

Table des matières

1	INTRODUCTION	7
1.1	PRÉAMBULE	7
1.1.1	Objectifs	7
1.1.2	Cartographie	7
1.2	RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES	7
1.3	INTRODUCTION	8
1.4	CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA COMMUNE	9
2	MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL	10
2.1	STRUCTURE DU RAPPORT D'ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE FAIT ET DE DROIT	10
2.2	LA MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL POUR ÉLABORER LA DESCRIPTION ET L'ANALYSE DU TERRITOIRE ..	11
2.3	ANALYSE OBJECTIVE	11
2.4	ANALYSE SUBJECTIVE	12
2.5	CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ÉTUDIÉE.....	13
2.6	PERCEPTION DE LA COMMUNE	17
2.7	CONCLUSION	21
3	HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE COMMUNAL.....	22
3.1	XVIII ^{ÈME} SIÈCLE	22
3.2	XIX ^{ÈME} SIÈCLE - CARTE DE VANDERMAELEN (1846-1854)	26
3.3	XX ^{ÈME} SIÈCLE (CARTES MILITAIRES VERS 1960)	29
3.4	CONCLUSION	32
4	OCCUPATION DU SOL	33
4.1	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 1960	33
4.2	PRÉAMBULE	34
4.2.1	Objectifs	34
4.2.2	Cartographie	34
4.2.3	Références et sources des données	34
4.3	PROFIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE	36
4.4	CONCLUSION	36
6	DESCRIPTION DU PAYSAGE.....	37
6.1	TYPE DE PAYSAGE DE LA RÉGION WALLONNE	37
6.2	TERRITOIRE ET FACIÈS PAYSAGER	39
6.3	DESCRIPTION DU PAYSAGE PAR LE PNPE	41
6.3.1	Les faciès paysagers	41
6.3.2	Les bassins visuels et faciès paysagers	41
6.4	CONCLUSION	42

7	CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION	43
7.1	PRÉAMBULE	43
7.1.1	Objectifs	43
7.1.2	Cartographie	43
7.1.3	Références et sources des données	43
7.1.4	Difficultés rencontrées	43
7.2	LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE	44
7.2.1	Situation actuelle du territoire de référence	44
7.2.2	Structure de la population.....	44
7.2.3	Typologie et taille des ménages.....	48
7.2.4	Population étrangère	49
7.2.5	Evolution au cours des vingt dernières années	50
7.2.6	Composantes de la croissance démographique	51
7.3	LES DENSITÉS DE POPULATION	52
7.4	CONCLUSION	52
8	SITUATION DE DROIT	53
8.1	PRÉAMBULE	53
8.1.1	Objectifs	53
8.1.2	Cartographie	53
8.1.3	Références et sources de données.....	53
8.2	PLANIFICATION, DÉVELOPPEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE.....	54
8.2.1	Le Plan de Secteur	54
8.2.2	Le Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.)	62
8.2.3	Le Plan Communal de Mobilité (P.C.M.).....	62
8.2.4	La Charte Quartier Durable	63
8.2.5	La Charte des terrasses	63
8.2.6	Règlement communal relatif aux dispositifs de publicités et d'enseignes (R.C.D.P.E.)	63
8.3	LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES	64
8.3.1	Les Plans Communaux d'Aménagement (P.C.A.)	64
8.3.2	Le Règlement général sur les bâtisses en site rural (R.G.B.S.R.).....	65
8.3.3	Les Zones Protégées en Matière d'Urbanisme (Z.P.U.)	66
8.4	LES ZONES DE PROTECTION ET D'INITIATIVE PARTICULIÈRES	67
8.4.1	Les Schémas directeurs	67
8.4.2	Les périmètres de reconnaissance économique	67
8.4.3	Les périmètres de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine.....	68
8.4.4	Le patrimoine bâti protégé	69
8.4.5	Les sites à réaménager (S.A.R., anciens S.A.E.D.).....	70
8.4.7	Les sites potentiellement pollués	71
8.4.8	Les périmètres de remembrement (des biens ruraux).....	71

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

.....	71	9.7	IMPACT DU MILIEU PHYSIQUE SUR LE PAYSAGE.....	95
8.4.9	La protection de la nature	9.7.1	Le relief.....	95
1.1.1.1	Les cours d'eau.....	9.7.2	Les eaux de surface	95
8.4.10	Les bois soumis.....	9.8	CONCLUSION	96
8.4.11	Les points de captages et zones de prévention	10	STRUCTURE ÉCOLOGIQUE	97
8.4.12	La convention « Combles et clochers ».....	10.1	PRÉAMBULE	97
8.4.13	La convention « Bords de route » (fauchage tardif).....	10.1.1	Objectifs.....	97
8.4.14	La charte commune Maya	10.1.2	Cartographie.....	97
8.5	MAÎTRISE ET MISE EN ŒUVRE DU FONCIER.....	10.1.3	Références et sources des données.....	97
8.5.1	Les propriétaires publics.....	10.2	INVENTAIRE DES SITES ET ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT BIOLOGIQUE	98
8.5.2	Les autres propriétaires.....	10.2.1	Sites repris aux inventaires de la Région Wallonne	98
8.5.3	Les propriétaires privés.....	10.2.2	Sols marginaux	102
8.6	CONCLUSION.....	10.2.3	Anciennes carrières et friches industrielles	103
8.7	TABLEAU RÉCAPITULATIF	10.2.4	Arbres et haies remarquables.....	104
8.8	TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES.....	10.3	ÉVALUATION DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE COMMUNAL	105
9	STRUCTURE PHYSIQUE	10.3.1	Définition d'un réseau écologique	105
9.1	PRÉAMBULE.....	10.3.2	Réseau écologique de la commune de Péruwelz	106
9.1.1	Objectifs	10.3.3	Pressions exercées sur le réseau écologique.....	107
9.1.2	Cartographie	10.4	L'AIR.....	108
9.1.3	Références.....	10.4.1	Station de mesure.....	108
9.2	RELIEF	10.4.2	Activité humaine génératrice de rejets néfastes à la qualité de l'air	108
9.2.1	Description du relief local.....	10.4.3	Appréciation de la qualité de l'air dans la commune.....	108
9.2.2	Risques naturels liés au relief	10.5	IMPACT DE LA VÉGÉTATION SUR LE PAYSAGE	109
9.3	SOUS-SOL.....	10.6	LA SENSIBILISATION ET LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	111
9.3.1	Contexte géologique.....	10.6.1	Outils et actions menées dans la commune.....	111
9.3.2	Contraintes liées au sous-sol	10.7	BESOINS ET ENJEUX EXPRIMÉS PAR DES ACTEURS DU TERRITOIRE.....	117
9.3.3	Risques karstiques	10.8	CONCLUSION	118
9.3.4	Risques sismiques	11	ANALYSE SUBJECTIVE	119
9.3.5	Exploitation du sous-sol.....	11.1	CADRE PHYSIQUE ET NATUREL	119
9.4	SOLS	11.2	STRUCTURE PAYSAGÈRE	123
9.4.1	Aptitude des sols.....	12	TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS - MENACES.....	126
9.4.2	Sols potentiellement pollués et SAR.....	13	STRUCTURE DU BATI	129
9.5	EAUX SOUTERRAINES.....	13.1	PRÉAMBULE	129
9.5.1	Ressources aquifères	13.1.1	Objectifs.....	129
9.5.2	Captages d'eau souterraine.....	13.1.2	Cartographie.....	129
9.5.3	Zone de prévention de captages d'eau souterraine.....	13.1.3	Références et sources des données.....	129
9.6	EAUX DE SURFACE	13.2	INTRODUCTION.....	130
9.6.1	Réseau hydrographique de la commune	13.3	PRESENTATION GENERALE	131
9.6.2	Zones inondables.....			
9.6.3	Inondations par débordement de cours d'eau.....			
9.6.4	Inondations par ruissellement et coulées de boues.....			

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

13.3.1	<i>Evolution et description de la structure urbaine</i>	131
13.3.2	<i>Péruwelz, Bon-Secours et Roucourt</i>	131
13.3.3	<i>Wiers, Callenelle, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Baugnies, Brasménil</i>	131
13.4	DESCRIPTION DE LA TYPOLOGIE DU BÂTI	133
13.5	ANALYSE PAR VILLAGE	137
13.5.1	<i>Péruwelz</i>	138
13.5.2	<i>Bon-Secours</i>	145
13.5.3	<i>Wiers</i>	147
1.1.1.2	<i>Callenelle</i>	149
13.5.4	<i>Brasménil</i>	151
13.5.5	<i>Wasmes-Audemez-Briffoeil</i>	153
13.5.6	<i>Baugnies</i>	155
13.5.7	<i>Braffe</i>	157
13.5.8	<i>Bury</i>	159
13.5.9	<i>Roucourt</i>	161
13.6	IMPACT DU BÂTI SUR LE PAYSAGE	163
13.7	CONCLUSION	164
14	ANALYSE DU PARC DE LOGEMENTS	165
14.1	INTRODUCTION	165
14.1.1	<i>Approche générale</i>	165
14.1.2	<i>Cartographie</i>	165
14.1.3	<i>Références et sources des données</i>	165
14.3	LE PARC ACTUEL DES LOGEMENTS	166
14.3.1	<i>Type de logements</i>	166
14.3.2	<i>Les permis de bâtir entre 2001-2012</i>	167
14.4	UN PARC DE LOGEMENT DE QUALITÉ MOYENNE	168
14.4.1	<i>L'état général des logements</i>	168
14.4.2	<i>L'âge des bâtiments</i>	168
14.4.3	<i>La superficie des logements</i>	170
14.4.4	<i>Confort des logements</i>	172
14.5	UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE LOCALE	173
14.5.1	<i>Analyse des ventes de maisons</i>	174
14.5.2	<i>Analyse des ventes de villas, bungalows, maisons de campagne</i>	175
14.5.3	<i>Analyse des ventes d'appartements</i>	176
14.5.4	<i>Analyse des ventes de terrains</i>	177
14.6	POLITIQUE COMMUNALE EN MATIÈRE DE LOGEMENT	178
14.6.1	<i>Acteurs du logement social et parc existant</i>	178
14.6.2	<i>Plan d'ancrage communal</i>	179
14.7	CONCLUSION	180
15	ANALYSE SUBJECTIVE	181

15.1	CADRE BÂTI ET LOGEMENT	181
16	TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES	185
17	DÉPLACEMENTS ET ESPACES PUBLICS	187
17.1	PRÉAMBULE	187
17.1.1	<i>Objectifs</i>	187
17.1.2	<i>Cartographie</i>	187
17.1.3	<i>Références et sources des données</i>	187
17.1.4	<i>Plan Communal de Mobilité (PCM)</i>	187
17.2	LE RÉSEAU DES VOIES PRINCIPALES	188
17.2.1	<i>La N50</i>	189
17.2.2	<i>La N60</i>	189
17.2.3	<i>La N60e</i>	189
17.2.4	<i>La N504</i>	190
17.2.5	<i>La N505</i>	190
17.2.6	<i>Le contournement de Péruwelz</i>	190
17.3	LIAISONS TRANSFRONTALIÈRES	192
17.4	LES TRANSPORTS PRIVÉS	193
17.4.1	<i>Parc automobile et taux de motorisation</i>	193
17.4.2	<i>Volumes de circulation</i>	193
17.4.3	<i>Localisation des pôles générateurs de trafic</i>	194
17.4.4	<i>Stationnement</i>	195
17.4.5	<i>Problématique de transit des poids lourds et des véhicules agricoles</i>	196
17.5	LES MODES DE TRANSPORTS DOUX	197
17.5.1	<i>Les déplacements à vélo</i>	197
17.5.2	<i>Piétons et personnes à mobilité réduite (PMR)</i>	201
17.7	LES TRANSPORTS PUBLICS	204
17.7.1	<i>Les TEC</i>	204
17.7.2	<i>La SNCB</i>	206
17.8	SÉCURITÉ ROUTIÈRE	209
17.8.1	<i>Les accidents de la route</i>	209
17.8.2	<i>La signalisation et les aménagements ponctuels</i>	210
17.8.3	<i>Les passages à niveau</i>	211
17.9	ESPACES PUBLICS	212
17.10	CONCLUSION	214
18	ANALYSE SUBJECTIVE	215
18.1	DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉ	215
18.2	ESPACES PUBLICS	221
19	TABLEAU ATOUTS – OPPORTUNITÉS – FAIBLESSES – MENACES	225

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

20	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	226	23.10	ACTIVITÉS CULTURELLES	266
20.1	INTRODUCTION	226	23.10.1	<i>Associations culturelles.....</i>	267
20.1.1	<i>Objectifs poursuivis</i>	226	23.11	ACTIVITÉS SPORTIVES.....	268
20.1.2	<i>Cartographie</i>	226	23.11.1	<i>Associations sportives.....</i>	268
20.1.3	<i>Références et sources des données.....</i>	226	23.11.2	<i>Infrastructures sportives.....</i>	268
20.2	UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR DES RÉÉQUILIBRAGES INTERNES	227	23.12	BESOINS ET ENJEUX EXPRIMÉS PAR DES ACTEURS DU TERRITOIRE	270
20.2.1	<i>Etat des lieux général de la démographie des entreprises</i>	227	23.13	CONCLUSION	271
20.2.2	<i>Secteur primaire : une agriculture et une sylviculture marquée par de nouveaux modes de gestions.....</i>	227	24	ANALYSE SUBJECTIVE	272
20.2.3	<i>Secteur secondaire : une industrie toujours présente mais pas prédominante</i>	230	24.1	EQUIPEMENTS ET SERVICES.....	272
20.2.4	<i>Secteur tertiaire : de plus en plus de services collectifs et à la personne, de moins en moins de commerces de proximité.....</i>	230	25	TABLEAU ATOUTS FAIBLESSES OPPORTUNITÉS MENACES	278
20.3	IMPACTS SUR LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE	232	26	INFRASTRUCTURES TECHNIQUES.....	280
20.3.1	<i>Des superficies non bâties encore importantes.....</i>	232	26.1	INTRODUCTION.....	280
20.3.2	<i>Des zones d'activités qui se diversifient</i>	233	26.1.1	<i>Objectifs poursuivis.....</i>	280
20.4	IMPACTS SUR LE PAYSAGE	237	26.1.2	<i>Cartographie.....</i>	280
20.5	IMPACTS SUR LA POPULATION.....	238	26.1.3	<i>Références</i>	280
20.5.1	<i>Un taux de chômage qui diminue mais reste élevé.....</i>	238	26.2	RÉSEAU D'EAU POTABLE	282
20.5.2	<i>Des travailleurs qui se tournent vers les communes extérieures.....</i>	239	26.2.1	<i>Captages d'alimentation</i>	282
20.5.3	<i>Une qualité de vie à soutenir.....</i>	240	26.2.2	<i>Réseau de distribution d'eau</i>	282
20.5.4	<i>L'engagement de la Commune</i>	241	26.3	EGOUTTAGE ET ÉPURATION	284
20.6	CONCLUSION.....	242	26.3.1	<i>PASH</i>	284
21	ANALYSE SUBJECTIVE	243	26.3.2	<i>Régimes d'assainissement</i>	284
21.1	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	243	26.3.3	<i>Travaux d'assainissement à réaliser</i>	285
22	TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES.....	247	26.4	RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES.....	286
23	EQUIPEMENTS ET SERVICES	253	26.4.1	<i>Réseau électrique</i>	286
23.1	PRÉAMBULE.....	253	26.4.2	<i>Conduites de gaz et autres pipelines</i>	286
23.1.1	<i>Objectifs</i>	253	26.4.3	<i>Energies renouvelables</i>	287
23.1.2	<i>Cartographie</i>	253	26.5	RÉSEAU DE CÂBLO-TÉLÉCOMMUNICATIONS	288
23.1.3	<i>Références et sources des données.....</i>	253	26.5.1	<i>Télédistribution.....</i>	288
23.2	PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE	254	26.5.2	<i>Réseau téléphonique</i>	288
23.3	ENSEIGNEMENT	256	26.6	INFRASTRUCTURES DE GESTION DES DÉCHETS	290
23.4	EXTRA-SCOLAIRE	257	26.6.1	<i>Collectes en porte-à-porte</i>	290
23.5	3 ^{ÈME} ÂGE	258	26.6.2	<i>Points d'apports volontaires des déchets</i>	290
23.6	LES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES.....	259	26.6.3	<i>Evolution des quantités de déchets</i>	291
23.7	ASSISTANCE ET ACCUEIL SOCIAL.....	260	26.6.4	<i>Propreté publique</i>	292
23.8	SOINS DE SANTÉ	263	26.7	IMPACTS SUR LE PAYSAGE	292
23.9	EMPLOI.....	265	26.8	CONCLUSION	293
			27	ANALYSE SUBJECTIVE	294
			27.1	INFRASTRUCTURES TECHNIQUES.....	294

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

28 TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES..... 296

29 TOURISME..... 299

29.1 PRÉAMBULE..... 299

29.1.1 Objectifs..... 299

29.1.2 Cartographie..... 299

29.1.3 Références et sources des données..... 299

29.2 ANALYSE DE L’OFFRE TOURISTIQUE 300

29.3 LES POINTS D’INTÉRÊT TOURISTIQUE..... 301

29.3.1 Patrimoine bâti et non bâti..... 301

29.3.2 Itinéraires touristiques..... 301

29.3.3 Le Port de plaisance..... 301

29.3.4 Folklore et traditions..... 301

29.4 LES INFRASTRUCTURES D’ACCUEIL..... 302

29.4.1 Etablissements hôteliers..... 302

29.4.2 Restauration..... 302

29.5 CONCLUSION..... 303

30 DISPONIBILITÉS FONCIÈRES 304

30.1 PRÉAMBULE..... 304

30.1.1 Objectifs..... 304

30.1.2 Cartographie..... 304

30.1.3 Références et sources des données..... 304

30.2 PROJECTION DE L’ÉVOLUTION DU NOMBRE DES MÉNAGES..... 305

30.3 DISPONIBILITÉS FONCIÈRES 306

30.3.1 Introduction..... 306

30.3.2 Analyse de la qualité des réserves foncières..... 307

31 ANALYSE DES RÉSERVES FONCIÈRES SITUÉES DANS LES ZACC 308

31.1 CONCLUSION..... 310

32 EVALUATION PAYSAGÈRE 311

32.1 ZONES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT PAYSAGER 311

32.1.1 Périmètres d’intérêt paysager au Plan de Secteur..... 311

32.1.2 Entités paysagères ADESA..... 312

32.1.3 Pertinence des zones présentant un intérêt paysager..... 312

32.2 LIGNES ET POINTS DE VUE REMARQUABLES 314

32.3 CONSTRUCTIONS OU ÉLÉMENTS D’INTÉRÊT PAYSAGERS ET POTENTIEL ATTRACTIF DE LA COMMUNE
326

32.3.1 Le Gros Tilleul de Braffe..... 326

32.3.2 Basilique Notre-Dame de Bon-Secours..... 326

32.3.3 Le château d’Arondeau..... 326

32.3.4 Le château du Biez et le Planti..... 327

32.3.5 La Ferme de Bouchegnies..... 327

32.3.6 Le port de plaisance de Péruwelz..... 327

32.3.7 La Maison du Parc..... 327

32.3.8 Le canal désaffecté..... 328

32.4 ENSEMBLES OU ÉLÉMENTS MAL INTÉGRÉS..... 328

32.5 CONCLUSION..... 330

33 TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS - MENACES.....331

34 BESOINS ET ENJEUX.....332

34.1 PRÉAMBULE..... 332

34.1.1 Objectifs..... 332

34.1.2 Cartographie..... 332

35 ANALYSE SUBJECTIVE333

36 LES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES HABITANTS334

37 CONCLUSION ET SYNTHÈSE336

37.1 CONCLUSION ANALYSE DU CADRE NATUREL ET PAYSAGE..... 336

37.1.1 SYNTHÈSE DE LA SITUATION EXISTANTE..... 336

37.1.2 LES ENJEUX :..... 337

37.2 CONCLUSION ANALYSE DU CADRE BÂTI-HABITAT..... 338

37.2.1 SYNTHÈSE DE LA SITUATION EXISTANTE..... 338

37.2.2 LES ENJEUX :..... 339

37.3 CONCLUSION ANALYSE DE LA MOBILITÉ 340

37.3.1 SYNTHÈSE DE LA SITUATION EXISTANTE..... 340

37.3.2 LES ENJEUX..... 340

37.4 CONCLUSION ANALYSE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
341

37.4.1 SYNTHÈSE DE LA SITUATION EXISTANTE..... 341

37.4.2 LES ENJEUX..... 342

37.5 LE RÔLE DU SCHÉMA DE STRUCTURE POUR PERUWELZ..... 343

INTRODUCTION

1 Introduction

1.1 PREAMBULE

1.1.1 Objectifs

Les **objectifs** de ce chapitre sont :

- Présenter le but de la procédure du SSC;
- Présenter une vue d'ensemble sur le contexte de la commune;
- Présenter la structure du rapport de la première phase « Diagnostic de la commune »;
- Présenter la méthodologie abordée.

1.1.2 Cartographie

Pour une meilleure compréhension du rapport, il y a lieu de se référer à la cartographie :

Carte n°1 : « Localisation générale : Photographie aérienne » échelle 1 :10.000

1.2 REFERENCES ET SOURCES DES DONNEES

Conférence Permanente du Développement Territorial

<http://cpdt.wallonie.be/index.php>

Site internet officiel de l'administration communale de Péruwelz

<http://www.peruwelz.be/>

Les territoires paysagers de Wallonie. Feltz C. (dir), Droeven E., Kummert M. (2004). Etudes et Documents CPDT 4, Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Jambes, 68 pages.

Etat de l'Environnement Wallon 1996, Paysage. Ministère de la Région wallonne, Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement.

L'atlas des paysages du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, décembre 2010. Parc Naturel des Plaines de l'Escaut.

Site internet sur l'énergie éolienne en Wallonie :

<http://www.eolien.be>

Cartes de Ferraris, carte de Vandermaelen et cartes topographiées par l'institut cartographique militaire

Observations de terrain et reportage photographique réalisés par le chargé d'études

Documents cartographiques et littéraires reçus du PNPE (Parc Naturel des Plaines de l'Escaut)

1.3 INTRODUCTION

Le CWATUPE (art. 16 à 18) définit le Schéma de Structure Communal comme un "document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal".

L'objet du Schéma de Structure Communal est de définir une politique d'aménagement du territoire dans le cadre d'un projet de développement communal. Ce projet doit respecter les dispositions du Plan de Secteur et tenir compte des moyens communaux.

Le but de cette étude est d'avoir une meilleure vue et une programmation de la mise en œuvre de différentes réserves foncières présentes sur le territoire et de programmer le développement futur de la commune. Le Schéma de Structure se fondera sur les tendances, les nécessités et les besoins de la commune. Il anticipera et préparera son évolution. C'est pourquoi le projet sera confronté et présenté lors d'échanges avec la population et avec les principaux acteurs des lieux.

Le schéma de structure communal comporte deux parties :

- Un inventaire de la situation existante, qui se présente sous forme de cartes et de rapports d'analyses. Il permet d'évaluer les potentialités, les déficiences ainsi que les contraintes rencontrées sur le territoire communal. Il a comme conclusion un « diagnostic » de la commune;
- Des options (littérales et cartographiques) et des recommandations qui concernent l'affectation du sol (en affinant le Plan de Secteur), la programmation de la mise en œuvre de certaines zones et/ou mesures d'aménagement, la localisation des principaux équipements et infrastructures et la gestion des déplacements locaux. Cette partie du Schéma de Structure précise également le cadre dans lequel viendront s'inscrire les opérations d'initiative communale (rénovation ou revitalisation urbaines, remembrement rural, construction de logements sociaux, aménagements d'espaces publics, etc.). Ces options sont détaillées par des directives et mesures d'aménagement.

Le Schéma de Structure trouve sa justification dans le fait qu'il sert à GERER et PLANIFIER le développement de la commune. Il a pour but de préserver l'identité, le cadre de vie et la convivialité, à PERUWELZ.

La commune de Péruwelz s'est donc engagée dans l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Il s'agit de préserver et de mettre en valeur ce qui fait le charme et la convivialité du territoire sans pour autant oublier son développement.

Quelques objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du SSC

- Déterminer un projet d'urbanisation valorisant le cadre de vie et privilégiant la qualité de l'environnement dans les perspectives d'urbanisation durable
- Trouver les moyens de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager de la commune
- Proposer des thématiques et localisation des secteurs dans lesquels il serait bon de développer les RCU partiels
- Faire des propositions pour un zonage éolien en distinguant les zones « interdites » et les zones potentielles, ainsi que des propositions en matière d'énergie renouvelable de type groupée
- Lire de façon critique le Plan de Secteur – zones à modifier ou à adapter
- Réfléchir à l'affectation des ZACC figurant au Plan de Secteur et à l'ordre de leur mise en œuvre (préservation des accès, construction des éco-quartiers...)
- Rechercher une adéquation entre le développement socio-économique, la valorisation du cadre de vie et le respect de l'environnement
- Mener une réflexion sur la densité des zones d'habitat à caractère rural et de l'habitat mitoyen
- Réfléchir aux équipements et infrastructures à créer ou à gérer selon l'extension ou non de habitat

1.4 CONTEXTE GENERAL DE LA COMMUNE

La population s'élève à 17.294 habitants (31-12-2011), ce qui représente une densité de 286 habitants/km².

La ville de Péruwelz est une Entité composée de 10 communes pour une superficie totale de 6 055 ha.

Bagnies [7604] Bon-Secours [7603] Braffe [7604] Brasménil [7604] Bury [7602] Callenelle [7604] Roucourt [7601] Péruwelz [7600] Wasmes-Audemetz-Briffoeil [7604] Wiers [7608]

Parmi elles, les trois anciennes communes frontalières (Bon-Secours, Péruwelz et Wiers), qui sont également les plus importantes, comptent près des trois quarts des habitants de l'entité (12.446 habitants).

Avec moins de 500 habitants, Wasmes-Audemetz-Briffoeil, déjà né d'une précédente fusion, et Braffe sont les villages les moins peuplés.

Les communes limitrophes sont Tournai et Leuze-en-Hainaut au nord, Beloeil et Bernissart à l'est, Condé-sur-l'Escaut, Vieux-Condé et Hergnies (France, département du Nord) au sud, Flines-les-Mortagne (France, département du Nord) et Antoing à l'ouest.

Cantonnée entre les vallées de l'Escaut et de la Haine, l'entité est traversée par deux cours d'eau: la 'Verne de Basècles' et la 'Verne de Bury'. Ces deux rivières forment une sorte de vallée qui se matérialise dans le paysage par la présence de marécages, de prairies, de bois, etc.

A ces deux cours d'eau se greffent de nombreux ruisseaux: la 'Guéronde' (Braffe), le ruisseau 'de Loge' (Audemez), le ruisseau 'd'Anon' (Bagnies)...

Historiquement, **le paysage de Péruwelz** a été marqué :

- au 18^{ème} siècle, par la présence de cultures et de vergers, entrecoupés de nombreux bois et de haies ;
- au 19^{ème} siècle, par la construction du canal Nimy-Péronnes (ancien tracé), une extension linéaire des villages le long des routes, le déboisement et l'arrivée du chemin de fer ;
- au 20^{ème} siècle, le désenclavement de la commune par la création de nouvelles routes, le reboisement et enfin et surtout par l'urbanisation intensive (extension des villes/villages, création de parcs d'activité économique, etc.) et l'intensification de l'agriculture.

Actuellement, 85 % du territoire communal est non urbanisé. Sur ces 85% de terres non urbanisées, 84% des terres relèvent de l'agriculture alors que les bois n'occupent que 14% des surfaces non urbanisées. Péruwelz est donc une commune rurale où l'activité agricole prédomine.

Plusieurs zones industrielles sont présentes sur le territoire.

L'autoroute A16/E42 (Lille-Liège) traverse la partie nord du territoire communal. Un échangeur est situé sur le territoire communal. Il s'agit de l'échangeur numéro 29. Cette autoroute rejoint l'A8/E429 (Bruxelles – Liège) à Tournai et l'A7/E19 (Valenciennes-Mons) à Saint-Ghislain.

Elle engendre un effet de coupure entre la partie nord du territoire et sa partie sud.

La commune de Péruwelz est bien desservie par des voiries de type régional :

- La N50 qui relie Mons à Tournai via la N7 ;
- La N60 qui relie Valenciennes à Gand et permet en outre de rejoindre l'E42 via l'échangeur 29 ;
- La N60e qui permet de desservir le zoning situé le long du canal Nimy-Blaton-Péronnes ;
- La N504 qui permet de relier l'échangeur 30 de l'E42 à la N60. Elle permet en outre de desservir la gare de Péruwelz ;
- La N505 qui relie la commune de Beloeil au centre-ville de Péruwelz.

La commune de Péruwelz est traversée par deux lignes de chemin de fer :

- La ligne 78 Mons – Lille-Flandres ;
- La ligne à grande vitesse 1 (LGV) du TGV Nord-Europe.

Deux arrêts sont situés sur le territoire communal ; il s'agit de la gare SNCB de Péruwelz et du Point d'Arrêt Non Gardé (PANG) de Callenelle.

Le canal Nimy-Blaton-Péronnes longe également la zone industrielle et offre un accès aux ports de Dunkerke, Paris, Valenciennes, Gand, Anvers et Zeebrugge.

2 Méthodologie de travail

2.1 STRUCTURE DU RAPPORT D'ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE FAIT ET DE DROIT

Le document présenté ici est composé de cartes et d'un rapport. Il constitue la première étape du Schéma de Structure Communal, et concerne « L'analyse de la situation existante de fait et de droit – Diagnostic de la commune ». Il s'agit d'une compilation des données existantes sur Péruwelz, visant à établir une « vue » globale de la commune. Cette analyse sur l'évolution et les tendances doit notamment mettre en lumière les atouts et les faiblesses du territoire, ainsi que les menaces et les opportunités.

Cette étude se structure comme suit :

I PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- Occupation du sol et Plan de Secteur;
- Situation existante de droit;
- Population.

II. LA DESCRIPTION ET L'ANALYSE DU TERRITOIRE (selon ces 4 composants):

- **Thème 1 : Cadre naturel**
 - La structure physique;
 - La structure paysagère;
 - La structure écologique.
- **Thème 2 Cadre bâti- habitat**
 - La structure du bâti et le patrimoine;
 - Le logement.
- **Thème 3 : Mobilité**
 - Déplacements et espace public

- **Thème 4 : Activités, services et infrastructures techniques**
 - Les Equipements publics
 - Les infrastructures techniques
 - Les activités économiques;
 - Le tourisme

III. DIAGNOSTIC : DÉTERMINATION DES ENJEUX ET ANALYSE DU FONCIER

- Les disponibilités foncières.
- La détermination des besoins;

IV SYNTHÈSE : ANALYSE GLOBALE ET PAR VILLAGE

Le rapport n'est pas simplement un inventaire mais il fait une analyse détaillée des données brutes et des implications qui en découlent et ce, en vue d'établir un diagnostic le plus complet possible. Il représente une analyse transversale de la situation existante de fait et de droit de la commune. En fonction des données quantitatives et qualitatives mises à jour, il met l'accent sur les problématiques environnementales.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

2.2 LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL POUR ELABORER LA DESCRIPTION ET L'ANALYSE DU TERRITOIRE

Chaque thème (« Cadre naturel », « Cadre bat-habitat », « Réseaux de transport », « Activités et services » et « Infrastructures ») est structuré en 2 parties distinctes :

- o **Analyse objective** : présentation sur base des données statistiques et générales;
- o **Analyse subjective** : présentation sur base de ce que disent les habitants, les conclusions suite à l'analyse des questionnaires et des ateliers thématiques;

Ces deux parties ont pu être nuancées par l'organisation des rencontres avec des témoins privilégiés (ateliers thématiques).

Une Synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces clôture chaque thème analysé.

2.3 ANALYSE OBJECTIVE

Chaque chapitre de l'analyse objective va reprendre les caractéristiques générales de la commune et situer celles-ci dans un contexte géographique plus large (l'arrondissement, la province ou le territoire limité aux communes limitrophes en fonction de la thématique).

Le rapport et les cartes de la situation existante se focaliseront sur les évolutions, les éléments explicatifs, l'interprétation des chiffres et des données en ayant à l'esprit que l'information n'est utile à détailler que si elle présente un intérêt pour la suite de l'élaboration du SSC.

Cette analyse théorique, que nous avons appelée « **analyse objective** » fait une présentation de la commune sur base de :

- **L'analyse du terrain**, faite par nos spécialistes en fonction de chaque domaine étudié.

Notre équipe a effectué plusieurs visites sur le territoire communal entre octobre 2012 et juillet 2013.

- **La cartographie existante** (sous format informatique ou papier – disponible auprès des administrations communales ou régionales);
- **Les données statistiques** (Direction Générale Statistique et Information Économique du SPF Economie (EX-INS), Service Public Wallon (SPW), etc.);
- **Les études précédentes** (ex : Rénovation urbaine, PCA..., etc.);
- **Les données de la situation de droit** disponibles à la Région wallonne et à l'Administration communale;
- Etc.

Les objectifs de l'analyse et les sources des données sont spécifiés en début de chaque chapitre.

2.4 ANALYSE SUBJECTIVE

Cette analyse a pour objectif principal de faire émerger de manière consensuelle et rapide, au travers d'une approche succincte et consultative, comment la commune est vue par ses habitants et usagers ainsi que les axes de développement potentiel et les objectifs principaux et intermédiaires.

Un « toutes-boîtes » (au total 8.300 courriers) a été envoyé aux citoyens pour les informer du démarrage d'une vaste analyse de la structure de leur commune (Schéma de Structure Communal). Ce courrier a été accompagné d'un questionnaire invitant les personnes qui le souhaitent à faire part de leurs opinions et remarques par écrit. 595 questionnaires ont été retournés à l'administration communale soit un taux de réponse de 8,3% par rapport au nombre de ménages.

L'objectif de l'enquête, en plus d'impliquer les habitants dans la première phase de réalisation du SSC, était d'obtenir une première analyse subjective de la commune et de saisir le ressenti des habitants sur chaque thème abordé dans le SSC. Cette analyse est venue compléter le travail déjà effectué dans l'analyse de la situation existante et a permis de dégager certains objectifs pour les propositions à venir.

Le questionnaire reprenait une quarantaine de questions selon les thématiques développées dans le cadre du Schéma de Structure.

Les informations contenues dans ces questionnaires ont été "encodées" de manière informatique via un logiciel de traitement d'enquête qui a permis la création d'une base de données. A partir de cette base de données, nous avons pu élaborer des statistiques pour les questions fermées ou semi-ouvertes. Cette analyse « quantitative » de certaines questions a permis la création de graphiques montrant certaines tendances générales, auxquels nous avons apporté notre regard critique.

Les réponses ouvertes ont été étudiées au cas par cas et ont permis d'obtenir des informations plus fines de la part des habitants. Nous avons procédé dans ce cas à une analyse de texte et un relevé des citations particulièrement intéressantes et représentatives d'un sentiment dominant.

Remarques méthodologiques :

Les résultats présentés par village ont été pondérés par le nombre de répondants au questionnaire afin de ne pas donner une importance démesurée aux villages ayant eu le plus de répondants. Cette pondération permet également d'observer, après une analyse générale à l'échelle de l'entité, les perceptions qu'ont les habitants des petits villages.

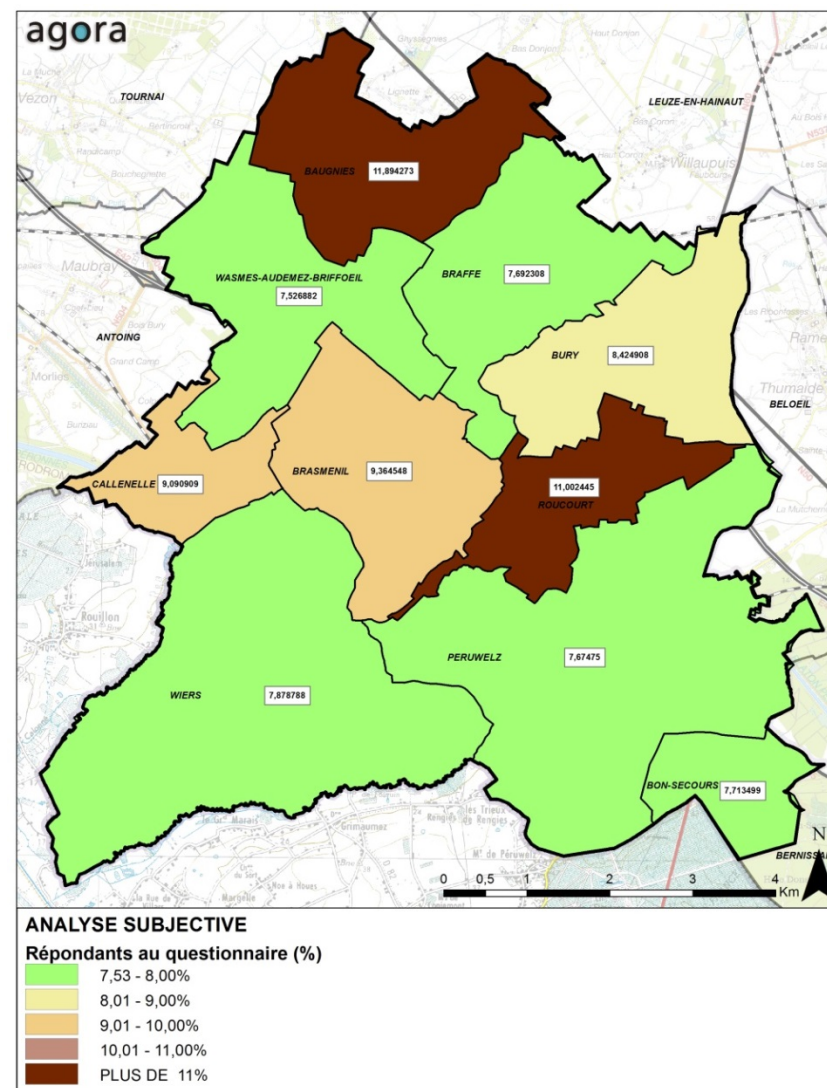


Figure 1: Taux de réponses au questionnaire toutes-boîtes

2.5 CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ETUDIEE

Questions	
Vous êtes :	Vous avez :
<input type="checkbox"/> Un homme	<input type="checkbox"/> Moins de 20 ans
<input type="checkbox"/> Une femme	<input type="checkbox"/> Entre 21 et 45 ans
<input type="checkbox"/> En couple	<input type="checkbox"/> Entre 46 et 65 ans
<input type="checkbox"/> En famille	<input type="checkbox"/> Plus de 65 ans
<input type="checkbox"/> Isolé	

Sexe	Nombre	% cit.
Homme	115	19,3%
Femme	114	19,2%
Couples	179	30,1%
Familles	127	21,3%
Isolé	40	6,7%
N'ont pas répondu	20	3,4%
Total	595	100%

Figure 2: Tableau du genre des répondants au questionnaire

Les personnes interrogées avaient l'opportunité de répondre en tant que couple, famille ou personne isolée, en plus des options homme et femme. Plus de la moitié des répondants ont rempli le questionnaire à plusieurs. La moitié des interrogés ont répondu au nom de leur ménage (couple ou en famille), ce qui signifie que le nombre total de personnes s'étant impliquées dans le questionnaire est supérieur au nombre de questionnaires (ces questionnaires étaient distribués par ménage).

Cette observation est confirmée par la composition des ménages ayant répondu au questionnaire, dominée par les ménages de 2 personnes.

De combien de personnes se compose votre ménage ?	Nombre	% cit.
1	55	13,8%
2	161	40,3%
3	79	19,8%
4	69	17,3%
5	22	5,5%
6	10	2,5%
7	4	1,0%
Total	400	100%

Figure 3: Tableau de la composition des ménages ayant répondu au questionnaire

La population de moins de 20 ans est peu représentée, notamment par rapport à leur part dans la population communale. En effet, la population de Péruwelz est plus jeune que la population considérée sur l'ensemble de la Province de Hainaut.

A l'inverse, la surreprésentation des personnes de plus de 45 ans ne s'observe pas à l'échelle communale, Péruwelz étant une commune où les classes d'âges les plus âgées sont moins représentées que dans la moyenne de la Province.

Catégories d'âges	Nombre	% cit.
Moins de 20 ans	3	0,5%
Entre 21 et 45 ans	184	30,9%
Entre 46 et 65 ans	225	37,8%
Plus de 65 ans	169	28,4%
N'ont pas répondu	14	2,4%
Total	595	100%

Figure 4: Tableau de la catégorie d'âges des répondants au questionnaire

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

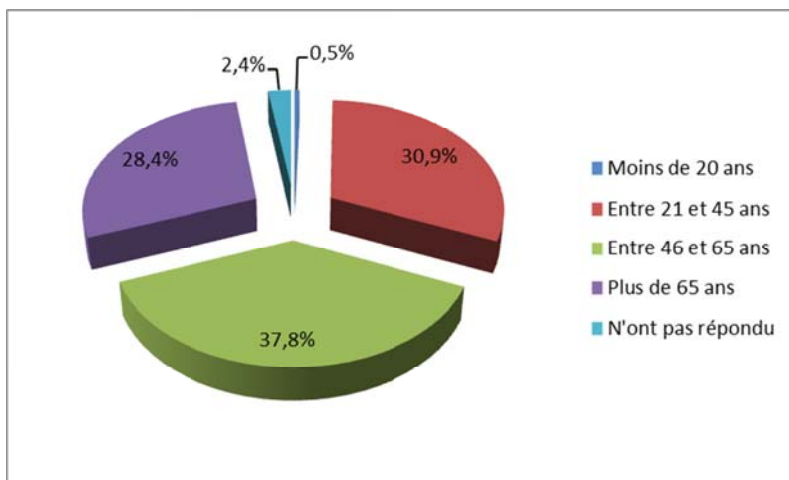


Figure 5: Catégorie d'âges des répondants au questionnaire

Les actifs (occupés ou non) représentent sont en grand nombre puisqu'ils représentent 63,5% de la population observée. Parmi ces actifs, les salariés du secteur privé sont légèrement plus nombreux que ceux du public.

Seuls deux agriculteurs ont répondu au questionnaire pour 79 agriculteurs recensés en 2010.

Professions exercées	Nombre	% cit.
Agriculteur	2	0,3%
Indépendant commerçant	20	3,2%
Indépendant non commerçant	33	5,2%
Salarié du secteur public	97	15,4%
Salarié du secteur privé	124	19,7%
Enseignant	30	4,8%
Etudiant	7	1,1%
Demandeur d'emploi	21	3,3%
Retraité	216	34,3%
S'occupant du ménage	21	3,3%
Autres	40	6,3%
N'ont pas répondu	19	3,0%
Total	630	100%

Figure 6: Tableau du secteur d'activité des répondants au questionnaire

Questions	
Occupation actuelle :	Où exercez-vous votre profession ?
<input type="checkbox"/> Agriculteur	<input type="checkbox"/> Dans la commune
<input type="checkbox"/> Indépendant commerçant	<input type="checkbox"/> Autre commune (précisez)
<input type="checkbox"/> Indépendant non commerçant	
<input type="checkbox"/> Salarié du secteur public	
<input type="checkbox"/> Salarié du secteur privé	Si vous avez des enfants scolarisés, où vont-ils à l'école ?
<input type="checkbox"/> Enseignant	<input type="checkbox"/> Dans la commune
<input type="checkbox"/> Étudiant	<input type="checkbox"/> Autre commune (précisez la commune)
<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi	
<input type="checkbox"/> Retraité	
<input type="checkbox"/> S'occupant du ménage	
<input type="checkbox"/> Autres (précisez)	

Parmi la population étudiée, les retraités sont particulièrement représentés (35,4% de la population observée) tandis que les étudiants ne sont quasiment pas représentés.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

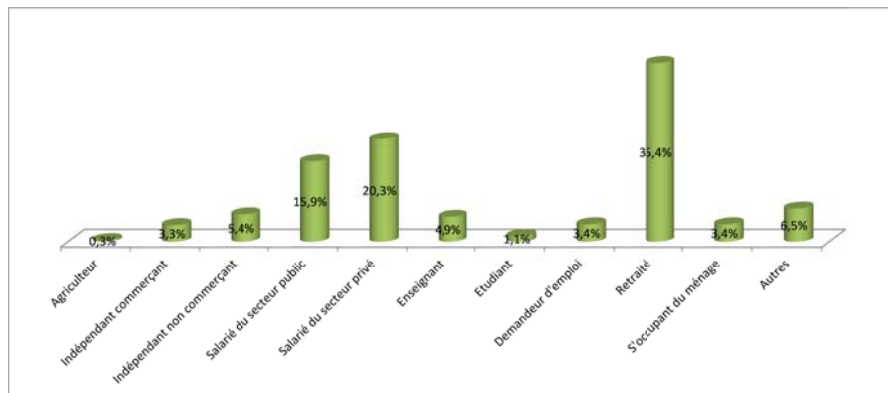


Figure 7: Graphique du secteur d'activité des répondants au questionnaire (% obs.)

Péruwelz est marqué par une forte mobilité quotidienne des actifs. En effet, 33,6% des habitants interrogés disent travailler en dehors de l'entité.

Dans les faits, environ 25% des personnes ayant déclaré travailler hors de la commune disent exercer leur profession à Tournai. Les autres principales destinations sont la Région de Bruxelles-Capitale (10%), Mons (6,5%), Leuze (5,5%) et les villes françaises frontalières (3%).

Tournai exerce une attraction certaine en termes d'emploi sur les habitants de la commune. Le lien avec les communes voisines est aussi à souligner (Leuze-en-Hainaut, Bernissart notamment).

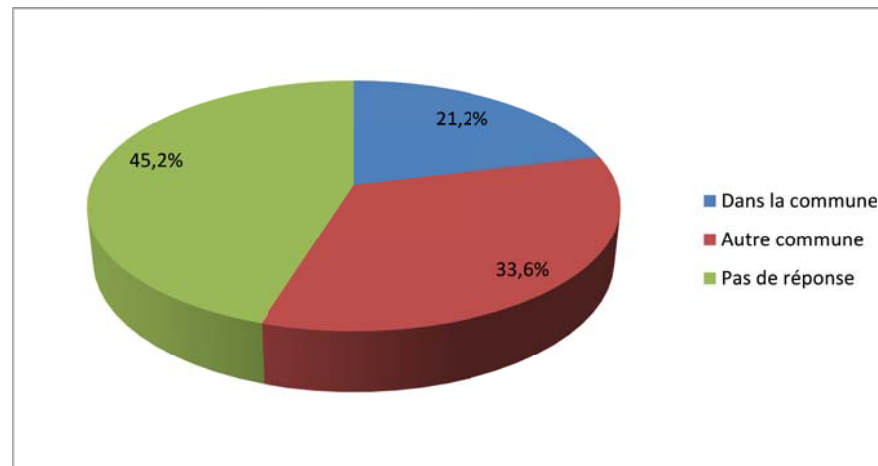


Figure 8: Graphique des lieux de la profession exercée (% obs.)

Le nombre important de non réponse est en grande partie dû à la structure de la population et à la surreprésentation des retraités parmi les répondants au questionnaire ; en effet ces derniers n'ont en général pas répondu à la question, n'exerçant plus d'activité.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

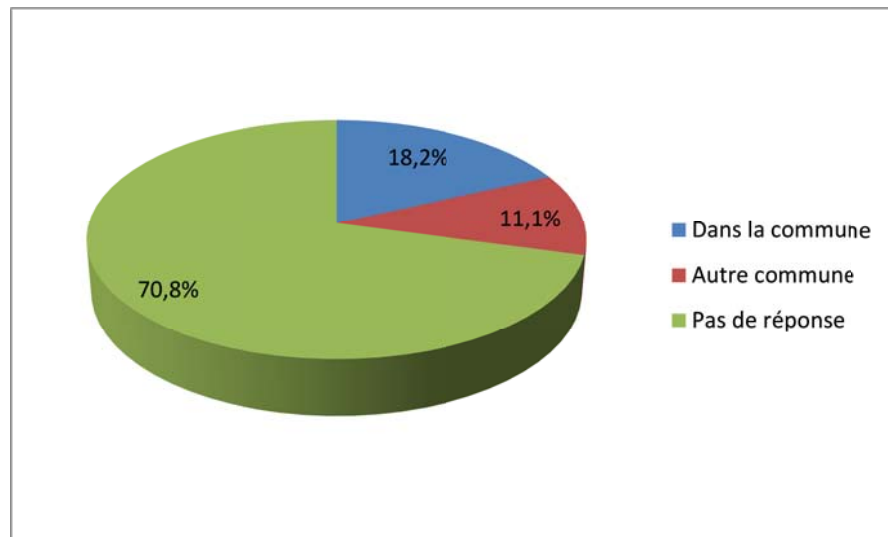


Figure 9: Graphique des lieux de scolarisation des enfants (% obs.)

Lieu de scolarisation	Nombre	% cit.
Dans la commune	108	62,1%
Autre commune	66	37,9%
Total	174	100%

Figure 10: Tableau des lieux de scolarisation des enfants

La mobilité professionnelle des parents entraîne une mobilité pour les enfants se rendant à l'école. En effet, Si 62,1% des personnes ayant répondu scolarisent leurs enfants dans l'entité communale, on constate que près de 37,9% des personnes ayant répondu à la question scolarisent leurs enfants dans une autre commune, qui peut être la même que celle de leur lieu de travail.

Ainsi, Tournai est la destination principale des enfants scolarisés hors de la commune, puis viennent Mons et Leuze-en-Hainaut. La région de Bruxelles est également représentée, notamment pour les étudiants.

Là encore, le nombre de non-réponse élevé (70,8%) est à mettre en relation avec la structure de la population ayant répondu au questionnaire puisque seules les personnes ayant des enfants en âge d'aller à l'école sont susceptibles de répondre.



Figure 11: Photographie de l'Institut Saint-Charles à Péruwelz

Questions	
Pour quelles raisons habitez-vous la commune ?	
<input type="checkbox"/>	Familiales
<input type="checkbox"/>	Professionnelles
<input type="checkbox"/>	Opportunité immobilière
<input type="checkbox"/>	Cadre/qualité de vie
<input type="checkbox"/>	Autre
Depuis combien d'années habitez-vous la commune ?	

Pour quelles raisons habitez-vous la commune ?	Nombre	% obs.
Familiales	252	35,5%
Professionnelles	86	12,1%
Opportunité immobilière	161	22,7%
Cadre/Qualité de vie	133	18,7%
Autres	78	11,0%

Figure 12: Tableau des motifs d'habitation dans la commune

Ce tableau fait ressortir le poids des attaches familiales dans la commune de Péruwelz. En effet, 35,5% des personnes interrogées disent y habiter pour des raisons familiales. Par ailleurs, les autres motifs ont un moindre impact, notamment celui des « raisons professionnelles ». Ceci est à mettre en relation avec le nombre importants de personnes travaillant hors de la commune (33,6% des personnes travaillent hors de Péruwelz, cf. point précédent).

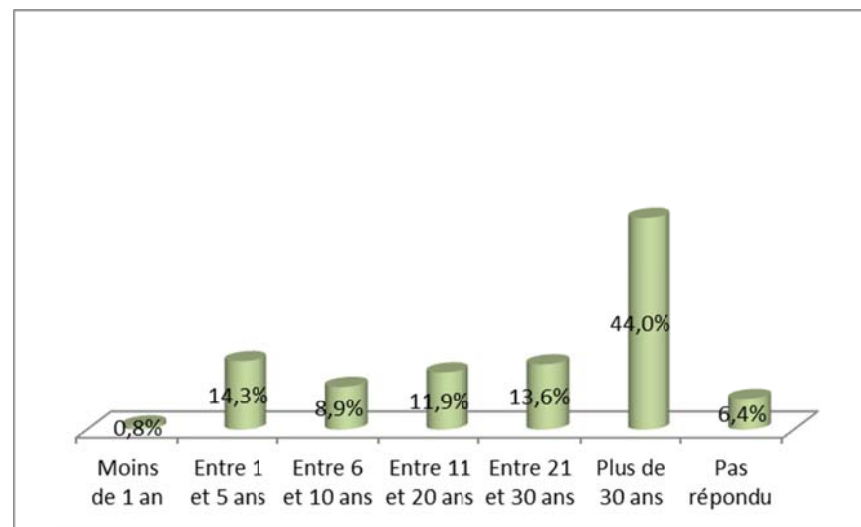


Figure 13: Durée moyenne d'habitation des répondants au questionnaire

La durée moyenne d'habitation dans la commune (pour les personnes ayant répondu au questionnaire) est de 30,9 ans, ce qui est plutôt élevé.

44% des personnes interrogées résident dans la commune depuis plus de 30 ans, ce qui est considérable mais cependant à mettre en relation une fois de plus avec la surreprésentation des retraités dans cette enquête.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Questions	
Citez trois mots qui décriraient selon vous, le mieux votre commune	D'après vous, qu'est-ce qui caractérise le plus votre commune ?
Selon vous, comment est perçue la commune de l'extérieur ?	<input type="checkbox"/> Sa vie associative et culturelle <input type="checkbox"/> Son paysage <input type="checkbox"/> Son ambiance et cadre de vie <input type="checkbox"/> Ses habitants <input type="checkbox"/> Son urbanisme (architecture) <input type="checkbox"/> Autres (précisez)
Considérez-vous que vous habitez à la ville ou à la campagne ?	

La perception de la commune est assez partagée. Une partie des personnes ayant répondu au questionnaire voient en elle un cadre de vie agréable. Les mots récurrents dans leur qualification de la commune sont « calme », « tranquillité », « convivialité », qui sont souvent liés à son caractère « rural » et « verdoyant ». C'est d'ailleurs le paysage et l'ambiance/cadre de vie qui caractérisent le plus la commune dans le graphique ci-dessous, juste devant ses habitants. Ces personnes citent également l'accessibilité et la localisation de la commune comme points positifs, notamment sa proximité avec la France.



Figure 14: Photographie d'une prairie

Ce dernier point est pour certaines personnes un aspect négatif, souvent associé à l'insécurité. Cette partie de la population interrogée porte un avis dépréciatif sur la commune, qu'elle illustre par des mots forts, donnant un grand poids à ce sentiment. Les mots récurrents utilisés pour caractériser la commune sont : « insécurité », « pauvreté », « dangereuse », « précarité », « tristesse », « violence ».

La différence est parfois faite entre la ville de Péruwelz perçue négativement et les villages qui sont quant à eux vus de façon plus positive.

L'opinion générale des personnes ayant répondu au questionnaire est beaucoup plus négative lorsqu'il s'agit de définir la manière dont les personnes étrangères à la commune la perçoivent. Il est intéressant de remarquer que des personnes qui considèrent de façon positive leur ville pensent qu'elle est mal vue de l'extérieur.

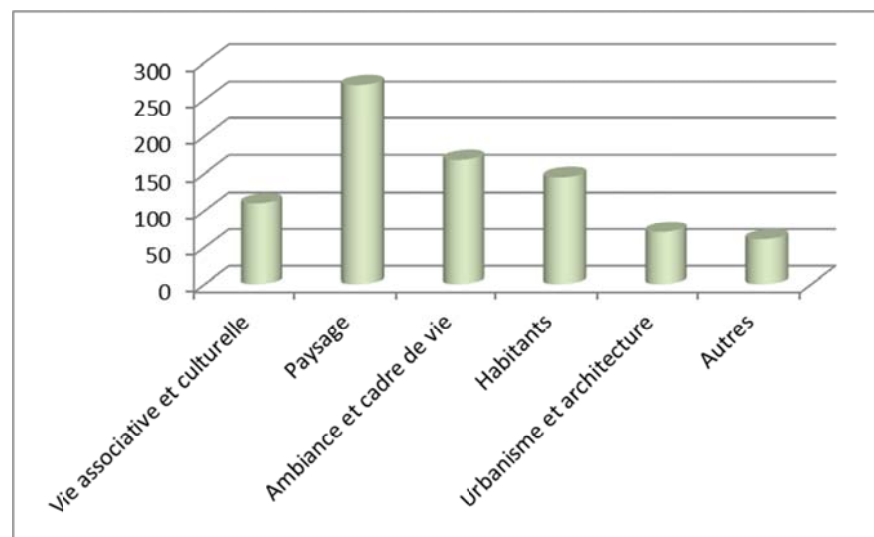


Figure 15: Domaines caractérisant le plus la commune selon les habitants (Valeurs brutes)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Péruwelz est souvent qualifiée de « petite ville à la campagne » ou « ville de province ». Le slogan « Péruwelz, une ville à la campagne » est souvent mentionné pour qualifier la commune. Péruwelz possède d'après les répondants les atouts de la ville (commerces) et ceux de la campagne (qualité de vie, verdure).

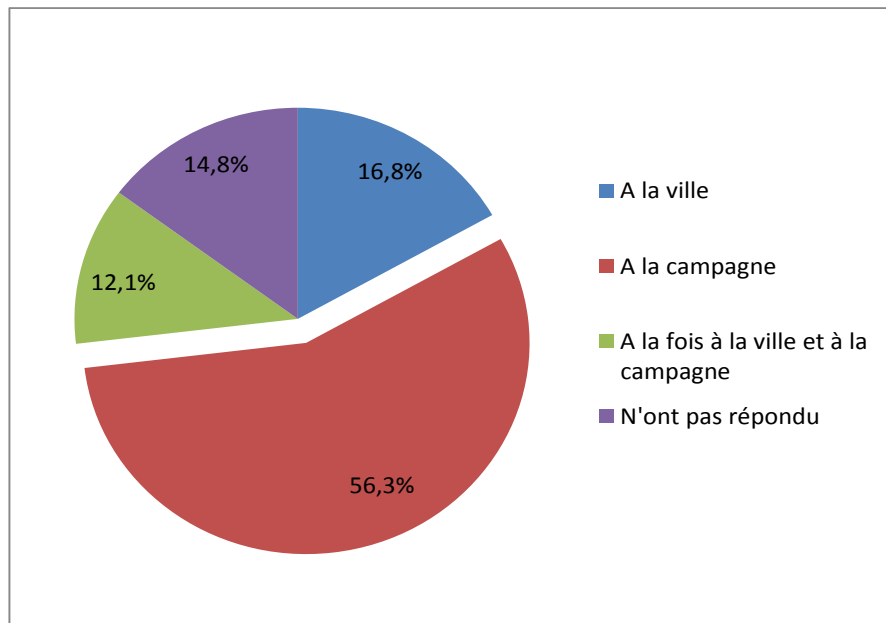


Figure 16: Graphique montrant la perception du cadre de vie (ville et campagne)

Près de la moitié des personnes ayant répondu au questionnaire ont cependant un avis tranché sur la question et considèrent habiter à la campagne. Nous ne devons cependant pas perdre de vue que 52% des ménages ayant répondu au questionnaire habitent un village de l'entité et non la Ville de Péruwelz.

Cette tendance se justifie lorsque l'on étudie la perception des habitants selon les villages. Péruwelz apparaît comme étant perçue comme un pôle urbain alors que la majorité du territoire est rural. On remarque que plus les personnes habitent près de Péruwelz, plus elles considèrent qu'elles vivent en ville.

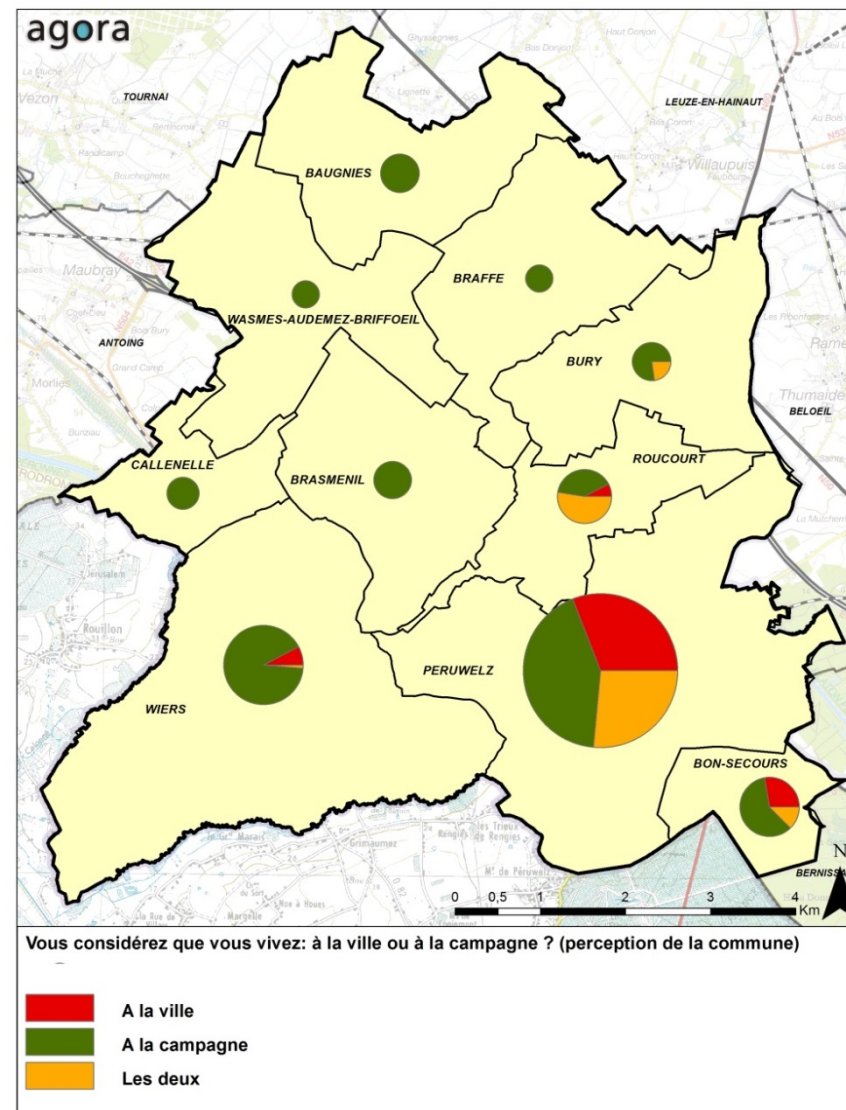


Figure 17: Perception de leur environnement par les habitants

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Ateliers thématiques

Cette étape fait le lien entre l'analyse subjective et l'analyse objective.

Cette approche plus directe nous semble importante, afin de faire circuler l'information auprès de tous et de sortir un diagnostic le plus complet possible, sur base duquel des solutions, à la fois réalistes et créatives, peuvent voir le jour. Ces acteurs locaux ont, non seulement, tous une très bonne connaissance de la commune, mais sont également porteurs d'une réflexion pointue sur celle-ci.

Les 21 et 23 mai 2013, l'auteur de projet a organisé 6 ateliers de réflexion avec les acteurs concernés, en fonction des thématiques suivantes :

Atelier - Cadre bâti

- un agent immobilier : Michel Vanneste
- un notaire : P.-Y. Lardinois
- un architecte local : Monsieur Langlais
- un passionné de l'histoire de la commune : Pascal Hubaut
- un représentant PCDR : Corinne Billouez
- IPPLF: Mme DORDAIN
- SWL : Mr FOULON
- L'architecte de la Ville : LETEUL Emilie

Atelier - Economie- Emploi

- un responsable de l'Intercommunale : Mme Pimpurniaux
- responsable de l'Agence Locale de l'Emploi : Christine QUINTART
- un représentant du monde associatif par exemple Association des commerçants : Hervé Brackman
- un responsable d'entreprise sociale : Mr Dhaufayt, Home Foyer de Roucourt
- responsable service développement économique : DEGHILAHE Sophie

Atelier Mobilité

- un représentant des forces de l'ordre : Mr DURIEUX
- conseiller mobilité : JC Masure
- représentants TEC, SNCB, TAXIS : représentant TEC/ Mr THOMAS Eric ; représentant
- Service incendie : Mr BOURDON
- Responsable service voirie : FOUGNIES Christophe

Atelier Environnement et Paysage

- un représentant d'une association de défense de l'environnement : Eddy Calonne
- un représentant des agriculteurs : VERSTAETE Gilbert
- un gestionnaire des forêts : un agent de la DNF
- un représentant du contrat de rivière : Franck Minette
- un représentant communal du service environnement et gestion des espaces verts : Vincent Dufour & Henri Colinet
- un historien ou connaisseur de l'histoire communale : Dimitri Kajdanski

Atelier Culture - Patrimoine et Tourisme

- un responsable du centre culturel : LANGLAIS Jean-Louis
- un représentant de l'académie de musique : Guy Seghers
- un représentant de la maison du tourisme : THOMAS Céline de l'IDETA
- un représentant communal de la culture, tourisme et patrimoine : Bernard Michel
- un représentant des associations culturelles : compagnie des sources : DANVIN Philippe

Ateliers Equipements

- un représentant du service Jeunesse de la commune : Arnaud Demazy
- un directeur d'école : O Grezinski
- un représentant des associations de sports: Vincent Gets
- un représentant du service communal des affaires sociales et du CPAS : Anne-Christie + Mr BOURDON (sec CPAS)
- un représentant de la commission communale de l'Accueil, Stéphane Defroyennes
- un représentant du milieu médical (médecin, croix rouge, centre médicaux, etc) : Claude Vermeersch
- un représentant de l'agence local pour l'emploi : C. Quintart
- un représentant spécifique pour les enfants de 0 à 3 ans : Stéphane DEFROYENNES

Un atelier complémentaire organisé avec le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (le 27 juin 2013) nous a également apporté des éléments de réflexion, notamment sur le cadre paysager et les atouts de la commune.

Ville de Péruwelz

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

2.7 CONCLUSION

L'objet du Schéma de Structure Communal est de définir une politique d'aménagement du territoire dans le cadre d'un projet de développement communal. Ce projet doit respecter les dispositions du Plan de Secteur et tenir compte des moyens communaux.

Le but principal de ce diagnostic est de mettre en évidence de manière objective les principaux problèmes et enjeux pour la Commune, afin de lui permettre de définir des objectifs et une stratégie globale pour son territoire. Le diagnostic n'a pas pour seul objet la connaissance du territoire, mais constitue un outil de pilotage du processus de développement. Il ne s'agit pas seulement de juger pour comprendre, mais surtout de juger pour agir.

Le diagnostic et la détermination des besoins se basent sur la synthèse de l'analyse objective et subjective et déterminent les bases pour les choix politiques à venir, notamment (liste non exhaustive) :

- Identification des besoins actuels internes;
- Evolution de la commune à court (2026) et à long terme (2036);
- Rôle de la commune par rapport aux communes voisines, à la province et à la région à court (2026) et à long terme (2036).

L'ensemble des conclusions des phases de l'analyse subjective et de l'analyse objective de la situation existante compose **le diagnostic de la situation et donc les tendances et les enjeux observés.**

Il se dégage donc de la première phase une bonne analyse du terrain et de ses points les plus marquants que l'on rangera, selon les cas, sous les titres de : Atouts, Faiblesses et Opportunités, Menaces.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

3 Historique de l'évolution du paysage communal

3.1 XVIII^{ÈME} SIECLE

La majorité de l'actuelle commune de Péruwelz se situe sur les planches n°32 et n°32bis (Antoine) de Ferraris. La carte de Ferraris a été établie, entre 1770 et 1778, par le comte Joseph de Ferraris, sur commande du gouverneur Charles de Lorraine. Cette carte avait une vocation exclusivement militaire (relevé des rivières, ponts, forêts, etc.).

A l'époque, la majorité du territoire de Péruwelz appartenait à la Châtellenie d'Ath, l'autre faisant partie du Tournaisis. Il est à noter que l'entièreté du territoire communal ne se trouve pas sur les cartes de Ferraris. En effet, à l'époque, le village de Whiers (Wiers) se trouvait dans le royaume de France, territoire non étudié par Ferraris.

Notons également qu'à l'époque, Péruwelz s'écrivait Péruwels.

Sur les planches de Ferraris, au niveau du territoire de la Commune actuelle, plusieurs villages (tels que Péruwels, Roucour, Calenelle, Briffoeil, Bury, etc.) sont visibles. Ces localités sont souvent situées le long ou à proximité d'axes de circulation qui à l'époque étaient principalement des chemins de terre.

Ainsi, les villages et hameaux s'articulent autour des chemins qui les traversent et présentent donc une structure complexe.

Au XVIII^{ème} siècle, l'évolution de l'espace villageois consiste souvent en une densification de son espace bâti à l'intérieur de l'auréole villageoise, comme on peut le remarquer à Péruwels.

Cependant, certains villages se sont plutôt développés en longueur, le long de routes.

Mis à part quelques exceptions, les zones bâties sont souvent implantées en fond de vallée, à l'abri des vents et souvent à proximité de cours d'eau.

Dans les villages de la région, les maisons sont généralement séparées les unes des autres. Il n'y a pas ou peu de mitoyenneté, chaque maison ayant gardé son

individualité. A Péruwels cependant, les maisons sont mitoyennes. On note également quelques maisons mitoyennes dans le village de Roucour.

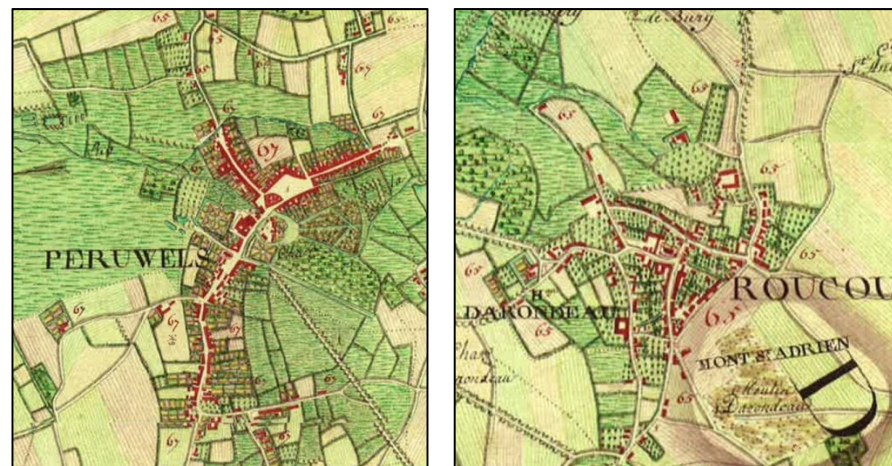


Figure 18 : Carte de Ferraris de la ville de Péruwels

Figure 19 : Carte de Ferraris du village de Roucour

Concernant Bon-Secours, Ferraris indique l'importance du pèlerinage: « On voit dans la chapelle du hameau de Bon Secours près de Péruwels, une Image miraculeuse qui attire de tous côtés un grand nombre de personnes qui viennent y faire leur pèlerinage. »

Deux chaussées existaient déjà à l'époque : la chaussée de Tournai (la N50 actuelle) et la chaussée de Mons à Leuze (la N60 actuelle). Elles étaient déjà bordées d'arbres.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL



Figure 20 : Carte de Ferraris- vue sur les N50 et N60

Comme l'indiquent les figures ci-dessus, de nombreux potagers (carrés verts et oranges) sont souvent rattachés aux habitations de ces villages. Plusieurs vergers (parcelles avec des points noirs ordonnés) se trouvent également dans la région, le plus fréquemment, à proximité des zones habitées.

Des parcs sont également présents, comme à Briffoeil ou Péruwels.



Figure 22 : Carte de Ferraris du village de Briffoeil

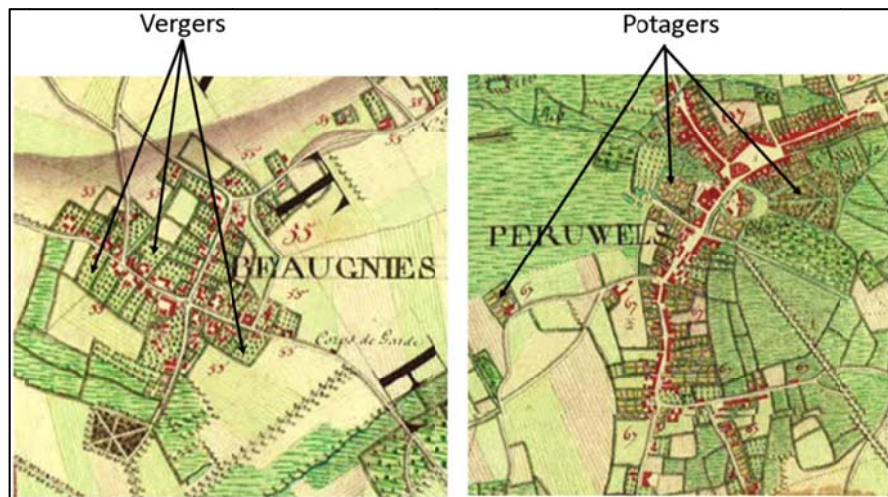


Figure 21 - Carte Ferraris de Beaugnies et de Péruwels

Sur les planches de Ferraris, on peut observer que chaque localité (village et hameau) porte un numéro. Il s'agit de leur numéro paroissial. Ainsi, on remarque que Péruwelz porte le n°67, Bury le n°64, Calenelle n°58, ou que Briffoeil porte le n°56.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

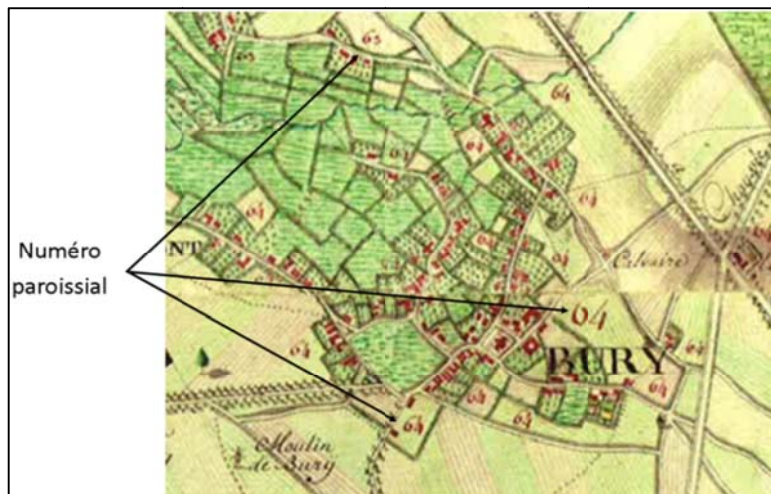


Figure 23 : Carte de Ferraris du village de Bury

moyenne et basse futaye. La quantité qu'on y coupe d'une année à l'autre suffirait à la consommation des habitants, s'ils n'en faisaient trafic. On y brûle la houille que l'on tire à un prix modique des environs de Mons. »

Le territoire était également recouvert de cultures, principalement sur les plateaux, mais également dans les vallées. Le sol est propice aux cultures comme l'indique Ferraris : « Le terrain qui est d'un sol alternativement gras et sablonneux, est très bon pour la culture des terres et la production de bois, en quoi consiste le principal commerce des habitants de cette contrée. Les campagnes sont très fertiles en Froment, Seigle, Orge, Avoine, Colza, Trèfles, Lin et Légumes. »

Le long des cours d'eau, on note la présence de prairies marécageuses, parfois bien délimitées par des haies, ce qui suggère leur exploitation. A propos de ces prairies, Ferraris écrit : « On observe que les prairies (...) sont en partie marécageuses et que le foin en est souvent gâté par les inondations auxquelles ces prairies sont sujettes. Celles qui n'ont pas les mêmes inconvénients en produisent abondamment de la meilleure espèce. »

Il est à noter également la présence de censes éparpillées sur le territoire communal.

Plusieurs châteaux sont implantés sur le territoire communal.

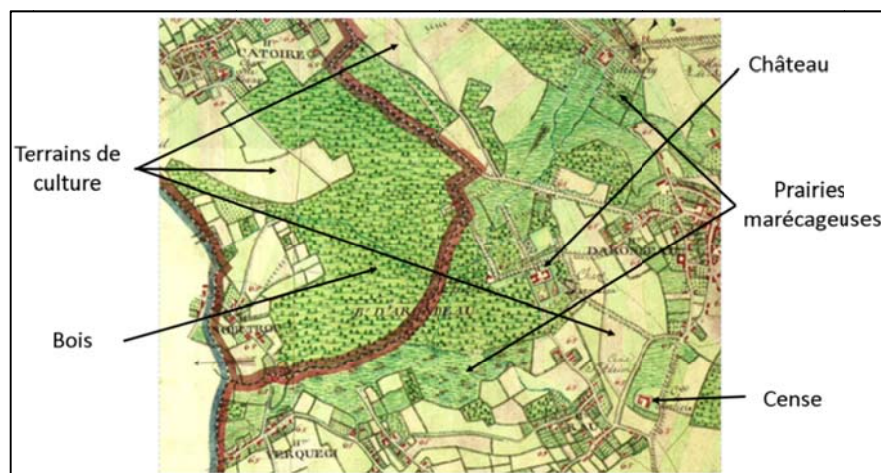


Figure 24 : Carte de Ferraris-vue sur des bois, prairies marécageuses et zones de culture

A l'époque, il existait beaucoup de bois. Ferraris écrit à propos de ceux-ci : « Les bois donnent du Chêne, du Hêtre, du Faû et du Charme, tant en tailli qu'en haute',

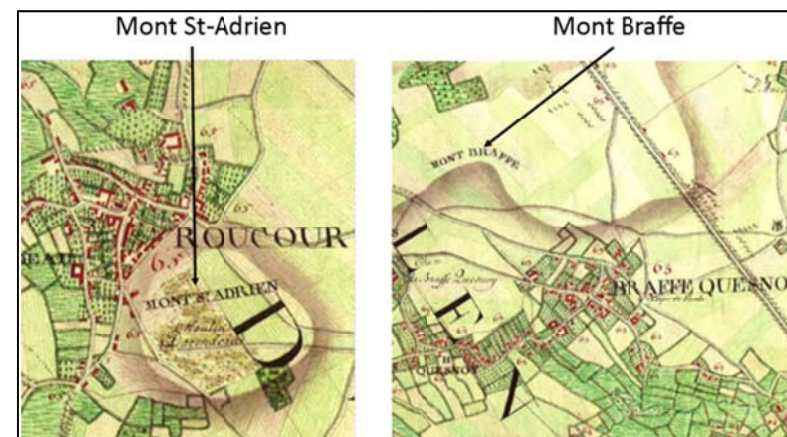


Figure 25 : Carte de Ferraris du Mont Saint-Adrien (à gauche) et du Mont Braffe (à droite)

En ce qui concerne le relief de la commune, nous pouvons remarquer sur la carte de Ferraris qu'il est peu prononcé. Par ailleurs, deux points culminants apparaissent très clairement : le Mont Saint-Adrien, à l'est du village de Roucour, et le Mont

Ville de Péruwelz

Phase 1

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Braffe au nord du village de Braffe Quesnoy. Ferraris décrit le relief comme suit : « Ce territoire qui renferme des plaines d'une assez grande étendue est coupé de quelques montagnes. La plus considérable a quinze à dix-huit toises¹ d'élévation telle est celle sur laquelle est situé le hameau de Bon Secours. »

Du point de vue de la productivité, la région abritait des moulins à eau, tels que le moulin d'Arondeau, mais également des moulins à vent, tels que le moulin de Briffoeil.

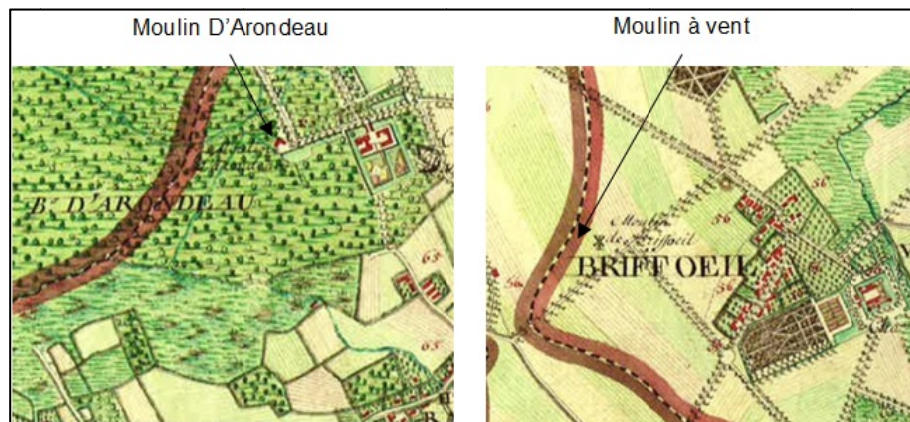


Figure 26 : Carte de Ferraris : vue sur le moulin d'Arondeau (à gauche) et sur le moulin de Briffoeil (à droite)

La région présente quelques cours d'eau. Sur la carte de Ferraris, il existe quelques fontaines et étangs, notamment à Péruwelz,

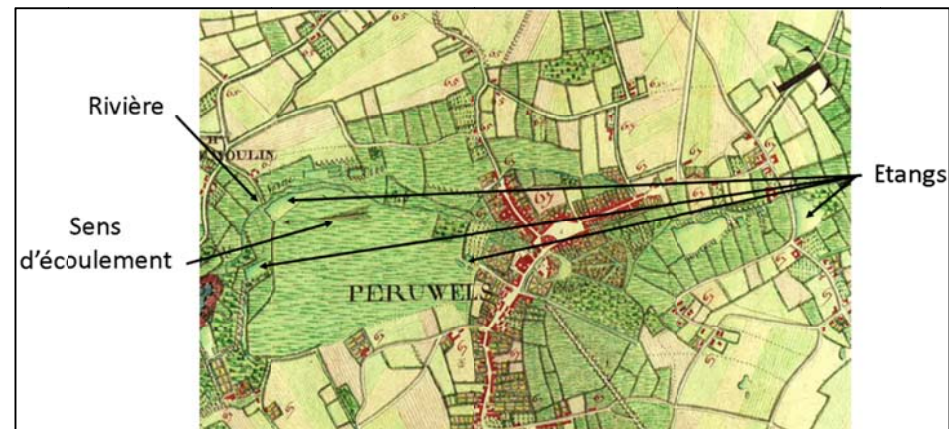


Figure 27 : Carte de Ferraris de la ville de Péruwels

Concernant les chemins, Ferraris recense peu de chemin creux. En effet, on en retrouve seulement à deux endroits : à Beaugnies et Bury. Ferraris décrit les chemins comme suit : « Quant aux chemins, ils sont praticables en tout temps, mais fort boueux en hiver. »

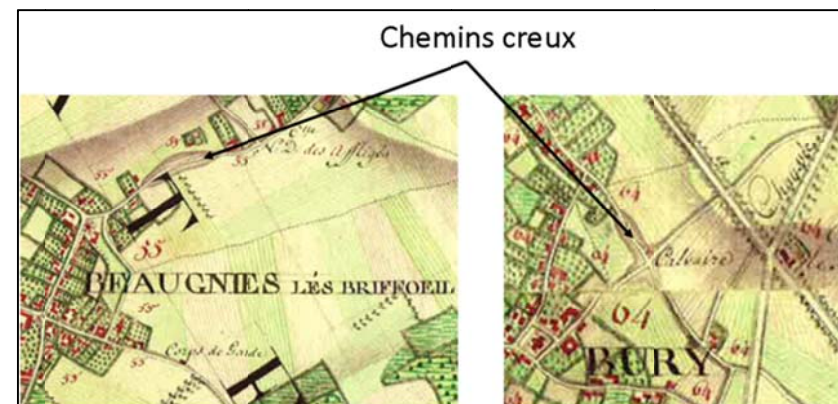


Figure 28 : Carte de Ferraris – Vue sur les chemins creux

¹ La toise est une ancienne mesure de longueur usitée en France avant l'adoption du système métrique qui valait à Paris 1,9498 mètres.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

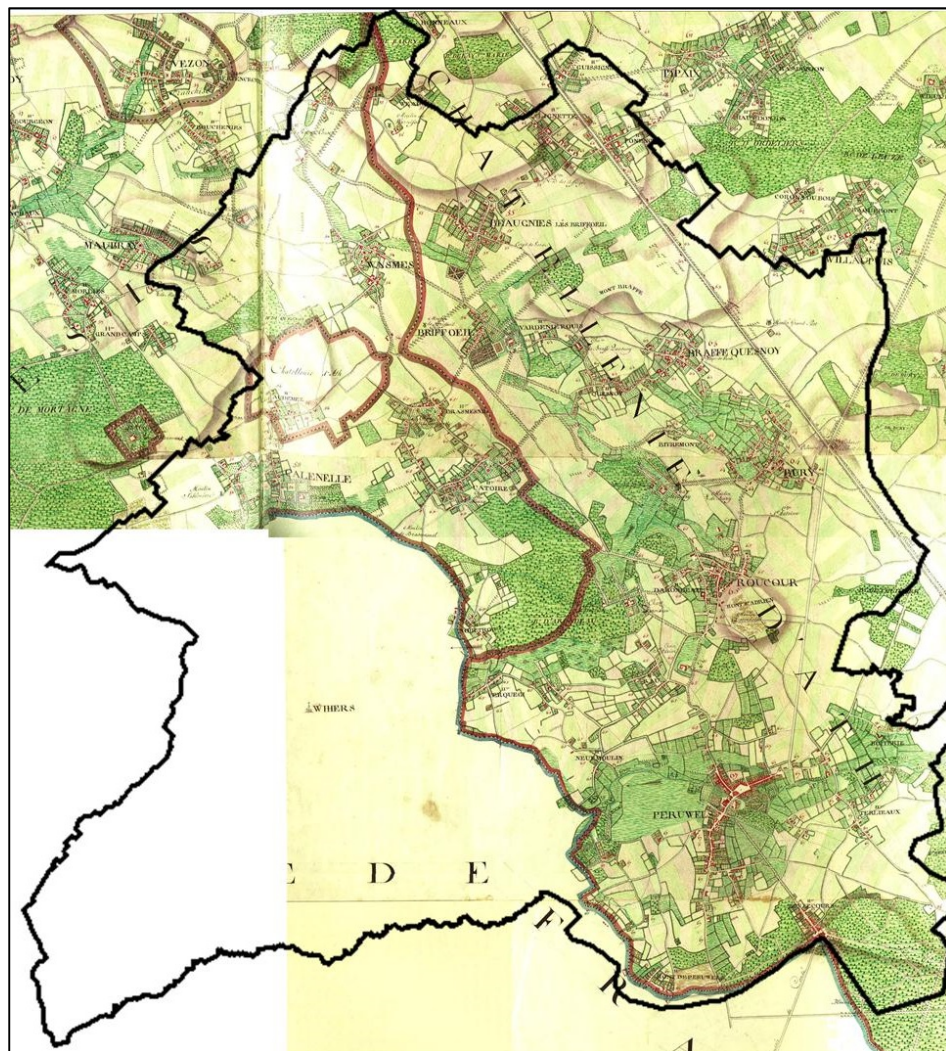


Figure 29 : Carte du comte de Ferraris de 1777 (En noir : Limites communales approximatives)

3.2 XIX^{EME} SIECLE - CARTE DE VANDERMAELEN (1846-1854)

Sur la carte de Vandermaelen, on observe, par rapport à la carte de Ferraris, l'apparition du canal reliant Nimy à Péronnes. Ce canal a été inauguré en 1826. A cette époque le borinage avait besoin de ce canal pour livrer les énormes quantités de charbon récoltées dans la région. Les deux anciens axes de circulation (N50 et N60 actuelles) sont toujours des grandes routes de circulation et sont les principaux axes de pénétration dans la commune.

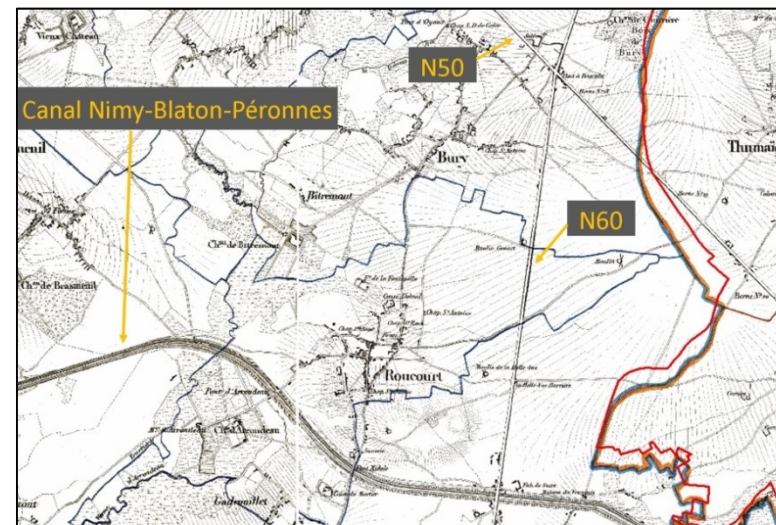


Figure 30 : Carte de Vandermaelen- Vue sur le canal Nimy-Blaton-Péronnes et les N50 et N60 actuelles (en rouge : limite communale)

Il est à noter également l'apparition du village de Wiers sur la carte de Vandermaelen qui, pour rappel était absent de la carte de Ferraris.

De nouveaux hameaux et villages sont recensés par Vandermaelen, comme par exemple Gadrouillet.

Des chemins en pavés font également leur apparition un peu partout dans la commune. Les axes secondaires se sont redressés par rapport à l'époque de Ferraris.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

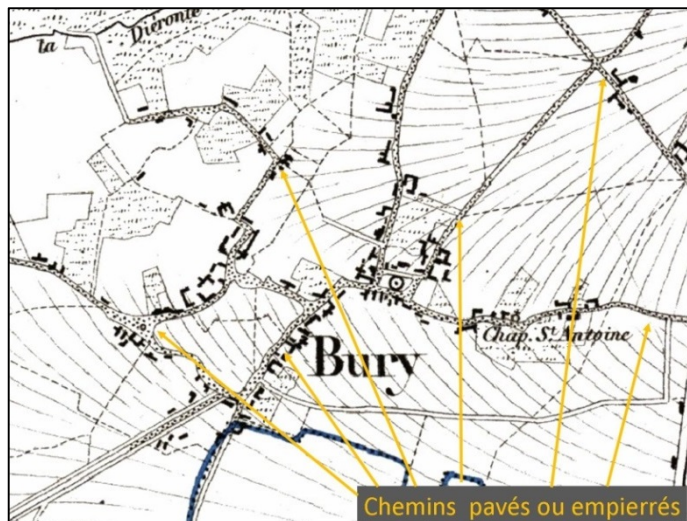


Figure 31 : Carte du village de Bury par Vandermaelen

Sur la carte de Vandermaelen, on observe que l'habitat est disposé en petits villages groupés. Par rapport au XVIIIème siècle, les villages se sont légèrement développés, souvent en s'étendant le long de voies de circulation.

D'un point de vue superficies boisées, on remarque que celles-ci sont plus faibles qu'à l'époque de Ferraris. Sur la carte de Vandermaelen, on note de nombreuses prairies. Celles-ci se trouvent souvent le long des cours d'eau ainsi qu'à proximité d'habitations.

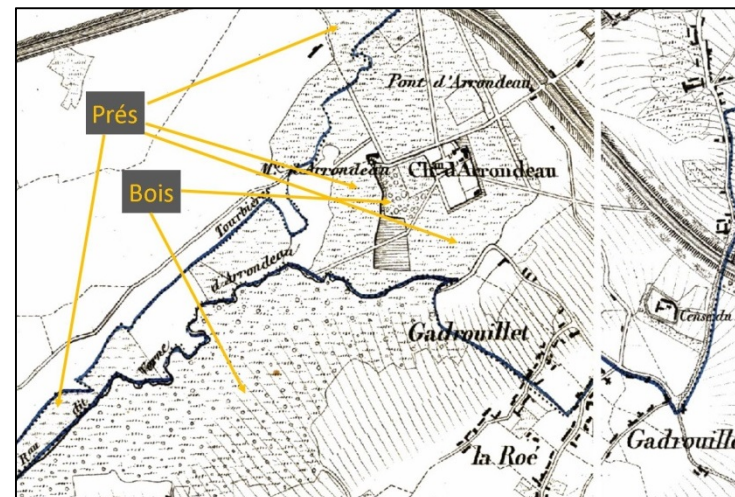


Figure 32 : Carte de Vandermaelen des villages de Gadrouillet, d'Arondeau, la Roë

De nombreux moulins sont en activité sur le territoire communal.

Des nouvelles activités apparaissent. En effet, on peut remarquer des brasseries à Roucourt et Wiers, des fours à chaux à Péruwelz, ainsi que des carrières, moulins à Huile, une tannerie, une verrerie. Le sous-sol de Péruwelz est composé de pierres calcaires qui ne présentent pas d'intérêt pour les constructions étant donné qu'elles s'émiettent lorsqu'une gelée survient. Elles étaient donc à l'époque extraites pour ensuite être cuites dans des fours pour en faire de la chaux. C'est pourquoi sur les cartes de Vandermaelen, on retrouve de nombreux fours à chaux mais également des carrières desquelles étaient extraites ces pierres calcaires.

On note également la présence d'une sucrerie à Roucourt, un collège à Péruwelz et une école communale à Calenelle. Un presbytère est installé dans le village de Wiers.

De nombreux moulins sont présents sur le territoire communal. Ils sont plus nombreux qu'à l'époque de Ferraris.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

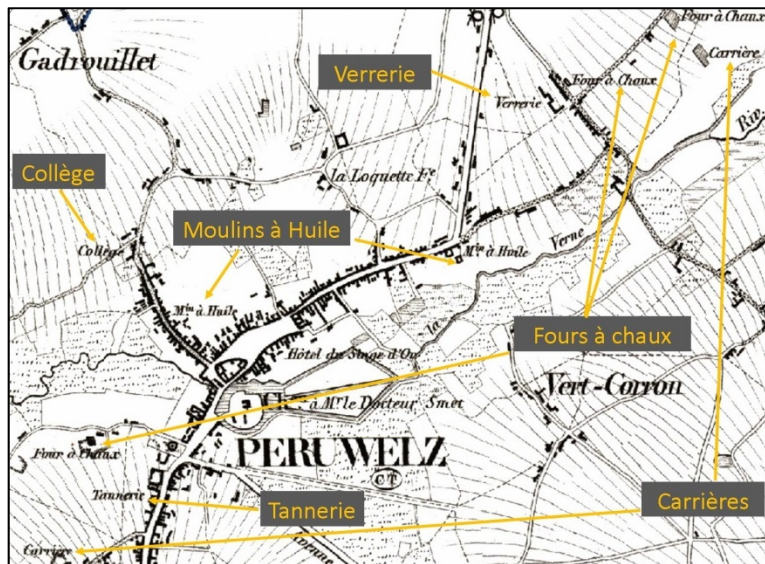


Figure 33 : Carte de Vandermaelen de la ville de Péruwelz

Des châteaux sont également encore présents sur le territoire communal.

Il est à noter également la présence du Tilleul de Braffe qui est encore actuellement un site d'intérêt sur le territoire communal et qui a donné son nom à la rue du Grand Tilleul.

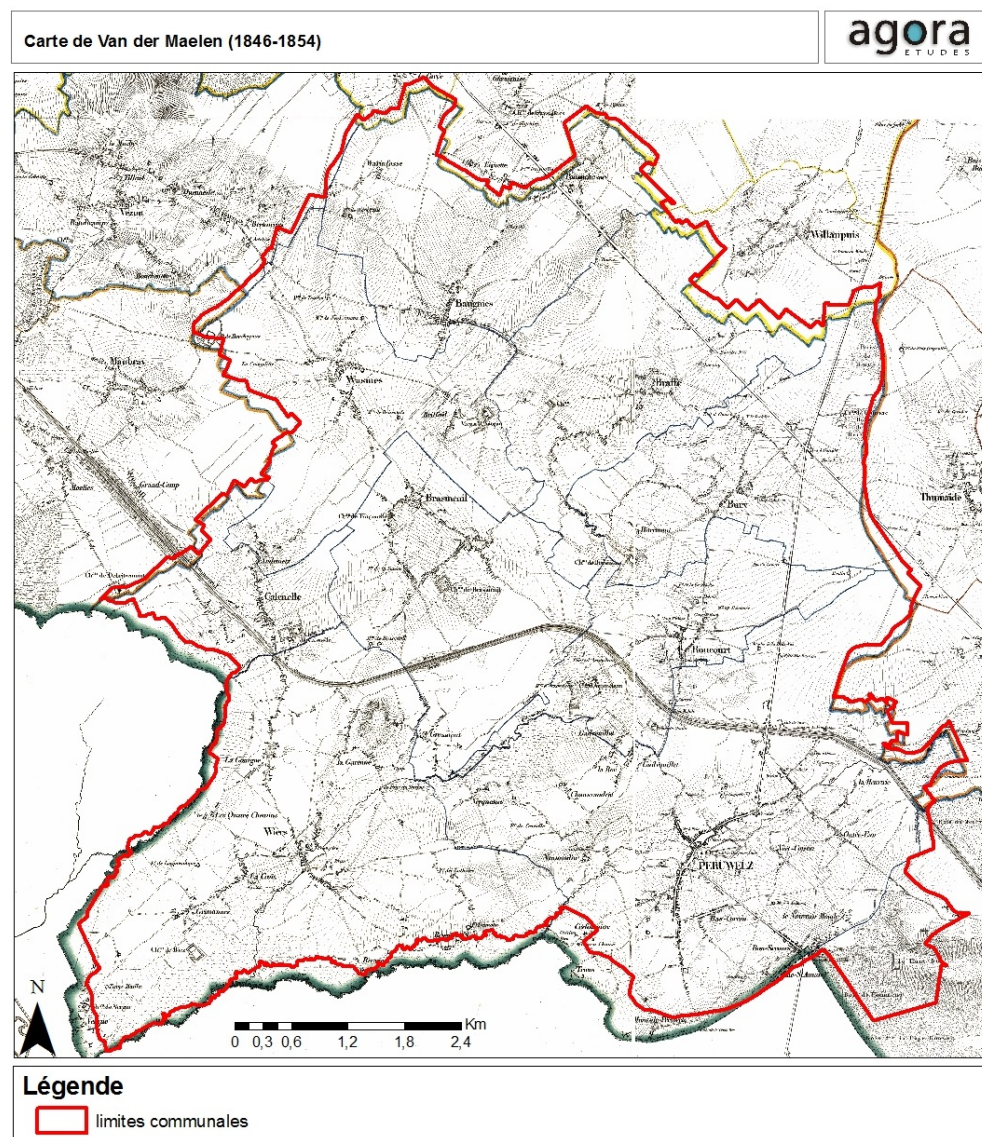


Figure 34 : Carte topographique de Péruwelz par Vandermaelen (1846-1854)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

3.3 XX^{EME} SIECLE (CARTES MILITAIRES VERS 1960)

Les cartes militaires recouvrant le territoire communal vers 1960 n'ont pas été créées la même année. Le territoire situé au Nord de Braffe est situé sur la carte 37-7-8 Antoing-Leuze datant de 1959-1960. Le reste du territoire est situé sur la carte 44-3-4 Laplaigne-Péruwelz datant de 1962-1963.

Etant donné que la fusion des communes n'a pas encore eu lieu, les limites communales ne correspondent pas aux limites actuelles.

Par rapport à Vandermaelen, on voit l'apparition des deux lignes de chemins de fer dont l'une traversant encore actuellement le territoire communal : la ligne 78 Mons-Lille-Flandres (construite au XIX^{ème} siècle). Une station est implantée dans la ville de Péruwelz. L'autre ligne de chemin de fer est à une seule voie. Cette ligne (L92)² reliait Péruwelz à Somain et fait partie des lignes de chemins de fer les plus vieilles d'Europe. Sa création a débuté en 1831 par la Compagnie des Mines d'Anzin. Le tronçon Vieux-Condé et Péruwelz fut quant-à-lui construit en 1874, c'est pourquoi il n'apparaît pas encore sur les cartes de Vandermaelen. Cette ligne permettait l'acheminement de charbon entre les mines d'Anzin et l'arrondissement de Tournai qui en avait besoin pour le fonctionnement de ses fours à chaux. La ligne a été fermée aux voyageurs en 1962 et le tronçon Vieux-Condé-Péruwelz sera fermé définitivement en 1973.



Figure 35 - Carte de la ville de Péruwelz vers 1960

On remarque également la modification du trajet du canal Nimy-Blaton-Péronnes.

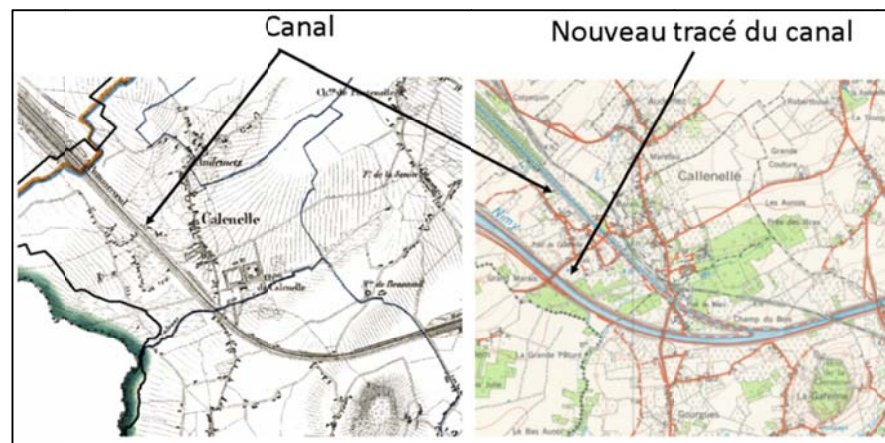


Figure 36 : Carte de Calenelle par Vandermaelen (à gauche) et en 1960 (à droite)

Suite à l'amélioration du niveau de vie, ainsi qu'à l'ouverture de la Commune sur l'extérieur grâce aux axes routiers, l'évolution villageoise a continué à se traduire par des extensions linéaires divergeant de l'ancien noyau, le long des routes. Ceci induit l'apparition de populations mobiles dont l'ancrage au territoire est moindre. Cette population correspond à des ruraux détachés de l'agriculture qui construisent autrement; des pavillons, des villas et des lotissements font leur apparition. Visuellement, une séparation s'observe entre le noyau villageois ancien et les nouvelles extensions.

En effet, à cette époque, pour répondre à la demande en logement des ménages, les entrepreneurs cherchent à construire vite et à moindre coût. Ceci a eu pour conséquence l'uniformisation progressive des matériaux et des gabarits. Cette banalisation de l'habitat s'est faite au détriment des identités architecturales locales. Alors que dans le passé, les gens devaient construire avec les matériaux disponibles sur place, ce qui imprimait à chaque région une identité architecturale, Ces contraintes ayant disparu, on observe aujourd'hui que toutes les extensions de village ont partout la même allure.³

Cette densification de l'habitat le long des routes a conduit dans certains cas, à une conurbation entre les villages, comme c'est le cas par exemple entre la ville de Péruwelz et le village de Bon-Secours. Il est à noter que la ville de Péruwelz s'est fortement densifiée entre l'époque de Vandermaelen (1846-1854) et 1960, comme le montre les figures ci-dessous.

² Source : http://www.larousse.fr/encyclopedie/article/Laroussefr_-_Article/11024446

³ Source : Les paysages de Wallonie

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL



Figure 37 : Carte de Péruwelz et de Bon-Secours par Vandermaelen

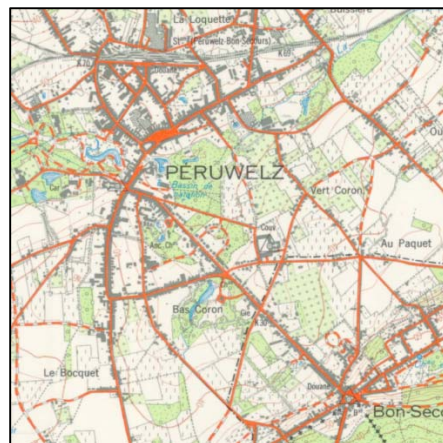


Figure 38 : Carte de Péruwelz et de Bon-Secours vers 1960

De nombreuses prairies sont encore présentes le long des cours d'eau et en bordure des villages. Les bois sont essentiellement constitués de mélanges de futaies et de taillis. La proportion de bois a augmenté par rapport à l'époque de Vandermaelen comme l'illustrent les figures ci-dessous.

Cette augmentation des surfaces boisées peut être mise en relation avec le phénomène d'ennépinement qui touche la Wallonie à cette époque. En effet, en Wallonie, suite à l'intensification des pratiques et la mise en place de la Politique Agricole Commune, les agriculteurs ont délaissé les terres les moins rentables de leurs exploitations. De plus, un grand nombre d'exploitations de petites dimensions ont fermé leurs portes. Les terrains ainsi libérés ont souvent été boisés, ce qui a entraîné, par endroits, une fermeture du paysage.

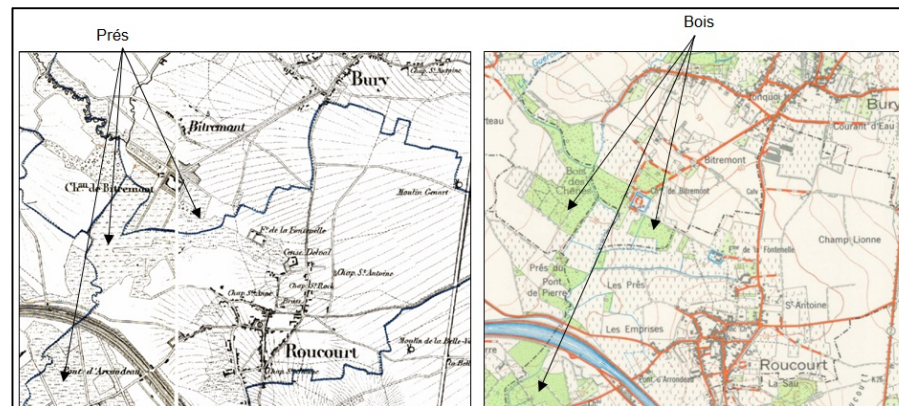


Figure 39 : Carte de Bury et Roucourt par Vandermaelen (à gauche) et en 1960 (à droite)

A cette même époque, on commence à planter des conifères à la place des feuillus traditionnels, dans un souci de productivité. Les plantations de résineux peuvent poser quelques problèmes aux abords des cours d'eau (acidification du milieu). Les résineux modifient profondément le paysage puisque leur masse sombre présente un aspect constant dans le paysage contrairement aux feuillus qui se transforment au rythme des saisons.

A propos de plantations, il faut aussi remarquer qu'en fond de vallée, apparaissent quelques peupleraies se présentant en groupes d'arbres ordonnés.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

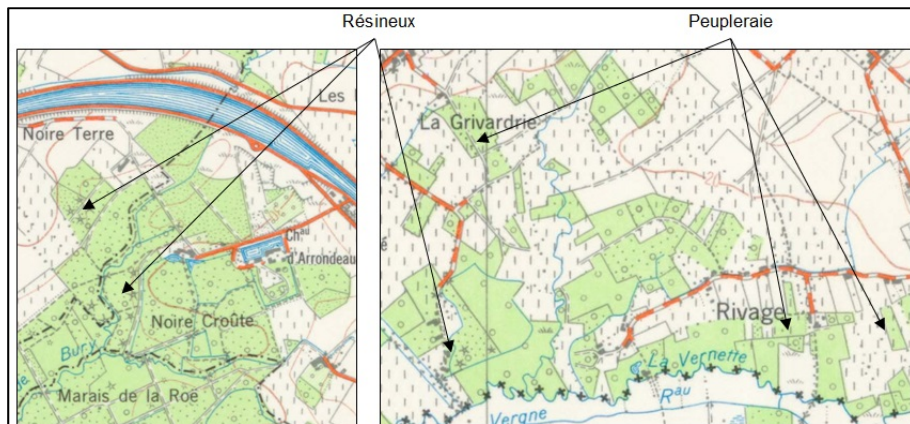


Figure 41 : Carte du domaine d'Arondeau (à gauche) et du hameau de Rivage (à droite) en 1960



Figure 42 - Carte de Péruwelz vers 1960

En ce qui concerne les activités présentes sur le territoire communal, on note la présence de carrières, bien que certaines ne soient déjà plus exploitées en 1960.

On note également la construction d'un château d'eau à Péruwelz, ainsi qu'un bassin de natation en plein air.

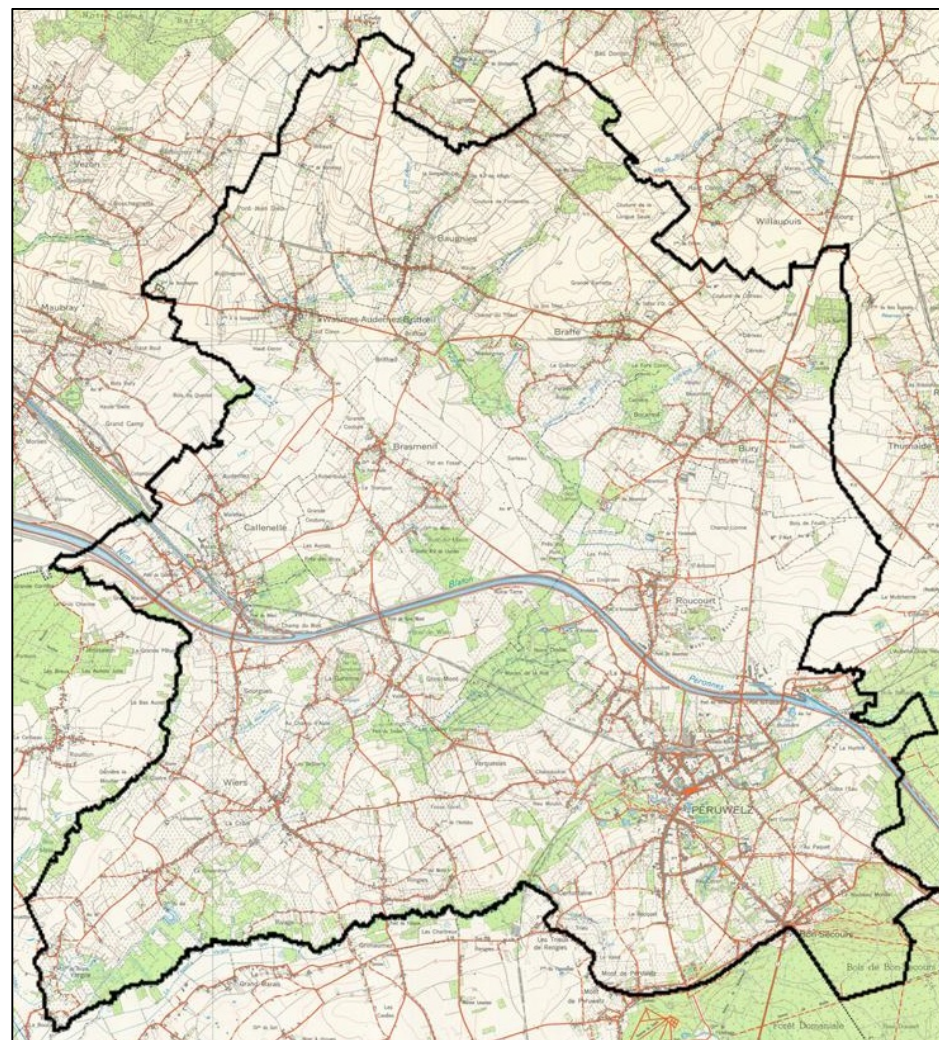


Figure 40 - Carte topographique de 1959-1963 (source : IGN)

3.4 CONCLUSION

Historiquement, le paysage de Péruwelz a été marqué :

- au 18^{ème} siècle, par la présence de cultures et de vergers, entrecoupés de nombreux bois et de haies ;
- au 19^{ème} siècle, par la construction du canal Nimy-Péronnes (ancien tracé), une extension linéaire des villages le long des routes, le déboisement et l'arrivée du chemin de fer ;
- au 20^{ème} siècle, le désenclavement de la commune par la création de nouvelles routes, le reboisement et enfin et surtout par l'urbanisation intensive (extension des villes/villages, création de parcs d'activité économique, etc.) et l'intensification de l'agriculture.

4 Occupation du sol

4.1 EVOLUTION PAR RAPPORT A 1960

Par rapport à la carte datant de 1959-1963, on remarque quelques changements significatifs.

Actuellement, le réseau de communication est plus développé, notamment depuis l'apparition de l'autoroute E42 reliant Lille à Liège, mais également l'apparition de la ligne TGV reliant Bruxelles à Lille.

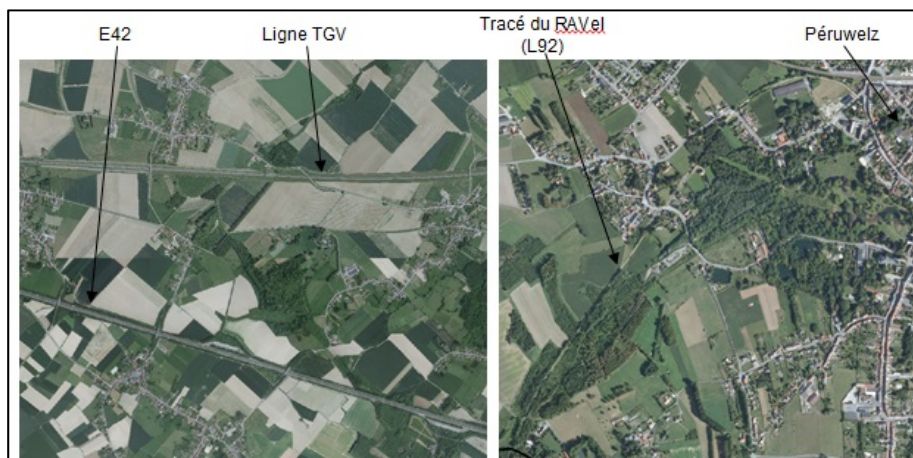


Figure 43 : Orthophotoplan de l'E42 et de la ligne TGV (à gauche) et du tracé du RAVel (à droite) (Source : DGO4)

Comme indiqué précédemment, une ligne ferroviaire sillonnait autrefois la commune entre Péruwelz et la frontière française. Son tracé est encore visible actuellement, voir photographie ci-dessous. Un itinéraire RAVel passe actuellement par l'ancienne ligne de chemin de fer 92. Le réseau autonome des voies lentes, permet quant à lui de créer d'agréables balades sur d'anciennes voies désaffectées.

L'activité économique de la commune est actuellement localisée le long du canal et à l'est de la commune, à Roucourt et Péruwelz.

Afin d'arriver à une répartition aussi judicieuse et équilibrée que possible entre les diverses fonctions liées aux activités humaines (industries, commerces, habitat, voies de communication, agriculture, etc.), des réglementations en matière d'aménagement du territoire se sont mises en place. Les années septante et quatre-vingt voient l'adoption progressive d'un outil puissant, le Plan de Secteur, qui détermine les affectations autorisées. Si cet outil a pu limiter certains excès, il a également conduit à la généralisation de l'habitat linéaire réparti le long des voies d'accès aux noyaux bâtis, avec pour conséquence la constitution, en certains endroits, d'un front continu de maisons entre deux villages voisins, et donc la fermeture des paysages.

Ainsi, après les années 1970-1980, on constate le développement de nouveaux lotissements, principalement le long de routes, étant donné que le Plan de Secteur le permet.

Concernant les bois, ils sont assez bien étendus sur le territoire communal. Du point de vue des superficies boisées, il est à noter qu'il n'y a quasiment pas eu de variations par rapport à la carte de 1960.



4.2 PREAMBULE

L'analyse des données relatives à l'occupation et à l'affectation du sol permet d'appréhender certains enjeux du développement territorial comme la disponibilité en terrains pour l'accueil de nouvelles activités économiques et/ou de nouveaux habitants, la protection des ressources naturelles, et, in fine, de développer une stratégie territoriale s'inscrivant dans les principes d'une gestion parcimonieuse du sol.

Plus de la moitié du territoire wallon est constitué de terres agricoles (52,6%), et près d'un tiers de bois (29,1%). Seulement un dixième relève des fonctions urbaines (bâtiments, jardins, carrières, etc.) et sont qualifiés d'artificialisés.

En un siècle et demi, la Région wallonne a doublé sa population et les prévisions prévoient une poursuite de cette croissance. Dès lors, comment gérer les besoins en nouveaux espaces artificialisés (habitat, mais aussi entreprises, infrastructures) tout en maintenant les équilibres entre espaces bâtis et non bâtis ? Cette réflexion, nécessaire tant à la préservation des ressources naturelles qu'à celle de la qualité de vie, doit être menée à toutes les échelles, notamment à l'échelle communale.

4.2.1 Objectifs

- Faire apparaître la répartition des activités sur le territoire et les différents modes d'occupation de l'espace.
- Permettre une mise en évidence de l'évolution de ces données.
- Comparer cette situation à celle des communes voisines et à celle de la Wallonie.

4.2.2 Cartographie

Carte 2 : Occupation du sol

4.2.3 Références et sources des données

Sites internet :

Commune de Péruwelz

<http://www.peruwelz.be>

DGRNE, Ministère de la Région wallonne, 2008. Fiche environnementale, Péruwelz

Ville de Péruwelz

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/

Géoportail de Wallonie (cartes géologique et hydrogéologique et notices, thématiques du sous-sol wallon, ERRUISSOL)

<http://geoportail.wallonie.be>

Données cartographiques :

Données cartographiques fournies par le SPW – DGARNE : COSW Version 2

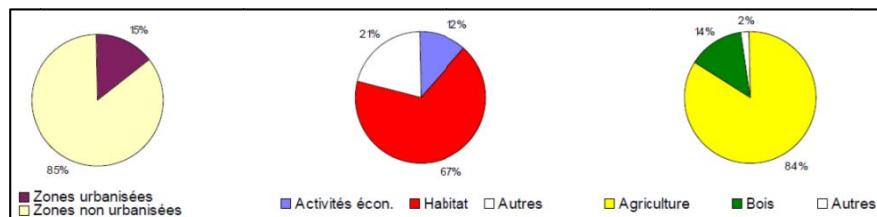
Autres références :

Documents fournis par la Commune (PCDR réalisé par IDETA) et par le PNPE.

Observations de terrain et reportage photographique réalisés par le chargé d'études.

4.3 PROFIL GENERAL DE LA COMMUNE

Actuellement, la prédominance des terres agricoles apparait encore très clairement sur la carte de l'occupation du sol de la commune de Péruwelz. Les zones urbanisées n'occupent que 15 % du territoire communal.



L'agriculture représente 84 % des zones non urbanisées, alors que les bois représentent seulement 14 % de ces zones.

Les terrains résidentiels occupent 10,2 % du territoire. Le reste de la surface urbanisée est constitué principalement des infrastructures de transport et terrains de nature inconnue.

Au niveau des espaces naturels, 20,7 % de la superficie de la commune est occupée par des surfaces enherbées et des friches agricoles et 11,1 % par des forêts. Seule 1,7% de la surface communale est constituée de milieux semi-naturels.

Si nous tenons compte des surfaces des terres arables et de cultures permanentes, ainsi que des surfaces enherbées, des friches agricoles et des forêts, nous pouvons conclure qu'environ 74,5 % du territoire communal n'est pas artificialisé.

La commune de Péruwelz est donc une commune essentiellement agricole.

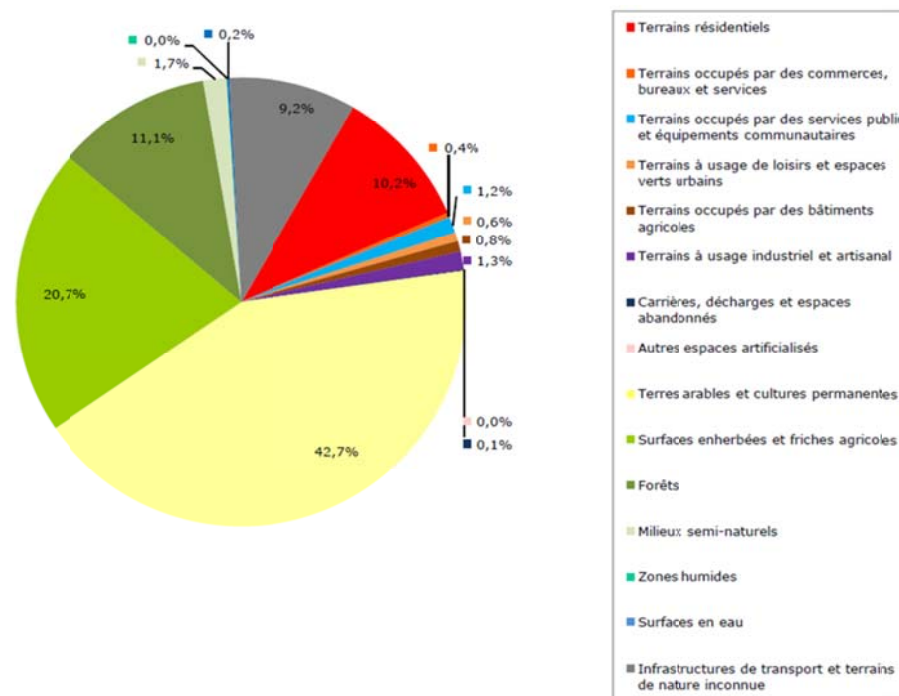


Figure 46 : Graphique du détail de l'occupation du sol de la commune de Péruwelz (2006)

4.4 CONCLUSION

Actuellement, la majorité du territoire communal (85 %) est non urbanisé, avec une couverture importante de surfaces agricoles. En effet, l'agriculture occupe à elle seule 84% des terrains non urbanisés, alors que les bois n'occupent que 14% de ces surfaces. Péruwelz est donc une commune rurale où l'activité agricole prédomine. Les grandes parcelles agricoles dans le territoire peuvent rendre le paysage morne et peu varié, surtout en hiver.

6 Description du paysage

6.1 TYPE DE PAYSAGE DE LA REGION WALLONNE⁴

Les éléments qui caractérisent un paysage rural peuvent être regroupés en cinq composantes principales : le relief, l'hydrographie, l'affectation des sols non bâtis, l'habitat et les infrastructures. Dans la perspective globalisante de la lecture géographique, ces composantes ne sont pas des catégories cloisonnées. En Wallonie, dix grands ensembles paysagers ont été décrits.

La commune de Péruwelz appartient à l'ensemble des **bas-plateaux limoneux, openfield dominé par les cultures**.

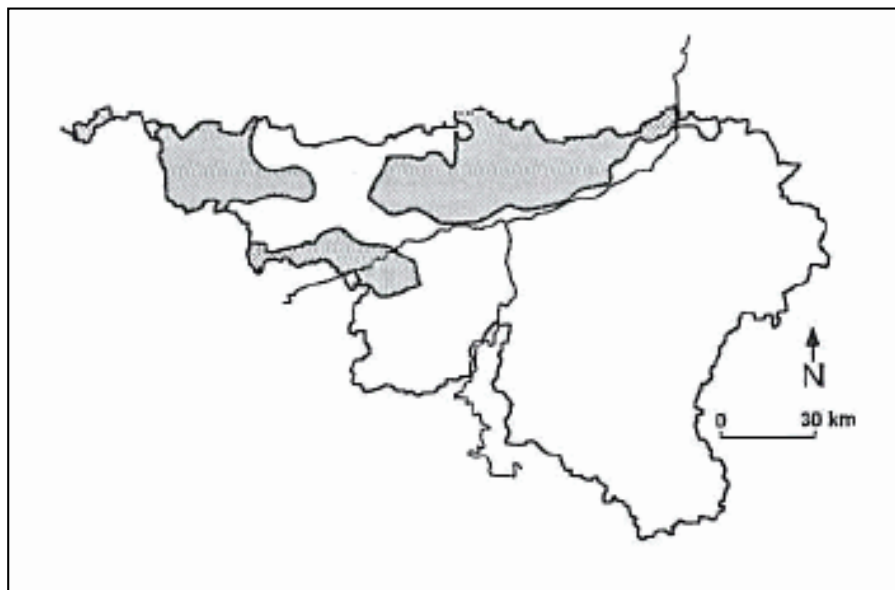


Figure 47 : Représentation de l'étendue de l'openfield dominé par les cultures

Source : *Etat de l'Environnement Wallon 1996, Paysage*.

⁴ Source : *Etat de l'Environnement Wallon 1996, Paysage*. Ministère de la Région wallonne, Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement.

Dans cette région de bas-plateau entaillé par de nombreuses vallées à fond plat, le type de site le plus fréquent pour l'ensemble village/finage est le contact plateau-vallée. Un village groupé est le plus souvent établi sur l'un des versants d'une vallée principale ou affluente. Le finage est caractérisé par des terres étagées depuis le fond de vallée jusqu'au plateau.

Le site est composé de trois zones écologiquement contrastées :

1. Le plateau :
 - relief faiblement ondulé, pentes faibles ;
 - sol limoneux épais et bien drainé ;
 - microclimat bien ensoleillé mais venteux (coups de vent, vents desséchants en été, vents glacés et congères en hiver).

Ces caractéristiques pédologiques et climatiques le rendent particulièrement propice des céréales.

2. Le fond de la vallée :
 - zone en pente très faible, occupée par le lit d'un cours d'eau ;
 - sols limono-argileux mal drainés ;
 - microclimat humide et frais, concentration d'air froid en hiver, brouillard fréquent.

Le fond des grandes vallées correspond à la plaine alluviale. Les sols y sont souvent gorgés d'eau : étangs et marais ponctuent le talweg, mettant en évidence son caractère inondable. C'est traditionnellement le domaine de la prairie, du saule et du peuplier, voire des roselières.

3. Les versants :
 - Zone en pente parfois abrupte (surtout dans les vallées encaissées) ;
 - Affleurements de roches cohérentes :
 - grès sableux ;
 - grès et calcaire du socle primaire dans les vallées les plus profondes ;
 - Sols sablo-limoneux, parfois squelettique quand la pente est forte ;
 - Microclimat d'adret (versant orienté sud, bien exposé au soleil) ou d'ubac (versant orienté nord, souvent à l'ombre) selon l'orientation de la vallée.

Les versants d'adret présentent généralement une pente plus douce à cause de l'érosion active qu'ils ont connu sous climat périglaciaire (dégel plus précoce et plus fréquent, phénomène de solifluxion intense). Grâce à leur pente et leur exposition favorables, ils figurent parmi les sites les plus recherchés pour l'habitat.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Les versants d'ubac, plus raides, aux sols secs et peu épais ont souvent conservé leur vocation forestière.

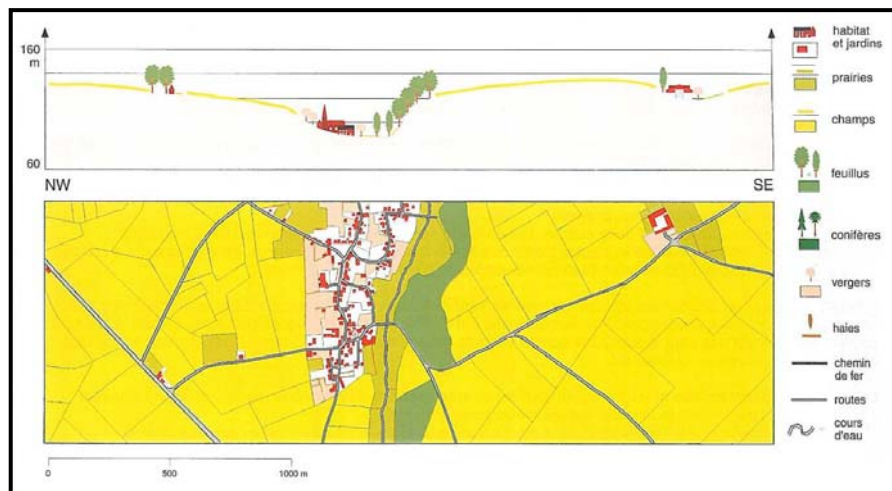


Figure 48 : Paysage typique des Bas-Plateaux limoneux, openfield dominé par les cultures

Ce type de paysage est caractérisé par :

L'auréole villageoise

A l'écart des grandes villes du sillon Haine, Sambre et Meuse, l'auréole apparaît encore bien individualisée. A l'exception des grosses censés isolées dans le finage, l'essentiel de l'habitat est groupé.

Un noyau traditionnel qui s'est densifié au XIXème siècle, constitue le centre densément bâti du village. Sa périphérie laisse la part belle aux jardins et aux petites pâtures qui entourent un habitat plus récent (début du XXème siècle à aujourd'hui) et moins dense. Les vergers de hautes tiges y sont devenus rares, sauf en Hesbaye liégeoise. L'habitat est principalement à fonction résidentielle. Dans le centre, il est surtout constitué d'anciennes maisons de manouvriers (bicellulaire) et de petites fermes tricellulaires désaffectées. Les bâtiments traditionnels sont peu nombreux. Le modèle traditionnel dominant est le bâtiment unifaitier aux murs en briques artisanales sous un toit en bâtière. Dans les vallées les plus encaissées, il n'est pas rare de trouver des maisons en moellons de calcaire ou de grès du socle primaire. Il subsiste çà et là quelques bâtiments à colombages. La majorité des

maisons date de la seconde moitié du XIXème siècle. L'église et la maison communale à laquelle s'ajoute fréquemment l'école primaire sont, dans la plupart des cas, de la même période. Les églises traditionnelles sont rares.

Le noyau villageois originel occupe généralement le bas d'un versant d'adret. Les bâtiments les plus anciens qui s'y trouvent, tournent leur façade vers les sud-est et sont implantés sans tenir compte de la voirie existante. Les extensions du village de la seconde moitié du XIXème siècle et des périodes suivantes ont soit prolongé le premier noyau en s'étendant parallèlement aux courbes de niveau, engendrant un village étiré au bas du versant, soit colonisé le haut du versant développant un village plus massif, étagé du fond de la vallée au plateau. L'habitat n'a que très rarement débordé sur le plateau où la présence des sols riches garantit le maintien de production agricole. Le fond de vallée reste le plus souvent dépourvu d'habitat. Dans les grandes vallées, on trouve quelques anciens moulins à eau.

Les grosses fermes à cour fermée (cense wallonne), souvent utilisées comme symbole architectural de la région, ne sont jamais nombreuses, quatre ou cinq par village au plus. Elles sont le plus souvent localisées en dehors de l'auréole villageoise. On les trouve alors dans le tiers supérieur du versant, à proximité d'une source, parfois sur le versant d'un petit vallon entaillant la surface du plateau. Leur environnement immédiat est fait d'un jardin, d'un verger et de quelques petites pâtures. Ces parcelles constituent, avec les bâtiments de la ferme, une sorte d'auréole villageoise en miniature. En Hesbaye liégeoise, les censés isolées dans le finage sont rares. La majorité est localisée dans l'auréole villageoise où elles contrastent par leur volume avec les petites maisons villageoises.

Le regroupement de l'habitat a engendré un réseau viarie étoilé. Les routes et les chemins divergent à partir de l'auréole villageoise pour desservir toutes les parties du finage ou mettre le village en relation avec ses voisins.

A l'approche des zones urbaines, l'auréole villageoise perd ses caractéristiques traditionnelles. Ses limites deviennent floues, le village démesurément grand. L'habitat occupe une place pléthorique. Fréquemment de nouveaux quartiers ont été créés à la périphérie de l'auréole villageoise, voire dans les zones contigües du finage. L'auréole villageoise donne alors une impression de très grande hétérogénéité. Le mélange des styles architecturaux, des modes d'implantation des bâtiments et des affectations des parcelles non bâties (jardins potagers ou d'agrément, pâtures encloses, anciens vergers de hautes tiges) crée un ensemble peu cohérent dont la lisibilité est loin d'être évidente.

Le finage

Hors de l'auréole villageoise, domine la rase campagne. Le finage est dominé par les labours. Les bois sont réduits à leur portion congrue. Ils subsistent à la transition de deux finages voisins dans des zones aux aptitudes agronomiques médiocres : versants abrupts, sols sablonneux. Parfois, pour des raisons foncières, des massifs arborés plus importants ont été préservés : dans le nord du Brabant-wallon, la forêt de Soignes bien qu'ayant perdu deux tiers de sa superficie initiale, en est un bon exemple.

La localisation des champs et des prairies dans le finage reflète une double polarisation : polarisation sur le village et polarisation sur les censes isolées.

Autour du village, comme autour des fermes isolées, on trouve une ceinture de pâtures bien individualisée. Cette proximité s'explique par la fréquence des soins requis par le bétail : traite des vaches laitières, alimentation complémentaire, abreuvement et soins divers.

Au-delà, c'est le domaine exclusif de la culture. Les céréales sont largement dominantes. Elles occupent pratiquement la moitié des parcelles. L'autre moitié des labours est occupée en parts quasi égales par les cultures fourragères et les cultures industrielles (betteraves sucrières, pommes de terre, colza).

A l'écart du village ou des censes isolées, les prairies sont minoritaires. On les trouve dans les fonds moins bien drainés. Elles sont alors encore partiellement encloses par des haies ou des rangées de saules têtards. Elles sont souvent associées à des peupleraies. Ces écrans d'arbres créent, dans le fond de vallée, un paysage fermé qui contraste avec l'ouverture du plateau.

Le parcellaire géométrique et les parcelles souvent de **très grandes dimensions** (parfois plusieurs dizaines d'hectares d'un seul tenant) facilitent la culture mécanisée.

La structure du finage révèle l'orientation de la production agricole : majorité de grosses exploitations où prédomine la culture, l'élevage ne jouant souvent qu'un rôle complémentaire.

Bien que Péruwelz soit classé comme tel dans l'atlas paysager, le paysage de la commune n'est pas un openfield parfait.

6.2 TERRITOIRE ET FACIES PAYSAGER ⁵

Treize grands ensembles régionaux ont été définis selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, des formes principales de relief, des niveaux d'altitude et des types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants de la morphologie d'un paysage.

Les ensembles se divisent en territoires qui eux-mêmes se différencient parfois en faciès. Le travail de cartographie des paysages wallons a conduit à subdiviser la Wallonie en 76 territoires paysagers.

La commune de Péruwelz appartient à l'ensemble de **la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers**, ainsi qu'à **l'ensemble de la Haine et de la Sambre**, mais dans une moindre mesure.

« L'ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers est situé au nord-ouest de la Wallonie et regroupe les territoires de la région hennuyère situés de part et d'autre de la plaine de la Haine.

Le relief est composé de plaine (plaines de la Lys et de l'Escaut) et de bas-plateaux où alternent des interfluvés bombés orientés sud-ouest-nord-est et des versants doux. Seules variantes dans cet ensemble au relief calme et assez uniforme, les buttes et collines situées au nord-est de Tournai, qui sont à rattacher au système de collines de la bordure sud de la Flandre.

Au nord, la plaine scaldienne ne dépasse pas les 30 m d'altitude tandis que les collines s'élèvent jusqu'à atteindre 130-150 m d'altitude. Plus à l'est, le bas-plateau limoneux hennuyer s'élève progressivement jusqu'à atteindre 100 m d'altitude dans sa partie nord et jusqu'à 180 m d'altitude dans sa partie sud.

L'occupation du sol y est dominée par les labours qui s'étendent partout, à l'exception des creux du relief forgés par les cours d'eau et des abords de l'habitat, domaines de l'herbage. Les boisements les plus importants se localisent sur les pentes les plus accentuées des collines et sur les moins bons sols. Ça et là, de petits bosquets parsèment les paysages. Il est à noter encore que la maille parcellaire des prés et des labours se resserre progressivement du sud vers le nord.

⁵ Source : **Les territoires paysagers de Wallonie**. Feltz C. (dir), Droeven E., Kummert M. (2004). Etudes et Documents CPDT 4, Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Jambes, 68 pages.

Ville de Péruwelz

Phase 1

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Les caractéristiques de l'habitat diffèrent également du nord vers le sud. Au nord de l'axe Tournai et Ath, à l'exception de la zone d'urbanisation quasi continue de Mouscron, c'est la dispersion de l'habitat qui domine. Au sud de cet axe, par contre, l'habitat est groupé (le plus souvent en villages de réseau routier) épargnant, dans l'intervalle, de larges zones cultivées. »

A Péruwelz, cet ensemble est composé du territoire du **bas-plateau d'Ath et Soignies**, et de la **plaine humide de l'Escaut**.

- **Bas-plateau d'Ath et Soignies** : il s'étend depuis le sud de Tournai jusqu'à Soignies et présente un relief assez plat et uniforme que seuls de légers creusements animent. Les paysages sont dominés par les labours et accueillent également des prairies. L'habitat est principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.
- **La plaine humide de l'Escaut** : elle est située en bordure de la frontière franco-belge et les paysages sont caractérisés par une alternance de cultures et de prairies que ponctuent des bois relativement nombreux pour cet ensemble paysager. L'habitat est groupé en villages et connaît une légère dispersion résiduelle.

« L'ensemble de la Haine et de la Sambre, structuré autour de l'axe Haine-Sambre, regroupe des territoires fortement marqués par l'urbanisation et l'industrie, depuis le Borinage à l'ouest jusqu'à la vallée industrielle de la Basse Sambre en aval de Charleroi à l'est. »

De moins de 30 m dans la plaine de la Basse Haine, l'altitude de cet ensemble s'élève progressivement vers l'est pour atteindre 200 m sur le plateau d'Anderlues et le haut des versants de la Sambre.

Sur ces reliefs d'amplitude relativement faible, les occupations urbaine et industrielle composent les paysages, tranchant avec la physionomie plutôt campagnarde du bas-plateau limoneux hennuyer. Seuls les versants nord de la Haine et sud de la Sambre, essentiellement boisés, échappent à cette double domination.

En dehors des nombreuses agglomérations, l'habitat est groupé en villages qui s'étirent le long des voies de communication. »

A Péruwelz, cet ensemble est composé du territoire de la **bordure forestière de la plaine de la Haine**.

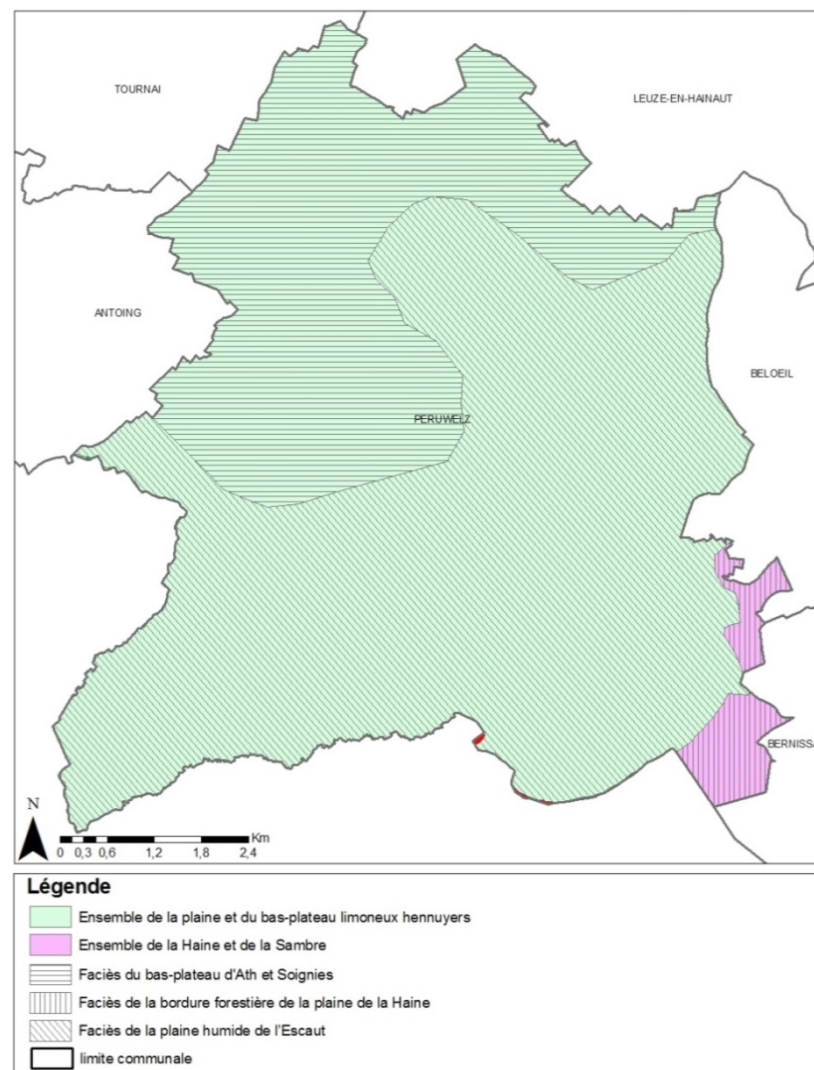




Figure 49 : Carte des ensembles et territoires paysagers de la commune de Péruwelz (Source : DGATLP, avril 2008)

6.3 DESCRIPTION DU PAYSAGE PAR LE PNPE⁶

6.3.1 Les faciès paysagers

La commune de Péruwelz comprend les faciès paysagers suivants :

- « L'urbanisation de Péruwelz » :
- « La Verne de Bury » :
- « Le Val de Vernes » :
- « La Campagne ouverte du Bas Plateau Limoneux Hennuyer » :

	<p>L'urbanisation de Péruwelz Elle s'appuie au Sud, contre le mont de Bon-Secours et sa forêt, présente un centre urbain dense mais verdoyant et une périphérie largement aérée par l'étalement des rues entrecoupées de prairies et de boisements.</p>
	<p>La Verne de Bury Elle présente une composition végétale en harmonie avec les marges (limites) des villages qui bordent la rivière formant de la sorte une véritable sensation de dédale.</p>


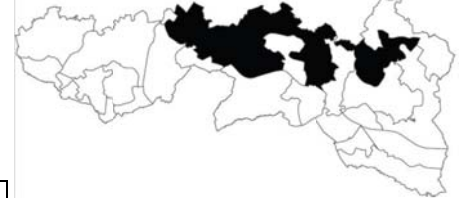
	<p>Le Val de Vernes Paysage à dominance agricole où les décors évoluent au passage de chaque virage: persistance des haies autour des pâtures, alignements d'arbres le long des routes sinueuses et entre les parcelles, fossés de drainage et nombreux ruisseaux, peupleraies morcelées dans un parcellaire fractionné et un bâti très dispersé.</p>
	<p>La campagne ouverte du Bas Plateau Limoneux Hennuyer C'est est un paysage où les éléments verticaux « repères » sont constitués par les alignements d'arbres le long des routes, les édifices industriels, les châteaux d'eau et les clochers des centres de villages et divers éléments verticaux (antennes, ...).</p>

Figure 50 : Description des faciès paysagers présents dans la commune de Péruwelz (source : PNPE)

6.3.2 Les bassins visuels et faciès paysagers

La définition d'un bassin visuel établie par le PNPE est la suivante : « *Un bassin visuel est l'espace qu'on observateur peut embrasser du regard et qui est limité, à l'horizon, par une ou des lignes de crête majeures. Ce champ de vision sera parsemé de coupure ou barrières visuelles plus fines (alignements, infrastructures, bâtiments...) et parfois changeantes (évolution des saisons, développement du bâti...).* Des ouvertures visuelles seront comprises entre ces différentes barrières : points de vue où il est possible d'appréhender plus largement le paysage. A l'échelle du promeneur, on peut donc observer différentes entités au sein même d'un bassin visuel.»

La commune de Péruwelz se situe principalement dans le bassin visuel des Vernes.

Les limites visuelles sont les suivantes au niveau de la commune :

- Les lignes de crêtes
- Limites forestières ;

⁶ Source : L'atlas des paysages du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, décembre 2010. Parc Naturel des Plaines de l'Escaut.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

- Limites boisées des peupleraies de fon de vallées,
- Talus autoroutiers et du TGV
- Liserés boisés du canal Nimy-Blaton-Péronnes
- Etc.

6.4 CONCLUSION

La commune de Péruwelz appartient à l'ensemble de la plaine et du **bas-plateau limoneux hennuyers**, ainsi qu'à l'ensemble de la Haine et de la Sambre, dans une moindre mesure.

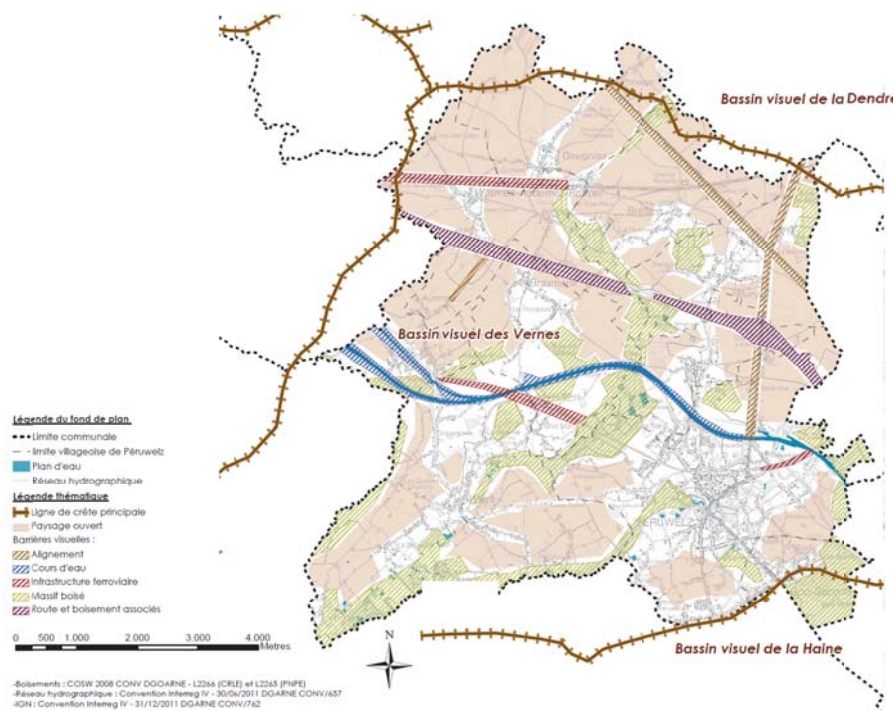


Figure 51 : Bassins visuels de la commune de Péruwelz (source : PNPE)

7 Caractéristiques de la population

7.1 PREAMBULE

7.1.1 Objectifs

L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence les principales caractéristiques sociales de la commune.

Ce chapitre présente l'actuelle situation de fait du point de vue démographique. Il se concentre sur la composition et sur la répartition de la population à l'échelle communale, ainsi que sur son inscription dans le contexte démographique régional.

7.1.2 Cartographie

Néant.

7.1.3 Références et sources des données

Agence Intercommunale de Développement – IDETA

Programme Communal de Développement Rural dans la philosophie d'un Agenda 21 local (2011)

Direction générale Statistique et information économique du SPF Economie (Ex-INS)

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/index.jsp>

Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité

<http://capru.fsagx.ac.be/communes-wallonnes-en-chiffres>

Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

<http://statistiques.wallonie.be/ses.htm>

La base de données thématique et interactive Cytise des communes wallonnes

www.cytisequartiers.gedap.be

7.1.4 Difficultés rencontrées

Afin de collecter les différentes informations présentées ci-après, il nous a été nécessaire de consulter différentes sources, chacune comportant des renseignements spécifiques aux différentes échelles. Certaines données n'ont parfois pas pu être actualisées pour certaines échelles, contrairement à d'autres. Afin de garantir la pertinence de notre analyse par rapport au contexte actuel, nous avons limité autant que possible l'harmonisation « par le bas » de nos données.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

7.2 LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

7.2.1 Situation actuelle du territoire de référence

Au 1er janvier 2011, on dénombre en province du Hainaut 1.317.284 habitants, soit 37,3 % de la Wallonie (3.525.540 habitants). Le Hainaut est la plus peuplée des cinq provinces wallonnes.

Sur la carte ci-dessous, on observe une forte concentration de la population le long de l'axe Mons-Charleroi.

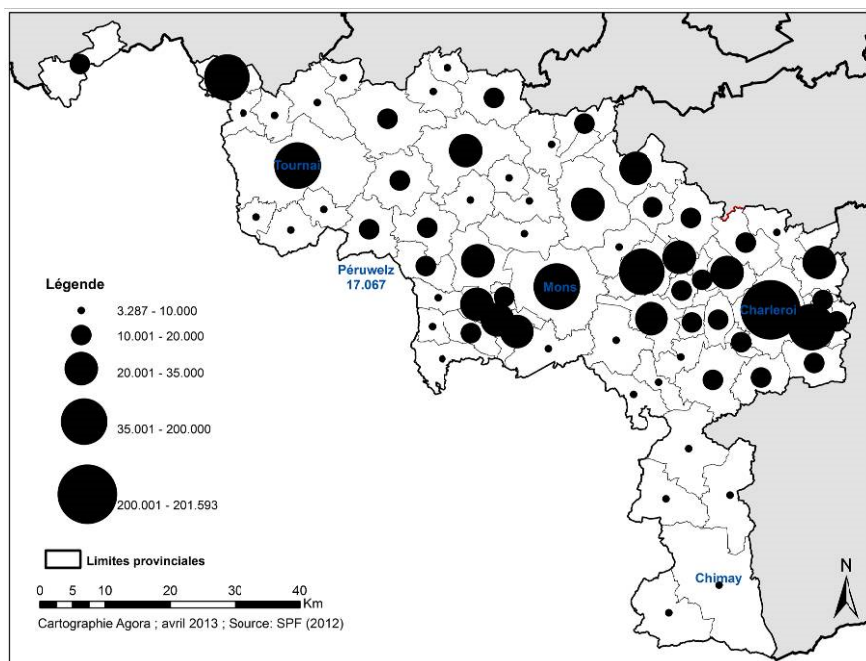


Figure 52 : Carte de la population par commune pour la province du Hainaut en 2011

Au 1^{er} janvier 2011, la commune de Péruwelz compte 17.067 habitants sur une superficie totale de 60,66 km², soit une densité de population d'environ 284 habitants par km².

7.2.2 Structure de la population⁷

7.2.2.1 Structure par âge

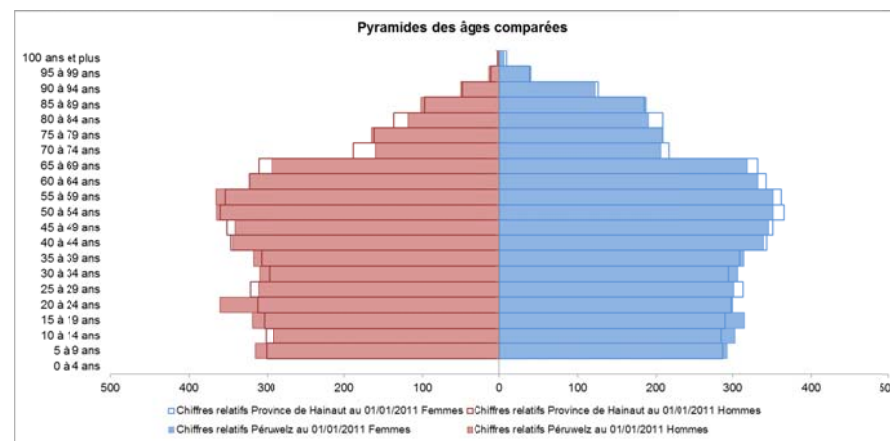


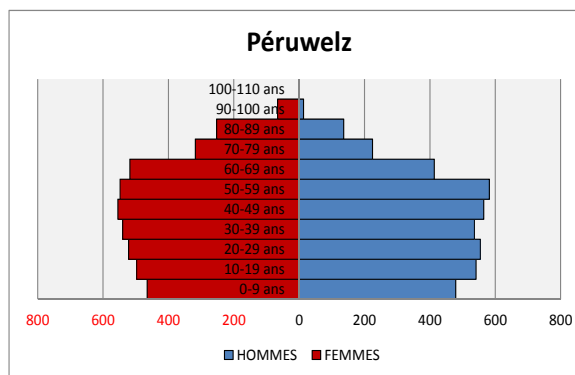
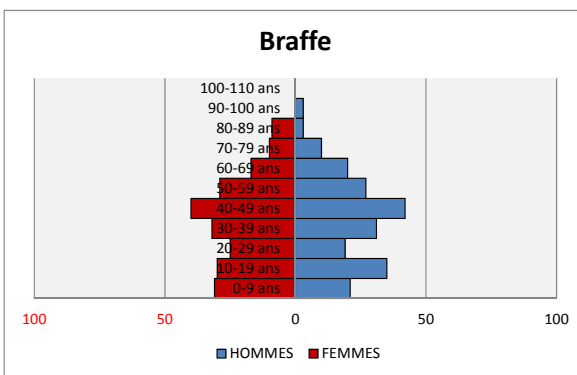
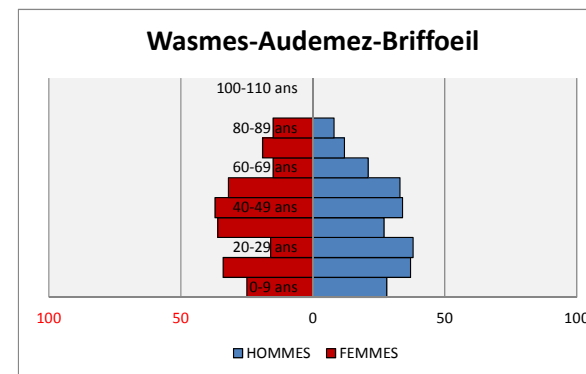
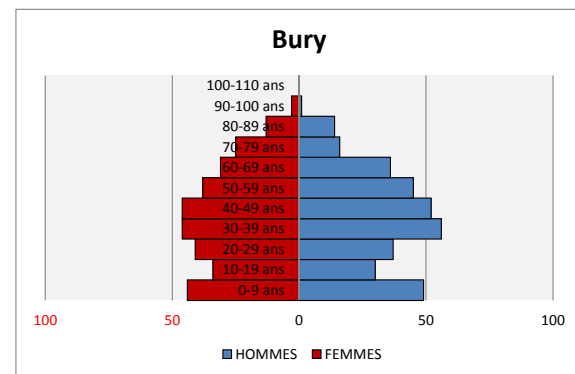
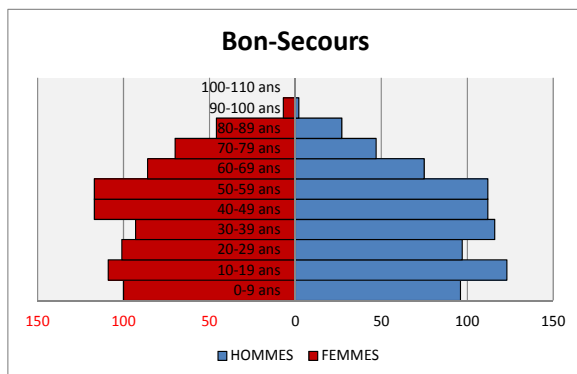
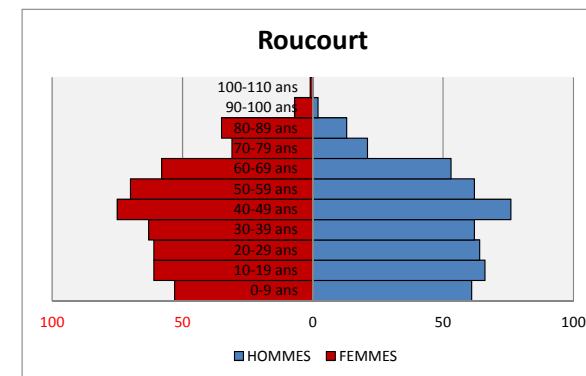
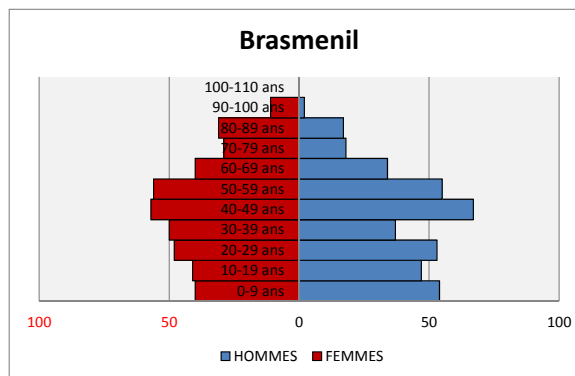
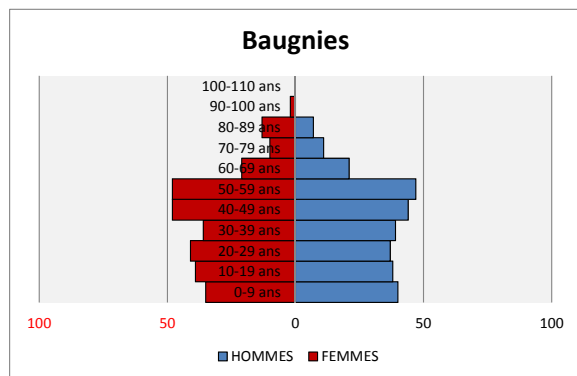
Figure 53 : Pyramide des âges de la population péruwelzienne au 01/01/2011

La population de Péruwelz est plus jeune que la population considérée sur l'ensemble de la province. En effet, les moins de 40 ans (à l'exception des filles de 10 à 14 ans) sont sensiblement plus représentés. La différence est particulièrement marquée pour les moins de 25 ans. A l'inverse, les classes d'âges les plus âgées sont moins représentées.

L'analyse des données par village laisse apparaître cette forte représentation des classes d'âge les plus jeunes.

⁷ Source : Cytise communes et Cytise quartiers – INS/IWEPs.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL



Source : Administration communale

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

7.2.2.2 Composition par âge des flux migratoires

Si l'on considère la composition des flux entrants et sortants, on remarque que le nombre de 30-44 ans s'installant dans l'entité est plus important que le nombre de personnes de même âge quittant l'entité. Avec ces personnes s'installent également un nombre conséquent de jeunes de moins de 20 ans. Les plus de 75 ans sont eux aussi caractérisés par un solde migratoire positif, qui s'explique notamment du fait de la présence de homes où se domicilient de nombreux pensionnaires.

L'examen des entrées et sorties par village permet de constater que l'attractivité de ceux-ci varie en fonction des générations, comme le montrent les trois exemples exposés ci-après.

En effet, le village de Péruwelz, bien que n'attirant guère les individus de moins de 45 ans, continue de gagner des jeunes de moins de 20 ans, contrairement à Bury dont la population ne progresse que sur la tranche d'âge 60-74 ans. Le village de Callenelle quant à lui, enregistre un solde migratoire positif significatif pour les moins de 45 ans, et un nombre de départs important des 75 ans et plus.

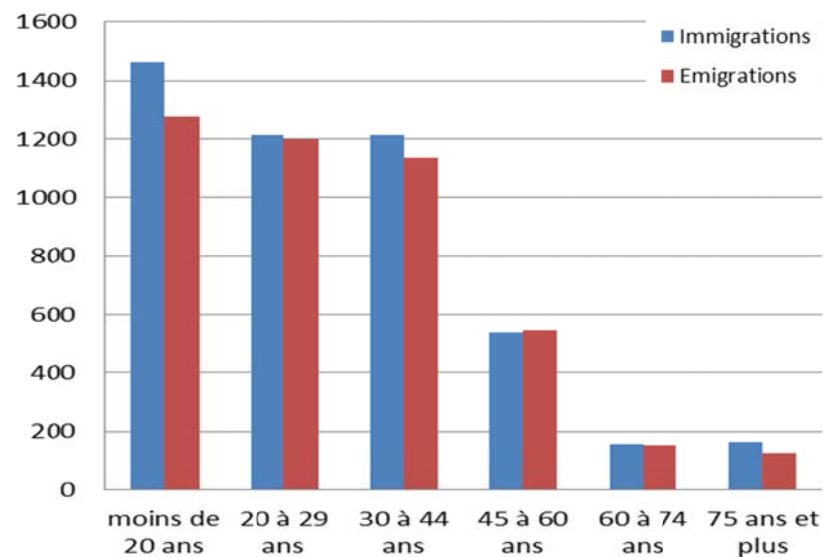
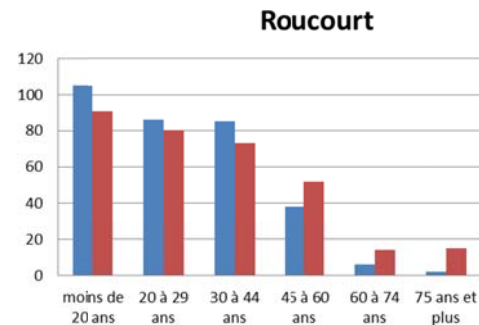
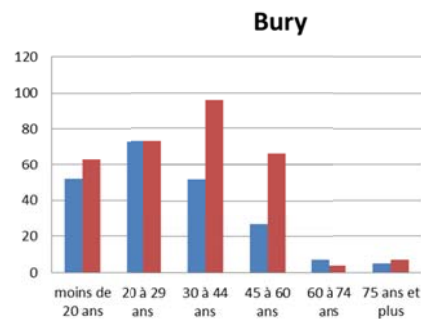
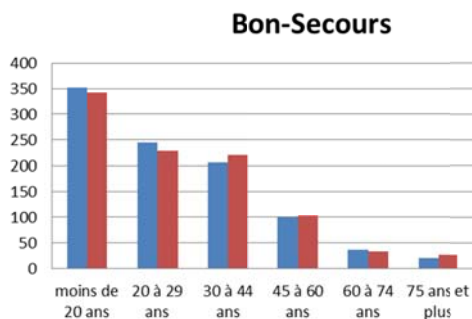
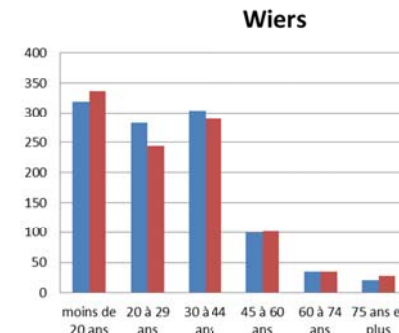
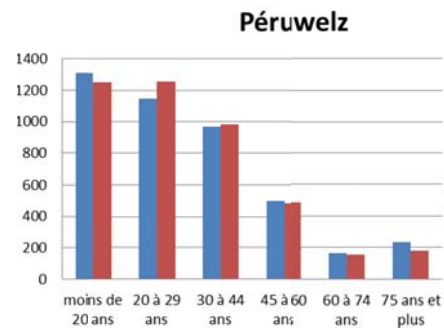
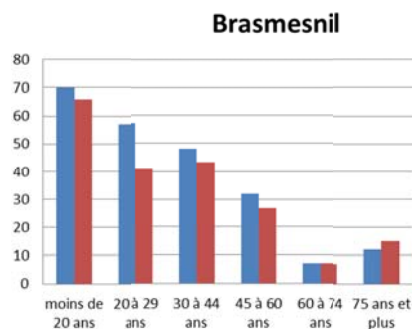
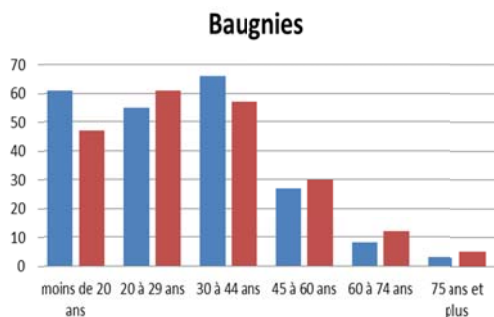
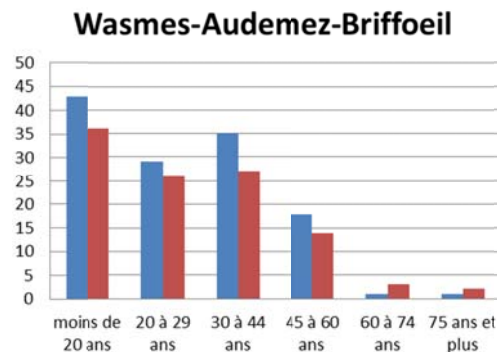
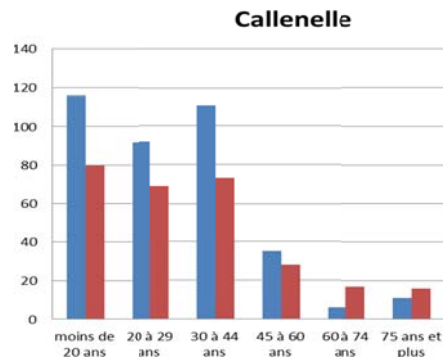
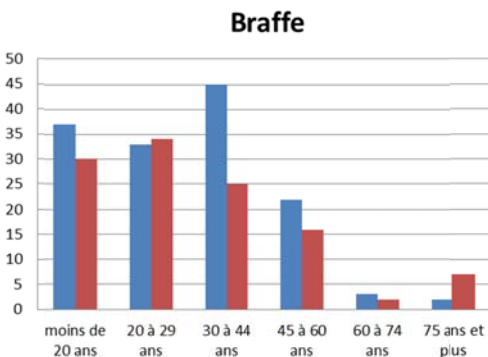


Figure 54 : Composition des flux migratoires pour l'ensemble de la commune (2005-2009)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL



■ Immigrations
■ Emigrations



SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

7.2.3 Typologie et taille des ménages

L'analyse de la composition des ménages correspond à l'observation de la pyramide des âges décrite ci-dessus. En effet, la surreprésentation des moins de 40 ans se traduit par une proportion plus élevée que dans l'ensemble de la Province de la Province des couples avec enfants et des cohabitants avec enfants. La proportion des ménages monoparentaux hommes est en revanche quasiment la même qu'à l'échelle provinciale. Quant à celle des ménages monoparentaux femmes, elle est moins importante à Péruwelz.

Les couples et cohabitants avec enfants représentent ainsi 27,67% des ménages péruwelziens, contre 25,51% en moyenne dans le Hainaut. Lorsqu'on considère la taille des ménages sur le graphique ci-dessous, on constate également que ces ménages sont également, en moyenne, plus grands que dans le reste de la province. Ce rapport étant identique au niveau des taux de natalité et de fécondité (voir plus haut), on en déduit donc que les ménages péruwelziens comptent en moyenne davantage d'enfants que dans le reste de la province.

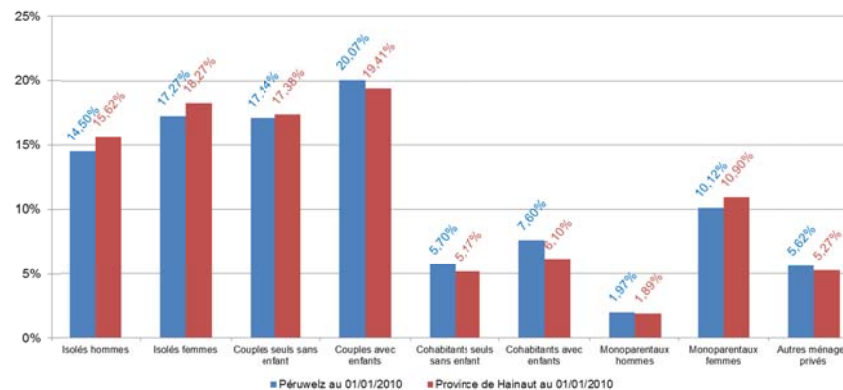


Figure 55 : Typologie des ménages à Péruwelz et dans le Hainaut au 01/01/2010

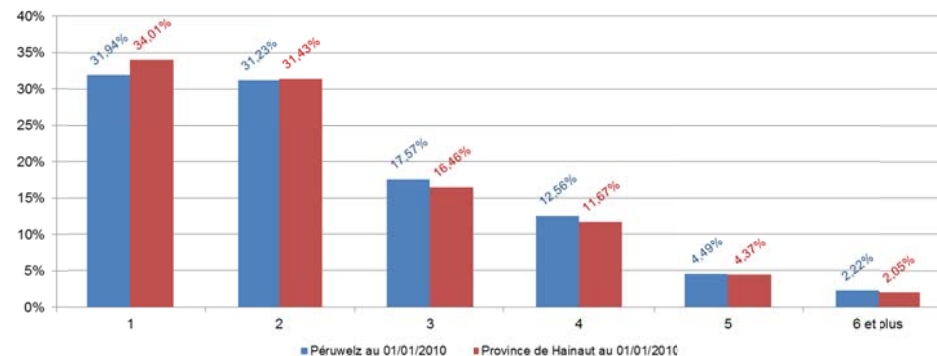


Figure 56 : Taille des ménages à Péruwelz et dans le Hainaut au 01/01/2010

Ville de Péruwelz

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

7.2.4 Population étrangère

On recense à Péruwelz une proportion d'étrangers légèrement moins importante que dans le reste de la province, mais légèrement supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble de la Région wallonne.

A Péruwelz, la population étrangère est très majoritairement composée de Français (plus de 80% des étrangers), alors que ce sont essentiellement les Italiens et les ressortissants d'autres pays de l'Union Européenne que l'on recense dans le Hainaut et dans l'ensemble de la Région. Ce phénomène n'est guère surprenant au regard de la localisation frontalière de Péruwelz.

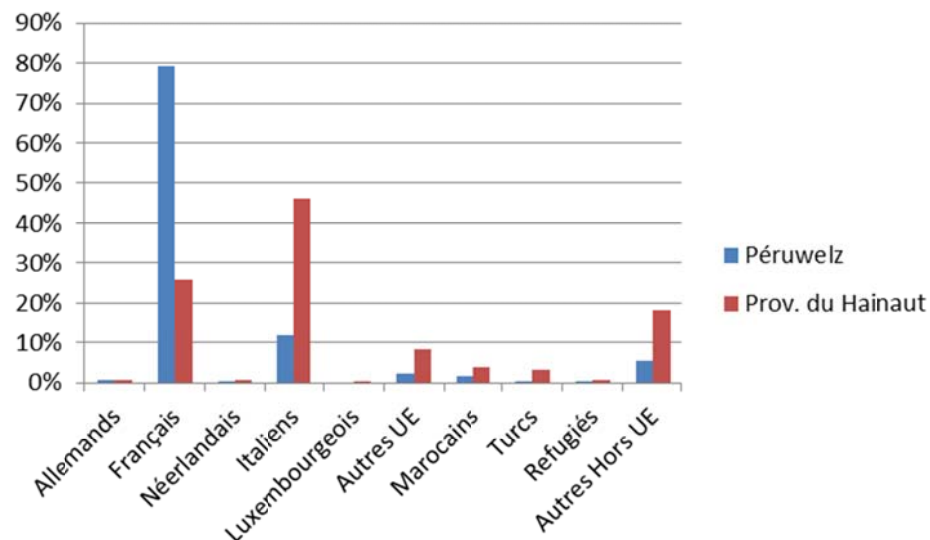
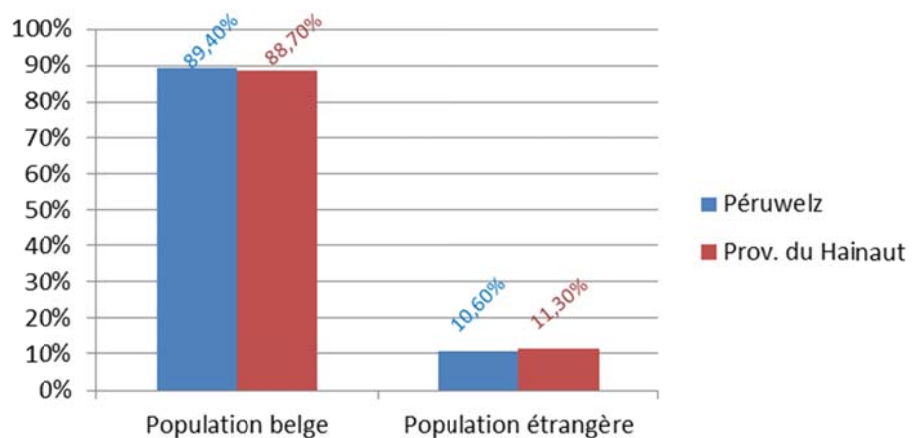


Figure 57 : Représentation et composition de la population étrangère de Péruwelz et de la Province en 2010

7.2.5 Evolution au cours des vingt dernières années

En 1990, la commune comptait 16.510 habitants domiciliés. En 2011, soit 21 années plus tard, la population de la commune s'élève à 17.067 habitants, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de presque 27 habitants.

A l'exception de courtes périodes (entre 1991 et 1993 et entre 2001 et 2004), la population de Péruwelz n'a cessé d'augmenter depuis 1990, comme on peut l'observer sur le graphique ci-après.

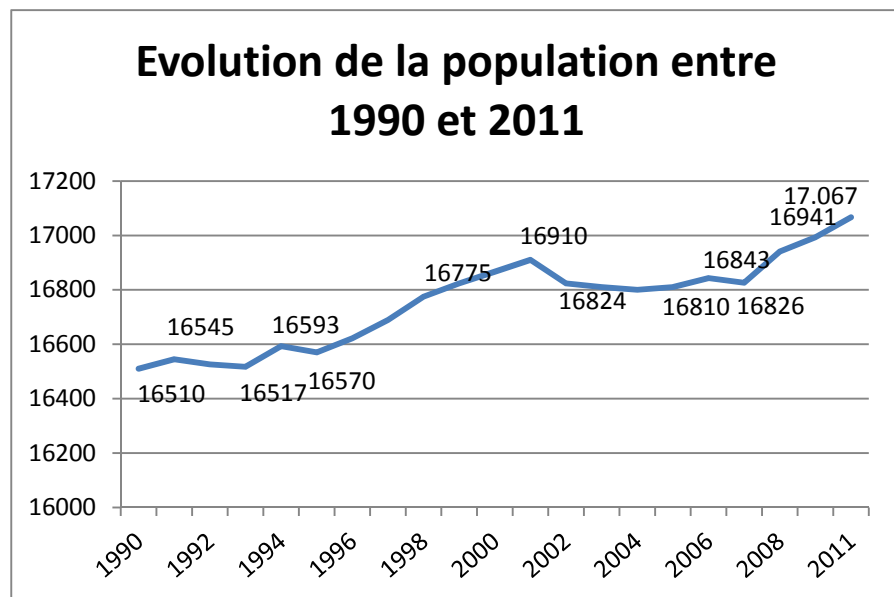


Figure 58 : Graphique de l'évolution de la population péruwelzienne entre 1990 et 2011 (Source : Données SPF - Economie)

Cette croissance, relativement lente (les 557 habitants gagnés en 21 ans ne représentent qu'une augmentation de 3% de la population totale), est un phénomène récent pour la commune. En effet, à partir de 1910, le déclin des activités manufacturières s'est accompagné d'une diminution continue des effectifs de la population jusqu'en 1987, inscrivant la commune en rupture par rapport à la tendance régionale qui, en un siècle et demi, a doublé sa population.

Sur les dix dernières années, le taux d'accroissement de la population du Hainaut a été de 1,61% alors qu'il était de 3,29% en Région wallonne.

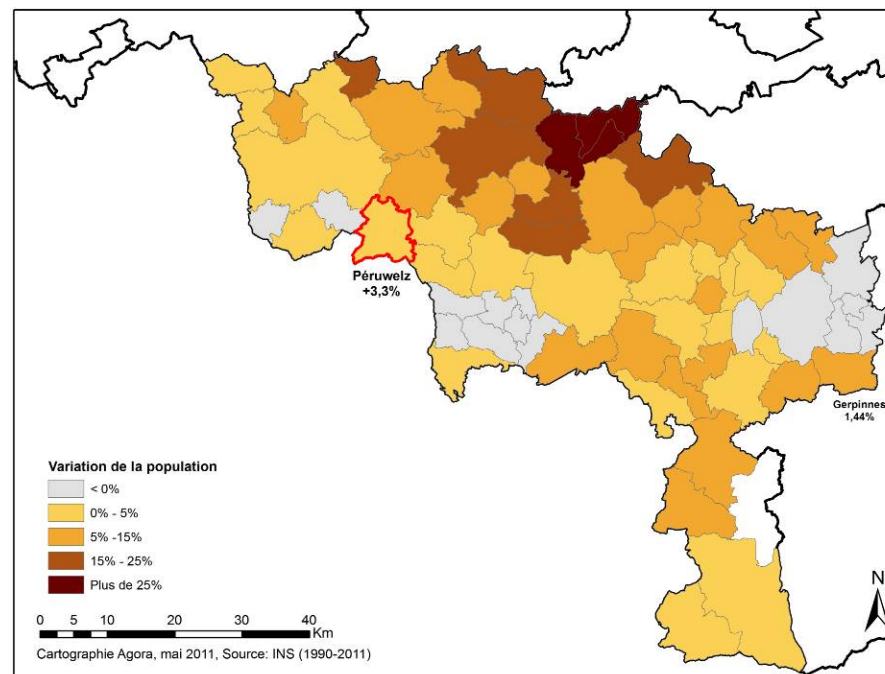


Figure 59 : Carte du taux d'accroissement de la population pour la province du Hainaut (1990-2011)

A l'échelle de l'arrondissement, si la commune de Péruwelz appartient administrativement à celui de Tournai, elle est aussi à l'interface de l'arrondissement d'Ath. Sur les graphiques ci-après⁸, on remarque que l'augmentation observée depuis les années 1990 est commune à l'ensemble de l'arrondissement de Tournai, où il s'est toutefois manifesté de manière moins régulière et moins prononcée que dans l'arrondissement d'Ath.

Des années 1990 jusqu'au début des années 2000, l'évolution de la population péruwelzienne suivait de près celle de la population de l'arrondissement d'Ath, depuis le milieu des années 2000, l'évolution de la population de Péruwelz suit d'assez près celle de l'arrondissement de Tournai. A partir du milieu des années 2000 en revanche, la courbe se rapproche davantage de celle de l'arrondissement de Tournai. Alors que depuis le milieu des années 1990, l'évolution de la

⁸ Les courbes mauves indiquent ce qu'aurait été la représentation de l'évolution démographique de la Commune si celle-ci avait suivi celle de l'arrondissement de référence.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

population de la Commune était plus dynamique que dans le reste de l'arrondissement, à partir de 2008, la tendance se retourne.

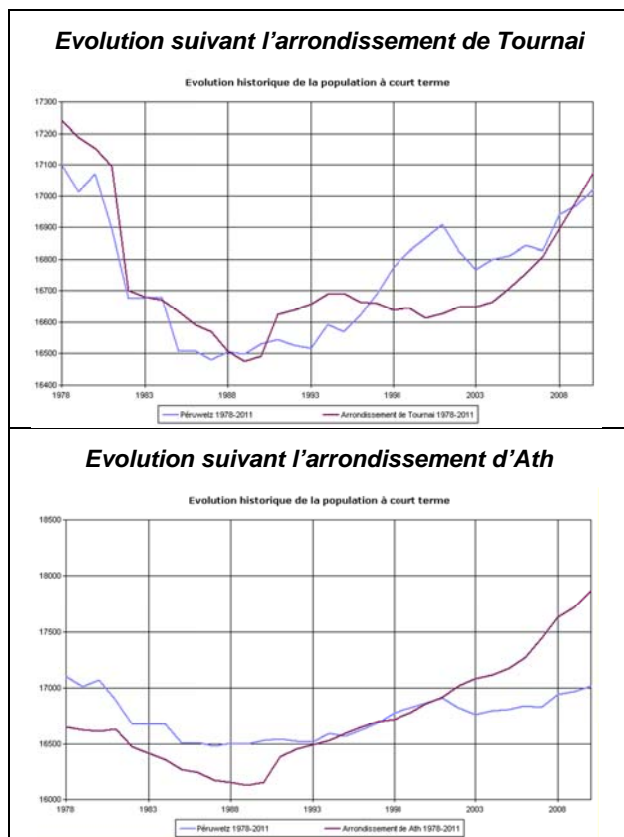


Figure 60 : Graphiques de l'évolution de la population péruwelzienne au regard de l'évolution démographique des arrondissements de Tournai et d'Ath entre 1978 et 2011

7.2.6 Composantes de la croissance démographique

L'évolution du chiffre de la population au cours d'une période donnée est déterminée à la fois par le mouvement naturel et par le mouvement migratoire. Le mouvement naturel se compose des naissances et des décès, alors que la composante migratoire regroupe les entrées (immigrations) et les sorties (émigrations). L'intensité du bilan naturel dépend de trois éléments : la fécondité, la mortalité et la répartition par âge de la population.

Le tableau ci-après permet d'observer que ce sont davantage les migrations que les naissances et les décès qui déterminent l'évolution de la population à Péruwelz et au sein de l'arrondissement. On remarque également que la commune de Péruwelz n'a pas suivi régulièrement les tendances observables sur l'ensemble de l'arrondissement. Le solde naturel est en effet resté positif à Péruwelz entre 1996 et 2001 tandis que le nombre de départs était supérieur au nombre d'arrivées entre 2001 et 2005. Ce dernier point tend à révéler une baisse d'attractivité de la commune sur cette période, tendance qui s'est inversée par la suite puisque la commune a gagné 244 habitants les quatre années suivantes.

	Péruwelz			Arrondissement de Tournai		
	Solde Naturel	Solde migratoire	Solde total	Solde Naturel	Solde migratoire	Solde total
2005-2009	-53	297	244	-820	4164	3344
2001-2005	37	-119	-82	-902	1768	866
1996-2000	21	263	284	-822	534	-288
1991-1995	-39	125	86	-594	1110	516
1991-2009	-34	566	532	-2544	6466	3922

Figure 61 : Soldes naturel et migratoire sur la Commune de Péruwelz et dans l'arrondissement de Tournai (Source : IWEPS – Cytise Communes)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

7.3 LES DENSITES DE POPULATION

La province du Hainaut compte sur son territoire plus d'1.300.000 habitants. Avec une superficie proche des 3.800km², la province a une densité de 343,4 hab/km². Le territoire de la province du Hainaut est plus densément peuplé que la Région wallonne en général (343 habitants par km² en Hainaut contre seulement 205 habitants par km² en Wallonie et 280 à Péruwelz).

7.4 CONCLUSION

Longtemps touchée par un déclin démographique à la suite de la crise des industries manufacturière au début du XXème siècle, la commune de Péruwelz a commencé à voir sa population à nouveau augmenter à la fin des années 1980. Si elle ne perd plus d'habitants, sa croissance démographique est très lente et reste en retrait par rapport à la moyenne régionale.

Cet accroissement est essentiellement dû à l'apport migratoire de ménages avec enfants qui tendent à s'installer préférentiellement dans les villages comme Brasmésnil, Wasmes ou Roucourt, tandis que Péruwelz est le seul à enregistrer un solde migratoire positif pour les 75 ans et plus. Cela peut s'expliquer par une attractivité du centre lié à la présence de commerces et de services.

La commune présente cependant une structure par classes d'âges relativement jeune.

On précisera ici que l'analyse des migrations, si elle permet d'identifier la représentation des différentes classes d'âge au sein des flux d'entrée et de sortie, ne permet pas d'identifier la représentation des différentes nationalités. Toutefois, on a pu observer qu'au sein de la population telle qu'elle se présentait en 2010, les Français représentaient l'essentiel des 10% d'étrangers domiciliés dans l'entité.

La répartition de la population hennuyère est cependant contrastée. La densité de population est très élevée le long de l'axe urbain Charleroi-Mons-Tournai tandis que le reste de la province (Nord et Sud) se caractérise par des densités de population plus faibles.

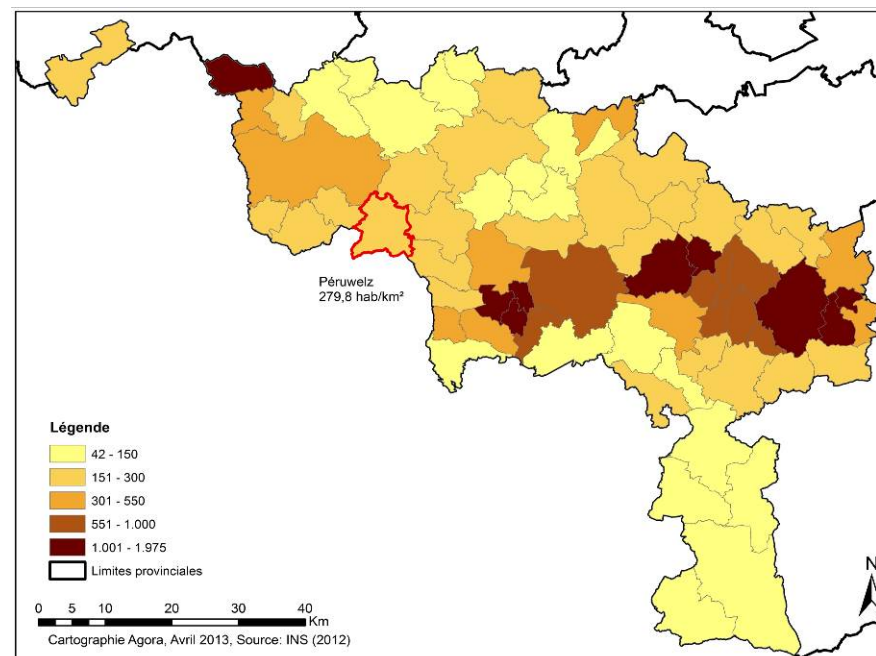


Figure 62 : Carte de la densité de population en 2011 par commune sur l'ensemble de la province du Hainaut

8 Situation de droit

8.1 PREAMBULE

8.1.1 Objectifs

La mise en place d'une stratégie de développement territoriale, ne peut se faire en l'absence d'une bonne connaissance des normes dans lesquelles devront s'inscrire la démarche. Ces normes déterminent des limites, mais permettent aussi de donner certaines balises aux objectifs. Il s'agira donc ici :

- d'identifier et de localiser les périmètres à caractère réglementaire pour déterminer les contraintes d'utilisation du sol et les opportunités qui en découlent ;
- d'évaluer la qualité et la pertinence des documents d'encadrement de l'urbanisation existants (plans d'aménagement, règlements sur les bâtisses, etc.) ;
- d'identifier les éléments de protection du milieu naturel.

8.1.2 Cartographie

Carte n°3 : « Plan de secteur », échelle 1:10.000 (source SPW-DG04, août 2013)

Carte n°4 : « Situation de droit - Particularités », échelle 1:10.000

Carte n°5 : « Situation de droit - Propriétaires publics », échelle 1:10.000

8.1.3 Références et sources de données

Service urbanisme de la Commune de Péruwelz

Région wallonne-SPW (DG04, DG03, DG01...)

Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT)

Service de cartographie de la Région wallonne-SPW

8.2 PLANIFICATION, DEVELOPPEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE

8.2.1 Le Plan de Secteur

Le Plan de secteur détermine tout d'abord les affectations du sol. Le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (articles 24 à 41 du CWATUPE) définit les activités, actes et travaux qui peuvent être admis dans chacune des zones du Plan de Secteur.

8.2.1.1 Les affectations

La commune de Péruwelz est reprise aux planches n°37 et 44 Tournai-Leuze-Péruwelz du Plan de Secteur (Arrêté royal du 24/07/1981).

L'objet principal du Plan de secteur est de définir les affectations du sol au 1/10 000ème (1cm=100mètres), afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace.









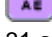








Le Plan de Secteur a valeur réglementaire. On ne peut y déroger que selon les procédures prévues par le CWATUPE.

Le Plan de Secteur comporte :

- A titre obligatoire
 - Les affectations du territoire (le « zonage ») (art. 26 à 39);
 - Le tracé du réseau des principales infrastructures.

- A titre facultatif
 - Des périmètres en surimpression aux affectations (art.40);
 - Des prescriptions supplémentaires d'ordre urbanistique ou planologique (art.41);
 - D'autres mesures d'aménagement.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

- a) Les affectations destinées à l'urbanisation sont :
-  la zone d'habitat (art. 26 du Code);
 -  la zone d'habitat à caractère rural (art. 27);
 -  la zone de services publics et d'équipements communautaires (art. 28§1);
 -  la zone de centre d'enfouissement technique (art. 28 §2);
 -  la zone de loisirs (art. 29);
 -  les zones d'activité économique mixte (art 30, al. 1);
 -  les zones d'activité économique industrielle (art 30, al. 2);
 -  les zones d'activité économique spécifique agro-économique (art. 31 al.1);
 -  les zones d'activité économique spécifique grande distribution (art. 31 al.2);
 -  la zone d'extraction (art. 32);
 -  la zone d'aménagement différé à caractère industriel (art. 34).
- b) Les affectations non destinées à l'urbanisation sont :
-  la zone agricole (art. 35 et art. 452/31 à 452/35);
 -  la zone forestière (art. 36 et 452/36 à 452/42);
 -  la zone d'espaces verts (art. 37);
 -  la zone naturelle (art. 38);
 -  la zone de parc (art. 39).
- c)  La zone d'aménagement communal concerté (art. 33).

La répartition des surfaces des différentes zones d'affectation sur le Plan de Secteur de Péruwelz est la suivante :

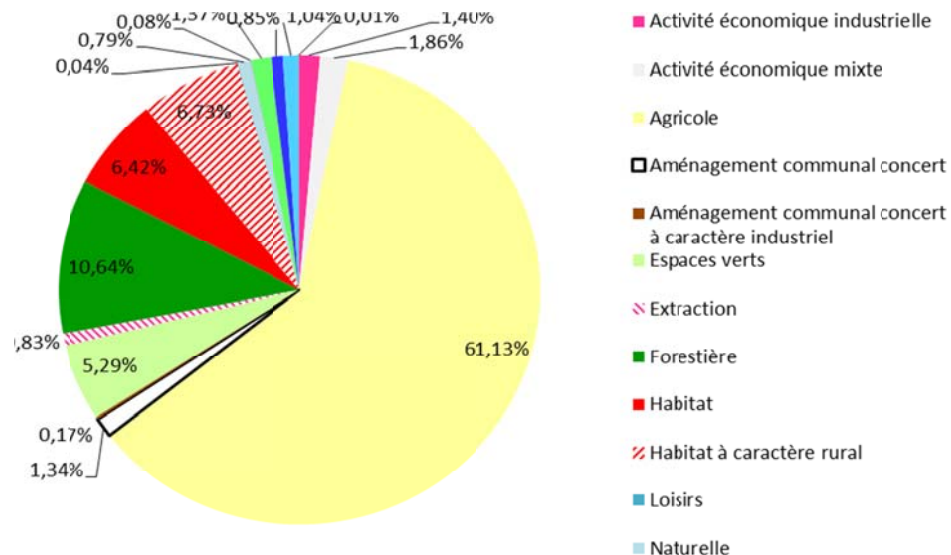


Figure 63 : Représentation des différentes affectations au Plan de Secteur (Source : DGO4)

Les zones urbanisables

- Les zones d'habitat (art. 26 du CWATUPE)

« La zone d'habitat est principalement destinée à la résidence.

Les activités (d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie – Décret du 18 juillet 2002, art. 11, 1), les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires, de même que les exploitations agricoles et les équipements touristiques (ou récréatifs – Décret du 18 juillet 2002, art. 11, 2) peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage.

Cette zone doit aussi accueillir des espaces verts publics. »

Superficie au sein de l'entité : 392,54 ha

- ➔ Les zones d'habitat sont exclusivement localisées au sud du canal. Elles correspondent aux plus importants noyaux d'habitat, à savoir ceux de Péruwelz, Bon-Secours et Wiers.

- Les zones d'habitat à caractère rural (art. 27 du CWATUPE)

« La zone d'habitat à caractère rural est principalement destinée à la résidence et aux exploitations agricoles.

Les activités (d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie – Décret du 18 juillet 2002, art. 12, 1), les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires de même que les équipements touristiques (ou récréatifs – Décret du 18 juillet 2002, art. 12, 2) peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage. »

Superficie au sein de l'entité : 411,12 ha

- ➔ Les zones d'habitat à caractère rural recouvrent les autres noyaux villageois, moins important, qui tendent à s'étirer le long des voies de communication sans qu'il n'y ait de continuité de l'un à l'autre.

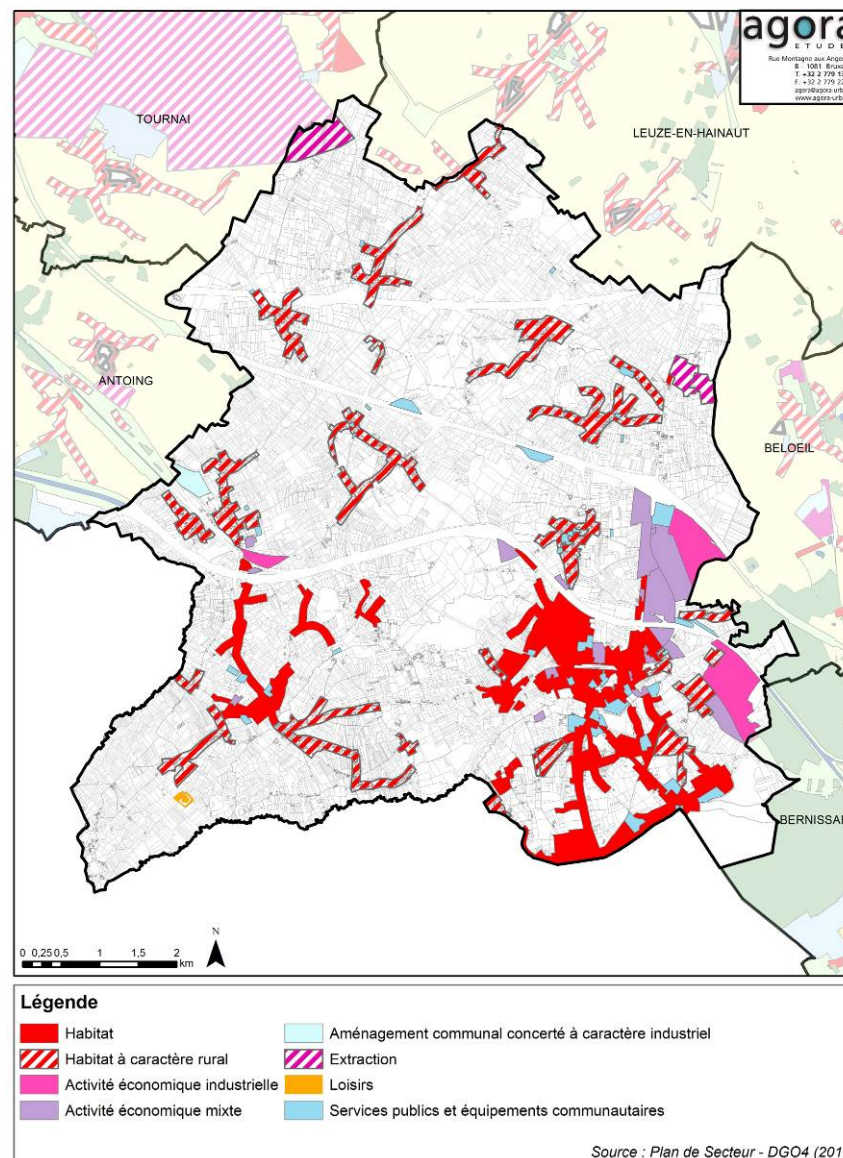


Figure 64 : Localisation des zones urbanisables

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

- Les zones de services publics et d'équipements communautaires (y compris CET et CEDT) (art. 28 du CWATUPE)

« Sans préjudice de leur implantation en zone d'habitat ou en zone d'habitat à caractère rural, la zone de services publics et d'équipements communautaires est destinée aux activités d'utilité publique ou d'intérêt général.

Elle ne peut comporter que des constructions ou aménagements destinés à satisfaire un besoin social assuré par une personne publique ou une personne privée à laquelle les pouvoirs publics ont confié la gestion d'un service public. Elle peut également comporter des constructions ou aménagements qui ont pour finalité de promouvoir l'intérêt général. »

Superficie au sein de l'entité : 63,52 ha

- ➔ Les zones de services publics et d'équipements communautaires sont majoritairement concentrées au sein ou dans la continuité des zones d'habitat (Péruwelz, Bon-Secours et Wiers). De manière plus ponctuelle, certaines sont également localisées à proximité des zones d'habitat à caractère rural ; il s'agit souvent de cimetières.

- Les zones de loisirs (art. 29 du CWATUPE)

« La zone de loisirs est destinée à recevoir les équipements récréatifs ou touristiques, en ce compris les équipements de séjour. »

Superficie au sein de l'entité : 2,69 ha

- ➔ L'entité de Péruwelz ne compte qu'une seule zone de loisirs. Il s'agit du camping du Château du Biez.

- Les zones d'activité économique mixte (art. 30 du CWATUPE)

« La zone d'activité économique mixte est destinée aux activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie. Elle comporte un périmètre ou un dispositif d'isolement.

La zone d'activité économique industrielle est destinée aux activités à caractère industriel et aux activités de stockage ou de distribution à l'exclusion de la vente au détail. Elle comporte un périmètre ou un dispositif d'isolement. Les entreprises de services qui leur sont auxiliaires y sont admises.

A titre exceptionnel, peuvent être autorisés:

1° dans les zones d'activité économique industrielle, les dépôts de déchets inertes;

2° dans les zones d'activité économique industrielle situées le long des voies d'eau navigables, les dépôts de boue de dragage.

Le logement de l'exploitant ou du personnel de gardiennage peut être admis dans les zones d'activité économique pour autant que la sécurité ou la bonne marche de l'entreprise l'exigent. Il fait partie intégrante de l'exploitation – Décret du 18 juillet 2002, art. 14. »

Superficie au sein de l'entité : 113,86 ha

- ➔ Péruwelz compte 3 zones d'activité économique mixte. La plus importante est celle de la Hurtrie, suivie de celle de Polaris. Cette dernière est issue d'une récente modification du Plan de Secteur, adoptée en 2013. Cette modification n'est pas mise en œuvre à ce jour, le plan de reconnaissance de la zone n'a pas encore été approuvé, ni le plan d'expropriation. Les objectifs présentés par le Gouvernement de la Région wallonne pour cette modification étaient :

- répondre aux besoins en espace en matière d'activité économique dans la sous-zone sud du territoire de l'IDETA ;
- accroître le potentiel d'accueil qu'offrait un pôle existant ;
- développer un pôle situé à l'intersection d'un axe de communication routier nord-sud et d'un axe de communication routier est-ouest.

Inscription :

1) et 2) d'une zone d'activité économique industrielle (52,54 ha) et d'une zone d'activité économique mixte (41,34 ha) sur les territoires de Péruwelz et Beloeil ;

3) de 2 zones de services publics et d'équipements communautaires ;

4) du tracé projeté de 2 sections du contournement de Péruwelz et des périmètres de réservation correspondants ;

5) du tracé du contournement est de Péruwelz.

6) de 3 zones d'espace vert.

Suppression :

7) du trajet projeté de la section du contournement est de Péruwelz et du

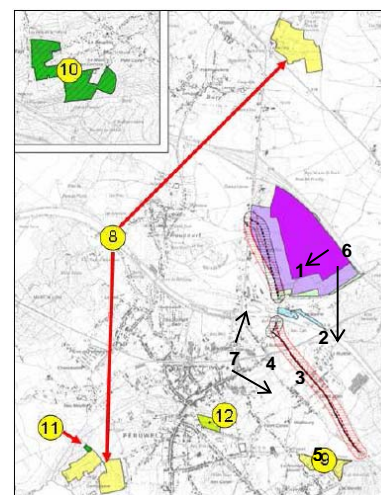


Figure 65 : Modification du Plan de secteur intervenue en 2013 sur le territoire des communes de Péruwelz et Beloeil

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

périmètre de réservation inscrit en surimpression des zones traversées.

Au titre de compensations planologiques ont été inscrits :

8) 2 zones agricoles de 17,71 et 20,32 ha ;

9) 1 zone agricole, comportant un périmètre d'intérêt paysager (6,68 ha) ;

10) 2 zones forestières, sur le territoire de la commune de Beloeil (15,86 et 12,49 ha) ;

11) 1 zone forestière sur le territoire de la commune de Péruwelz (3,29 ha)

- Les zones d'activité industrielle (art. 30 bis du CWATUPE)

« La zone d'activité économique industrielle est destinée aux activités à caractère industriel, en ce compris les activités liées à un processus de transformation de matières premières ou semi-finies, de conditionnement, de stockage, de logistique ou de distribution. Elles peuvent s'exercer sur plusieurs sites d'activité.

Y sont admises les entreprises de services qui leur sont auxiliaires ainsi que les activités économiques qui ne sont pas à caractère industriel et qui doivent être isolées pour des raisons d'intégration urbanistique, de mobilité, de sécurité ou de protection environnementale, sauf lorsqu'elles constituent l'accessoire d'une activité industrielle visée à l'alinéa 1er.

La vente au détail y est exclue sauf lorsqu'elle constitue l'accessoire d'une activité industrielle visée à l'alinéa 1er.

Elle comporte un périmètre ou un dispositif d'isolement, sauf pour la partie du périmètre qui se situe le long d'une infrastructure de communication utile à son développement économique ou lorsqu'un dispositif naturel ou artificiel, relevant du domaine public, constitue lui-même un périmètre ou un dispositif d'isolement suffisant.

À titre exceptionnel, peuvent être autorisés:

1° dans les zones d'activité économique industrielle, les dépôts de déchets inertes;

2° dans les zones d'activité économique industrielle situées le long des voies d'eau navigables, les dépôts de boue de dragage.

Le logement de l'exploitant ou du personnel de gardiennage peut y être admis pour autant que la sécurité ou la bonne marche de l'entreprise l'exigent. Il fait partie intégrante de l'exploitation. »

Superficie au sein de l'entité : 85,48 ha

➔ Les zones d'activité économique industrielle sont essentiellement concentrées le long de la N60. Une partie de celle située dans la continuité des terrains de Polaris est issue de la même modification du Plan de Secteur.

- Les zones d'extraction (art. 32 du CWATUPE)

« La zone d'extraction est destinée à l'exploitation des carrières et de leurs dépendances ainsi qu'au dépôt des résidus de l'activité d'extraction, dans le respect de la protection et de la gestion parcimonieuse du sol et du sous-sol, ainsi qu'au dépôt des résidus de l'activité d'extraction.

Dans les zones ou parties de zone d'extraction non encore exploitées, d'autres actes et travaux peuvent être autorisés à titre temporaire pour autant qu'ils ne soient pas de nature à mettre en péril l'exploitation future du gisement.

(... – Décret-programme du 3 février 2005, art. 53)

Le logement de l'exploitant ou du personnel de gardiennage peut être admis en zone d'extraction pour autant que la sécurité ou la bonne marche de l'exploitation l'exigent. Il fait partie intégrante de l'exploitation – Décret du 18 juillet 2002, art. 16. »

Superficie au sein de l'entité : 50,42 ha

➔ On compte deux zones d'extraction sur l'entité. Toutes deux sont localisées en lisière du territoire communal et sont relativement éloignées des zones d'habitat à caractère rural (et plus encore des zones d'habitat).

Les zones non urbanisables

- Les zones agricoles (art. 35 du CWATUPE)

« La zone agricole est destinée à l'agriculture au sens général du terme. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage.

Elle ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation et le logement des exploitants dont l'agriculture constitue la profession. Elle peut également comporter des installations d'accueil du tourisme à la ferme, pour autant que celles-ci fassent partie intégrante d'une exploitation agricole.

(Les modules de production d'électricité ou de chaleur, qui alimentent directement toute construction, installation ou tout bâtiment situé sur le même bien immobilier et dont la source d'énergie est exclusivement solaire, sont exceptionnellement admis pour autant qu'ils ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone – Décret du 22 mai 2008, art. 1er, al. 1er).

Elle peut être exceptionnellement destinée aux activités récréatives de plein air pour autant qu'elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone. Pour ces activités récréatives, les actes et travaux ne peuvent y être autorisés qu'à titre temporaire sauf à constituer la transformation, l'agrandissement ou la reconstruction d'un bâtiment existant.

Les refuges de pêche (et les petits abris pour animaux – Décret-programme du 3 février 2005, art. 56) y sont admis pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce.

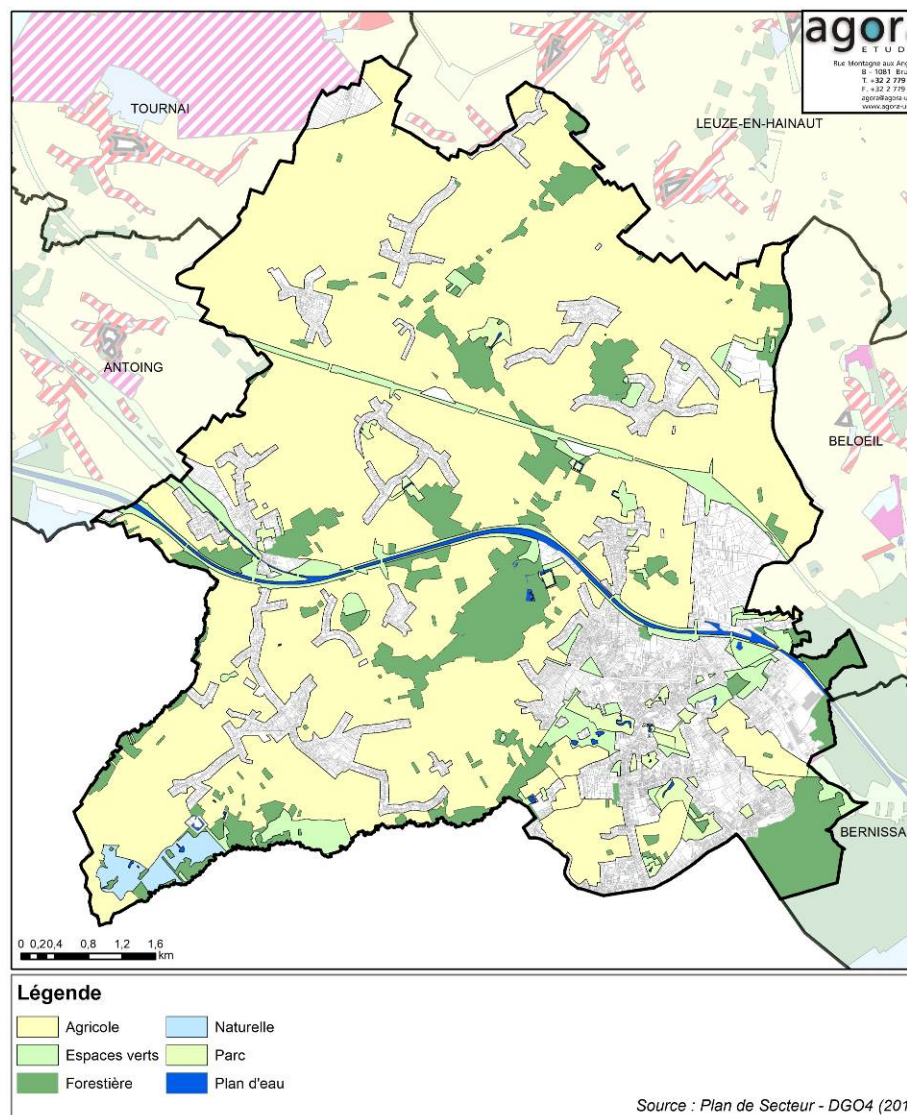
Le Gouvernement détermine les conditions de délivrance dans cette zone du permis relatif au boisement, à la culture intensive d'essences forestières, à la pisciculture, aux refuges de pêche, aux activités récréatives de plein air et aux modules de production d'électricité ou de chaleur – Décret du 22 mai 2008, art. 1er, al. 2) ainsi qu'aux actes et travaux qui s'y rapportent. »

Superficie au sein de l'entité : 3735,27 ha

- ➔ Les zones agricoles constituent l'affectation prédominante au Plan de Secteur au sein de l'entité. Ce sont majoritairement elles qui entourent les zones d'habitat et d'habitat à caractère rural.

- Les zones forestières (art. 36 du CWATUPE)

« La zone forestière est destinée à la sylviculture et à la conservation de l'équilibre écologique. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage.



Source : Plan de Secteur - DGO4 (2012)

Figure 66 : Localisation des zones non urbanisables

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Elle ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation, à la première transformation du bois et à la surveillance des bois.

Les refuges de chasse et de pêche y sont admis, pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce.

Le Gouvernement détermine les conditions de délivrance dans cette zone du permis relatif aux constructions indispensables à la surveillance des bois, à leur exploitation et à la première transformation du bois, à la pisciculture et aux refuges de chasse et de pêche. »

Superficie au sein de l'entité : 649,92 ha

- ➔ Les massifs les plus importants sont ceux du Bois de Bon-Secours ainsi que le bois attenant au Château d'Arrondeau. A l'exception de ceux-ci, les zones forestières présentent un aspect morcelé sur le territoire communal, certaines d'entre elles mesurant moins de 100 m².

- Les zones d'espace vert (art. 37 du CWATUPE)

« La zone d'espaces verts est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre des zones dont les destinations sont incompatibles. »

Superficie au sein de l'entité : 323,07 ha

- ➔ A l'exception de quelques-unes intégrées ou très proches à des zones d'habitat, la plupart des zones d'espace vert se présentent plus comme des « espaces tampons » à proximité d'infrastructures comme le canal, la zone le long de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) ou l'autoroute.

- La zone naturelle (art. 38 du CWATUPE)

« La zone naturelle est destinée au maintien, à la protection et à la régénération de milieux naturels de grande valeur biologique ou abritant des espèces dont la conservation s'impose, qu'il s'agisse d'espèces des milieux terrestres ou aquatiques.

Dans cette zone ne sont admis que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive de ces milieux ou espèces. »

Superficie au sein de l'entité : 48,56 ha

- La zone de parc (art. 39 du CWATUPE)

« N'y sont autorisés que les actes et travaux nécessaires à leur création, leur entretien ou leur embellissement.

La zone de parc dont la superficie excède cinq hectares peut également faire l'objet d'autres actes et travaux, pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'un plan communal d'aménagement couvrant sa totalité soit entré en vigueur.

(Le Gouvernement peut arrêter – Décret-programme du 3 février 2005, art. 57) la liste des actes et travaux qui peuvent être réalisés en zone de parc, ainsi que le pourcentage de la superficie de la zone qui peut être concerné par ces travaux. »

Superficie au sein de l'entité : 83,45 ha

- ➔ Les zones de parc se présentent davantage comme des espaces de loisirs et de détente, comme tend à le montrer leur localisation quasi systématique à proximité des zones d'habitat.

8.2.1.2 Les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) (art. 33 du CWATUPE)

« §1er. L'affectation de la zone d'aménagement communal concerté est déterminée en fonction de la localisation, du voisinage, de la proximité de zones d'initiatives privilégiées visées à l'article 174 et de noyaux d'habitat visés au Code du logement, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, à moyen et à long terme, ainsi que des besoins de la commune et de l'affectation donnée à tout ou partie de toute zone d'aménagement communal concerté située sur le territoire communal concerné et sur les territoires communaux limitrophes si elle existe. (...) »

Superficie au sein de l'entité : 81,99 ha

- ➔ L'entité de Péruwelz compte 13 ZACC. Nous en présentons une analyse plus détaillée dans le chapitre « Foncier ».

8.2.1.3 Les surimpressions

« Le plan peut comporter en surimpression aux zones précitées les périmètres suivants dont le contenu est déterminé par le Gouvernement :

1° de point de vue remarquable ;

2° de liaison écologique ;

3° d'intérêt paysager ;

4° d'intérêt culturel, historique ou esthétique (PICHE) ;

5° (de risque naturel ou de contrainte géotechnique majeurs tels que l'inondation, l'éboulement d'une paroi rocheuse, le glissement de terrain, le karst, les affaissements miniers ou le risque sismique, à l'exception des périmètres de zones vulnérables fixés en application de l'article 136bis – Décret du 8 mai 2008, art. 4) ;

6° de réservation ;

7° d'extension de zones d'extraction – Décret du 18 juillet 2002, art. 20. »

→ L'entité de Péruwelz compte :

- 2 Périmètres d'Intérêt Culturel, Historique ou Esthétique (PICHE), l'un dans le centre de Péruwelz, l'autre dans celui de Bon-Secours. Les PICHE visent à favoriser « l'équilibre entre les espaces bâtis ou non et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent » (art. 452/23 du CWATUP ; les actes et travaux soumis à Permis peuvent y être soit interdits, soit subordonnés à des conditions particulières de protection) ;
- Plusieurs périmètres d'intérêt paysager, qui correspondent généralement à des massifs forestiers ;
- 3 périmètres de réservation, l'un correspondant au tracé de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) du TGV Nord-Europe, l'autre à celui du contournement est (récemment modifié dans le cadre de la révision du Plan de Secteur en vue de l'inscription des terrains du parc d'activités Polaris en zones d'activité économique). Notons ici que la ligne LGV ayant été déjà réalisée, celle-ci n'a plus de raison d'apparaître en zone de réservation au Plan de Secteur.

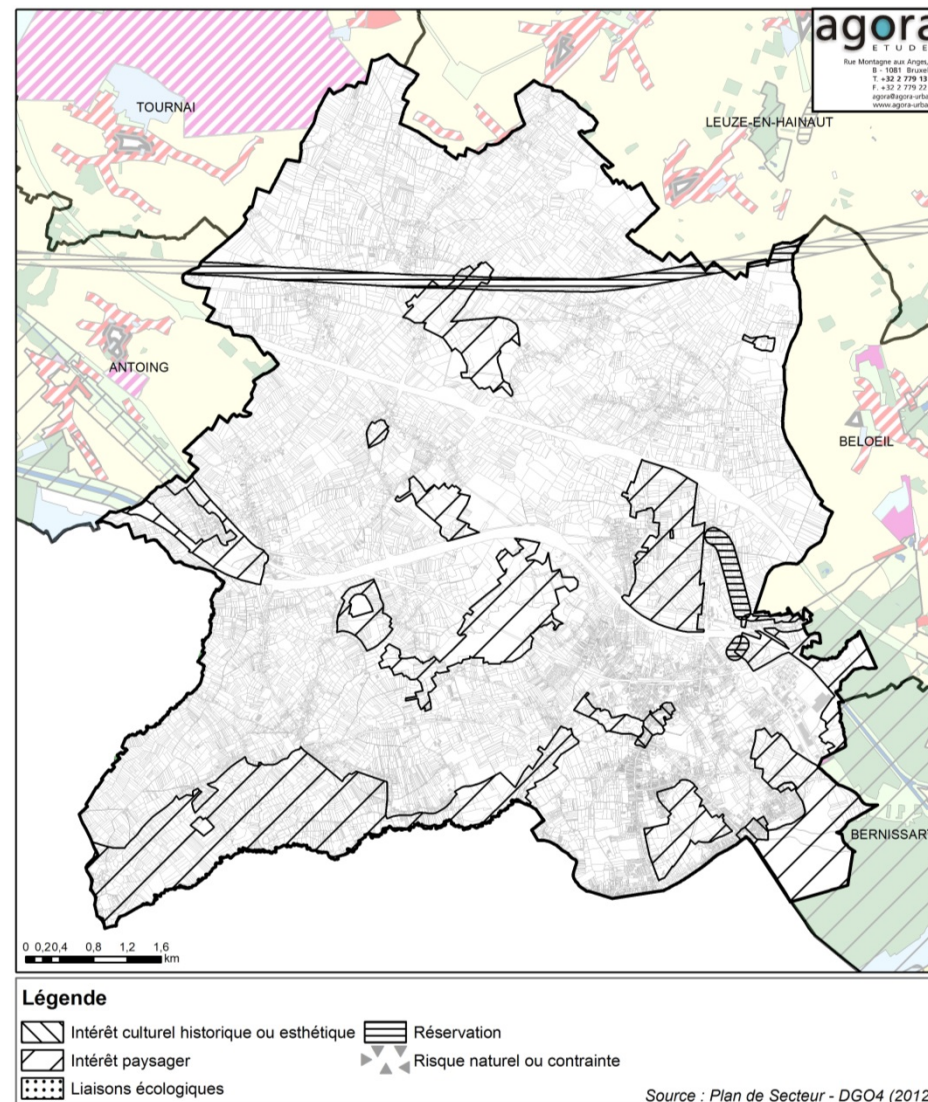


Figure 67 : Localisation des surimpressions

8.2.2 Le Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.)

Le P.C.D.R. consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagements en milieu rural. Il s'agit ainsi de revitaliser et de restaurer le cadre de la commune, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie des habitants du point de vue économique, social et culturel. Les projets sont envisagés à court, moyen, et long termes.

Le P.C.D.R. de Péruwelz approuvé en janvier 2013, s'inscrit dans la continuité d'une première opération de développement rural approuvée pour une durée de 10 ans le 14 juillet 1994. Cette première période avait vu la mise en œuvre de projets :

- de projets qui ont permis l'amélioration des équipements collectifs dans les villages, notamment par un soutien à la dynamique associative ;
- d'aménagements permettant de renforcer la Basilique de Bon-Secours et ses abords comme pôle touristique sous l'aspect culturel, mais aussi sous l'aspect écologique ;
- d'une stratégie de communication visant à revaloriser l'image de l'entité.

Le nouveau P.C.D.R. s'inscrit dans la prolongation du précédent. Il prévoit notamment :

- la création de maisons de village à Wiers, Bury, Bon-Secours, Roucourt/La Roë et à Brasménil ;
- la décentralisation de certaines activités au sein des villages ;
- l'amélioration du réseau de mobilité douce ainsi que le développement et l'adaptation du réseau de transports en commun ;
- la valorisation des différentes composantes du patrimoine ;
- une stratégie de communication permettant de valoriser l'image de Péruwelz en tant que commune durable.

Une première fiche projet du P.C.D.R. fait l'objet d'une demande de mise en œuvre à savoir « Cœur et entrées de village à Wiers ».

Notons ici que la volonté d'inscrire le développement de la Commune dans une démarche de développement durable a déjà été amorcée par la mise en place d'une Charte Quartier durable, adoptée par le Conseil Communal en septembre 2011. Ce document permet en effet de fixer des conditions de mise en œuvre des quartiers urbanisables ou à urbaniser dont la superficie est supérieure ou égale à 1 ha. Cette charte fixe ainsi des orientations en termes de densité, de mobilité ou encore d'architecture, tout en gardant comme perspectives les deux axes essentiels

à l'aménagement du territoire que sont la gestion parcimonieuse du sol et la mixité des fonctions.

8.2.3 Le Plan Communal de Mobilité (P.C.M.)

Un Plan Communal de Mobilité (P.C.M.) a été adopté par la Commune en 2011.

Y sont traitées les questions liées au trafic dans le centre-ville, aux flux transfrontaliers ou encore au stationnement.

Ont été considérés comme prioritaires :

- l'accès à l'E42 à renforcer en lien avec les projets de développement ;
- la sécurisation des carrefours structurants ;
- la création d'effets de porte et la maîtrise des vitesses sur la N504 ;
- l'ouverture d'une ligne de Rapidobus en relation avec Leuze à l'ouverture des Z.A.E. Polaris et Champ-Lionne ;
- la simplification de l'exploitation de la ligne de bus n°491 sur la N504 et la valorisation du taxi social ;
- le déploiement des liaisons inter-villages structurantes, en priorité sur la N504 Callenelle-Wiers-Péruwelz ;
- l'aménagement des liens avec les Z.A.E.

Au niveau des centres de Péruwelz et Bon-Secours, il était recommandé de procéder prioritairement :

- au réaménagement du cœur de ville du point de vue de la circulation automobile ;
- à la prolongation de la N60 au nord pour le contournement est ;
- au déploiement des itinéraires piétons et deux roues en reliant la gare, la Grand'Place et la rue Albert 1^{er} d'une part, ainsi que l'Athénée et l'Institut Saint-Charles d'autre part.

8.2.4 La Charte Quartier Durable

Ce document, adopté par le Conseil Communal le 28 septembre 2001 fixe les conditions de mise en œuvre des quartiers urbanisables ou à urbaniser, dont la superficie est égale ou supérieure à 1 hectare. Cette démarche s'adresse tant aux investisseurs privés qu'aux investisseurs publics pour lesquels est formulée une liste d'engagements et de recommandations « *afin d'assurer un développement contemporain, pertinent des nouveaux projets d'urbanisation programmés sur le territoire de (l')entité* ».

8.2.5 La Charte des terrasses

La Charte des terrasses, adoptée par le Conseil Communal le 24 juin 2013 regroupe un ensemble d'orientations et de recommandations portant sur les matériaux, les couleurs ou encore la forme des mobiliers de terrasses.

Il s'agit d'un document destiné à permettre développer la cohérence urbanistique et à revitaliser durablement le cœur de ville.

8.2.6 Règlement communal relatif aux dispositifs de publicités et d'enseignes (R.C.D.P.E.)

Adopté en 2008, le R.C.D.P.E. fixe pour l'ensemble de l'entité (excepté en Z.E.C. et en Z.A.E.) les procédés d'affichage commerciaux visibles depuis l'espace public, qu'il s'agisse des moyens graphiques ou de leurs supports.

Les enseignes sont ainsi considérées d'un point de vue économique, social et culturel. La qualité doit témoigner du dynamisme commercial et participer à l'identité du centre-ville ou d'un village.

8.3 LES OUTILS REGLEMENTAIRES

8.3.1 Les Plans Communaux d'Aménagement (P.C.A.)

On compte **2 P.C.A. sur l'ensemble de l'entité**, tous deux situés à Bon-Secours.

Nom	Code interne	Date arrêté	Type arrêté	Superficie
Rue Pierre Taillez	57064-PCA-0002-08	25/02/2011	ministériel	6,02 ha
Rues du Château et Royale	57064-PCA-0005-03	20/08/2012	ministériel	7,53 ha

Ces PCA « Rue du Château et Royale » visent à :

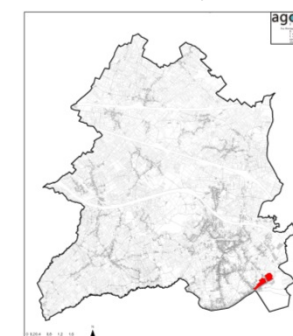
- garantir la bonne urbanisation des lieux, notamment autour de la place Jean Absil ;
- conserver les caractéristiques du tissu bâti traditionnel local ;
- maintenir le parc et les espaces verts présents dans le périmètre ;
- préserver la qualité paysagère du site.

D'autres PCA avaient précédemment été créés puis abrogés. Il s'agit des PCA :

- Plaine de jeux (abrogé en 2003)
- Rue Baijot (abrogé en 2010)
- Rive sud de la rue de la Forêt (abrogé en 2010)
- Unité résidentielle de Cerfontaine (abrogé en 1993)
- Rue d'Esquermes (abrogé en 2003)
- Usines Delhaye



Figure 68 : Plan d'Affectation du PCA "Rues du Château et Royale"



8.3.2 Le Règlement général sur les bâtisses en site rural (R.G.B.S.R.)

Le RGBSR a été adopté par le Gouvernement wallon le 10 juillet 1985. Il répond à deux objectifs :

Un objectif patrimonial: il fixe une ligne de conduite pour la protection des bâtiments anciens, en visant :

- La sauvegarde des bâtiments existants de qualité;
- La requalification des bâtiments dégradés;
- La valorisation du patrimoine bâti grâce à l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions dans leur environnement proche, en référence à l'architecture traditionnelle régionale.

Un objectif urbanistique: il veille à la maîtrise des ensembles bâtis par:

- La gestion parcimonieuse du sol (lutte contre le gaspillage d'espace);
- La continuité de la structure du village (prolongement des fronts de bâtisses);
- L'intégration de l'architecture contemporaine.

Au-delà d'une protection rapprochée des sites ruraux anciens, le RGBSR participe donc à une approche plus globale en veillant à l'intégration des nouvelles bâtisses par le biais de règles liées à l'implantation, aux volumes et aux matériaux.

Depuis l'arrêté du 1 juin 2005, une partie importante du territoire péruwelzien est concerné par le R.G.B.S.R. Il s'agit essentiellement des villages de Wasmes-Audeméz-Briffoeil, Baugnies, Brasménil et Braffe.

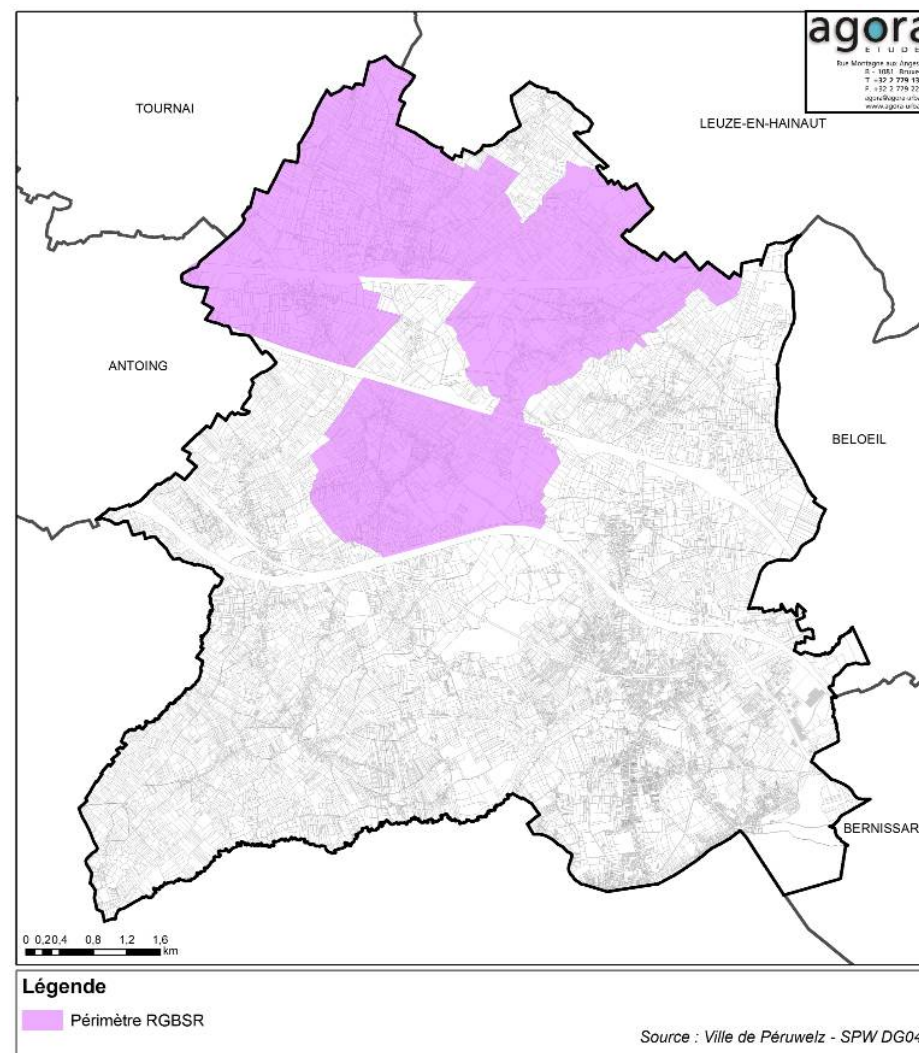


Figure 69 : Localisation et délimitation du R.G.B.S.R. de Péruwelz

8.3.3 Les Zones Protégées en Matière d'Urbanisme (Z.P.U.)

A l'origine, ce dispositif ne concernait que les centres anciens. Aujourd'hui, la délimitation d'un périmètre est non seulement d'ordre patrimonial mais surtout d'ordre urbanistique et par là même déborde du cadre restreint du centre ancien. Ce règlement définit ainsi les modalités à suivre en matière de largeur de rues, d'harmonie de façades avec la zone à sauvegarder (hauteur, largeur, matériaux, pignon), de conformité des toitures aux constructions traditionnelles locales (pente, matériaux), de zones de cours et jardins, de traitement de sol des rues, places, ruelles et impasses, de rez-de-chaussée commerciaux, etc.

Il y a deux ZPU sur le territoire de communal (arrêtés du 30/08/2006). Ces documents réglementaires s'appliquent en l'absence de P.C.A. et couvrent le centre de Péruwelz ainsi que celui de Bon-Secours. Comme on peut le constater sur la carte ci-contre, le PCA n°6 (cf. point 8.3.1) est venu se superposer à une grande partie de la ZPU de Bon-Secours.

La carte ci-contre rend bien compte des enjeux patrimoniaux liés au cadre bâti des centres-ville de Péruwelz et de Bon-Secours.

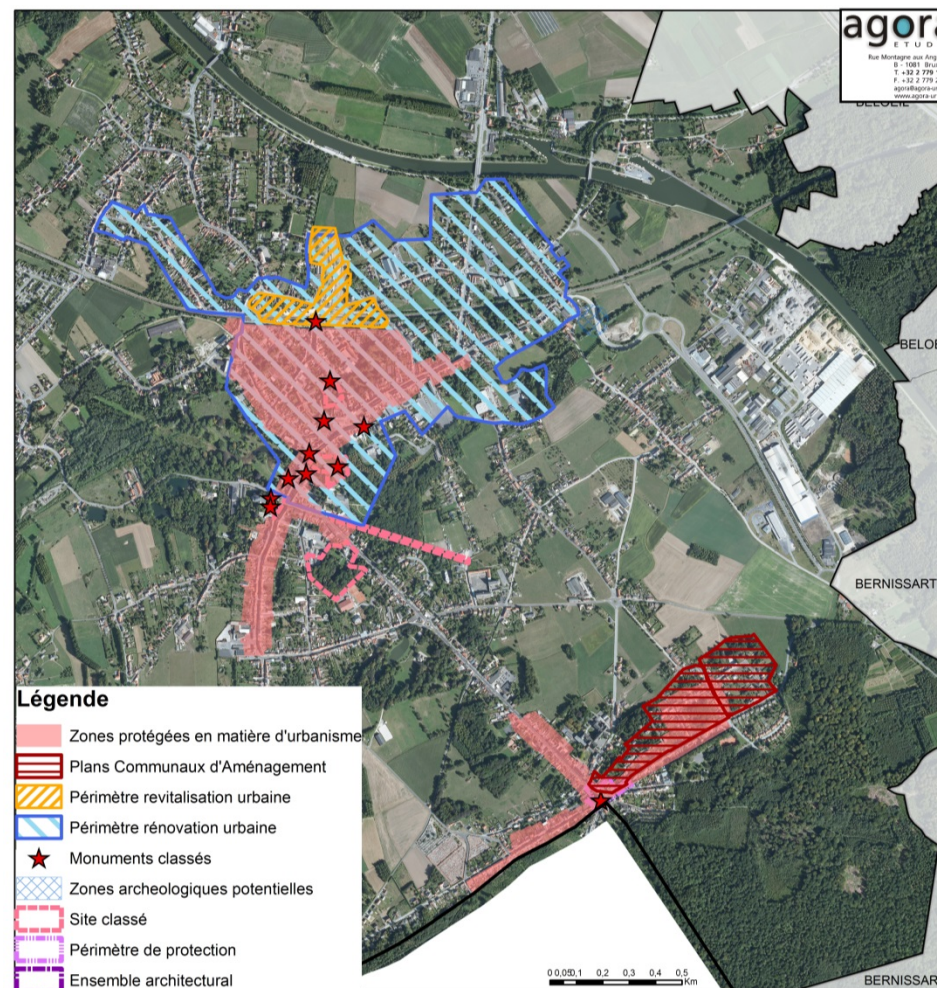


Figure 70 : Dispositifs de protection du cadre bâti des centres de Péruwelz et de Bon-Secours

8.4 LES ZONES DE PROTECTION ET D'INITIATIVE PARTICULIERES

8.4.1 Les Schémas directeurs

Depuis la modification du Plan de Secteur en vue de l'inscription de zones d'activité économique sur les terrains Polaris, le Schéma directeur qui existait sur le quartier de Cerfontaine n'est plus d'actualité. Les mesures de compensation qui y ont été retenues correspondent en effet au Plan de Secteur (zone d'habitat, zone agricole et zone de parc).

Il ne reste donc qu'un seul Schéma directeur sur la Commune, celui de Central Parc, approuvé définitivement par le Conseil communal le 29 juin 1985. Ses prescriptions prévoient un développement en zone d'habitat et d'équipement communautaire au sens où le Plan de Secteur entend ces deux affectations, dans la continuité du noyau bâti existant.

8.4.2 Les périmètres de reconnaissance économique

Ce dispositif se présente comme un moyen pour les pouvoirs publics d'agir en faveur du développement économique. Au sein de ces périmètres, les pouvoirs publics peuvent exproprier des espaces afin d'y accueillir des activités économiques. Le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques prévoit par ailleurs les aides et le financement permettant la réalisation de ces nouvelles infrastructures.

L'entité de Péruwelz compte 6 périmètres de reconnaissance économique qui sont situés :

- sur la zone industrielle de Péruwelz-Blaton (partiellement désaffectée, arrêté du 21/10/1986) ;
- à Callenelle (2 périmètres en zone industrielle, l'un accueillant les activités de l'entreprise Saluc, arrêtés du 31/05/1972 et du 23/03/1975) ;
- à Wiers (2 périmètres situés en zone industrielle, arrêtés du 13/05/1971 et du 09/10/1971) ;
- la zone d'activité économique mixte du Champ-Lyonne sur laquelle le projet de développement Polaris est actuellement en cours (arrêté du 06/10/2003).
-

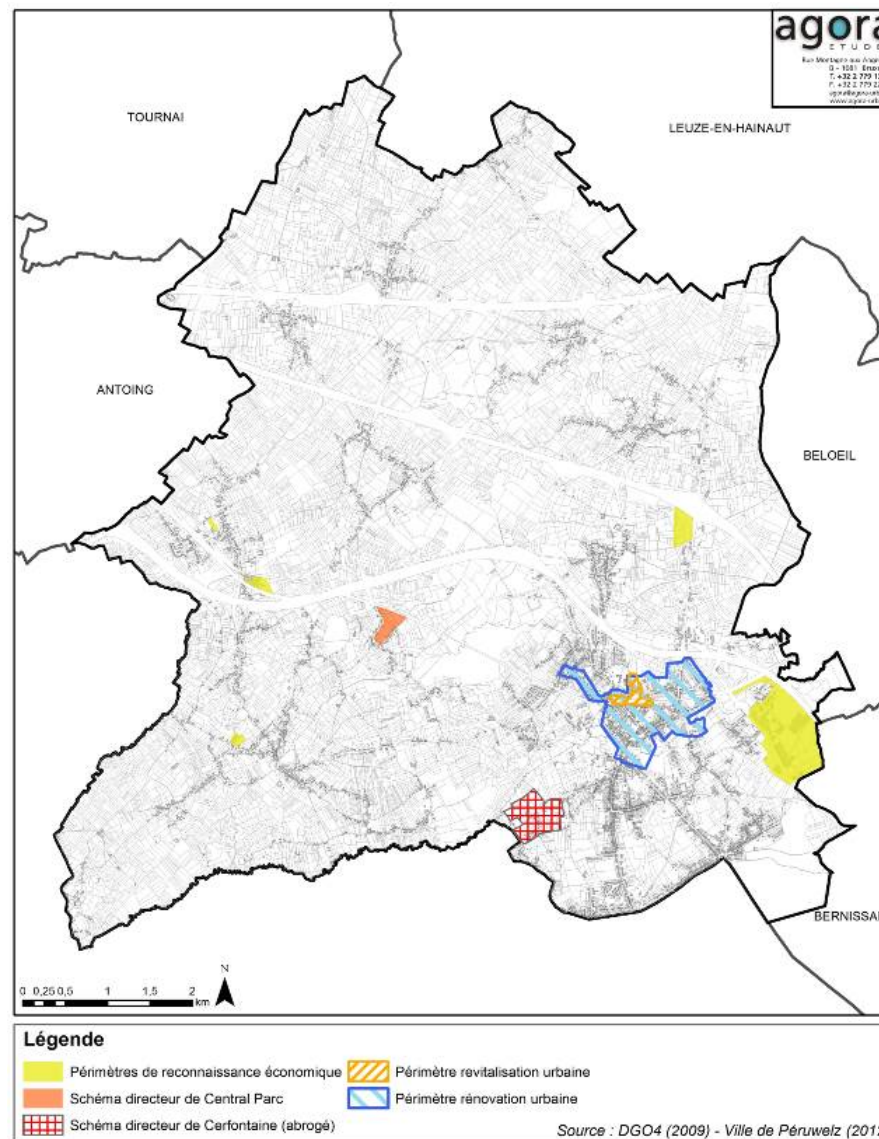


Figure 71 : Schémas directeurs, Périmètres de reconnaissance économique, de rénovation et de revitalisation urbaine au sein de l'entité

8.4.3 Les périmètres de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine

Six objectifs récurrents de rénovation urbaine apparaissent à la lecture des articles (directeurs) des différents arrêtés, et de l'article 173 du Code wallon d'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine :

1. *la rénovation urbaine est une opération d'initiative communale ...*
2. *... qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre ...*
3. *... à améliorer l'habitat existant (en favorisant le maintien ou le développement de la population locale) ...*
4. *... et à renforcer les dynamiques socio-économiques et culturelles ...*
5. *... dans le respect des caractéristiques culturelles et architecturales propres ...*
6. *... dans une perspective globale d'aménagement du territoire. »*

Quant au cadre des opérations de revitalisation urbaine, il est défini au premier paragraphe de l'article 172 :

« L'opération de revitalisation urbaine est une action visant, à l'intérieur d'un périmètre défini, l'amélioration et le développement intégré de l'habitat, en ce compris les fonctions de commerce et de service, par la mise en œuvre de conventions associant la commune et le secteur privé. »

Un premier dossier de **rénovation urbaine** est réalisé à la fin des années 1980 par le bureau d'architectes et d'urbanistes Bruyère-Ginion-Pirson.

Le périmètre, d'une superficie de 41,5 ha, a été approuvé par le Gouvernement wallon en décembre 1990.

Les principales actions concrètes inscrites dans le programme sont les suivantes :

- création de logements rue Flament 10-12-14 ;
- création de logements et de cellules commerciales rue des Français ;
- création de logements et de cellules commerciales sur la Grand-Place ;
- réhabilitation de logements rue de Roucourt 18-20 ;
- rénovation de la drève de la Verte Chasse ;
- amélioration du parc Simon et du parc de Keyser ;
- rénovation de la salle de l'avenir (devenue arrêt 59 – foyer culturel de Péruwelz).

Fin des années 1990, la Ville de Péruwelz décide d'élaborer un nouveau dossier afin d'étendre le périmètre de rénovation. L'auteur de projet est une nouvelle fois le bureau d'études Bruyère- Ginion-Pirson.

Une zone d'extension à étudier a été définie par le Conseil communal et le bureau d'études COOPARCH-RU a été désigné par la Ville pour l'élaboration du dossier.

La zone d'extension à étudier, d'une superficie totale de 136,3 ha, peut se subdiviser en quatre parties :

- le parvis de l'Eglise et le « faubourg sud » ;
- le parc Petit et ses alentours ;
- le cœur de la Roë et ses environs ;
- la Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) de « La Loquette ».

Une **opération de revitalisation urbaine (REVI)** est une action visant, à l'intérieur d'un périmètre défini, l'amélioration et le développement intégré de l'habitat, en ce compris les fonctions de commerces et de services. Elle met en œuvre un partenariat entre le secteur privé et le secteur public.

La Région wallonne soutient cette initiative en accordant une subvention de 100 % couvrant le coût des travaux d'aménagements du domaine public (voirie, égouttage, éclairage public, distribution d'eau, d'électricité ou de gaz, abords et espaces verts, équipement urbain à usage collectif...) et ce, pour autant que les personnes de droit privé qui participent à l'opération se soient engagées à dépenser deux euros pour chaque euro pris en charge par la Région wallonne et que, de ces deux euros, un au moins soit investi dans des actions visant à améliorer le logement dans le périmètre concerné.

Le quartier Nord de la gare est compris dans un périmètre de revitalisation urbaine.

8.4.4 Le patrimoine bâti protégé

Monument (M)/ Site (S) /Zone de protection (ZP)	Date Arrete
Parc du château "La Roseraie"	26/07/1990
Gare S.N.C.B., rue des Français	27/10/1982
Maison (façades et toitures), Grand-Place, n°38	06/05/1985
Maison, dénommée Maison "Pavot", rue Astrid, n°11 (M) et ensemble formé par cet édifice et ses abords (S).	18/05/1982
Kiosque à musique, Parc communal	02/07/1981
L'église Saint-Géry	15/01/1936
Drève de la Verte Chasse	24/03/1978
Ensemble formé par la tour et le porche de l'église Saint-Quentin, le presbytère et leurs abords	06/12/1978
Ancien lavoir "bassin Dubuisson", parc communal	07/11/1988
Château de Fontenelle :façades, toitures et dépendances (M) et alentours comprenant les douves et le pont d'accès, rue du Coron, n°6 (S)	23/12/1991
Basilique Notre-Dame-de-Bon-Secours, place Jean Absil, n°3 (M) Etablissement d'une zone de protection (ZP)	23/01/2001
Maison (façade principale et toiture avant), Grand-Place, n°4	20/11/1972
Ruines du château et parc communal E. Simon	06/02/1978
Maison Roland (façades et toitures), rue Albert 1er, n°20	06/05/1985
Tour et porche de l'église Saint-Quentin	29/03/1976
Presbytère de la paroisse Saint-Quentin (façades et toitures), rue de Sondeville, n°2	29/03/1976
Maison dite "Château Petit" (façades et toitures), rue Albert 1er, n°56	31/07/1990

→ Pour plus de précisions, nous renvoyons ici le lecteur aux chapitres « Cadre bâti » et « Tourisme ».

8.4.5 Les sites à réaménager (S.A.R., anciens S.A.E.D.)

Les « sites d'activité économique désaffectés » (S.A.E.D.) et « sites d'activité économique à réhabiliter » (SAER) ont été remplacés par celui de « sites à réaménager » (S.A.R.).

Le "site à réaménager" est défini comme le ou les biens (immeubles bâtis et non bâtis) qui étaient destinés à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans l'état actuel est contraire au bon aménagement du site.

Le réaménagement comprend l'ensemble des actes et travaux de réhabilitation, d'assainissement, de construction ou de reconstruction (CWATUPE, art. 167, 2°). La réhabilitation comprend un volet environnemental (l'assainissement) et un volet urbanistique (la réhabilitation ou la (re)construction).

Certains sites à réaménager font l'objet soit seulement d'une réhabilitation urbanistique, soit d'une réhabilitation urbanistique et environnementale.

On compte 11 sites à réaménager sur l'entité de Péruwelz, tous concentrés à proximité du centre-ville de Péruwelz, à l'exception de celui de l'Atelier Mory. La liste ci-dessous est donnée à titre indicatif, celle-ci devant faire l'objet d'une mise à jour prochaine.

Code cartographique	Nom	Date arrêté	Type d'arrêté	Superficie (ha)
57064-SAE-0001-02	Le Château	29/07/1980	Rénovation	0,59
57064-SAE-0002-02	Laine Duez	17/12/1992	Rénovation	1,15
57064-SAE-0003-02	Atelier Mory	26/02/1996	Rénovation	0,54
57064-SAE-0007-01	Gare de Péruwelz	22/06/2007	Définitif	0,26
57064-SAE-0011-02	Abattoir communal	23/01/2012	Définitif	0,50
57064-SAE-0008-02	Plastiques UMAP	19/11/2008	Définitif	0,23
57064-SAE-0006-02	Filature Gosse	18/12/1998	Rénovation	1,42
57064-SAE-0005-02	La Hersautoise	24/12/2007	Définitif	1,81
57064-SAE-0004-02	Usines Delhaye	11/01/2002	Rénovation	3,39
57064-SAE-0010-01	Clinique	16/02/2011	Refusé	0,99
57064-SAE-0009-02	Construction métallique Gourdin	21/06/2010	Définitif	0,33

Figure 72 : Tableau récapitulatif des S.A.R. sur le territoire de la Commune

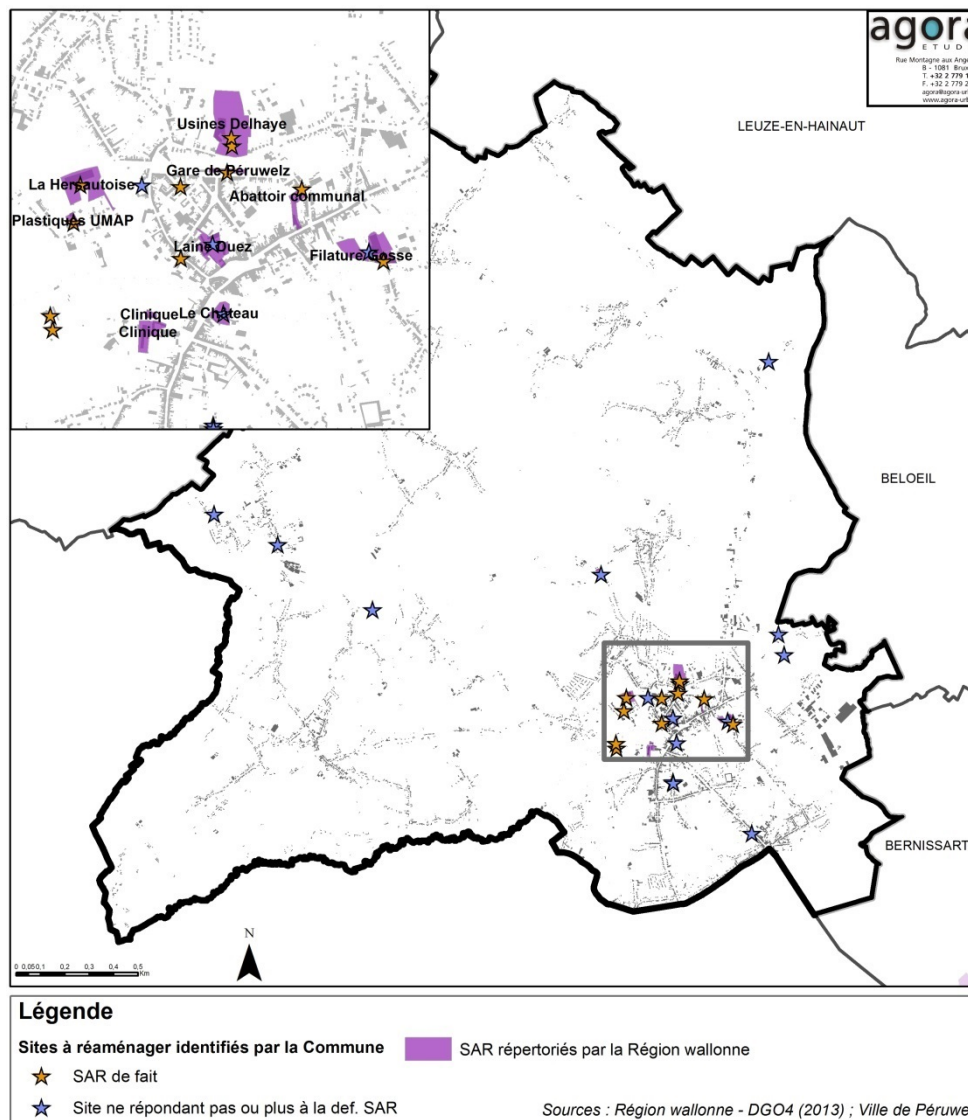


Figure 73 : Sites à réaménager au sein de l'entité

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

8.4.7 Les sites potentiellement pollués

La banque de données WALSOOLS de la SPAQuE recense deux sites potentiellement pollués à Péruwelz. Il s'agit :

- du site de la Boiterie (dépotoir Maes) Ht5707-002) ;
- des usines Delhaye (Ht5707-003).

8.4.8 Les périmètres de remembrement (des biens ruraux)

Le remembrement des biens ruraux est un outil au service des agriculteurs et du monde rural. Lors des opérations de remembrement, les agriculteurs et les ruraux concernés peuvent, dans un périmètre donné, redéfinir ensemble et de façon privilégiée l'espace rural qui les concerne. Outre la restructuration parcellaire des terres agricoles, le remembrement permet l'amélioration des infrastructures du périmètre visé pour en optimiser spatialement l'usage et ceci au profit de tous ses utilisateurs. Tour à tour, différents intervenants sont sollicités officiellement (propriétaires, exploitants, communes, groupements d'intérêts, administrations,...), ceci via des procédures précises et grâce à des organes créés spécifiquement, à savoir les comités de remembrement, les comités d'échange, les comités provinciaux et les commissions consultatives chargées, pour leur part, d'assister les comités.

Le remembrement est encadré par trois lois :

- La loi du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal des biens ruraux;
- La loi du 12 juillet 1976 portant des mesures particulières en matière de remembrement légal de biens ruraux, lors de l'exécution de grands travaux d'infrastructure;
- La loi du 10 janvier 1978 portant des mesures particulières en matière de remembrement à l'amiable de biens ruraux.

4 périmètres de remembrement ont été définis à Péruwelz.

Ces sites correspondent aux zones qui ont pu être affectées par la construction de la ligne à grande vitesse.

Nom	Etat	Date arrêté	Superficie (m²)	Année
TOURPES	Terminé	2/06/1999	6.646.508,92	2007-12
EXTENSION TGV2		nc	2.141.749,93	2007-12
TGV/3 LEUZE-BELOEIL	En exécution	nc	10.087.634,84	2007-12
TGV/2 ANTOING-PERUWELZ / PERUWELZ	Acte d'échange passé	29/07/1998	24.948.626,55	2007-12

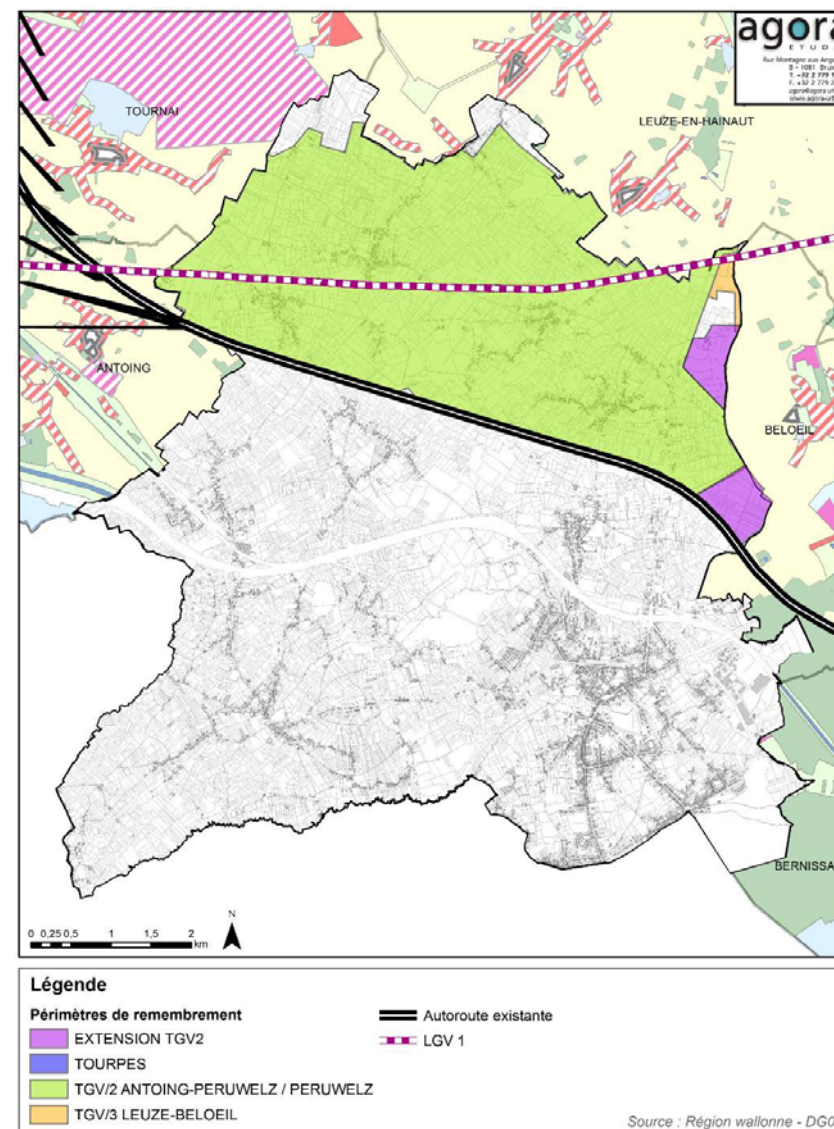


Figure 74 : Périmètres de remembrement à Péruwelz

8.4.9 La protection de la nature

8.4.9.1 Le Contrat de rivière

Un contrat de rivière prône une approche globale du cours d'eau en considérant tous ses aspects (qualitatifs, quantitatifs, hydrauliques, etc.), à l'échelle d'un bassin versant. Son champ d'action est par conséquent très étendu. Les partenaires (institutions, fédérations d'entreprises, associations, etc.) s'engagent, dans une démarche volontaire, à réaliser un programme d'actions. Ces engagements peuvent consister en la réalisation de travaux d'épuration et en la construction de station d'épuration, l'aménagement de bassins d'orage, la protection des zones humides, la formation de cantonniers de rivière, la résolution des atteintes aux cours d'eau, la mise en œuvre de campagne de sensibilisation, la réalisation d'inventaires de terrain, etc. Le contrat de rivière permet avant tout de créer une synergie entre les acteurs du territoire.

L'entité communale de Péruwelz est partie prenante du Contrat de rivière Escaut-Lys et signataire du protocole d'accord 2014-2016.

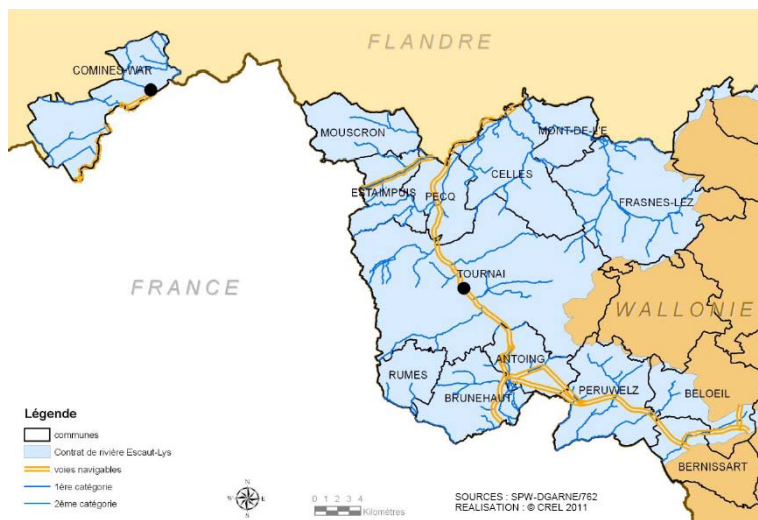


Figure 75 : Territoire du Contrat de rivière Escaut-Lys

Péruwelz a été une des premières communes à soutenir le contrat de rivière. Depuis sa mise en œuvre, le contrat de rivière a joué auprès des acteurs de la commune un rôle de conseil. Il a permis l'aménagement de la Mare du Parc Keyser par la commune, l'évaluation de la qualité des eaux en plusieurs points (Rapport annuel du contrat de rivière Escaut-Lys, 2012).

8.4.9.2 Le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (P.N.P.E.)



Officialisé en 1996, le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut forme avec le Parc naturel régional français Scarpe-Escaut le Parc naturel transfrontalier du Hainaut. La commune de Péruwelz abrite la Maison du Parc.

Il se concentre sur des actions de restauration et de conservation de la nature, de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de soutien aux mesures agro-environnementales, d'éducation et de sensibilisation, de développement touristique, ainsi que de développement rural et économique.

Le P.N.P.E. permet aux six communes d'avoir une vision élargie du territoire et ainsi de mettre en œuvre une politique cohérente sur les thèmes précédemment cités. Péruwelz est membre de la Commission du Parc et participe donc à la mise en œuvre du plan de gestion du Parc naturel. Le parc est aussi un outil permettant de tisser un lien transfrontalier avec la France, notamment par le biais du programme Interreg mis en œuvre par le Parc naturel transfrontalier du Hainaut.

8.4.9.3 Les réserves naturelles et domaniales

Plus de cinq mille hectares de terrains ont été érigés par la Région wallonne en réserves naturelles domaniales. Ces sites disposent ainsi d'un statut de protection particulièrement fort permettant de préserver à long terme leur haut intérêt biologique.

Plus de 90% de la superficie totale des réserves naturelles domaniales sont constituées par des milieux humides. Même si ces milieux sont parmi les plus menacés, il est évident qu'un effort va être consenti pour acquérir des sites représentatifs de la totalité des habitats de valeur en Wallonie.

Les réserves naturelles domaniales sont gérées par la Direction de la Conservation de la Nature et des Espaces verts. Le règlement-cadre de ces réserves interdit toute activité, hormis la circulation sur les chemins prévus à cet effet et, hormis les travaux nécessaires à la mise en œuvre du plan de gestion. Ici, la nature a tous ses droits.

Les associations de protection de la nature accomplissent un travail important de sauvegarde d'espaces naturels. Avec plus de cinq mille hectares de sites achetés ou loués, elles assurent la gestion d'un réseau de réserves naturelles agréées qui peuvent bénéficier d'un statut officiel. Le statut de réserve privée ne fait pas toujours autorité face à des menaces. Voilà pourquoi un nombre grandissant de réserves sont présentées à l'agrément de la Région wallonne.

Péruwelz compte une réserve naturelle, Rivage (3,3 ha) mais celle-ci n'est pas domaniale, elle est gérée par une asbl.

8.4.9.4 Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000, intégré à la législation wallonne par le décret du 6 décembre 2001, est un réseau européen de sites d'importance patrimoniale. Ces sites sont identifiés sur la base de deux directives européennes, la Directive 79/409 concernant la conservation des oiseaux sauvages et la Directive 92/43/CEE appelée directive "Habitats" ou "Faune-Flore-Habitats". Elles complètent la protection en vigueur localement par l'identification de sites où des mesures particulières sont indispensables pour assurer le développement ou le maintien à long terme des espèces ou pour assurer la pérennité d'habitats ou d'écosystèmes remarquables.

On compte 3 sites candidats Natura 2000 sur la Commune de Péruwelz. Le descriptif détaillé figure dans le chapitre « Réseau écologique ».

CODE	NOM DU SITE	SUPERFICIE DU SITE (HA)	SUPERFICIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (HA)
BE32044	Bassin de l'Escaut en amont de Tournai	193,31	118,95
BE32010	Marais de la Verne	102,13	102,13
BE32011	Forêt de Bon-Secours	391,95	102,94

Figure 76 : Tableau des sites NATURA 2000 sur le territoire communal

8.4.9.5 Les arbres et haies remarquables

Les arbres et haies inscrits comme remarquables sur la liste gérée par la Division du Patrimoine de la Région wallonne acquièrent une reconnaissance patrimoniale et une protection dans la mesure où leur abattage ou leur modification d'aspect est soumis à permis d'urbanisme.

66 éléments remarquables existent à Péruwelz. Il s'agit de 55 arbres isolés, 8 groupes d'arbres, 8 alignements et 3 sites. Aucune haie remarquable n'est recensée sur le territoire communal.

1.1.1.1 Les cours d'eau

D'un point de vue administratif, les cours d'eau sont répartis en « voies navigables » et « cours d'eau non navigables ».

Les cours d'eau navigables (fleuves, grandes rivières et canaux) ont été définis comme tels par des arrêtés royaux et sont exclusivement gérés par la Région Wallonne.

Le canal de Nimy-Blaton-Péronnes qui traverse Péruwelz est navigable.

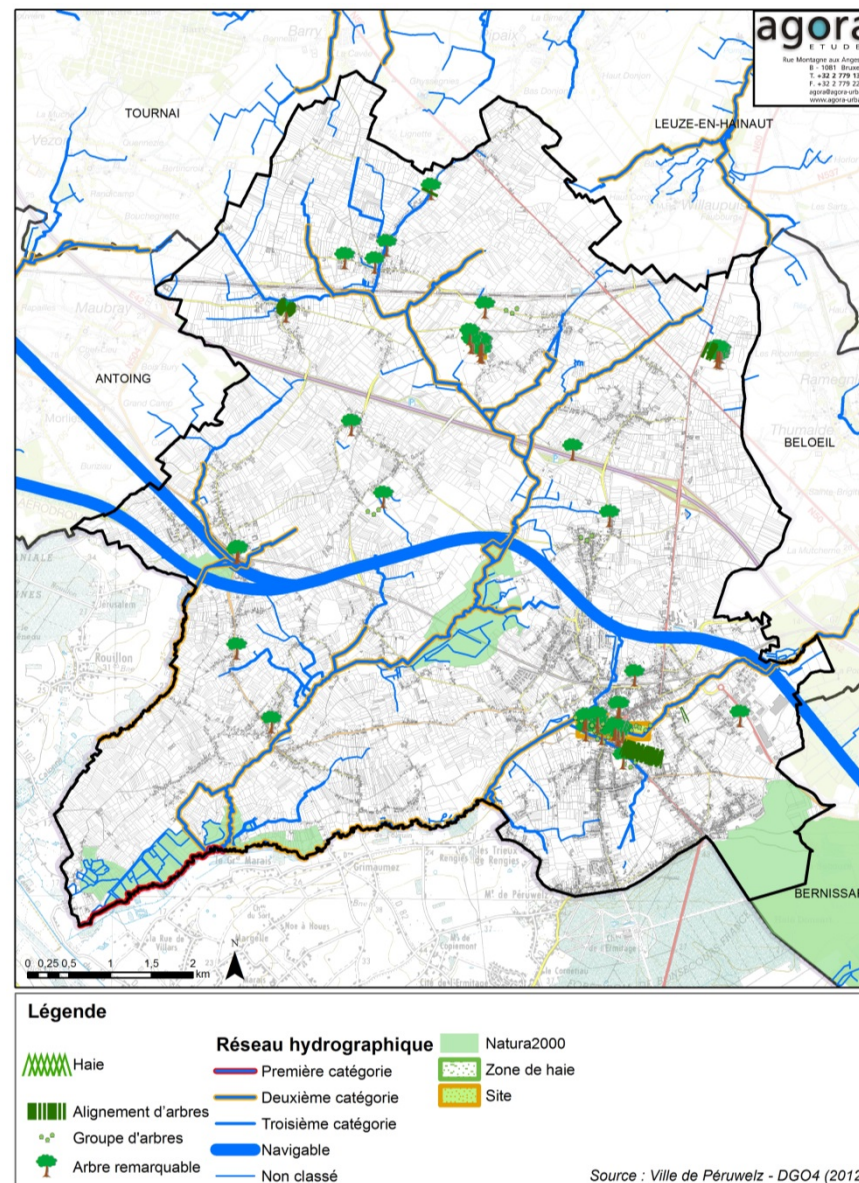


Figure 77 : Protection de la nature au sein de l'entité

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Les cours d'eau non navigables sont gérés soit par la Région wallonne (1^{ère} catégorie), soit par les provinces (2^{ème} catégorie), soit par les communes (3^{ème} catégorie).

8.4.10 Les bois soumis

Les bois sont dits « soumis » lorsque leur exploitation et leur aménagement sont réglementés par le Code forestier. Les bois soumis font partie du domaine public et représentent 15% des superficies boisées de la commune. La majeure partie appartient à la Région wallonne qui possède notamment la forêt domaniale de Bon-Secours.

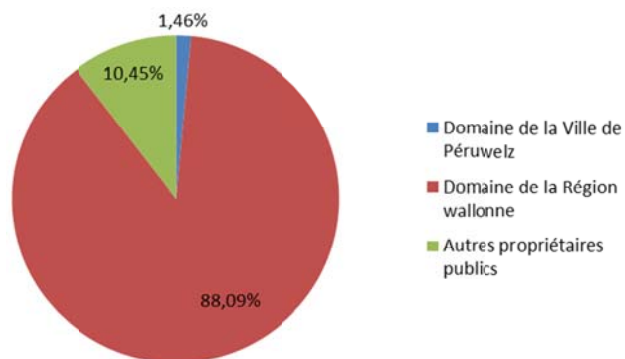


Figure 79 : Propriété des bois soumis

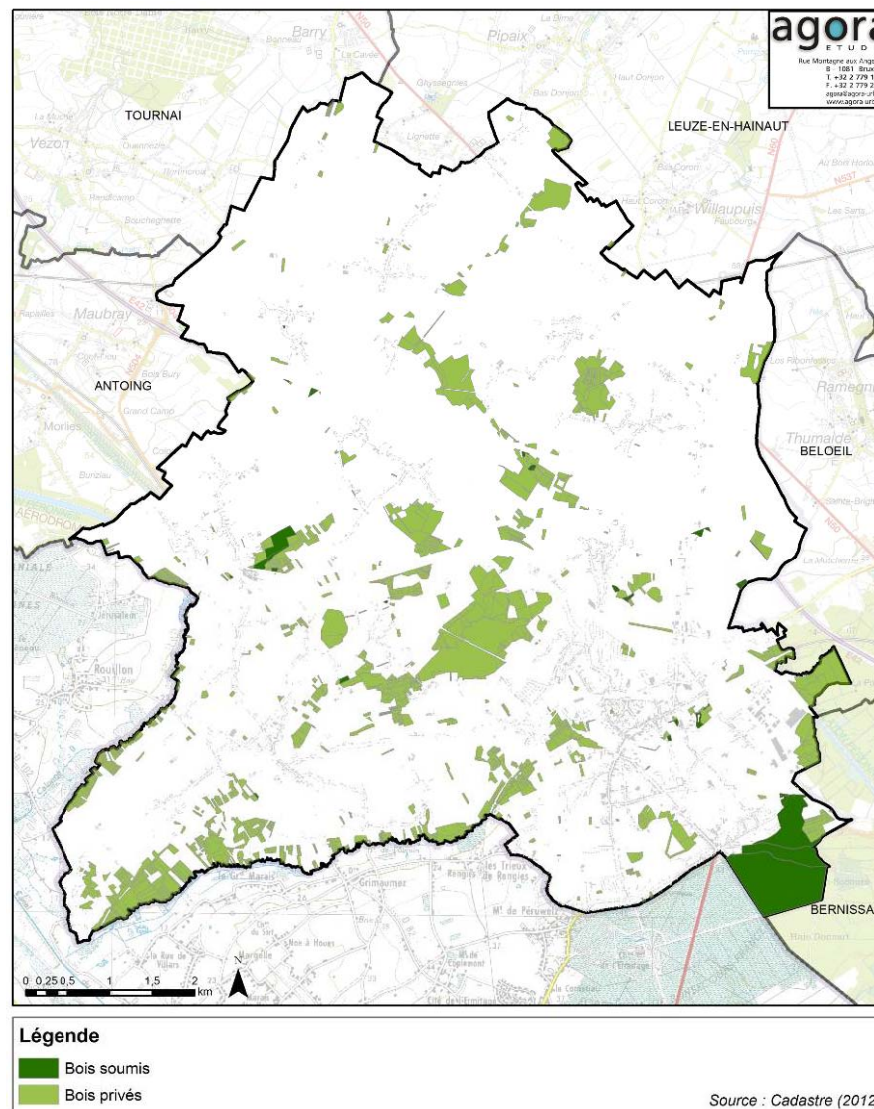


Figure 78 : Bois soumis

8.4.11 Les points de captages et zones de prévention

Les zones de prévention de captage sont définies autour des prises d'eau souterraine dont l'eau est destinée au réseau de distribution publique. Dans ces zones, certaines activités et installations sont interdites ou réglementées. Cela a donc un impact sur l'urbanisation des zones concernées.

Les zones de prévention de captage sont :

- soit arrêtées (périmètres définis sur base d'études de prospections géophysiques et d'essais de traçage permettant d'évaluer le temps de transfert d'une pollution par les eaux) ;
- soit forfaitaires (périmètres définis sur base de distances forfaitaires dépendant de la nature du sous-sol).

7 zones de prévention de captage recoupent différentes zones de l'entité.

8.4.12 La convention « Combles et clochers »

L'opération a été lancée en 1995 par la Région wallonne, dans le cadre de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature. Des subsides sont ainsi accordées aux communes signataires pour que ces dernières effectuent des aménagements visant à favoriser l'occupation des combles et des clochers de bâtiments publics par les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs et donc de maintenir, restaurer ou créer un vaste réseau de gîtes favorables à la reproduction. La plupart de ces espèces sont très utiles car elles sont insectivores ou prédatrices de micromammifères nuisibles, et sont d'ailleurs protégées.

La Commune de Péruwelz a signé la Convention « Combles et clochers » le 20 juillet 2000. Neuf églises sont concernées par les aménagements. Les aménagements ne sont pas encore effectués.

8.4.13 La convention « Bords de route » (fauchage tardif)

Dans le cadre de l'Année européenne de la Conservation de la Nature 1995, la Direction de la conservation de la Nature et des Espaces verts de la Région wallonne a lancé une action-pilote de gestion écologique des bords de routes communales dont l'objectif est de les rendre plus accueillants pour la vie sauvage notamment, en abandonnant l'usage des herbicides (sauf exceptions) ainsi qu'en préconisant la fauche extensive et tardive.

Péruwelz a signé la Convention « Bords de route » le 31 mai 2000. Cela a pour effet l'augmentation de la densité de bords de routes fauchées tardivement (plus de 500 m/km² sont concernés en 2009).

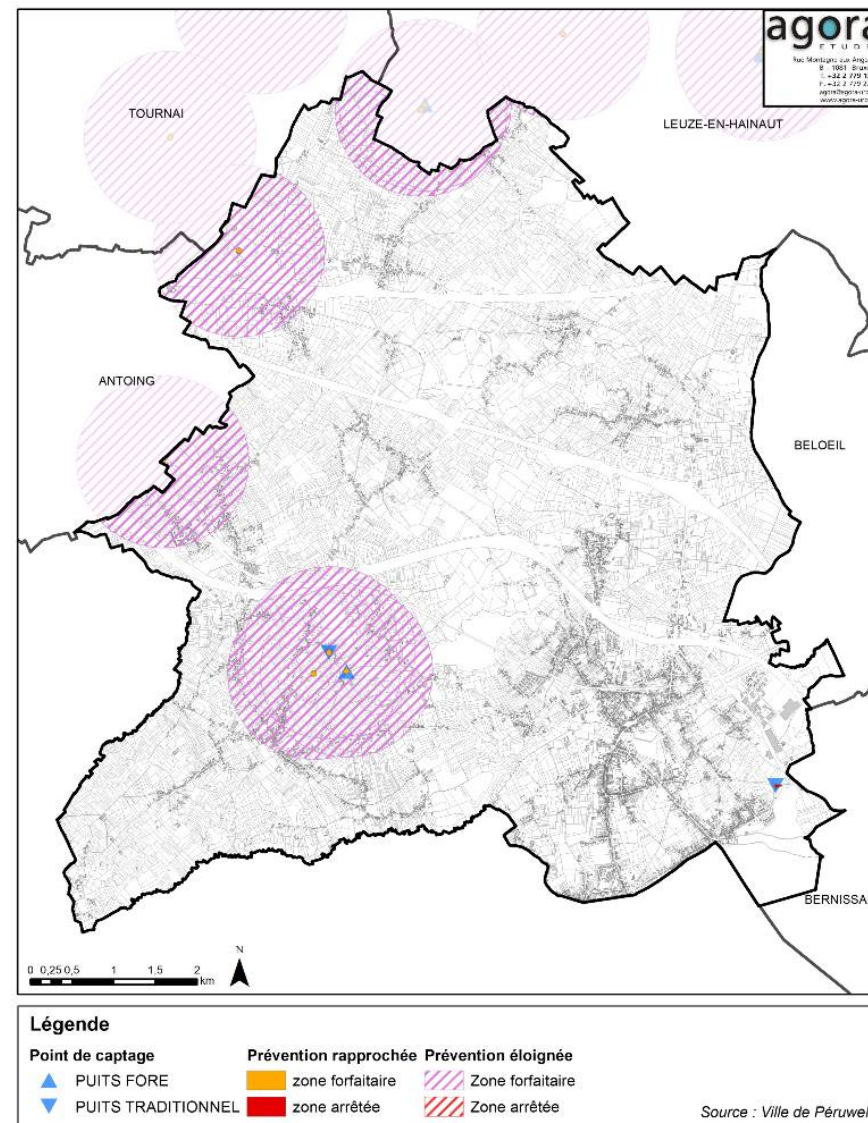


Figure 80: Points de captages et périmètres de protection

8.4.14 La charte commune Maya

Les communes dites Maya ont pour objectif de protéger l'activité apicole sur leur territoire et de maintenir ou restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs.

Pour bénéficier de cette appellation, les communes doivent réaliser plusieurs actions :

Dès la première année :

- Réaliser chaque année des plantations ou semis de végétaux mellifères sur le territoire communal : arbres fruitiers, prés fleuris ou haies mellifères.
- Organiser une rencontre annuelle entre la commune et les apiculteurs de la commune, mais aussi des associations de défense de l'apiculture en vue de mettre en avant les attentes, les problèmes rencontrés, et surtout de trouver des solutions ensemble.
- Mettre en place une campagne annuelle de sensibilisation de la population à la problématique.
- Instaurer une semaine de l'abeille (au moins une fois tous les trois ans).

Dès la seconde année :

- Instaurer un quota d'au moins 20% de fleurs mellifères dans les aménagements floraux de la commune, et ce, également pour les années à venir.
- Recenser et mettre à disposition des apiculteurs, des sites pouvant être utilisés pour l'installation de ruches.
- Inscrire la commune dans la Convention « Bords de routes-Fauchage tardif ».

Dès la troisième année,

- Développer une stratégie de réduction voire d'abandon de l'utilisation des pesticides sur les terrains gérés par la commune ;
- Développer un plan de gestion différenciée des espaces verts sur la commune et mettre en place une formation du personnel à cette fin. La commune a entamé en 2013 le processus de mise en place d'une gestion différenciée des espaces publics.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

8.5 MAITRISE ET MISE EN ŒUVRE DU FONCIER

8.5.1 Les propriétaires publics

La connaissance de la maîtrise du foncier est nécessaire pour déterminer la marge de manœuvre des pouvoirs publics dans l'aménagement du territoire communal.

Sur les 6.110 hectares du territoire communal, 385 appartiennent à des propriétaires publics, soit environ 6,3% du territoire. La Ville possède un peu plus de 43 hectares, soit un peu plus de 11% du foncier public.

Plus que l'aspect quantitatif, la localisation de ces terrains permet de constater ici que la Ville possède une maîtrise du foncier intéressante. En effet, les terrains qu'elle possède sont essentiellement situés à proximité du centre des communes de Péruwelz et de Wiers, ainsi que dans la continuité du tissu bâti de Bon-Secours qui sont les principaux centres urbains de l'entité.

On note également un nombre important de terrains publics à proximité de la N60, dont l'attractivité pour les activités économiques implique de gérer le développement.

Si l'on considère le graphique ci-dessus, on remarque que le CPAS de Péruwelz détient également une part importante du foncier public, ce qui peut représenter une opportunité particulière dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique du logement.

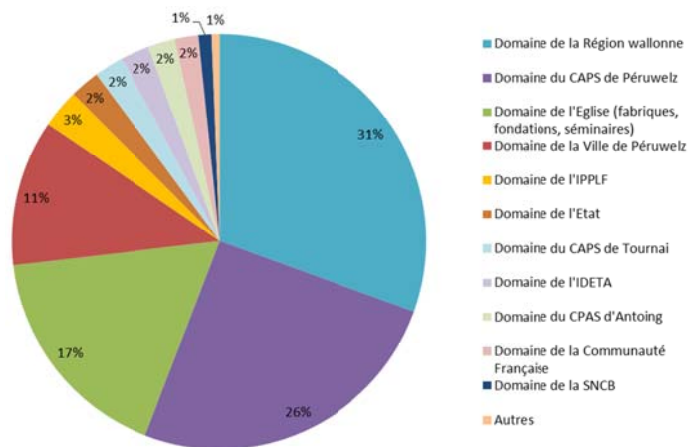


Figure 81 : Graphique des propriétaires publics à Péruwelz

Note : Pour la catégorie « Autres » : dont Société Wallonne du Logement : 0,67% du total des propriétés publiques.

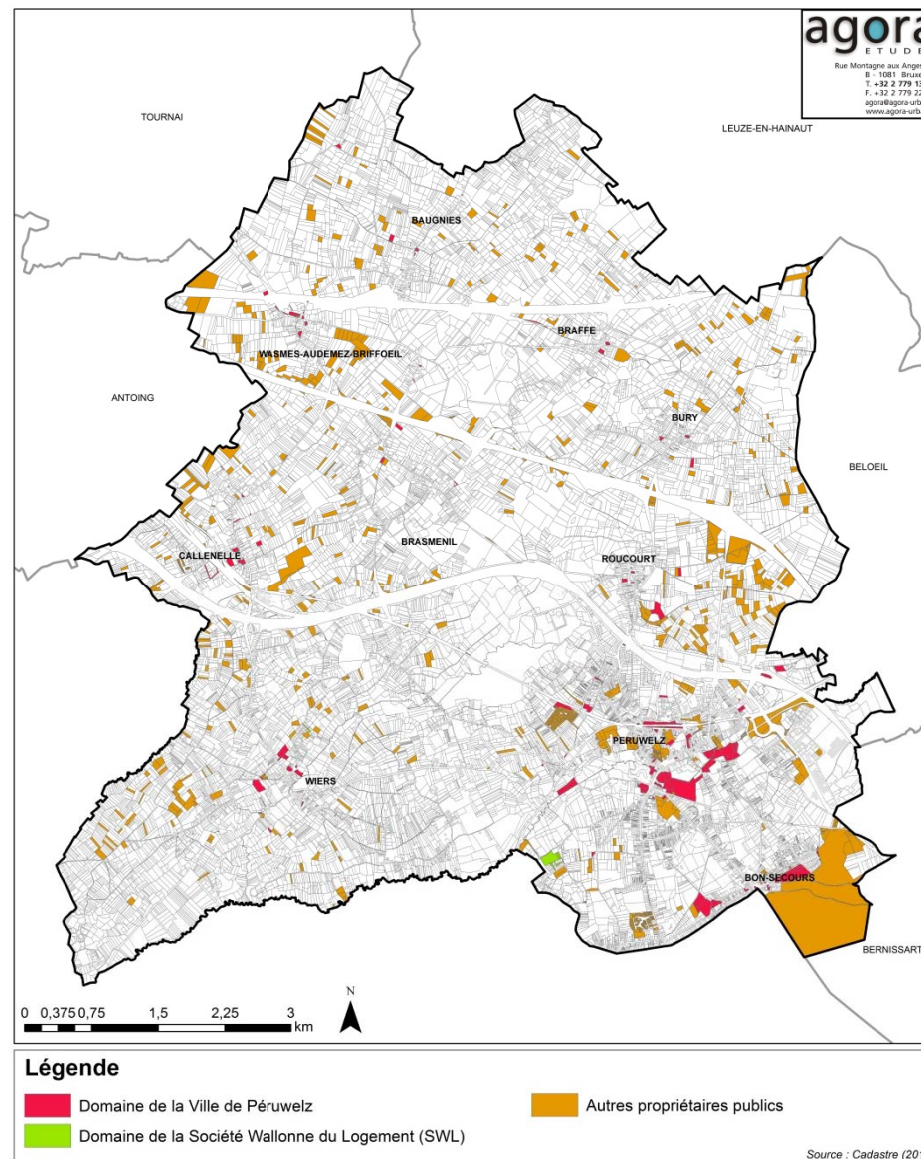


Figure 82 : Propriétaires publics à Péruwelz (Source : Matrice cadastrale du 01.01.2012)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

8.5.2 Les autres propriétaires

8.5.2.1 Les associations

Il existe également des terrains appartenant à des associations. On recense ainsi sur le territoire communal une quarantaine d'associations qui possèdent, ensemble, près de 95 hectares. La plupart de ces terrains sont situés à Péruwelz, Bon-Secours, Wiers, Bury, Roucourt, et Wasmes-Audeméz-Briffoeil.

8.5.2.2 Les sociétés

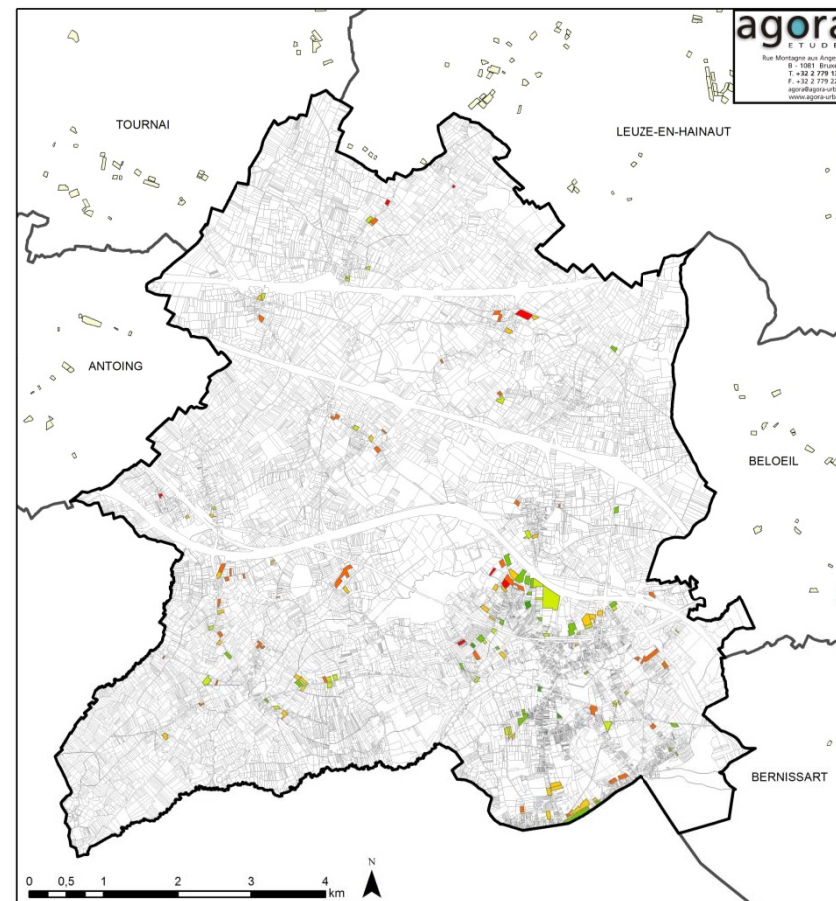
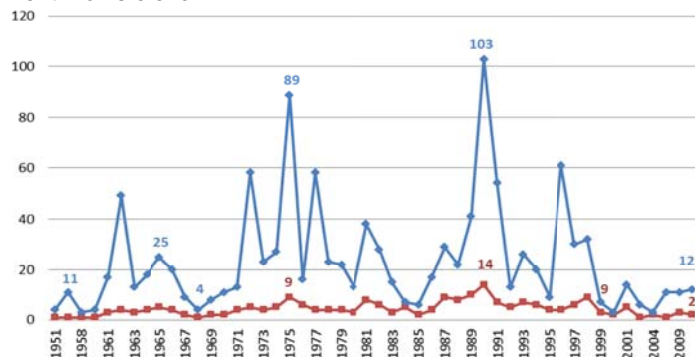
On compte une cinquantaine de sociétés privées propriétaires de terrains à Péruwelz. Celles-ci détiennent 256,9 hectares qui se répartissent dans la quasi-totalité des villages de l'entité. On observe, logiquement, une concentration importante dans les zones d'activité économique, ainsi que le long de la N60.

7 sociétés cumulent ensemble la moitié des superficies possédées par des sociétés privées.

8.5.3 Les propriétaires privés

8.5.3.1 Les permis d'urbanisation (anciens permis de lotir)

218 permis d'urbanisation ont été délivrés sur la commune entre 1951 et 2010, ce qui représente en moyenne 3 à 4 permis par an. Il est par ailleurs intéressant de se pencher sur le nombre de lots par permis. Le graphique ci-dessous permet de constater d'importantes variations d'une année sur l'autre : des pics particulièrement importants ont été enregistrés dans les années 1970 et 1990 ; depuis le début des années 2000 en revanche, le nombre de lots par année est sensiblement moins élevé.



Légende

- Date de délivrance des permis
- avant 1960
 - 1961 - 1970
 - 1971 - 1980
 - 1981 - 1990
 - 1991 - 2000
 - 2001 et après
- Permis communes voisines

Source : DGATLP (septembre 2013)

Figure 83 : Carte des permis d'urbanisation par période

8.6 CONCLUSION

Située sur un axe stratégique du développement régional, l'Eurocorridor passant par Mons et Tournai, la Commune de Péruwelz reste caractérisée par une forte composante rurale qui transparait bien à l'examen de sa situation de droit. Au Plan de Secteur, les zones d'habitat apparaissent distinctes les unes des autres, séparées par d'importantes zones agricoles et forestières. Les zones d'habitat à caractère rural sont à ce titre particulièrement représentées.

La stratégie territoriale communale intègre cet aspect de l'identité de la Commune, comme en attestent l'élaboration d'un Plan Communal de Développement Rural, ainsi que les initiatives du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut et du Contrat de Rivière Escaut-Lys.

Le développement de l'identité urbaine est également intégré, se concentrant davantage sur les noyaux de Péruwelz et de Bon-Secours, où l'on rencontre les Périmètres de rénovation et de revitalisation urbaine, 2 Plan communal d'aménagement, les Zones protégées en matière d'urbanisme et Sites à Réaménager.

Du point de vue de la maîtrise foncière, on remarquera que les terrains détenus par des acteurs publics sont dispersés sur le territoire de l'entité, et que ceux appartenant à la commune sont relativement peu nombreux comparativement à ceux détenus par la Région, le CPAS ou par l'Eglise.

8.7 TABLEAU RECAPITULATIF

Situation existante de droit sur la commune		Remarques et description
PCA	<input checked="" type="checkbox"/>	PCA « Rues du Château et Royale » et PCA « rue Pierre Taillez »
RGBSR	<input checked="" type="checkbox"/>	RGBSR sur les communes de Bagnies, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Bramesnil et Braffe)
Schéma Directeur	<input checked="" type="checkbox"/>	1 Schémas Directeurs (Central Park)
Périmètre de revitalisation urbaine	<input checked="" type="checkbox"/>	1 périmètre de revitalisation urbaine inclus dans le périmètre de revitalisation urbaine (Péruwelz-Quartier de la gare)
Périmètre de rénovation urbaine	<input checked="" type="checkbox"/>	1 périmètre de rénovation urbaine i(Plusieurs études et extensions)
Zone d'initiative privilégiée	<input type="checkbox"/>	
Zone de protection en matière d'urbanisme (ZPU)	<input checked="" type="checkbox"/>	2, situées à Péruwelz et Bon-Secours
SAR (ancien SAED)	<input checked="" type="checkbox"/>	8 SAR
Périmètre de reconnaissance économique	<input checked="" type="checkbox"/>	6 périmètres de reconnaissance économique
Captages	<input checked="" type="checkbox"/>	7 zones de captage
Bois soumis	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bois soumis représentent 15% des superficies boisées de la commune.
Remembrement	<input checked="" type="checkbox"/>	4 périmètres de remembrement qui correspondent aux zones ayant pu être affectés par la construction de la LGV.
Monuments et sites classés	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs monuments classés
Arbre et haie remarquable	<input checked="" type="checkbox"/>	55 arbres isolés, 8 groupes d'arbres, 8 alignements et 3 sites.
Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>	3 sites candidats
Réserves naturelles	<input checked="" type="checkbox"/>	1 réserve naturelle, non domaniale
Zones humides d'intérêt biologique	<input type="checkbox"/>	
Cavité Souterraines d'Intérêt Scientifique	<input type="checkbox"/>	
PCDR	<input checked="" type="checkbox"/>	PCDR approuvé en janvier 2013
PCDN	<input type="checkbox"/>	
Parc Naturel	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc naturel des Plaines de l'Escaut
PCM	<input checked="" type="checkbox"/>	Depuis 2011
PCEDD	<input type="checkbox"/>	
Contrat de Rivière	<input checked="" type="checkbox"/>	Escaut-Lys
Combles et Clochers	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune a signé la convention le 20 juillet 2000
Convention fauchage tardif / bords de routes	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune a signé la convention le 30 mai 2000
Charte commune Maya		

8.8 TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITES – MENACES

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
SITUATION DE DROIT	Plusieurs outils de rénovation et revitalisation des sites			
	Protection du patrimoine bâti via l'application du RGBSR (3 villages, et ZPU sur les centres de Péruwelz et de Bon-Secours) 13 biens sont classés	Plusieurs autres biens sont repris au patrimoine monumental de la Belgique mais ne disposent pas d'une protection légale		
	3 sites Natura 2000		La commune est couverte par un contrat de rivière (Escaut-Lys) et un parc naturel (PNPE) Elle possède un PCDR, un pacte de pro-activité local et participe à la certification forestière (PEFC). Elle a aussi signé les conventions 'Bords de route' et 'Combles et Clochers' ainsi que la charte 'Commune Maya'	
OCCUPATION DU SOL/PAYSAGE	85 % de la surface communale est non artificialisée	Les zones humides, surfaces en eau et milieux semi-naturels couvrent environ 1,9 % du territoire communal, contre 63,7 % pour les terres agricoles et les prairies	Conserver ces grandes zones non urbanisées tout en veillant au développement social et économique de la commune	Risque de voir se développer un paysage monotone dans le nord de la commune, uniquement composé de parcelles agricoles (paysage pouvant être constitué de terres nues en hiver)
	20,7 % de la surface communale est occupée par des prairies et friches agricoles, permettant de diversifier le paysage agricole.			Disparition des prairies au profit d'habitations ou de cultures
	Des surfaces boisées, arbres isolés, etc. entrecoupent les parcelles agricoles	Certains de ces éléments ponctuels sont rares dans certaines régions de la commune	Renforcer ces éléments ponctuels afin d'enrichir le paysage. Sensibiliser et travailler avec les agriculteurs au développement et à	Risque de voir ces éléments disparaître du paysage à cause de la pression foncière

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

			la préservation du paysage et mieux faire connaître les mesures agri-environnementales.	
Le Collège communal certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du 27 avril 2015 au 27 mai 2015	Le Collège communal certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du 27 avril 2015 au 27 mai 2015	Le Collège communal certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du 27 avril 2015 au 27 mai 2015	Le Collège communal certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du 27 avril 2015 au 27 mai 2015	Le Collège communal certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du 27 avril 2015 au 27 mai 2015
	Forte représentation des classes d'âge les plus jeunes (moins de 40 ans).		Développer l'attractivité de la commune pour les jeunes ménages.	
		Solde migratoire faible après avoir été négatif entre 2001 et 2005, ce qui révèle une attractivité limitée du territoire.		Manque de dynamisme migratoire et naturel nécessitant une action volontariste pour ne pas se prolonger.
	Situation frontalière qui facilite l'installation de ressortissants étrangers (majoritairement français), ce qui permet au solde migratoire de rester positif.			

THÈME 1 : CADRE NATUREL

9 Structure physique

9.1 PREAMBULE

9.1.1 Objectifs

Ce chapitre a pour objectif de mettre en évidence les contraintes liées aux caractéristiques physiques (relief, géologie, hydrographie, etc.) du territoire de la commune de Péruwelz.

Ces éléments devront être pris en compte dans les options d'aménagement futures du territoire (détermination des zones déconseillées à l'urbanisation, protection des nappes aquifères, etc.).

9.1.2 Cartographie

Carte 6 : Cadre nature 1 Structure physique échelle 1:10.000

La carte indique :

- le relief;
- les carrières anciennes et actuelles ;
- le réseau hydrographique ;
- les aléas d'inondation par débordement des cours d'eau ;
- les captages d'eau souterraine ;
- les zones de prévention des captages.

9.1.3 Références

Sites internet :

Commune de Péruwelz

<http://www.peruwelz.be>

DGRNE, Ministère de la Région wallonne, 2008. Fiche environnementale, Péruwelz

http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/

Géoportail de Wallonie (cartes géologique et hydrogéologique et notices, thématiques du sous-sol wallon, ERRUISSOL)

<http://geoportail.wallonie.be>

Banque de données WALSOLS (SPAQuE)

<http://www.walsols.be/>

Contrat de Rivière

<http://www.crescautlys.be//>

Données cartographiques :

Données cartographiques fournies par la Commune : altitude, pédologie, réseau hydrographique, bassins hydrographiques, aléa d'inondation par débordement de cours d'eau, karst, captages et zones de prévention de captage, pipeline OTAN.

Données cartographiques fournies par le SPW – DGARNE : anciennes carrières et sablières, risques d'éboulement de parois et des abrupts.

Autres références :

Documents fournis par la Commune (PCDR réalisé par IDETA) **et par le PNPE.**

Observations de terrain et reportage photographique réalisés par le chargé d'études.

9.2 RELIEF

9.2.1 Description du relief local

La commune appartient à la région limoneuse hennuyère. Le relief, façonné par le réseau hydrographique, est relativement plat dans le sud-ouest du territoire, au niveau de la plaine de l'Escaut, et plus marqué / vallonné dans le nord et l'est de l'entité.

Les plateaux forment des lignes de crêtes séparant les sous-bassins hydrographiques, culminant à plus de 60 mètres d'altitude (Basilique de Bon-Secours à 63 m, Hamaeau de Wéaux à 72,5 m).

L'altitude la plus basse est inférieure à 15 m et se trouve au niveau de la pointe sud-ouest de la commune, à la sortie de la Verne de Bury vers la France.

Le point le plus haut se situe dans le nord de la commune à une altitude de 74 m.

Le relief naturel a été profondément modifié en certains endroits de la commune du fait de l'exploitation du sous-sol ou de l'aménagement des infrastructures de communication (remblais/déblais).

Les pentes sont généralement faibles dans la commune. Les fortes pentes sont exceptionnelles et ne se rencontrent qu'au niveau des infrastructures de transport (autoroutes, canal, lignes de chemin de fer) ainsi qu'au niveau du lieu-dit « La Garenne » et dans la pointe sud-est de l'entité, à Bon-Secours.

9.2.2 Risques naturels liés au relief

Aucune zone à risque d'éboulement des versants ou des abrupts n'est recensée.

La commune est par contre touchée par des problèmes d'érosion des sols et de coulées de boues.

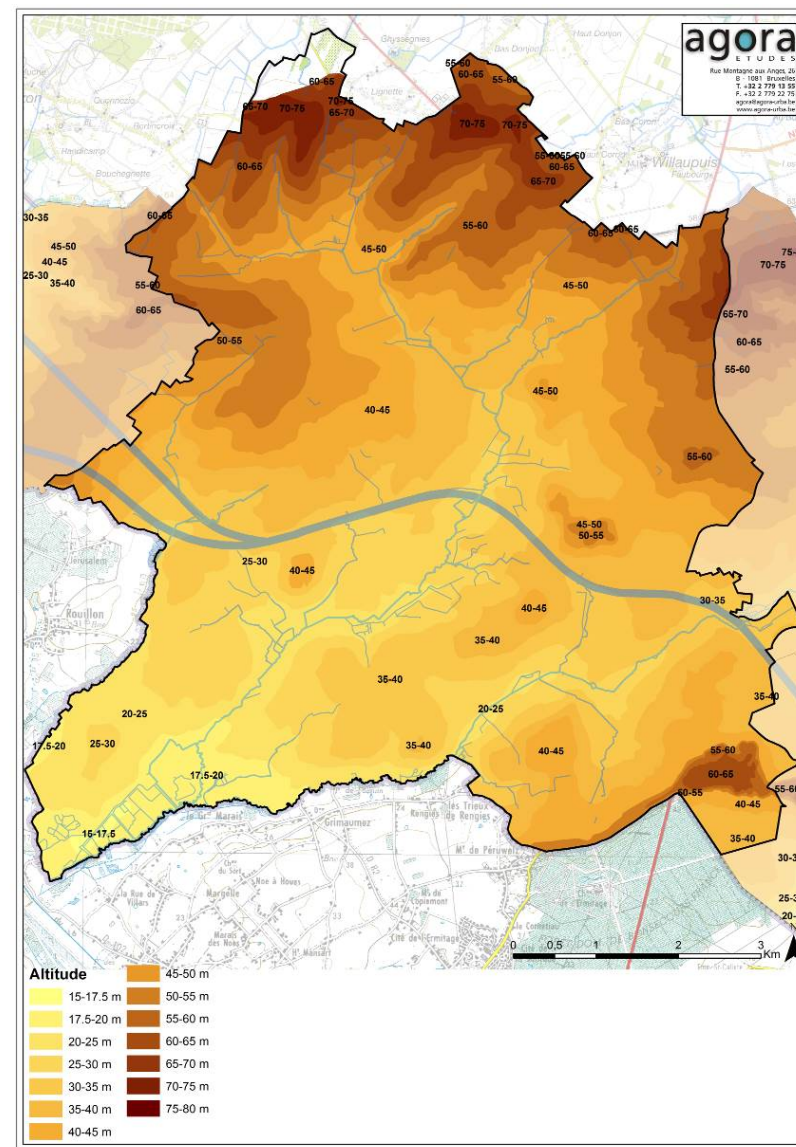


Figure 85 : Carte du relief

9.3 SOUS-SOL

9.3.1 Contexte géologique

Le sous-sol est constitué :

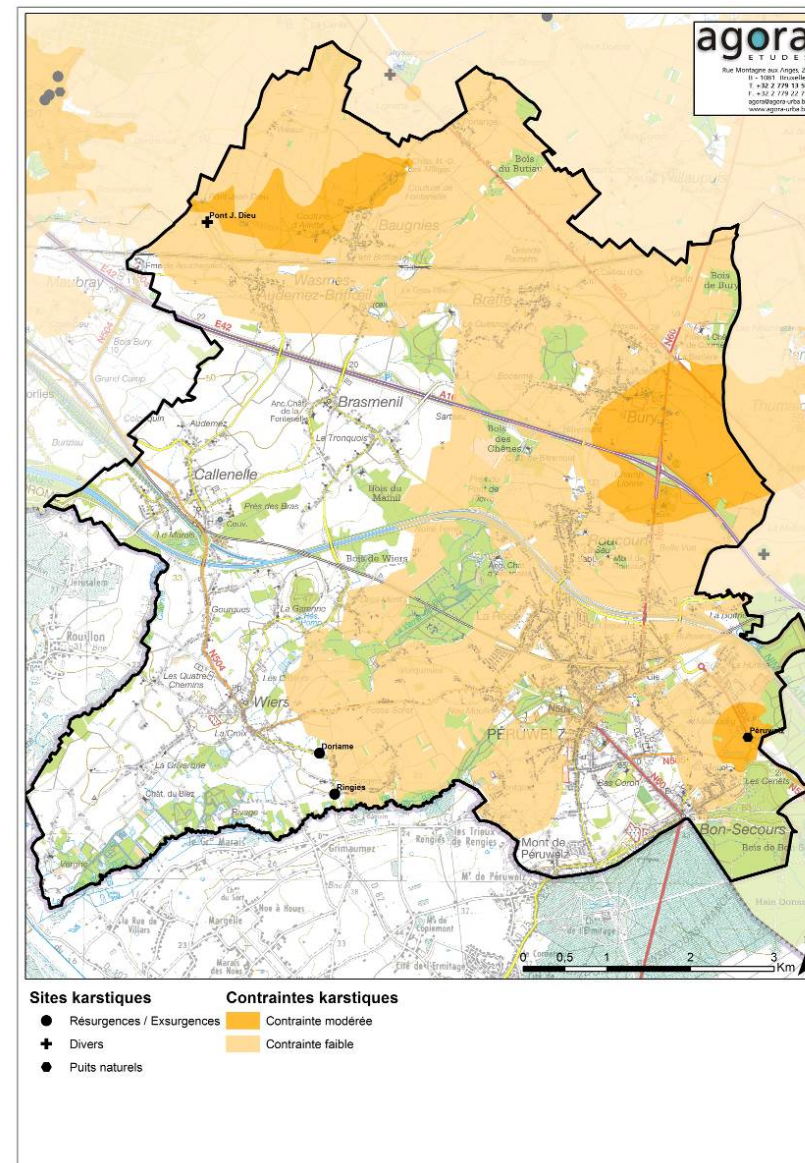
- 1) d'un socle primaire peu déformé composé de roches carbonifères ;
Les formations carbonatées (calcaires du Carbonifère) affleurent dans les vallées de la Verne de Bury et de Basècles ainsi qu'à l'est de Roucourt.
- 2) d'une couverture méso-cénozoïque, quasi tabulaire et peu épaisse :
 - formations du Crétacé composées d'argiles marneuses du Cénomaniens-Turonien ;
 - formations du Tertiaire de sables et d'argiles thanétiens et yprésiens.
- 3) de dépôts quaternaires (Pléistocène et l'Holocène), d'épaisseur très variable. les formations récentes sont composées de dépôts éoliens (limons loessiques) et de dépôts de fonds de vallée (alluvions anciennes et modernes).

D'un point de vue structural, Péruwelz se trouve dans une région de transition située entre des entités structurales différentes et non synchrones ; la zone est parcourue par des failles subverticales, de direction sud-ouest / nord-est. Ces failles, probablement décrochantes, découpent une série de compartiments relevés ou abaissés.

9.3.2 Contraintes liées au sous-sol

9.3.3 Risques karstiques

Les phénomènes karstiques désignent les processus de dissolution affectant les formations calcaires.



Le nord et l'est de la commune sont repris en zone de **contrainte karstique faible**.

Le territoire comporte en outre 3 zones à **contrainte karstique modérée** :

- 1) au nord de la ligne à grande vitesse et de Baugnies,
- 2) dans l'est de la commune, entre Roucourt et Bury,
- 3) dans le sud-ouest de la commune, aux abords de la Hurtrie.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire au niveau de ces zones de contrainte karstique modérée : si elle est reprise en zone urbanisable au Plan de secteur, il est conseillé d'éviter toute construction (principe de précaution). En cas de projet de construction, il est donc nécessaire de réaliser, au préalable, des investigations dans la zone de contrainte définie en vue de vérifier et de garantir la stabilité du sol (état de fissuration, de fracturation et d'altération du massif calcaire sous-jacent) et des fondations. Une telle étude est d'ailleurs déjà imposée par la Commune pour l'urbanisation de ces zones.

Notons qu'aucun problème lié aux zones karstiques n'est survenu à ce jour.

La commune ne compte pas de zone de contrainte karstique forte.

9.3.4 Risques sismiques

Le risque sismique quantifie l'importance des dégâts ou des victimes qui pourraient être causés par des tremblements de terre. Il dépend de l'aléa sismique, du degré d'exposition et de la vulnérabilité. Le risque sismique existe dans pratiquement toutes les régions de Belgique. Le territoire est régulièrement affecté par des tremblements de terre qui sont quelques fois ressentis par la population mais qui, la plupart du temps, ne sont pas destructeurs.

La norme parasismique européenne, l'Eurocode 8 (EN⁹ 1998), détermine les règles à suivre pour la conception et le dimensionnement des structures pour la résistance aux séismes. Suivant l'Eurocode 8, il faut prendre en compte les éléments suivants lors de la conception des bâtiments :

- l'aléa sismique (ne peut être réduit),

- les conditions locales du sol (certains sols amplifient les ondes sismiques),
- et la catégorie d'importance du bâtiment (école, hôpitaux, etc.).

Une norme belge¹⁰ a été publiée en octobre 2011 fixant les paramètres au niveau national ; elle définit les règles générales, les actions sismiques et les règles pour les bâtiments du pays.

La Belgique est divisée en 5 zones d'aléa sismique constant pour l'application de la norme (voir Figure 87). L'aléa sismique a été défini en fonction de l'accélération maximale au sol qui a une probabilité d'être atteint sur une période de 475 ans¹¹.

Le risque sismique est d'autant plus grand que l'aléa sismique et la vulnérabilité sont élevés. Il est donc plus grand dans les 2 régions où l'aléa sismique est le plus élevé.

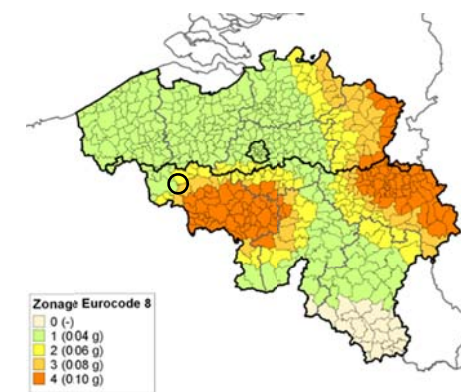


Figure 87 : Carte du zonage du territoire belge pour l'Eurocode 8 issue de l'Annexe Nationale Belge (Source : Observatoire Royal de Belgique)

- ➔ Selon la carte de zonage de l'Eurocode 8, Péruwelz est reprise en **zone sismique 3** (sur une échelle de 4) où l'accélération maximale calculée sur le rocher est de 0,08 g. En outre, l'entité se situe en bordure d'une zone 4, une des 2 régions à risques sismiques plus élevés pour la Belgique.

¹⁰ Le document officiel peut être obtenu auprès de l'Institut Belge de Normalisation (<http://www.ibn.be>)

¹¹ A titre informatif, les régions où l'aléa sismique est le plus élevé sont le Hainaut et l'est de la Belgique (Liège et région des Fourons, Limbourg et Hautes Fagnes).

9.3.5 Exploitation du sous-sol

La commune compte 3 zones d'extraction reprises au Plan de secteur (50 hectares au total) au lieu-dit « La Barrière » et au nord du hameau de Wéaux (qui se prolonge sur la commune de Tournai).

9.3.5.1.1 Ressources minérales exploitables

Les calcaires carbonifères ont été jadis exploités dans plusieurs carrières à Péruwelz (La Buisnière,...).

Le Marbre noir de Basècles a surtout été extrait à Péruwelz-même, dans plusieurs carrières situées à l'ouest de l'église et de la clinique. Les excavations ont aujourd'hui fait place à des étangs.

La houille a également été exploitée jadis à Wiers (au moins 2 puits de mine et d'autres puits potentiels) ainsi qu'au niveau du bois de Bon-Secours (nombre nettement plus importants de puits) où des veines de houille avaient été découvertes. Les concessions de mines de houille ont aujourd'hui cessé toute activité.

Les sables et les grès de Granglise, abondamment utilisés dans la construction locale, ont notamment été exploités à La Garenne (Wiers) et au mont de Roucourt.

Les limons décalcifiés ont également été exploités dans le passé à Bury car ils convenaient à la confection de briques et de tuiles (petites unités de production à caractère local). Cette ressource n'est toutefois plus exploitée aujourd'hui dans la région.

La Barrière de Bury était autrefois une briqueterie. Celle-ci utilisait l'argile située au-dessus de la couche de sable. L'exploitation de la sablière devrait se terminer à très court terme.

Par rapport au Plan de secteur, les anciens sites de Bitremont et Jonquoy sont localisés en limite de la zone d'habitat à caractère rural de Bury.

Les autres sites d'exploitation du sous-sol sont situés en zones non urbanisables.

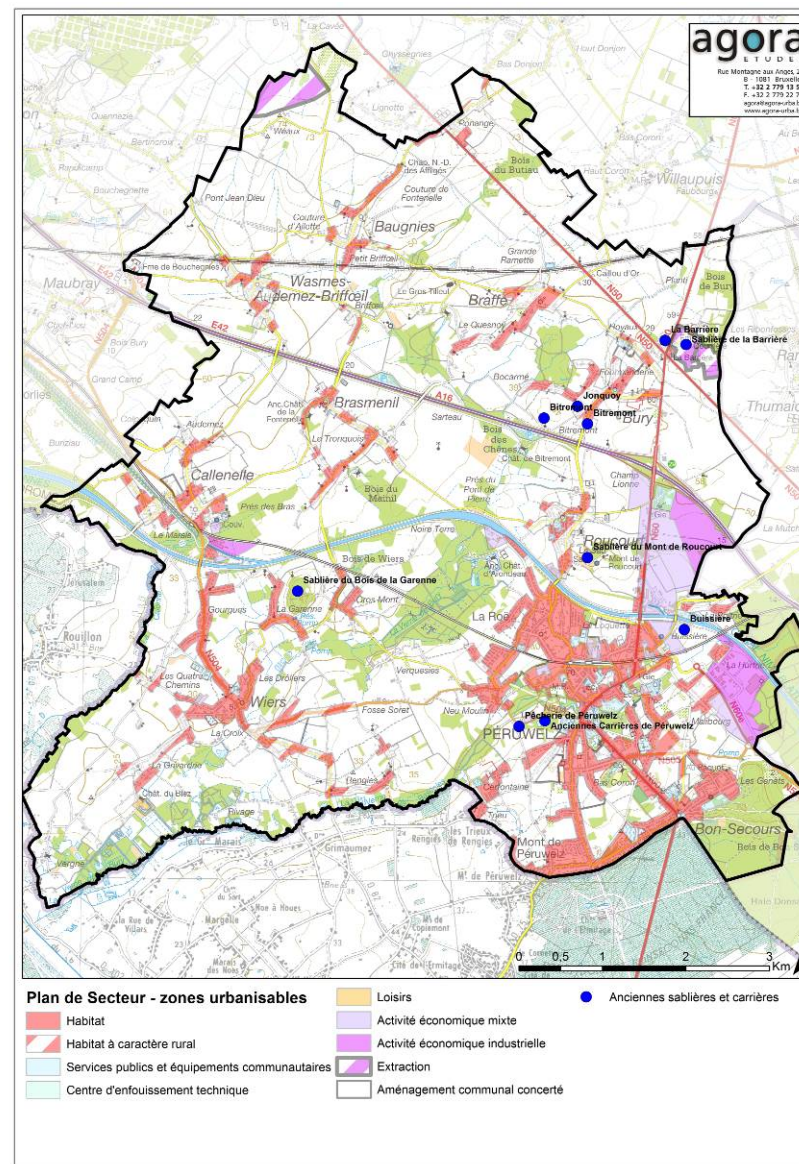


Figure 88 : Carte de localisation des sites d'exploitation du sous-sol

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Il existe plusieurs zones pour lesquelles la consultation de la Direction des Risques industriels, géologiques et miniers (DRIGM) est recommandée préalablement à tout projet.

Des zones de consultation en lien avec les carrières souterraines ont été définies au niveau des anciennes carrières de Péruwelz aujourd'hui remplies d'eau ; elle concerne une partie de la ZAEM implanté face aux anciennes carrières.

Des zones de consultation par rapport aux gisements et puits de mine ont également été déterminées à Wiers et à Bon-Secours autour des puits.

9.4 SOLS

9.4.1 Aptitude des sols

Le tiers nord de la commune est caractérisé par des sols limoneux. Ces sols de qualité occupent les plateaux les plus élevés de la commune et donnent de très bons rendements. Ils sont considérés comme les meilleurs sols pour les grandes cultures. En effet, leur structure est stable, ils résistent bien à l'action des pluies et disposent d'une bonne aération et d'une bonne économie en eau. Dans les vallées, leur position topographique leur permet de recevoir des quantités appréciables d'eau de ruissellement. Sur le reste du territoire communal, les sols sablo-limoneux dominent. Ceux-ci sont toutefois moins aptes à la culture car les risques de sécheresse sont élevés en été.

A proximité de Wiers et de Péruwelz, on retrouve des sols sableux. Ceux-ci sont encore moins aptes à l'agriculture, voire inaptes.

Des poches de sols limono-caillouteux sont également présentes aux abords de Péruwelz.

Les fonds des vallées de la Verne de Bury et de la Verne de Basècles sont occupés par des sols argileux relativement imperméables et des sols tourbeux qui accueillent des zones humides sensibles à valeur écologique ; ces sols sont fortement engorgés, notamment du fait de la présence permanente de la nappe alluviale proche de la surface et de la faible altitude.

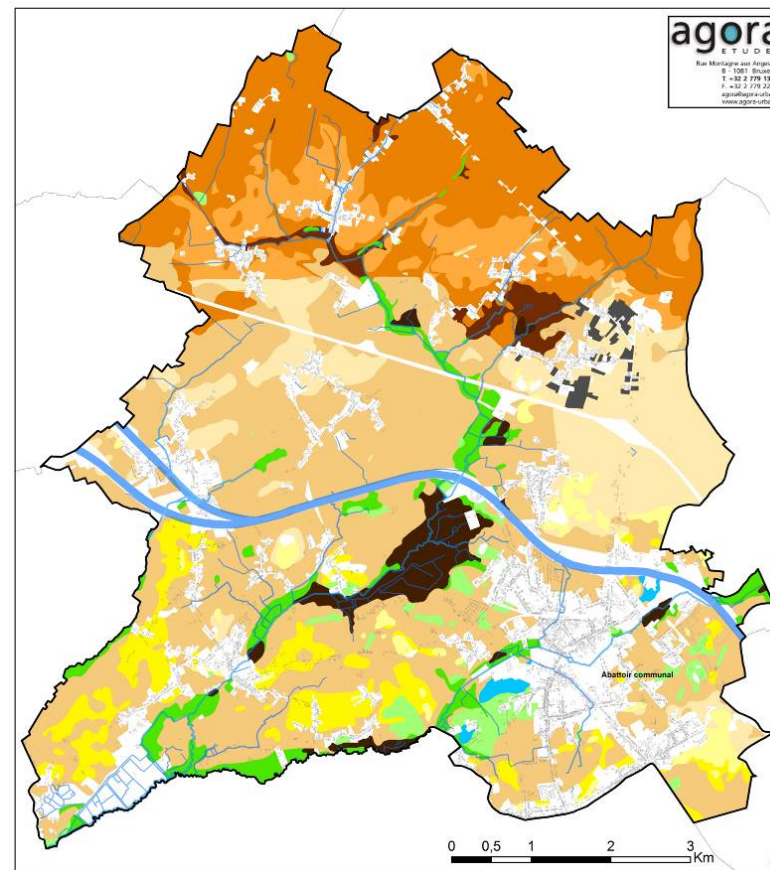


Figure 89 : Carte des types de sol

Pédologie - Sols

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> tourbeux ou tourbières sableux ou limono-sableux à drainage naturel excessif ou légèrement excessif sableux ou limono-sableux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait sablo-limoneux à drainage naturel principalement favorable sablo-limoneux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait limoneux à drainage naturel favorable limoneux à drainage naturel modéré ou imparfait | <ul style="list-style-type: none"> limoneux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre argileux à drainage naturel favorable à imparfait argileux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre limoneux peu caillouteux à drainage naturel favorable limoneux peu caillouteux à drainage naturel principalement modéré à assez pauvre limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse et à drainage naturel quasi-exclusivement favorable limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse ou gréseuse et à drainage naturel favorable limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse ou gréseuse et à drainage naturel modéré à assez pauvre | <ul style="list-style-type: none"> limono-caillouteux à charge schisteuse et à drainage naturel principalement favorable limono-caillouteux à charge psammitique ou schisto-psammitique et à drainage naturel principalement favorable limono-caillouteux à charge calcaire ou contenant du calcaire et à drainage naturel quasi-exclusivement favorable limono-caillouteux à charge de siliteux ou de gravier ou de conglomérat et à drainage naturel principalement favorable limono-caillouteux à charge de grès calcaire ou de grès argilo-calcaire et à drainage naturel favorable à imparfait limono-caillouteux à charge crayeuse et à drainage naturel favorable Regroupement de complexes de sols de textures différentes ou sur fortes pentes et de sols de fonds de vallons limoneux ou rocailleux Sols artificiels ou non cartographiés |
|---|---|---|

9.4.2 Sols potentiellement pollués et SAR

Concernant l’inventaire des sols (potentiellement) pollués, la banque de données Walsols reprend 2 sites potentiellement pollués sur le territoire de l’entité : le dépotoir Maes La Boiterie, dont les travaux de réhabilitation sont achevés, et les Usines Delhaye, pour lesquelles des études de sol ont été réalisées et qui est aujourd’hui réaménagé.

Les fiches environnementales par commune peuvent donner une indication partielle sur les sites potentiellement pollués sur le territoire.

dépotoirs réhabilités (2008)	dépotoirs non réhabilités (2008)	stations-services dont le sol est potentiellement pollué (2008)
2	4	5

La décharge de Bury (La Barrière) est réhabilitée depuis 2000.

Péruwelz compte pas moins de 11 sites à réaménager reconnus par la Région wallonne : le Château, les Filatures Duez, les Usines Delhaye, la Herseautoise, la Filature Gosse, la gare à Péruwelz, la Construction métallique Gourdin, la Laine Duez, la Clinique et les Plastiques UMAP, l’Abattoir communal.

En outre, un périmètre de site à réaménager a également été défini autour des ateliers Mory à Roucourt.

La commune ne compte pas de site à Réhabiliter (SAR) dont l’assainissement soit reconnu prioritaire (2007).

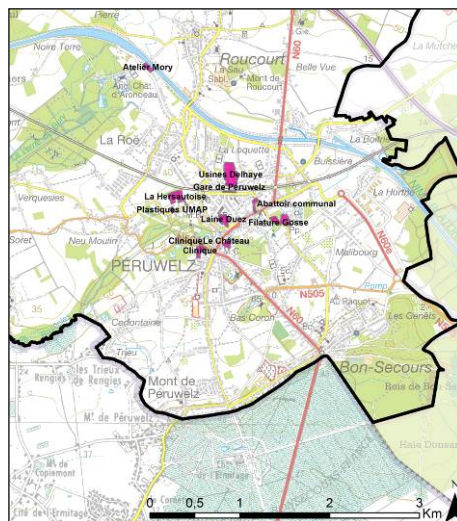


Figure 90 : Localisation des SAR

Les dossiers relatifs au Château ainsi qu’aux sites Delhaye, Gosse, Duez et Mory sont terminés. Ces sites font l’objet d’un arrêté de rénovation. Les autres dossiers sont en cours. Le périmètre du site de la Clinique a pour l’instant été arrêté provisoirement.

A noter que Péruwelz ne compte aucun périmètre en SRPE (Sites de réhabilitation paysagère et environnementale).

La gestion de ces sites est nécessaire non seulement parce que certains d’entre eux nuisent à l’environnement (sols, eaux souterraines, eaux de surface, air), présentent un risque pour la santé, ou dégradent le cadre de vie, mais également parce que leur maintien en l’état freine le redéveloppement économique local (manque d’attrait pour les investisseurs, gel de terrains destinés à accueillir des activités économiques).

Certains sites ont d’ores et déjà été réhabilités, comme le site des usines Delhaye derrière la gare de Péruwelz, sur lequel un nouveau quartier a été développé.

9.5 EAUX SOUTERRAINES

9.5.1 Ressources aquifères

La région présente d'importantes ressources en eau. Le calcaire du carbonifère abrite une importante nappe souterraine caractérisée par une eau de qualité car bien protégée du fait de la profondeur de l'aquifère.

A certains endroits dans les vallées des deux Vernes, de Bury et de Basècles, la cote piézométrique de la nappe des calcaires du Carbonifère est supérieure à la cote du sol, ce qui définit des zones d'artésianisme. Ce phénomène peut être important et atteindre localement 4 à 5 mètres. Cet artésianisme est une conséquence de la présence d'une épaisse couche de marnes turoniennes qui surmonte les terrains aquifères du Carbonifère (sud de Wiers).

Les aquifères des limons et sables du quaternaire et du tertiaire peuvent être considérés comme une seule et même unité appelée aquifère superficiel. Les nappes superficielles peuvent se trouver à des profondeurs assez variables, mais beaucoup d'entre elles affleurent. Cette nappe est alimentée par infiltration lors des précipitations, et les sorties sont partagées entre les échanges avec le réseau hydrographique de surface (cours d'eau) et la drainance vers les nappes inférieures. Elle est globalement peu productive et souvent polluée.

La zone vulnérable aux nitrates (Nord du Sillon Sambre et Meuse) couvre l'entièreté de la commune.

Cela signifie qu'il existe un risque que la masse d'eau souterraine présente une concentration en nitrates d'origine agricole supérieure à 50 mg/L si aucune mesure n'est prise pour réduire la pollution due à l'activité agricole intense et optimiser la bonne utilisation des engrais.

Cette présence dans l'eau des captages constitue en effet l'une des principales pollutions de l'eau souterraine en Wallonie. La norme de 50 mg/l de nitrates est définie de manière à permettre de protéger l'ensemble de la population contre tout effet éventuel des nitrates sur la santé. Lorsque cette norme est dépassée dans les eaux brutes, un traitement approprié est réalisé en aval.

9.5.2 Captages d'eau souterraine

De nombreux captages sont exploités sur le territoire communal. L'eau captée est destinée pour une bonne partie aux activités agricoles et d'élevage ainsi qu'à l'usage domestique et sanitaire.

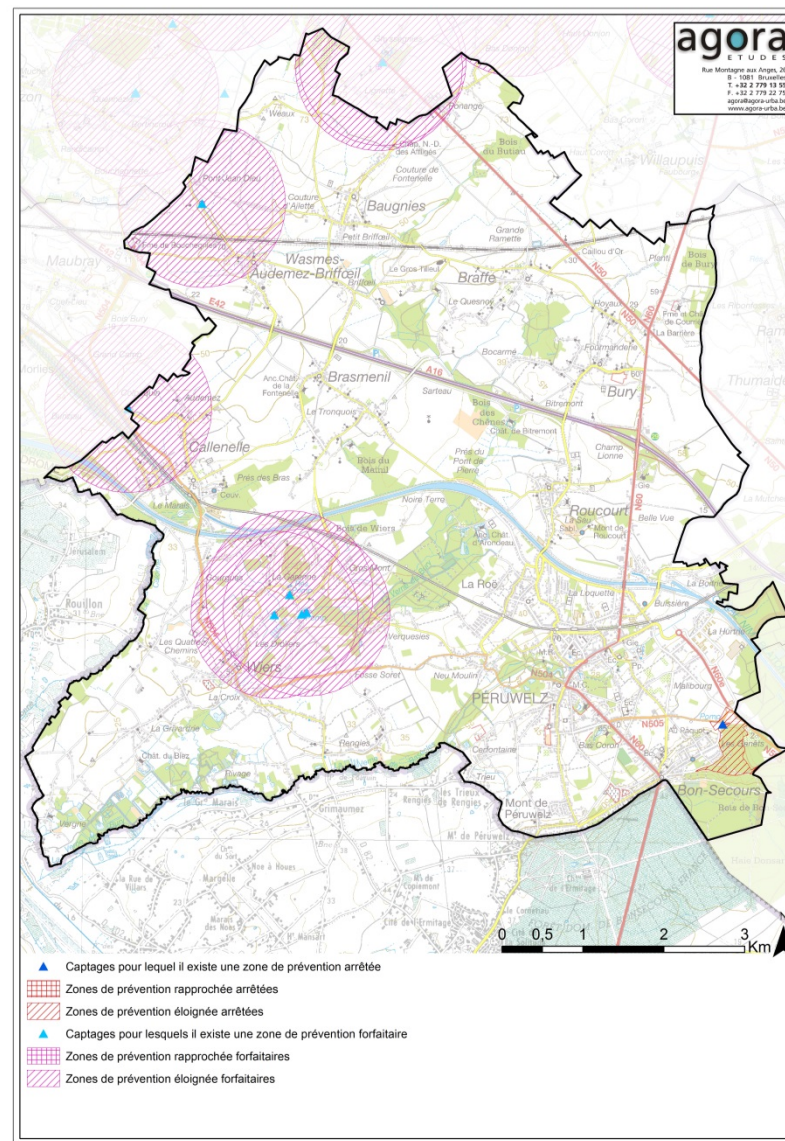


Figure 91 : Carte de localisation des captages en eau souterraine et des zones de prévention de captage.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

La commune compte également plusieurs captages en eau souterraine destinés au réseau de distribution publique d'eau potable et situés à Bon-Secours, Wiers et Wasmes. Ils exploitent les eaux souterraines de la nappe du calcaire carbonifère.

9.5.3 Zone de prévention de captages d'eau souterraine

Des zones de prévention ont été définies en fonction de la nature du sous-sol du territoire communal.

Une zone de prévention arrêtée a été établie autour du captage « Les Awiches » à Bon-Secours. Pour les autres captages, des zones de prévention forfaitaires ont été définies. Elles couvrent en certains endroits des zones urbanisées : une partie des villages de Wiers, de Wasmes et de Callenelle, les hameaux de La Garenne et de Grosmont. Dans le nord de la commune, le hameau de Ponange est également concerné.

Ces périmètres de prévention impliquent l'interdiction ou la réglementation de certaines activités et installations :

réglementée	enclos couverts pour animaux ; épandages de fertilisants ; épandage de pesticides ; forages, excavations ou travaux de terrassement ; récipients d'hydrocarbures (aériens, en cave ou enterrés) ; conduites pour le transport de produits particuliers répertoriés ; stockage d'effluents d'élevage ; stockage de matières organiques susceptibles de rejets liquides ; stockage d'engrais et pesticides ; certaines substances faisant l'objet d'une réglementation ; stockage et installation de regroupement d'élimination, ou de valorisation de déchets ; manipulation d'hydrocarbures et opérations d'entretien ou de ravitaillement d'engins à moteur ; stockage de plus de 100l d'hydrocarbures ou de substances dangereuses ; réservoirs enterrés ; exécution de chantier, de travaux ou de construction ; aires de stationnement de plus de 20 véhicules ; transformateurs.	enclos couverts pour animaux ; épandages de fertilisants ; épandage de pesticides ; forages, excavations, travaux de terrassement ; aires de stationnement de plus de 5 véhicules automoteurs ; transformateurs ; exécution de chantier, de travaux et de construction ; stockage de produits solides particuliers répertoriés ; stockage de plus de 100l d'hydrocarbures ou de plus de 100l de produits liquides contenant des substances dangereuses ; manipulation d'hydrocarbures et opérations d'entretien et de ravitaillement d'engins à moteurs ; hangars agricoles couverts ; lieux de concentration d'animaux (abreuvoirs, auge,...) ; conduites pour le transport de produits particuliers répertoriés (dont les hydrocarbures) ; stockage d'effluents d'élevage et de matières organique susceptibles de rejets liquides ; déversement et transfert d'eau usée ou épurée ; dépôt et installation de regroupement d'élimination, ou de valorisation des déchets ; voiries à caniveaux étanches.
-------------	---	--

	Zone de prévention éloignée (IIb)	Zone de prévention rapprochée (IIa)
interdit	puits perdants ; nouveau CET de classe 3 ; CET (sauf classes 3, 4.A et 5) ; nouveaux campings ; nouveaux cimetières ; nouveaux circuits pour véhicules automoteurs.	puits perdants ; épandages souterrains d'effluents domestiques (drains dispersants) ; nouveaux enclos couverts pour animaux (chenils, étables) ; stockages enterrés d'hydrocarbures ou d'engrais et de pesticides ; nouveaux stockages aériens de plus de 100l d'hydrocarbure ou d'engrais et de pesticides ; stockages de matières organiques susceptibles de libérer des rejets liquides (effluents d'élevage, produits d'ensilage) ; entreposage de produits dont la dégradation peut présenter un risque de pollution pour les eaux souterraines ; lieux de concentration d'animaux à caractère permanent (abreuvoirs, auge,...) ; surfaces pour le parcage de plus de 20 véhicules automoteurs ; terrains de sport et de loisirs ; nouveaux cimetières ; circuits, terrains pour véhicules automoteurs ; terrains de camping ; décharges enterrées, CET ; bassins d'orage non étanches.

Figure 92 : Liste des activités et installations réglementées et interdites en zone de prévention de captage

Les mesures de qualité des eaux souterraines (nitrates) montrent une qualité très bonne aux deux prises d'eau souterraine (les Awiches et le pont du Tordoir).

9.6 EAUX DE SURFACE

9.6.1 Réseau hydrographique de la commune

La majorité du territoire communal (96%) est comprise dans le sous-bassin hydrographique Escaut-Lys. La partie nord de la commune se trouve dans le sous-bassin hydrographique de la Dendre et la pointe sud-est dans le sous-bassin de la Haine.

Le canal Nimy-Blaton-Péronnes constitue la seule voie d'eau (artificielle) navigable de la commune ; il traverse l'entité d'est en ouest. Un tronçon de l'ancien canal a été maintenu au niveau de Callenelle.

Le réseau de cours d'eau non navigables (1^{ère} et 2^e catégorie) est assez dense et totalise environ 40 km qui s'écoulent globalement du nord vers le sud. Ces cours d'eau ont été impactés par les interventions pour l'aménagement des diverses infrastructures de transport qui ont été implantées perpendiculairement au réseau hydrographique.

L'entité de Wiers est particulièrement riche en cours d'eau, de même que l'entité de Wasmes.



Figure 94 : Photographie du canal Nimy-Blaton



Figure 95 : Photographie de la Verne de Basècles

La Verne de Bury constitue le principal cours d'eau de la commune ; son parcours s'étend sur 14 km entre Wasmes-Audeméz-Briffoeil jusqu'à Wiers, où elle collecte les eaux de la Verne de Basècles qui longe la limite frontalière avec la France, avant de se jeter dans l'Escaut qui se trouve de l'autre côté de la frontière.

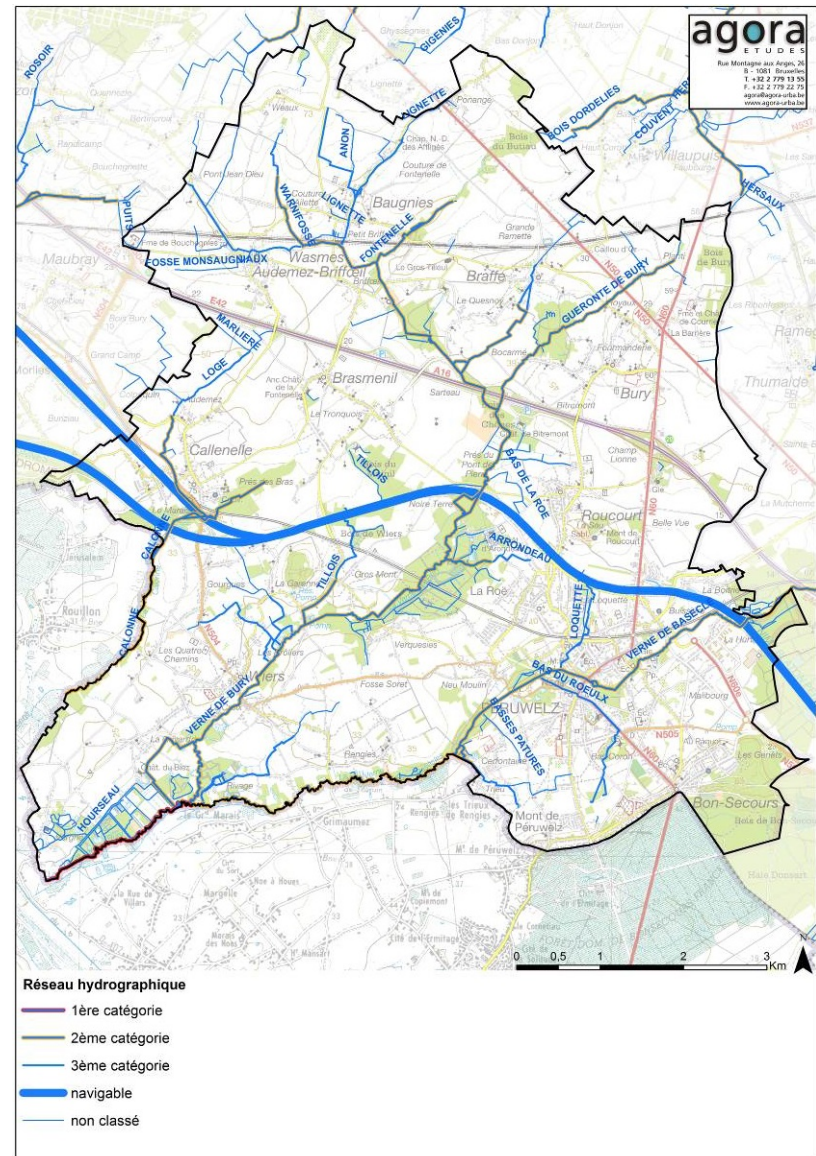


Figure 93 : Carte du réseau hydrographique

Ville de Péruwelz

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Le réseau hydrographique est jalonné de marais, d'étangs et de zones humides. Les entités de Wiers et Callenelle comportent plusieurs zones humides et marais de valeur écologique reconnue (cf. chapitre sur le réseau écologique à ce sujet).

La Wateringue de Wiers, qui gère les lits majeurs des cours d'eau non navigables ; couvre quelques 1.800 hectares du territoire péruwelzien.

En ce qui concerne la qualité des eaux de surface, l'état global des cours d'eau n'est pas bon d'après les données disponibles auprès de la Région wallonne.

Les eaux de la Verne de Bury sont de bonne qualité pour les nitrates, de qualité moyenne pour les paramètres (matières organiques, oxydables et phosphorées) et des résultats mauvais pour les matières azotées (hors nitrates). Ces altérations sont dues à plusieurs paramètres : manque de stations d'épuration, nombreux rejets industriels, agriculture intensive, lessivage des terres agricoles, érosion des berges... Ces facteurs entraînent une dégradation de la qualité physico-chimique et écologique de la majorité des cours d'eau du territoire.

Le canal Nimy-Blaton présente une qualité écologique et biologique médiocre mais une bonne qualité physico-chimique.

La commune est partenaire du Contrat de Rivière Escaut-Lys. Le programme d'actions 2014-2016 a été défini et prévoit pour cette période des travaux d'entretien des cours d'eau.

De nombreuses habitations (et même certains hameaux) ne sont pas encore connectées à des stations d'épuration, entraînant des pollutions des cours d'eau ou des marais. Les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau constituent un des points noirs en termes de qualité des eaux de surface. Celle-ci sera améliorée par la mise en place des stations d'épuration prévues dans le cadre du plan d'assainissement du sous-bassin.

Des dépôts de déchets sont également à l'origine de pollution des cours d'eau.

9.6.2 Zones inondables

Les inondations peuvent trouver leur origine dans le débordement de cours d'eau, le ruissellement, les coulées de boues agricoles, le refoulement d'égouts ou la remontée de nappe phréatique.

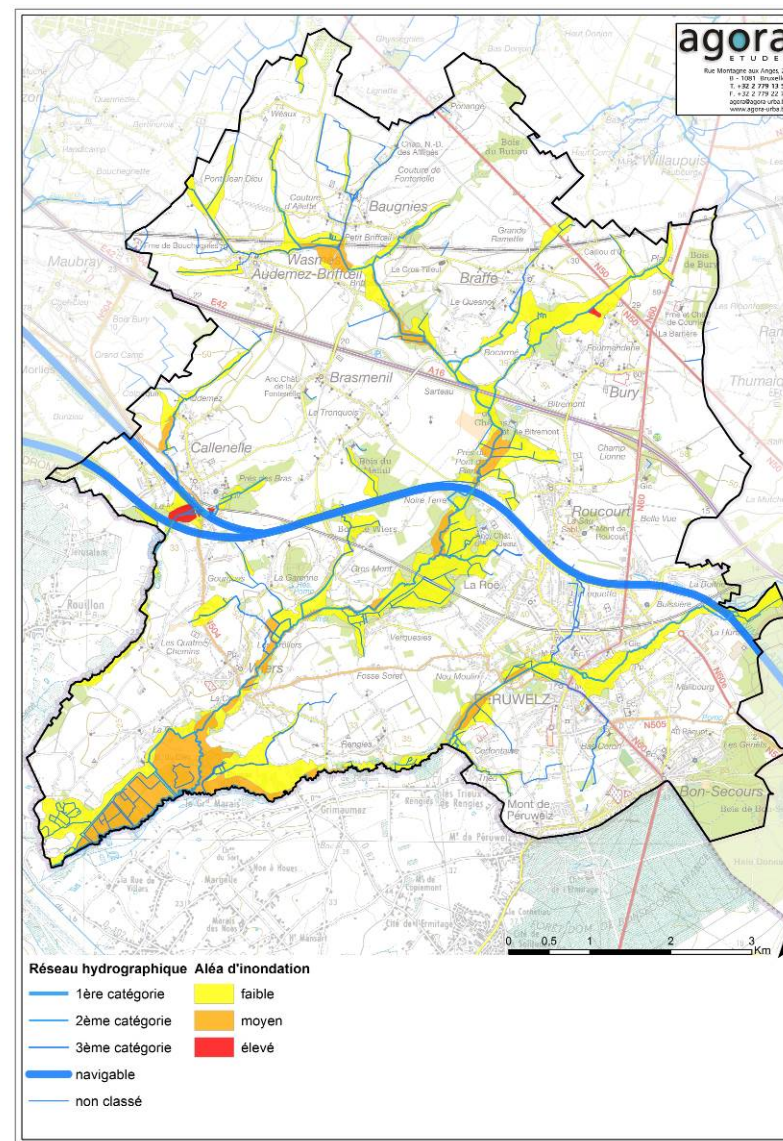


Figure 96 : Carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau

9.6.3 Inondations par débordement de cours d'eau

La carte d'aléa d'inondation réalisée par la Région wallonne permet de situer les zones les plus sensibles aux inondations.

Elle fait apparaître 2 zones en aléa d'inondation élevé :

- 1) à Bury : au croisement entre la Guéronde de Bury et la rue d'Hoyaux.
- 2) à Callenelle : entre l'ancien canal et le canal Nimy-Blaton-Péronnes (zone inondable correspondant au marais).

Aucun bâtiment n'est repris dans ces zones d'aléa élevé.

De nombreuses zones d'aléa d'inondation moyen sont également identifiées le long de deux Vernes (du Bury et de Basècles), notamment au niveau des marais de la Verne à Biezet de Wiers.

La Verne de Basècles est aussi caractérisée par une zone d'aléa moyen en aval de Péruwelz, où quelques habitations sont concernées par ces risques d'inondation.

A Callenelle, le ruisseau de Loge présente également une zone à risque moyen d'inondation en amont du croisement avec la N504.

A Baugnies, quelques maisons sont également concernées par une zone d'aléa d'inondation moyen.

Une bonne partie des cours d'eau de l'entité présente un risque faible d'inondation, notamment la Vernie du Bury, la Verne de Basècles, la Calonne et la Guéronde de Bury.

Des habitations sont concernées par cet aléa faible à Callenelle, Bury et Péruwelz.

A noter que des problèmes de curage des cours d'eau sont signalés.

9.6.4 Inondations par ruissellement et coulées de boues

La commune connaît également des inondations par ruissellement et des coulées de boues.

Le parc naturel des Plaines de l'Escaut met en œuvre une opération pilote de lutte contre les inondations et coulées de boues sur les communes d'Antoing et Péruwelz : « Gestion des coulées boueuses et des inondations par la mise en place d'aménagements concertés avec les différents acteurs du territoire ». Le but étant de réaliser une méthodologie d'intervention concertée et intégrée pour la lutte contre les inondations et coulées de boues qui pourra être déclinée sur la Wallonie.

Plusieurs rues sont touchées par des problèmes d'érosion et de coulées de boues à Wiers (rue sous la Garenne, place de Wiers, rue de Rengies) et à Péruwelz (rue de la Ferté, rue du Paquot, Péruwelz).

Lors de la rencontre réalisée sur le thème de l'environnement des problèmes de coulées de boue ont également été signalés de part et d'autre de la ligne TGV mais ceux-ci sont en cours de résolution.

9.7 IMPACT DU MILIEU PHYSIQUE SUR LE PAYSAGE

9.7.1 Le relief

Le relief constitue la structure de base du paysage, la structure primaire. Il définit de manière profonde la manière dont le paysage évolue en imposant trois types de zones qui influenceront les autres éléments constitutifs du paysage :

- Les **dépressions (ou vallées)**;
- Les **pentés (ou versants)**;
- Les **sommets de crêtes (ou plateaux)**.

Généralement, les fonds de vallées, les versants et les sommets de crêtes ou plateaux ne présentent pas le même type de sol, ce qui induit des variations d'occupation du sol. Les milieux végétaux fermés (forêts) sont généralement observés sur les pentes et les sommets de crêtes, les milieux végétaux ouverts (prairies) sont plutôt observés dans les fonds de vallées, sur les plateaux et les pentes douces.

Les plateaux correspondent quant à eux à des zones agricoles (cultures et terres arables), entrecoupées de bois.

9.7.1.1 Les vallées

Les dépressions ou fonds de vallées ont été façonnées par les cours d'eau. Celles-ci sont favorables à l'occupation humaine (routes et habitat) et à l'agriculture. Etant donné que le réseau hydrographique est bien développé dans la commune, beaucoup de vallées sont présentes sur le territoire communal. On retrouve dans les vallées des prairies, des bois, des cultures potagères et vergers, ainsi que des habitations. Cette occupation du sol est à mettre en relation avec le fait que les fonds de vallées sont souvent des endroits présentant des sols humides peu aptes aux cultures intensives.

9.7.1.2 Les versants

Les pentes se situent essentiellement le long de cours d'eau. Les pentes les plus importantes ne sont pas vouées à la culture mais plutôt aux prairies ainsi qu'aux bois en fonction du degré d'inclinaison.

9.7.1.3 Les plateaux ou crêtes

Les plateaux présentent un paysage plutôt agricole, avec des grandes surfaces dédiées aux labours, principalement de céréales et de betterave sucrière. Des variations de composition de sol engendrent à certains endroits des îlots boisés de feuillus qui interrompent les labours. On y retrouve également des habitations.



Figure 97 - Vue sur des plateaux agricoles à Baugnies

9.7.2 Les eaux de surface

Les eaux de surface sont également des éléments constitutifs du paysage et peuvent augmenter la qualité des vues paysagères. Le canal Nimy-Blaton-Péronnes peut être considéré comme un point de repère dans le paysage communal. Il offre par ailleurs des vues paysagères remarquables.

9.8 CONCLUSION

En termes de risques liés au sol et au sous-sol, les contraintes karstiques modérées nécessitent des précautions qui ont un impact sur l'urbanisation de ces zones. Les risques sismiques (la commune est reprise en zone 3) ne peuvent pas non plus être négligés, en particulier lorsqu'il est question de la construction d'infrastructures publiques.

Les pentes sont généralement faibles dans la commune et ne représentent pas une contrainte à l'aménagement du territoire. Des problèmes d'érosion des sols et de coulées de boue sont toutefois constatés.

Le sous-sol recèle diverses ressources qui ont été exploitées par le passé. Les anciennes exploitations ont fait l'objet d'une reconversion. Trois zones d'extraction sont encore inscrites au Plan de secteur.

Il existe également sur le territoire communal des zones de consultation en lien avec les carrières souterraines et les puits de mines pour lesquelles la consultation de la Direction des Risques industriels, géologiques et miniers (DRIGM) est recommandée préalablement à tout projet.

Les sédiments limoneux présents dans le nord de la commune confèrent au sol de bonnes qualités agronomiques pour la culture. Les autres sols entre la ligne de chemin de fer et le canal sont moins aptes à l'agriculture à haut rendement. Les terrains situés au sud du canal sont plus humides et plutôt propices aux prairies.

En termes d'eau de surface, les principales contraintes sont liées aux inondations et au ruissellement.

Les problèmes de coulées boueuses ont été observés lors d'événements pluvieux intenses. Ces coulées sont dues à la fois au relief, mais également aux grandes surfaces agricoles parfois laissées nues en hiver, qui rendent les sols sensibles à l'érosion.

Les inondations par débordement de cours d'eau posent également des problèmes au sein des zones urbanisées et urbanisables de la commune (certaines habitations reprises en zone d'aléa d'inondation moyen).

Des aménagements sont prévus afin de contrer ces problèmes d'inondation (création d'une zone de retenue).

Le réseau hydrographique est bien développé sur le territoire communal et jalonné de marais et zones humides. Ces zones à valeur écologique doivent être préservées.

La commune est partenaire du contrat de rivière Escaut-Lys. Elle participera au programme d'actions 2014-2016 via la concrétisation de travaux d'entretien des cours d'eau et de lutte contre les inondations et les coulées boueuses.

De manière générale, la qualité des eaux de surface n'est pas bonne mais devrait s'améliorer grâce à la mise en service de stations d'épuration et aux actions du contrat de rivière.

La commune compte plusieurs captages en eau souterraine pour lesquels il existe une zone de protection et qui impliquent des contraintes en termes d'aménagement/ d'exploitation de certaines activités et installations. Elle se trouve également en zone vulnérable aux nitrates (Nord du Sillon Sambre et Meuse), ce qui implique que des efforts soient réalisés en matière de gestion des nitrates d'origine agricole afin de ne pas polluer les captages d'eau souterraine et dépasser les normes de potabilité des eaux.

Au regard du diagnostic présenté ci-dessus, les principaux enjeux en matière de structure physique à prendre compte dans le cadre du développement de la commune sont :

- maîtrise de l'artificialisation de l'espace et de ses effets pervers ;
- préservation du caractère humide des vallées ;
- encourager les pratiques agricoles qui réduisent le ruissellement ;
- amélioration de la qualité physique et biologique des eaux de surface pour atteindre, au moins, le bon état écologique ;
- encourager des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (zones tampons aux abords des cours d'eau) ;
- amélioration de la possibilité d'autoépuration des cours d'eau ;
- encourager la réhabilitation des anciens sites d'activité afin de libérer de l'espace urbanisable ou de les réaménager pour développer la biodiversité ;
- réduire par des aménagements les inondations et coulées de boue ;
- épuration des eaux (PASH) afin d'améliorer la qualité des eaux de surface.

Le cadre physique influence les paysages. Généralement, les fonds de vallées, les versants et les sommets de crêtes ou plateaux ne présentent pas le même type de sol ce qui induit des variations d'occupation du sol. Les milieux végétaux fermés (forêts) sont généralement observés sur les pentes et les sommets de crêtes, les milieux végétaux ouverts (prairies) sont plutôt observés dans les fonds de vallées, sur les plateaux et les pentes douces.

Les plateaux correspondent à des zones agricoles (cultures et terres arables),
entrecoupées de bois.

10 Structure écologique

10.1 PREAMBULE

10.1.1 Objectifs

Les **objectifs** de ce chapitre sont de :

- mettre en évidence les sites présentant un intérêt écologique et décrire le réseau écologique ;
- mettre en évidence les zones à protéger ;
- mettre en évidence les écosystèmes de grande valeur et leurs liens (maillage écologique) ;
- dresser un état des lieux du patrimoine naturel de la commune ;
- dresser un état des lieux de la biodiversité.

10.1.2 Cartographie

Carte n° 7 : « Cadre naturel 2 - Structure écologique » échelle 1:10.000

La représentation cartographique indique :

- les sites présentant un intérêt écologique ;
- le maillage écologique – milieu ouvert et milieu fermé ;
- le réseau écologique (PCDN) ;
- les zones à préserver.

10.1.3 Références et sources des données

SGIB et autres sites d'intérêt biologique

<http://biodiversite.wallonie.be/sites/home.html>

Union Belge de Spéléologie

<http://www.speleo.be/>

Site du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE)

<http://www.plainesdelescaut.be>

Site en construction du contrat de rivière Escaut-Lys

<http://crescautlys.be>

Site officiel de la ville de Péruwelz

<http://www.peruwelz.be/>

Documents cartographiques et littéraires reçus du PNPE (Parc Naturel des Plaines de l'Escaut)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

10.2 INVENTAIRE DES SITES ET ELEMENTS D'INTERET BIOLOGIQUE

10.2.1 Sites repris aux inventaires de la Région Wallonne

La commune de Péruwelz possède plusieurs sites d'intérêt biologique, repris aux différents inventaires de la Région wallonne :

- **3 sites Natura 2000** couvrant une superficie de 324 ha, soit environ 5,6 % de la superficie communale ;
- **14 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)** sur une superficie de 1099 ha, soit environ 18 % de la superficie communale ;
- **1 réserve naturelle** privée.

Tous les sites Natura 2000 correspondent à des SGIB. Il est à noter également que la réserve naturelle est comprise dans le périmètre d'un SGIB, la Marais de la Vergne.

Pour rappel, les SGIB n'ont pas de valeur réglementaire. Par ailleurs, aucune CSIS (Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique) et ZHIB (Zone Humide d'Intérêt Biologique) n'est présente sur le territoire communal. Seuls, donc, les sites Natura 2000 et la réserve naturelle bénéficient d'un statut de protection.

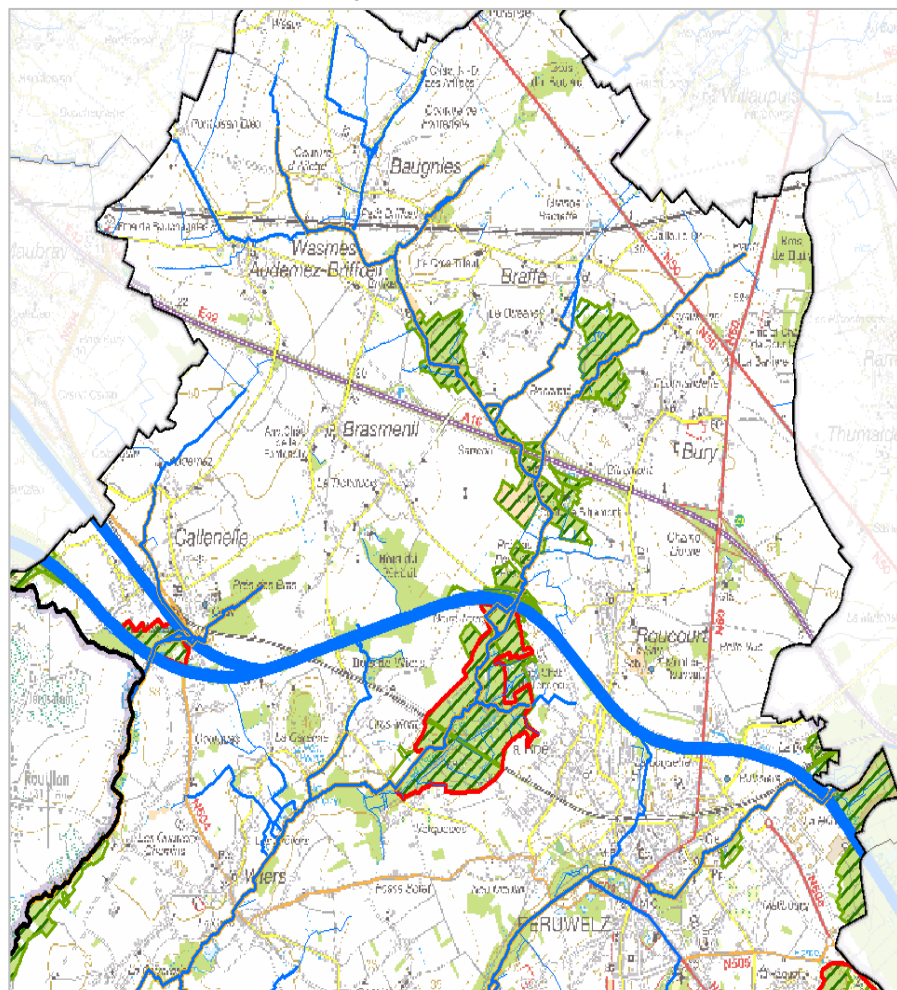


Figure 98 - Carte de localisation des sites Natura 2000 et SGIB sur le territoire communal

NOM DU SGIB	Natura 2000	ZHIB	RN	CSIS
Bois de Bocarmé	×	×	×	×
Bois Leturcq	×	×	×	×
Noire-Terre	×	×	×	×
Marais de la Roë	✓	×	×	×
Bois des Chênes et Château de Bitremont	×	×	×	×
Prés du Pont de Pierre	×	×	×	×
Marais de la Vergne	✓	×	✓	×
Fond de la Calonne	×	×	×	×
Grand marais de Callenelle	✓	×	×	×
Bois de Waderngies	×	×	×	×
Butte sableuse de l'aérodrome de Maubray	×	×	×	×
Bois de Bon-Secours	✓	×	×	×
Bois Bataille, la Pouille	×	×	×	×
Bois du Grand Large	×	×	×	×

10.2.1.1 Les sites Natura 2000 dans la commune de Péruwelz

Suite à la mise en œuvre des directives européennes Oiseaux et Habitats, et selon des critères précis, des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) ont été désignées sur l'ensemble du territoire européen. Celles-ci font l'objet de soins particulièrement attentifs.

- **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** sont des zones classées conformément à la Directive européenne « Habitats » (92/43/CEE). Elles visent la protection des habitats d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive) et les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive) qui y sont associées (à l'exception des oiseaux qui font l'objet de mesures particulières).
- **Les Zones de Protection Spéciale (ZPS)** sont établies pour protéger les oiseaux d'intérêt communautaire, conformément à la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE. Les espèces d'oiseaux mentionnées à l'annexe 1 font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution. Des mesures similaires sont prises également à l'égard des espèces migratrices, non visées à l'annexe 1, mais dont la venue est régulière, compte tenu de leurs besoins de protection en ce qui concerne les aires de reproduction, de mue et d'hivernage et les zones de relais dans leur aire de migration.

CODE	NOM DU SITE	SUPERFICIE DU SITE (HA)	SUPERFICIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (HA)	% DU SITE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	ZSC/ZPS
BE32044	Bassin de l'Escaut en amont de Tournai	193,31	118,95	61,5%	ZPS et ZSC
BE32010	Marais de la Verne	102,13	102,13	100 %	ZSC
BE32011	Forêt de Bon-Secours	391,95	102,94	26,3 %	ZSC

Figure 99 : Tableau des sites NATURA 2000 sur le territoire communal

Le site du bassin de l'Escaut en amont de Tournai correspond à une Zone de Protection Spéciale pour les communes de Brunehaut et de Péruwelz et également

une Zone Spéciale de Conservation pour les deux communes précitées de même que pour toutes les autres concernées par cette zone.

Les deux autres sites Natura 2000 présents sur le territoire communal correspondent quant-à-eux à des Zones Spéciales de Conservation.

Il est à noter qu'aucun des sites Natura 2000 présents sur le territoire communal ne bénéficie d'un arrêté de désignation.

BE32044 - Bassin de l'Escaut en amont de Tournai

- Qualité et importance :
 - Complexes marécageux de grand intérêt (habitats et espèces d'intérêt communautaire) devenus rares en Région wallonne.
 - Présence de plans d'eau à grands potamots, de mégaphorbiaies et de forêts alluviales de valeur.
 - Présence de plusieurs oiseaux d'intérêt communautaire, la plupart en halte migratoire : Gorgebleue à miroir blanc, Aigrette garzette, Grande aigrette, butor étoilé, etc.
 - Présence du triton crêté (en plusieurs endroits du site), de la bouvière et du rare Vertigo moulinsiana.
 - Site constitué d'une mosaïque de milieux humides d'une grande richesse biologique, trouvant également une place essentielle dans le réseau écologique du Hainaut occidental, en reliant la vallée de la Haine aux autres sites du Nord de la Province.

- Vulnérabilité :
 - Risque de drainage des milieux humides.
 - Risque de comblement des milieux humides et notamment des bras morts.
 - Risque de voir apparaître des plantations de peupliers dans les milieux humides.
 - Risque de dégradation de la qualité des eaux via une pollution diffuse excessive.

BE32010 – Marais de la Verne

Qualité et importance :

- Intérêt principal consistant en la présence de bois alluviaux, de mégaphorbiaies, de cariçaies, de roselières, de saulaies, milieux relativement bien conservés et devenus rares dans le Hainaut
- Présence de prairies humides, jouxtant les pâtures, abritant de remarquables stations d'orchidées dont certaines espèces peu courantes en Wallonie.
- Présence du Triton crêté (*Triturus cristatus*) dans plusieurs mares.

Vulnérabilité :

- Risque de drainage des milieux humides.
- Risque de voir apparaître des cultures de peupliers.
- Perte de biodiversité du fait d'une pêche et/ou d'une agriculture intensive.
- Risque de disparition des habitats du fait du curage des cours d'eau.

- Présence de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques (canards, limicoles, passereaux paludicoles) en halte migratoire et en hivernage dans les milieux humides.
- Présence du Pic mar dans la hêtraie.

Vulnérabilité :

- Risque de pollution des cours d'eau.
- Pression de la chasse.
- Dépérissement du chêne pédonculé (*Quercus robur*) au profit du chêne sessile (*Quercus petraea*).
- Risque de recolonisation naturelle des landes et milieux humides.
- Veiller à l'application des mesures prônées dans la circulaire de la Région wallonne relative à la gestion des milieux forestiers en bois soumis (mesures minimales).

BE32011 – Forêt de Bon-Secours

Qualité et importance :

- Chênaies acidiphiles rares en zone atlantique et hêtraie atlantique à jacinthe bien conservées.
- Présence de lambeaux de landes à *Calluna vulgaris*.
- Milieux humides, situés au sud-est de la zone forestière, comprenant des prairies, des marais, des roselières.
- Présence de lambeaux de landes à callune, développées à la faveur de la percée du canal.
- Entomofaune thermophile riche.
- Présence d'éléments intéressants du réseau écologique, en liaison avec les massifs forestiers français et les zones humides de la vallée de la Haine.
- Massif forestier, globalement bien conservé, hébergeant quelques espèces aviennes rares.

10.2.1.2 SGIB

Pour rappel, l'inventaire des SGIB n'a pas de valeur juridique directe mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration de projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

Il est à remarquer que les sites nommés « Marais de la Vergne », « Marais de la Roë », « Noire-Terre », « Grand Marais de Callenelle » et « Bois de Bon-Secours » sont compris dans des sites Natura 2000.

Le SGIB du marais de la Vergne est en partie repris (3,45 ha) dans la réserve naturelle du Rivage.

CODE	NOM DU SITE	SUPERFICIE TOTALE DU SITE (HA)
2477	Bois de Bocarmé	34,15
2471	Bois Leturcq	3,47
2465	Noire-Terre	13,15
2475	Marais de la Roë	102,61
2112	Bois des Chênes et Château de Bitremont	36,61
2476	Prés du Pont de Pierre	12,18
253	Marais de la Vergne	115,52 ha
2479	Fond de la Calonne	19,64
2480	Grand marais de Callenelle	12,63
2478	Bois de Wadergnies	25,87
675	Butte sableuse de l'aérodrome de Maubray	43,08
2470	Bois de Bon-Secours	278,64
2472	Bois Bataille, la Pouille	273,73
2464	Bois du Grand Large	242,97
Total		1099

Figure 100 : Tableau récapitulatif des SGIB présents sur le territoire communal de Péruwelz

10.2.2 Sols marginaux

Les sols classés comme marginaux sont des sols peu propices à l'agriculture, et ce, pour différentes raisons : sols très humides (tourbeux, paratourbeux, à hydromorphie permanente ou temporaire), sols à très fortes pentes, sols superficiels, etc. Développer une activité agricole sur ce genre de sols coûte très cher et n'est donc pas rentable. Ces sols présentent généralement un intérêt biologique et se situent souvent le long des cours d'eau. La tendance actuelle est d'essayer de les restaurer afin que la biodiversité puisse d'y développer.

Au niveau de la commune de Péruwelz, il existe **649,6 ha** de sols marginaux, soit à peu près **14%** de la surface communale. La commune possède donc une grande superficie qui pourrait être dédiée à la conservation de la nature.

Certains d'entre eux sont déjà repris dans des sites SGIB ou dans des sites Natura 2000. Au total, 296,3 ha de sols marginaux sont repris dans de tels sites, soit environ 45,6 % de la surface totale de ce type de sols.

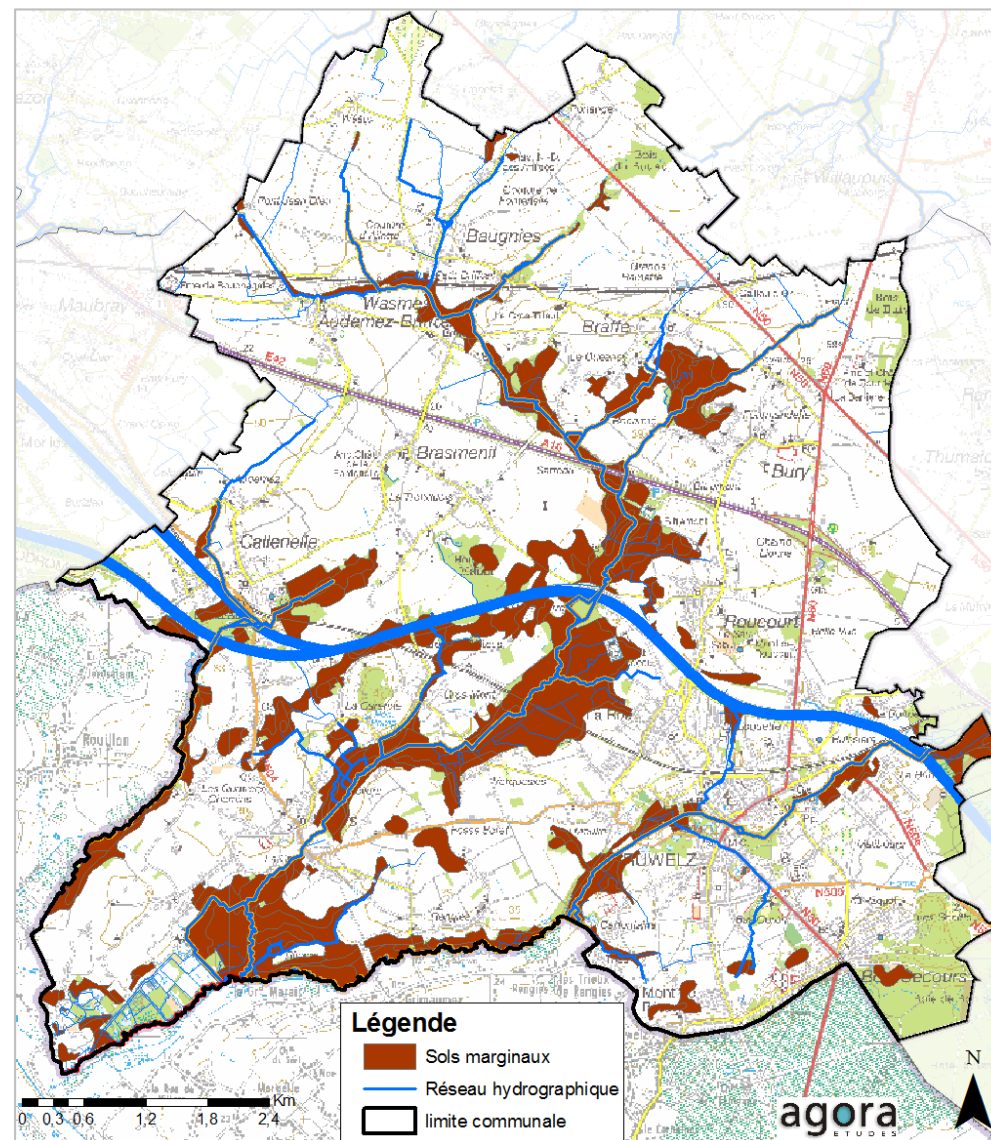


Figure 101 : Carte de localisation des sols marginaux dans la commune de Péruwelz

10.2.3 Anciennes carrières et friches industrielles

10.2.3.1 Carrières et sablières

Les carrières et les sablières représentent, en général, un milieu de substitution pour plusieurs espèces (oiseaux, reptiles, batraciens et insectes). Elles constituent des éléments importants du réseau écologique.

Sur les 10 carrières-sablières situées sur la commune de Péruwelz, 9 présentent un intérêt biologique nul, faible ou moyen. La dernière n'est pas suffisamment documentée pour évaluer son intérêt biologique.

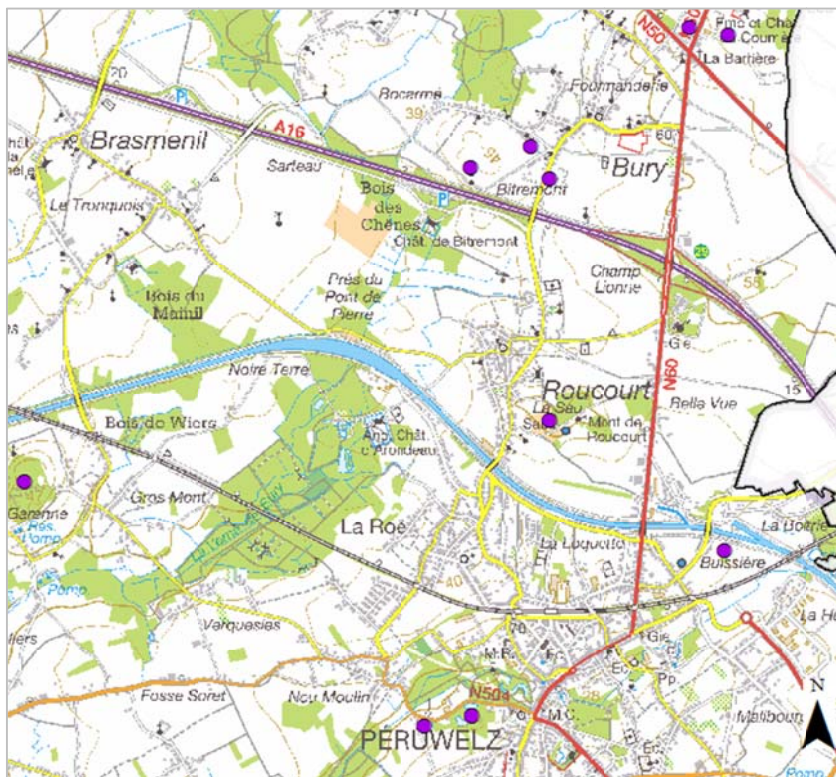


Figure 102 : Localisation des sablières et carrières sur le territoire communal

10.2.3.2 Friches industrielles

Ce sont d'anciennes zones industrielles dans lesquelles les activités industrielles ont été démantelées. Ces terrains ont été totalement débarrassés de leurs installations, laissant parfois subsister quelques vestiges.

Bien que les friches industrielles posent souvent des problèmes de dépollution pour pouvoir les reconvertir à d'autres fins (agriculture, logement, loisirs, ...), celles-ci sont rapidement et souvent fortement sujettes à la recolonisation végétale.

Dans la commune de Péruwelz, cinq parcelles correspondent à des friches industrielles. Celles-ci recouvrent, en tout, environ **4,4 ha**. Néanmoins, la plus grande d'entre elles (2,9 ha) est actuellement urbanisée. Les autres présentent un intérêt écologique étant donné qu'elles se situent en bordure d'étangs.

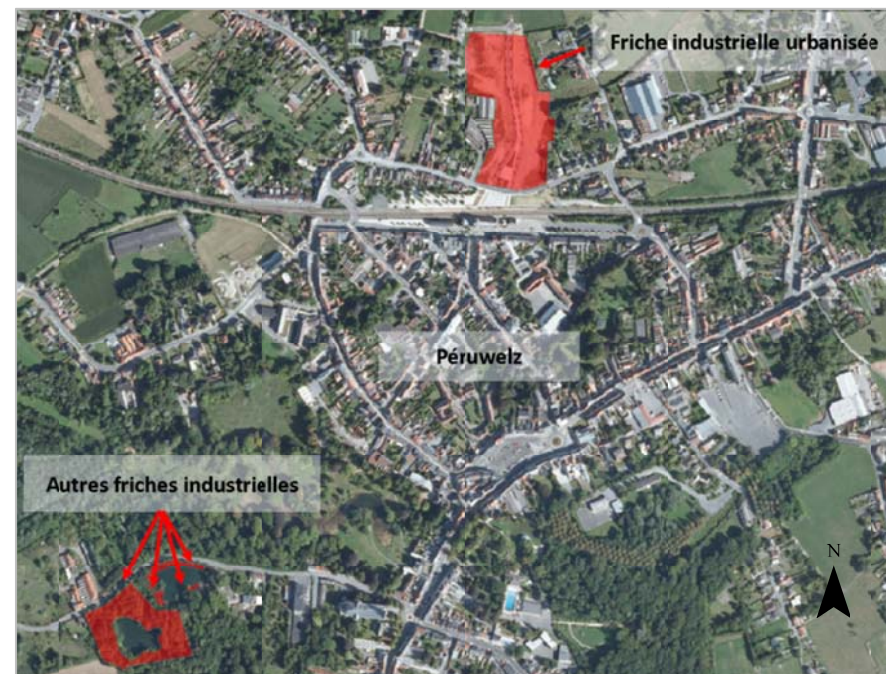


Figure 103 : Localisation des friches industrielles à Péruwelz

10.2.4 Arbres et haies remarquables

L'inscription d'un arbre ou d'une haie sur la liste gérée par la Division du Patrimoine de la Région wallonne confère à ceux-ci une reconnaissance patrimoniale et une protection, dans la mesure où leur abattage ou leur modification d'aspect est soumis à permis d'urbanisme.

66 éléments remarquables existent à Péruwelz. Il s'agit de 55 arbres isolés, 8 groupes d'arbres, 8 alignements et 3 sites. Aucune haie remarquable n'est recensée sur le territoire communal.

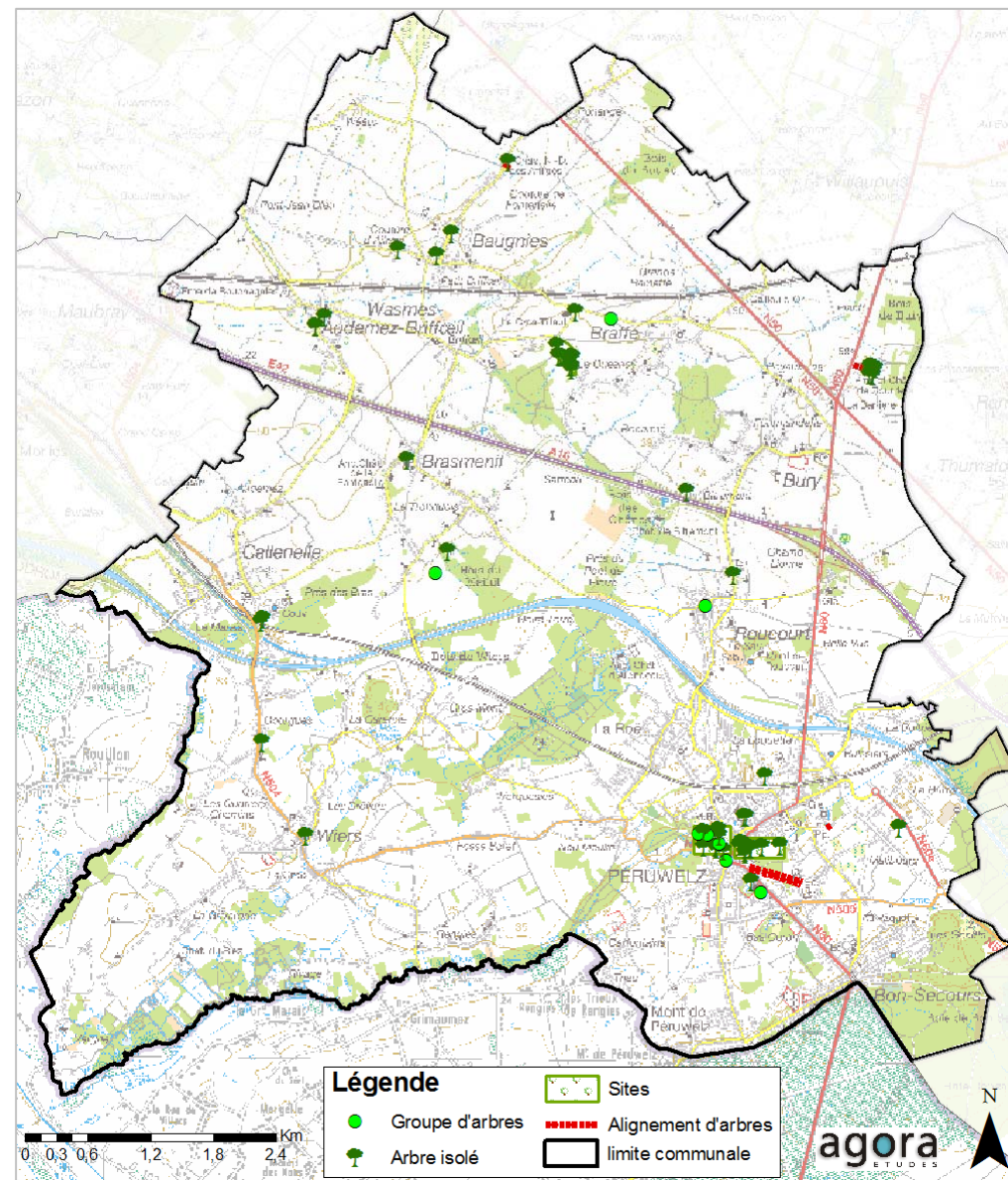


Figure 104 - Carte des arbres et haies remarquables

10.3 EVALUATION DU RESEAU ECOLOGIQUE COMMUNAL

Le réseau écologique de la commune a été cartographié par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Il recouvre la quasi-totalité du territoire communal.

Le rôle principal d'un tel réseau est d'augmenter la taille et donc les chances de survie des petites populations. Un deuxième rôle est de permettre une (re)colonisation de biotopes où une espèce potentiellement absente pourrait se développer. Enfin, plus les couloirs de liaisons sont nombreux, plus les possibilités d'échanges de gènes diminuent la dépression génétique par consanguinité.

10.3.1 Définition d'un réseau écologique

Le réseau écologique est une part essentielle du concept de biodiversité, qui représente le nombre d'espèces occupant les différents écosystèmes d'un territoire. Cette dernière est menacée par l'homogénéisation de quelques écosystèmes sur de grands territoires.

Pour maintenir une biodiversité élevée ou pour l'augmenter, la création de nouveaux écosystèmes ne suffit pas : les relations biologiques entre ces écosystèmes sont plus qu'importantes.

Le développement et la protection de la nature ne peut se concevoir qu'en ayant une vision globale des différents milieux qui composent la zone, que ce soit des zones d'habitat, des zones agricoles ou économiques.

Un réseau écologique est constitué de trois classes :

- **Zones centrales (1)** : Fonction de conservation de la nature prioritaire. Il s'agit de zones d'un grand intérêt biologique telles que des forêts feuillues, des tourbières, etc.
- **Zones de développement (3)** : Fonctions de protection ou de restauration complémentaire compatibles avec les activités humaines.
- **Zones de liaison (2)** : Fonction de couloir ou de corridor écologique limitant les phénomènes de fragmentation des habitats naturels. Il s'agit, notamment, de fonds de vallée ou de haies.



10.3.2 Réseau écologique de la commune de Péruwelz

Les zones centrales du réseau écologique sont constituées essentiellement des zones Natura 2000 et SGIB.

Les SGIB situés au nord du canal Nimy-Blaton-Péronnes sont considérés comme des zones de liaisons.

Le réseau hydrographique permet la liaison entre ces zones. Il a donc une fonction de couloir écologique.

Les zones humides sont définies comme telles par le PNPE : « *les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Ce sont des endroits où l'eau est le principal facteur qui détermine le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Elles apparaissent là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou affleure ou encore là où des eaux peu profondes recouvrent les terres.* »

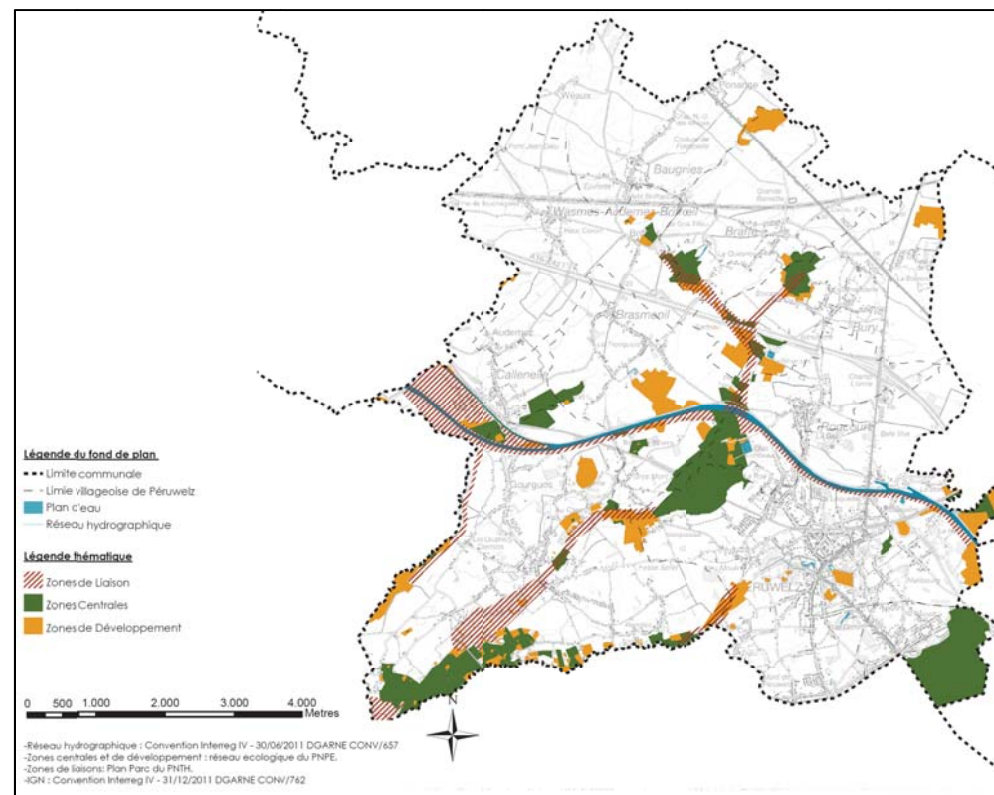


Figure 105 : Carte du réseau écologique de Péruwelz (source : PNPE)

10.3.3 Pressions exercées sur le réseau écologique

Lors des différents ateliers thématiques et des visites de terrain, plusieurs pressions exercées sur le réseau écologique ont été identifiées dans la commune de Péruwelz :

- Présence d'espèces invasives, notamment aux abords et à l'intérieur des zones d'intérêt biologique (SGIB, sites Natura 2000, etc.).
- Pollutions ponctuelles des cours d'eau par des rejets directs (absence de réseau d'égouttage).
- Creusement et plantation de peupliers dans les zones humides, ce qui a pour conséquence une dégradation de ce type d'habitats.
- Dépôts sauvages (cf. chapitre déchets à ce sujet).
- Fragmentation de l'habitat par la construction d'éléments linéaires (routes, habitat linéaire, ligne TGV, autoroute, ligne de chemin de fer, etc.) et l'urbanisation.
- Absence de protection de certains sites biologiques intéressants, d'où le risque de les voir se dégrader, ce qui diminuerait le potentiel écologique de la commune.

→ **Afin de conserver et d'améliorer le réseau écologique communal, il conviendrait de mettre en place des actions visant à :**

- **protéger les milieux biologiques intéressants, en particulier certaines zones humides ;**
- **créer des éléments de liaison entre les zones centrales du réseau écologique → création de couloirs écologiques pour permettre aux espèces de se mouvoir d'une zone centrale à l'autre ;**
- **réduire, voire supprimer les atteintes aux milieux biologiques : plantations, rejets, dépôts sauvages, etc.**

10.4 L’AIR

10.4.1 Station de mesure

Il existe une station de mesure sur le territoire communale. Elle appartient au Parc Naturel des Plaines de l’Escaut.

10.4.2 Activité humaine génératrice de rejets néfastes à la qualité de l’air

La commune de Péruwelz possède une entreprise classée « Petit SEVESO » qui présente un risque toxique pour l’eau, l’air et un risque d’incendie. Il s’agit d’une entreprise spécialisée dans la confection de boules de bowling et de billard (SALUC SA).

Deux établissements E-PRTR (European Pollutant Release and Transfer Register) : une briqueterie et l’entreprise SALUC SA.

10.4.3 Appréciation de la qualité de l’air dans la commune

La qualité de l’air en Belgique est mesurée et suivie par la Cellule Interrégionale de l’Environnement (IRCEL), la direction générale des Ressources naturelles et de l’Environnement de la Région wallonne, l’Institut Bruxellois pour la Gestion de l’Environnement (IBGE) et le Vlaamse Milieu Maatschappij (VMM).

Le tableau ci-contre reprend les chiffres pour les trois régions, la province du Hainaut, l’arrondissement de Tournai et la commune de Péruwelz.

Lors de l’enquête nationale réalisée en 2001 pour l’Institut National des Statistiques (INS), il a été demandé comment les Belges appréciaient la qualité de l’air dans leur quartier. Il en ressort que la commune de Péruwelz présente un profil positif vis-à-vis de l’appréciation de la qualité de l’air par ses habitants. Seuls 11,8% d’entre eux jugent l’air de leur quartier comme peu agréable par rapport aux 13,8% pour la moyenne de l’arrondissement. Cette valeur est également inférieure à la moyenne provinciale (20,2%), régionale (16,5%), et nationale (16%).

À l’inverse, près de 29,9% de la population de Péruwelz juge la qualité de l’air de leur quartier comme « très agréable » contre 29,2% pour l’arrondissement, 22,4% pour la province, 30,3% pour la région, et 29,4% pour le pays.

	COMMENT JUGEZ-VOUS LA QUALITÉ DE L’AIR DANS VOTRE QUARTIER ?		
	"PEU AGRÉABLE" (A)	"SATISFAISANT" (B)	"TRÈS AGRÉABLE" (C)
Belgique	16,0%	54,6%	29,4%
Région flamande	13,3%	55,0%	31,7%
Région wallonne	16,5%	53,2%	30,3%
Région de Bruxelles-Capitale	29,5%	57,0%	13,5%
Province du Hainaut	20,2%	57,3%	22,4%
Arr. de Tournai	13,8%	57,1%	29,2%
Antoing	29,7%	47,6%	22,7%
Brunehaut	5,8%	49,3%	44,9%
Celles	4,5%	44,8%	50,7%
Estaimpuis	10,4%	61,5%	28,1%
Leuze-en-Hainaut	14,1%	59,5%	26,5%
Mont-de-l’Enclus	4,5%	46%	49,4%
Pecq	16,3%	52,3%	31,4%
Péruwelz	11,8%	58,4%	29,9%
Rumes	4,7%	52,2%	43,1%
Tournai	15,3%	59,6%	25,1%

Figure 106 - Tableau de l’appréciation de la qualité de l’air dans la commune de Péruwelz et l’arrondissement de Tournai

- (A) Pourcentage des ménages qui considèrent la qualité de l’air dans leur quartier comme peu agréable.
- (B) Pourcentage des ménages qui considèrent la qualité de l’air dans leur quartier comme satisfaisant.
- (C) Pourcentage des ménages qui considèrent la qualité de l’air dans leur quartier comme très agréable.

10.5 IMPACT DE LA VEGETATION SUR LE PAYSAGE

La végétation intervient fortement dans la création d'un paysage. Le développement de la végétation d'une région est étroitement lié au **relief**, aux **saisons** et aux **activités humaines**.

10.5.1.1 Influence du climat et des saisons

Les formations végétales dépendent du climat mais également d'un grand nombre d'autres facteurs qui conditionnent le biotope. Il est donc difficile de dresser une typologie générale de la flore en climat océanique. Cependant, notre climat océanique est favorable à la croissance végétale.

Ce climat « tempéré océanique » se caractérise normalement par des étés relativement frais et humides, ainsi que par des hivers relativement doux et pluvieux. Ces saisons jouent un rôle déterminant sur la végétation et permettent au paysage d'évoluer dans le temps.

Etant donné qu'environ 87 % du territoire communal est en zone non-urbanisée, l'influence des saisons sur les paysages est considérable.

Le printemps

Les bourgeons se réveillent et les premières feuilles apparaissent grâce à la recirculation de la sève.

Les fleurs apparaissent aussi généralement à cette période. Pour faciliter la fécondation, les fleurs apparaissent souvent un peu avant les feuilles.



L'automne

Les feuilles arrêtent la photosynthèse, perdent leurs pigments verts (chlorophylle) et prennent leur teinte rouge-dorée (autres pigments restants). Les feuilles n'ayant plus d'utilité pour l'arbre, il s'en sépare. Elles s'accumulent par terre et constituent une couche protectrice contre le gel et le froid. De plus, elles permettent de conserver l'humidité au sol.

L'été

Les feuilles via la photosynthèse fonctionnent à plein régime grâce au soleil d'été.

L'arbre accumule ainsi des réserves et fabrique les bourgeons qui resteront en sommeil jusqu'au printemps prochain.

L'hiver

Les arbres sont entrés dans une période de repos. Tous les feuillus ont perdu leurs feuilles.

Toutefois, les jeunes hêtres et chênes conservent les feuilles mortes sur leurs branches jusqu'à l'apparition des nouvelles. Les conifères conservent leurs feuilles, mais leur activité est très ralentie.

10.5.1.2 Influence des activités humaines sur la végétation

L'impact principal de l'activité humaine sur la végétation de la commune de Péruwelz se traduit par les grandes étendues de prairies et de cultures



Figure 107 : Orthophotoplan du nord de la commune de Péruwelz (au nord de l'E42)

(Source : DGO4)

La présence humaine a imposé au paysage, de nombreuses parcelles à formes géométriques, aux couleurs alternantes en fonction des cultures. Ceci offre de larges étendues de milieux ouverts.

Cette nette prédominance de l'agriculture peut rendre le paysage assez morne, surtout en période hivernale.

L'homme a également modifié la structure et la composition des zones boisées, par exemple, en déboisant, en plantant des essences non-indigènes, en plantant de façon rectiligne, etc.



Figure 108 : Orthophotoplan des zones boisées situées à l'est du village de Cannelle, au nord du canal Nimy-Blaton-Péronnes (Source : DGO4)



10.6 LA SENSIBILISATION ET LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

10.6.1 Outils et actions menées dans la commune



Outils/actions/ Plan/Chartre	Présence/ absence	Commentaires
Parc naturel	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un parc naturel est selon l'article 1^{er} du décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels, « <i>un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis (...), à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.</i> » Il s'inscrit donc pleinement dans une démarche de développement durable de la région qu'il recouvre.</p> <p>La commune de Péruwelz fait partie du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE), qui comprend également les communes suivantes : Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut et Rumes. Ce parc a été créé en 1996 et est né d'une coopération transfrontalière entre la Wallonie et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, créé en 1968. Sa superficie s'élève à 26 000 hectares pour 61 500 habitants.</p> <p>La Maison du parc se situe sur le territoire de la commune de Péruwelz.</p> <p>Une collaboration existe depuis 25 ans entre le parc et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut en France, pour former le « Parc Naturel transfrontalier du Hainaut ».</p> <p>Les projets du parc naturel transfrontalier sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • restaurer un réseau écologique transfrontalier fonctionnel ; • préserver la ressource en eau par une gestion transfrontalière partenariale et coordonnée ; • sauvegarder les spécificités patrimoniales ; • développer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ; • maintenir un tissu socio-économique rural dynamique et performant ; • préserver et maintenir un cadre de vie et des paysages transfrontaliers ; • développer des comportements d'éco-citoyenneté, mobiliser les habitants et acteurs du territoire ; • développer une offre touristique et de loisirs transfrontalière dans une perspective de développement durable. <p>Les actions du Parc naturel sont orientées vers le développement durable, à savoir la sauvegarde de milieux naturels et paysagers, l'amélioration de la qualité et du cadre de vie et le développement des ressources locales.</p> <p>Le plan d'actions de 2012 reprenait, entre autres, les objectifs suivants :</p>

Thématiques	Objectifs
Ressources et milieux naturels	Protéger les espèces remarquables (les hirondelles de rivage, le Martin-Pêcheur, le Triton crêté, le Crapaud calamite, etc.)
	Protéger les habitats remarquables (mise sous statuts de protection de certains sites, mise en place d'une équipe de gestion du paysage et des milieux naturels, etc.)
	Gestion concertée de la nature ordinaire (suivi des plans Maya, Eco-jardins, etc.)
	Lutte contre les plantes invasives (formation, gestion, cartographie, etc.)
	Maintien et développement de la biodiversité en zone agricole
	Mise en œuvre de programmes d'études, de recherche et d'inventaires des milieux naturels et des populations animales et végétales
Aménagement du territoire, urbanisme et paysage	Création et suivi d'outils de connaissance et de valorisation des paysages et du patrimoine (atlas communaux du paysage, observatoire transfrontalier des paysages, charte paysagère, etc.)
	Création et suivi d'outils d'aménagement et de développement de l'espace rural (valorisation des actions publiques et privées, programme d'actions transversales sur la zone de remembrement « Antoing-Péruwelz » élargie, etc.)
	Suivi des procédures d'aménagement et d'urbanisme opérationnelles (remise d'avis officiel, planification spatiale, etc.)
	Sauvegarde ou récréation de typologies paysagères
	Développement d'actions de sensibilisation au paysage et au patrimoine
Agriculture-environnement	Sensibilisation et encadrement des agriculteurs pour l'application de MAE
	Lutte contre l'érosion des sols et protection des eaux
	Favoriser le développement économique et l'autonomie des acteurs locaux
	Dynamiser la commercialisation en circuit court
Education au territoire, à l'éco-citoyenneté et accueil du public	Améliorer l'éco-citoyenneté à la Maison du Parc naturel
	Améliorer l'éco-citoyenneté auprès des habitants et des usagers du territoire
	Améliorer l'éco-citoyenneté dans les écoles
	Renforcer l'appropriation des patrimoines par les habitants et les usagers du territoire
	Renforcer l'appropriation des patrimoines au sein des écoles

Il est à noter qu'un projet d'un Plan de Gestion 2013-2022 a été élaboré par le PNPE. Le présent Schéma de Structure n'ira pas à l'encontre des objectifs fixés dans ce document.

Outils/actions/ Plan/Charte	Présence/ absence	Commentaires
Contrat de rivière		<p>Un contrat de rivière prône une approche globale du cours d'eau en considérant tous ses aspects (qualitatifs, quantitatifs, hydrauliques, etc.), à l'échelle d'un bassin versant. Son champ d'action est par conséquent très étendu. Les partenaires (institutions, fédérations d'entreprises, associations, etc.) s'engagent, dans une démarche volontaire, à réaliser un programme d'actions. Ces engagements peuvent consister en la réalisation de travaux d'égouttage et en la construction de stations d'épuration, l'aménagement de bassins d'orage, la protection des zones humides, la formation de cantonniers de rivière, la résolution des atteintes aux cours d'eau, la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation, la réalisation d'inventaires de terrain, etc.</p> <p>La quasi entièreté du territoire communal est couvert par le contrat de rivière Escaut-Lys, géré par l'asbl du contrat de rivière Escaut-Lys qui vient d'être créée. Le contrat de rivière est situé dans le district hydrographique de l'Escaut.</p> <div style="text-align: center;">  <p>Légende : ■ Territoire du Contrat de rivière Escaut-Lys Limites communales — Réseau hydrographique</p> </div> <p><i>Figure 109 : Carte de localisation du territoire du contrat de rivière Escaut-Lys (source : PNPE)</i></p>

Outils/actions/ Plan/Charte	Présence/ absence	Commentaires
PCDR	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>« Une Opération de Développement Rural (ODR) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel. »</p> <p>Cette opération est synthétisée dans un document appelé Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Le PCDR est donc un document stratégique de la politique de développement rural de la Région wallonne, notifiant tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes.</p> <p>Le deuxième PCDR de la commune a été approuvé en 2013 pour une durée de cinq ans.</p>
Pacte de pro-activité locale	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le pacte de pro-activité de la commune a pour objectif de mettre en application le développement durable dans le cadre des décisions et actions politiques communales. Sept axes d'intervention ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • énergie, • achat et consommation, • lutte contre les pollutions et nuisances, • biodiversité, • mobilité, • aménagement du territoire, • formation, information, communication et sensibilisation. <p>Ce pacte se traduit concrètement en ce qui concerne l'axe biodiversité, par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tenir compte de la biodiversité dans le cadre des permis d'urbanisme : préservation et plantations d'espèces indigènes, création de zones réservées à la biodiversité dans les projets d'ampleur importante (zones refuges, mares, etc.) ; • favoriser un mode de gestion respectueux de l'environnement dans la gestion des espaces verts communaux : suppression ou usage parcimonieux des pesticides et des engrais, recours judicieux au fauchage tardif des bords de route, plantation d'espèces indigènes, gestion différenciée (pelouses entretenues là où elles sont requises, prés fleuris ailleurs, etc.), recherche de techniques d'entretien alternatives (désherbage thermique ou mécanique, etc.) ; • gérer de manière dynamique la convention « Combles et Clochers » ; • préserver les espaces naturels, notamment au travers d'une politique d'acquisition, via le programme communal de développement rural et les subsides qui en découlent ; • sensibiliser la population au règlement communal sur l'abattage des arbres et haies ; • mettre en application les principes d'une gestion intégrée des cours d'eau, en lien avec les gestionnaires, et de la préservation de la ressource en eau (maintien des niveaux d'eau nécessaires à la biodiversité, préservation des zones humides, etc.).
Agenda 21 local	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre du PCDR, un agenda 21 local devra être mis en place.</p>

Outils/actions/ Plan/Chartre	Présence/ absence	Commentaires
Convention « Combles & Clochers »		<p>Le Ministère de la Région wallonne octroie des subsides aux communes participantes pour la réalisation des aménagements visant à favoriser l'occupation des combles et des clochers de bâtiments publics par les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs et, ainsi, à maintenir, restaurer ou créer un vaste réseau de gîtes favorables à la reproduction. Les bâtiments concernés par la convention sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'Eglise de Baugnies, • l'Eglise de Braffe, • l'Eglise de Brasménil, • l'Eglise de Bury, • l'Eglise de Callenelle, • l'Eglise de La Roë, • l'Eglise Saint-Quentin, • l'Eglise de Wasmes-Audemez-Briffoeil, • l'Eglise de Wiers.
Commune Maya		<p>Les communes dites Maya ont pour objectif de protéger l'activité apicole sur leur territoire et de maintenir ou restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs.</p> <p>Pour bénéficier de cette appellation, les communes doivent réaliser plusieurs actions :</p> <p>Dès la première année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser chaque année des plantations ou semis de végétaux mellifères sur le territoire communal : arbres fruitiers, prés fleuris ou haies mellifères. • Organiser une rencontre annuelle entre la commune et les apiculteurs de la commune, mais aussi des associations de défense de l'apiculture en vue de mettre en avant les attentes, les problèmes rencontrés, et surtout de trouver des solutions ensemble. • Mettre en place une campagne annuelle de sensibilisation de la population à la problématique. • Instaurer une semaine de l'abeille (au moins une fois tous les trois ans). <p>Dès la seconde année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un quota d'au moins 20% de fleurs mellifères dans les aménagements floraux de la commune, et ce, également pour les années à venir. • Recenser et mettre à disposition des apiculteurs, des sites pouvant être utilisés pour l'installation de ruches. • Inscrire la commune dans la Convention « Bords de routes-Fauchage tardif ». <p>Dès la troisième année,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie de réduction voire d'abandon de l'utilisation des pesticides sur les terrains gérés par la commune ; • Développer un plan de gestion différenciée des espaces verts sur la commune et mettre en place une formation du personnel à cette fin.

Outils/actions/ Plan/Chartre	Présence/ absence	Commentaires
Certification PEFC	<input checked="" type="checkbox"/>	La certification PEFC vise l'amélioration de la gestion durable des forêts au travers d'un processus volontaire d'amélioration continue. Deux bois possèdent cette appellation dans la commune de Péruwelz.
Charte quartier durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce document vise l'urbanisation des quartiers égaux ou supérieurs à un hectare. Ces quartiers comprennent notamment la mise en œuvre des ZACC ou d'autres zones importantes à urbaniser. La charte comprend une série de bonnes pratiques afin de guider les intentions des constructeurs. Ce document ne revêt pas de valeur réglementaire.
Associations	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs associations de protection, de sensibilisation et d'information relatives à la structure écologique communales sont présentes : <ul style="list-style-type: none"> • Le Cercle Royal Horticole • Sauvegarde et Avenir de l'Environnement du Péruwelz • Guides Composteurs Péruwelz-Bernissart-Beloeil

10.7 BESOINS ET ENJEUX EXPRIMES PAR DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les différents ateliers thématiques ont permis de mettre en évidence plusieurs atouts et problèmes sur le territoire communal :

Thématique	Points positifs	Point négatifs	Propositions d'amélioration
Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> De nombreuses zones humides dans la commune 	<ul style="list-style-type: none"> Beaucoup d'entre elles ne bénéficient pas de statut de protection Pressions exercées sur ces zones : remblais, creusement, peupleraies, pollutions 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre des outils en œuvre pour interdire les creusements dans les zones humides et régulariser la situation pour les zones où ces travaux ont déjà été effectués Protéger certaines zones humides à haute valeur biologique
Réseau écologique	<ul style="list-style-type: none"> La commune est caractérisée par une bonne qualité de ses habitats naturels 	<ul style="list-style-type: none"> Fragmentation des habitats à cause de nombreuses barrières (routes, lignes de chemin de fer, canal, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les anciennes lignes de tram et les chemins de remembrement pour créer des couloirs écologiques (haies, bandes enherbées, etc.) Recréer des connections entre les différentes zones centrales du réseau écologiques
Pressions exercées		<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation parfois importante sans aménagements permettant de renforcer la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir des zones à plus haute valeur écologique dans les parcs d'activités économiques (prés fleuris, etc.) plutôt que mettre des pelouses
		<ul style="list-style-type: none"> Beaucoup d'espèces envahissantes sur le territoire, également à proximité et dans des SGIB ou sites Natura 2000 	
		<ul style="list-style-type: none"> Problèmes de dépôts sauvages dans la commune (Cf. Infrastructures techniques) 	

10.8 CONCLUSION

Le réseau écologique de la commune de Péruwelz est composé de différents éléments répartis sur tout le territoire communal.

Tout d'abord, il est à remarquer que la commune de Péruwelz possède un grand nombre de sites d'intérêt biologique : 14 SGIB (18% de la surface communale), 3 sites Natura 2000 (5,6% de la surface communale) et 1 réserve naturelle privée.

La commune possède 55 arbres remarquables, 8 groupes d'arbres, 8 alignements et 3 sites remarquables.

Péruwelz présente une particularité : elle se situe sur le territoire du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE). Le Parc naturel a établi une carte du réseau écologique de la commune qui est principalement constitué de zones humides comme zones centrales et de zones forestières et humides comme zones de liaison. Le réseau hydrographique joue un rôle clé dans les liaisons écologiques. Des écosystèmes fragiles mais très riches biologiquement tels que les carrières et sablières, les marais, ou les friches industrielles sont encore présents à Péruwelz.

La commune est caractérisée par une bonne qualité de ses habitats mais plusieurs pressions sont exercées sur le réseau écologique : creusement et plantation de peupliers dans les zones humides, présence de plantes invasives sur tout le territoire, parfois à proximité immédiate de certains sites d'intérêt biologique, pollution des cours d'eau, fragmentation des habitats par l'urbanisation, etc.

Afin de conserver et d'améliorer le réseau écologique communal, il conviendrait donc de mettre en place des actions visant à :

- protéger les milieux biologiques intéressants, en particulier certaines zones humides ;
- créer des éléments de liaison entre les zones centrales du réseau écologique → création de couloirs écologiques pour permettre aux espèces de se mouvoir d'une zone centrale à l'autre ;
- réduire, voire supprimer les atteintes aux milieux biologiques : plantations, rejets, dépôts sauvages, etc.

Il n'existe pas de station de mesure de la qualité de l'air sur le territoire communal. L'appréciation de la qualité de l'air par les riverains de la commune est plus positive que l'appréciation moyenne de la qualité de l'air au niveau de l'arrondissement ou de la région.

La commune présente une industrie « Petit SEVESO », ainsi que deux établissements E-PRTR.

En termes d'outils en faveur de l'environnement, la commune est couverte par un contrat de rivière et un parc naturel. Elle possède en outre un PCDR, un pacte de pro-activité local et la labélisation PEFC dans certains de ses bois. Elle a également signé la convention 'Combles et clochers', 'Bords de route', et la charte 'Commune Maya'. En revanche, elle ne possède ni Agenda 21 ni PCND.

11 Analyse subjective

11.1 CADRE PHYSIQUE ET NATUREL

Questions	
<p>Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées au cadre physique ? Lesquelles ? A quel endroit ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Inondations <input type="checkbox"/> Affaissement de terrain <input type="checkbox"/> Ruissellement <input type="checkbox"/> Carrières <input type="checkbox"/> Autres (précisez) <input type="checkbox"/> Aucune 	<p>Avez-vous connaissance de pollutions particulières ? Si oui, merci d'indiquer la source et expliciter.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pollution de l'air <input type="checkbox"/> Pollution de l'eau <input type="checkbox"/> Atteinte à la faune, flore, habitat naturel <input type="checkbox"/> Pollution sonore <input type="checkbox"/> Pollution du sol + déchets <input type="checkbox"/> Autres

Une majorité de répondants ne rencontrent pas de problème lié au cadre naturel. En effet, 40,3% des personnes interrogées ont répondu « aucun » tandis que 16,8% n'ont pas répondu à la question, ne se sentant peut-être pas concernées par celle-ci. Nous pouvons donc supposer qu'un peu plus de la moitié des individus (57,1%) ne sont pas concernés par ces problèmes.

Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées au cadre physique ?	Nombre	% obs.
Aucune	271	40,3%
Autre	114	17,0%
Inondations	88	13,1%
Ruissellement	49	7,3%
Affaissement de terrain	30	4,5%
Carrières	7	1,0%
Pas de réponse	113	16,8%

Figure 110: Tableau des difficultés dues au cadre physique

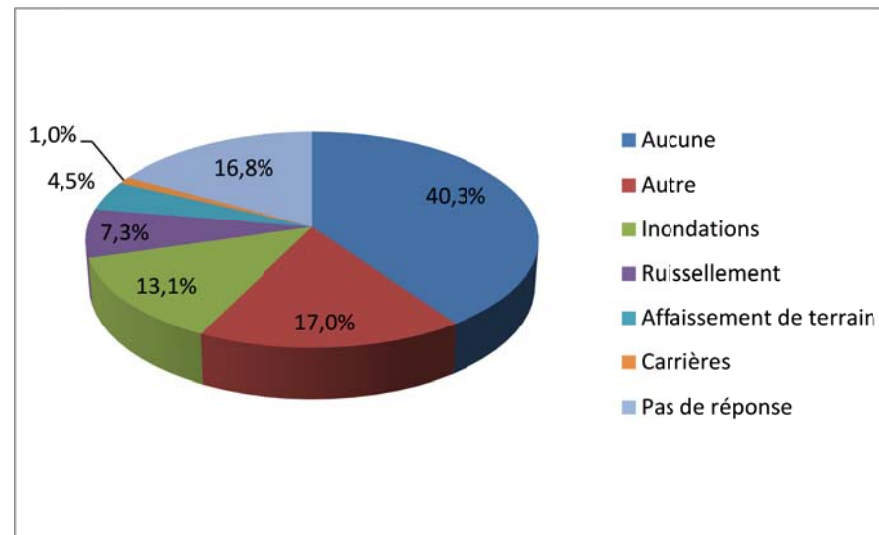


Figure 111: Graphique des difficultés liées au cadre physique (% obs.)

Les premières sources de difficultés pour les personnes en ayant rencontrées sont les inondations et le ruissellement. Ces ruissellements, parfois assimilés à des inondations, touchent en général les personnes ayant répondu de manière locale, dans leur cave ou jardin. On peut supposer que celles-ci surviennent lors de fortes pluies. Cela est à mettre en lien avec l'utilisation récurrente du mot « égout » dans les commentaires. Les personnes assimilent souvent ces inondations avec un mauvais égouttage sur la commune et soulignent les odeurs qui en résultent. Dans la catégorie « autre », le « mauvais état des routes » est souvent mentionné, source de bruit et de difficultés, notamment l'hiver (récurrence des mots « salage », « déneigement », « verglas »). Est aussi citée la dangerosité de certains trottoirs, en particulier l'hiver également.

Une analyse par villages montre que le lien entre la perception de difficultés physiques et le lieu d'habitation des personnes ayant répondu est très important. Ce lien s'explique notamment par la perception des inondations et du ruissellement particulièrement importante à Baugnies à Braffe et à Callenelle.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

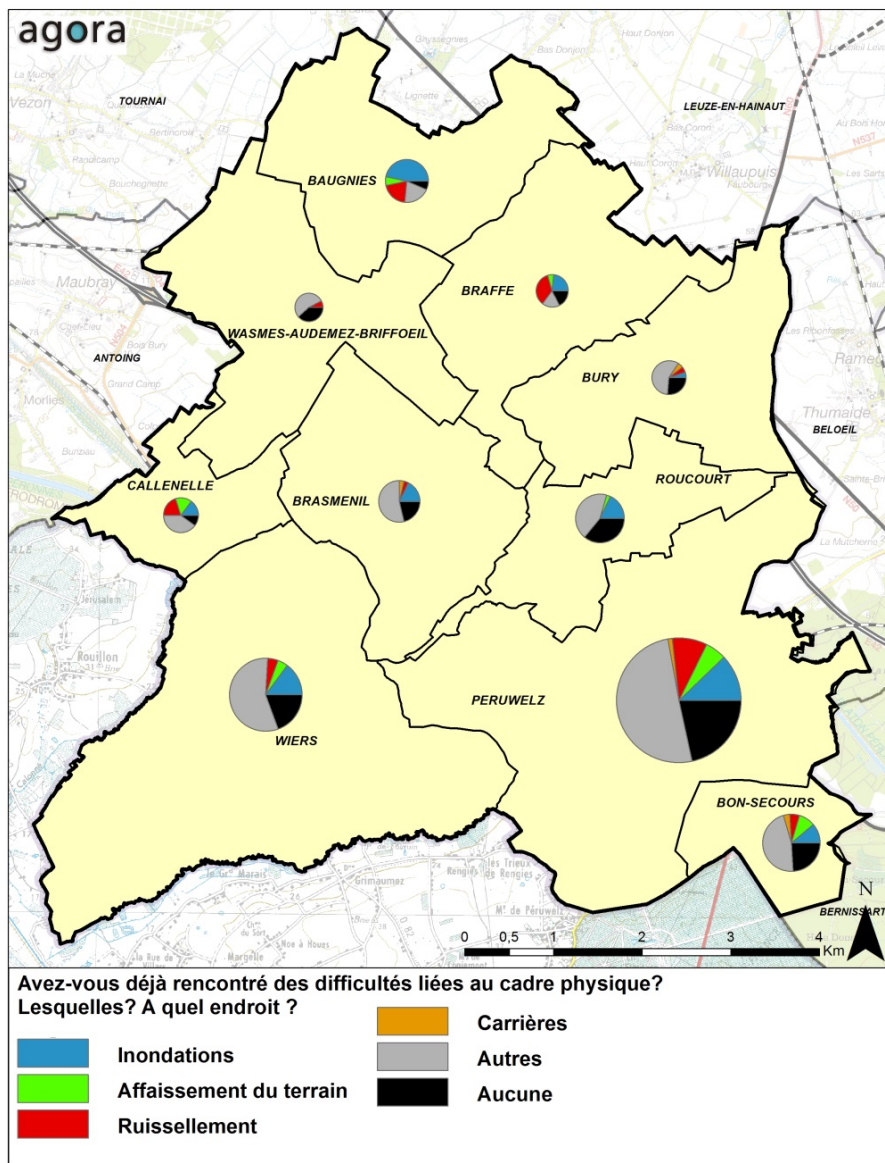


Figure 112: Carte de la perception des difficultés physiques suivant les villages

Rencontrez-vous des difficultés liées à la pollution ?	Nombre	% obs.
Pollution de l'air	119	15,2%
Pollution de l'eau	76	9,7%
Atteintes à la faune, flore, habitat naturel	56	7,2%
Pollution sonore	124	15,9%
Pollution du sol + déchets	158	20,2%
Autres	0	0,0%
Pas de réponse	249	31,8%

Figure 113: Tableau des difficultés liées à la pollution (% obs.)

Concernant les différentes pollutions, près de 32% des personnes interrogées n'ont pas donné de réponse. Nous pouvons considérer qu'elles ne rencontrent pas de problèmes liés à la pollution.

Les pollutions ressenties, sont en majorité liées aux déchets, en effet, 20,2% des personnes ayant répondu considèrent que la pollution du sol et les déchets sont problématiques. Les réponses concernent d'ailleurs davantage les déchets que de la pollution du sol liée à des pesticides ou autres. Les rues et les abords des routes sont perçus comme « sales », à cause des « jets de détritux le long des routes ».

En second lieu vient la pollution sonore, liée notamment à la circulation routière. Elle est principalement attribuée aux poids lourds et aux deux roues. La vitesse est perçue comme le premier facteur de nuisance sonore, notamment au centre-ville, même si aucune rue en particulier n'est citée. Est parfois également mentionnée la ligne de TGV qui traverse la commune.



Figure 114: Photographie de la ligne TGV

Les « festivités villageoises » sont régulièrement citées comme source de nuisances sonores, mais ceci n'est « pas très grave » de l'aveu d'un des répondants car « ce n'est qu'une fois par an ».

La pollution de l'air n'arrive qu'à la troisième place des pollutions ressenties, mais elle mérite d'être mentionnée compte-tenu de la justification avancée d'une voix presque unanime. Les répondants mentionnent presque toutes les odeurs qui s'échappent de « l'usine de frites » (Ecofrost). Est également cité l'incinérateur de Thumaide comme source de nuisances. Les « feux de déchets de particuliers » sont aussi fréquemment cités, par exemple « mon voisin brûle ses déchets de bois avec peinture... Pour se chauffer. Sa cheminée externe donne dans ma cour ».



Figure 115: Photographie de l'usine Ecofrost

La pollution de l'eau est évoquée dans une moindre mesure, et souvent liée à l'atteinte à la faune, la flore et l'habitat naturel. Les rejets d'eaux usées dans le canal sont cités. Un répondant affirme qu'il est « impossible de pêcher ».



Figure 117: Photographie du canal au niveau de la rue du Fort Talon

Grâce à l'analyse par villages, nous pouvons voir que la pollution de l'air est particulièrement ressentie à Bury, à cause notamment de l'incinérateur de Thumaide à proximité. La pollution de l'eau est ressentie à peu près de façon équivalente sur chaque commune, de même que la pollution du sol et la pollution sonore. Cette dernière est cependant ressentie de manière plus importante à Wasmes-Audeméz-Briffoeil et à Braffe qui sont traversés par la ligne TGV et l'autoroute E42. Enfin, l'atteinte à la faune, la flore et l'habitat naturel est particulièrement ressentie dans le sud et l'ouest de la commune, dans les villages traversés par le canal notamment.

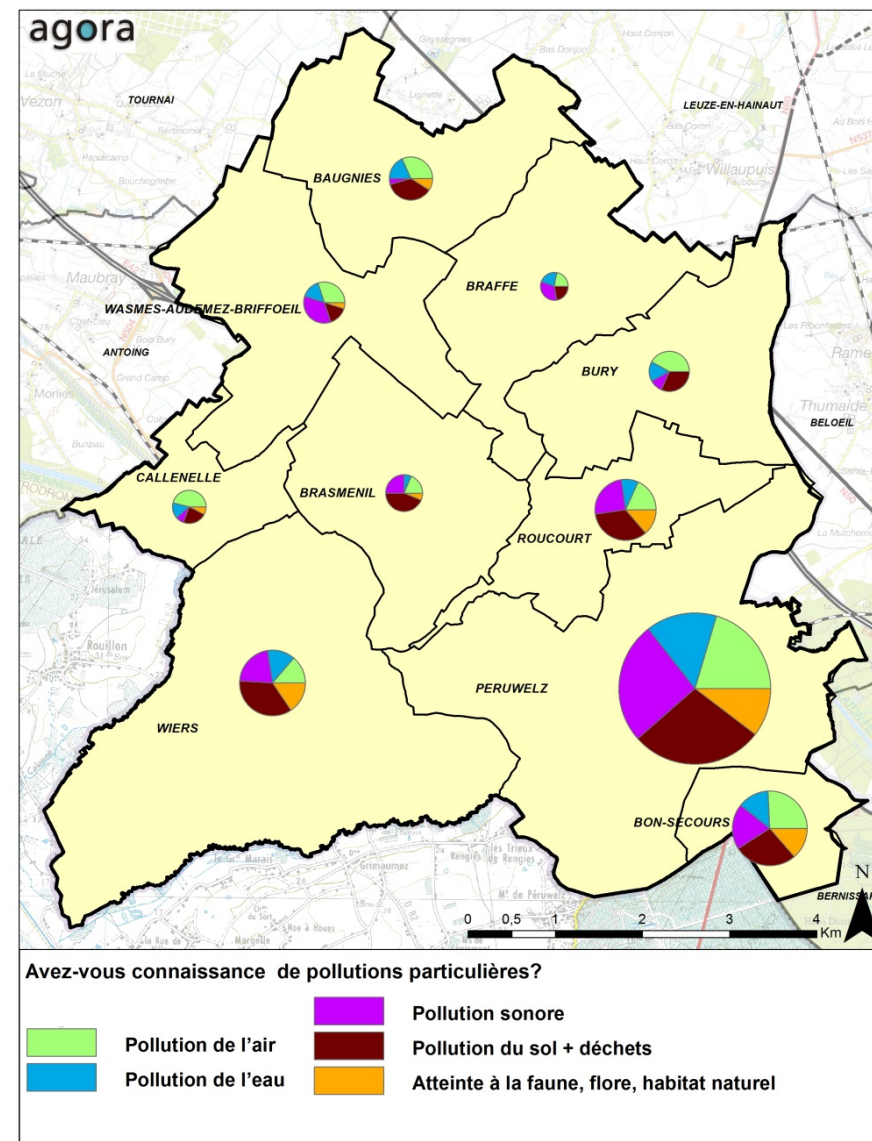


Figure 116 - Carte présentant le nombre de personnes ressentant des nuisances dues à la pollution, selon le village où elles résident

11.2 STRUCTURE PAYSAGERE

Questions

Citez des éléments du paysage (bâti ou non) qui représente des repères importants pour vous	Dans votre paysage local, quels sont les éléments négatifs que vous souhaiteriez signaler ?
Dans votre paysage local, quels sont les éléments positifs que vous souhaiteriez signaler ?	Quels seraient vos souhaits pour la mise en valeur du paysage ? Expliquez.

Parmi les éléments marquants du paysage, le canal, la basilique de Bon-Secours, le boulevard Léopold III, la gare et la Grand Place de Péruwelz sont souvent citées comme points de repère. De même, les églises des différents villages, les châteaux (Callenelle, Arondeau, Fontenelle, Biez) sont cités. De manière plus dépréciative, les usines Ecofrost et Thumaide viennent avec plusieurs occurrences.



Figure 118: Photographie de la place de la gare (La gare est à droite)



Figure 119: Photographie de la Basilique de Bon-Secours

Les habitants évoquent aussi les éléments de verdure qui caractérisent la commune : le parc Simon, les forêts (le bois de Bon-Secours et la plaine des sapins) et les champs.

Ces éléments naturels sont les plus appréciés par les habitants. Ils citent les sentiers, le RAVeL, la verdure et le bois de Bon-Secours comme des éléments positifs du paysage local. De manière générale, les éléments contribuant à la ruralité du lieu sont les plus appréciés des habitants.



Figure 120: Photographie d'un sentier dans le bois de Bon-Secours

En ville, quelques opérations réussies d'après les habitants reviennent régulièrement. Il s'agit avant tout de la réhabilitation de la gare, de la Grand Place ou d'opérations de rénovations.



Figure 121: Photographie de la Grand Place de Péruwelz

Certains éléments positifs du paysage sont cités comme négatifs par d'autres. C'est le cas de la Basilique, dont certains regrettent l'absence de clocher, de la Grand Place, dont le réaménagement n'offre plus de places de stationnement. Les usines précédemment citées sont également mentionnées, et plus globalement le zoning industriel de Péruwelz.

Les aspects négatifs voient la récurrence des éléments déjà cités dans les pollutions, à savoir la présence de déchets et le « manque d'entretien général », lié également à la voirie et aux trottoirs. Le « délabrement des façades » et les « maisons laissées à l'abandon » sont également mentionnés.

Les habitants sont nombreux à préconiser un meilleur « entretien des trottoirs et des voiries », ce qu'ils couplent généralement à une demande en « amélioration de la propreté des forêts et des routes ». La plupart des habitants recommandent également de « préserver les zones verts, bois, marais », ce qui montre une nouvelle fois leur sensibilité au caractère rural de la commune. Ils demandent par

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

ailleurs « plus d'espaces verts », « plus de fleurs, arbres, bancs », notamment dans la Ville de Péruwelz.

Les habitants expriment leur crainte envers les nouvelles constructions : « arrêter l'urbanisation autour de Péruwelz, nous avons choisi de vivre à la CAMPAGNE », ce qui démontre leur attachement au caractère rural de la commune.



Figure 122 Photographie du village de Wiers

Des habitants sont cependant sensibles au patrimoine de la ville et notamment à la Basilique en demandant une « rénovation de la basilique » ou une « meilleure mise en valeur le soir avec de l'éclairage ».

12 Tableau Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces

DOMAINES		ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
STRUCTURE PHYSIQUE	RELIEF ET PENTES	Pentes généralement faible	Problèmes d'érosion et de coulées de boue.	Parc Naturel des Plaines de l'Escaut.	Pression foncière et suppression de terrains à haut potentiel d'infiltration. Difficulté de construction pour les habitations dans les zones à fortes pentes et risque de coulées de boue lors d'événements pluvieux intenses.
	SOL ET SOUS-SOL	Sous-sol constitué de calcaires, de craies, de sables tertiaires et d'argiles. Nombreuses ressources ayant fait l'objet d'une exploitation. Sols limoneux dans le nord de la commune possédant de bonnes qualités agronomiques.	Contraintes karstiques : 2 zones modérées nécessitant une étude préalable. Risques sismiques. Zones de consultation Bonne partie de la commune avec des sols sablo-limoneux et sableux moins aptes à l'agriculture. Présence de sites potentiellement pollués et à réaménager.	Programmes de réhabilitation des sites d'activités à réaménager (et possibilité de changement de destination).	Pression foncière. Risques de pollution du sol pouvant engendrer une pollution des nappes d'eau souterraine.
	HYDROGRAPHIE	Passage du canal Nimy-Blaton-Péronnes Réseau hydrographique avec comme principal cours d'eau la Verne de Bury. Nombreuses zones humides et marais à valeur écologique Participation au Contrat de Rivière Escaut-Lys	Inondations et coulées de boue. Construction dans des zones sensibles aux inondations, au ruissellement ou dans des zones humides. Mauvaise qualité des eaux de surface. Pollution des eaux de surface par les rejets d'eaux usées, déchets,...	Gestion des cours d'eau via le CR, le PNPE, la Wateringue de Wiers. PASH avec réalisation des stations d'épuration des eaux usées.	Aménagements, pompages, remblais,... en milieux humides naturels Pression sur les zones de marais Urbanisation dans les zones sensibles : <ul style="list-style-type: none"> risque potentiel pour les futures habitations construites risque d'aggraver le problème en urbanisant les terrains (imperméabilisation).
	Eaux SOUTERRAINES	Bonne capacité d'eau souterraine dans le sous-sol (calcaires carbonifères). Plusieurs captages en eau souterraine pour le réseau de distribution publique.	Vulnérabilité des nappes d'eaux souterraines.		Risques pour la qualité de l'eau puisée (pollutions de toutes sortes). Détérioration de la situation par une intensification de l'agriculture et par un manque de programme d'actions pour résoudre ce problème.
	PAYSAGES	Relief influencé par le réseau hydrographique et peu marqué à certains endroits	Puisque le relief est peu marqué, certains éléments peu valorisants sont visibles sur une longue portée		

DOMAINES		ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
STRUCTURE ECOLOGIQUE	RESEAU ECOLOGIQUE	Existence de nombreuses zones présentant un potentiel biologique, ainsi que d'éléments de liaison, notamment les cours d'eau.	Certaines d'entre elles ne sont pas protégées. De nombreuses pressions sont exercées sur ces zones : remblais, creusement, pollutions, plantation de peupliers dans les zones humides, problèmes de dépôts sauvages, présence de plantes invasives sur le territoire communal, etc.	Mettre des outils en œuvre pour interdire les creusements dans les zones humides et régulariser la situation pour les zones où ces travaux ont déjà été effectués. Protéger les milieux biologiques intéressants, en particulier certaines zones humides. Recréer des connections entre les différentes zones centrales du réseau écologiques. Réduire, voire supprimer les atteintes aux milieux biologiques : plantations, rejets, dépôts sauvages, etc.	Perte de biodiversité dans les zones centrales du réseau écologique, ainsi que des éléments de liaison, pouvant entraîner une fragilisation du réseau écologique
		Existence d'une carte du réseau écologique élaborée par le PNPE.	Fragmentation des habitats, notamment par la construction d'éléments linéaires (routes, lignes de chemin de fer, etc.)	Développer et protéger le réseau écologique de la commune.	Détérioration des zones présentant un fort potentiel biologique du fait de leur isolement dans le réseau écologique (fragmentation de l'habitat), si aucune mesure de protection de ce réseau n'est mise en vigueur. Risque de destruction des zones de liaison fragiles de ce réseau.
	SITES D'INTERET BIOLOGIQUE	Présence de 3 sites candidats Natura 2000. Sites d'intérêt biologique : quelques sites répartis sur tout le territoire communal. <ul style="list-style-type: none"> • 14 SGIB • 1 réserve naturelle 	Présence d'espèces invasives à proximité de ces sites.	Mise en valeur de ces sites et continuation d'une gestion concertée. Verbaliser les infractions. Mise en place de nouveaux sites ayant le statut de réserve naturelle.	Risque de voir disparaître des sites intéressants d'un point de vue écologique mais dépourvus d'un statut de protection.

DOMAINES		ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
STRUCTURE ECOLOGIQUE	ARBRES REMARQUABLES	Présence de 55 arbres remarquables, 8 groupes d'arbres, 8 alignements et 3 sites remarquables bien répartis sur la commune.	Il n'existe pas de balade sur le thème des arbres remarquables.	Réaliser des promenades autour de ces éléments et sites remarquables et les mettre en valeur	
	AIR	L'appréciation de la qualité de l'air par les riverains de la commune est plus positive que l'appréciation moyenne de la qualité de l'air au niveau de l'arrondissement ou de la région.	Il n'existe pas de station de mesure de la qualité de l'air sur le territoire communal. La commune présente une industrie 'Petit SEVESO', et deux établissements E-PRTR.		Risque de pollution consécutive de l'air si mauvaise gestion.
	SENSIBILISATION ET OUTILS	La commune est couverte par un contrat de rivière (Escaut-Lys) et un parc naturel (PNPE) Elle possède un PCDR, un pacte de pro-activité local et participe à la certification forestière (PEFC). Elle a aussi signé les conventions 'Bords de route' et 'Combles et Clochers' ainsi que la charte 'Commune Maya'			

THEME 2 : CADRE BATI

13 Structure du bâti

13.1 PREAMBULE

13.1.1 Objectifs

Les **objectifs** de ce chapitre sont :

- Etudier l'évolution du développement de la structure urbaine de la commune de Péruwelz ;
- Présenter les principales caractéristiques du bâti;
- Présenter les éléments du patrimoine bâti.
- Mettre en évidence les caractéristiques des villages

13.1.2 Cartographie

Carte n°09 « Structure du bâti 1 - Périodes de construction et patrimoine » échelle 1:10.000

La carte représente :

La typologie d'implantation des bâtiments. (source : **La carte d'occupation du sol de la Wallonie COSW – version 1.06 (situation 2007)**)

La caractérisation des terrains résidentiels est basée sur un double gradient : morphologie et densité.

Du point de vue morphologique, la caractérisation repose sur une gradation dégressive depuis les « **îlots urbains** », dont les plus centraux sont « **continus** », et ceux des couronnes urbaines qui deviennent « **discontinus** »; vers des morphologies où l'habitat ne forme plus d'îlots. Les « **tissus bâtis** » permettant de caractériser un habitat plus ouvert voire rural groupé, vont jusqu'aux « **parcelles bâties isolées** » qui caractérisent l'habitat dispersé, partiellement ou totalement. Ces îlots urbains comme les tissus urbains peuvent donc aller de structures

continues (bâtiments mitoyens) à des structures discontinues de maisons non jointives (4 façades).

Carte n°9 « Structure du bâti 2 – Périodes de construction et Patrimoine » échelle 1:10.000

- Les biens repris au « Patrimoine monumental de la Belgique », Région wallonne Volume 6
- Les monuments et sites classés;
- Les périodes de construction des bâtiments (source : matrice cadastrale 1.01.2012).

13.1.3 Références et sources des données

Relevé de terrain (octobre 2012-juillet 2013)

La base de données du cadastre – Documentation patrimoniale –Matrice cadastrale 01.01.2012

DG04 (DGATLP) – situation des monuments et des sites classés

Les sites consultés :

- www.cpd.be
- www.Péruwelz.be
- <http://www.espace-environnement.be>

Dossier : Rénovation urbaine : « EXTENSION DU PERIMETRE DE RENOVATION URBAINE PERUWELZ » COOPARCH-RU Décembre 2011

Brochure : Ensemble, renovons durablement le Centre de Peruwelz – brochure réalisée dans le cadre du programme Interreg IVB, projet LivingGreen par Espace Environnement ASBL.

Le Patrimoine Monumental de la Belgique Wallonie Volume 6 Province de Hainaut Arrondissement de Tournai tome 1 (A- T), Province de Hainaut, Editeur Pierre Mardaga, Edition Solédi, Liège. 1978

Dossier PCDR : Analyse socio-économique (2011)

Certaines photos sont issues de Google Street View

13.2 INTRODUCTION

Pour mieux comprendre le développement et les caractéristiques du bâti dans la commune de Péruwelz, nous avons structuré l'analyse en 2 parties distinctes :

Présentation générale :

- Une description succincte de l'évolution de la structure urbaine (typologie des villages)
- La typologie du bâti (de manière générale);
- Les outils de protection et de mise en valeur du cadre bâti du patrimoine

Cette partie analyse l'entité communale de Péruwelz de manière très succincte et globale.

Pour une analyse plus fine, dans la deuxième partie du chapitre nous avons analysé chaque village

Analyse par village

L'analyse de chaque village est faite à l'aide de 2 cartes:

- Extrait de la **Carte n°10 « Structure du bâti 1 - Typologie »** échelle **1:10.000**
- Extrait de la **Carte n°9 « Structure du bâti 2 – Périodes de construction et Patrimoine**

Par ailleurs, une liste du patrimoine présent est établie. Elle est issue de la liste du Patrimoine Monumental de la Belgique et complétée par les monuments/sites classés.



Figure 123: Photographie, vue générale sur Péruwelz

13.3 PRESENTATION GENERALE

13.3.1 Evolution et description de la structure urbaine

Péruwelz, dont la plus ancienne mention date du XI^e siècle, doit sa création au passage d'un gué sur la Verne. Son territoire, traversé par cette rivière et dont une partie est couverte de marais, est occupé au Moyen-Age par un château fort dont des vestiges subsistent dans le parc communal.

Il a fallu attendre le XVII^e siècle pour que la ville prenne son essor. Elle est dès lors connue pour la fabrication et le commerce du bas. Artisans, commerçants ou industriels prometteurs s'installent dans ce bourg lié à l'industrie du textile. Plusieurs autres activités commerciales et artisanales (manufactures liées au cuir, brasserie, savonnerie, tannerie) se développent dans le centre de Péruwelz et attirent la bourgeoisie locale qui se fait construire de somptueuses demeures.

La construction du canal de Pommeroeul (1829) et l'installation de la nouvelle ligne de chemin de fer (1869) favorisent son essor industriel et, par conséquent, sa croissance démographique. Reconnue autrefois pour son industrie du textile, Péruwelz développe aujourd'hui l'essentiel de ses activités économiques à l'extérieur de la ville (zonings).

Les 9 villages qui gravitent autour du pôle principal (Peruwelz) sont restés très ruraux (à l'exception de Bon-Secours). Ces villages sont restés relativement peu urbanisés jusqu'à la révolution industrielle.

13.3.2 Peruwelz, Bon-Secours et Roucourt

A l'origine, ces villages sont issus des villages « rue » qui se sont densifiés et structurés autour d'un point central souvent, l'église et son cimetière ou autour d'une trame viaire complexe en raison d'une topographie particulière (dans le cas de Roucourt, présence de vallées). Ils présentent un bâti à un niveau, R+1 ou R+2, parfois continu en leur centre. Ces bourgs se sont étendus dans la première moitié du XX^e et depuis les années 1970, sous forme de lotissements.

La structure originelle de la ville de Péruwelz se rattache à la Grand' Place. La ville a connu un véritable essor au 19^{ème} avec les industries textiles, lainières, tannerie, etc. Ces activités se sont implantées en périphérie du noyau urbain accompagnées par des maisons ouvrières et des parcs résidentiels industriels.

Ce développement attire au centre la bourgeoisie locale qui se fait construire de grandes demeures.

Le développement des transports et le changement des modes de vie aidant, le 20^{ème} siècle a vu s'implanter en périphérie du noyau urbain des zones résidentielles moins denses, et des zones d'activités économiques et de commerces de grande distribution.

Le village de Bon-Secours, fort du succès du pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours, a contribué au développement de commerces et d'activités liées à l'accueil, l'hébergement, les soins aux personnes. Il a de ce fait favorisé l'implantation de grandes propriétés le long du Boulevard Léopold III, créant un axe prestigieux de liaison avec Péruwelz.

Roucourt est un village compact, se trouvant sur un terrain en pente. Le village s'étend vers le Sud pour entrer en contact avec Péruwelz-Centre à travers le Quartier de la Roë.

13.3.3 Wiers, Callenelle, Wasmes-Audeméz-Briffoeil, Baugnies, Brasménil

Leurs tissus bâtis étant reliés par la route N504, N60, parfois à travers le chemin de fer 78, le canal Nimy-Blaton-Péronnes ainsi qu'un réseau de voiries locales :

- Ces villages partagent une configuration plus ou moins commune : structurée autour de la place et de l'église de chaque village mais développés généralement le long d'un ou deux axes de communication par un bâti aligné. La rue principale a un caractère semi-urbain. L'espace public est souvent minéralisé.
- On remarque la quasi absence d'ouverture sur le paysage extérieur environnant.
- l'implantation du bâti aligné et continu. Le végétal est limité en nombre et en superficie.
- Aujourd'hui encore, les extensions les plus récentes, de type pavillonnaire, continuent à « s'étirer » le long de la voirie. Toutefois, en raison de leur implantation en retrait de la parcelle, l'aspect minéral laisse place à une appréhension plus végétale.

Il s'agit du développement le plus simple qui consiste à étendre l'urbanisation le long d'une voirie de manière rectiligne. On retrouve ce type de développement un peu partout sur le territoire dans tous les villages. Le principal inconvénient de ce type de développement réside dans le fait qu'il est très consommateur d'espace, qu'il est coûteux économiquement pour les communes (coût des réseaux), qu'il participe à l'extension du phénomène de mitage (dispersion de l'habitat dans l'espace) et qu'à terme, il participe à la dégradation progressive des paysages.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Actuellement une conurbation entre Wiers et Péruwelz est en train de se constituer, même si le Plan de Secteur ne présente pas une zone urbanisable continue entre les 2 villages.

Les années 2010-2011 marquent pour Péruwelz une mutation urbanistique importante avec plusieurs projets :

- les travaux de réaménagement de la Grand-Place. Ceux-ci traduisent le renouveau du centre urbain et se veulent être le moteur d'une nouvelle dynamique, le point de départ de nouvelles ambitions pour la Ville,
- En parallèle, le nouveau « Quartier Nord de la Gare » se bâtit à un excellent rythme, avec construction d'immeubles à appartements et d'habitations unifamiliales, porté par un partenariat public-privé dans le cadre d'une opération de revitalisation urbaine,
- De nombreux autres chantiers: rénovation des façades de la Gare, rénovation (avec économies d'énergie) ou extension de nombreux bâtiments scolaires ou publics (ex. écoles, ancienne Clinique, salle de sports), réhabilitation de certaines voiries dégradées, création d'aménagements favorisant les modes doux (ou dits actifs),
- l'extension du périmètre de rénovation urbaine,
- la rédaction, en collaboration avec IDETA d'une charte et d'un programme d'actions basés sur l'amélioration du traitement des façades, des enseignes et du mobilier urbain,

D'autres projets verront bientôt le jour et contribueront à cette même émulation :

- la restauration de la Basilique,
- perspectives de requalification de plusieurs sites désaffectées, ...

Plusieurs règlements sont d'application :

- des périmètres de protection applicables aux Centres Anciens Protégés de Péruwelz et de Bon-Secours,
- des Règlements des bâtisses en site rural (RBSR) pour les villages de Braffe, Baugnies, Brasménil et Wasme-A-B,
- Le règlement sur les enseignes.

Fin 2011, le Conseil communal a adopté « **La charte quartier durable** » un document qui a pour vocation de définir les modalités de mise en œuvre de quartiers conformément à une démarche de développement durable. Il vise principalement la création de quartiers égaux ou supérieurs à un hectare. Ces



quartiers comprennent notamment la mise en œuvre des ZACC ou d'autres zones importantes à urbaniser.


L'idée s'est rapidement orientée vers une charte plutôt qu'un règlement d'urbanisme. En effet, le règlement souvent fort rigide peut empêcher l'innovation et conduire à de nombreuses dérogations. Dans cette optique, une charte est un bon compromis, tout au moins dans un premier stade, et constitue un code de bonnes pratiques qui rassemble une série de bons conseils, pour guider les intentions de constructions et de transformations.



Un tel document ne revêt pas de valeur réglementaire mais constitue un réel engagement de l'investisseur, une formalisation d'une collaboration constructive avec la commune.


13.4 DESCRIPTION DE LA TYPOLOGIE DU BATI

Plusieurs typologies et styles de bâti sont identifiables, en proportions variées sur le territoire communal. Voici les principales typologies (liste non-exhaustive).

TYPE D'HABITAT	DESCRIPTION	LOCALISATION	PHOTOS
<p>Type urbain ordinaire : l'habitat aggloméré</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation mitoyenne avec mitoyens aveugles s'il n'y a pas de construction adjacente, alignement parallèle à la voirie, zone de recul inexistante ou occupée par un petit jardin clôturé; • Volumétrie en « tranche » sur parcellaire étroit à façade plus haute que large, composée au minimum d'un étage et couverte d'une toiture à double versant avec brisis en façade et chiens assis; • Corniches saillantes et travaillées; • Rythme de fenêtre pas toujours vertical avec ouvertures égales au rez-de-chaussée et à l'étage, porte de garage ou vitrine; • Matériaux différents selon les faces : matériaux variés et vocabulaire décoratif en façade avant (moultres, briques de couleur, bandeaux, etc.), briques de parement en façade arrière, briques normales en mitoyen, briques plus contemporaines; • Vitrines en centre urbain. 	<p>Centre-ville de Péruwelz</p>	 <p><i>Figure 124 Rue Albert 1er à Péruwelz</i></p>
<p>Le type urbain discontinu : la grande propriété, style 19ème</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation en recul par rapport à la voirie avec un grand jardin clôturé; • Volumétrie classique, relativement massive et couverture par une toiture à 2 ou 4 versants; • Traitement architectural soigné et souvent identique aux quatre façades. 	<p>En périphérie du tissu urbain continu, le long des voiries de sortie</p>	 <p><i>Figure 125 Boulevard Léopold III à Péruwelz</i></p>

TYPE D'HABITAT	DESCRIPTION	LOCALISATION	PHOTOS
<p>Le type urbain discontinu : la villa style 1925-1958</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation en recul de la voirie dans un jardin souvent clôturé par des murets, • Volumétrie et graphisme très hétérogènes, spécifiques à chaque construction, • Traitement architectural des façades pouvant être différent. 	<p>En périphérie du tissu urbain continu, le long des voiries de sortie</p>	 <p><i>Figure 126 Rue Neuve Chaussée à Péruwelz</i></p>
<p>Le type urbain de grand gabarit : le style traditionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise du vocabulaire de l'architecture traditionnelle mais utilisation à grande échelle pour constituer des volumes liés à une fonction particulière (écoles, casernes, couvent, etc.). 	<p>Dans le centre pour des établissements scolaires par exemple</p>	
<p>Le type urbain: immeuble à appartements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le gabarit commun est de R+2 minimum, chaque niveau constituant un ou plusieurs logements; • Les toitures sont généralement plates; • Il s'agit souvent d'une architecture répétitive pour chaque niveau; • Les matériaux et la typologie sont de type « moderne » : verres, aluminium, béton, horizontalité, terrasses, etc.). 	<p>Dans le centre de Péruwelz (rare) et derrière la Gare</p>	

TYPE D'HABITAT	DESCRIPTION	LOCALISATION	PHOTOS
<p>Le type rural : l'habitat ancien</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'habitat se développe en longueur • La hauteur sous corniche est réduite souvent un seul niveau d'habitation • Le pignon aigu est lié à une toiture à deux versants très inclinées (45°) • L'encadrement des baies peut adopter différentes formules <ul style="list-style-type: none"> ○ Un linteau droit de bois pierre ou brique ○ Le modelé tournaisien emploie la pierre calcaire pour les montants et l'arc de la baie. Il s'agit d'une intention décorative plutôt que d'un rôle technique • Les murs sont en brique rouge ou pierre apparente ou blanchie à la chaux • La tuile orange-rouge-brun avec un profil en S est le matériau de couverture privilégié 	<ul style="list-style-type: none"> • Bien réparties sur tout le territoire 	 <p style="text-align: center;"><i>Figure 127 Rue du Buisenet à Brasménil</i></p>
<p>Le type pavillonnaire : l'habitat contemporain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Constructions aux formes simples (rectangle, carrée parfois avec un décroché) • Implantation isolée en milieu de parcelles, parfois en bande, accentuée par un systématisme banal • Souvent : toiture à 2 versants parallèle à la rue • Typique des habitats linéaires le long des voiries 	<ul style="list-style-type: none"> • Partout sur le territoire : • à la sortie d'un grand nombre de villages et dans les nouveaux lotissements. • Bien présent → conurbation au fur et à mesure de la construction de ce type d'habitation. 	 <p style="text-align: center;"><i>Figure 128 Rue du Vert Velu à Wiers</i></p>

TYPE D'HABITAT	DESCRIPTION	LOCALISATION	PHOTOS
<p>Le type grand gabarit récent</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation en recul des grandes voiries et entourée, selon la fonction, de parkings en asphalte; • Volumétrie horizontalisante de type industriel à toit plat ou légèrement incliné; • Murs le plus souvent aveugles ou entièrement vitrés, préfabriqués, et munis de grandes portes, • Matériaux non traditionnels (bardages métalliques, tôle ondulée, etc.); • Enseignes importantes et parfois isolées du bâti; • Affectation à la moyenne ou à la grande distribution ou aux grands équipements communautaires, à l'élevage ou à l'agro-alimentaire, à l'artisanat ou à l'industrie, aux grandes granges récentes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les parcs économiques et quelques industries en périphérie • Granges, agro-alimentaire : dans les villages, près des grosses fermes. 	 <p><i>Figure 129 Rue Moutiez à Bury</i></p>

13.5 ANALYSE PAR VILLAGE

L'analyse de chaque village est faite à l'aide de 2 cartes dont voici les légendes :

- Périodes de construction des parcelles (pour étudier l'évolution de l'urbanisation)

PATRIMOINE

- ★ Monument classé
- Périmètre de protection
- Site classé

PERIODES DE CONSTRUCTION

- avant 1850
- 1850-1899
- 1900-1945
- 1946-1959
- 1960-1979
- 1980-1999
- 2000-2008

FOND DE PLAN

- Limite communale
- Parcelles (source PLI V09 - cadastre 1.01.2010)
- Bâtiments (source PLI V09 - cadastre 1.01.2010)
- Autoroute existante
- === Autoroute en projet
- Route de liaison
- Route de liaison en projet
- Ligne existante
- - - Ligne en projet
- Plans d'eau

- Typologie du bâti (en fonction de la structure et de la densité du bâti)

Typologie du bâti

- Ilots urbains continus de très haute densité
- Ilots urbains continus de haute densité
- Ilots urbains continus de densité moyenne
- Ilots urbains continus de faible densité
- Ilots urbains discontinus de haute densité
- Ilots urbains discontinus de densité moyenne
- Ilots urbains discontinus de faible densité
- Ensemble d'appartements en buildings disjoints
- Tissu bâti continu
- Tissu bâti discontinu
- Parcelles bâties isolées
- Activités industrielles et artisanat
- Bâtiments et aires de stockage
- Service administratif
- Service social et de santé
- Equipement scolaire
- Equipement de culte
- Cimetières
- Bâtiments et enceintes militaires
- Equipement technique
- Equipement socio-culturel
- Equipement sportif et récréatif couvert

FOND DE PLAN

- Commerces de petite surface
- Commerces de moyenne surface
- Commerces de grande surface
- Services et bureaux
- Bâtiments agricoles
- Serres
- Réseau routier et espaces associés
- Réseau ferroviaire et espaces associés
- Zones portuaires
- Aéroports
- Aérodromes
- Cours d'eau navigables
- Cours d'eau non navigables
- Plans d'eau
- Non classé

FOND DE PLAN

- Limite communale
- Parcelles (source PLI V09 - cadastre 1.01.2010)
- Bâtiments (source PLI V09 - cadastre 1.01.2010)
- Autoroute existante
- === Autoroute en projet
- Route de liaison
- Route de liaison en projet
- Ligne existante
- - - Ligne en projet
- Plans d'eau

13.5.1 Péruwelz

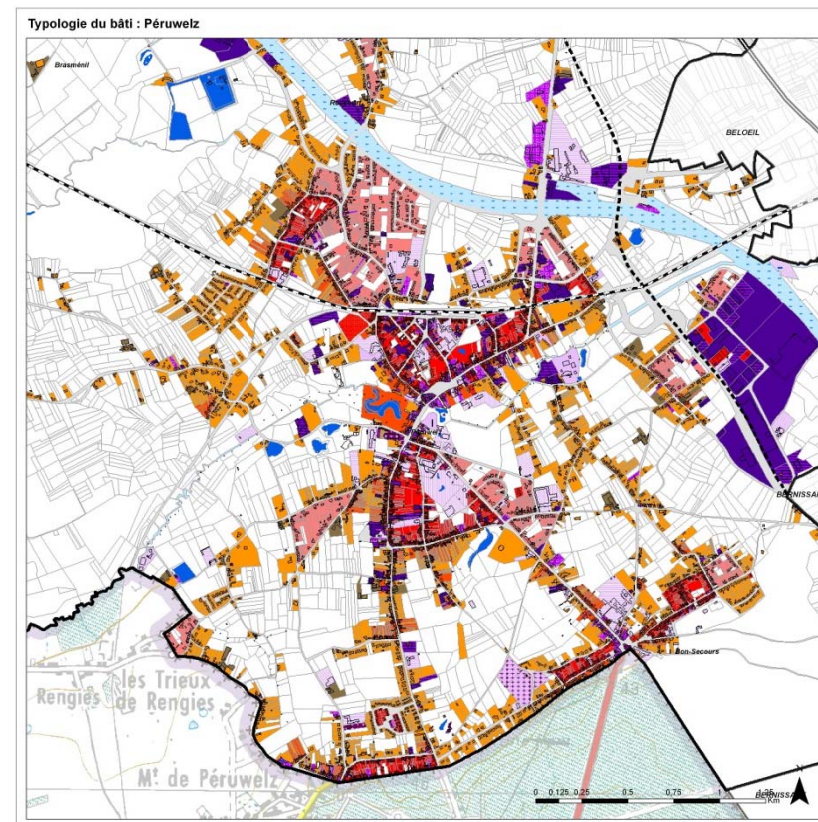
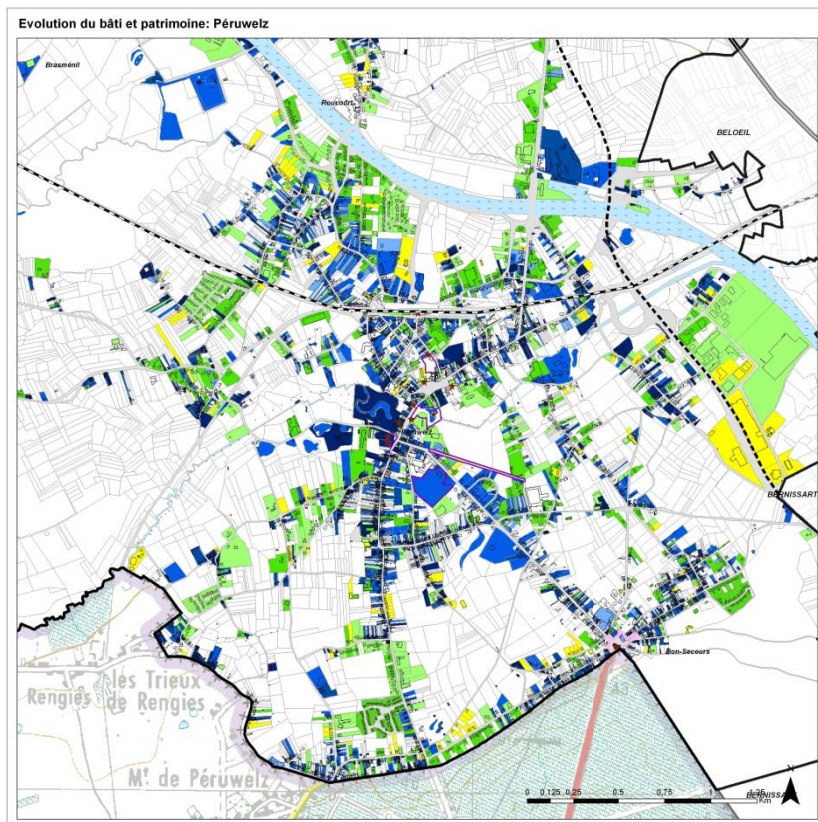


Figure 130 : Habitat Pavillonnaire Avenue Gabriel Bagnies



Figure 131 : Habitat Pavillonnaire-Boulevard Léopold III



Figure 132 : Ilots Discontinus- Rue Albert 1er



Figure 133 : Bois -Rue Albert 1er



Figure 134 : Habitat Pavillonnaire-Rue du Cdt Calonne



Figure 135 : Bâtiment Barre - Rue des Chauffours

13.5.1.1 Présentation générale

« Péruwelz doit sa création au passage d'un gué sur la Verne. Son territoire, traversé par cette rivière dont une partie est couverte de marais, et occupé au Moyen Age par un château fort dont des vestiges subsistent dans le parc communal. Durant cette période, Péruwelz est l'une des 44 baronnies du Hainaut. Cependant, elle n'a rien d'une ville et ressemble plutôt aux villages qui l'avoisinent ».



Le cœur urbain à la fin du XVIII^e siècle (Carte de Ferraris) © Bibliothèque Royale de Belgique



Le cœur urbain à la fin du XIX^e siècle (IGN 1873) © SPW



Vue aérienne actuelle © SPW

Figure 136 : Evolution historique du centre de Péruwelz (Source: Dossier Rénovation Urbaine)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Le bourg de Péruwelz se concentre au XVII^{ème} siècle autour du château médiéval (1), bordé de son parc, et de la Grand- Place (2), occupée jadis par un vaste marais.

Deux rues principales divergent de celle-ci et sont, tout comme les fronts de la place, déjà densément bâties : la rue de Pont-à-la-Faulx (3) et la rue de Roucourt (4).

En face de ce château médiéval figure l'ancien couvent des Brigittins dont la fondation remonte au milieu du XVII^{ème} siècle et qui est remplacé aujourd'hui par le Château Petit. L'actuelle rue Albert Ier est prolongée par la rue de Sondeville (5) au tracé sinueux, une des plus anciennes rues de Péruwelz. Le futur boulevard Léopold III (6) constitue une drève reliant le clocher de l'église des Brigittins à celui de la chapelle de Bon Secours.

Vers 1870, la ligne de chemin de fer (7) est tracée au nord et la gare. Elle est reliée au centre-ville par une nouvelle artère, l'actuelle rue Reine Astrid (8). De nouvelles voiries entre la rue Pont-à-la- Faulx et rue de Roucourt sont dessinées mais pas encore bordées de bâtiments.

La rue de Sondeville se densifie. Le tracé plus rectiligne contraste avec la sinuosité des voiries plus anciennes.

De la fin du XIX^{ème} siècle à nos jours, le quartier de la gare s'est complètement urbanisé entre la rue de Roucourt et la rue de Pont-à-la-Faulx.

L'habitat s'y est densifié. Reliant la gare à la Grand-Place, la rue Reine Astrid est devenue une importante artère commerçante.

Au nord de la gare, on perçoit un quartier périphérique qui s'étend au-delà du périmètre du centre ancien.

Au sud, le boulevard Léopold III (9) est une artère rectiligne bordée d'abord de maisons mitoyennes et ensuite de villas construites durant le XX^{ème} siècle.

Le cœur bâti préserve néanmoins un caractère vert, notamment grâce au parc communal Edouard Simon.

Le Parc communal offre aux habitants et aux touristes un espace de verdure tout en leur rappelant les origines de la ville à travers les vestiges du château.

On a vu précédemment que la transformation de Péruwelz s'opère à la fin du 17^{ème} siècle où elle commence à s'industrialiser. A la fin du 18^{ème} siècle, on compte une vingtaine de fabriques de bas, de tanneries, de carrières, de brasseries, sucreries, fonderies, etc.

A partir du 19^{ème} siècle, Péruwelz se métamorphose. A son augmentation de population et son élargissement de l'habitat, s'ajoute la volonté de moderniser son espace architectural. Des rues sont élargies et les édifices prennent une esthétique nouvelle, faisant peu à peu de Péruwelz une entité plus urbaine.

Dans les quartiers sud, nord-ouest et nord-est, nous observons de manière dominante du logement avec une présence d'équipements, de commerces et quelques bâtiments à caractère industriel (rue de la Résistance, rue de la Loquette).

La périphérie comprend des activités éparses d'élevage et d'exploitation agricole.

Ces 20 dernières années, le cadre urbain de Péruwelz, et plus particulièrement son centre-ville, a terriblement souffert des effets du déclin économique. Dans le centre, surtout dans la rue de Sodeville, nous constatons la présence de nombreux bâtiments dégradés.

Afin de préserver le caractère du centre ancien, le Conseil communal de la Ville de Péruwelz a adopté en 2005 le périmètre dans lequel le règlement des zones protégées en matière d'urbanisme est appliqué. Ce périmètre correspond à son noyau bâti ancien. Plusieurs opérations de rénovation et de revitalisation urbaine sont aussi en cours (voir ci-après).

13.5.1.2 Evolution et typologie du bâti

A partir du noyau urbain, un développement en corridor datant essentiellement du 19^e et début 20^e siècles s'engage, principalement le long des **rues Neuve Chaussée, Victor Cretteur et du Boulevard Léopold III**, sur lesquelles on retrouve des îlots discontinus avec une densité faible le long du boulevard Léopold III, au-delà de la gare et au niveau du triangle formé par la rue d'Hergnies et la rue de Cerfontaine.

Le tissu urbain du centre-ville est assez dense et dominé par du logement ayant souvent du commerce au rez-de-chaussée (la rue Albert 1er, la Grande Place et la rue Astrid dans son tronçon à proximité de la gare SNCB).

Le bâti autour de la **Grand-Place**, récemment rénovée, est aujourd'hui bien mis en valeur grâce au nouvel aménagement de cet espace public. Les gabarits des bâtiments sont cohérents : une hauteur sous corniche continue, des façades aux rythmes verticaux donnés par la succession des fenêtres rectangulaires, des matériaux de teinte similaire (pierre bleue, ardoise, enduit...).

Le quartier de la Gare, plus tardif, s'est développé dans la 2e moitié du XIXe siècle suite à l'installation de la ligne de chemin de fer. Axe de liaison vers la Grand-Place, la rue Reine Astrid en est l'épine dorsale, formant une perspective sur la gare, édifice classé. Aujourd'hui, mi résidentiel, mi-commerçant, ce quartier rassemble quelques maisons remarquables. Proche des services publics et des commerces, c'est un quartier propice au développement de l'habitat. Ce quartier présente des grandes opportunités pour la ville de Péruwelz. En plus, un nouveau lotissement du côté nord en finalisation apporte déjà de nouveaux habitants dans le quartier – et avec eux, une nouvelle dynamique pour cette partie de la ville.

Le quartier de la gare constitue un des deux pôles commerciaux les plus importants de Péruwelz : on y retrouve surtout de la petite restauration et des cafés. On y retrouve également le foyer culturel « l'Arrêt 59 ».

Dans les rues de **Roucourt, de Sondeville** et le long du boulevard Léopold III, les gabarits des maisons sont en grande partie homogènes malgré un habitat pourtant d'époques et de styles différents : ensemble bâti enduit, maison pré-industrielle de style tournaisien, ensemble ouvrier en brique, maison bourgeoise de gabarit plus imposant, etc.

La densification récente du territoire se traduit par un étalement des habitations le long des principaux axes de circulation, avec un bâti discontinu. Il s'agit d'habitat contemporain en ordre ouvert de type « pavillonnaire ». Ces lotissements se sont

implantés essentiellement le long de la **rue de Blaton**, ainsi que le long de la **rue Victor Cretteur**. L'implantation par rapport à la voirie est libre et souvent en retrait. L'alignement et la délimitation entre espace privé et espace public se font par une clôture souvent végétale. S'inspirant de l'architecture rurale traditionnelle, la toiture est à 2 versants parallèles à la voirie, volume simple, reprise des eaux par une gouttière. Ces constructions, en ordre ouvert, forment des quartiers de type résidentiel de faible densité.

La majorité du bâti de Péruwelz présente un gabarit de R+1, avec une partie non négligeable des bâtiments de un niveau. On observe des maisons de R+2 surtout au centre-ville (rues Albert 1er et Astrid). Enfin, on note la présence de quelques bâtiments en R+3

Des ensembles de façades enduites se distinguent dans les rues Albert 1er et Pont-à-la-Faulx. Cependant, certains bâtiments ont perdu leur cachet en raison des transformations peu adaptées.

Le bâti rural villageois isolé forme un autre type de bâti discontinu, ayant une implantation parallèle ou perpendiculaire à la voirie et une toiture essentiellement à deux versants. Ce type de bâti est principalement localisé le long de la rue Bas du Rieu, et à l'ouest du village.

Les constructions plus grandes sont assez rares et il s'agit surtout d'équipements publics (églises et écoles) ou bien d'entrepôts et bâtiments à caractère industriel (rue de la Loquette, rue de la Résistance).

Cette fonction urbaine est bien visible puisque il s'agit d'emprises et volumes importants de bâti (parmi d'autres, on retrouve des bâtiments scolaires, des, la gare, le foyer culturel, le hall de sport, etc).

La concentration de fonctions industrielles en périphérie, particulièrement le site d'Hurtirie et au Nord-ouest avec le site de Roucourt Béton, ainsi qu'un axe commercial (grandes surfaces) localisé le long de la chaussée de Barrière. Ces sites sont caractérisés par un bâti de type « boîte à chaussures ».

13.5.1.3 Patrimoine, protection et rénovation

Péruwelz présente des nombreux biens avec une valeur patrimoniale importante.

La plupart des bâtiments sont des maisons qui ont gardé leur fonction de départ (logements). Elles sont localisées surtout le long des axes historiques de la ville : rues de Pont à la Faulx, Roucourt, Albert 1er, rue de Sondeville et à la Grand-Place. Aussi, dans les rues de Sondeville et rue du Bas Coron, on observe les rangées

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

d'habitations du XVIII-XIXe siècles qui soulignent l'importance historique de ces axes.

Parmi les maisons et édifices répertoriés, nous retrouvons plusieurs bâtiments présentant les traits caractéristiques du style tournaisien. À la mode dans tout le Hainaut jusqu'au début du XIXe siècle, il est visible tant dans les villes que dans les villages. Né à Tournai dans le dernier quart du XVIIe siècle, ce style est probablement issu de la rencontre des éléments de l'architecture locale et des formules classiques apparues sous le règne de Louis XIV (1643- 1715). L'une de ses principales caractéristiques est l'alternance des matériaux (brique et pierre), formule courante dans l'architecture traditionnelle du XVIIe siècle. L'emploi de briques dans les parties pleines est aussi une formule économique car la pierre de taille est coûteuse.

NOM DU BIEN	ADRESSE	CLASSEMENT
MAISON DUBUISSON	N° 4 GRAND-PLACE	X
RUINES DU CHÂTEAU ET PARC COMMUNAL E, SIMON	RUE ALBERT 1ER	X
TOUR ET PORCHE DE L'ÉGLISE SAINT-QUENTIN	RUE DE SONDEVILLE	X
PRESBYTÈRE DE LA PAROISSE SAINT-QUENTIN	N° 2 RUE DE SONDEVILLE	X
ENSEMBLE FORMÉ PAR LA TOUR ET LE PORCHE DE L'ÉGLISE SAINT-QUENTIN, LE PRESBYTÈRE ET LEURS ABORDS	RUE DE SONDEVILLE	X
DRÈVE DE LA VERTE CHASSE	RUE DE LA VERTE CHASSE	X
KIOSQUE À MUSIQUE, PARC COMMUNAL	RUE ALBERT 1ER	X
ENSEMBLE MAISON , DÉNOMMÉE MAISON "PAVOT" ET SES ABORDS	N°11 RUE ASTRID	X
PARC DU CHÂTEAU "LA ROSERAIE"	N° 58 BOULEVARD LEOPOLD III	X
MAISON ROLAND	N° 20 RUE ALBERT IER	X
MAISON	N°38 GRAND-PLACE	X
ANCIEN LAVOIR "BASSIN DUBUISSON", PARC COMMUNAL	RUE ALBERT 1ER	X

NOM DU BIEN	ADRESSE	CLASSEMENT
MAISON DITE "CHÂTEAU PETIT"	N° 56 RUE ALBERT IER	X
GARE S.N.C.B	RUE DES FRANÇAIS	X
MAISON	N°44 RUE DE ROUCOURT	
MAISON D'ANGLE	N° 59 RUE DE ROUCOURT	
PETITE MAISON BASSE	N°81-83 RUE DE ROUCOURT	
MAISON BASSE	N° 104 RUE DE ROUCOURT	
PETITE FERME CLÔTURÉE	N° 110 RUE DE ROUCOURT	
MAISON	N° 32 RUE DE LA SAULX	
LA CURE	N° 2 RUE DE SONDEVILLE	
MAISON	N° 13 RUE DE SONDEVILLE	
MAISONS	N°17 ET 17A RUE DE SONDEVILLE	
MAISON	N° 18 RUE DE SONDEVILLE	
MAISON	N° 19 RUE DE SONDEVILLE	
ANCIENNE MAISON PASTORALE	N°S 34-36 RUE DE SONDEVILLE	
MAISON	N° 41 RUE DE SONDEVILLE	
MAISON	N°S 51 -53 RUE DE SONDEVILLE	
MAISON	N°S 55-57-59 RUE DE SONDEVILLE	
MAISON	N°S 82, 84 RUE DE SONDEVILLE	
MAISON BASSE	N° 132 RUE DE SONDEVILLE	
MAISON BASSE	N°. 152-154-156 RUE DE SONDEVILLE	
MAISON	N° 1 RUE DES TANNEURS	
MAISON D'ANGLE	N° 3 RUE DES TANNEURS	
ANCIENNE FERME CLÔTURÉE	N° 45 CHEMIN DE WIERS	
ANCIEN CHÂTEAU MARIE-LOUISE	N° 58 CHEMIN DE WIERS	

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Il est à noter qu'une actualisation du « Patrimoine Monumental de la Belgique » est en cours de réalisation.

Dans le cadre du projet d'extension du périmètre de Rénovation urbaine, une liste des biens non repris au patrimoine monumental de la Belgique a été mise en évidence dans le centre de Péruwelz (Cf. tableau ci-dessous).

ADRESSE/DÉ NOMINATION	PÉRIODE	STYLE/BRÈVE DESCRIPTION	FONCTION	ETAT EN 2011
AVENUE GABRIEL BAUGNIES	XXE SIÈCLE	BÂTIMENTS BOURGEOIS PRÉSENTANT DES FORMES GÉOMÉTRIQUES ET DES LIGNES ÉPURÉES	MAISON D'HABITATION	DÉGRADÉ
BOULEVARD LÉOPOLD III 58 - LA ROSERAIE	1909	STYLES ART NOUVEAU ET ART DÉCO	CENTRE DE DÉPAYSEMENT	BON
BOULEVARD LÉOPOLD III 112 - CHÂTEAU MARLOT	1908	PETIT CHÂTEAU QUI S'INSCRIT DANS LA CONCEPTION ESTHÉTIQUE DE L'ÉCLECTISME	LOGEMENT	BON
RU FLAMENT 12	NON CONNU	EDIFICE QUI PRÉSENTE UN SGRAFFITE DE PAUL CAUCHIE	TEMPLE ÉVANGÉLIQUE	MOYEN

A compléter avec : Carnet n°86. Péruwelz, ville frontalière

Auteur(s) : Dimitri Kadjanski Parution : Namur 2011

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

13.5.1.4 La rénovation urbaine et la revitalisation urbaine à Péruwelz¹²

Un premier dossier de **rénovation urbaine** est réalisé à la fin des années 1980 par le bureau d'architectes et d'urbanistes Bruyère-Ginion-Pirson.

Le périmètre proposé est circonscrit par la rue des Français, la rue de la Ferté (partie), la rue de Roucourt, la rue Albert 1er, le boulevard Léopold III (partie), la rue Dubuisson, la rue Pétilon, la rue Castiau (partie) et la rue Réthibaut. Il englobe notamment : la Grand-Place, la Petite Place, la rue Pont-à-la-Faulx, la rue Astrid, la rue Flament, la rue Simon, la rue Bataille et la place Deflinnes.

Le périmètre, d'une superficie de 41,5 ha, a été approuvé par le Gouvernement wallon en décembre 1990.

Les principales actions concrètes inscrites dans le programme sont les suivantes :

- création de logements rue Flament 10-12-14 ;
- création de logements et de cellules commerciales rue des Français ;
- création de logements et de cellules commerciales sur la Grand-palce ;
- réhabilitation de logements rue de Roucourt 18-20 ;
- rénovation de la drève de la Verte Chasse ;
- amélioration du parc Simon et du parc de Keyser ;
- rénovation de la salle de l'avenir (devenue arrê 59 – foyer culturel de Péruwelz).

Fin des années 1990, la Ville de Péruwelz décide d'élaborer un nouveau dossier afin d'étendre le périmètre de rénovation. L'auteur de projet est une nouvelle fois le bureau d'études Bruyère- Ginion-Pirson.

L'extension approuvée en 1999 a une superficie de 65,8 ha et englobe des rues situées au nord et à l'est du périmètre initial : rue des Américains, rue du Ponsart, rue des Basses Wattines, rue de la Loquette, rue du Vermontois, rue de la Verrerie, rue de la Résistance, rue Neuve Chaussée et rue de la Buisserie.

Les principaux projets concrets inscrits dans le programme sont les suivants :

- création de logements sur le site industriel désaffecté dit « Usine Delhaye » ;
- rénovation de l'axe de pénétration N60 formé par les rues Neuve Chaussée et Pont-à-la- Faulx ;
- rénovation de l'axe secondaire Basècles-Wiers formé par les rue de la Verte Louche, Ponsart, de la Loquette et de la résistance

- Par ailleurs, de nouvelles opérations de réhabilitation et de création de logements ont eu lieu dans le périmètre de rénovation initiale (rue Albert 1er 31-33, Petite Place 5, Rue de Roucourt 37-39 dit site « Probio » et Grand-Place).

Une nouvelle extension du périmètre de rénovation urbaine est souhaitée par la Ville de Péruwelz. Une zone d'extension à étudier a été définie par le Conseil communal et le bureau d'études COOPARCH-RU a été désigné par la Ville pour l'élaboration du dossier. La zone d'extension à étudier, d'une superficie totale de 136,3 ha, peut se subdiviser en quatre parties :

- le parvis de l'Eglise et le « faubourg sud » ;
- le parc Petit et ses alentours ;
- le coeur de la Roë et ses environs ;
- la Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) de « La Loquette ».

Le périmètre d'étude global, d'une superficie de 243,6 ha, reprend les rues suivantes (au moins en partie) : rue Albert 1er, rue des Américains, rue Astrid, rue du Bas Coron, rue des Basses Wattines, rue Bataille, rue du Berceau, rue de la Buisserie, rue Castiau, rue des Chauffours, rue Cornefin, Place Deflinnes, rue Dubuisson, rue Duez, rue des Ecoles, rue de la Ferté, rue Flament, place du Foyer péruwelzien, rue des Français, rue Gabriel Bagnies, Grand-Place, rue Jaunay-Clan, Boulevard Léopold III, rue de la Loquette, rue Neuve Chaussée, rue du Noeu Moulin, Quai de Paray Vieille Poste, rue Pétilon, Petite Place, rue du Ponsart, rue Pont-à-la- Faulx, ruelle Preud'homme, rue Rabouillette, rue de la Résistance, rue Réthibaut, rue de Roucourt, rue Simon, rue de Sondeville, rue des Tanneurs, rue Tondreau, rue de la Verrerie, rue de la Verte Chasse, rue de la Verte Louche et rue du Vermontois.

Une **opération de revitalisation urbaine (REVI)** est une action visant, à l'intérieur d'un périmètre défini, l'amélioration et le développement intégré de l'habitat, en ce compris les fonctions de commerces et de services. Elle met en œuvre un partenariat entre le secteur privé et le secteur public.

La Région wallonne soutient cette initiative en accordant une subvention de 100 % couvrant le coût des travaux d'aménagements du domaine public (voirie, égouttage, éclairage public, distribution d'eau, d'électricité ou de gaz, abords et espaces verts, équipement urbain à usage collectif...) et ce, pour autant que les personnes de droit privé qui participent à l'opération se soient engagées à dépenser deux euros pour chaque euro pris en charge par la Région wallonne et que, de ces deux euros, un au moins soit investi dans des actions visant à améliorer le logement dans le périmètre concerné.

Le quartier Nord de la gare est compris dans un périmètre de revitalisation urbaine

¹² Extrait du dossier d'Extension du Périmètre de Rénovation Urbaine

13.5.2 Bon-Secours

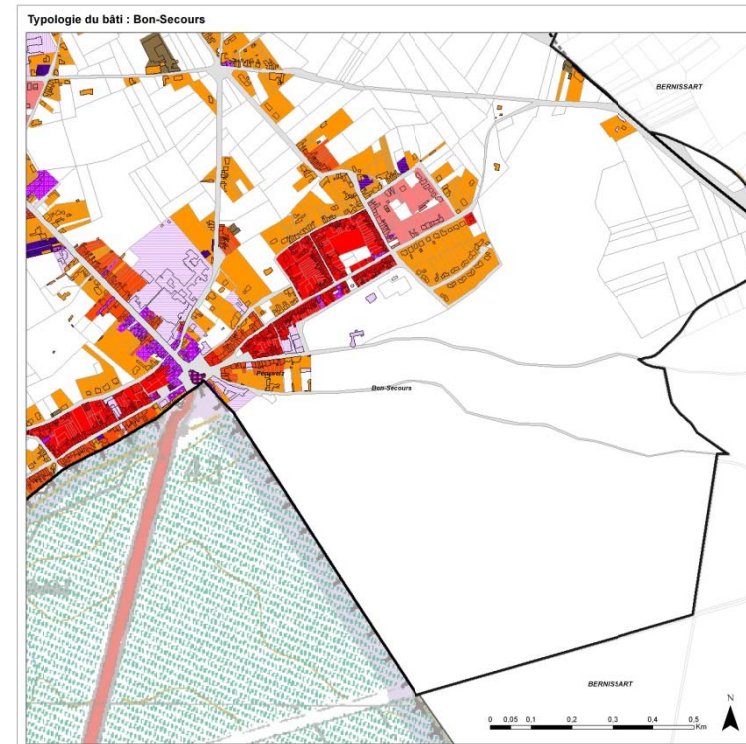
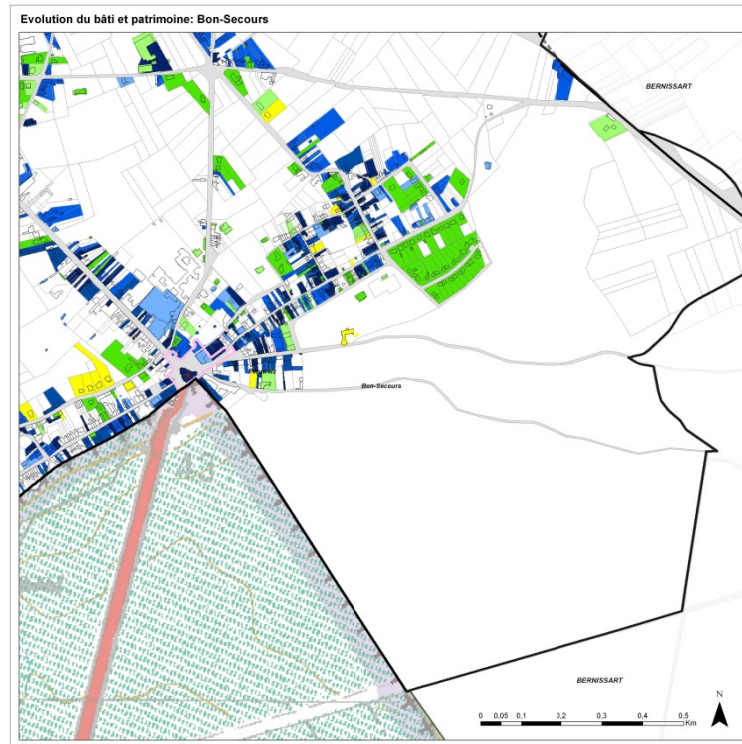


Figure 137 : Rue François Wachel



Figure 138 : Rue d'Esquermes



Figure 139 : Avenue de la Basilique



Figure 140 : Basilique de Bon secours- Rue Royale



Figure 141 : Rue des Genêts



Figure 142 : Route Départementale n°935 (France)

13.5.2.1 Présentation générale

Le village de Bon-Secours est frontalier avec la France. Il est limité par le Bois de Bon-Secours au Sud-Est et la ville de Péruwelz au Nord. Le village est traversé entre autre par la route nationale N60 coté Belge et la D935 côté Français.

Son histoire se confond avec celle du pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours. Au XVIIème siècle, le pèlerinage prend de l'importance. Dès lors, le hameau se développe et, dès 1685, des auberges, des hôtels et des commerces en tout genre s'y installent.

Au XVIIIème siècle, l'économie du bourg se diversifie (exploitation du bois et extraction du grès). Un siècle plus tard, s'y développent des établissements pour cure de repos. Mais, Bon-Secours est toujours un hameau de la Ville de Péruwelz et les tensions entre les deux communautés ne cessent de croître. Cette opposition se solde le 26 août 1907 par l'Arrêté Royal qui officialise leur scission. En plus du lieu-dit de Bon-Secours, la commune reçoit quelques territoires détachés du village de Blaton. (www.Péruwelz.be).

L'activité agricole est rare à l'exception d'une ferme le long de la rue de Blaton.

Le périmètre immédiat de la Basilique ainsi que l'avenue de la Basilique, présentent une grande mixité d'activité, avec des commerces de petite et moyenne surface, des services et des équipements.

13.5.2.2 Evolution et typologie du bâti

Sa structure urbaine se caractérise par la concentration de son tissu autour de la Basilique de Bon-Secours, principalement lié à l'axe de liaison la route de Bon-Secours. Cependant, cette concentration urbaine (coté Belge) contraste fort avec le caractère non bâti (côté Français). Cette structure est radiale, convergeant vers la Basilique de Bon-Secours.

Le tissu urbain se développe ainsi le long de ces radiales, en se complexifiant principalement vers le Nord-Est et le Sud-Ouest du village.

Dans un premier temps ce développement se fait en corridor, principalement le long des rues Royale, Saint –Amand et Avenue de la Basilique. Le bâti y est aggloméré, organisé en îlots discontinus avec une densité globalement moyenne et un front de tissu bâti continu, concentrés le long de l'axe rue Royale - rue de Saint-Amand ainsi qu'au départ de l'avenue de la Basilique. Ce bâti est majoritairement de type villageois caractérisé par un gabarit relativement bas (R+1+T, R+2+T), des maisons mitoyennes ainsi que l'utilisation de matériaux traditionnels locaux tels que la brique de four teinte rouge-brun, la pierre en proportion variable, la tuile rouge et l'ardoise.

Cependant avec le temps, et à partir de la seconde moitié du 20e siècle, on constate une tendance à la densification de ces axes avec la création d'îlots urbains caractérisés par un tissu bâti discontinu, regroupant une alternance et un mélange assez systématique de bâtisses des deux types « ouvert » et « continu » et d'enclaves pavillonnaires. Ces lotissements se caractérisent entre autres par un caractère résidentiel et par une faible densité.

Une enclave de lotissements d'habitat contemporain en ordre ouvert de type « pavillonnaire » s'est implantée au Nord Est du village, le long de la rue Royale. D'autres lotissements se sont implantés essentiellement le long de la rue Xavier Lupant, rue de Balton et la rue Emile Bajot.

Par ailleurs, le développement du village décrit une conurbation avec le village voisin de Péruwelz, à la fois le long de la rue de Saint-Amant et l'Avenue de la Basilique.

On peut noter également la présence d'un bâti de type villageois caractérisé par l'isolement et l'implantation se concentrant essentiellement le long de la rue d'Esquermes.

Par ailleurs, deux PCA « Rue du Château et Royale » concernent Bon-Secours.

13.5.2.3 Patrimoine

La Basilique Notre-Dame-de-Bon-Secours est le seul bien classée dans le village.

Une grande partie du village est couverte d'un périmètre de protection des Centres Anciens Protégés.

13.5.3 Wiers

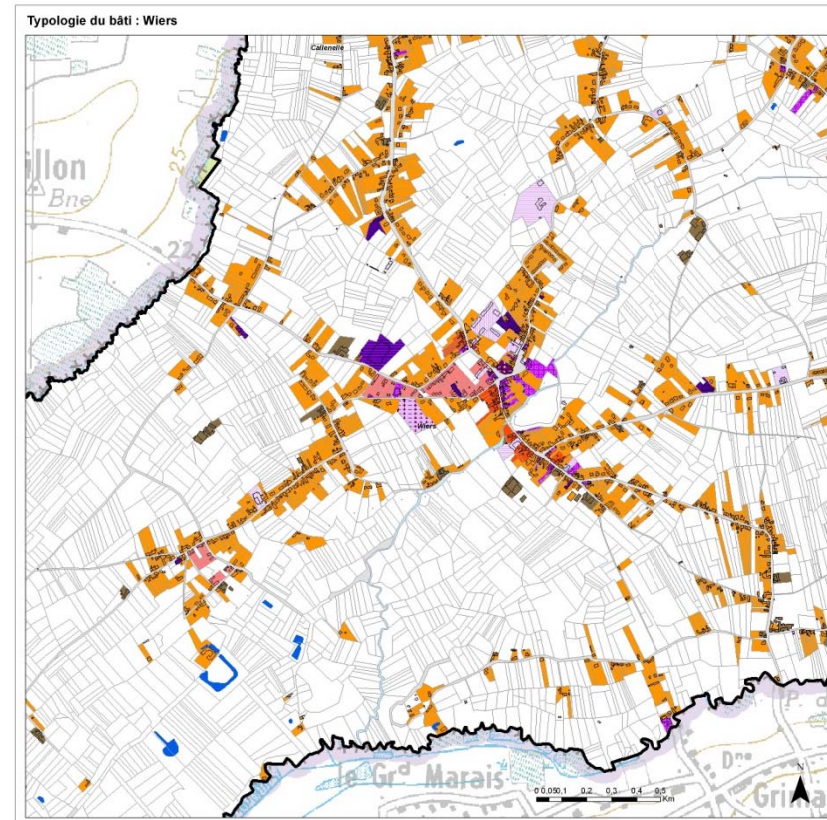
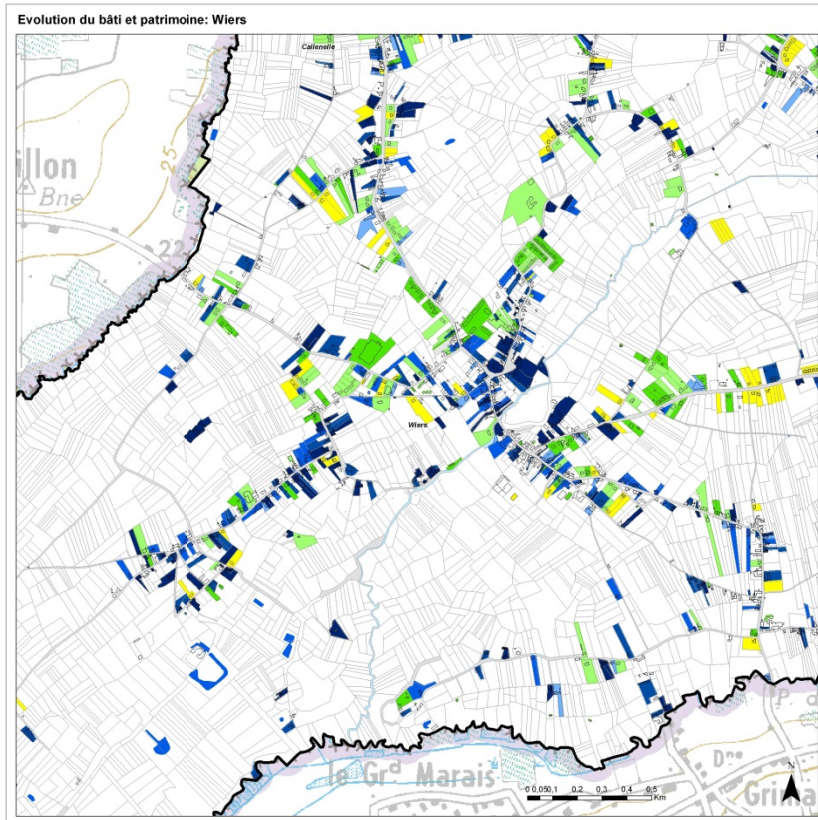


Figure 143 : Rue de Gourgues



Figure 144 : Eglise de Wiers- Place de Wiers



Figure 145 : Rue du Rivage



Figure 146 : Les quatre Chemins



Figure 147 : Rue des Drôliers



Figure 148 : Rue du Vert Velu

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

13.5.3.1 Evolution historique

L'une des premières mentions de 'Wières' date de 1148. Dès le XVIIème siècle, s'installent à Wiers plusieurs bonneteries. Cependant, il faut attendre les années 1760, pour dénombrer 3 fabriques de bas qui occupent 1.500 personnes.

Au XIXème siècle, on trouve la présence de 3 sucreries, 3 brasseries, une saboterie, une distillerie, une fabrique de chaussures et une manufacture de tabac.

En 1861, un charbonnage tente même un forage au hameau de Vergne mais cette tentative ne sera que de courte durée. Malgré tout, Wiers conserve de nombreuses fermes qui cultivent des céréales et du colza mais aussi des plantes fourragères, des légumes et des fruits. (www.Péruwelz.be)

Enfin, la mixité fonctionnelle caractérise le centre historique du village: commerce, service industrie et artisanat. Cependant le reste du village témoigne d'une faible mixité.

Ceci contraste fortement avec le faible développement au sud vers la frontière Franco-Belge. Cette partie se résume à quelques bâtisses disparates et détachées du village.

13.5.3.2 Evolution et typologie du bâti

Le territoire du village de Wiers est frontalier avec la France. Il est traversé par la route N504. Ces facteurs peuvent expliquer son développement relativement important.

D'un point de vue global, la structure du village consiste en un étalement du tissu urbain, sous forme d'étoile, avec un bâti dispersé et émiétté en périphérie.

Le noyau initial se présente en forme d' « y » le long des rues : Paul Henri Spaak, Saint Hubert, place de Wiers. Toutefois un ilot plus ou moins dense marque la centralité du village autour de l'église du village, ainsi qu'un ensemble d'ilots discontinus à densité moyenne et faible au niveau du noyau historique autour de la place de Wiers.

La densification progressive du tissu s'est essentiellement faite dans la partie nord du village après-guerre, où on note la prédominance d'un tissu discontinu alliant un bâti de type rural, ainsi que des lotissement contemporains pavillonnaires (maisons jumelées cité Droliers le long de la rue du vert velu, le long de rue de Gourgues).

13.5.3.3 Patrimoine

Cinq biens sont repris à l'inventaire du Patrimoine monumental de la Belgique. Aucun n'est classé.

NOM DU BIEN	ADRESSE
EGL, PAROLSS. ST-AMAND	ROUTE NATIONALE 504
CONSTRUCTION FORTEMENT CHAULÉE	N° 7 PLACE DE WIERS
BRASSERIE SALIGOT DUVIVIER	N° 8 RUE BLANCHE
CHÂTEAU DU BIEZ	N° 4 RUE DU PRINCE O'ESPINOY
POTALE	N° 60 RUE DE RENGIES

1.1.1.2 Callenelle

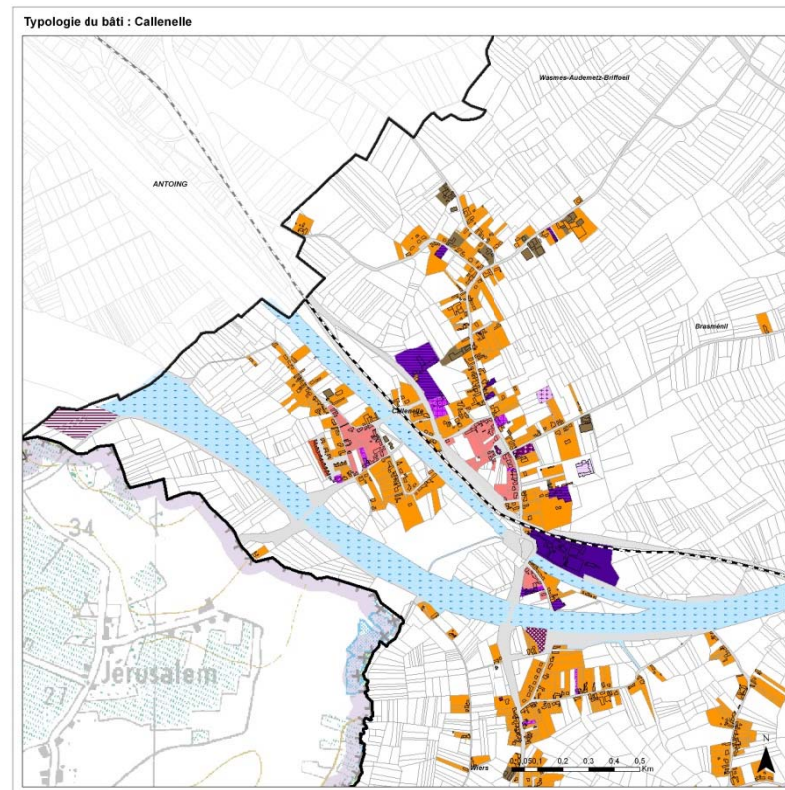
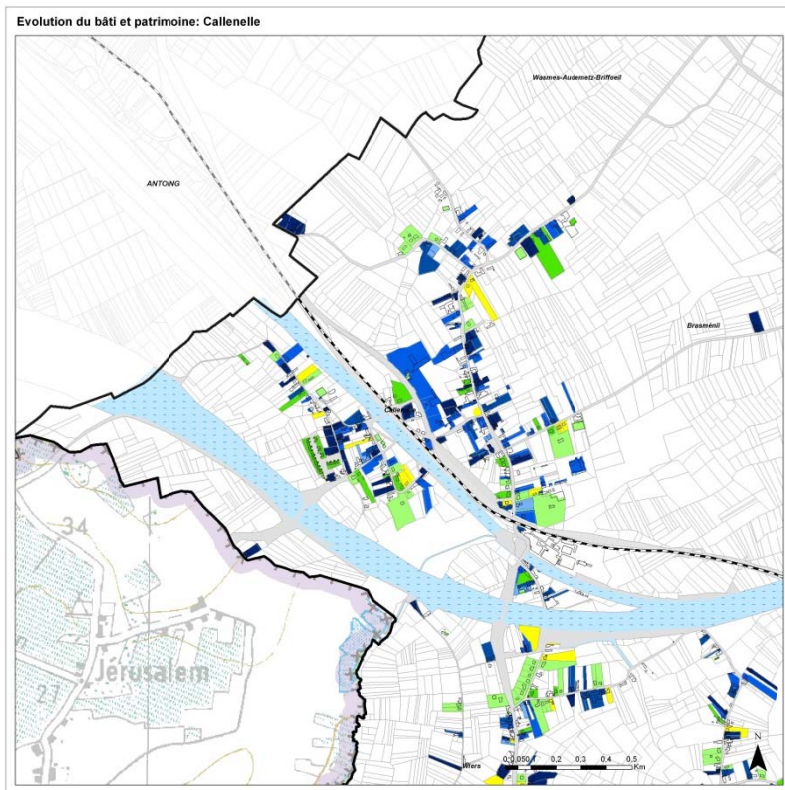


Figure 149 : Rue de Tournai



Figure 150 : Eglise de Callenelle - Rue de Tournai



Figure 151 : Impasse Rue de Tournai



Figure 152 : Rue de Fines



Figure 153 : Chaussée de devant la Ville



Figure 154 : Rue des Fiefs

13.5.3.4 Présentation générale

Etymologiquement, Callenelle est le diminutif de Calonne, nom d'une des rivières qui arrose le village, mentionnée en 1186 sous la forme de 'Callenielle'.

A la fin du XIX^{ème} siècle, des briqueteries, des saboteries, des tuileries, des carrières de sable, une scierie, une sucrerie et même une fabrique de chapeaux sont présent dans le village. Malheureusement, dans l'entre-deux-guerres, on assiste à la fermeture de deux tuileries et de la sucrerie. Dans le même temps, en 1923, une fabrique de boules et de queues de billard voit le jour dans les bâtiments d'une ancienne brasserie. (www.Péruwelz.be)

13.5.3.5 Evolution et typologie du bâti

Le village de Callenelle se présente sur deux parties marquées par la triple rupture liée au canal, au chemin de fer et à la route nationale N504.

Actuellement, la structure urbaine du village se présente en Y avec trois parties distinctes : une partie au nord du canal et deux autres parties au Sud plus récentes datant globalement d'après 1945.

La relative concentration urbaine de ce village peut s'expliquer par la connexion au chemin de fer et la route nationale N504 qui le traversent. On peut également noter deux endroits de franchissement du canal.

L'urbanisation du village semble s'être opérée en deux temps:

- Une première implantation autour du canal et des rues de Tournai et rue de Flines, dans ce qui semble être le noyau historique du village datant d'avant 1850.
 - o Le tissu urbain allie un type discontinu et des ilots urbains discontinus de faible densité, autour du noyau historique du village, avec un bâti de type rural qui confirme le caractère villageois du lieu.
- Cette partie se densifie progressivement après-guerre, accompagnée d'un prolongement principalement vers le sud du canal le long de la rue de Gourgues.
 - o On y retrouve un tissu de type discontinu dominant, avec des lotissements d'habitat contemporain en ordre ouvert à faible densité de type « pavillonnaire » se sont implantés sur le territoire comme la cité des Essarts le long de la rue Plate Bourse sous forme de maisons jumelées ou isolées et le long de la rue de Gourgues.

Le noyau historique du village présente une certaine mixité avec des fonctions commerciales de part et d'autres du canal.

D'autre part, un nombre important de corps de ferme jalonnent le tissu villageois.

On peut également noter la présence importante de l'activité agricole localisée particulièrement au nord du canal.

De par son accessibilité, le village compte quelques activités industrielles situées le long du chemin de fer et de la route N504.

13.5.3.6 Patrimoine

Il n'y a pas de bien repris à l'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique à Callenelle.

13.5.4 Brasménil

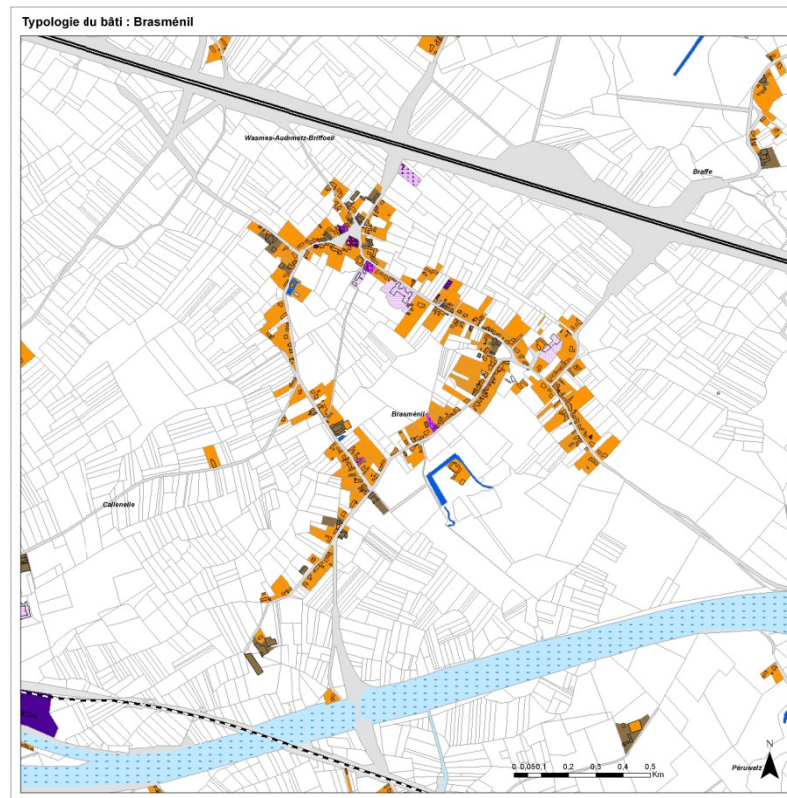
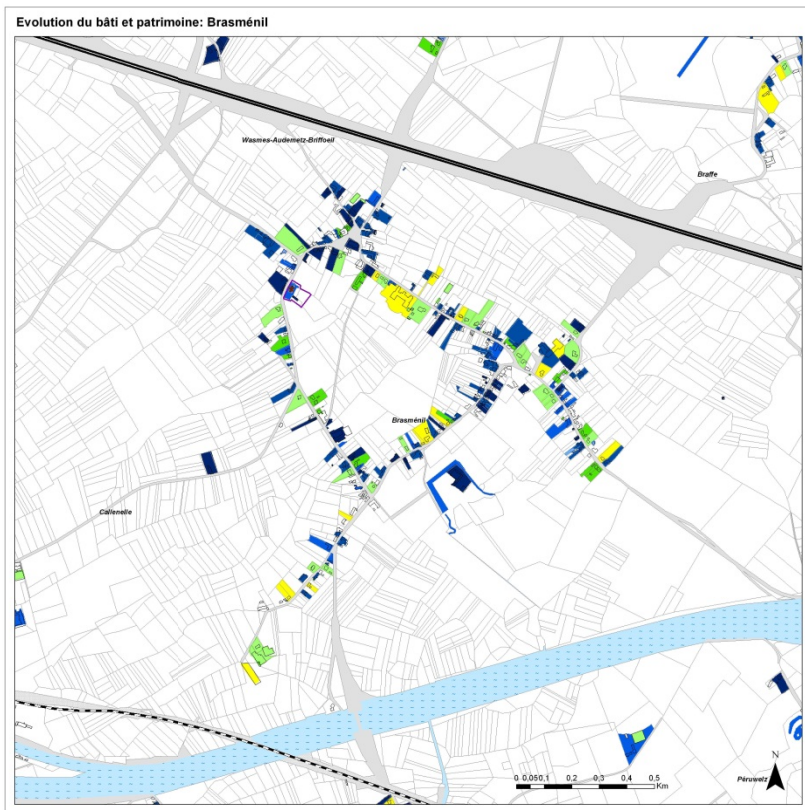


Figure 155 : Rue du Buisenet

Figure 156 : Rue du Coron

Figure 157 : Rue Piteuse

Figure 158 : Place de Brasménil

Figure 159 : Rue du Buisenet

Figure 160 : Rue du Pilori

13.5.4.1 Présentation générale

Avant d'instituer le village de Brasménil, il y avait deux hameaux: Bras et Maisnil. Bras se constituait des territoires placés autour de l'église alors que Maisnil se situait dans l'environnement du château portant le même nom. En 1793, le village de Brasménil forme un tout. Son économie était essentiellement tournée sur la culture des céréales. A partir du XIXème siècle, on y plante la betterave sucrière. A cela, on note également la présence de quelques briqueteries qui cessent leurs activités vers 1970. (www.Péruwelz.be).

On peut noter la présence relativement importante de l'activité agricole au sein du tissu villageois.

Le bâti commercial et industriel se concentre autour du noyau historique.

Le reste du village témoigne d'une faible mixité de fonctions, et confirme le caractère résidentiel et agricole du village.

13.5.4.2 Evolution et typologie du bâti

Le village de Brasménil se trouve entre le canal Nimy-Blaton-Péronnes et de l'autoroute (E42) dont elle est déconnectée.

La tissu urbain du centre de Brasménil est essentiellement regroupé le long de 3 axes routiers : l'axe rue du pilori-rue du Buisenet, l'axe rue Piteuse-rue des Prés de Bras, et l'axe rue de la Savatte-rue du Coron.

La structure urbaine de ce village forme un véritable triangle, strictement urbanisé le long de ces arêtes, avec un point de concentration autour de ce qui semble être le noyau historique du village près de la place de Brasménil. Cette partie est caractérisée par une dominance du tissu bâti discontinu avec un bâti de type villageois et quelques corps de ferme qui jalonnent le tissu villageois.

Cette configuration disparate va être comblée après-guerre avec des prolongements linéaires le long de la rue du Pilori, rue Hommeriaux et rue des prés de Bras rapprochant le village de plus en plus du canal Nimy-Blaton-Péronnes ainsi que du chemin de Fer. Cette partie est caractérisée par un bâti plus récent de type pavillonnaire formé d'un habitat contemporain de faible densité implanté le long de la rue du Coron, la rue du Buisenet et la rue des Prés de Bras.

13.5.4.3 Patrimoine

Le château de Fontenelle (façades, toitures et dépendances (M) et alentours comprenant les douves et le pont d'accès Brasménil (N°6 Rue du Coron) est le seul bien classée dans le village.

Il n'y a pas d'autres biens repris au patrimoine monumental de la Belgique.

Depuis l'arrêté du 1 juin 2005, le village de Brasménil est couvert d'un RGBSR. Au-delà d'une protection rapprochée des sites ruraux anciens, le RGBSR participe donc à une approche plus globale en veillant à l'intégration des nouvelles bâtisses par le biais de règles liées à l'implantation, aux volumes et aux matériaux.

13.5.5 Wasmes-Audemetz-Briffoeil

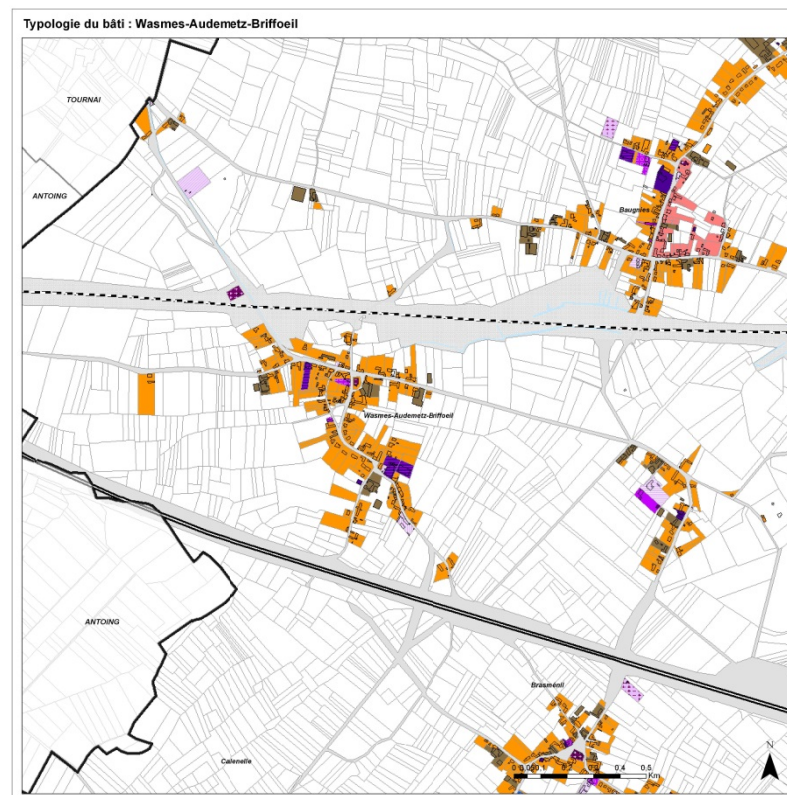
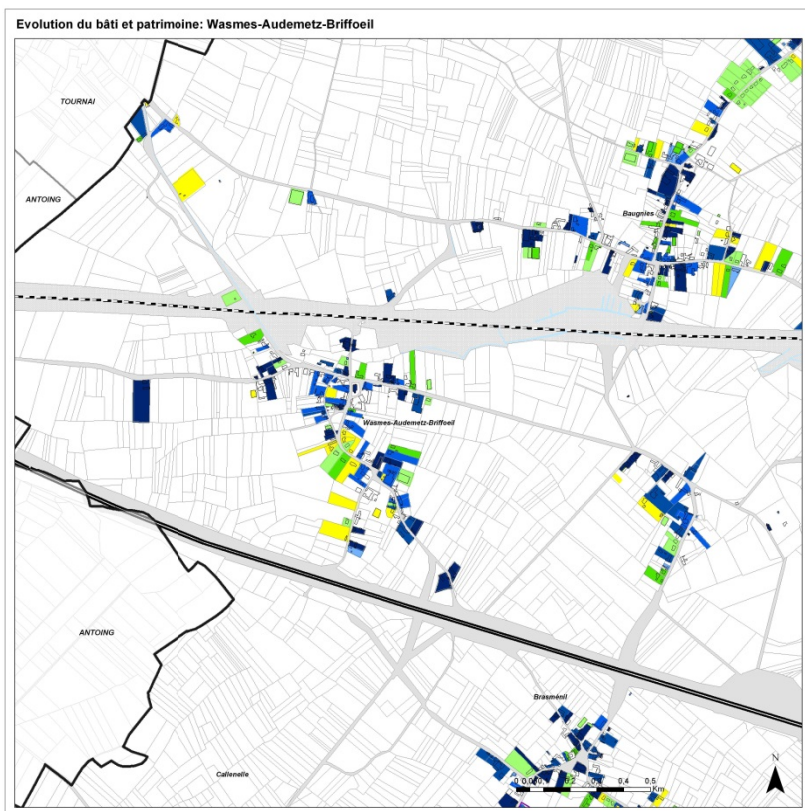


Figure 161 : Rue Haute



Figure 162 : Eglise de Wasmes- Rue de la Cure



Figure 163 : Rue de la Cure



Figure 164 : Place de Wasmes



Figure 165 : Rue de la Gare



Figure 166 : Rue Haute

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

13.5.5.1 Evolution historique

Jusqu'au XVème siècle, la seigneurie est tenue par la famille de 'Wasmes'. A cette période, le village fait partie du Tournaisis. Notons que les hameaux d'Audemez et de Briffoeil n'en font pas partie. Semblable aux villages avoisinants, Wasmes développe une petite industrie. L'un des premiers témoignages se rencontre à Audemez où, en 1703, la famille Dubois installe une fabrique de bas. Malgré cette présence, Wasmes-Audemez-Briffoeil conservera son caractère rural.

En 1805, 'Audemez' fusionne avec le village de Wasmes puis, en 1829, la commune de Briffoeil est supprimée. Le hameau proprement dit est rattaché à Wasmes tandis que Ponenche passe à Baugnies. (www.Péruwelz.be)

On peut noter également la présence importante de bâtisses de type agricole, ce qui témoigne de la forte présence d'une activité agricole et d'élevage.

Quelques activités commerciales et industrielles jalonnent le tissu villageois. Ce qui dénote de la faible mixité d'activité.

Le village garde donc un caractère villageois, résidentiel et agricole.

13.5.5.2 Evolution et typologie du bâti

Le village de Wasmes-Audemez-Briffoeil se trouve dans le voisinage des villages de Brassménil et Baugnies.

Wasmes-Audemez sont groupés tandis que le hameau de Briffoeil à l'Est est déconnecté du village.

Le village connaît une densification après-guerre vers le Sud, étant donné que la ligne de chemin fer forme une limite de croissance au Nord. Il présente toutes les caractéristiques d'un village qui s'est peu développé, en raison de son relatif isolement par rapport aux axes majeurs de circulation.

Globalement, on peut noter :

- une dominance du tissu discontinu avec un bâti de type rural d'un côté,
- des lotissements contemporains essentiellement le long des axes de la rue haute, rue de Briffoeil.
- La présence du noyau historique, datant d'avant 1850, autour de l'église du village, le long de la rue Haute.

De plus on peut remarquer la présence importante d'anciens corps de ferme.

13.5.5.3 Patrimoine

Quatorze biens sont repris à l'inventaire du Patrimoine monumental de la Belgique. Aucun n'est classé.

NOM DU BIEN	VILLAGE	ADRESSE
ENSEMBLE DE BÂTIMENTS	AUDEMEZ	N° 3 R. D'AUDEMEZ
FERME	BRIFFOEIL	N° 1 RUE DE BRIFFOEIL
FERME SEMICLÔTURÉE	BRIFFOEIL	N° 2 RUE DE BRIFFOEIL
FERME	BRIFFOEIL	N° 13 RUE DE BRIFFOEIL
VESTIGES DU CHÂTEAU DE BRIFFOEIL, CHAPPELLE ST GEORGE , DONJON , FERME	BRIFFOEIL	N° 15 RUE DE BRIFFOEIL
EGL. PAROISS ST-MARTIN	WASMES	PLACE DE WASMES
FERME	WASMES	N° 6 PLACE DE WASMES
MAISON	WASMES	N° 12 PLACE DE WASMES
FERME DE BOUCHEGNIES	WASMES	N° 1, 2 RUE DE BOUCHEGNIES
FERME	WASMES	N° 1 RUE DE LA CURE
HABITATION BASSE	WASMES	N° 2 RUE DE LA CURE
FERME	WASMES	N°4 RUE DE LA CURE
MAISON	WASMES	N° 6 RUE HAUTE
FERME BASSE	WASMES	N° 7 RUE HAUTE

Depuis l'arrêté du 1 juin 2005, le village de Wasmes-Audemez-Briffoeil est couvert d'un RGBSR. Au-delà d'une protection rapprochée des sites ruraux anciens, le RGBSR participe donc à une approche plus globale en veillant à l'intégration des nouvelles bâtisses par le biais de règles liées à l'implantation, aux volumes et aux matériaux

13.5.6 Baugnies

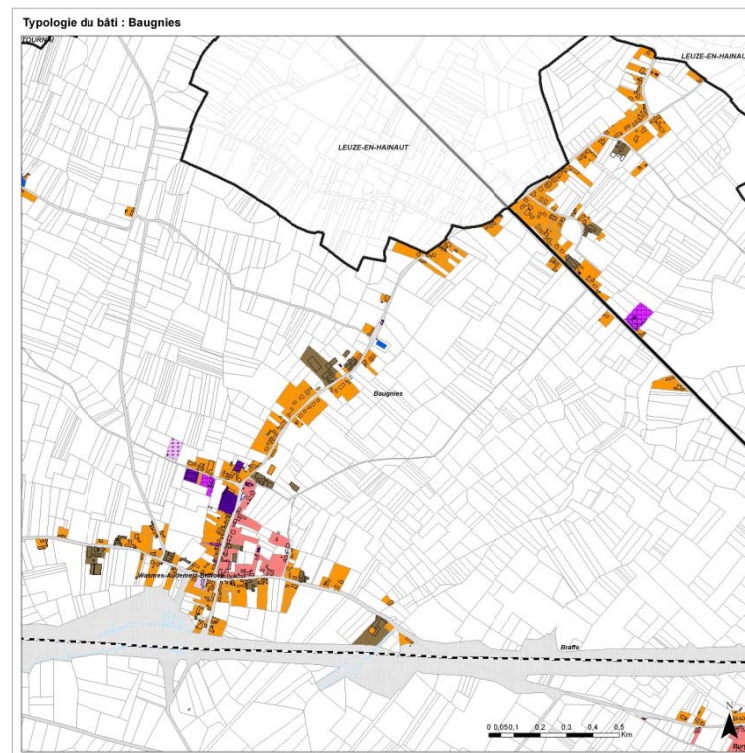
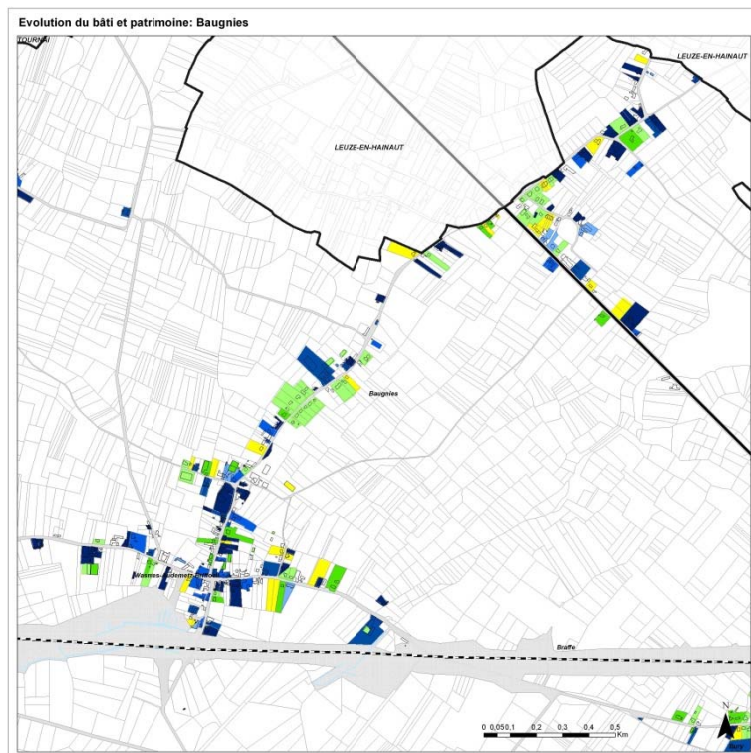


Figure 167 : Tissu discontinu-Rue de Montagne



Figure 168 : Eglise de Baugnies-Rue de Montagne



Figure 169 : Rue de l'Épinette



Figure 170 : Rue de Montagne



Figure 171: Habitat pavillonnaire-Rue de Montagne



Figure 172 : Ferme - Rue de Montagne

13.5.6.1 Présentation générale

Le village de Baugnies se trouve dans la périphérie Nord-Ouest de la commune, à mi-chemin entre Péruwelz et Tournai, à proximité des localités de Braffe, Briffoeil, Wasmes Audemez Briffoeil et Fontenelle. Cette position relativement reculée, ainsi que sa déconnexion du réseau viaire principal, expliquent en partie le faible développement urbain de ce village.

Le village de Baugnies est un ancien diverticule gallo-romain reliant Tournai et Blicquy subsistant encore au 12^{ème} siècle. Aujourd'hui, il permet de joindre Mons et Tournai.

A la fin du XVIII^e siècle, Baugnies se compose des hameaux de Wante, de Weaux et de Warinfosse. L'économie du village est basée sur la culture des céréales, des plantes fourragères, du colza, du lin. Les vergers sont aussi très présents : pommiers, poiriers et noyers. En outre, il possède deux moulins à vent. Lors de la suppression de la commune de Briffoeil au XIX^e siècle, le hameau de Ponenge est rattaché à Baugnies.(www.Péruwelz.be).

On peut noter la présence sur le territoire villageois d'un bâti de type agricole dispersé témoignant d'une activité d'élevage et d'exploitation agricole.

On peut noter également, la présence de lotissements d'habitat contemporain en ordre ouvert de type « pavillonnaire » qui se sont implantés sur le territoire essentiellement au nord de la rue de Montagne et à l'Est de la rue du petit Briffoeil.

Le bâti commercial et industriel est quasi inexistant en dehors d'une aire de stockage, d'une activité commerciale et d'une activité industrielle situées le long de la rue de Montagne. Ceci confirme le caractère de village résidentiel.

13.5.6.2 Evolution et typologie du bâti

La structure urbaine de ce village se présente sous forme d'une entité principale située au sud, et d'un hameau déconnecté situé au nord du village.

L'entité principale s'articule essentiellement autour de deux axes perpendiculaires : Rue de Montagne, et la Rue du Petit Briffoeil.

Le bâti autour de l'église du village et longeant la Rue de Montagne constitue le noyau historique du village avec une certaine concentration de bâti remontant à avant 1850. On y retrouve des **îlots urbains discontinus de faible densité** qui marquent une certaine centralité.

Le village garde un caractère résolument rural, le bâti est majoritairement de type traditionnel et est caractérisé par :

- un gabarit relativement bas (un rez-de-chaussée unique, soit avec un étage complet, soit un étage en partie intégré sous toiture)
- une implantation parallèle ou perpendiculaire à la voirie des constructions.
- une toiture au minimum à deux versants (parfois 4) et des pentes proches de 45°;
- l'utilisation de matériaux traditionnels locaux tels que la brique de four teinte rouge-brun, la pierre en proportion variable, la tuile rouge et l'ardoise.

Un bâti récent, décrit à présent un développement linéaire se greffant le long des axes de la rue de Montagne en direction de Fontenelle et de Tournai, ainsi que l'axe de la rue du petit Briffoeil –Rue de l'Epinette.

Son développement après l'année 1970 s'explique par l'intensification des transports en voiture favorisant les déplacements; et l'installation au sein du village d'habitants qui travaillent dans les grands centres urbains périphériques, faisant de ce lieu un village résidentiel.

13.5.6.3 Patrimoine et protection

Il n'y a pas de bien repris à l'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique à Baugnies.

Depuis l'arrêté du 1 juin 2005, le village de Baugnies est couvert d'un RGBSR.

Au-delà d'une protection rapprochée des sites ruraux anciens, le RGBSR participe donc à une approche plus globale en veillant à l'intégration des nouvelles bâtisses par le biais de règles liées à l'implantation, aux volumes et aux matériaux

13.5.7 Braffe

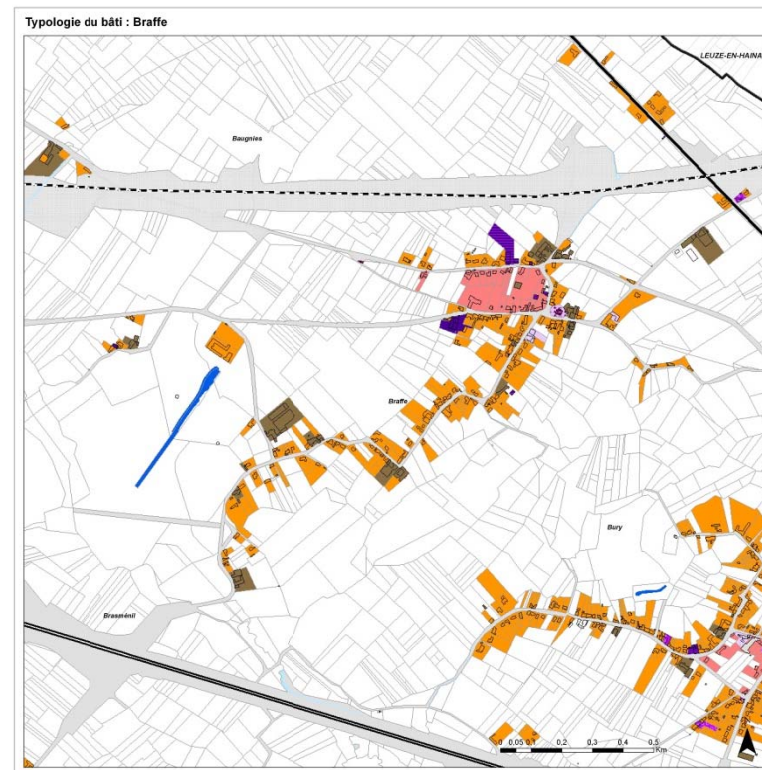
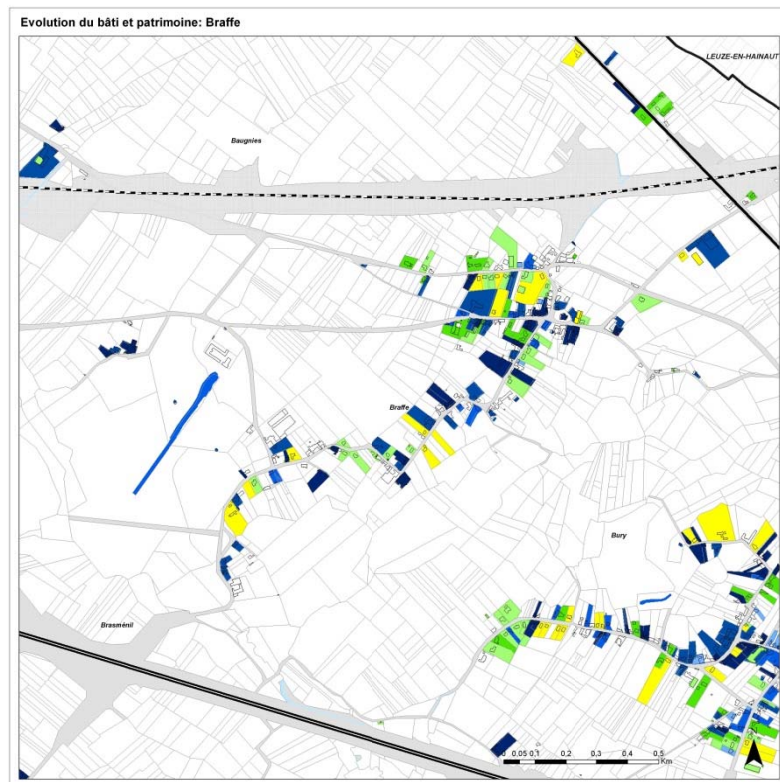


Figure 173 : Rue du Gros Tilleul



Figure 174 : Eglise de Braffe



Figure 175 : Rue du Mont de Braffe



Figure 176 : Place de Braffe



Figure 177 : Rue du Grand Tilleul



Figure 178 : Rue du Mont de Braffe

13.5.7.1 Présentation générale

Le village de Braffe se trouve à la lisière du bois Le Fors Coron, ainsi que dans le voisinage du village de Bury.

Ce village est localisé entre la ligne du TGV et l'autoroute E42, cependant, il en est totalement déconnecté ce qui explique son relatif isolement et donc son faible développement.

La plus ancienne mention de Braffe figure dans une charte de 1098. On peut y lire que l'autel de 'Brafia' est donné à l'abbaye de Liessies. On y trouve également la seigneurie de Braffe et Quesnoy qui dépend de la baronnie de Leuze. (www.Péruwelz.be).

Le village a un caractère essentiellement résidentiel.

Concernant l'activité agricole, il y a lieu de noter la présence disparate sur le territoire du village d'un bâti de type agricole, témoignant d'une activité d'élevage et d'exploitation agricole.

Notons également la présence d'activité industrielle et artisanale le long des rues du Gros Tilleul et du Mont de Braffe.

Le bâti commercial est inexistant au sein du village.

13.5.7.2 Evolution et typologie du bâti

La structure urbaine de ce village est continue, elle s'appuie sur un réseau viaire assez simple.

Le noyau historique du village, ainsi que l'axe perpendiculaire Rue du Mont de Braffe-Rue Place de Braffe, se caractérisent par des **ilots urbains discontinus de faible densité**, regroupant une alternance et un mélange assez systématique de bâtisses des deux types « ouvert » et « continu », à l'exception des abords immédiats de l'église du village.

Le long de l'axe Rue du Quesnoy-Rue Pottiez, on retrouve une typologie pavillonnaire datant d'après 1980. En effet, la période d'après-guerre a été propice au développement linéaire du bâti au sein du village, du fait du développement des transports, et au changement des modes de vie, ce qui a modifié l'aspect du village. Ainsi, après 1980 le bâti est venu au fil du temps combler certaines dents creuses puis s'est développé en extension-au long des voiries, en confirmation du Plan de Secteur.

13.5.7.3 Patrimoine

Il n'y a pas de bien repris à l'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique à Braffe.

Depuis l'arrêté du 1 juin 2005, le village de Braffe est couvert d'un RGBSR. Au-delà d'une protection rapprochée des sites ruraux anciens, le RGBSR participe donc à une approche plus globale en veillant à l'intégration des nouvelles bâtisses par le biais de règles liées à l'implantation, aux volumes et aux matériaux.

13.5.8 Bury

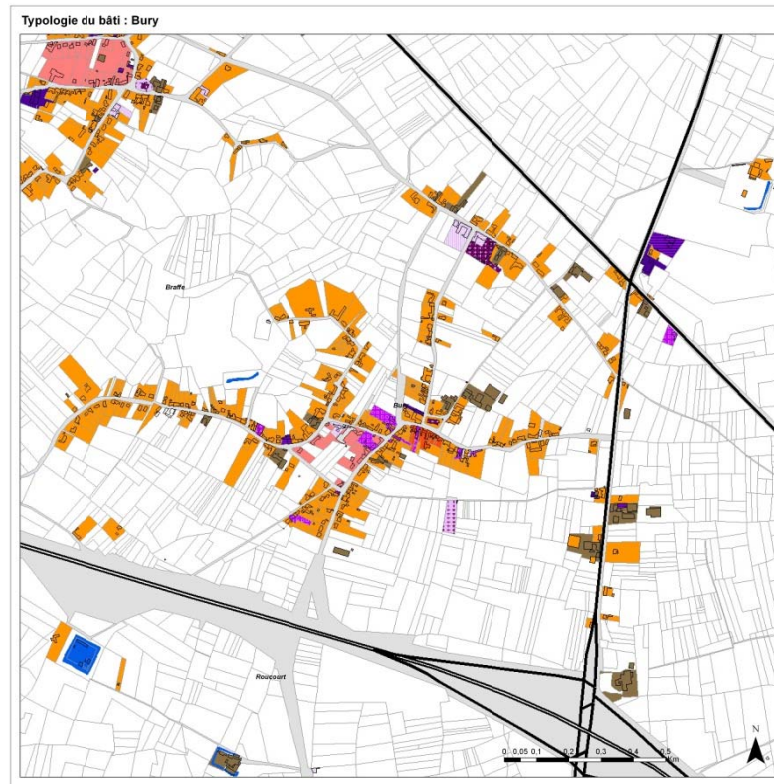
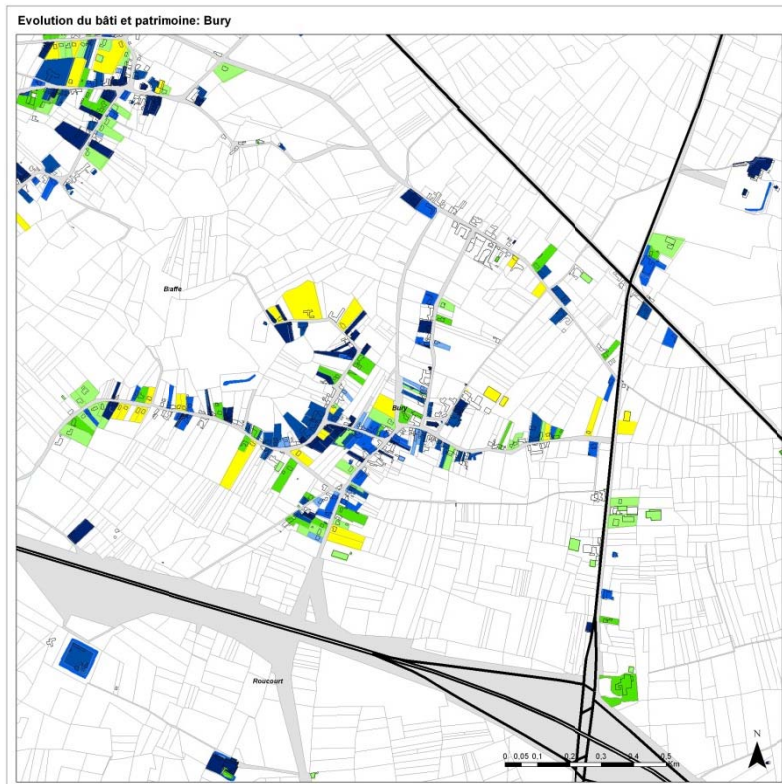


Figure 179 : Rue Trompette



Figure 180 : Rue du Joncquoy



Figure 181 : Place de Bury



Figure 182 : Rue de Boucarmé



Figure 183 : Rue Moutiez



Figure 184 : Chaussée de la Barrière

13.5.8.1 Présentation générale

Les premiers écrits mentionnant 'Buria', remontent à 1147. Tenue par une famille locale, elle passe ultérieurement à la famille d'Antoing puis, successivement, à celle de Ligne, de Blois et de Mérode qui la vend aux Visart de Bocarmé. Fait important pour ce territoire, le 5 septembre 1753, Louis-François Visart, seigneur de Bitremont et de Bury, obtient de Marie-Thérèse d'Autriche des lettres érigeant ses terres en comté. (www.Péruwelz.be).

On peut noter la présence importante de l'activité agricole au sein du tissu villageois, particulièrement au sein du hameau se trouvant le long de la chaussée de la Barrière.

Le bâti commercial se concentre autour du noyau historique.

Le reste du village est caractérisé par une faible mixité de fonctions.

13.5.8.2 Evolution et typologie du bâti

Le village de Bury se trouve à proximité du chemin de fer, et de l'autoroute E42 sans y être connecté. Le village est en revanche connecté aux routes nationales N50 ET N60 ce qui peut expliquer le développement du tissu urbain.

La structure de base du village semble se concentrer sur l'axe initial rue de Lassus-rue de Bocarmé. En effet, un petit noyau un peu plus dense dont les constructions datent d'avant 1850 se concentre autour de la place de Bury, où l'on peut remarquer la présence d'îlots urbains discontinus de moyenne et de faible densité.

À partir de 1945, la structure urbaine devient de plus en plus réticulaire de par les développements linéaires qui se sont opérés en comblant les interstices le long des rues de Beaumont, rue du Jonquoy, rue Fourmauderie et dans le prolongement de l'axe initial. Ce changement peut être attribué au développement des moyens de transport et la proximité d'un réseau viaire important ainsi que changement de modes de vie. Cette partie se caractérise par une nette dominance d'un tissu bâti discontinu avec un bâti de type villageois, ainsi que des lotissements résidentiels contemporains à faible densité en ordre ouvert de type «pavillonnaire» qui se sont implantés sur le territoire particulièrement, le long de la rue de Bocarmé, la rue Trompette et la rue d'Hoyaux.

A côté de cette structure globale, il y a lieu de noter la présence de deux hameaux relativement récents (après-guerre) déconnectés du village le long de la rue d'Hoyaux et le long de la chaussée de la Barrière(N60).

Enfin, quelques corps de ferme jalonnent le tissu villageois.

13.5.8.3 Patrimoine

Il n'y a pas de bien repris à l'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique à Bury.

13.5.9 Roucourt

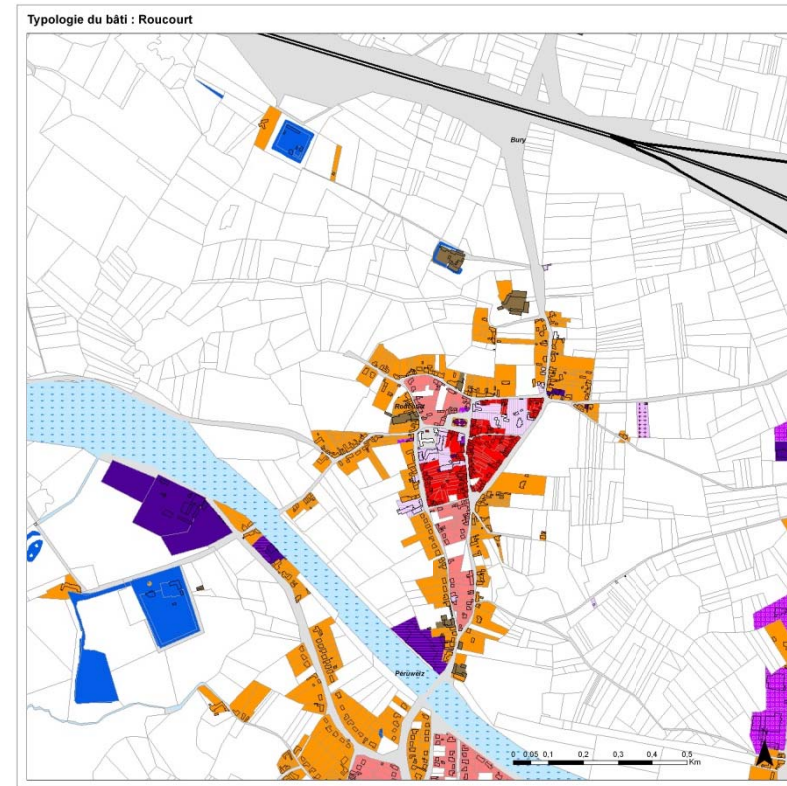
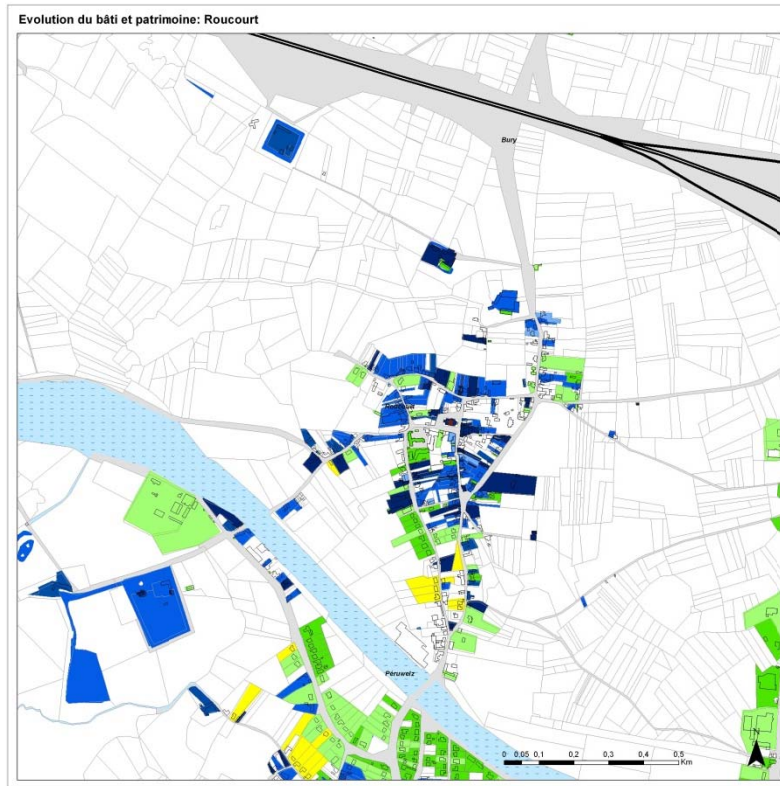


Figure 185 : Rue Julien Bouchain



Figure 186 : Rue Neuve



Figure 187 : Eglise de Roucourt - Rue Jeanne Dubois



Figure 188 : Rue de la Guérison



Figure 189 : Rue de la Brasserie



Figure 190 : Rue de la Guérison

13.5.9.1 Présentation générale

Les premières mentions de Roucourt, 'Rotgericurtis', signifiant 'propriété de Rotger', remontent à 1015. Au XVIIIème siècle, le village s'industrialise. Plusieurs fabriques de bas s'y installent. Dans le courant du XIXème siècle, on recense une industrie métallurgique, une fonderie, une chaudronnerie, une usine de noir animal et plusieurs brasseries. Parallèlement, l'agriculture reste bien présente (céréales, plantes fouragères, trèfle et foin, oléagineuses, pommes de terre et légumes). (www.Péruwelz.be)

L'activité agricole est rare et se concentre au nord du village.

L'activité industrielle se concentre le long du canal.

Enfin, le centre est caractérisé par une mixité fonctionnelle : commerces et services.

13.5.9.2 Evolution et typologie du bâti

Le village de Roucourt se trouve au nord du village de Péruwelz, au-delà du canal Nimy-Blaton-Péronnes.

Contrairement au reste des villages, celui-ci présente une topographie vallonnée, ce qui peut expliquer son faible développement.

Le tissu urbain est caractérisé par une forme plutôt ramassée, plus ou moins homogène dont la période de construction remonte au 19^e siècle.

Le noyau historique date d'avant 1850. Il est défini par quatre îlot autour de l'église de Roucourt. Cette partie présente des îlots discontinus de moyenne et faible densité concentrés autour de l'église du village, avec un type de bâti villageois et des maisons mitoyennes.

On peut noter une croissance plus récente du village dans le prolongement des rues de la Saulx et rue Julien Bouchain. Cette extension datant des années 1980, se fait essentiellement vers le sud du village jusqu'à atteindre le canal.

La typologie dominante est le tissu discontinu combinant des bâtisses de deux types « ouvert » et « continu », avec notamment la présence de lotissements contemporains le long de la rue Julien Bouchain, rue du Boustiau et rue de la brasserie.

13.5.9.3 Patrimoine

Huit biens sont repris à l'inventaire du Patrimoine monumental de la Belgique. Aucun n'est pas classé

NOM DU BIEN	ADRESSE
EGL. PAROISS. ST-GÉRY	RUE DE L'ÉGLISE
PRESBYTÈRE	N° 7-8 PLACE DE ROUCOURT
FERME BASSE CLÔTURÉE	N° 6 RUE JULIEN BOUCHAIN
FERME BASSE CLÔTURÉE	N° 14 RUE JULIEN BOUCHAIN
FERME SEMI-CLÔTURÉE	N °7 RUE DU MARAIS
CHAPELLE	N°10 , 16 RUE DE LA SAULX
FERME SEMI-CLOTURÉE	N° 1 RUE TROMPETTE
MAISON	N° 3 AVENUE DE LA VICAIRIE

13.6 IMPACT DU BATI SUR LE PAYSAGE

Le bâti influence fortement le paysage, et ce de manière positive mais également négative. En effet, certains éléments du cadre bâti peuvent être des points de repère dans le paysage local et apporter une plus-value aux vues paysagères. A l'inverse, certains éléments du cadre bâti peuvent être mal intégrés et limiter certaines vues paysagères, comme par exemple, l'étalement de l'habitat le long des voiries. Pour plus d'informations concernant les éléments d'intérêt paysager et les éléments du bâti mal intégrés, nous renvoyons le lecteur au diagnostic du territoire communal.

13.7 CONCLUSION

Le territoire de la commune de Péruwelz se compose de plusieurs entités : une entité principale, Péruwelz et 9 villages. On peut classer ces différentes entités selon le degré de proximité et de continuité urbaine qu'elles ont avec Péruwelz, la ville centrale. Cela a permis d'établir la typologie suivante :

- La ville centre, Péruwelz, autour de laquelle gravitent les villages.
 - La ville, dont la structure première est greffée au tour de la Grand-Place, a connu plusieurs phases de développement. Au 19^{ème} siècle, lors de l'essor économique de Péruwelz, de nombreuses industries (textiles, lainières, tannerie, etc.) se sont érigées en périphérie du noyau urbain avec à leur proximité, d'une part les maisons ouvrières, d'autre part les vastes parcs résidentiels des industriels. Durant le 20^{ème} siècle, des zones résidentielles moins denses, des zones d'activités économiques et de commerces de grande distribution sont progressivement créées en périphérie du noyau urbain.
 - Le tissu urbain du centre-ville est assez dense et dominé par du logement ayant souvent du commerce au rez-de-chaussée (la rue Albert 1^{er}, la Grande Place et la rue Astrid dans son tronçon à proximité de la gare SNCB).
 - Dans les quartiers sud, nord-ouest et nord-est, nous observons de manière dominante du logement avec une présence d'équipements, de commerces et quelques bâtiments à caractère industriel (rue de la Résistance, rue de la Loquette).
- **Les villages - extension** : ils regroupent les entités qui présentent une continuité urbaine avec la ville centre à travers la continuité du cordon bâti. Continuité plus ou moins affirmée selon les lieux : Roucourt ; Bon-Secours.
 - Le succès des pèlerinages à Notre-Dame de Bon-Secours a contribué au développement progressif de commerces et d'activités liées à l'accueil, l'hébergement, les soins aux personnes et a favorisé l'implantation de belles propriétés le long du Boulevard Léopold III, créant ainsi un prestigieux axe de liaison avec Péruwelz.
 - Roucourt, perché sur son mont, est un village compact dont les seules extensions, vers le sud, fusionnent avec les dernières extensions de Péruwelz (Quartier de la Roë).
- **Les villages périphériques** : il s'agit des villages pour lesquels il n'existe pas de continuité urbaine entre leur trame bâtie et celle de la ville centre : Bury, Braffe, Bagnies, Brasménil, Wasmes Audemez Briffueil et Callenelle.
 - Ces dernières années ont vu apparaître de nombreuses constructions, en particulier à Wiers, Bagnies et Brasménil. Il s'agit du développement le plus simple qui consiste à étendre l'urbanisation le long d'une voirie de manière rectiligne. On retrouve ce type de développement un peu partout sur le territoire dans tous les villages. Le principal inconvénient de ce type de développement réside dans le fait qu'il est très consommateur d'espace, qu'il est coûteux économiquement pour les communes (coût des réseaux), qu'il participe à l'extension du phénomène de mitage (dispersion de l'habitat dans l'espace) et qu'à terme, il participe à la dégradation progressive des paysages.

Concernant le patrimoine bâti, il y a actuellement 65 biens qui sont repris au patrimoine monumental de la Belgique. Parmi eux, on compte 13 monuments classés sur l'entité :

Le cadre urbain de Péruwelz, et plus particulièrement son centre-ville a souffert des effets du déclin économique, de l'accroissement de la mobilité des personnes et des biens. Les villages ont subi un développement exclusivement résidentiel, en ruban, encouragé par le Plan de Secteur.

Devant un tel constat, la Ville de Péruwelz a développé des actions concrètes en gérant les différents outils d'Aménagement du Territoire lui permettant d'entreprendre des opérations de rénovation et de réhabilitation de ces espaces dégradés et de préservation de l'habitat tant urbain que rural.

Dans cette dynamique, des périmètres de protection applicables aux Centres Anciens Protégés de Péruwelz et de Bon-Secours ainsi que des Règlements des bâtisses en site rural (RGBSR) pour les villages de Braffe, Bagnies, Brasménil et Wasme-Audemez-Briffueil ont vu le jour en 2005 afin de revaloriser le cadre bâti.

Le territoire communal présente des villages possédant un certain intérêt paysager, notamment du fait de leurs églises, fermes, châteaux, et autres monuments. Cependant, ces dernières décennies, le développement de ces villages s'est effectué le long de routes, ce qui s'est traduit par une fermeture du paysage, un étalement du tissu urbain et, parfois, une entrée en conurbation. De plus, ce développement s'est effectué en même temps qu'une certaine banalisation de l'habitat. Il est donc important de maintenir et conserver le cachet de certains villages.

14 Analyse du parc de logements

14.1 INTRODUCTION

14.1.1 Approche générale

La problématique du logement est assurément une des questions essentielles de la réflexion sur la gestion de l'espace au niveau communal, telle qu'elle est appréhendée par le Schéma de Structure. La répartition de l'habitat conditionne très nettement la localisation des autres fonctions spatiales (travail, commerces, services, loisirs,...) et, de là, tout le système de déplacements.

A ce jour, les données exhaustives les plus récentes disponibles sur le logement sont encore celles de l'enquête socio-économique de 2001. Les informations sont très riches et concernent des domaines aussi variés que le statut d'occupation, le type de construction, l'ancienneté des logements, leur taille et leurs commodités. Cependant, du fait de leur ancienneté, elles doivent être traitées avec précaution, ou, parfois, considérées comme trop anciennes pour être utilisées.

14.1.2 Cartographie

Néant.

14.1.3 Références et sources des données

Direction générale Statistique et information économique du SPF Economie (Ex-INS)

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/index.jsp>

Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité

<http://capru.fsagx.ac.be/communes-wallonnes-en-chiffres>

Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

<http://statistiques.wallonie.be/ses.htm>

La rénovation énergétique et durable des logements wallons – analyse du bâti existant et mise en évidence de typologies de logements prioritaires.

http://lehr.be/Reports/UCL_Les_logements_wallons.pdf

14.3 LE PARC ACTUEL DES LOGEMENTS

La commune de Péruwelz comptait 6.869 bâtiments résidentiels en 2012, soit 7.733 logements. Le parc immobilier de la commune a ainsi augmenté de 614 logements entre 2001 et 2012.

14.3.1 Type de logements

L'INS a défini 4 configurations principales pour les logements :

- maisons de type fermé (unifamiliales mitoyennes) ;
- maisons de type demi-fermé (unifamiliales jumelées, trois façades) ;
- maisons de type ouvert (unifamiliales, quatre façades) ;
- buildings et immeubles à appartements ;

Une forte majorité des logements wallons sont des maisons unifamiliales.

En ce qui concerne la commune de Péruwelz, une forte majorité des bâtiments à usage d'habitation sont des maisons individuelles. Parmi ces constructions, on relève une représentation à peu près égale des maisons de mitoyennes, jumelées et quatre façades.

Notons toutefois que la faible représentation des buildings et immeubles à appartements au sein de l'ensemble des constructions à usage d'habitation ne permet pas de se rendre compte de la proportion des appartements parmi l'ensemble des logements. En 2001, l'enquête socio-économique sur les ménages dénombrait 4 bâtiments de plus de 50 logements sur l'entité et révélait que les appartements représentaient 8% de l'ensemble du parc de logement.

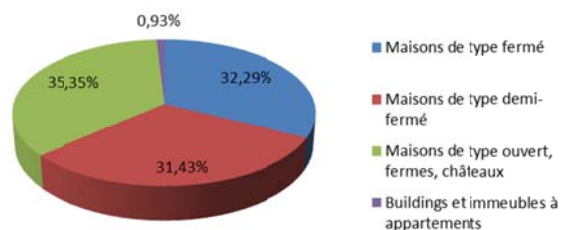


Figure 191 - Typologie des bâtiments à usage d'habitation à Péruwelz (2012)

Les données de 2001 disponibles par village révèlent que Bon-Secours et Péruwelz comportent en grande majorité des maisons mitoyennes, et une proportion sensiblement moindre de maisons séparées (entre 20 et 25%). A cette date, c'étaient alors les seules sections comportant une part significative

d'appartements/studios (plus de 10%). Dans les autres villages, on relevait une typologie exactement inverse, caractérisée par une nette majorité de maisons individuelles. On notera toutefois que les maisons jumelées étaient présentes dans des proportions similaires dans tous les villages.

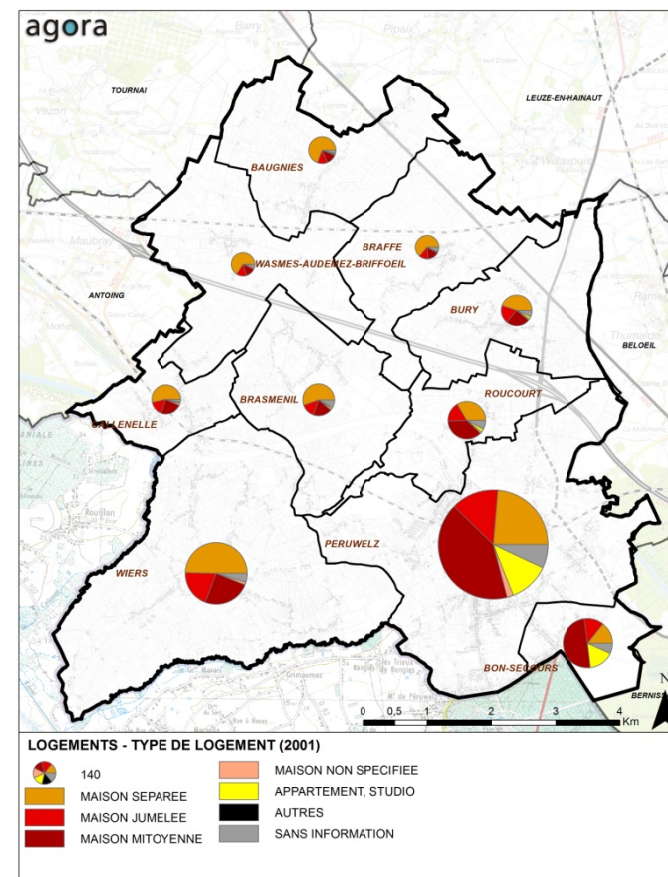


Figure 192: Types des logements en 2001

14.3.2 Les permis de bâtir entre 2001-2012

Les logements wallons représentent un peu moins du tiers des logements belges. La province du Hainaut est la plus peuplée des cinq provinces wallonnes et regroupe à elle seule 38,6% des logements wallons. Sur les 5 provinces qui composent la Région wallonne, la province du Hainaut est celle qui a délivré le plus grand nombre de permis de bâtir pour de nouvelles constructions ou rénovations du bâti résidentiel sur une période de 11 ans, entre 2001 et 2012.

Toute personne souhaitant construire ou procéder à des travaux de restauration d'une construction déjà existante ou y apporter des modifications, doit obtenir un permis de bâtir.

Entre 2001 et 2012, la commune de Péruwelz a traité 1.064 demandes de permis pour la fonction résidentielle. Parmi les nouvelles constructions, 493 (soit 92%) concernaient la construction de bâtiments d'un seul logement et les 43 autres (soit 8%) concernaient la construction d'immeubles à appartements.

	RESIDENTIEL					NON RESIDENTIEL				
	NOUVELLES CONSTRUCTIONS					RENOVATION	CONSTRUCTIONS			RENOVATION
	Nb de bâtiments	Nb de logements	Nb d'appart.	Nb de bâtiments avec un seul logement	Superf.habitable (m²)	Nb de bâtiments	Nb de bâtiments	Volume (m³)	Nb de bâtiments	
2001	47	49	4	45	4.992	22	12	120.441	9	
2002	52	80	32	48	9.047	44	8	73.371	10	
2003	76	97	25	72	9.831	40	5	29.664	7	
2004	37	52	17	35	4.948	47	2	3.238	8	
2005	34	139	110	29	11.169	35	1	3.591	7	
2006	58	79	28	51	6.961	57	6	11.444	10	
2007	52	53	2	51	5.652	50	2	10.383	3	
2008	33	53	22	31	5.038	40	1	12.166	8	
2009	43	57	17	40	5.490	36	3	49.354	11	
2010	37	46	15	31	3.946	46	3	20.132	9	
2011	37	49	17	32	4.617	53	5	10.108	10	
2012	30	34	6	28	3.229	58	1	33	6	
TOTAL	536	788	295	493	74.920	528	49	343.925	98	

Figure 193 - Tableau reprenant l'évolution du nombre de permis de bâtir entre 2001 et 2012

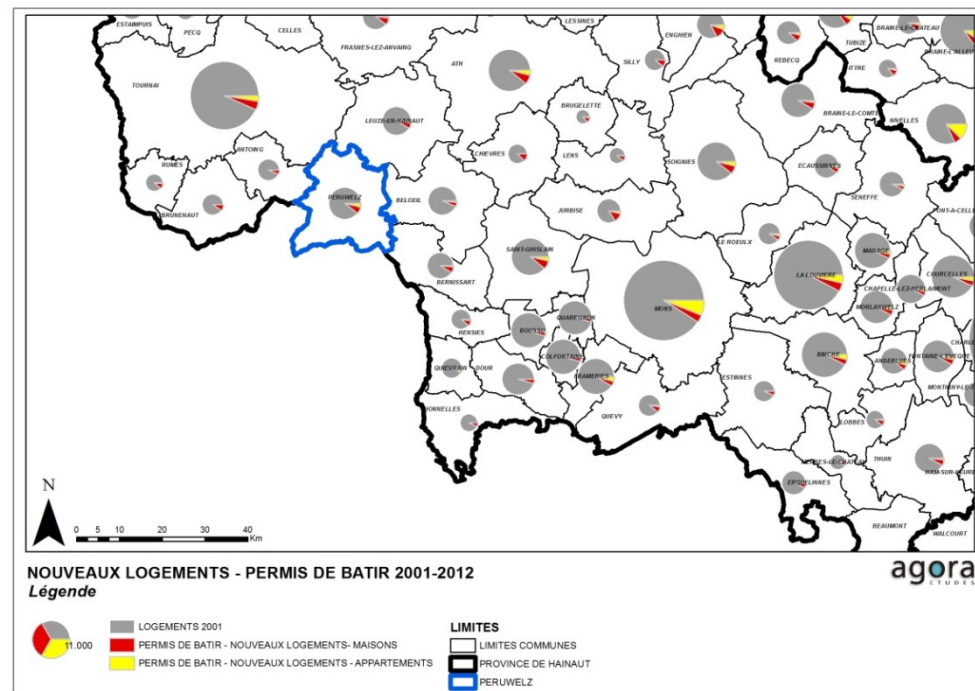


Figure 194 - Part des permis de bâtir concernant les maisons et appartements par rapport au parc existant, par commune, entre 2001 et 2012

14.4 UN PARC DE LOGEMENT DE QUALITE MOYENNE

14.4.1 L'état général des logements

En 1996, la part des logements salubres en Région wallonne était seulement de 46,4%. Dix ans plus tard, selon une étude réalisée fin 2007 par la Région wallonne, 62,2% des logements wallons étaient identifiés comme étant de bonne, voire de très bonne qualité. L'amélioration du parc de logement au cours du temps est donc très nette. Elle est liée, entre autre, aux politiques en faveur de la réhabilitation des logements menées par la Région. Néanmoins, 37,8% de logements restent identifiés comme étant « moyens à très mauvais ».

Les communes de Wallonie sont caractérisées par une plus forte proportion de logements en mauvais, voire très mauvais état. Plusieurs éléments expliquent cette différence avec la Flandre : un des principaux est l'ancienneté du bâti wallon (voir ci-après), liée à l'histoire socio-économique différente des deux Régions. En Wallonie, les problèmes se concentrent surtout à proximité des anciens centres industriels. Ainsi, la commune de Péruwelz se place dans la catégorie comprenant une part élevée des logements en mauvais, voire très mauvais état.

14.4.2 L'âge des bâtiments

L'âge des bâtiments est bien souvent en lien avec leur qualité. Or, le parc de logement wallon est globalement ancien. Près de la moitié date d'avant 1945, et 75% d'avant 1980.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le parc de logement à Péruwelz est lui aussi ancien : 44% des bâtiments ont été construits avant 1945 et 75% avant 1981.

A une échelle plus fine, on remarque que plusieurs villages ont une part importante de leur bâti qui date d'avant 1919. Seuls Péruwelz et Bon-Secours se distinguent par un tissu sensiblement plus récent, puisque ce sont les seuls dont moins de 30% du bâti date d'avant 1919.

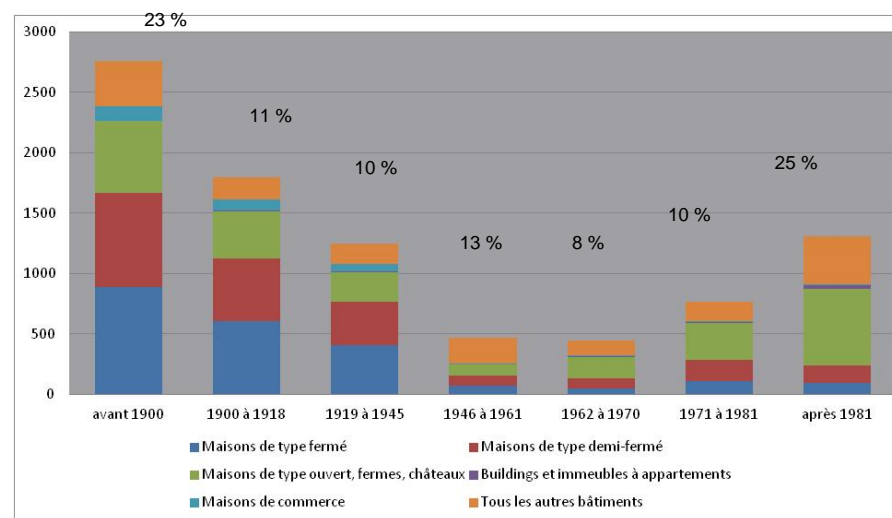


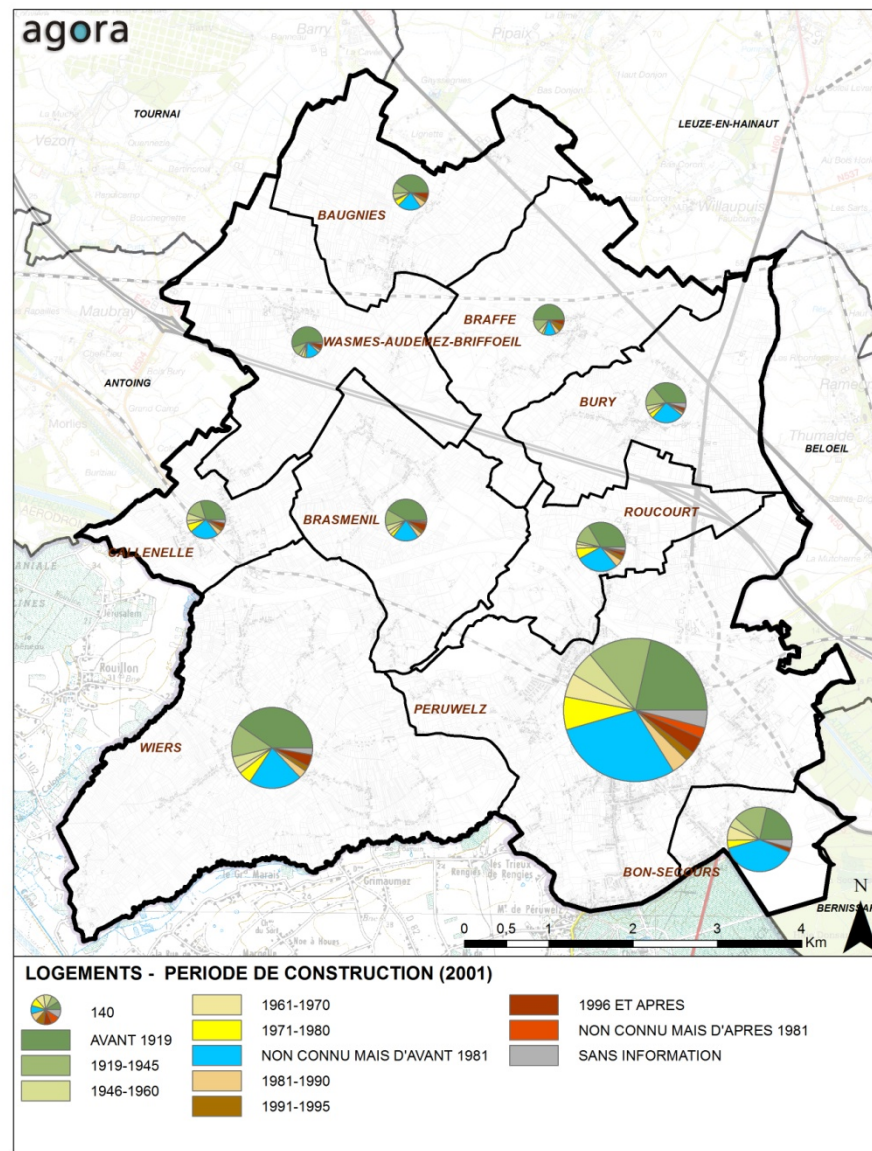
Figure 195 : Graphique de l'année de construction des bâtiments sur la commune de Péruwelz d'avant 1900 à 2012 (source INS, graphique Agora)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Les données de l'enquête INS de 2001 nous donnent une idée de la répartition par village des constructions selon leur âge :

	Péruwelz	Wiers	Callenelle	Brasmenil	W.-A.-B	Baugnies	Braffe	Bury	Roucourt	Bon-Secours
avant 1919	22%	40%	30%	42%	55%	40%	49%	36%	33%	21%
1919-1945	14%	13%	15%	13%	10%	10%	13%	16%	13%	17%
1946-1960	6%	5%	6%	4%	3%	5%	0%	4%	2%	5%
1961-1970	5%	2%	3%	3%	3%	2%	5%	3%	3%	7%
1971-1980	7%	5%	7%	3%	2%	5%	2%	4%	7%	4%
1981-1990	4%	3%	4%	4%	3%	6%	5%	2%	5%	1%
1991-1995	2%	2%	3%	3%	1%	3%	7%	1%	3%	0%
1996 et après	4%	5%	4%	6%	5%	6%	6%	3%	3%	2%
Approx. plus de 20 ans	29%	21%	24%	20%	14%	21%	13%	26%	28%	38%
Approx. moins de 20 ans	2%	1%	0%	1%	1%	1%	0%	1%	1%	1%
NC	4%	3%	3%	1%	2%	1%	1%	4%	2%	4%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Figure 196 - Représentation des bâtiments selon l'âge par village au 1^{er} janvier 2001 (tableau et carte)



14.4.3 La superficie des logements

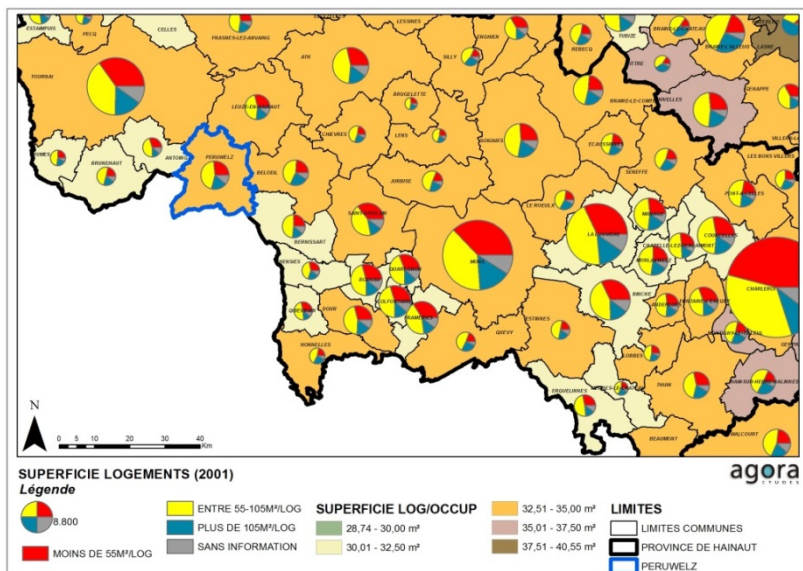


Figure 197 - Carte de la représentation des logements selon leur superficie à Péruwelz et dans les communes voisines

Les données précises les plus récentes quant au confort des logements remontent à 2001, date de l'Enquête socio-économique de l'INS

De manière générale, la taille des logements est inversement proportionnelle au degré d'urbanisation¹³. De même que pour les communes de taille similaire, Péruwelz présente ainsi une part moins importante de petits logements que Mons, Tournai ou La Louvière. En 2001, la superficie moyenne par occupant y était de 33,35 m², ce qui est légèrement supérieur aux autres communes frontalières.

De la même manière, à l'échelle de l'entité, on remarque que la proportion de petits et très petits logements est plus importante à Péruwelz, Bon-Secours et Wiers que dans les villages moins urbanisés.

¹³ On considère ici : petits logements : moins 55 m² ; logements moyens : de 55 à 104 m² ; grands logements : de 105 à 124 m² ; très grands logements : 125 m² ou plus.

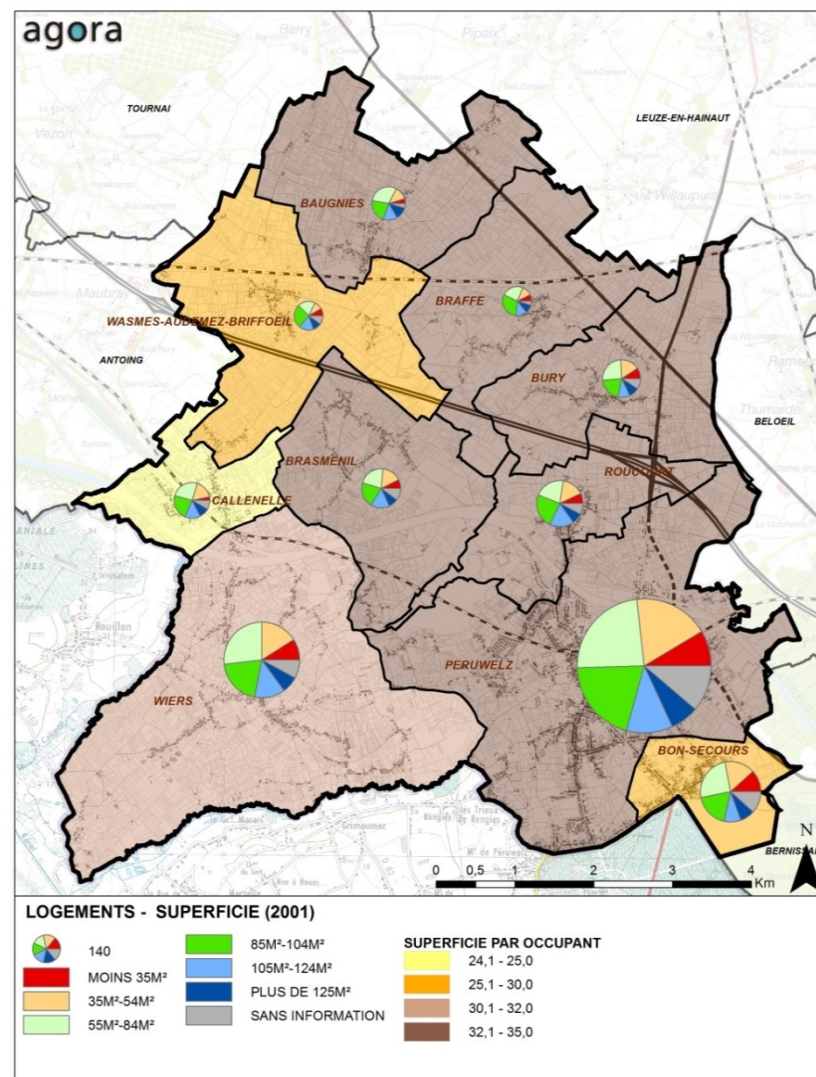


Figure 198 - Représentation des logements selon leurs superficies au sein des villages de l'entité de Péruwelz

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

En revanche, on n'observe pas la même corrélation en ce qui concerne la superficie moyenne par occupant. En effet, elle est aussi importante à Péruwelz que dans des villages sensiblement moins urbanisés comme Baugnies ou Braffe. Les deux autres parties les plus urbanisées de l'entité, Bon-Secours et Wiers, présentent une superficie moyenne par habitant inférieure. Cependant, Callennelle et Wasmes, peu urbanisées, se distinguent par des superficies moyennes par habitant peu élevées (moins de 30 m²). Cela s'explique, pour Bon-Secours et Wiers, par la superficie moyenne des logements inférieure à celle enregistrée dans les autres parties de l'entité. Quant à Wasmes-Audemez-Briffueil et Callennelle, ces deux villages présentent des ménages dont la taille moyenne est plus importante que dans le reste de la commune, ce qui a pour conséquence de réduire la superficie moyenne par occupant. Dans le cas de Wasmes-Audemez-Briffueil, l'ancienneté du bâti peut également être avancée comme facteur explicatif.

Globalement, la superficie moyenne des logements tend à diminuer depuis plusieurs années. Ceci peut être mis en relation avec notamment l'augmentation du nombre de célibataires, de divorces, de la diminution du nombre d'enfants par famille, ou encore avec vieillissement de la population. En effet, ceci se traduit en une demande de logements plus petits, comme illustré par le graphique ci-dessous pour Péruwelz.

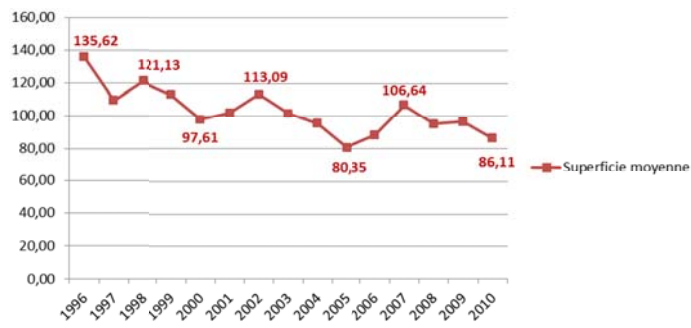


Figure 199 - Superficie moyenne des nouveaux logements par année entre 1990 et 2010

14.4.4 Confort des logements

Les données précises les plus récentes quant au confort des logements remontent à 2001, date de l'Enquête socio-économique de l'INS qui identifiait :

- les logements de « petit confort », équipés d'eau courante, de WC à l'intérieur du logement et de salle de bain ;
- les logements de « moyen confort », équipés du petit confort et d'un chauffage central ;
- les logements de « grand confort », équipés du confort moyen, d'une cuisine (>4m²), du téléphone et d'une voiture ;

Comparée aux moyennes régionale et provinciale, le degré de confort apparaît moins élevé à Péruwelz. Au sein de l'entité, Baugnies et Wasmes-Audemez-Briffœil se distinguent par la prédominance des logements de grand confort, tandis que Péruwelz et Bon-Secours, au profil « plus urbain » sont caractérisés par une part importante de logement de petit confort.

Notons enfin que les rénovations de logement, dont le nombre tend à s'accroître depuis le milieu des années 1990 participent à l'amélioration globale du confort des logements sur la commune. Ce phénomène est visible également dans les communes voisines.

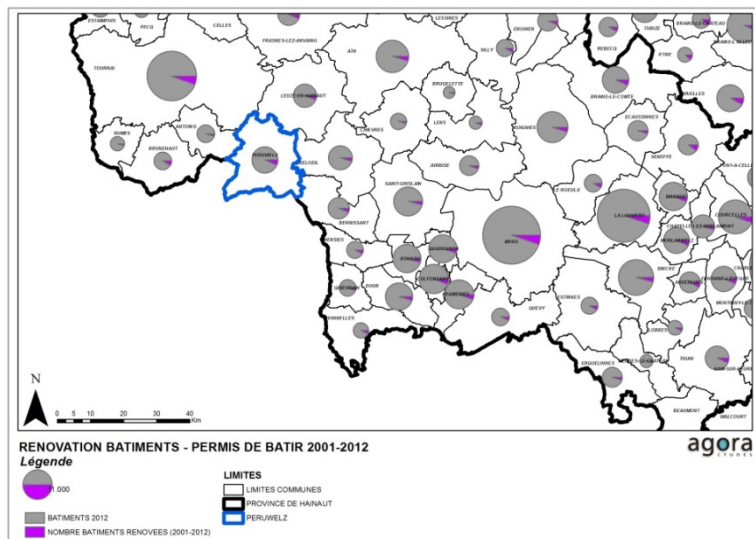


Figure 200 - Part des logements rénovés au sein du parc total de logement par commune entre 2001 et 2012

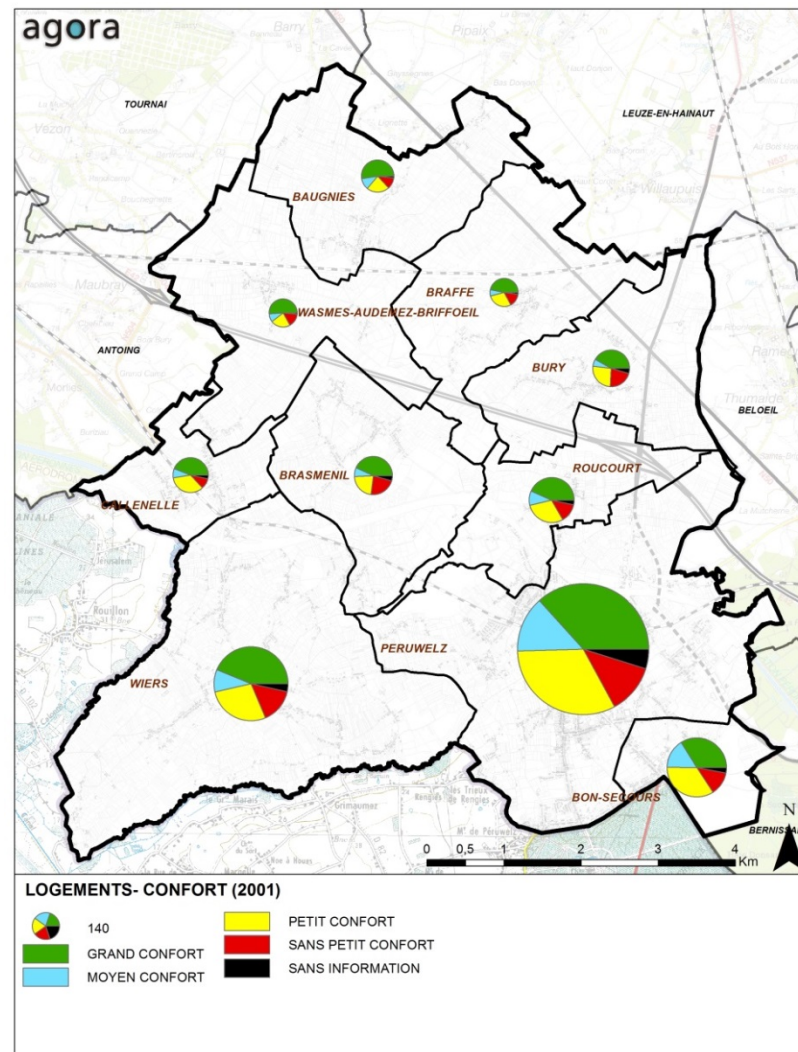


Figure 201:Le confort des logements par village en 2001

La superficie comme le confort des logements, sont des paramètres importants qui déterminent notamment l'attractivité résidentielle de la commune. Il convient donc à présent de se pencher sur l'état du marché immobilier.

14.5 UNE ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE LOCALE

L'analyse suivante est basée sur les données fournies par la Direction Générale Statistique et Information Economique du SPF Economie (ex-INS).

Les chiffres et observations présentés ici sont destinés à donner les grandes tendances du marché mais ne peuvent servir à évaluer ponctuellement un immeuble déterminé.

Dans les différentes catégories analysées, on prendra en compte :

- **Maisons d'habitation n.d.a**

Comprenant les maisons ouvrières, d'employés, de rentiers, les maisons bourgeoises mais aussi les maisons rurales, d'agriculteurs... pour autant que leur superficie ne dépasse pas 5a.

- **Villas, Bungalows, maisons de campagne**

Y compris les « chalets » qui ne sont pas des habitations de week-end, les « fermettes » que l'on désigne comme telles en raison de leur origine rurale, mais qui sont en fait des villas.

Figure 202 - Représentation des différents niveaux de confort de logement par village au sein de l'entité

- **Terrains à bâtir**

Ils sont indiqués par différentes dénominations : emplacements à bâtir, parcelles de terrain, terrains à villa, lots numérotés dans un lotissement, terrains avec un bâtiment à démolir.

- **Appartements, flats et studios**

14.5.1 Analyse des ventes de maisons

En 2012, le prix moyen d'une maison d'habitation à l'achat à Péruwelz était de 114.830 €. Ce prix est légèrement inférieur à celui de la moyenne provinciale (125.003 €), elle-même inférieure à la moyenne régionale (146.519 €).

Maisons d'habitation	2001	2012	Evolution 2001-2012
Région Wallonne	71.490€	146.519€	104,9%
Province du Hainaut	61.129€	125.003€	104,5%
Péruwelz	54.923€	114.830€	124,9%

Figure 203 : Tableau de l'évolution des prix de vente des maisons ordinaires entre 2001 et 2012

Le tableau ci-dessus permet d'observer qu'au cours des dix dernières années, pour ce type de bien, les prix ont augmenté de manière significative, que ce soit au niveau de la région, de la province ou de la commune. A chacune de ces échelles, ils ont en effet plus que doublé.

A Péruwelz, cependant, on observe une baisse du prix moyen des maisons depuis 2010, alors que la hausse a été constante aux échelles provinciale et régionale. Dans la commune, les prix ont en effet chuté de 8,4% depuis cette date, mais restent légèrement au-dessus du niveau de 2009.

Du point de vue quantitatif, on constate que le nombre de maisons faisant l'objet de transactions par rapport au nombre total de maisons, est similaire à celui relevé

dans les communes de taille moyenne (Antoing, Beloeil, Ath), et supérieur à celui enregistré dans les communes de grande taille.

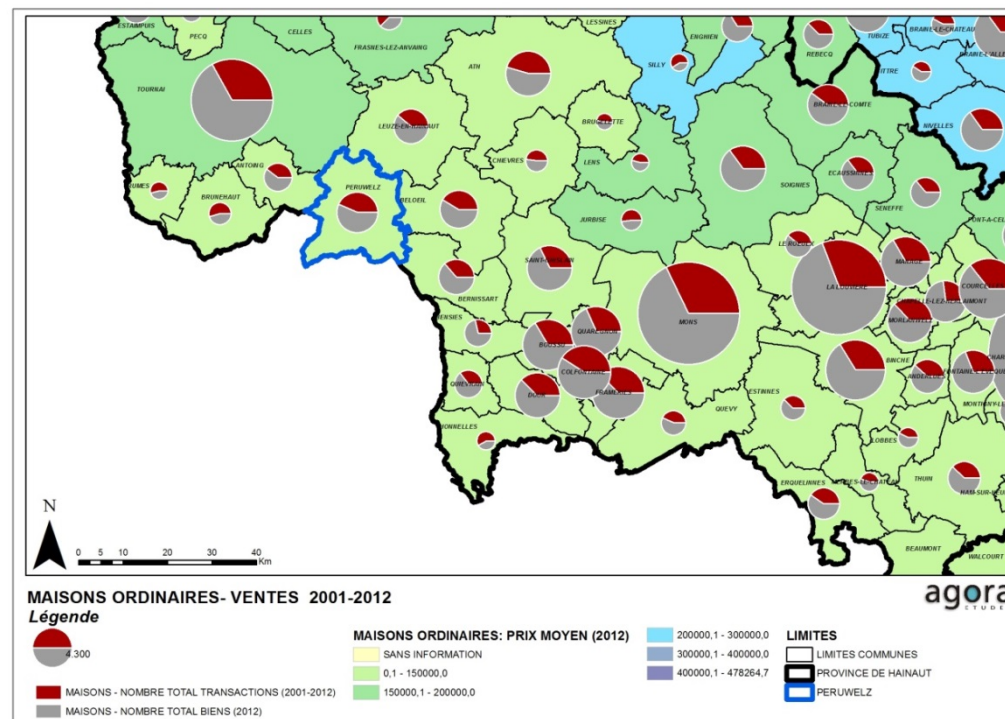


Figure 204 - Nombre de transactions et prix moyen des maisons d'habitation ordinaires à Péruwelz et dans les communes voisines entre 2001 et 2012

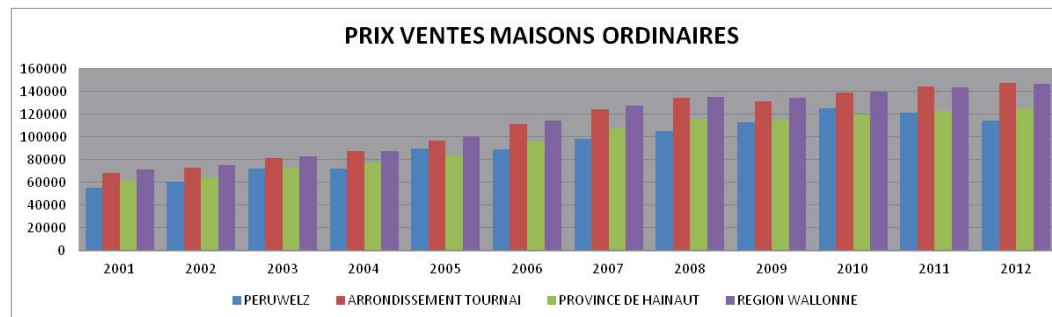


Figure 205: Ventes maisons ordinaires 2001-2012- Prix

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

14.5.2 Analyse des ventes de villas, bungalows, maisons de campagne

La hausse du prix enregistrée pour les villas à Péruwelz entre 2001 et 2012 est supérieure à celle observée à l'échelle de la Région, mais en-deçà de la tendance régionale. Il se situe toutefois dans la même fourchette que le prix moyen enregistré à Tournai ou à Mons, et au-dessus de celui de nombreuses communes voisines comme Leuze-en-Hainaut ou Beloeil.

Villas	2001	2012	Evolution 2001-2012
Région wallonne	226.459€	265.643€	17,3%
Province du Hainaut	179.700€	235.487€	31,04%
Péruwelz	172.129€	210.960€	22,56%

Figure 206 - Tableau de l'évolution du prix de vente des villas entre 2001 et 2012

Comme dans les communes voisines, le nombre de transactions apparaît peu important.

La carte ci-contre permet également d'observer que ce type de bien semble plus attractif dans les communes proches du Brabant-wallon, ainsi qu'à Mons, où la part des biens échangés par rapport au parc total est en effet sensiblement plus importante.

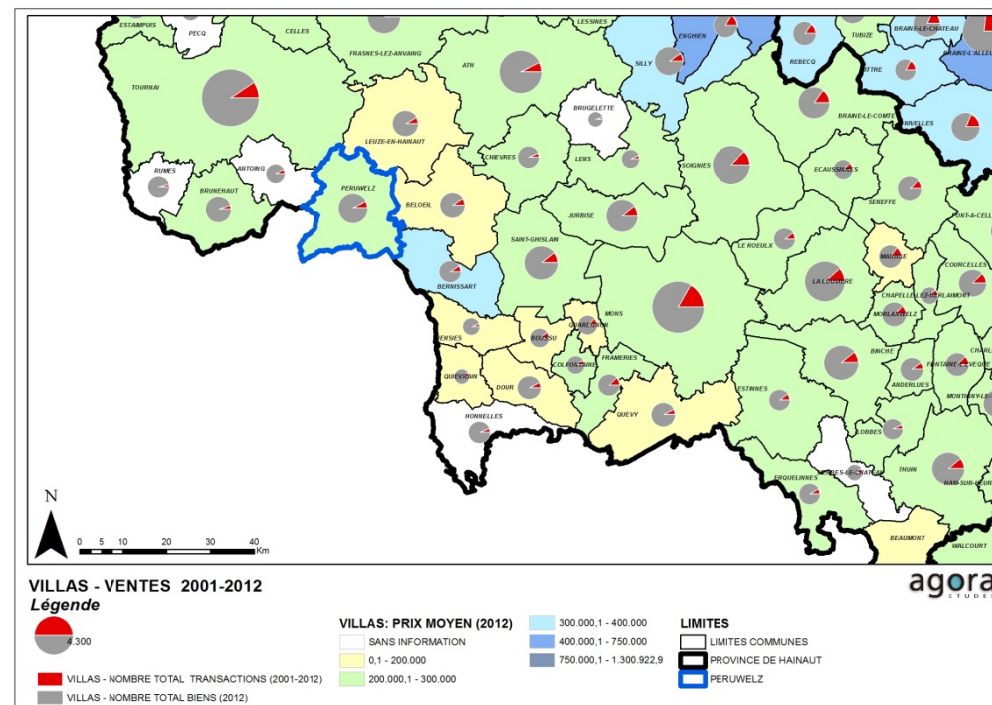
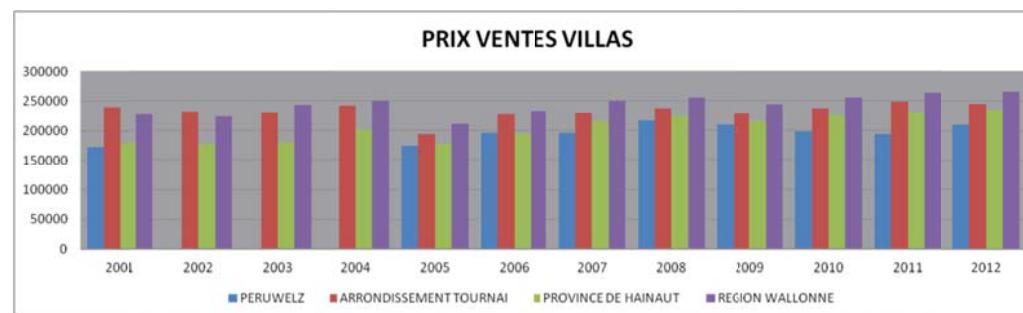


Figure 207 - Nombre de transactions et prix moyen des villas, bungalow et maisons de campagne à Péruwelz et dans les communes voisines entre 2001 et 2012



14.5.3 Analyse des ventes d'appartements

Au regard de la carte ci-contre, Péruwelz fait partie des communes dont le parc d'appartements est peu développé. Cependant, les transactions y apparaissent particulièrement nombreuses par rapport à l'ensemble des biens de ce type sur la commune.

Cela tend à traduire une certaine attractivité qui pourrait contribuer à expliquer l'importance de la hausse des prix enregistrée entre 1999 et 2012. En Région wallonne et dans la Province du Hainaut, cette hausse a été 5 à 6 fois moins importante.

Appartements	1999	2012	Evolution 1999-2011
Région wallonne	69.328€	161.671€	133,2%
Province du Hainaut	64.500€	132.219€	116%
Péruwelz	25.727€	115.121€	447,5%

Figure 208 : Tableau de l'évolution des prix de vente des appartements entre 2001 et 2012

Toutefois, il est possible que ce phénomène commence à s'essouffler : en effet, entre 2011 et 2012, alors que les prix continuaient d'augmenter aux échelles provinciale et régionale, ils ont chuté dans la commune, passant de 171.584 € à 115.121 €, ce qui représente une baisse de 32,9% en un an. La moyenne péruwelzienne est ainsi repassée légèrement en dessous de celle du Hainaut, rattrapant ainsi l'importante différence qui apparaissait en 1999.

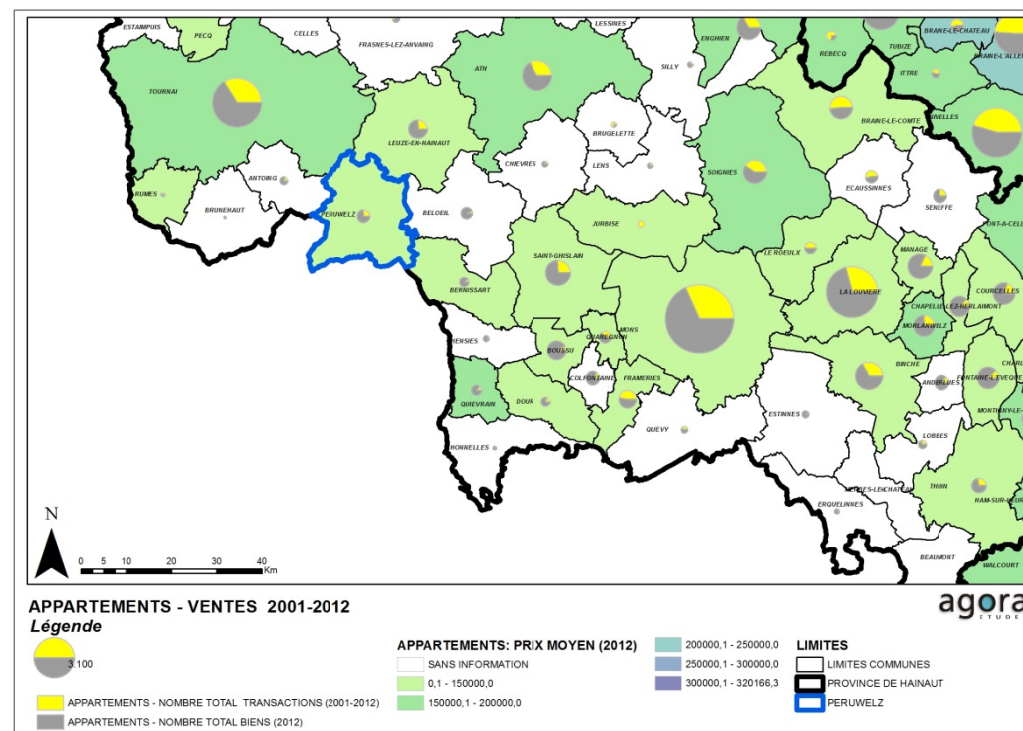
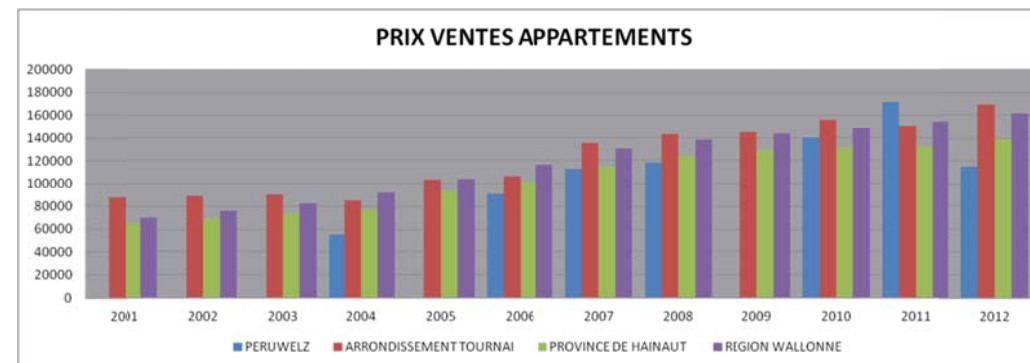


Figure 209 - Nombre de transactions et prix moyen des appartements à Péruwelz et dans les communes voisines entre 2001 et 2012



14.5.4 Analyse des ventes de terrains

En ce qui concerne les terrains à bâtir, Péruwelz fait partie des communes où le prix au mètre carré reste relativement bas. En effet, bien qu'ayant été multiplié par plus de 4 sur la période, il reste de 12 à 14% inférieur aux moyennes provinciale et régionale.

Terrains à bâtir	2001	2012	Evolution 2001-2012
Région wallonne	21€	49€	131,7%
Province du Hainaut	19€	50€	167,8%
Péruwelz	10€	43€	350,9%

Figure 210 : Tableau de l'évolution des prix des terrains entre 2001 et 2012

On remarque que ce sont les communes les plus proches du Brabant-wallon qui enregistrent les prix les plus élevés.

Du point de vue quantitatif, le nombre de transactions enregistrées à Péruwelz est certes inférieur à celui de communes comme Mons ou Tournai, mais comparable, voire supérieur, à celui des communes voisines de même envergure.

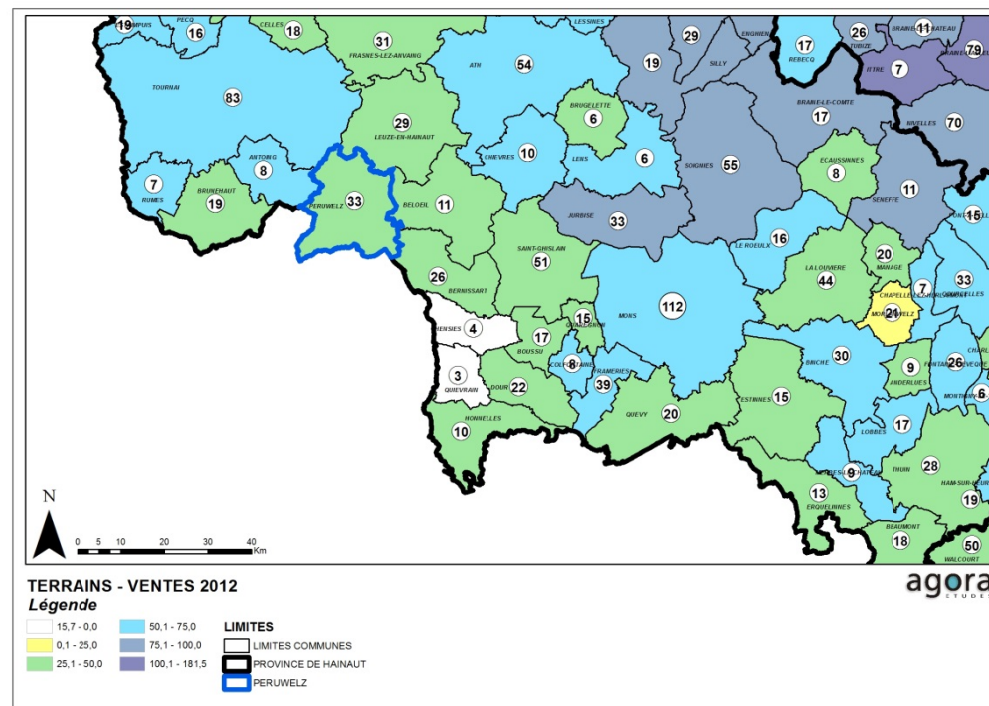
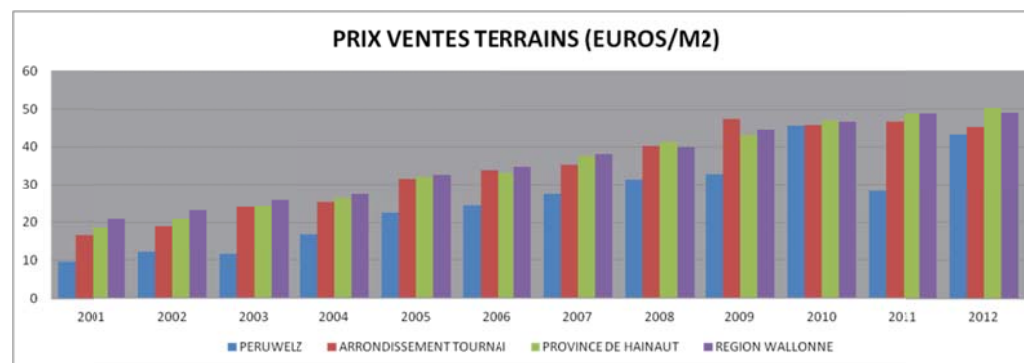


Figure 211 - Nombre de transactions et prix moyen des terrains à Péruwelz et dans les communes voisines entre 2001 et 2012



14.6 POLITIQUE COMMUNALE EN MATIERE DE LOGEMENT

De manière générale, la Commune s'est montrée active en matière de politique du logement. Elle s'est notamment illustrée par la mise en œuvre précoce de mesures comme les permis de location, ou encore la taxe sur les logements insalubres.

14.6.1 Acteurs du logement social et parc existant

Trois principaux acteurs œuvrent sur le territoire de Péruwelz en matière de logement social : le Centre Public d'Action Sociale (CPAS), l'Immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes (IPPLF), et le Plan de Cohésion Sociale (PCS).

- L'IPPLF a pour missions de :
 - construire des habitations ;
 - acquérir des immeubles pour les transformer en habitations ;
 - donner en location les habitations dont elle est propriétaire ou qu'elle gère par mandat ;
 - constituer des réserves de terrains en vue d'assurer le développement de l'habitat ;
 - organiser un service social au bénéfice des habitants des logements qu'elle gère ;
 - agir comme opérateur immobilier pour les personnes morales de droit public.
- Le CPAS, quant à lui, a une mission qui englobe également l'aspect social, à savoir le soutien à la recherche de logements, l'aide administrative et juridique, la médiation entre propriétaires et locataires... Le service logement du CPAS mène aussi des actions importantes en matière de lutte contre l'insalubrité, le surpeuplement, les logements vacants, etc.
- Le PCS, enfin, se présente comme un acteur de la lutte contre toutes les formes de pauvretés, de précarité, et d'insécurité. L'accès à un logement décent fait partie de ses quatre axes de travail, les trois autres étant l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à la santé/traitement des assuétudes, et le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Le rôle communal est de coordonner le travail de ces différents acteurs et de leur donner des moyens pour diversifier les types de logements.

On observe sur la carte ci-dessous que le parc de logement public de la Commune de Péruwelz est relativement peu développé.

On dénombre sur le territoire de la Commune¹⁴ :

- 28 logements loués par la Commune ;
- 20 logements gérés par le CPAS¹⁵, dont 7 pour personnes âgées à Wiers, 2 logements d'insertion, 2 d'urgence et 9 pour familles nombreuses ;
- 302 logements gérés par l'IPPLF (mars 2013) ;

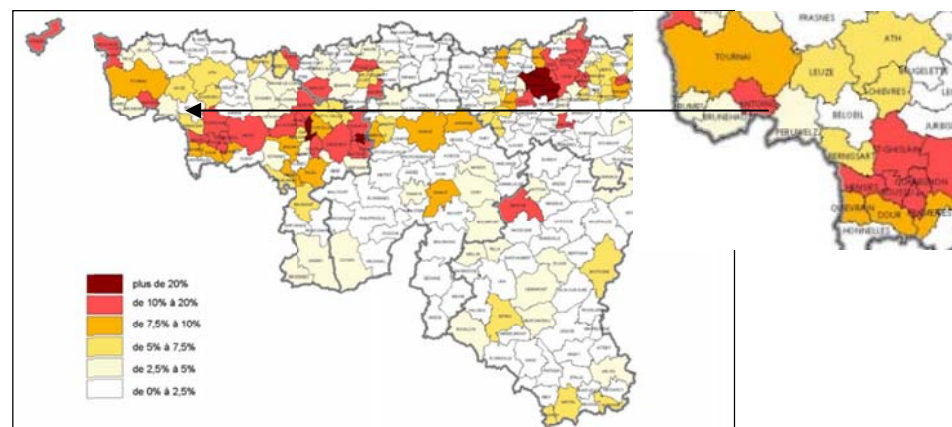


Figure 212 - Pourcentage de logements publics par commune, chiffres 2005

(Source : www.acrf.be/publications/analyses/acrfana_2007_11_ancrage_communal_strategie.pdf)

¹⁴ Source : Plan Communal de Développement Rural.

¹⁵ A propos du CPAS, voir également le chapitre « Equipements et services »

14.6.2 Plan d’ancrage communal

Par le biais du Plan d’ancrage communal, les pouvoirs locaux s’engagent dans le sens d’une diversification de l’offre de logements disponibles sur leur territoire, de la réalisation de logements sociaux et assimilés, de la lutte contre l’inoccupation et l’insalubrité des logements.

Dans sa version du 30 octobre 2013, le Plan d’ancrage communal définissait pour la période 2014-2016 les priorités suivantes :

Priorité	Opérateur	Projet
1	IPPLF	7 logements rue Victor Cretteur
2	CPAS	9 logements SAR Gillac (dont 2 de transit)
3	Fonds des Familles nombreuses	1 logement rue du Bas Coron
4	Fonds des Familles nombreuses	3 logements/ Arsenal des pompiers
5	IPPLF	10 logements/ Arsenal des pompiers
6	IPPLF	Terrains mis à disposition par la SWL 13 logements WIERS_ Cité des Drôliers (plaine de logements)
7	IPPLF	Prise en gestion de logements
8	IPPLF	4 logements Grand-Place

Figure 213 - Projets prioritaires dans le cadre du Plan d’Ancrage Communal 2014-2016

14.7 CONCLUSION

La commune de Péruwelz comptait 6.869 bâtiments résidentiels en 2012, soit 7.733 logements. Le parc immobilier de la commune a ainsi augmenté de 614 logements entre 2001 et 2012.

Le parc de logement est relativement ancien : 66% des bâtiments ont été construits avant 1945.

En 2001, la superficie moyenne du logement par occupant était de 33,35 m². De manière générale, la taille des logements était inférieure à la moyenne régionale.

Le parc de logement sur l'entité est dominé par le logement unifamilial. Les appartements et studios ne représentent quant à eux qu'à peine plus de 8% des logements.

Le confort des logements apparaît moins élevé, en moyenne, que dans l'ensemble de la Province et de la Région, mais des différences importantes peuvent être relevées entre les villages, en fonction du degré d'urbanisation. Il en va de même en ce qui concerne la taille des logements.

Sur l'ensemble des biens immobiliers, ce sont les appartements qui ont connu la plus forte hausse de prix entre 2001 et 2012. Même si une baisse a été enregistrée depuis 2011, les prix pour ce type de biens sont désormais proches de la moyenne provinciale.

L'Immobilière publique Péruwelz-Leuze-Frasnes est le principal acteur en matière de logement social sur la commune. Concernant les aspects humains, elle est relayée par le CPAS et la Commune, notamment dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale.

Le rôle communal est de coordonner le travail de ces différents acteurs et de leur donner des moyens afin de diversifier les types de logements. Ce qui est ressorti des ateliers thématiques est que la commune est clairement en manque de logements accessibles aux jeunes couples, aux familles monoparentales et aux personnes âgées.

15 Analyse subjective

15.1 CADRE BATI ET LOGEMENT

Questions

Vous vivez :

- En maison individuelle
- En maison divisée en plusieurs logements

Nombre de logements ?

- Immeuble à appartements

Nombre d'appartements dans votre immeuble ?

Autre (Précisez)

Selon vous, l'offre des logements sociaux est-elle suffisante dans la commune ?

- Oui
- Non



Figure 216: Photographie de maisons en bande à Péruwelz

Vous vivez:	Nombre	% cit.
En maison individuelle	542	91,1%
En maison divisée en plusieurs logements	8	1,3%
Immeuble à appartements	16	2,7%
Autre	7	1,2%
Pas de réponse	22	3,7%
Total	595	100%

Figure 214: Tableau présentant le type d'habitation des habitants ayant répondu au questionnaire

Une grande majorité (91,1%) des personnes ayant répondu au questionnaire vit dans des maisons unifamiliales, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne communale (85% d'après l'enquête socio-économique de 2001).

Selon vous, l'offre des logements sociaux est-elle suffisante dans la commune ?	Nombre	% cit.
Oui	230	38,7%
Non	202	33,9%
Pas de réponse	163	27,4%
Total	595	100%

Figure 215: Tableau représentant le sentiment des répondants quant à l'offre en logement sociaux

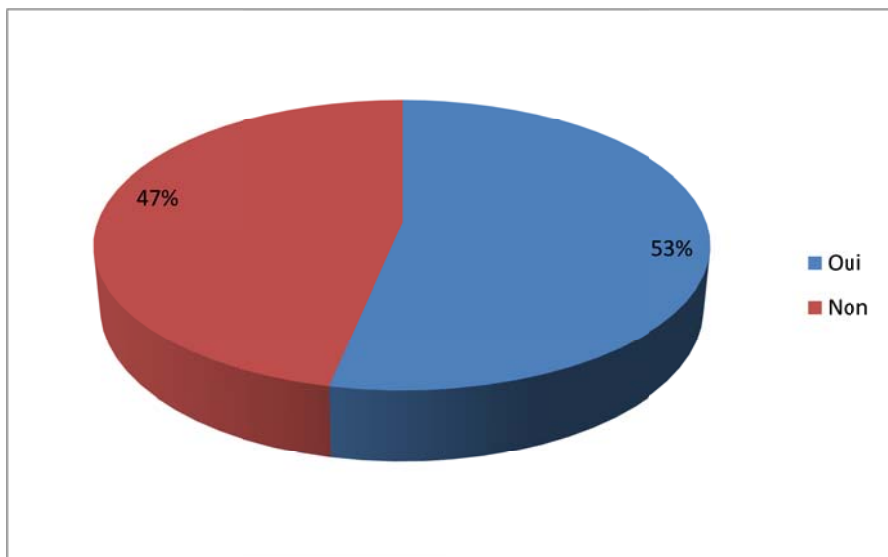


Figure 217: Graphique représentant le sentiment des répondants quant à l'offre en logements sociaux (% obs.)

La majorité des habitants estiment que l'offre de logements sociaux est suffisante sur la commune.

Questions

Quelles sont les catégories de logements qui manquent d'après vous (en général) ?

Selon l'âge des habitants

- 20-30 ans
- 30-50 ans
- 50-70 ans
- Plus de 70 ans

Selon le type de ménages

- 1 personne
- 2 personnes
- 3-4 personnes
- 5 personnes ou plus

Selon le type des logements

- Maisons
- Appartements

Selon la taille des logements

- Petits logements (moins de 75 m²)
- Logements moyens (entre 75 m² et 100 m²)
- Grands logements (>100 m²)

La plupart des habitants estiment que la commune ne dispose pas suffisamment de logements moyens à petits, adaptés pour les petits ménages, les jeunes et les personnes seules. Le tableau du « nombre de personnes par ménage » souligne néanmoins un manque majoritaire pour les ménages plus grands, de 3-4 personnes.

Les maisons sont le plus souvent évoquées bien que nous avons constaté que l'offre en maisons est largement supérieure à l'offre en appartements sur la commune. Ceci peut refléter l'image « rurale » que les habitants ont de leur commune, et la crainte de voir de nouveaux immeubles se construire, exprimée auparavant.

Le taux de réponse à ces questions a été de 65%, les 35% restants estimant sans doute qu'il n'y a pas de manque particulier sur la commune.

Typologie	Nombre	% cit.
Appartements	117	31,8%
Maisons	251	68,2%
Total	368	100%
Nombre de personnes	Nombre	% cit.
1 personne	79	18,6%
2 personnes	125	29,5%
3-4 personnes	162	38,2%
5 personnes ou plus	58	13,7%
Total	424	100%

Âge	Nombre	% cit.
20-30 ans	96	22,9%
30-50 ans	147	35,1%
50-70 ans	93	22,2%
70 ans et plus	83	19,8%
Total	419	100%

Taille	Nombre	% cit.
Petits logements (moins de 75 m ²)	67	19,1%
Logements moyens (entre 75 m ² et 100 m ²)	239	68,3%
Grands logements (plus de 100 m ²)	44	12,6%
Total	350	100%

Figure 218: Tableaux présentant les besoins de logements estimés par les habitants en fonction de la typologie, de la taille, du nombre de personnes et de l'âge des résidents

Questions		
Pour votre domicile, avez-vous déjà réalisé, ou envisagez-vous une des mesures d'économie d'énergie dans les domaines suivants ?		
	Projet	Réalisé
Audit énergétique
Citerne d'eau de pluie
Panneaux solaires photovoltaïques
Ventilation
Chauffage
Chauffe-eau solaire
Isolation
Vitrage isolant
Autre (précisez)
Dans le cadre de la lutte pour diminuer les émissions de CO2, seriez-vous d'accord que toute nouvelle construction soit « passive » ou tout au moins « basse énergie » ?		
<input type="checkbox"/>	Oui	
<input type="checkbox"/>	Non	

Avez-vous déjà envisagé ou réalisé une des mesures d'économie d'énergie dans les domaines suivants ?	Réalisés		Projets	
	Nombre	% obs.	Nombre	% obs.
Audit énergétique	44	7,4%	54	9,1%
Citerne d'eau de pluie	208	35,0%	50	8,4%
Panneaux solaires photovoltaïques	45	7,6%	69	11,6%
Ventilation	51	8,6%	32	5,4%
Chauffage	208	35,0%	66	11,1%
Chauffe-eau solaire	18	3,0%	47	7,9%
Isolation	239	40,2%	85	14,3%
Vitrage isolant	283	47,6%	71	11,9%

Figure 219: Tableau présentant les mesures d'économies d'énergie réalisées ou envisagées

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Cette question a eu un taux de réponse oscillant entre 10,9% et 59,5% en fonction des réponses proposées. La plupart des personnes ayant répondu à ces questions ont déjà réalisé ces travaux. Les domaines ayant connu un fort taux de réalisation sont le vitrage isolant, l'isolation, le chauffage et la mise en place de citerne de récupération d'eau de pluie ; il s'agit des dispositifs les plus « classiques » d'économie d'énergie. En revanche, les dispositifs récents et plus coûteux tels que l'installation de panneaux solaires, de chauffe-eau solaires restent marginaux.

Près de 82% des personnes ont répondu à cette question, ce qui témoigne d'un certain intérêt pour la dimension écologique de la construction.

De plus, les personnes interrogées sont majoritairement en faveur l'imposition de mesures énergétiques aux nouvelles constructions.

Les personnes ayant répondu par la négative ont généralement commenté leur choix en argumentant que ce type de construction coûte trop cher et ne sera pas accessible à tous les ménages.

Seriez-vous d'accord que toute nouvelle construction soit « passive » ou tout au moins « basse énergie » ?	Nombre	% cit.
Oui	424	71,3%
Non	63	10,6%
Pas de réponse	108	18,2%
Total	595	100,0%

Figure 220: Tableau présentation l'opinion des habitants sur les nouvelles constructions "passives et "basse énergie"

Connaissez-vous le Plan communal de mobilité (PCM) ?	Nombre	% cit.
Oui	60	10,1%
Non	380	63,9%
Pas de réponse	155	26,1%
Total	595	100%

Figure 221: Tableau de la connaissance du Plan communal de mobilité (PCM)

Connaissez-vous le Programme communal de développement rural (PCDR) ?	Nombre	% cit.
Oui	61	10,3%
Non	458	77,0%
Pas de réponse	76	12,8%
Total	595	100%

Figure 222: Tableau de la connaissance du Programme communal de développement rural (PCDR)

Le Programme communal de développement rural (PCDR) et le Plan communal de mobilité (PCM) de la Ville de Péruwelz semblent assez méconnus. En effet, en comptant les réponses négatives et les non-réponses, le résultat est de respectivement 89,7% et 89,9%.

Les actions et réalisations citées ne sont souvent pas directement liées aux deux documents d'urbanisme. Sont mentionnés des projets tels que la rénovation de la Grand' Place et la création des maisons de villages

16 Tableau Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
STRUCTURE URBAINE	Structure urbaine relativement équilibrée, basée sur le schéma classique suivant : une ville centre et des pôles villageois périphériques qui gravitent autour	Début de conurbation entre la ville de Péruwelz et Roucourt d'une part, et entre Péruwelz et Bon-Secours d'autre part. Une conurbation est en train de se créer également avec Wiers, même si il n'existe pas de continuité de la zone d'habitat au niveau du Plan de Secteur	Limitier l'habitat linéaire par des règlements locaux ou PCA	Disparition des entités bien définies via la continuité de l'étalement urbain
CADRE BATI	La Ville de Péruwelz a développé des actions concrètes en gérant les différents outils d'Aménagement du Territoire lui permettant d'entreprendre des opérations de rénovation et de réhabilitation de ces espaces dégradés et de préservation de l'habitat tant urbain que rural	Le cadre urbain de Péruwelz, et plus particulièrement son centre-ville, ont terriblement souffert des effets du déclin économique, de l'accroissement de la mobilité des personnes et des biens.		
	Un bâti ancien en relativement bon état (corps de ferme) dans les villages RGBSR d'application dans 4 villages	Les villages ont subi un développement exclusivement résidentiel, en ruban, encouragé par le Plan de Secteur.		Risque de dénaturaion des villages non couverts par un RGBSR via la construction de nouvelles habitations ne s'intégrant pas dans le bâti ancien
PATRIMOINE	Le patrimoine présente 65 sites et édifices repris sur la liste du patrimoine monumental de la Belgique ou qui sont classés.	Seulement 13 monuments classés	Un inventaire plus complet des biens ayant une valeur patrimoniale est en cours de réalisation ¹⁶ Mettre en place des balades thématiques sur le patrimoine et remise en valeur du patrimoine par leur restauration et leur publicité Sensibiliser les habitants à la qualité patrimoniale de leur commune Opérer à la classification de plusieurs biens remarquables	Une mauvaise mise en valeur du patrimoine et un manque d'entretien amènerait à une dégradation accélérée

¹⁶ Kajdanski Dimitri, « Péruwelz, ville frontalière », Carnets du Patrimoine, Institut du Patrimoine wallon, 36 pages, 2011

		ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
IMPACT SUR LE PAYSAGE		<p>Certains villages présentent un cachet particulier de par leur qualité architecturale et patrimoniale.</p> <p>Certains éléments ponctuels du patrimoine offre un cachet.</p>	<p>Certains de ces éléments ne sont plus visibles ou sont dénaturés.</p>	<p>Remettre en valeur ces éléments afin de les rendre visibles dans le paysage communal</p>	<p>Risque de perdre de la visibilité vers certains de ces éléments par des aménagements non réfléchis</p>
ANALYSE DU PARC DE LOGEMENTS	QUALITÉ DU PARC DE LOGEMENT	<p>Un parc de logement relativement ancien qui constitue une composante du patrimoine bâti de la commune (voir Thème « Cadre bâti »).</p> <p>Une offre différenciée de logement selon le degré d'urbanisation des villages.</p>	<p>Un parc de logement relativement ancien qui se traduit entre autres par une taille et un degré de confort moyen de logements moindre qu'à l'échelle de la Province et de la Région.</p>	<p>Des rénovations qui permettent d'améliorer le confort des logements.</p>	
	ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE	<p>Une évolution des prix plus importante qu'à l'échelle de la Région et de la Province.</p> <p>Une attractivité particulière au niveau des appartements.</p> <p>Une réduction sensible de l'écart de prix en ce qui concerne les appartements avec le reste de la Province.</p>	<p>Des baisses du prix moyen des maisons depuis 2010 ainsi que de celui des appartements depuis 2011.</p>	<p>Développement d'une offre en matière d'appartements, peu nombreux dans les communes voisines.</p>	<p>Une baisse du prix moyen des maisons et des appartements à surveiller.</p>
	POLITIQUE COMMUNALE	<p>Une pluralité d'acteurs actifs sur la thématique du logement sur le territoire communal.</p> <p>Prise en compte des différents aspects de la question du logement selon les acteurs.</p> <p>Plusieurs opérations de logement en cours.</p>	<p>Manque de logements accessibles aux jeunes couples, familles monoparentales et personnes âgées.</p>		

THEME 3 : DEPLACEMENTS ET ESPACE PUBLIC

17 Déplacements et espaces publics

17.1 PREAMBULE

17.1.1 Objectifs

Les objectifs de ce chapitre sont :

- Analyser la situation existante en matière de mobilité pour chaque mode de déplacement : transports privés, transports publics et modes doux ;
- Faire un relevé des infrastructures existantes ;
- Faire ressortir les points forts, les faiblesses et points noirs sur le territoire étudié, mais aussi définir les opportunités et enjeux liés à la mobilité à Péruwelz.

17.1.2 Cartographie

Carte 11 : Déplacements et espaces publics

- Le réseau routier ;
- Le réseau ferroviaire ;
- Le réseau TEC ;
- Le RAVeL ;
- Les randonnées en VTT ;
- Les randonnées pédestres ;
- Les pistes cyclables.

17.1.3 Références et sources des données

Direction générale Statistique et Informatique économique du SPF Economie (ex-INS)

<http://www.statbel.fgov.be>

Site internet de la SNCB

<http://www.b-rail.be>

Site internet des TEC

<http://www.infotec.be>

Site internet du SPW dédié au RAVeL

<http://ravel.wallonie.be>

Site internet de randonnée Belgique

<http://www.randobel.be>

Site internet du chemin du rail

<http://www.chemindurail.be>

Administration communale de Péruwelz

Rue Albert 1^{er}, 35 à 76000 Péruwelz

17.1.4 Plan Communal de Mobilité (PCM)

Un Plan Communal de Mobilité a été élaboré par les bureaux d'études Cooparch et Transitec en 2009. Cette étude a été initiée par le SPW Mobilité.

17.2 LE RESEAU DES VOIES PRINCIPALES

La commune de Péruwelz est située dans la Province de Hainaut, le long de la frontière française. La longueur du réseau revêtu de Péruwelz était de 276,2 km en 2005. Dont 7,6 km de réseau autoroutier, de 28,6 km de réseau régional et provincial et de 240 km de réseau communal.

La carte suivante montre le réseau routier et autoroutier sur la commune de Péruwelz.

L'autoroute A16/E42 (Lille-Liège) traverse la partie nord du territoire communal. Un échangeur est situé sur le territoire communal. Il s'agit de l'échangeur numéro 29. Cette autoroute rejoint l'A8/E429 (Bruxelles – Liège) à Tournai et l'A7/E19 (Valenciennes-Mons) à Saint-Ghislain.

Elle engendre un effet de coupure entre la partie nord du territoire et sa partie sud.

La commune de Péruwelz est bien desservie par des voiries de type régional :

- La N50 relie Mons à Tournai via la N7 ;
- La N60 relie Valenciennes à Gand et permet en outre de rejoindre l'E42 via l'échangeur 29 ;
- La N60e permet de desservir le zoning situé le long du canal Nimy-Blaton-Péronnes ;
- La N504 permet de relier l'échangeur 30 de l'E42 à la N60. Elle permet en outre de desservir la gare de Péruwelz ;
- La N505 relie la commune de Beloeil au centre-ville de Péruwelz.

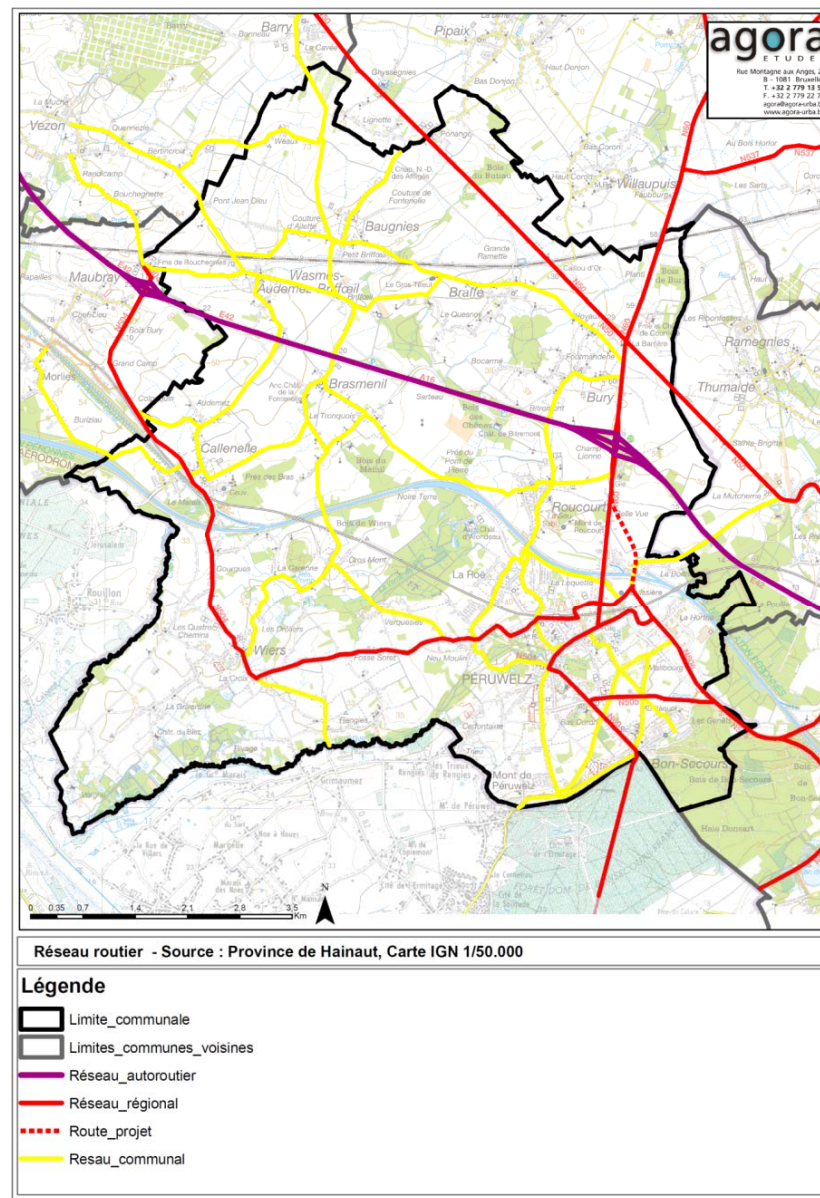


Figure 223 : Carte du réseau routier

17.2.1 La N50

La N50 est une voirie à double sens composée de deux bandes de circulation et d'une piste cyclable marquée unidirectionnelle dans chaque sens. Sa configuration rectiligne permet des vitesses élevées. Certains tronçons peuvent être dangereux.



Figure 225 : Photographie de la partie rectiligne de la N50



Figure 226 : Photographie d'habitations en bordure de la N50

17.2.2 La N60

La N60 peut être divisée en deux sections. Depuis la frontière française jusqu'au canal Nimy-Blaton-Péronnes, la N60 est en section urbaine et dessert le centre de Péruwelz. Sur cette section quelques portions de pistes cyclables marquées ont été créées.

Après le canal, on relève une section moins urbaine où se situent néanmoins quelques habitations et des zonings dont le futur zoning « Polaris ».

Sur cette section, le profil est identique à celui de la section urbaine.



Figure 227 : Photographie de la section rectiligne de la N60



Figure 228 : Photographie d'une zone 30 aux abords d'une école

17.2.3 La N60e

La N60e, de la même manière que la N50 et la N60, est fortement rectiligne. Les largeurs de voiries sont convenables. La N60e longe le principal zoning de Péruwelz. Une berme latérale en béton permet d'éviter les mouvements tournants en direction du zoning. Les mouvements en direction du zoning sont réalisés au niveau du giratoire.



Figure 229 : Photographie de la N60e avec le zoning sur la droite



Figure 230 : Photographie du giratoire avec l'entrée au zoning sur la droite.

17.2.4 La N504

La N504 a un profil varié avec des sections assez larges et d'autres plus étroites. Son tracé est également assez sinueux ce qui peut dissuader les vitesses excessives. Cette voirie permet d'atteindre la gare de Péruwelz.



Figure 231 : Photographie d'habitations en bordure de la N504



Figure 232 : Photographie de la gare de Péruwelz en bordure de la N504

17.2.5 La N505

La N505 entre le canal Nimy-Blaton-Péronnes et le carrefour avec la N60e, est une voirie assez large sur laquelle les vitesses des véhicules peuvent être élevées. Ceci s'explique par le fait que la N505 fait office de contournement de la commune de Blaton.

Les habitations sont plus présentes sur la section comprise entre la N60e et la N60. Un effet de porte a été aménagé à l'entrée de la zone d'habitation.



Figure 233 : Photographie de la section comprise entre la N60e et le canal



Figure 234 : Photographie d'habitations et d'un effet de porte le long de la N505

17.2.6 Le contournement de Péruwelz

Dans le but de soulager la traversée du centre-ville par le trafic de transit provenant notamment de France, le Plan Communal de Mobilité (PCM) a étudié la possibilité d'un contournement du centre-ville.

La variante proposée par le PCM est le contournement nord-est. Ce contournement devrait permettre de réduire le trafic dans le centre-ville entre 8 000 et 10 000 evp¹⁷/jo.

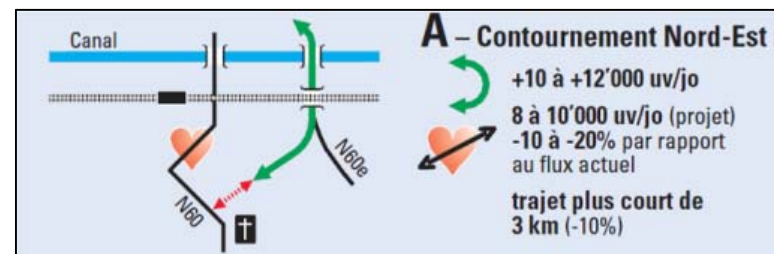


Figure 235: Contournement nord-est (Source : PCM 2009)

¹⁷ Equivalent Véhicule Particulier, 1 camion = 2 voitures

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

La figure ci-dessous représente les différentes alternatives du contournement nord-est depuis la N60.

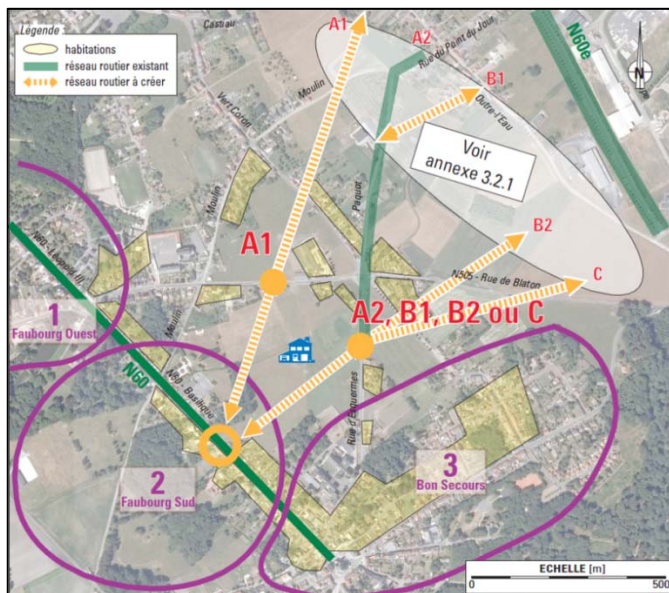


Figure 236 : Evaluation et analyse des variantes de raccordement à la N60 au sud (Source : PCM 2009)

Les bureaux d'études auraient tendance à privilégier l'itinéraire A2.

Bien que cet itinéraire ne soit pas le plus direct, c'est celui qui permet de valoriser au mieux les voiries existantes tels que les rues Paquot et du Pont du Jour. La seule section à créer est situé entre la N60 et le giratoire de la N505.

La seconde figure représente les différentes alternatives du contournement pour atteindre la N60e.

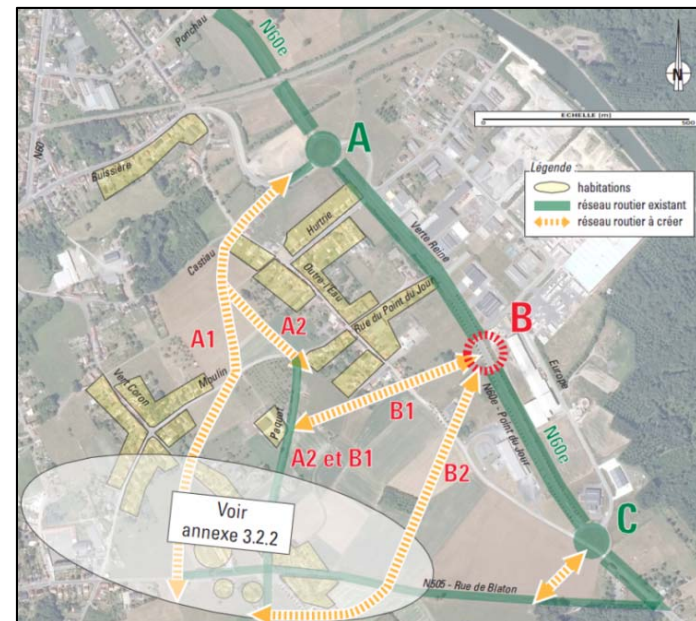


Figure 237 : Evaluation et analyse des variantes de raccordement à la N60e au nord (Source : PCM 2010)

Le raccordement proposé par le PCM est celui qui rejoint le giratoire existant. Le point négatif est que le futur tracé passerait en bordure de zones habitées.

17.3 LIAISONS TRANSFRONTALIERES

La commune de Péruwelz est un passage obligatoire dans les liaisons entre Valenciennes et Gand. La proximité de l'agglomération valenciennoise joue un rôle important en matière de mobilité. On notera l'importance des liens avec les villes de Vieux-Condé et de Condé-sur-Escaut, limitrophes de Péruwelz. La N60 est en effet prolongée en France par la D935 qui relie directement Péruwelz à Valenciennes en passant par Condé-sur-Escaut. La liaison avec Vieux-Condé est quant à elle moins directe.

Il n'existe actuellement aucun service de bus transfrontalier. C'est un des manques que le PCM avait pointé.

L'une des propositions du PCM était de renforcer ce lien par la création d'une ligne transfrontalière. En effet, le PCM avait observé que 10% des montées en gare de Péruwelz étaient le fait de frontaliers.

Actuellement, l'unique ligne qui permet de se rapprocher de la frontière est la ligne 14 (Anzin-Condé) du réseau urbain de Valenciennes (Transvilles).

La figure ci-contre est un extrait du plan du réseau urbain de l'agglomération de Valenciennes.

Par ailleurs, l'agglomération de Valenciennes est en train de réaliser la deuxième ligne de son réseau de tramway.

2 phases sont prévues pour la réalisation de la ligne :

- La phase 3 qui reliera Valenciennes à la ville-frontière du Vieux Condé ;
- La phase 4 entre le centre de Valenciennes et Crespin.

La mise en service de la ligne 2 est prévue pour le 13 décembre 2013. Il est possible que cette ligne remplace une partie de la ligne de bus 14.

Dans le but de faciliter la mobilité transfrontalière, il serait souhaitable de prolonger la ligne 14 jusqu'à la gare de Péruwelz afin de renforcer l'attractivité de la commune.

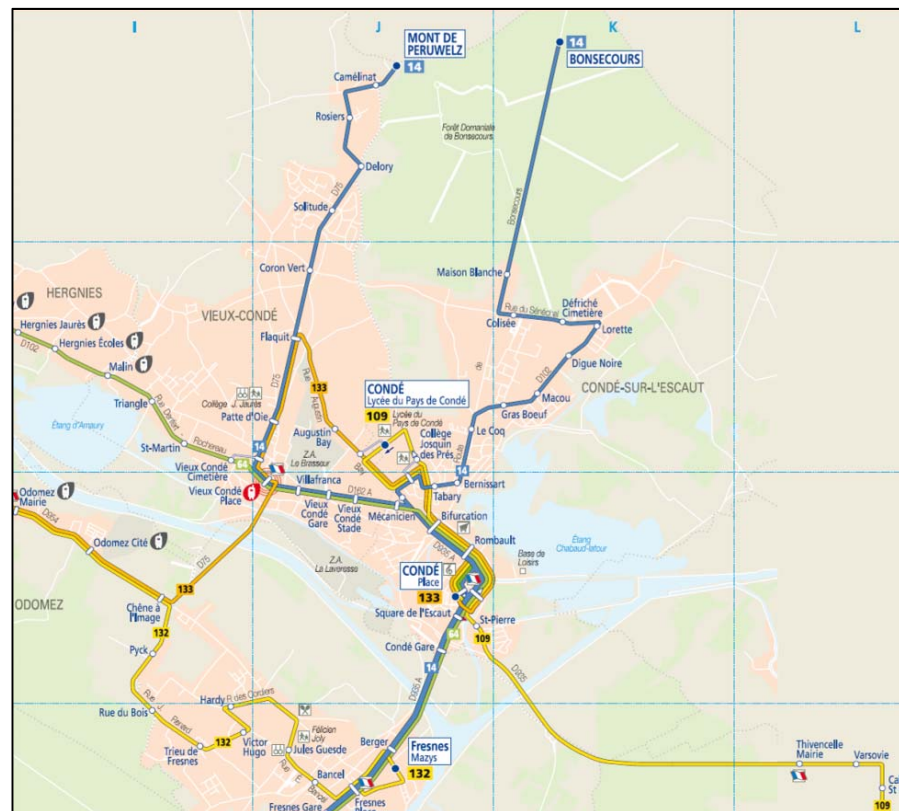


Figure 238 : Extrait du réseau urbain de l'agglomération de Valenciennes (Source : site internet de Transvilles)

17.4 LES TRANSPORTS PRIVES

17.4.1 Parc automobile et taux de motorisation

Au 1^{er} août 2011, le parc automobile de la commune de Péruwelz totalisait **10 684 véhicules** parmi lesquels :

2011	
Type de véhicule	Nombre
Voitures	8 220
Camions	1 133
Motocyclettes	672
Tracteurs agricoles	435
Tracteurs routiers	58
Autobus	24
Autres	142
Total	10 684

Figure 239 : Tableau de la taille du parc de véhicules (Source : StatBel, 2011)

Le taux de motorisation de la commune de Péruwelz est supérieur à la moyenne de la Province de Hainaut et légèrement inférieur à celui de la Belgique.

Taux de motorisation en 2011	
	taux motorisation
Péruwelz	52%
Province de Hainaut	50%
Belgique	53%

Figure 240 : Tableau du taux de motorisation en 2011 à Péruwelz, en Province de Hainaut et en Belgique (Source : StatBel, 2011)

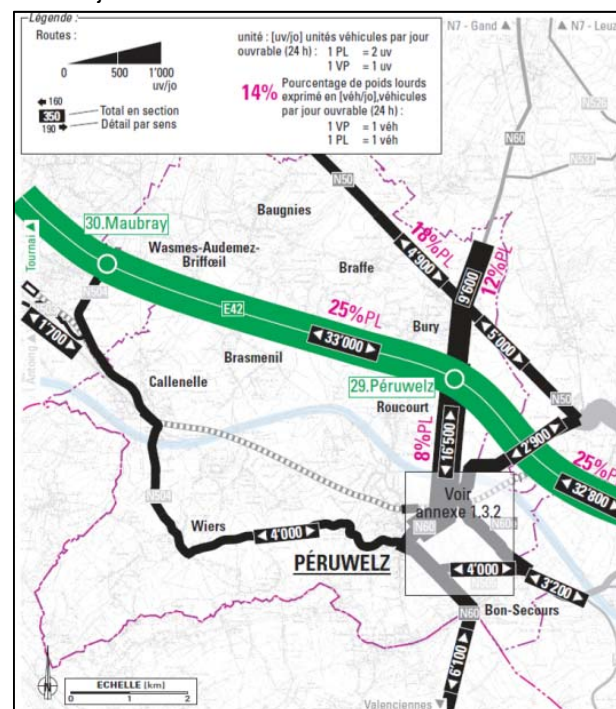
17.4.2 Volumes de circulation

17.4.2.1 Problématiques générales

La commune est traversée par plusieurs axes routiers dont l'autoroute E42 (Lille-Liège) qui lui assurent une bonne accessibilité en voiture. La circulation est globalement fluide sur l'ensemble du territoire communal.

17.4.2.2 Analyse du trafic journalier moyen

La carte ci-dessous est issue du diagnostic du PCM (juin 2008). Elle montre les charges de trafic journalières à l'échelle de la commune.



SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Exceptée l'E42, la voirie qui avait la charge de trafic la plus importante en 2008 était la N60, entre l'échangeur numéro 29 de l'E42 et le centre-ville (16 500 evp/jo).

Les charges des autres voiries étaient toutes inférieures à 5 000 evp/jo.

Les enjeux importants portent sur la traversée du centre par la N60. C'est pourquoi, le schéma suivant, montre les charges de trafic dans le centre-ville.

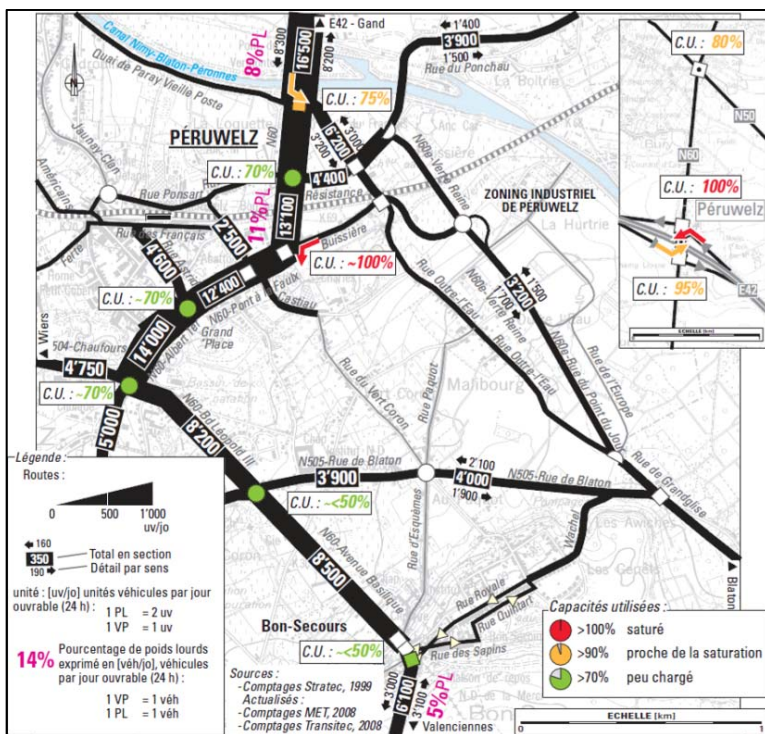


Figure 242 : Charges de trafic journalières à l'échelle du centre-ville (Source : PCM, 2008, Transitec)

Dans la traversée du centre-ville, la charge de la N60 était de ± 15 000 evp/jo, soit proche de la capacité de la N60 qui est étroite à cet endroit.

Par ailleurs, le contournement du centre (passant le long du zoning industriel) était sous-utilisé avec ± 3 000 evp/jo probablement à cause de l'absence de continuité avec la N60 au nord.

17.4.3 Localisation des pôles générateurs de trafic

Les pôles générateurs de déplacements les plus influents sur le territoire communal sont les écoles (enseignement secondaire), les administrations publiques et les instituts de santé (hôpitaux, cliniques).

Ces pôles sont concentrés en particulier dans le centre-ville. La seconde aire de concentration des pôles générateurs de déplacements est Bon-Secours.

La zone d'activité économique de la Hurtrie, au sud-est de la commune, est un pôle d'attraction important. Il en sera de même lors du futur développement du Parc Polaris.

17.4.4 Stationnement

Une réflexion sur le stationnement est primordiale dans le cadre d'une bonne gestion de la circulation urbaine.

L'offre de stationnement est répartie sur l'ensemble du territoire. Cette offre est de deux types :

- Stationnement le long de la voirie

Dans la grande majorité, le stationnement se fait de manière longitudinale le long du trottoir, il existe néanmoins certains endroits où les véhicules peuvent stationner « à cheval » sur le trottoir.



Figure 243 : Photographie, panneau autorisant le stationnement "à cheval" sur le trottoir, rue de Blaton à Péruwelz

- Stationnement hors voirie (parking)

Parmi les parkings existants à Péruwelz, nous pouvons citer le parking Français situé à proximité de la gare avec 106 places.



Figure 244 : Photographie, parking Français de 106 places à Péruwelz

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

- Les propositions du PCM pour le stationnement

Le diagnostic du PCM en matière de stationnement avait pointé un déséquilibre entre l'offre (800 places) de stationnement et la demande.

C'est pourquoi le PCM a recommandé une modification de la politique de stationnement dans le centre de Péruwelz. Cette nouvelle politique est basée sur la réglementation du stationnement. Cette réglementation est soit payante, soit gérée par un disque (zone bleue).

- La zone payante dite « zone rouge » correspond aux places stratégiques pour la dynamique économique du centre urbain (rues Albert 1^{er} et Astrid, la Grand Place, etc.). Cette zone rouge totaliserait 220 places et la durée du stationnement serait limitée à 1h30.
 - Ce nombre de places devrait permettre de satisfaire 80% des besoins en journée ainsi que la totalité des besoins nocturnes des riverains.
- La zone bleue serait située dans un périmètre de 300m ceinturant la zone rouge. 400 places seraient concernées. Le stationnement serait limité à 3h.

Le reste des places serait gratuite et la durée de stationnement serait illimitée.

La figure ci-dessous montre les principes de gestion des places de stationnement proposées au centre-ville par le PCM.

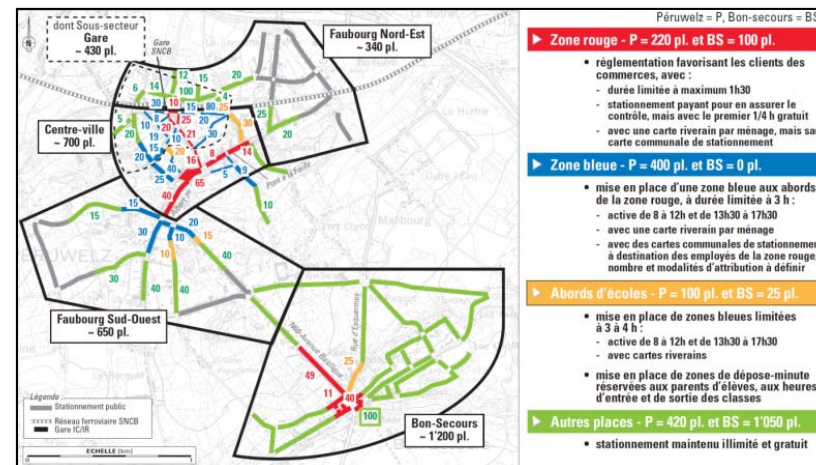


Figure 245 : Principes de gestion des places de stationnement proposées au centre-ville, à court et moyen termes (Source : PCM, Transitec)

17.4.5 Problématique de transit des poids lourds et des véhicules agricoles

Le charroi poids lourds était assez important en 2008 puisque sur la section N60 - Neuve Chaussée, les poids lourds représentaient 11% du trafic.

Ce transit est notamment problématique dans le centre, rue Albert 1^{er}, où il peut engendrer des nuisances et provoquer des accidents avec les usagers faibles (piétons, PMR, cyclistes).

Le contournement de Péruwelz devrait reprendre une partie de ce transit.

L'activité agricole étant développée à l'échelle du territoire communal, le charroi agricole représente également un trafic non négligeable.

17.5 LES MODES DE TRANSPORTS DOUX

17.5.1 Les déplacements à vélo

17.5.1.1 Les aménagements cyclables en voiries

La carte suivante indique les pistes cyclables marquées sur les voiries régionales sur la commune de Péruwelz.

Les routes N50, N60 et N504 disposent de pistes cyclables marquées en dehors du centre de Péruwelz. Les pistes cyclables marquées sont morcelées sur la N504.



Figure 247 : Photographie de pistes cyclables marquées le long de la N50 en direction de Blaton



Figure 248 : Photographie de pistes cyclables marquées le long de la N60 en direction de Leuze-en-Hainaut

La commune est actuellement en train de procéder à un état des lieux des voiries. Le nombre précis de SUL sera connu à la fin de cet état des lieux.

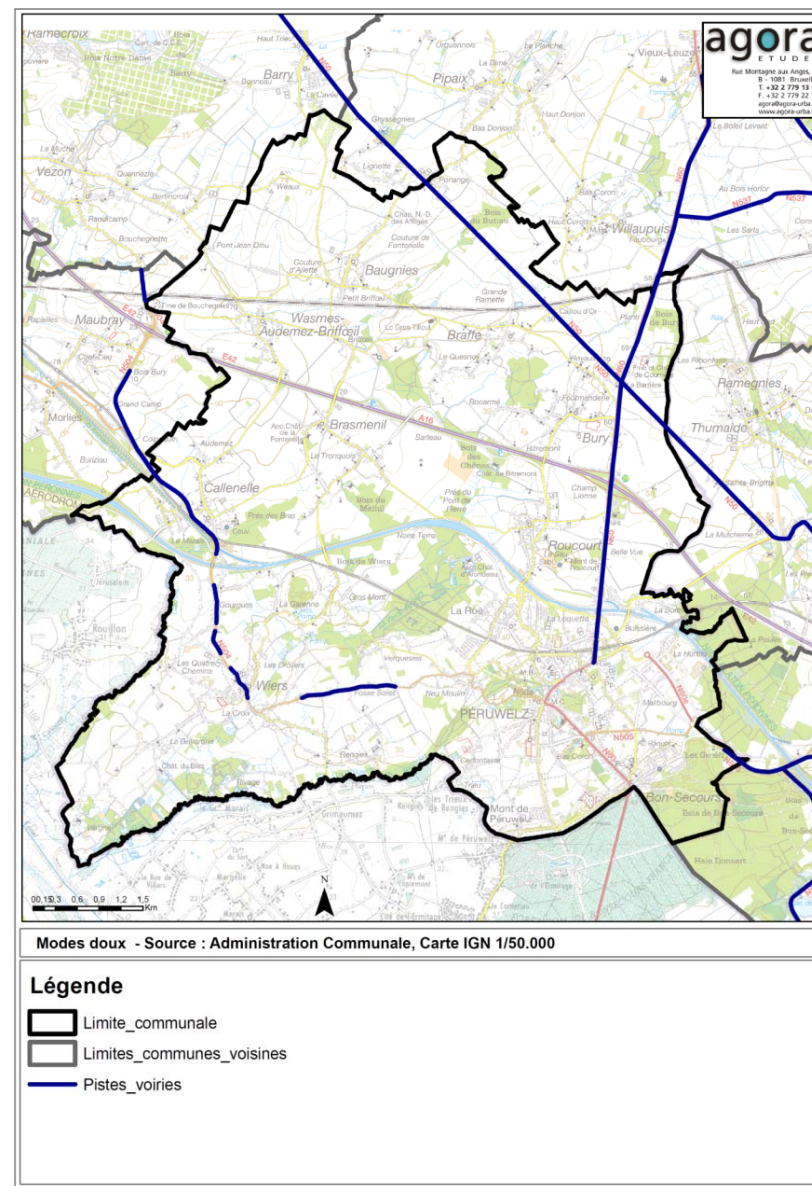


Figure 246 : Carte des modes doux

Ville de Péruwelz

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

17.5.1.2 Les randonnées VTT

La carte ci-contre montre les circuits VTT présents sur la commune de Péruwelz.

Deux circuits balisés existent sur la commune :

- Le circuit de Bon-Secours (12,4 km) : c'est un circuit transfrontalier franco-belge permettant de découvrir la forêt domaniale de Bon-Secours ;
- Le circuit transfrontalier de la Vergne (19,0 km) : il traverse les hameaux de Grosmont, de Rivage et de Wiers.

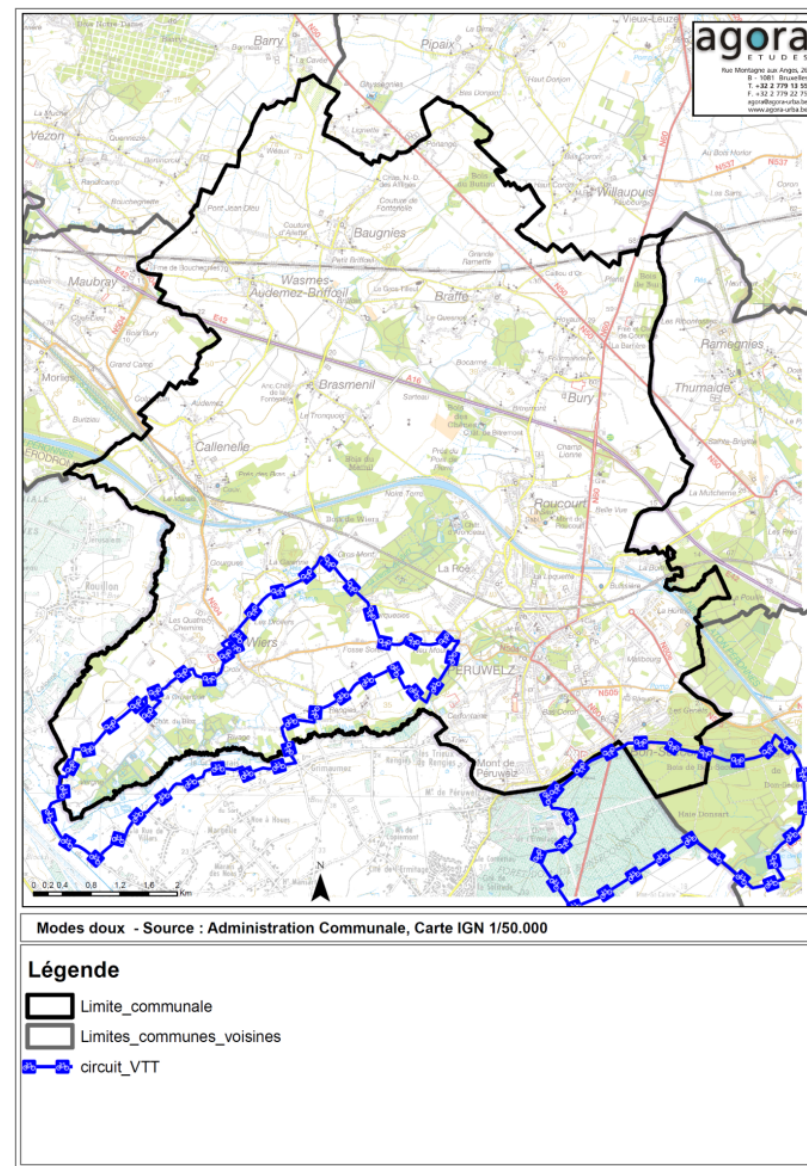


Figure 250 - Carte des randonnées VTT

17.5.1.3 Les itinéraires de liaison RAVeL et du Schéma Directeur Cyclable de la Wallonie Picarde

La carte suivante montre les itinéraires de liaison RAVeL et le Schéma Directeur Cyclable de la Wallonie Picarde sur la commune.

Certaines portions du RAVeL situées le long du Canal Nimy-Blaton-Péronnes sont discontinues. Les photographies ci-dessous illustrent ce propos.



Figure 251 : Photographie d'une portion du RAVeL située le long du canal Nimy-Blaton-Péronnes au niveau du Quai de Paray-Vieille Poste



Figure 252 : Photographie montrant l'interruption du RAVeL à cause d'une zone portuaire au niveau du Quai de Paray-Vieille Poste

Des portions du Schéma Directeur Cyclable de Wallonie sont présentes sur le territoire de Péruwelz. Ce schéma a pour but de relier les différents pôles de la région Wallonne. La N60 jusqu'à la frontière française et au-delà fait partie du Schéma Directeur Cyclable.

A l'est de la commune de Péruwelz, se trouve l'ancienne ligne ferroviaire 86 qui reliait Blaton à Leuze-en-Hainaut. Cette ligne a été réaménagée pour faire partie du réseau RAVeL de Wallonie.

Deux itinéraires RAVeL sont présents sur Péruwelz :

- Le RAVeL 1 ;
- La ligne 92.

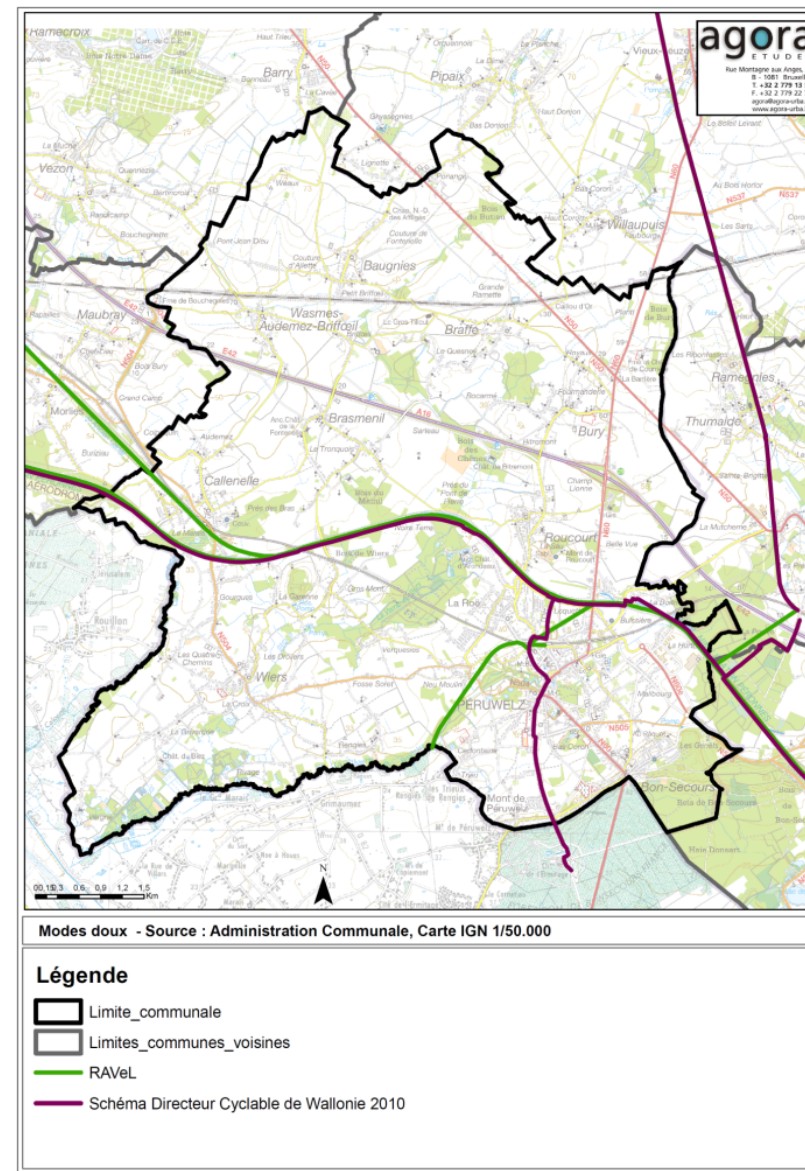


Figure 253 - Carte du RAVeL et du Schéma Directeur Cyclable

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

17.5.1.3.1 Le RAVeL 1

Le RAVeL 1 permet de relier Comines à Liège en passant par Tournai et Mons. Il longe le canal Nimy-Blaton-Péronnes et la gare SNCB de Péruwelz. La commune de Péruwelz est située sur la section ouest (Comines-Mons). Cette section a une longueur de 91,9 km.

Sur la section du RAVeL dont fait partie Péruwelz, la largeur minimale est de 1,9m. Sa praticabilité est moyenne sur 50% du tracé et le type de revêtement est du chemin dans 77% et les 23% restants sont de la route.

A l'échelle communale, le RAVeL traverse les villages de Callenelle, Wiers, Roucourt et Péruwelz.

17.5.1.3.2 La ligne 92

Le second itinéraire RAVeL passe par l'ancienne ligne de chemin de fer à voie unique (92) Péruwelz-Somain (France). Le revêtement de ce tronçon est dur et lisse (asphalte, béton, enrobé). Il peut être emprunté par des PMR, des cyclistes, des marcheurs et des personnes à roller.

Par ailleurs, la Fédération Rurale de Wallonie développe des circuits, mentionnés dans le PCDR de la commune.

17.5.1.4 Les parkings vélo

Les espaces de stationnement destinés aux vélos sont peu présents à Péruwelz. En effet, seuls quelques attaches-vélos sont installés sur l'ensemble du territoire communal, ce qui représente un frein au développement des déplacements à vélo.

C'est pourquoi le PCM préconisait de créer 12 parkings vélo :

- 1 parking par village soit à : Wiers, Callenelle, Wasmès, Baugnies, Brasménil, Braffe, Bury et Roucourt ;
- 2 parkings pour Péruwelz et Bon-Secours.

Les espaces de stationnement destinés aux vélos devront être couverts et sécurisés afin d'être pleinement attractifs.

17.5.1.5 Bilan sur les déplacements à vélo

L'usage du vélo à Péruwelz apparaît plus répandu que dans d'autres villes wallonnes. L'une des explications est le territoire faiblement vallonné ainsi que la présence d'un itinéraire RAVeL sur une bonne partie du territoire.

Néanmoins, la situation des cyclistes sur les routes et les chemins de la commune est largement améliorable. Les barrières spatiales du territoire obligent à recourir à toute une série de points de passages obligés, qui ne sont pas toujours aménagés. Lors de la construction de la ligne TGV, quelques passerelles ont été construites pour éviter de trop grands détours.

A l'échelle du territoire communal, de nombreux déplacements pourraient être effectués à vélo, à condition que des aménagements de sécurisation des cyclistes soient créés.

La mise en œuvre d'un maillage cyclable sécurisé sur le territoire communal devrait laisser aux habitants de Péruwelz la possibilité de se déplacer à vélo et réduirait, par conséquent, l'utilisation de la voiture pour des petits trajets et notamment ceux entre le domicile et l'école.

17.5.2 Piétons et personnes à mobilité réduite (PMR)

Il est utile de distinguer deux types de déplacements à pied : la marche urbaine ou utilitaire et la marche de loisirs.

La marche urbaine est principalement liée à des déplacements contraints, comme aller à l'école, faire des achats ou accomplir une démarche dans un environnement proche, les distances maximales étant alors de l'ordre du kilomètre (soit \pm 20 minutes de marche).

La marche de loisirs recouvre soit la promenade, soit la randonnée. Ce type de marche est présent à Péruwelz.

17.5.2.1 Marche urbaine

Les pôles générant de nombreux déplacements piétons dans la commune de Péruwelz sont les écoles et les administrations publiques.

Péruwelz compte plusieurs écoles et cela engendre donc pour la circulation piétonne des écoliers deux pics dans la journée : le début et la fin des cours.

Les administrations publiques génèrent des flux plus diffus dans la journée mais non moins importants.

17.5.2.1.1 Aménagements piétons sur l'ensemble du territoire

L'étroitesse et l'encombrement de certains trottoirs obligent les piétons à en descendre de temps en temps, augmentant ainsi leur exposition au risque d'accident, et leur incommodité.

Le second obstacle aux déplacements des piétons est celui des traversées : vitesses d'approche, visibilité, pas de possibilité de traverser en deux temps.



Figure 254 : Photographie, trottoir extrêmement étroit à (\pm 90cm) rue de Beaumont à Bury



Figure 255 : Photographie, absence de trottoir formalisé rue du Vermontois à Péruwelz.

17.5.2.2 Marche de loisirs

La carte suivante montre les itinéraires de promenade à Péruwelz.

Quatre itinéraires de promenade sont présents sur Péruwelz. Trois itinéraires sur quatre se déroulent au sein de la forêt domaniale de Bon-Secours. L'itinéraire restant se déroule au sein de la commune de Péruwelz.

- Circuit de la Renaissance de la Hêtraie (0,5km) : son lieu de départ est la Maison du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut à Bon-Secours.
- Circuit des Jardins Paysagers (3 km) : le départ a lieu au niveau du Parc Simon. Ce circuit urbain permet une découverte de six parcs et de jardins au cœur de Péruwelz.
- Circuit de l'Avenue de l'Hermitage (3,2 km) : son lieu de départ est la Maison du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut à Bon-Secours.
- Circuit du Maréchal de Croÿ (4,2 km) : son lieu de départ est la Maison du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut à Bon-Secours.

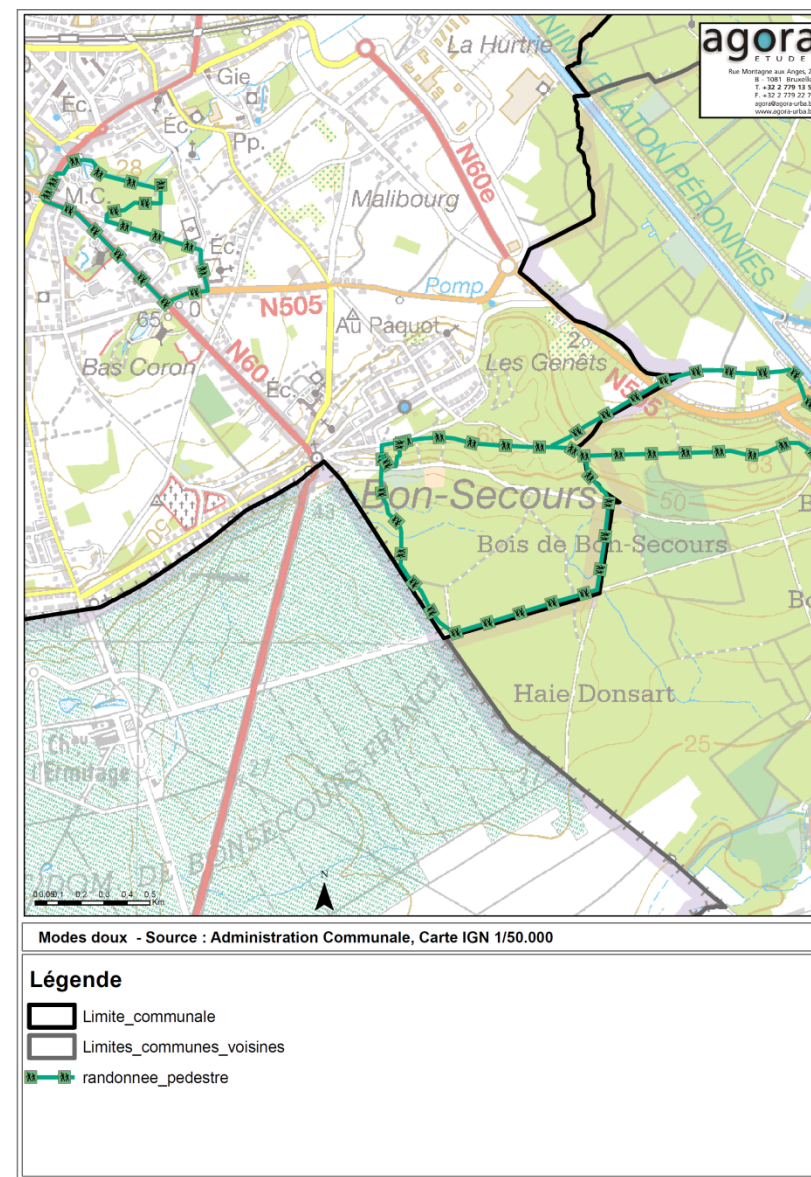


Figure 256 - Carte des randonnées pédestres

17.5.2.3 PMR (Personne à Mobilité Réduite)

Par Personne à Mobilité Réduite (PMR), il faut entendre toute personne présentant de manière temporaire ou permanente une difficulté à se déplacer.

Les personnes à mobilité réduite devraient pouvoir accéder à tous les équipements, comme tout le monde. Mais dans la réalité, cela n'est pas toujours le cas, même si des efforts sont faits, et des aménagements à leur attention sont parfois réalisés lors de travaux de rénovation.

Les aménagements spécifiques aux PMR sont peu présents voire inexistant dans certains villages.



Figure 257 : Photographie, absence de dalles Podotactiles, rue de Flines à Callenelle

17.7 LES TRANSPORTS PUBLICS

17.7.1 Les TEC

17.7.1.1 Offre et services

La desserte de bus du territoire communal est assurée par les services du TEC Hainaut.

Six lignes de bus desservent la commune de Péruwelz

- La ligne 8 ;
- La ligne 78 ;
- Les lignes 86 A et C ;
- La ligne 95 ;
- La ligne 491.

NB : La ligne 95 (Tournai – Leuze-en-Hainaut) n'est pas reprise ni sur la carte ni dans la description de l'offre.

La carte ci-contre montre le réseau TEC sur la commune de Péruwelz.

17.7.1.1.1 La ligne 8

La ligne 8 relie Tournai à Bon-Secours. Plusieurs terminus et départs sont présents sur la commune : la gare SNCB de Péruwelz, Bon-Secours, Bury, Braffe, Roucourt et Wasmes.

17.7.1.1.2 La Ligne 78

La ligne 78 relie Péruwelz à Saint-Ghislain. La ligne connaît plusieurs terminus (Blaton, Bernissart). La ligne ne circule pas le week-end.

17.7.1.1.3 La ligne 86

Elle relie Leuze-en-Hainaut à Blaton via Péruwelz. La ligne ne circule pas pendant le week-end.

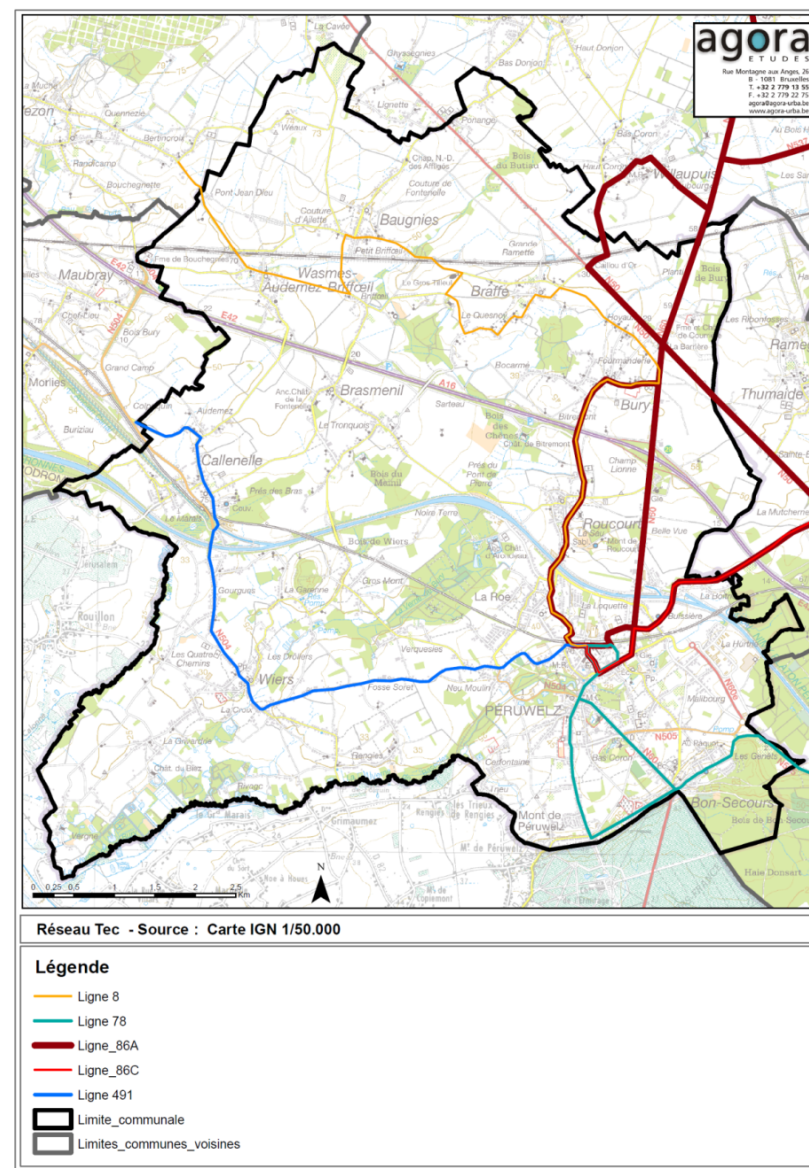


Figure 258 - Carte du réseau TEC Hainaut sur la commune de Péruwelz

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Il existe deux variantes de la ligne passant par Péruwelz, la variante A et C.

Cette ligne permet de rejoindre la gare SNCB de Leuze-en-Hainaut (Ligne 94 – Tournai-Bruxelles) où l’offre (trains IC) est plus étoffée qu’à Péruwelz.

- **Ligne 86A**

Cette ligne connaît plusieurs terminus et départs dont certains sont présents sur la commune : la gare SNCB de Péruwelz et la Place de Péruwelz.

- **Ligne 86C**

Cette ligne a son terminus à la gare SNCB de Péruwelz.

17.7.1.1.4 La ligne 491

La ligne 491 relie Péruwelz à Tournai. La ligne effectue la plupart du temps son terminus à Tournai. La gare SNCB d’Antoing est utilisée certains jours comme terminus partiel de la ligne.

17.7.1.1.5 Bilan

Le tableau suivant résume les destinations accessibles depuis le centre de Péruwelz.

	Antoing	Bernissart	Blaton	Leuze-en-Hainaut	Saint-Ghislain	Tournai
Semaine	7	4	5	7	2	10
Samedi	4	-	-	-	-	6
Dimanche	3	-	-	-	-	3

Figure 259 : Tableau de l’offre au départ de Péruwelz

Le réseau structurant est essentiellement localisé dans l’est de la commune et dessert les deux principaux pôles : Péruwelz et Bon-Secours. Il permet néanmoins une assez bonne couverture des villages et des pôles structurants.

En revanche, l’existence de sous-variantes de desserte locale, pour les lignes 8, 78 et 86A complexifie la lisibilité du réseau.

Depuis Péruwelz, la ville de Tournai est la plus facilement accessible avec 10 départs, puis les villes de Leuze-en-Hainaut et Antoing avec 7 départs. La faible

offre à destination de Saint-Ghislain peut s’expliquer par le fait que les villes de Péruwelz et Saint-Ghislain soient reliées par une relation directe via le rail.

17.7.1.2 Qualité des arrêts de bus

En ce qui concerne les conditions d’accès et d’attente aux arrêts, la plupart des arrêts de bonne et de moyenne qualité se concentrent dans les zones les plus urbanisées de la commune.

Dans les zones les moins urbanisées, les arrêts sont quasi-exclusivement indiqués par des poteaux.



Figure 260 : Photographie, arrêt de bus de bonne qualité rue de Flines à Callenelle



Figure 261 : Photographie, arrêt de bus sans aménagement rue Beaumont à Bury

17.7.2 La SNCB

17.7.2.1 Offre

La commune de Péruwelz est traversée par deux lignes de chemin de fer :

- La ligne 78 Mons – Lille-Flandres ;
- La ligne à grande vitesse 1 (LGV) du TGV Nord-Europe.

Deux arrêts sont situés sur le territoire communal ; il s'agit de la gare SNCB de Péruwelz et du Point d'Arrêt Non Gardé (PANG) de Callenelle.

17.7.2.2 La LGV 1

La LGV traverse la partie nord du territoire communal. Les trains en service sont des Thalys, des TGV et des Eurostar. Cette ligne forme une coupure dans le paysage.

17.7.2.3 La ligne 78

Cette ligne relie Mons à Lille. Outre la gare de Mons, deux autres gares permettent des correspondances avec le reste du réseau, à savoir les gares de Saint-Ghislain et de Tournai.

- Gare de Péruwelz

Toutes les heures à la gare de Péruwelz, un train permet de rejoindre Antoing et Tournai d'une part, Saint-Ghislain et Mons d'autre part. La quasi-totalité des trains qui marquent l'arrêt à la gare de Péruwelz sont des trains Interrégionaux (IR). Aux heures de pointe, des trains dits « de pointe » viennent renforcer l'offre. Un train de pointe permet de rallier Bruxelles sans changement, avec un parcours sans arrêt entre Mons et Bruxelles, arrivée à Bruxelles-Midi 1h18 après le départ de Péruwelz.

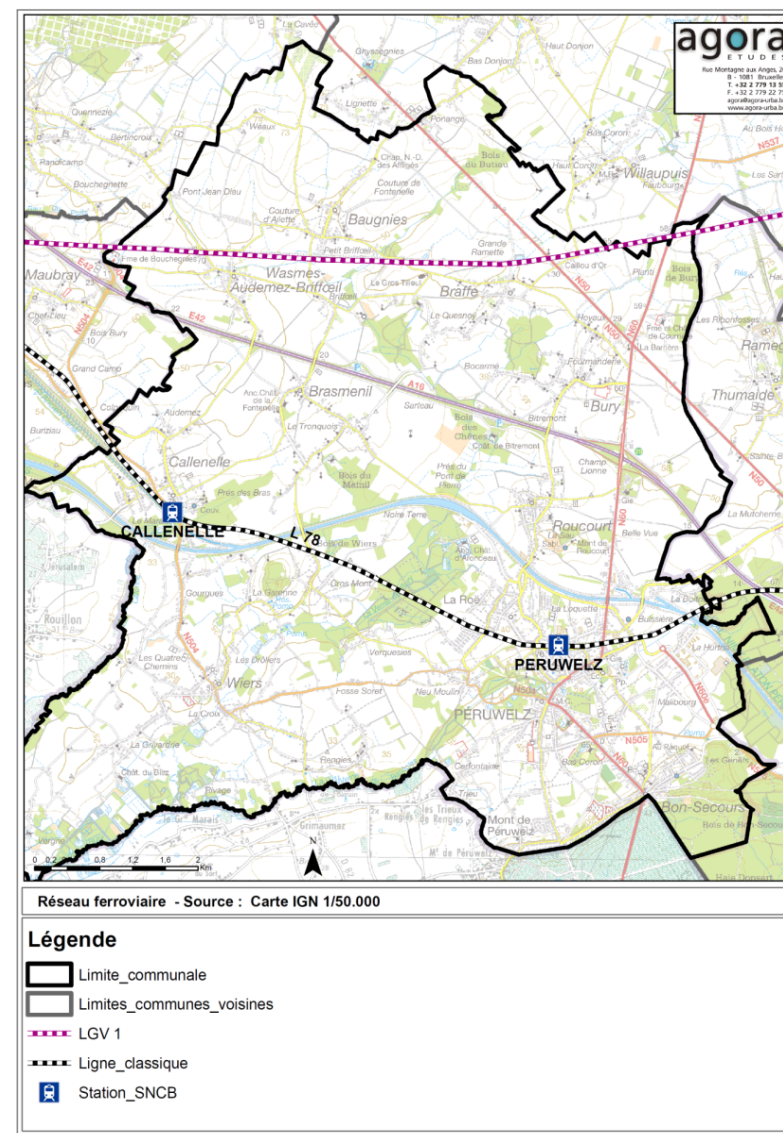


Figure 262 - Carte du réseau ferroviaire



Figure 263 : Photographie, ancien bâtiment voyageurs de la gare de Péruwelz

Figure 264 : Photographie, quais avec la présence d'abris pour les voyageurs

La réalisation du programme immobilier situé de l'autre côté de la gare (terrains de l'ancienne usine Delhaie), serait une opportunité pour que le passage sous voie permettant de relier les deux quais soit réaménagé afin que celui-ci soit conforme aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) pour que ceux-ci puissent rejoindre la Place de la gare, le marché sans devoir emprunter l'un des deux passages à niveau situés de part et d'autre de la gare. Le passage sous voies rénové pourrait s'inspirer de celui se trouvant à proximité de la halte de Callenelle.



Figure 265 : Photographie, passage sous voies peu avant le PANG de Callenelle

Concernant la prise en charge pour la mise aux normes du passage sous voies, celle-ci sera différente en fonction de la nature de ce passage.

S'il s'agit uniquement d'une liaison quai à quai, la prise en charge revient au gestionnaire d'infrastructure, soit Infrabel. En revanche, s'il s'agit de relier deux parties de la ville, la prise en charge est faite par la commune.

En fonction du type d'aménagement souhaité et sa localisation, sa prise en charge et son financement seront donc soit à la charge d'Infrabel, soit à la charge de la commune.

Le tableau suivant montre le nombre de départs depuis la gare de Péruwelz en direction de Tournai et de Saint-Ghislain :

	Tournai	Saint-Ghislain
Semaine	24	20

Le week-end, l'IC-D (Lille-Tournai-Liège) dessert Péruwelz toutes les heures, il s'agit là de l'unique desserte.

Le tableau ci-dessous montre les temps de parcours depuis la gare de Péruwelz :

	Péruwelz	Mons	Saint-Ghislain	Tournai	Bruxelles
Péruwelz		29min	15min	15min	1h18

- Le PANG de Callenelle

8 trains marquent l'arrêt à Callenelle. Ce sont exclusivement des trains de pointe.



Figure 266 ; Photographie, quais en graviers en direction de Mons.

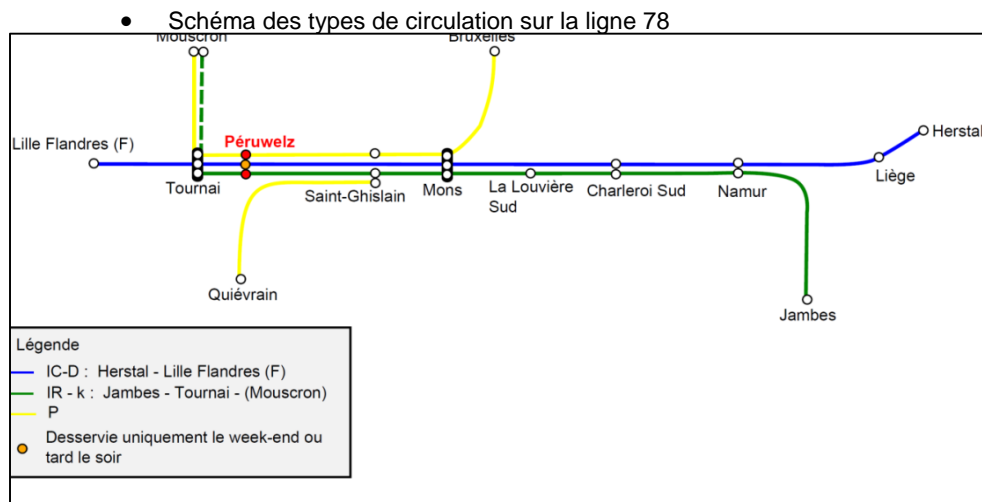


Figure 267 : Schéma des types de circulation sur la ligne 78

17.7.2.4 Services

En termes de services, les deux gares du territoire présentent des caractéristiques totalement différentes.

La gare de Péruwelz dispose de guichets qui sont ouverts de 5h45 à 20h00 et d'un service d'assistance pour les PMR.

Les quais sont bas au niveau des deux points d'arrêts, ce qui rend l'accès aux trains moins aisé notamment pour les PMR.

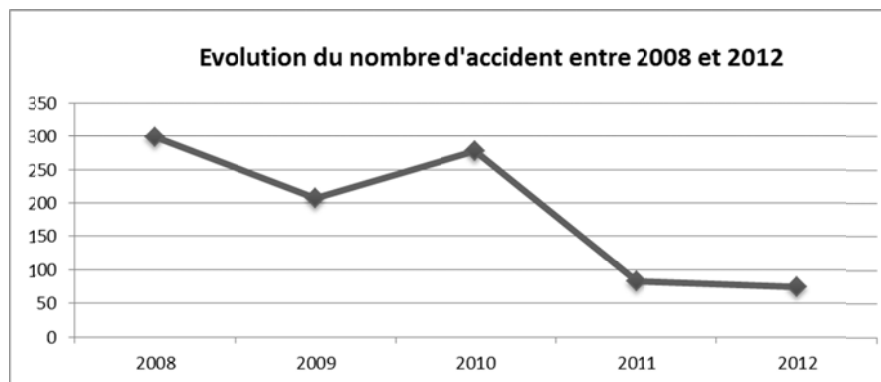
Seule la gare de Péruwelz dispose d'un parking gratuit pour les voitures. Des parkings vélos gratuits sont présents dans les deux gares.

17.8 SECURITE ROUTIERE

17.8.1 Les accidents de la route

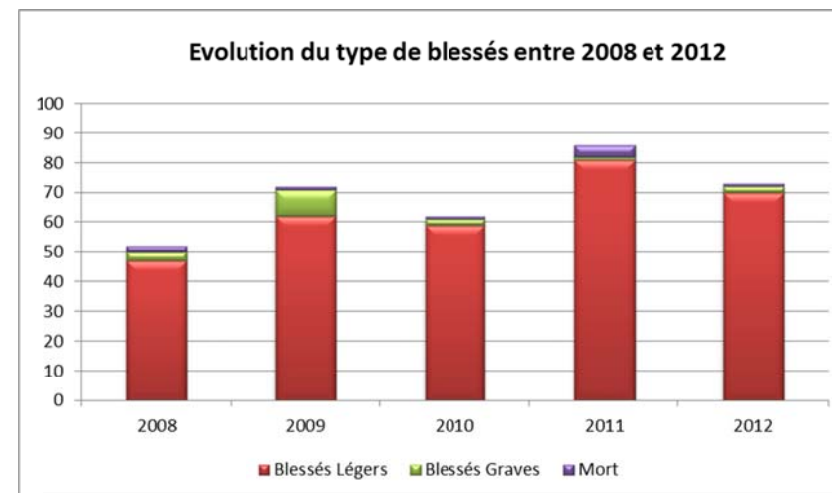
17.8.1.1 Analyse globale 2008-2012

L'analyse suivante se base sur les données fournies par la zone de police de Péruwelz. Il s'agit d'informations relatives aux accidents sur la commune de Péruwelz.



Entre 2008 et 2012 on constate une baisse globale du nombre d'accident sur la commune, passant de ± 300 à 80. Malgré cette baisse on constate une hausse du nombre d'accidents en 2010 par rapport à 2009. Le nombre d'accident en 2010 était de 278.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du type de blessés et de tués.



Entre 2008 et 2012 on constate que le nombre de blessés légers varie entre ± 50 et 80. L'année 2011 a été l'année où la route a tué le plus avec 4 décès.

17.8.1.2 Analyse selon les types de routes

Le tableau ci-dessous montre la répartition du nombre d'accidents selon le type de routes (autoroute, nationale et voirie communale).

Nombre d'accidents selon le type de voirie 2008-2012										
années	2008		2009		2010		2011		2012	
autoroute	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	1%
nationale	107	34%	69	33%	103	37%	51	61%	31	42%
communale	206	66%	138	67%	175	63%	32	39%	42	57%
Total	313	100%	207	100%	278	100%	83	100%	74	100%

Figure 268 : Nombre d'accidents selon le type de voirie entre 2008 et 2012
(Source : Zone de Police de Péruwelz)

Globalement on constate que sur la période, plus de 50% des accidents ont lieu sur des voiries communales. Cela atteint quasiment les 2/3 entre 2008 et 2010. L'année 2011 est une exception dans la mesure où plus de la moitié des accidents ont eu lieu sur des routes nationales.

Le tableau suivant montre la répartition des accidents sur les différentes routes nationales.

Nombre d'accidents selon le type de nationale 2008-2012										
années	2008		2009		2010		2011		2012	
50	7	7%	4	6%	12	12%	8	16%	4	13%
60	74	69%	46	67%	64	62%	29	57%	11	35%
60G	0	0%	0	0%	0	0%	1	2%	0	0%
60 F	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	3%
504	24	22%	15	22%	24	23%	12	24%	11	35%
505	2	2%	4	6%	3	3%	1	2%	4	13%
Total	107	100%	69	100%	103	100%	51	100%	31	100%

Figure 269: Nombre d'accidents selon le type de route nationale entre 2008 et 2012
(Source : Zone de Police de Péruwelz)

Excepté en 2012, on constate une constante entre 2008 et 2011 à savoir que la N60 regroupe entre 57 et 69% des accidents selon les années. La seconde nationale la plus accidentogène est la N504 qui regroupe ± 1/5 des accidents.

L'exception de 2012 réside dans le fait que deux nationales représentent 70% des accidents. Ces deux nationales sont la N60 et la N504.

17.8.2 La signalisation et les aménagements ponctuels

Des aménagements de sécurité routière sont présents sur certaines parties du territoire communal. Des plateaux ont été installés afin de faire ralentir les automobilistes dans certains villages. Dans le centre de Péruwelz, des effets de portes sont présents dans certaines rues.



Figure 270 : Photographie, effet de porte avec dévoiement bilatéral



Figure 271 : Photographie, plateau

Peu d'aménagements spécifiques ont été mis en œuvre aux abords des écoles afin de garantir la sécurité des écoliers. Les seuls aménagements sont des panneaux indiquant la présence d'une école et d'une zone 30.



Figure 272 : Photographie, panneau indiquant la présence d'une école ainsi que d'une zone 30, rue des écoles à Péruwelz

17.8.3 Les passages à niveau

La voie de chemin de fer traverse Péruwelz d'est en ouest, dans toute sa largeur. Elle constitue dès lors un obstacle aux déplacements autres que ferroviaires, notamment pour les piétons désirant rejoindre le centre-ville depuis le nord de la voie ferrée.

En effet, il n'existe qu'un seul tunnel sous voie, ayant initialement pour fonction le passage d'un quai à l'autre mais pouvant être utilisé par les personnes désirant simplement accéder au centre-ville depuis le nord de la gare.



En dehors de celui-ci, le franchissement de la voie de chemin de fer à proximité de la gare ne peut se faire que par deux passages à niveau, situés de part et d'autre de celle-ci.




Du fait du faible nombre de points de passages, ces derniers sont confrontés à des problèmes de congestion automobile lors des arrivées et départs des trains. Pour les modes doux, cela pose des problèmes de sécurité des cheminements. Par ailleurs, le tunnel sous voies présente une accessibilité médiocre pour les Personnes à Mobilité Réduite qui doivent alors emprunter les passages à niveau offrant des cheminements de qualité moyenne (rue de la Loquette notamment).




17.9 ESPACES PUBLICS



Il est possible de distinguer deux principaux types d'espaces publics sur la commune de Péruwelz : les espaces verdurisés et les espaces minéralisés.

La commune de Péruwelz est une commune plutôt rurale. Malgré cela, l'ensemble des espaces publics (places de villages et des églises) sont minéralisés.

		Espace public
Baugnies	Le revêtement de la Place de l'église est en gravillons.	 <p>Figure 273 : Photographie, revêtement en gravillon à côté de l'église à Baugnies, 2013</p>
Bon Secours	Le revêtement des trottoirs autour de la Place de l'église n'est pas optimal pour les piétons (pavés).	 <p>Figure 274 : Photographie, Place de l'église à Bon-Secours, 2013</p>

Braffe	La Place de l'église n'est pas aménagée.	 <p>Figure 275 : Place de l'église à Braffe, 2013</p>
Brasménil	La place de Brasménil fait office de parking.	 <p>Figure 276 : Photographie, Place de Brasménil, 2013</p>
Bury	La Place de l'église est sommairement aménagée et fait office de parking.	 <p>Figure 277 : Photographie, Place de l'église à Bury, 2013</p>

<p>Callenelle</p>	<p>La Place de l'église est sommairement aménagée. Une partie de la place est utilisée comme parking</p>	 <p><i>Figure 278 : Photographie, Place de l'église à Callenelle, 2013</i></p>
<p>Roucourt</p>	<p>L'ensemble de l'espace situé autour de l'Eglise est constitué de parking.</p>	 <p><i>Figure 279 : Place de l'église à Roucourt, 2013</i></p>
<p>Péruwelz</p>	<p>La Grand' Place a été réaménagée en 2011. Elle est minérale et composée en partie d'un parking. C'est également le cas de la Petite Place. Le parc situé à proximité de la rue Albert 1^{er} est bon exemple d'espace vert.</p>	 <p><i>Figure 280 : Photographie, Grand-Place à Péruwelz, 2013</i></p>

<p>Wasmes-Audemetz-Briffoeil</p>	<p>L'aménagement devant l'église est à destination du parcage des voitures.</p>	 <p><i>Figure 281 : Photographie, Place de l'église à Wasmes-Audemetz-Briffoeil, 2013</i></p>
<p>Wiers</p>	<p>La place de Wiers située de l'autre côté de l'église est aménagée comme parking.</p>	 <p><i>Figure 282 : Photographie, Place de Wiers, 2013</i></p>

17.10 CONCLUSION

La commune de Péruwelz est traversée par l'autoroute E42/A16 et par les deux axes routiers structurants que sont la N50 et la N60. La N60 est la voirie qui supporte la plus grande charge de trafic sur le territoire. La N60 offre une bonne accessibilité au centre de Péruwelz et au village de Bon-Secours et une accessibilité correcte aux villages de Bury et de Roucourt.

Par contre, les villages de Wasmes-Audemetz-Briffoeil, Baugnies et Braffe sont situés en retrait du réseau structurant.

L'absence de contournement du centre de Péruwelz, engendre une traversée du centre-ville par le trafic de transit se rendant soit en France, soit en direction de Gand. C'est pourquoi, le PCM avait proposé la réalisation du contournement nord-est via la N60e.

Concernant les liaisons avec la France, il n'existe aucun service de bus permettant de relier Péruwelz à l'agglomération valenciennoise. Néanmoins, le remodelage du réseau urbain de Valenciennes pourrait permettre de créer une ligne transfrontalière.

En matière de sécurité routière, nous constatons une baisse du nombre d'accidents entre 2008 et 2012. En 2012, le nombre d'accident s'établissait à 100. La répartition des accidents sur les différents types de routes montrent qu'entre 2008 et 2012, plus de 50 % des accidents ont eu lieu sur des voiries communales. Enfin, concernant les accidents sur les routes nationales, ± 50% des accidents ont eu lieu sur la N60. La seconde nationale la plus accidentogène est la N504 avec ± 1/5 des accidents entre 2008 et 2012.

L'offre de stationnement se caractérise par une concentration au niveau du centre de Péruwelz. Celle-ci est essentiellement constituée de stationnement en voirie, à cela il faut ajouter la présence de parking hors voirie.

La commune de Péruwelz est desservie par la ligne de chemin de fer 78, qui permet de relier la commune à Tournai et à Mons ainsi que la ligne à grande vitesse à destination de la France.

La partie structurante du réseau TEC est essentiellement située dans l'est de la commune et dessert les deux principaux pôles de Péruwelz et Bon-Secours. Néanmoins, la lisibilité du réseau est rendue difficile par l'existence de sous-variantes dans la desserte locale. Globalement, la qualité des arrêts de bus peut être qualifiée de moyenne.

Actuellement, les aménagements cyclables en voirie concernent uniquement les N50, N60 et N504. Ces voiries sont équipées de pistes cyclables marquées qui sont

parfois discontinues. Plusieurs sens uniques limités, deux itinéraires VTT ainsi que le RAVeL 1 sont également présents à Péruwelz.

Ces aménagements permettent d'organiser un premier maillage cyclable du territoire communal. Cependant, il s'agit uniquement d'itinéraires dédiés aux loisirs et peu aptes à stimuler des déplacements quotidiens à eux seuls.

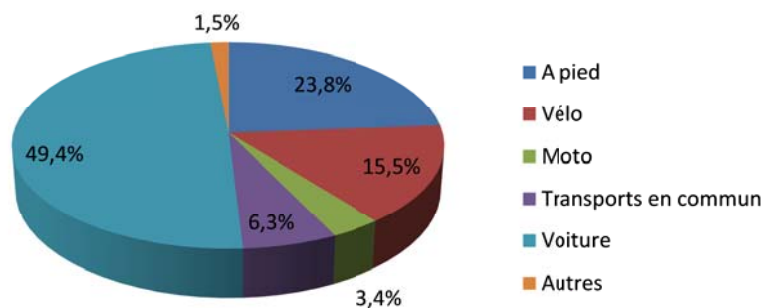
Les aménagements piétonniers sont plutôt de bonne qualité dans le centre de Péruwelz. Par contre, en dehors de cette zone, d'importantes lacunes sont observables. Certains trottoirs sont absents, d'autres sont trop étroits ou ne sont pas bitumés, ce qui est problématique pour la sécurité des déplacements piétons. Les aménagements spécifiques aux PMR sont peu présents voire inexistant dans certains villages.

Les espaces minéralisés sont les plus nombreux sur le territoire communal.

18 Analyse subjective

18.1 DEPLACEMENTS ET MOBILITE

Questions					
Généralement, vous vous déplacez : (pour chacun, mettez une croix pour préciser dans quel cadre)					
	Travail	Loisirs	Ecole	Achats	Autres
À pied					
A vélo					
En moto/scooter					
En transports en commun					
En voiture					
Autres (précisez)					



A pied	Vélo	Moto	Transports en commun	Voiture	Autres	Total
23,8%	15,5%	3,4%	6,3%	49,4%	1,5%	100%

Figure 283: Tableau et graphique du type de déplacements (pourcentages selon le nombre de répondants à la question)

Généralement vous vous déplacez	Travail	Loisirs	Ecole	Achats	Autres
A pied	6,7%	29,4%	7,5%	15,8%	8,4%
A vélo	3,1%	24,2%	2,9%	7,4%	5,9%
En moto/scooter	2,4%	4,2%	0,6%	1,4%	1,1%
En transports en commun	6,2%	4,0%	2,9%	3,3%	2,2%
En voiture	42,6%	0,0%	22,1%	60,0%	20,0%
Autres	0,7%	1,2%	0,3%	0,8%	1,4%
Non répondu	38,2%	37,1%	63,7%	11,3%	61,0%

Figure 284: Tableau du type de déplacements selon la fonction (pourcentages selon le nombre de répondants aux questions)

La moitié des habitants dit se déplacer en voiture, principalement pour le travail et les achats.

Les déplacements représentent une part non négligeable des modes de déplacement des habitants, qui les privilégient pour les déplacements courts liés aux loisirs, aux achats (dans les commerces de proximité du centre-ville notamment), mais aussi à l'école et au travail. Les déplacements à vélo sont légèrement moins cités, mais restent pratiqués pour les mêmes raisons que la marche. Les transports en commun sont quant à eux très peu cités, leur principale utilisation est tout de même liée au travail.

Questions

La desserte en transports en commun répond-elle à vos attentes ?

Oui
 Non

Quelles améliorations souhaiteriez-vous ?

Horaires
 Destinations
 Localisations des arrêts
 Fréquence
 Autre

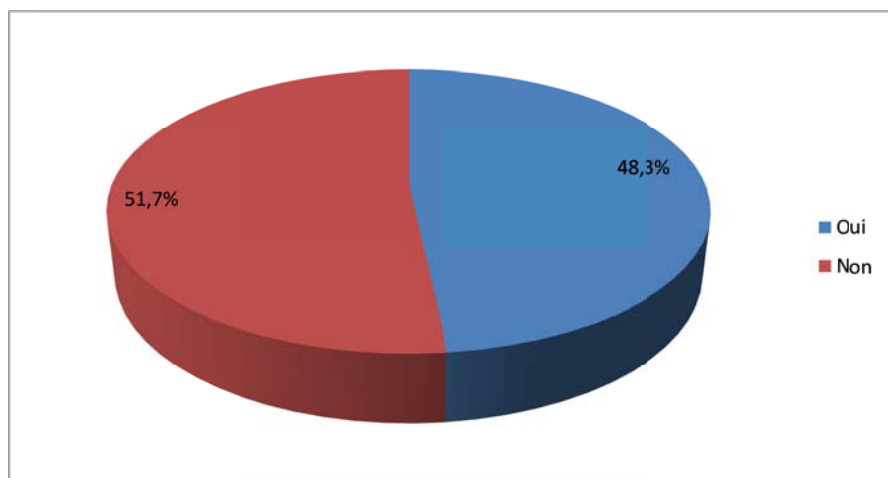


Figure 285: Graphique présentant la satisfaction des transports en commun (taux de non réponse: 40,2%)

L'offre en transports en commun satisfait près de la moitié des habitants : 48,3% se disent satisfaits de la desserte existante. Le taux de non réponse est cependant à

prendre en considération puisque près de la moitié des personnes interrogées n'ont pas répondu à cette question.

La différence de satisfaction est notable entre Péruwelz et les villages alentours où les habitants sont majoritairement satisfaits et les villages les plus éloignés de Péruwelz où l'insatisfaction l'emporte.

Quelles améliorations souhaiteriez-vous voir ?	Nombre	% cit.
Horaires	139	31,9%
Localisation des arrêts	82	18,8%
Destinations	79	18,1%
Fréquence	136	31,2%
Total	436	
Taux de réponses	595	73,3%

Figure 286: Tableau présentant les améliorations que les habitants souhaitent voir apporter aux transports en commun

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

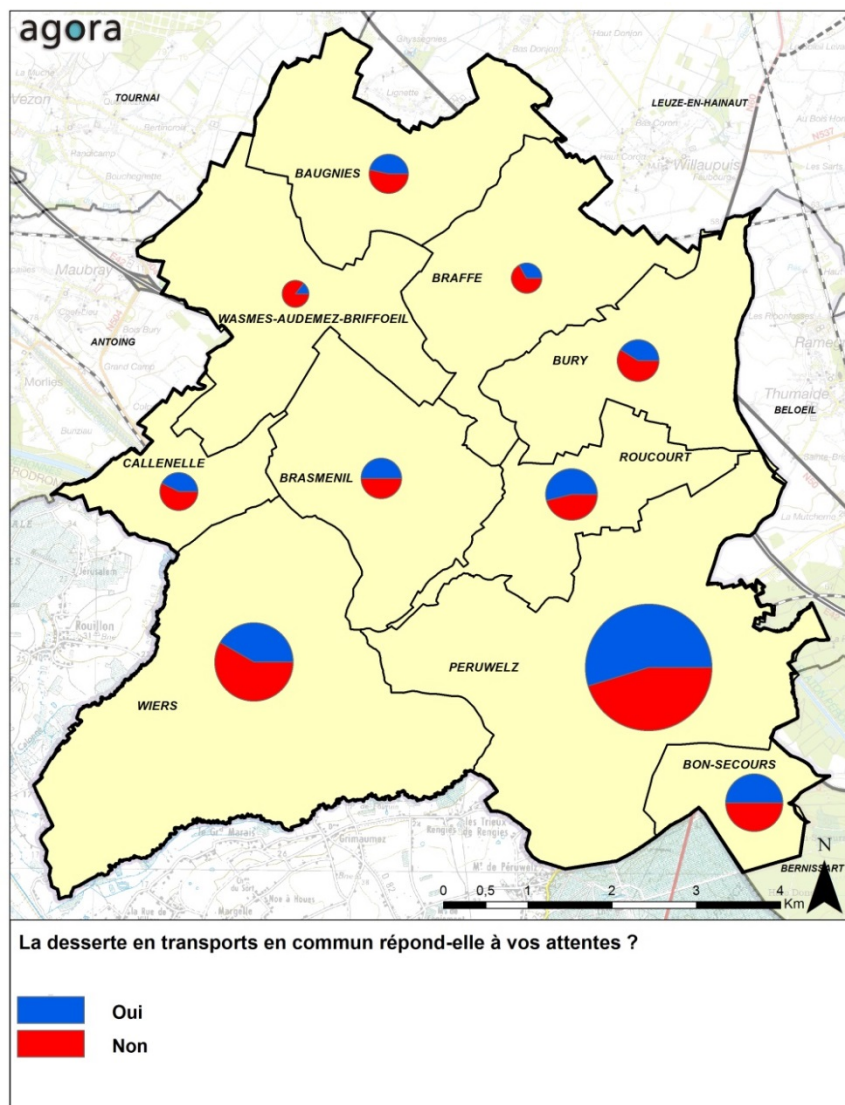


Figure 287: Satisfaction de la desserte en transports en commun par villages



Figure 288: Photographie d'un abribus

Beaucoup de répondants disent ne pas utiliser les transports en commun, sans toutefois en justifier la raison. Il ressort tout de même que le principal point à améliorer est la desserte des villages et sa fréquence, ainsi qu'un effort à réaliser sur la desserte le week-end.

Il est demandé une amélioration des liaisons vers Leuze pour laquelle il faut actuellement « 45 minutes en bus contre 12 minutes en voiture », Mons, Tournai et la France.

La mise en place de transport à la demande est par ailleurs également évoquée.

L'analyse par villages fait apparaître une demande globale quant à l'amélioration des transports en commun, sans distinction majeure entre les zones urbaines et rurales.

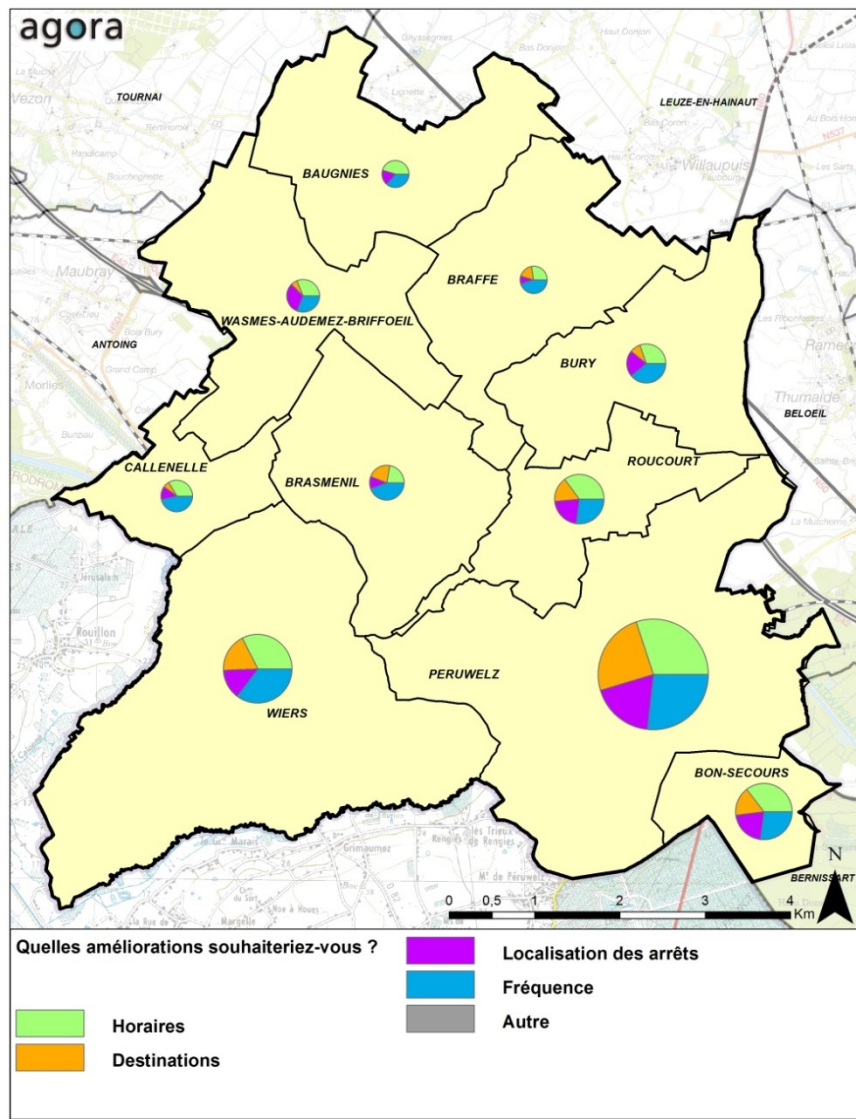


Figure 289: Améliorations souhaitées pour les transports en commun par villages

Questions

D'après vous, en ce qui concerne vos déplacements dans l'entité, quels points peuvent être améliorés ? (citez les 4 points qui vous semblent les plus importants)

- Aucun, tout va bien
- La circulation automobile en général
- La circulation des poids lourds
- Les traversées
- Le stationnement
- La circulation des transports en commun
- La circulation des deux roues
- La circulation piétonne
- La largeur des trottoirs
- L'entretien des revêtements
- L'aménagement des ralentisseurs
- Autres

Connaissez-vous des endroits particulièrement dangereux ?

En ce qui concerne vos déplacements dans l'entité, quels points peuvent être améliorés ?	Nombre	% obs.
Le stationnement	332	55,8%
L'entretien des revêtements	291	48,9%
L'aménagement de ralentisseurs	200	33,6%
La circulation des deux roues	200	33,6%
La circulation automobile en général	196	32,9%
La circulation des poids lourds	144	24,2%
Les traversées	136	22,9%
La circulation piétonne	129	21,7%
La largeur des trottoirs	110	18,5%
La circulation des transports en commun	84	14,1%
Aucun	17	2,9%
Autres	12	2,0%

Figure 290: Tableau des difficultés de circulation rencontrées

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Plus d'un habitant sur deux a évoqué des difficultés liées au stationnement. Ce problème survient du « stationnement sauvage sur les trottoirs » lorsque l'avis provient d'un piéton, et ce mauvais stationnement est d'après les automobilistes dû au « manque de stationnement en centre-ville », « notamment sur la Grand Place par rapport à avant ».

L'entretien des revêtements vient en deuxième position pour près de la moitié des habitants. Ce sentiment provient en général du mauvais état ou de l'absence de trottoirs, ce qui provoque parfois des situations dangereuses.



Figure 291: Photographie d'une rue encombrée de véhicules stationnés

D'après certains habitants, très peu de passages piétons sont sécurisés. Parmi les endroits jugés dangereux, sont évoqués de façon récurrente l'entrée de Bury et la rue Neuve Chaussée (notamment pour les piétons). La question de la vitesse

pratiquée par les véhicules, dans les villages notamment, est très souvent mise en avant.

Questions

Souhaiteriez-vous voir se développer les infrastructures destinées aux cyclistes ?

Oui

Non

A quels endroits ?

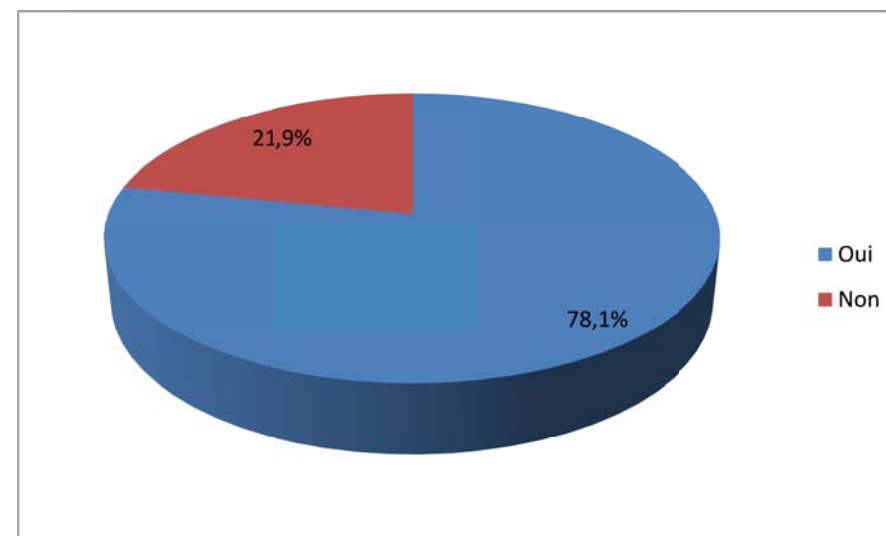


Figure 292: Graphique représentant le souhait des habitants de voir se développer des infrastructures destinées aux cyclistes (Taux de réponse à la question de 76,1%)

De manière plutôt unanime, le développement d'infrastructures pour les cyclistes est plébiscité, dans toute l'entité et particulièrement sur les axes liant les villages au centre-ville. La nécessité d'entretenir les aménagements existants est mentionnée.

Questions

Comment estimez-vous les aménagements réalisés pour les promenades de loisirs (balisage, état des pistes, aménagement d'aires de repos) ?

Très satisfaisants
 Plutôt satisfaisants
 Pas satisfaisants

Précisez ?

Comment estimez-vous les aménagements réalisés pour les promenades de loisirs ?	Nombre	% cit.
Très satisfaisants	28	6,2%
Plutôt satisfaisants	268	59,2%
Pas satisfaisants	157	34,7%
Total	453	100%

Figure 293: Tableau présentant la satisfaction des promenades

Près de 30% des personnes interrogées disent utiliser la marche à pied pour les loisirs, ce qui s'apparente à la promenade.

Ainsi, les chemins de promenade sont estimés très satisfaisants par 6,2% des personnes ayant répondu à la question, et plutôt satisfaisants par 59,2%.

Toutefois, un certain nombre d'améliorations à envisager sont citées :

- Entretien des pistes cyclables existantes et création de nouvelles ;
- Installation de mobilier (bancs, tables, aires de pique-nique) ;
- Mise en place d'un balisage ;
- Mise en place d'une surveillance sur certains tronçons afin de réduire le sentiment d'insécurité.



Figure 294: Photographie du RAVeL au bord du canal

18.2 ESPACES PUBLICS

Questions

Pensez-vous que les habitants de la commune disposent de suffisamment de lieux de rencontre (ouverts ou fermés) ?

Oui
 Non

Si oui, lesquels appréciez-vous particulièrement ? Si non, que souhaiteriez-vous ?

Pensez-vous que les habitants de la commune disposent de suffisamment de lieux de rencontre ?	Nombre	% cit.
Oui	248	41,7%
Non	229	38,5%
Pas de réponse	118	19,8%
Total	595	100%

Figure 295: Tableau de la satisfaction par rapport aux lieux de rencontre

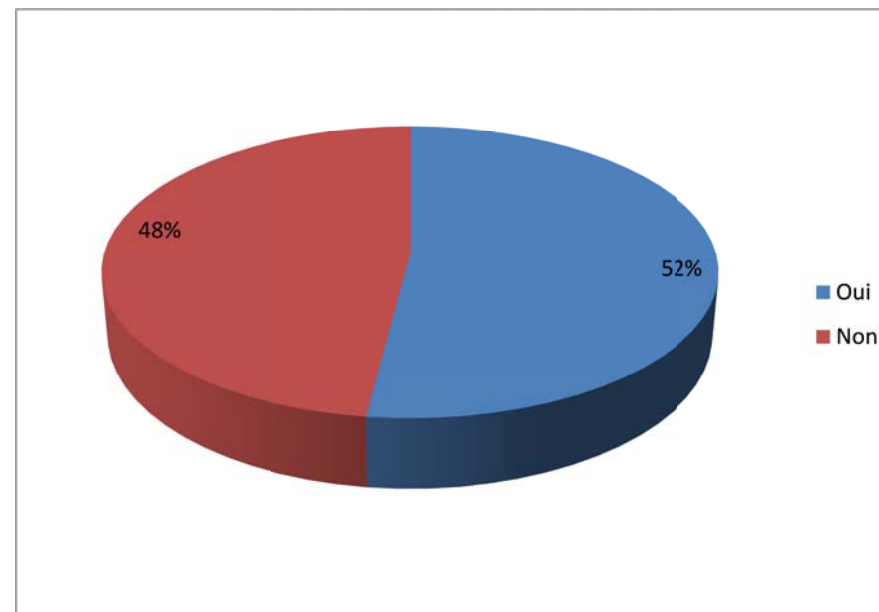


Figure 296: Graphique de la satisfaction des répondants par rapport aux lieux de rencontre

L'avis des habitants sur leurs lieux de rencontre est très partagé, la satisfaction l'emporte à une courte majorité.

Les maisons de village, le foyer culturel de Péruwelz « Arrêt 59 », les salles de sport et clubs sportifs, le marché, le parc et la Grand Place sont souvent cités comme lieux de rencontre appréciés.

A l'inverse, les personnes ayant répondu « non » déplorent le manque de lieux de rencontre, notamment couverts. L'insatisfaction provient aussi du manque d'aménagements, notamment d'aires de jeux, du fait qu'il n'y ait « pas assez de lieux de rencontre pour les jeunes » notamment couverts, ou qu'il manque de « salles gratuites à disposition des groupes ».

L'analyse par villages montre que le nombre d'habitants satisfaits des lieux de rencontre n'est pas proportionnel à la taille de village. En effet, la majorité des personnes ayant répondu pour Wasmes-Audemez-Briffueil, Baugnies, Callenelle et Bon-Secours sont satisfaits.

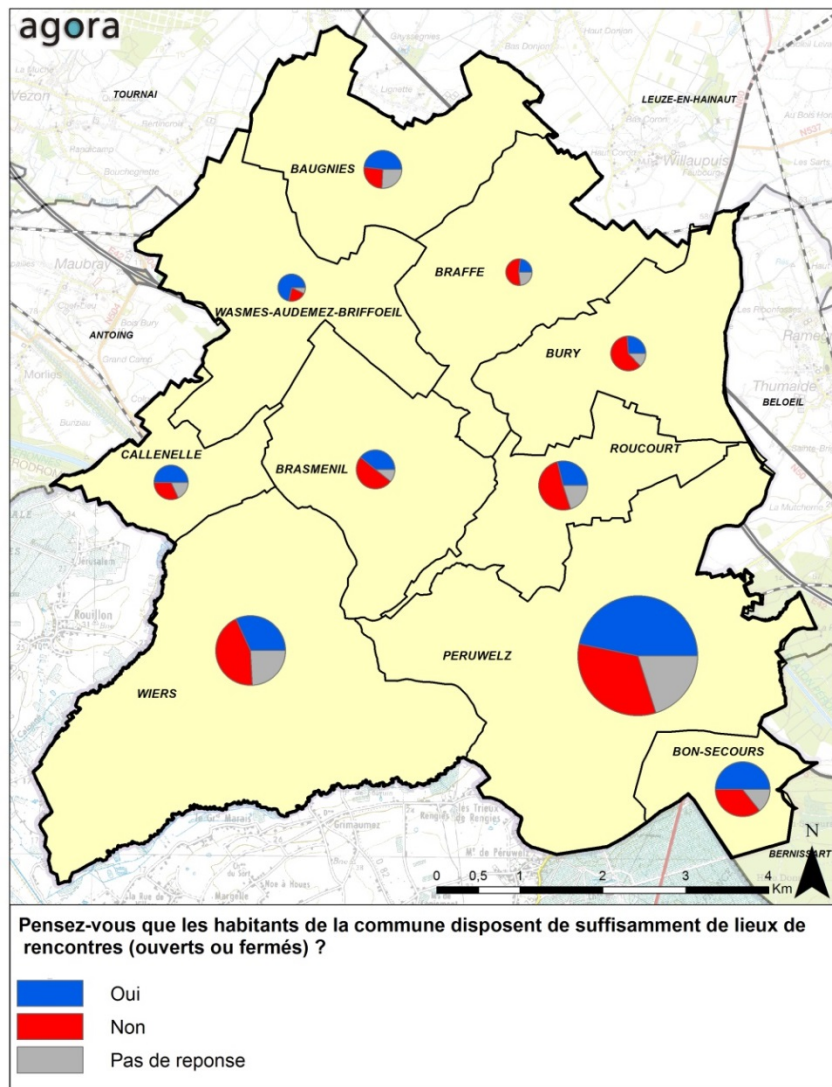


Figure 297: Carte présentant l'appréciation des lieux de rencontre suivant les villages

Questions

Les espaces publics de votre quartier sont-ils agréables ?

Oui
 Non

Y-a-t-il une nécessité d'apporter une attention particulière au :

- Mobilier
- Revêtement de sol
- Signalétique
- Espaces verts, végétation
- Autres (précisez)

Les espaces publics de votre quartier sont-ils agréables ?	Nombre	% cit.
Oui	233	39,2%
Non	215	36,1%
Pas de réponse	147	24,7%
Total	595	100%

Figure 298: Tableau de la satisfaction par rapport aux espaces publics

Les habitants sont de nouveau partagés quant à la qualité des espaces publics, mais le « oui » est légèrement majoritaire.

Les habitants de Péruwelz et de Bon-Secours sont les plus satisfaits des espaces publics, cela étant dû à la requalification récente de la Grand Place ou des abords de la gare. Les habitants des villages plus ruraux sont quant à eux moins satisfaits de la qualité des espaces publics.

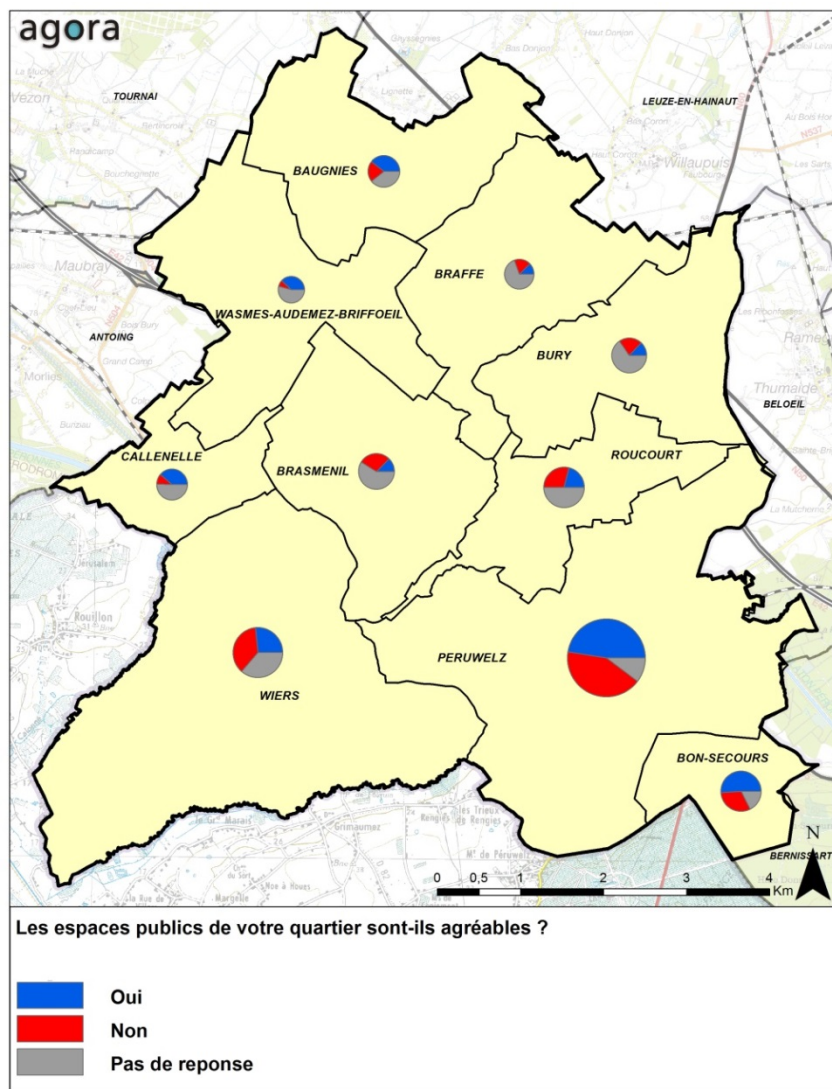


Figure 299: Carte présentant l'appréciation des espaces publics par les habitants suivant les villages

Quels aménagements souhaiteriez-vous voir dans les espaces publics de votre quartier ?	Nombre	% obs.
Espaces verts, végétation	246	35,2%
Revêtement au sol	215	30,8%
Signalétique	121	17,3%
Mobilier	90	12,9%
Autres	27	3,9%

Figure 300: Tableau présentant les types d'aménagement à améliorer d'après les habitants

Les principaux aménagements souhaités concernent en tout premier lieu les espaces verts et la végétation. Ceci peut-être lié à la volonté des habitants de maintenir un cadre de vie rural dans la commune, par le biais « d'arbres et de fleurs ».

Dans la dénomination « revêtement au sol », les répondants au questionnaire citent surtout l'état des voiries et des trottoirs, qui peut porter atteinte à leur sécurité. Certains commentaires reposent sur « le manque de stationnement », et la Grand Place réaménagée est pour cela citée en exemple. D'autres évoquent davantage la nécessité de promouvoir des espaces réservés à la mobilité douce (trottoirs, pistes cyclables).

La problématique de la signalétique recouvre plusieurs aspects, le marquage au sol des places handicapés.

Le mobilier urbain renvoie le plus souvent à la question de l'absence de bancs et de poubelles, ou du manque d'éclairage public.

Enfin, dans la catégorie « autres », c'est la problématique de la propreté qui est le plus souvent citée.



Figure 301: Photographie d'une rue au revêtement endommagé à Péruwelz



Figure 302: Photographie d'un trottoir endommagé à Péruwelz

19 Tableau Atouts – Opportunités – Faiblesses – Menaces

DOMAINE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
MOBILITE ET ESPACE PUBLIC	<p>Réseau principal → bonne accessibilité régionale.</p> <p>Réseaux principal et secondaire desservent l'ensemble des villages → bonne accessibilité en général des villages.</p> <p>Proximité avec l'agglomération de Valenciennes.</p>	<p>Trafic de transit depuis la frontière.</p> <p>Absence de stationnement réglementé.</p> <p>Problème de vitesses excessives dans la traversée de certains villages.</p>	<p>Réalisation d'un contournement pour le report de trafic.</p> <p>Mettre en place du stationnement payant dans le centre-ville.</p> <p>Créer des effets de portes aux entrées des villages.</p>	<p>Si non réalisation du contournement, augmentation du trafic de transit dans le centre et donc de la congestion.</p>
	<p>Temps de parcours des trains attractifs pour les pôles à proximité (Tournai, Saint-Ghislain, Mons).</p> <p>Bonne desserte par le TEC de la partie est de la commune.</p>	<p>Besoin d'une correspondance pour atteindre Bruxelles.</p> <p>Pas de train IC sur la ligne en semaine.</p> <p>Manque de desserte bus dans certaines zones.</p> <p>Absence de liaison avec la France.</p>	<p>Création d'un Proxibus pour les zones non desservies par le TEC et d'un Rapidobus vers la gare de Leuze (meilleure offre ferroviaire).</p> <p>Développer une offre bus à destination de la ville de Vieux-Condé.</p> <p>Développer les relations avec l'agglomération de Valenciennes.</p>	<p>Risque d'impossibilité pour certains habitants de se déplacer à l'intérieur de l'entité.</p>
	<p>Trottoirs globalement de qualité dans le centre de Péruwelz.</p>	<p>Trottoirs absents ou mal dimensionnés dans les villages.</p> <p>Traversées piétonnes pas toujours sécurisées sur l'ensemble du territoire communal.</p> <p>Aménagements destinés aux PMR sont trop peu nombreux voire absents.</p>	<p>Développer les circulations douces, la qualité des cheminements, leur accessibilité et leur visibilité pour les déplacements quotidiens.</p> <p>Aménagement de l'espace public pour les PMR.</p>	

THÈME 4 : ACTIVITÉS, EQUIPEMENTS ET SERVICES

20 Activités économiques

20.1 INTRODUCTION

20.1.1 Objectifs poursuivis

Située dans le Hainaut, et dans la continuité du bassin d'emploi Escaut-Meuse, Péruwelz a été confronté à la restructuration économique induite par la crise du secteur industriel.

Les conséquences de cette période ont affecté la population comme la structuration du paysage.

Les objectifs du présent chapitre sont de :

- Mettre en évidence les principales caractéristiques sociales et économiques de la commune ;
- Identifier les signes d'évolution socio-économique qui ont ou pourraient avoir une influence sur le développement territorial local ;
- Faire une analyse des parcs d'activité économique ;
- Faire une analyse du commerce.

20.1.2 Cartographie

Carte 12 : Activités économiques, équipements publics et infrastructures techniques

20.1.3 Références et sources des données

Direction générale Statistique et information économique du SPF Economie (Ex-INS)

IDETA, *Programme de Communal de Développement Rural dans la philosophie d'un Agenda 21 local*, 2011.

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/index.jsp>

Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité : <http://capru.fsagx.ac.be/communes-wallonnes-en-chiffres>

Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique : <http://statistiques.wallonie.be/ses.htm>

Agence Intercommunale de Développement : www.ideta.be

FOREM : <http://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales/demande-emploi.html>

PEFC Belgium : www.pefcbelgium.be

Limites : certaines données de l'INS n'ont malheureusement pas pu être actualisées. En effet, le dernier recensement socio-économique des ménages dont sont extraites certaines données date de 2001.

Ville de Péruwelz :

Site internet de la Ville de Péruwelz : <http://www.peruwelz.be/>

Ancrage communal – Bilan général (version du 9 novembre 2012)

Charte Quartier durable – Ville de Péruwelz, version approuvée par le Conseil Communal du 28 septembre 2011

Plan de cohésion sociale, version actualisée du mois de juin 2012

Dossier de presse

« Le CPAS de Péruwelz remarqué en Région wallonne », *L'Avenir.net*, 27 mai 2013

20.2 UN TERRITOIRE MARQUE PAR DES REEQUILIBRAGES INTERNES

20.2.1 Etat des lieux général de la démographie des entreprises

Le nombre d'entreprises actives au sein de la commune varie d'une année à l'autre. C'est en 1998 que l'on comptait le plus grand nombre d'entreprises actives. Depuis 2001, ce nombre reste en dessous de la barre des 900 unités.

Notons que cette baisse est essentiellement due à la supériorité du nombre d'entreprises disparues au nombre d'entreprises créées entre 1999 et 2005. Cependant, on remarque que le nombre d'entreprises disparues tend à diminuer (il est passé de 82 en 1998 à 62 en 2007), tandis que le nombre d'entreprises créées chaque année tend à augmenter depuis 1999.

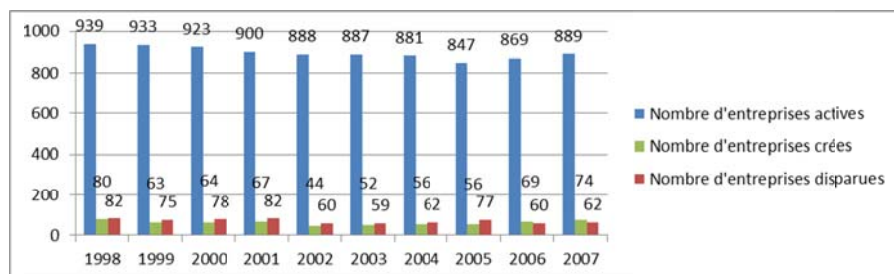


Figure 303 : Graphique de la répartition des entreprises actives, disparues et créées sur le territoire communal de Péruwelz entre 1998 et 2007 (Source : Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité).

20.2.2 Secteur primaire : une agriculture et une sylviculture marquée par de nouveaux modes de gestions

20.2.2.1 Des exploitations agricoles de moins en moins nombreuses

En 2011, on comptait 76 exploitations agricoles sur le territoire communal, soit 23 de moins qu'en 2001, ce qui représente une diminution de 23,2% en dix ans.

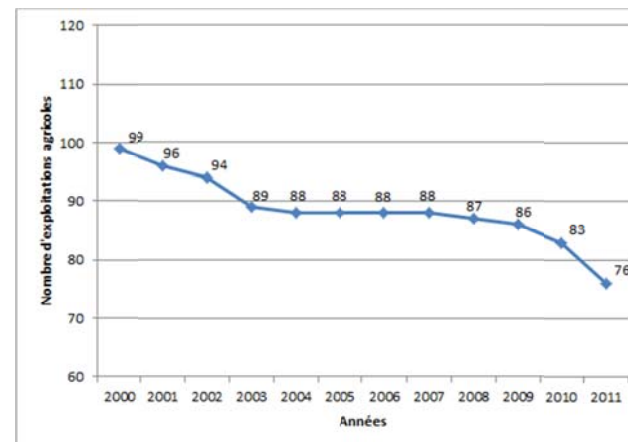


Figure 304 - Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2011

Cette tendance est commune à la plupart des pays d'Europe occidentale, mais ne s'accompagne pas nécessairement d'une baisse de la superficie agricole utilisée (S.A.U.) (voir supra) ni d'une diminution de la production. En effet, depuis plusieurs décennies, la mécanisation de l'agriculture a induit un accroissement de la productivité et des rendements.

Dans les années 1990, ces évolutions avaient déjà eu lieu. Sur les vingt dernières années, on observe ainsi des tendances assez diversifiées selon les types de productions. Les céréales et fourrages restent nettement prédominants, et tendent à voir leurs volumes progresser depuis 2004.

Quant aux cultures industrielles¹⁸, dont les volumes sont également significatifs, leur production baisse fortement à partir de 2004 (-50% entre 1990 et 2010). A l'inverse, on notera la croissance particulièrement forte des légumes en plein air.

¹⁸ Espèces végétales cultivées dans le but d'alimenter des industries de transformation en matières premières, y compris dans le secteur alimentaire.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

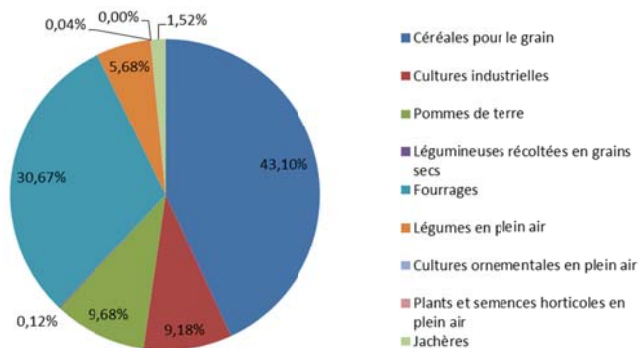


Figure 305 - Représentation des différents types de cultures en 2010

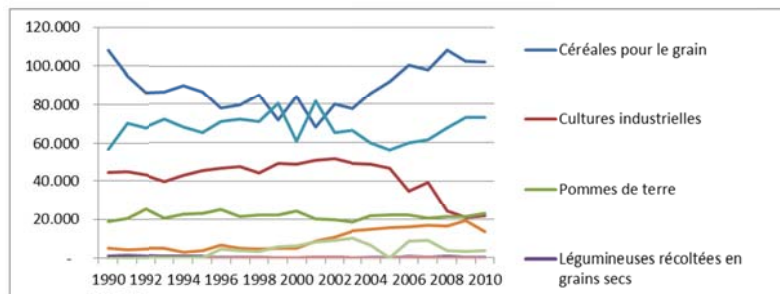


Figure 306 - Evolution des différents types de cultures entre 1990 et 2010

Sources : SPW, données du recensement agricole et de l'enquête agricole DGSIE

En ce qui concerne l'élevage, à l'exception des bovins dont les effectifs ont légèrement diminué depuis 2000, le nombre de têtes est en légère augmentation sur la dernière décennie pour les porcins et les volailles. On notera la très forte augmentation du nombre de ces dernières, passant de quelques centaines au début des années 2000 à plus de 14.000 en 2010. Cette branche représentant moins de 8% du nombre total d'élevages en 2010, on peut en déduire que

l'élevage de volailles comporte une bonne part d'élevage industriel (moyenne de 2.037 têtes par élevage).

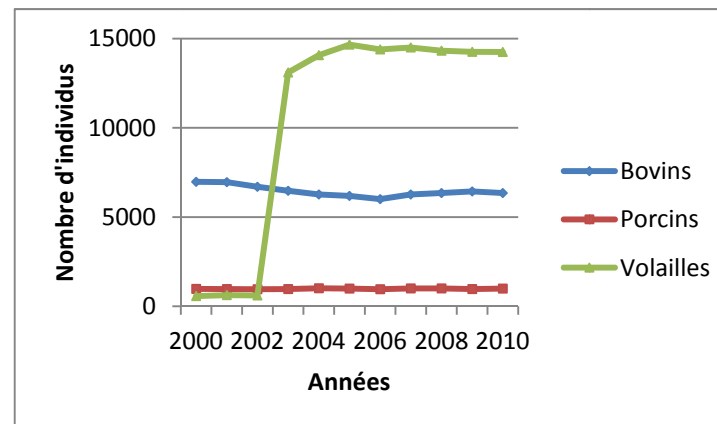


Figure 307 - Evolution du cheptel entre 2000 et 2010

Si la productivité des exploitations n'est pas en cause, le dynamisme du secteur est remis en cause par une nette tendance au vieillissement des exploitants agricoles : comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous, la part des moins de 35 ans est en forte baisse, tandis que celle des 55-65 ans augmente sensiblement. Le métier d'agriculteur pâtit d'une image en effet peu valorisée et la lourdeur des investissements nécessaires tend à décourager les vocations : en 2010, seuls 15% des agriculteurs de plus de 50 ans déclaraient avoir un successeur.

Année	< 35 ans	35-45 ans	45-55 ans	55-65 ans	> 65 ans
2000	13,1%	28,3%	31,3%	17,2%	10,1%
2010	4,8%	22,9%	32,5%	31,3%	8,4%

Figure 308 : Tableau du pourcentage de chefs d'exploitation selon les tranches d'âges

20.2.2.2 La sylviculture, un secteur également présent

En 2008, un nouveau Code forestier a remplacé l'ancien qui datait de 1854. Le Code forestier a pour objet l'institution d'un régime forestier, c'est-à-dire qu'il aborde l'organisation de l'administration forestière, régleme les exploitations et

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

l'aménagement des forêts publiques. Les objectifs du nouveau Code forestier sont :

- produire du bois de qualité mais aussi en quantité ;
- lutter contre le réchauffement climatique et sauvegarder la biodiversité ;
- lutter contre le morcellement (droits de succession ont été revus) et diversifier les forêts ;
- développer l'emploi en soutenant le rôle économique du patrimoine forestier ;
- garantir le rôle social, récréatif et éducatif de la forêt.

Au Plan de secteur, les zones forestières recouvrent **649,5 ha** du territoire communal de Péruwelz. Ces surfaces boisées sont dispersées sur le territoire communal.

Dans la commune de Péruwelz, le nombre d'entreprises sylvicoles (sylviculture, exploitation forestière et services annexes ; ainsi que, travail du bois et fabrication d'articles en bois, liège, vannerie ou sparterie) a légèrement augmenté ces dernières années puisqu'en 2003, 4 entreprises étaient recensées, alors qu'en 2007, on en recensait 6.

Parmi ces 6 entreprises, 3 sont dans le secteur de la sylviculture, exploitation forestière et services annexes. Les 3 autres appartiennent à la catégorie travail du bois et fabrication d'articles en bois, liège, vannerie ou sparterie.

20.2.2.3 Des perspectives de redynamisation

L'agriculture comme la sylviculture voient aujourd'hui de nouvelles perspectives se profiler. L'agriculture biologique bénéficie d'une portée croissante auprès du grand public. On ne rencontre toutefois à Péruwelz, aucune exploitation agricole de ce type.

La mise en œuvre de mesures agri-environnementales dans certaines exploitations¹⁹ témoigne néanmoins de l'amorce d'une certaine évolution des pratiques agricoles. Définies sur la base de 15 méthodes applicables à la production végétale comme à la production animale, ces mesures engagent les agriculteurs signataires pour une période de 5 ans, dans la perspective d'une amélioration de l'impact de leur activité sur l'environnement. Cela permet de participer au maintien, voire à la création d'une partie du réseau écologique. Notons toutefois que « le durcissement et les incertitudes qui planent autour de la

législation, les retards de paiements et leur manque de clarté, l'augmentation du prix des céréales devenues plus attractives que les primes sont autant de facteurs limitant l'attractivité du programme ».²⁰

Dans le domaine de la sylviculture, la certification P.E.F.C. garantit une gestion durable du milieu forestier et labellise également les processus de transformation. Sur le territoire communal, le Bois de Bon-Secours (94,6 ha) et le bois du C.P.A.S. de Tournai (7,85 ha) bénéficient de cette certification.

¹⁹ 29 dossiers introduits en 2006, ce qui représentent donc près d'un tiers des exploitations.

²⁰ *Programme Communal de Développement Rural dans la philosophie d'un Agenda 21 local, Phase 1*, IDETA, 2011.

20.2.3 Secteur secondaire : une industrie toujours présente mais pas prédominante

Comme le montre le graphique ci-dessous, le secteur de l'industrie suit une baisse tendancielle du nombre d'entreprises actives. Le phénomène a été particulièrement marqué au début des années 2000 avant de se stabiliser après une légère reprise sur la seconde moitié de la décennie.

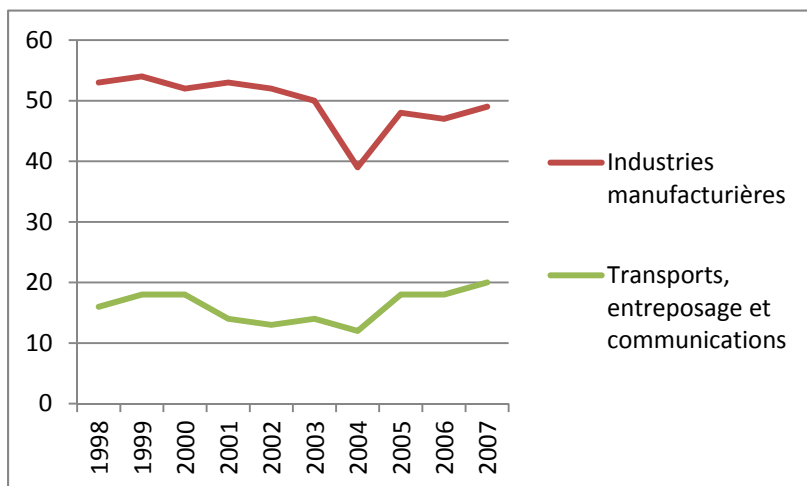


Figure 309 – Evolution du nombre d'entreprises actives dans le domaine de l'industrie, des transports, de l'entreposage et des communications à Péruwelz entre 1998 et 2007

(Source : Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité)

Les activités de transports, entreposage et communication relèvent certes des services mais peuvent être étroitement liées aux activités industrielles. Comme ces dernières, elles ont été caractérisées par une tendance à la baisse de la fin des années 1990 jusqu'au début des années 2000. Depuis 2004, les entreprises de cette branche marquent une reprise sensiblement plus marquée.

20.2.4 Secteur tertiaire : de plus en plus de services collectifs et à la personne, de moins en moins de commerces de proximité

Le graphique ci-dessous révèle l'importante chute du nombre de commerces à Péruwelz entre 1998 et 2007 : de 345 au début de la période, leur nombre est en effet passé à 286, ce qui représente une baisse de 17%. Le phénomène a été particulièrement marqué en 2004, où les effectifs ont pratiquement été divisés par 2 par rapport à la période précédente.

Le secteur de l'horeca est lui aussi touché : la baisse enregistrée est de 13% sur la période, avec également un creux particulièrement marqué en 2004 (plus de 50%).

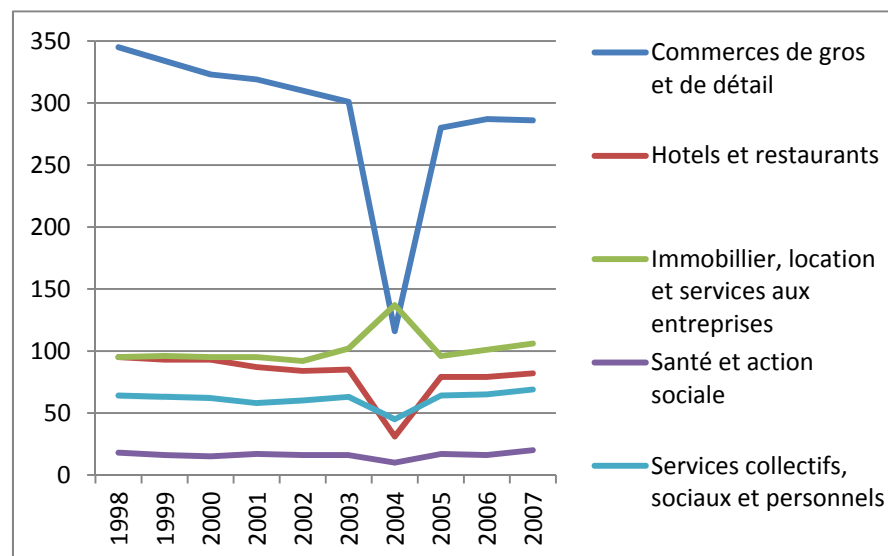


Figure 310 - Evolution du nombre d'entreprises de services à Péruwelz entre 1998 et 2007

(Source : Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité)

Contrairement aux commerces et à l'horeca, les services collectifs et à la personne ont progressé, respectivement de 8% et de 11%. La branche de l'immobilier, location et services aux entreprises est celle qui enregistre la plus forte hausse (12%) et se distingue particulièrement du fait qu'elle soit la seule à enregistrer une hausse marquée en 2004 (+34%).

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Autre branche du secteur tertiaire, le tourisme est également présent à Péruwelz. Le port de plaisance offre une capacité d'une soixantaine d'anneaux répartis sur deux quais. Par ailleurs, l'environnement rural de la commune, en particulier le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, offre un cadre relativement propice au tourisme vert. A Bon-Secours, la Basilique attire quant à elle quelques 72.000 visiteurs par an²¹ et tire parti de sa proximité avec le bois de Bon-Secours, de la Maison du Parc naturel et de son Escale forestière.

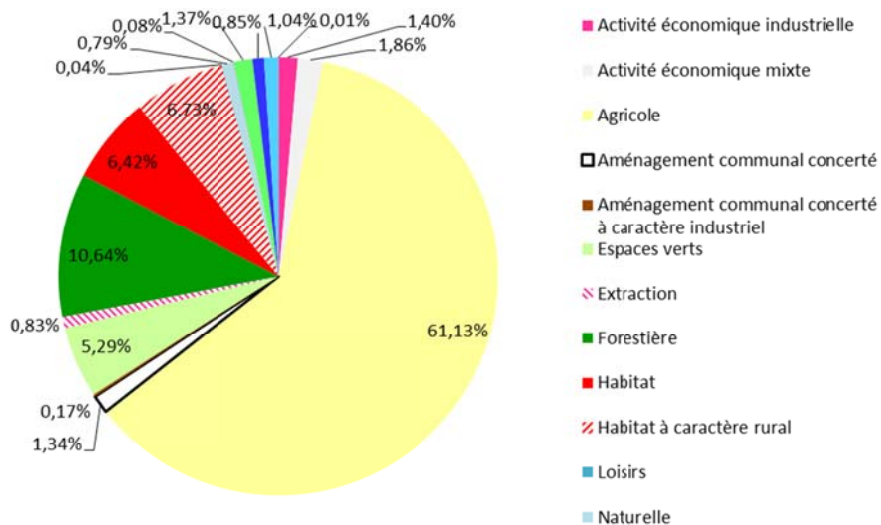
On notera qu'un certain décloisonnement s'opère, en particulier avec le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (actions, publications communes, etc.), en même temps que la Maison du Tourisme de Wallonie picarde permet un relai de la communication à une échelle plus large.

Au niveau des capacités d'hébergement, l'offre est essentiellement concentrée aux abords du pôle de Bon-Secours où l'on recense 2 hôtels de classe économique (8 et 32 chambres). Un hôtel 3 étoiles a également récemment ouvert ses portes au château d'Arondeau à Roucourt et offre, outre une dizaine de chambres, 4 salles de réception. Divers gîtes et chambres d'hôtes sont également répartis au sein des différentes entités villageoises²².

²¹ Source : Maison du Parc

²² Pour plus de précisions à ce sujet, nous renvoyons ici le lecteur au chapitre « Tourisme ».

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL



20.3 IMPACTS SUR LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE

20.3.1 Des superficies non bâties encore importantes

Figure 312 - Représentation des différentes affectations au Plan de secteur

(Source : DGO4)

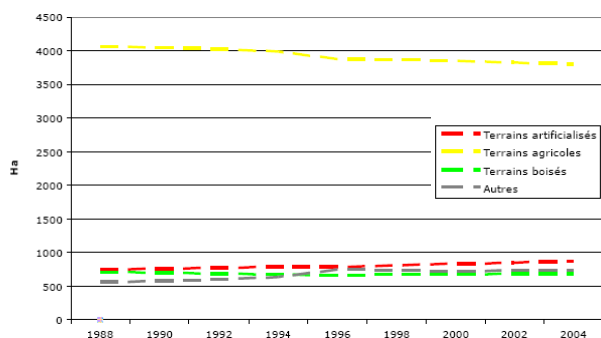


Figure 313 - Evolution des différentes affectations du sol entre 1988 et 2004

Considérées ensemble, les zones agricoles et forestières représentent plus du 70% de la superficie du territoire communal. Bien que depuis le début des années 1990, on observe une diminution des terrains agricoles au profit des terrains artificialisés, ce phénomène n'est que très partiellement en lien avec la diminution du nombre d'exploitations agricoles.

En effet, comme on peut le constater sur le graphique ci-après, la baisse du nombre d'exploitations est accompagnée d'une augmentation sensible de la taille des exploitations, et la S.A.U. n'est en baisse que depuis 2007, après avoir progressé presque continuellement entre 2001 et 2007. Notons ici que la révision du Plan de secteur intervenue en 2013 afin de permettre le développement du parc d'activité Polaris (cf. supra) s'est faite aux dépens de terrains inscrits en zone agricole.

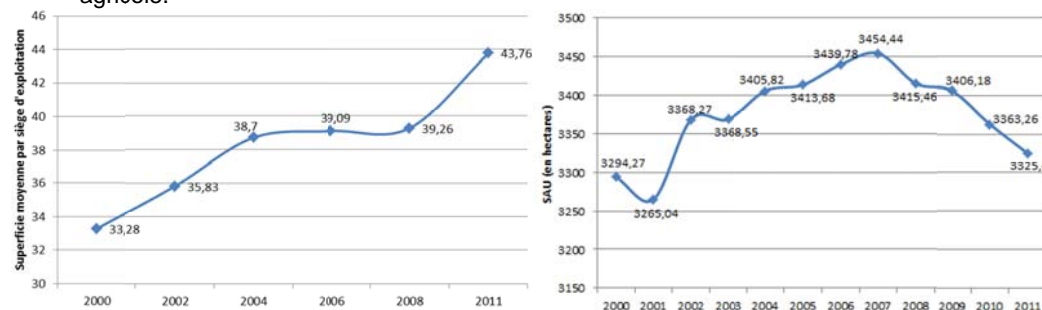


Figure 311 - Evolution de la superficie moyenne des exploitations agricoles entre 2000 et 2011

Figure 314 - Evolution de la S.A.U. entre 2000 et 2011

(source : CPDT-CREAT/UCL - 2006)



Figure 315 - Exploitations agricoles du village de Braffe

20.3.2 Des zones d'activités qui se diversifient

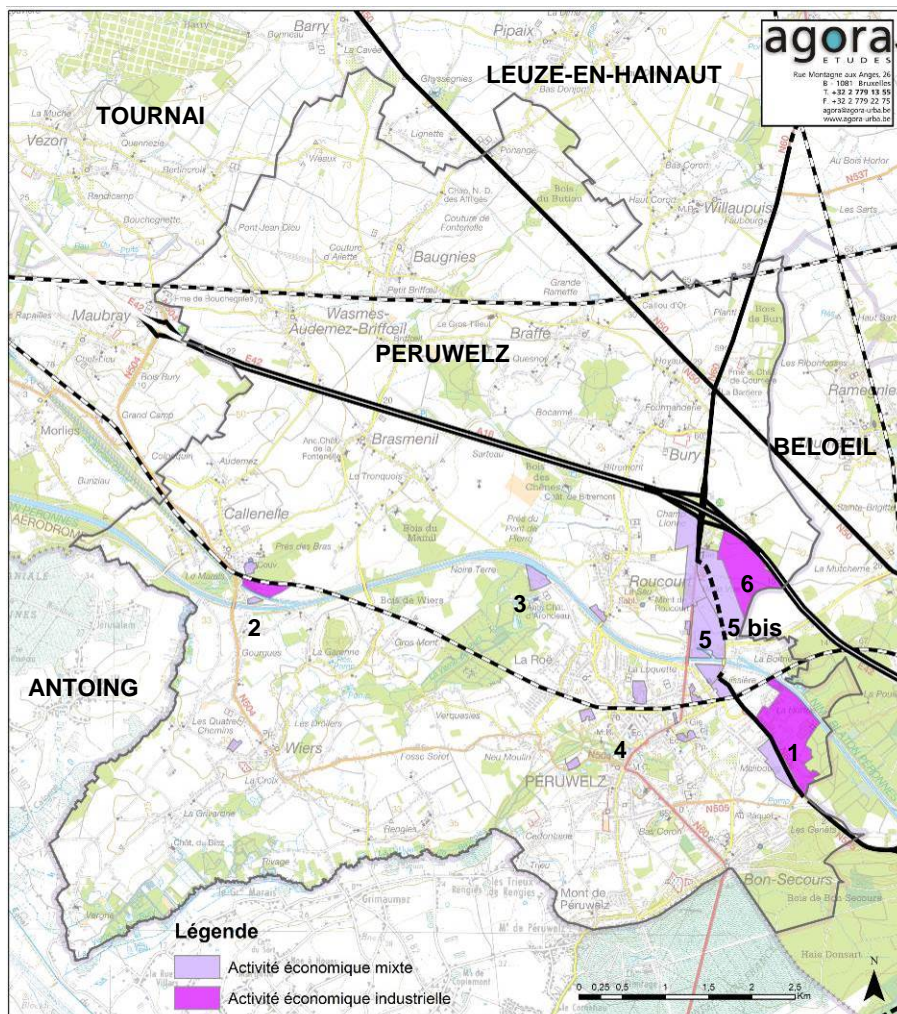


Figure 318 : Carte de la localisation des zones d'activités économiques

Contrairement à d'autres communes du sillon Escaut-Meuse telles que Mons ou La Louvière, Péruwelz a une vocation industrielle assez peu marquée du point de vue de la structuration du territoire : au Plan de secteur, à peine plus de 3% du territoire est inscrit en zone d'activité économique.

20.3.2.1 Les bords du canal, une localisation privilégiée pour les activités économiques industrielles

La proximité d'une voie fluviale, et, plus particulièrement, ici, d'un canal, est une opportunité pour les entreprises du secteur industriel car cela permet un transport plus aisé des matériaux pondéreux.

Il en va ainsi de la zoning de la Hurtrie (1) ainsi que des terrains sur lesquels est établie l'entreprise Saluc (2), spécialisée dans la fabrication de matériel de billard.



Figure 317 - Entreprises du zoning de la Hurtrie (1)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Certains terrains inscrits en zone d'activité économique mixte à proximité du canal, sont ainsi eux aussi marqués par la prédominance du secteur industriel. C'est notamment le cas du terrain occupé par l'entreprise Roucourt-Béton (3).



Figure 319 - Photographie de l'entreprise Saluc à Calenelle (2)

Souvent génératrices de nuisances diverses (sonores, olfactives, ou encore visuelles), liées tant au fonctionnement de l'appareil de production qu'au trafic de véhicules induits (poids lourds, généralement), ces activités sont situées à l'écart du tissu urbain.

Cet isolement est parfois renforcé par les entreprises elles-mêmes (cf. photographie ci-contre), désireuses de ne pas voir les voies de livraisons utilisées par un trafic de transit.

On remarquera toutefois certaines zones d'activité économique mixte, de taille plus modeste, localisées dans la continuité du tissu aggloméré de la ville de Péruwelz.



Figure 320 - Plots à l'issue de la rue de la Hurtrie



Figure 321 - Installations de l'entreprise Roucourt-Béton (3)

Leur caractère plus urbain a justifié leur classification en sites à réaménager (S.A.R.) au Plan de secteur, celui à l'arrière de la gare ayant récemment été réaffecté à de l'habitat.

La révision du Plan de secteur en 2013 a permis l'inscription de terrains auparavant en zone agricole en zone d'activité économique mixte (5bis) et en zone d'activité économique industrielle (6). Le parc d'activités Polaris, qui est destiné à s'y développer sera destiné aux activités d'artisanat, de service, de distribution de recherche et de petite industrie.

20.3.2.2 Une diversification des activités le long de la N60

Le transport fluvial ne présente un réel avantage que pour les industries dont l'activité implique le transport de pondéreux. Par ailleurs, le développement du transport routier a induit une relocalisation des activités que l'on ressent clairement aux abords de la N60 (5). Les zones d'activité économique mixte, qui pour la plupart accueillent des commerces de grande distribution s'y concentrent et forment un front bâti discontinu, ponctué d'entrées automobiles et d'emplacements de stationnement. On y retrouve des enseignes de la grande distribution alimentaire (Colruyt, Intermarché) ou encore des concessionnaires automobiles.



Figure 323 - Activités économiques le long de la N40

La proximité d'un axe routier est également un critère de localisation déterminant pour les bureaux et activités de production de biens immatériels. Dans le cadre de la révision du Plan de Secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz en vue du développement des terrains de Polaris et de Champ-Lionne, la localisation au carrefour de la N60 et de l'E42 a ainsi été déterminante. Le site était en effet considéré comme « *stratégiquement localisé par rapport aux axes routiers (...) sans qu'il y ait d'investissement lourd à réaliser pour adapter les infrastructures existantes aux nouveaux flux qui sont générés.* »²³

²³ Etude d'incidences sur l'environnement de l'avant-projet de révision du Plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz en vue de l'inscription de zones d'activité économique sur le territoire de Péruwelz et Boleil, Aménagement SC, 2011

20.3.2.3 Une polarisation du dynamisme communal

20.3.2.3.1 Les commerces

Le tissu commercial péruwelzien se présente comme peu dynamique. En effet, l'important taux de vacance des cellules commerciales le classe parmi les centres-villes wallons « en crise ».²⁴

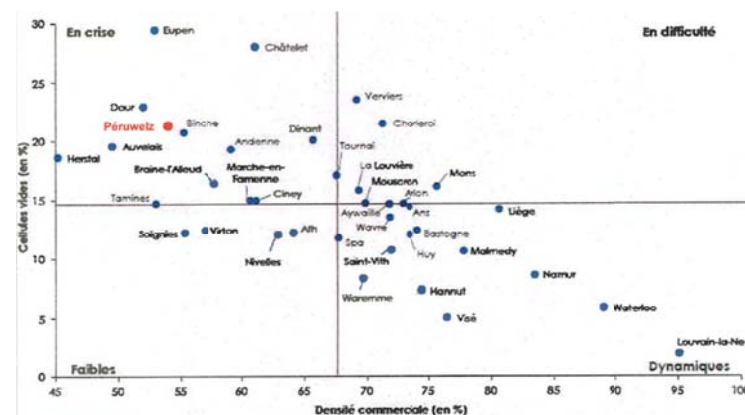


Figure 322 - Dynamique commerciale des centres-villes wallons en 2012

²⁴ Source : Schéma de développement commercial, Augeo, 2012

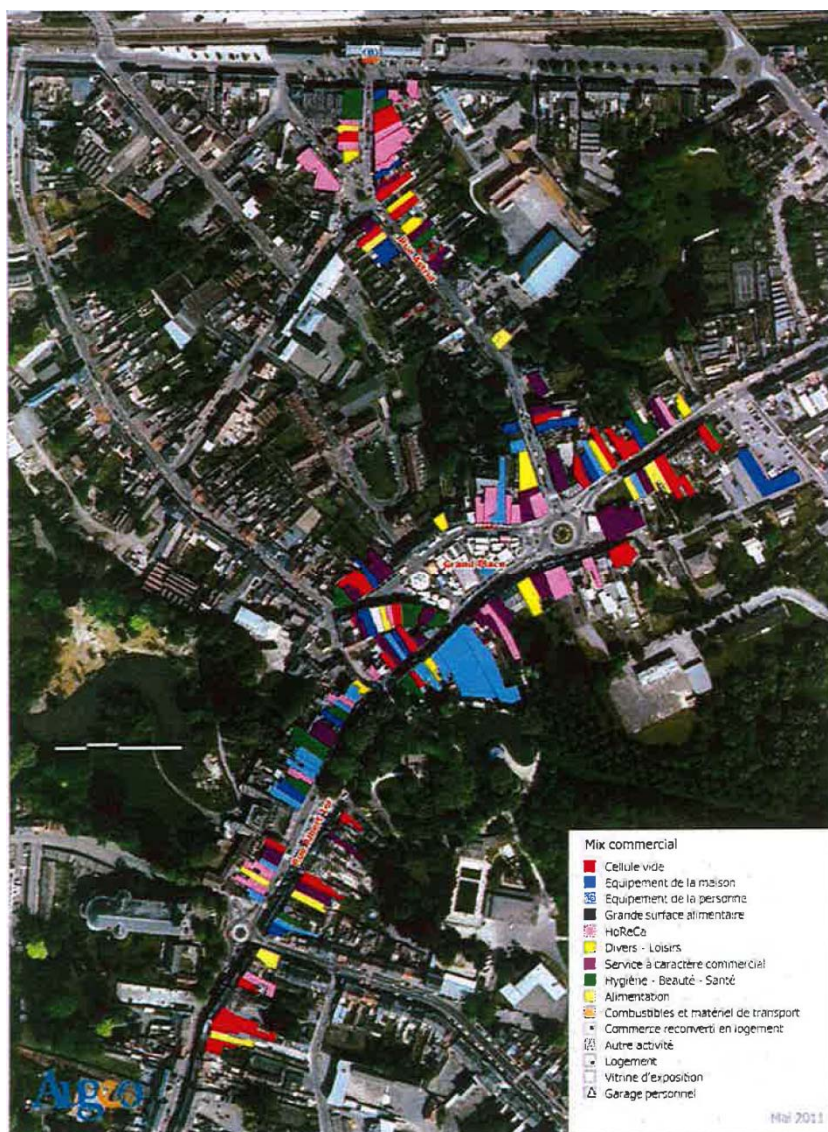


Figure 324 - Offre commerciale du centre de Péruwelz (Augeo - 2012)

Comme on peut le voir sur la carte ci-contre, au sein de la Ville de Péruwelz, les commerces sont essentiellement concentrés autour de la Grand-Place. Ce cœur commercial est prolongé rue Albert 1er et rue du Pont-à-Faux. Il s'agit pour l'essentiel de commerces de proximité et de cellules commerciales de petites dimensions.

Les commerces de grandes superficies sont quant à eux essentiellement concentrés le long de la N60, tirant avantage d'une bonne accessibilité routière et offrant de nombreux emplacements de parking gratuits.

La carte ci-contre permet par ailleurs de remarquer le nombre important de cellules commerciales vides (en rouge) dans le centre de Péruwelz.

Il en résulte une certaine atonie, renforcée à l'échelle de l'entité par le fait qu'en dehors du centre de Péruwelz et de celui de Bon-Secours, les commerces de proximité sont quasiment absents, en dehors de quelques cellules isolées.

Notons enfin qu'il n'existe pas d'association de commerçants véritablement structurée qui soit susceptible de représenter les intérêts du secteur de façon cohérente et efficace, et de proposer des initiatives qui pourrait impulser un certain dynamisme dans le centre-ville. Seule l'Association des concessionnaires automobile de Péruwelz (A.C.A.P.) représente cette branche spécifique de commerces.



Figure 325 - La rue Albert 1er

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Bon-Secours est la seule entité villageoise autre que Péruwelz qui présente un certain dynamisme commercial. Les enseignes sont essentiellement concentrées le long de l'avenue de la Basilique où l'on recense un nombre important d'établissements Horeca. Historiquement, Bon-Secours est en effet une destination de pèlerinage, ce qui explique la vocation commerçante des abords de la Basilique Notre-Dame-de-Bon-Secours.



Figure 326 – Bonsecours, avenue de la Basilique

20.3.2.3.2 Braderies et marchés

Plusieurs marchés hebdomadaires se tiennent en différents endroits du territoire communal de Péruwelz :

- le marché de Péruwelz se déroule dans le centre-ville le vendredi matin, rues Astrid, des Français, Duez, et place Deflinnes ;
- le marché de Brasménil se déroule le jeudi matin ;
- le marché de Callenelle le mardi matin ;
- le marché de Wiers le jeudi matin.

20.4 IMPACTS SUR LE PAYSAGE

Les activités économiques influencent fortement le paysage via notamment l'urbanisation de certains lieux. Par ailleurs, l'agriculture et sylviculture influencent également fortement le paysage via le remaniement des sols, le choix des cultures, les monocultures forestières, etc.

<ul style="list-style-type: none"> • Les parcs d'activité économique et industries 	 <p>Figure 327 : Vue sur des activités industrielles à Bon-Secours</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les silos à grains et autres réservoirs 	<p>Les silos à grains, véritables réservoirs de stockage destinés à entreposer divers produits en vrac pour l'activité agricole, se présentent souvent comme des éléments cylindriques verticaux construits en divers matériaux (bois, acier, béton, etc.). Suivant leur gabarit, certains se fonderont dans le paysage, d'autres se verront depuis des points de vue très éloignés et marqueront donc le paysage.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les hangars métalliques ou non 	<p>Nombreuses fermes ou entreprises de Péruwelz, possèdent des hangars. Ceux-ci, s'ils sont mal intégrés, peuvent nuire à la beauté des paysages. Ainsi, dans certains cas, un traitement peut s'avérer nécessaire; par exemple, en masquant ces infrastructures derrière des écrans végétaux.</p>  <p>Figure 328 : Vue sur des hangars agricoles</p>

20.5 IMPACTS SUR LA POPULATION

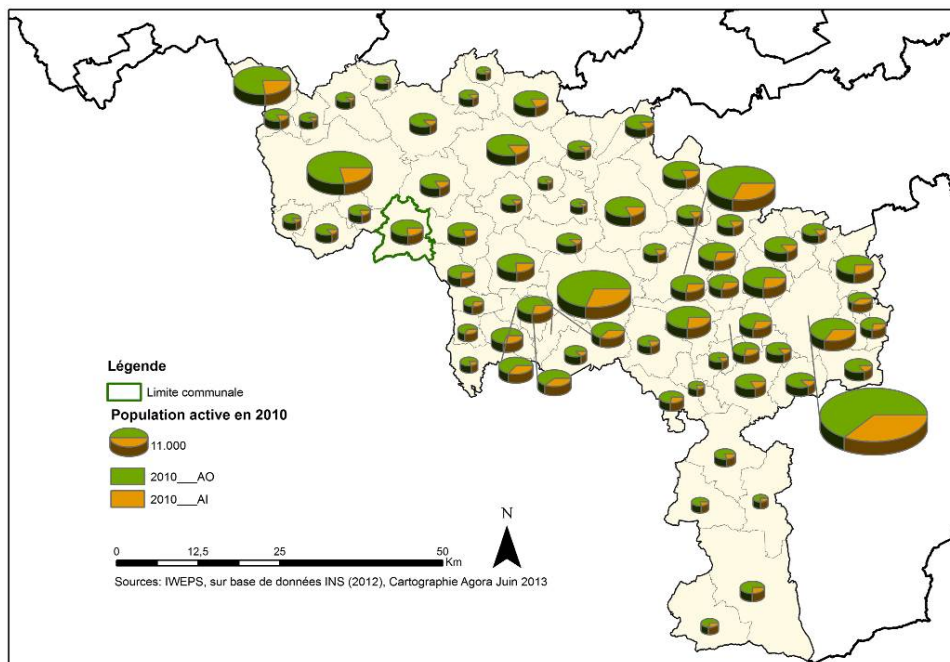


Figure 329 - Carte reprenant la répartition de la population active (occupée et non occupée) dans la province du Hainaut en 2010

20.5.1 Un taux de chômage qui diminue mais reste élevé

Le dynamisme des entreprises se répercute sur les actifs de la commune. A Péruwelz, malgré la diminution du nombre d'entreprises sur le territoire péruwelzienne entre 1997 et 2007, le taux de chômage a lui aussi diminué.

Deux explications sont envisageables : soit les entreprises en activité ont créé davantage d'emplois que les entreprises disparues n'en ont supprimé, soit les Péruwelziens actifs exercent leur profession dans une autre commune.

Le taux de chômage enregistré à Péruwelz sur les trois dernières années est inférieur à celui de la Province, mais supérieur à celui des communes voisines. Par ailleurs, alors que le taux enregistré dans les communes voisines²⁵ est inférieur à la moyenne wallonne, celui de Péruwelz y est supérieur.

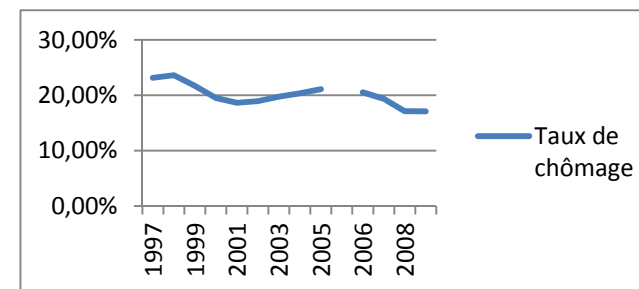


Figure 331 - Evolution du taux de chômage à Péruwelz entre 1997 et 2010

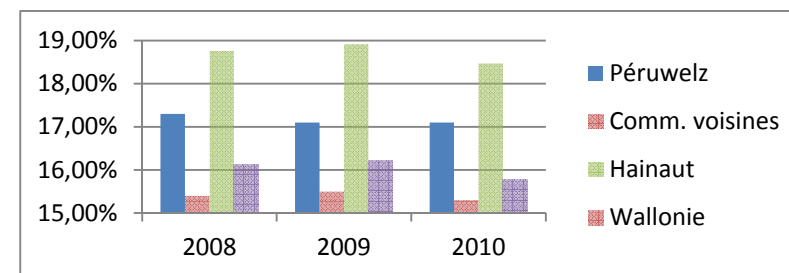


Figure 330 - Evolution du taux de chômage depuis 2008 à Péruwelz et dans les communes voisines (données IWEPS)

²⁵ Communes voisines : Antoing, Beloeil, Bernissart, Leuze-en-Hainaut, Tournai

20.5.2 Des travailleurs qui se tournent vers les communes extérieures

20.5.2.1 Provenance et destination des revenus du travail²⁶

L'analyse de la provenance et de la destination des revenus du travail permet d'examiner le rapport qui existe entre activité de la population et activité économique sur le territoire.

Le « bâton » de gauche sur le graphique ci-après (les revenus au lieu de domicile) illustre la quantité de revenus du travail dont bénéficient les habitants de Péruwelz. Ceux-ci proviennent soit de l'extérieur (en rouge), soit de l'activité économique présente dans la commune (en bleu). La partie rouge est ici nettement plus importante que la partie bleue, ce qui tend à signifier qu'à revenus égaux, la majorité des habitants de Péruwelz tirent leurs revenus de l'extérieur.

Le « bâton » de droite représente les revenus du travail qui sont distribués à tous les travailleurs qui exercent leur activité sur le territoire de Péruwelz. Une partie de ces revenus bénéficie à ses habitants (en bleu) et une autre à des personnes qui n'y résident pas (en vert). Les parties bleues sur les deux bâtons ont la même taille car elles représentent le même chiffre, à savoir les revenus du travail produits sur le territoire de la commune et captés par ses habitants. Dans le cas présent, les revenus produits et distribués à Péruwelz sont quantitativement similaires à ceux distribués à des personnes résidant hors de Péruwelz.

La comparaison des deux « bâtons » entre eux est également intéressante. En effet, celui de gauche étant plus grand que celui de droite, cela signifie que les revenus captés par les habitants sont supérieurs à ce qui est distribué à partir de la production du territoire (= importateur net).

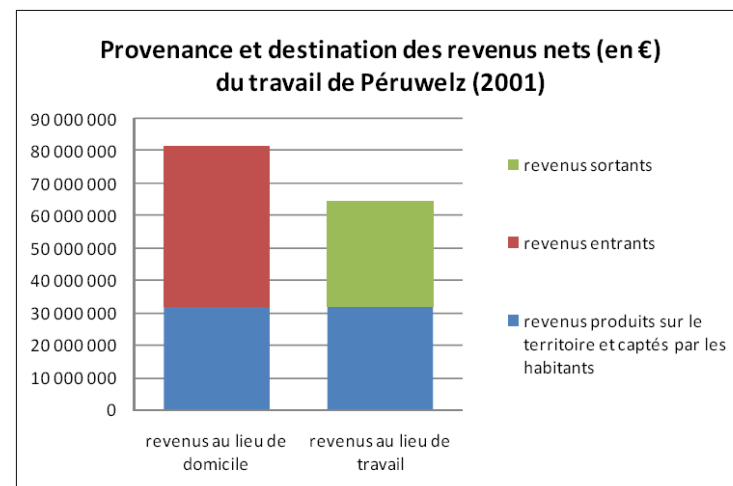


Figure 332 : Graphique de la provenance et de la destination des revenus nets (en €) du travail de Péruwelz en 2001

²⁶ Source : CPDT

20.5.2.2 Déplacements domicile-travail

Les déplacements domicile-travail viennent conforter cette analyse. En effet, on observe sur la carte ci-après que les déplacements depuis Péruwelz en direction de l'extérieur sont sensiblement plus nombreux que ceux à destination de Péruwelz. Ce sont sans surprise les grandes agglomérations qui captent le plus de navetteurs péruwelziens : près de 20% d'entre eux travaillent à Tournai et un peu plus de 6% à Mons. Notons par ailleurs qu'ensemble, les communes de Leuze-en-Hainaut, Boleil et Bernissart totalisent près de 10% des déplacements des Péruwelziens à destination de leur lieu de travail.

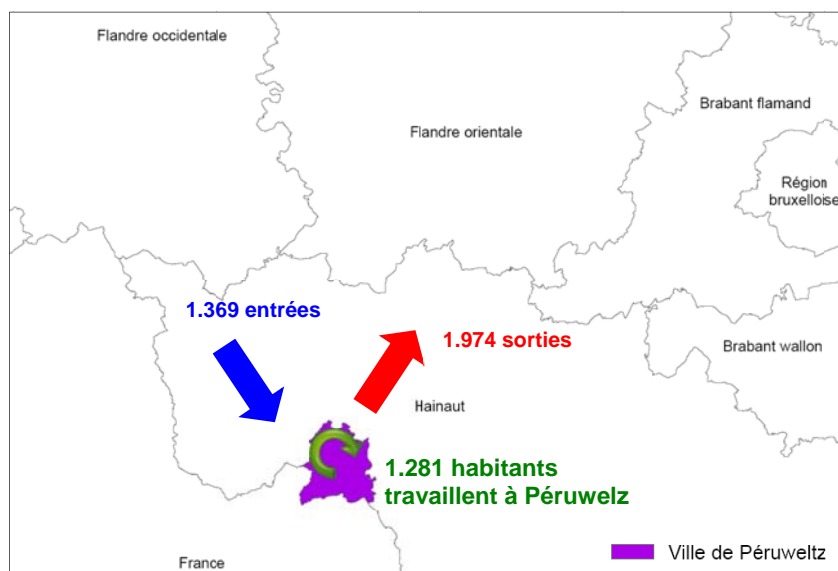


Figure 333 – Déplacements des travailleurs péruwelziens

Source : d'après données INS (2001)

20.5.3 Une qualité de vie à soutenir

20.5.3.1 Niveau de vie de la population

Revenus et richesses ne résument pas à eux seuls le niveau de vie d'une commune. Celui-ci dépend également d'autres facteurs (gouvernance, état de santé, niveau d'éducation...). Ces indicateurs permettent toutefois de donner un certain ordre d'idée.

De manière générale, selon les données du SPF-Economie, l'indice de richesse de la commune est de 82, soit inférieur à celui de la province du Hainaut (88) et de la Belgique (100).²⁷ La carte ci-dessous révèle une situation moins avantageuse à Péruwelz que dans les communes voisines.

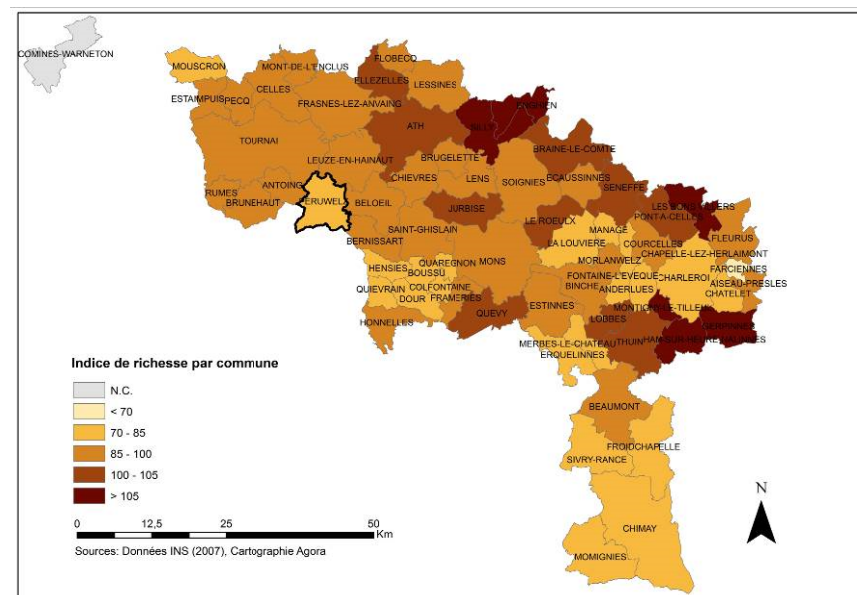


Figure 334 - Indice de richesse par commune

²⁷ L'indice de richesse de la Belgique est de 100,00. Un indice de richesse de 82 signifie que le revenu moyen par habitant est 18 pour cent inférieur à celui du royaume dans l'année examinée.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Le graphique ci-dessous montre que le niveau de revenu des Péruwelziens est sensiblement en dessous de la moyenne wallonne, dont il suit toutefois les tendances. On remarque par ailleurs qu'après un important décrochage en 2004, le niveau initial n'est retrouvé qu'en 2006 à Péruwelz, alors que c'est le cas dès 2005 à l'échelle régionale. En outre, la progression n'a été que de 2,81% à Péruwelz contre 6,31% sur l'ensemble de la Région.

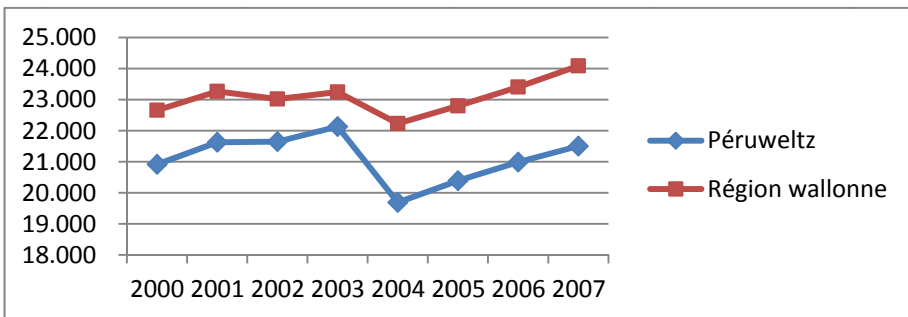
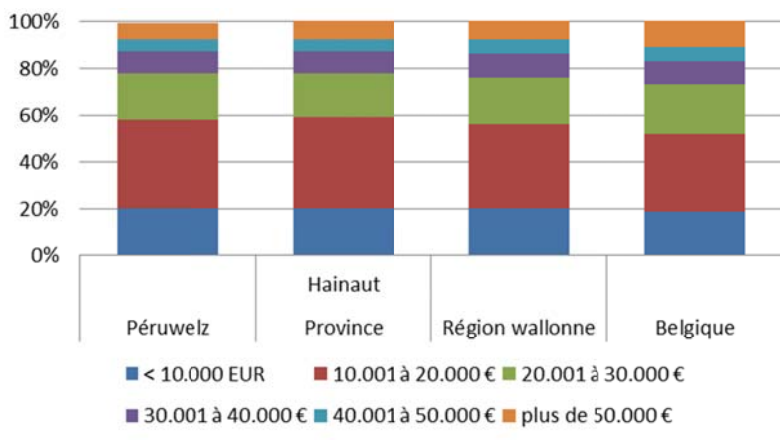


Figure 335 - Graphique de l'évolution des revenus moyens par déclaration entre 2000 et 2007

(Source : SPF économie)



Le niveau de revenu par déclaration est également intéressant. La proportion de

Figure 336 - Comparaison du niveau de revenu par déclaration pour l'année 2007

Péruwelziens déclarant un revenu annuel inférieur à 20.000 euros est supérieure à celle enregistrée à l'échelle de la Région et de l'ensemble de la Belgique. Cette part est toutefois légèrement supérieure (d'un point) à celle relevée à l'échelle provinciale.

Inversement, seuls 7% des habitants de la Communes ont un revenu annuel supérieur à 50.000 euros, contre 8% à l'échelle de la Province, 9% à l'échelle de la Région, et 11% à l'échelle nationale.

20.5.4 L'engagement de la Commune

Face à cette situation, la politique communale met en place différents dispositifs qui permettent d'apporter un soutien aux populations précarisées.

Le Plan de Cohésion Sociale, qui s'inscrit dans la politique régionale, est ainsi mis en œuvre autour de quatre axes :

- l'insertion socio-professionnelle,
- l'accès à un logement décent,
- l'accès à la santé et le traitement des assuétudes,
- le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Ceux-ci ont été concrétisés par une quinzaine d'actions concrètes, parmi lesquelles on peut citer la création d'un « bottin social », d'une cellule de réflexion sur la mobilité liée à l'insertion socio-professionnelle, de jardins partagés, ou encore d'un atelier de soutien aux personnes dépendantes aux drogues.

Les actions à destination des familles et de l'enfance sont également développées, en particulier par le C.P.A.S. qui, en mai 2013, a été primé par la Région wallonne parmi cent candidatures pour son projet en matière de lutte contre la pauvreté.

20.6 CONCLUSION

Péruwelz est caractérisée par l'importance physique du secteur agricole. Les terres qui y sont consacrées représentent ainsi plus de 60% du territoire communal. Les forêts représentent également une part significative avec 10% du territoire affecté en zone forestière au Plan de Secteur.

Comme dans la plupart des pays d'Europe occidentale, le secteur primaire a connu un phénomène de forte baisse du nombre des exploitations agricoles, accompagné d'un accroissement sensible de la taille des exploitations, de plus en plus productives. Le secteur secondaire a lui aussi été confronté à de profonds changements.

Dans les deux cas, l'enjeu n'est pas tant économique que social et environnemental, en particulier pour l'agriculture où la question de la succession des exploitants pose problème. Du point de vue environnemental, si les exploitations biologiques sont absentes du territoire, la mise en œuvre de mesures agri-environnementales témoigne d'une certaine prise de conscience des enjeux en la matière.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, il est principalement représenté par le commerce, dont le dynamisme en centre-ville est peu soutenu.

De manière générale, on observe donc une certaine « morosité » économique au sein de l'entité, qui se traduit notamment par un taux de chômage relativement élevé et un niveau de revenu moyen par habitant en-dessous de la moyenne régionale.

Dans ce contexte, les mesures prises par la Commune sont déterminantes pour garantir une certaine qualité de vie au sein de l'entité et initier les mécanismes nécessaires à l'insertion des personnes précarisées.

21 Analyse subjective

21.1 ACTIVITES ECONOMIQUES

Questions	
<p>L'offre commerciale dans la commune répond-elle à vos attentes ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Quel type de commerces fréquentez-vous ? Indiquez pour chacun l'endroit où vous allez le plus fréquemment</p> <p><input type="checkbox"/> Alimentaire</p> <p><input type="checkbox"/> Équipement de la personne</p> <p><input type="checkbox"/> Services à la personne</p> <p><input type="checkbox"/> Équipement de la maison</p> <p><input type="checkbox"/> Culture/Loisirs</p>
<p>Quels types de commerces aimeriez-vous voir en plus dans votre commune ?</p>	

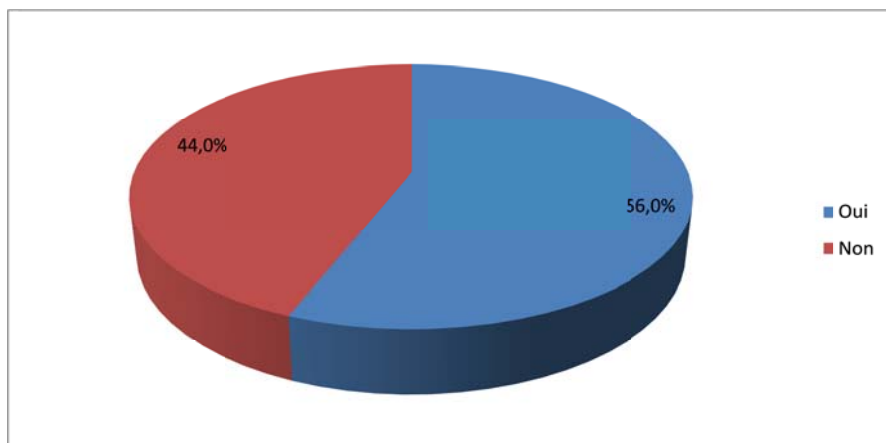


Figure 337: Graphique sur la satisfaction en offre commerciale (% obs.)

Globalement, les répondants à la question sont satisfaits de l'offre commerciale de la commune.

Lorsqu'on leur demande le type de commerces qu'ils souhaiteraient voir davantage dans leur commune, ils citent principalement des « petits commerces de proximité en centre-ville », car « il n'y a plus de commerces en centre-ville ! Le centre-ville donne une impression de vide » et il faut « repeupler le centre-ville ». L'implantation de grandes surfaces en périphérie, notamment sur la rue Neuve Chaussée (N60), est ressentie comme étant la cause du déclin du centre-ville.

De nombreux répondants souhaiteraient voir une offre alimentaire plus importante en centre-ville pour ne pas à « avoir tout le temps à prendre la voiture ». Les répondants souhaitent aussi voir plus de magasins pour l'habillement : des « magasins de marque de standing » ou des « grandes marques qui attirent les jeunes ». Localement, le manque de distributeur de billets à Bon-Secours est un point récurrent chez les habitants du village.

Types de commerces	Nombre	% obs.
Alimentaire	535	89,9%
Équipement de la maison	243	40,8%
Équipement de la personne	163	27,4%
Culture/Loisirs	161	27,1%
Services à la personne	103	17,3%

Figure 338: Tableau montrant les types de commerces fréquentés

L'alimentaire est sans surprise le type de commerces fréquenté par la quasi-totalité des personnes ayant répondu au questionnaire. Les grandes surfaces sont les commerces les plus fréquentés. Les habitants citent celles de Péruwelz, mais aussi de Tournai et Mons. Une proportion bien moindre dit se diriger davantage vers les petits commerces du centre-ville de Péruwelz ou les commerces des villages. Certains habitants font principalement leurs courses en France, dans les grandes surfaces et petits commerces.



Figure 339: Photographie de commerces au centre-ville de Péruwelz



Figure 340: Photographie de la rue Neuve Chaussée (N60)

Les autres types de commerces sont fréquentés de façon plus répartie, l'équipement de la maison étant cependant majoritaire. Les personnes ayant répondu à cette question disent aller plutôt en bordure de Péruwelz, puis à Tournai et en France.

En ce qui concerne l'équipement de la personne, les personnes ayant répondu au questionnaire citent davantage Tournai et Mons que Péruwelz (centre-ville et zoning). Cependant, pour ce qui concerne les services à la personne, (poste, banque, pharmacie, etc.), Péruwelz, notamment son centre-ville, est quasiment la seule ville citée. Les petits villages ne sont que peu mentionnés par les habitants concernant les services, ce qui peut fait ressortir une grande concentration de ce type de commerces au centre-ville de Péruwelz.

Concernant la culture et les loisirs, Péruwelz est majoritairement citée (foyer culturel Arrêt 59). Une autre partie de la population se rend à Tournai, à Mons et en France.

Synthétiquement, concernant les commerces, les habitants se déplacent beaucoup, notamment pour se rendre dans les villes plus grandes alentours. La frontière avec la France est totalement poreuse à ce sujet.

Questions

Pensez-vous qu'il faille favoriser le développement de nouvelles zones d'activités économiques dans la commune ?

Oui
 Non

Pourquoi ?

A quel endroit ?

Pensez-vous qu'il faille favoriser le développement de nouvelles zones d'activités économiques dans la commune ?	Nombre	% cit.
Oui	274	46,1%
Non	167	28,1%
Pas de réponse	154	25,9%
Total	595	100,0%

Figure 341: Tableau sur le développement de nouvelles zones d'activités économiques

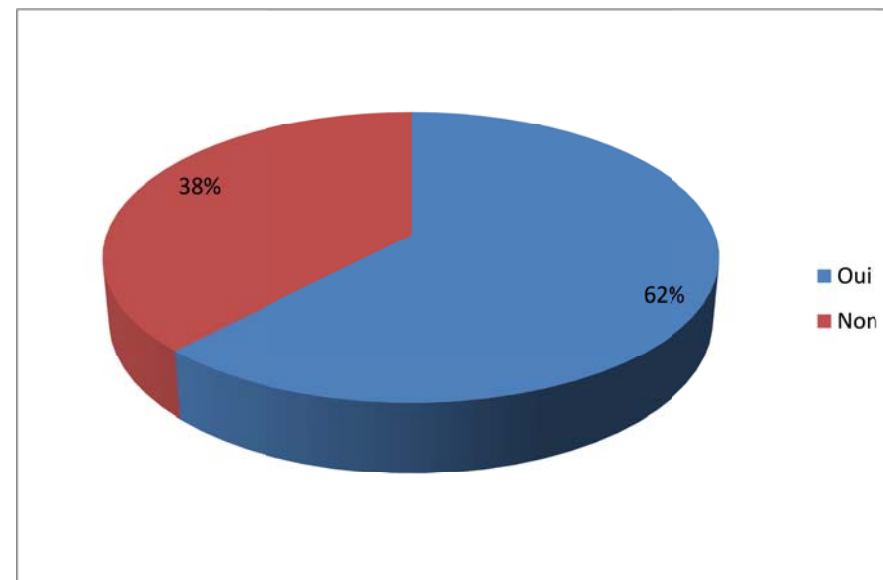


Figure 342: Graphique sur le souhait de voir se développer de nouvelles zones d'activités économiques dans la commune

La majorité des personnes ayant répondu à la question se sont prononcées en faveur du développement de nouvelles zones d'activités économiques dans la commune (62%).

Le principal argument avancé en faveur de ces zones est « la création d'emplois » et d'une « dynamique » qui pourra « ramener les habitants à Péruwelz ». A l'inverse, les opposants craignent des « pollutions sonores » et la perte du « caractère rural et paisible » de la commune et préféreraient voir « le développement des petits commerces et services ».

Les personnes en faveur du développement des zones d'activités économiques souhaitent principalement les voir dans le zoning et principalement à côté des zones déjà existantes. Ces zones devront être accessibles : « à proximité de l'autoroute ou de grands axes routiers ou voies navigables ». La demande est forte pour le centre-ville de Péruwelz également.

Questions

En tant qu'agriculteur, rencontrez-vous des problèmes particuliers ?

- Accès à l'exploitation
- Relations de voisinage
- Circulation avec engins agricoles
- Autres (précisez)

2 agriculteurs s'identifiant en tant que tel ont répondu au questionnaire. 1 seul a répondu à cette question, estimant qu'il pouvait rencontrer des difficultés avec ses engins agricoles, sans toutefois en préciser les causes.

Questions

En tant qu'indépendant, rencontrez-vous des problèmes particuliers ?

- Accès à votre entreprise
- Relations de voisinage
- Livraisons
- Autres (précisez)

41 personnes ont répondu à cette question. 16 d'entre elles rencontrent des problèmes pour accéder à leur entreprise. 10 d'entre elles ont des soucis avec les livraisons et 7 d'entre elles rencontrent des problèmes avec leur voisinage.

15 personnes ont répondu dans la catégorie « autres » en faisant état de difficultés pour se garer, dans le centre-ville notamment.



Figure 343: Photographie d'un bâtiment agricole

22 Tableau Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

	DOMAINES		ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	
ACTIVITES ECONOMIQUES	PRIMAIRES	ACTIVITÉ			Développement des mesures environnementales Engouement d'un certain public pour les produits biologiques	Risque de voir une diminution de l'innovation induite par un vieillissement du secteur	
		TERRITOIRE	Importance de la SAU	Diminution de la SAU depuis 2000			
		POPULATION		Vieillessement de la population agricole Difficulté de reprise des exploitations			
	SECONDAIRES	ACTIVITÉ	Présence d'entreprises d'une certaine envergure (Saluc notamment)				
		TERRITOIRE	Proximité de plusieurs ZAEI par rapport au canal	Proximité de plusieurs ZAEI par rapport au centre de Péruwelz	Classement des ZAEI à proximité du centre de Péruwelz en SAR		
		POPULATION		Fort taux de chômage	Réflexion menée dans le cadre de l'ouverture des nouvelles zones d'activité pour favoriser l'emploi à l'échelle locale.		
	TERTIAIRES	ACTIVITÉ		Tissu commercial de proximité en déclin	Ouverture de nouvelles zones d'activité au Plan de secteur (Polaris et Champ Lionne)		
		TERRITOIRE	Bonne accessibilité des terrains situés le long des principaux axes routiers		Cadre favorisant le développement du tourisme vert.	Déstructuration des entrées des abords des grands axes routiers et des entrées de ville	
		POPULATION		Fort taux de chômage			
		QUALITÉ DE VIE	Politique sociale dynamique	Indicateurs sociaux globalement défavorables par rapport à la moyenne régionale Mauvaise image des Péruwelziens de leur propre commune	Créer une image valorisante fédérant l'ensemble de l'entité (sans pour autant disqualifier le sentiment d'appartenance aux villages)	Risque que l'image négative se propage à l'extérieur de l'entité	

	DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
EQUIPEMENTS ET SERVICES	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	Equipements scolaires de proximité. Ecoles fondamentales réparties sur l'ensemble du territoire. Présence d'équipements scolaires spécialisés.	Saturation du réseau scolaire → les infrastructures ne sont pas adaptées au nombre d'élèves (manque de sanitaires, construction de préfabriqués pour pouvoir accueillir les élèves par manque de locaux, etc.)	Créer des extensions dans les écoles existantes afin de pouvoir répondre à la demande.	Risque de perte d'attractivité de l'offre scolaire communale si les infrastructures restent inadéquates aux besoins existants et futurs
	ACCUEIL DES 0 A 3 ANS	Plusieurs milieux d'accueil communaux et privés sont présents sur le territoire communal	Manque de places dans les crèches	Créer de nouvelles places dans les crèches ou construire de nouveaux établissements	
	JEUNESSE	Présence d'associations permettant l'encadrement des jeunes	Pas de maisons des jeunes dans la commune, ni de salle mise à la disposition de ceux-ci pour organiser des activités	Créer un local pour accueillir les jeunes et leur permettre d'organiser des activités	
	EXTRA-SCOLAIRE	Présence d'associations et de structures permettant l'encadrement des enfants et des jeunes en dehors des périodes scolaires, notamment une école de devoirs	Manque d'espaces de jeux pour les enfants dans le centre-ville de Péruwelz (plaines de jeux, etc.)	Créer une/des espaces de jeux dans le centre-ville	
	ACCUEIL ET SÉJOUR DES PERSONNES ÂGÉES	Présence d'un service de Taxi social permettant des déplacements plus aisés des personnes âgées Présence de plusieurs infrastructures d'accueil et de séjour sur le territoire communal. Présence d'asbl d'aide à domicile	Manque de places dans les maisons d'accueil (6 lits)	Prévoir des places supplémentaires dans les infrastructures existantes	Risque que certaines personnes âgées quittent le territoire communal par manque de places en structure d'accueil
	ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES	Présence d'un service de Taxi social permettant des déplacements plus aisés des personnes handicapées Présence de plusieurs associations d'accueil et de promotion du travail	Certains lieux et établissements publics ne sont pas accessibles aux PMR, notamment le Foyer culturel	Prévoir des aménagements spécifiques pour les PMR afin que les lieux et infrastructures publics leur soient accessibles, notamment au niveau du Foyer culturel	

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

	<p>ASSISTANCE ET ACCUEIL SOCIAL</p>	<p>Plusieurs associations et structures présentes sur le territoire communal</p>			
	<p>SERVICE DE SANTE ET D'URGENCE</p>	<p>Présence de centres médicaux et d'une clinique neuropsychiatrique Existence de centres de prévention et d'aide pour les assuétudes</p>	<p>Pas d'hôpitaux à Péruwelz Pas de médecins spécialistes</p>		
	<p>EQUIPEMENTS SPORTIFS</p>	<p>Equipements sportifs nombreux Bonne répartition sur le territoire</p>	<p>Manque d'une piscine couverte, accessible toute l'année</p>	<p>Equipements sportifs communaux utilisés par les écoles (et pour l'accueil extrascolaire) Construire une piscine couverte</p>	
	<p>ACTIVITES CULTURELLES</p>	<p>Bonne attractivité des équipements culturels Réseau de petites salles développé Présence d'un Centre Culturel, du CEC Le Décli'c, de deux bibliothèques, d'une médiathèque et d'une académie de musique Fait associatif important autant dans les activités sportives que culturelles</p>	<p>Manque d'un événement culturel annuel qui permettrait de regrouper les différentes associations actives sur le territoire communal</p>	<p>Organiser un événement culturel de plus grande ampleur</p>	

DOMAINES		ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	EGOUTTAGE ET ASSAINISSEMENT	90% de la population en régime d'assainissement collectif et très bon avancement dans la réalisation du réseau d'égouts (90 % réalisés)	<p>Reste une partie du réseau de collecteurs à développer et STEP de Bury, Callenelle et Baugnies à réaliser.</p> <p>Seuls 64 % de la population en assainissement collectif voient leurs eaux épurées.</p> <p>Rejets d'eaux usées dans les cours d'eau avec impacts sur les zones humides et marais.</p> <p>Présence d'habitations non raccordées dans des rues équipées d'un égout.</p> <p>Quelques hameaux/rues de la commune en assainissement autonome (9 %) + habitat dispersé.</p> <p>Contrôle des dispositifs d'épuration autonome.</p>	<p>Modification du PASH pour certaines zones.</p> <p>Contrat de rivière – cartographie et inventaire des points noirs, contrôle de la qualité des eaux de surface, actions contre les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau</p> <p>Initiatives du PNPE</p>	<p>Non adéquation du régime d'assainissement au PASH avec l'habitat en certains endroits.</p> <p>Risques de pollution des milieux naturels et des nappes phréatiques par les rejets d'eaux usées.</p> <p>Difficulté d'obliger les propriétaires à se raccorder l'égout.</p>
	ALIMENTATION EN EAU POTABLE	<p>Captages en eau souterraine.</p> <p>Bonne qualité de l'eau potable distribuée, pas de dépassement des normes légales pour l'ensemble des paramètres.</p> <p>Réseau de distribution d'eau relativement complet.</p>	<p>Certaines habitations ne sont pas raccordées au réseau de distribution.</p>	<p>Récupération et réutilisation de l'eau de pluie.</p>	<p>Risques de pollution de la nappe des calcaires carbonifères.</p> <p>Perte de qualité des eaux si mauvaise gestion des eaux usées et des eaux issues de l'agriculture.</p>

	DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	Réseau local de distribution d'électricité complet (mais aérien dans la plupart des entités).	Pas de production électrique sur le territoire (électricité provenant de l'extérieur). Vétusté de certains câbles de distribution.	Projet d'éoliennes à la limite communale. Sensibilisation aux énergies renouvelables.	Coupures d'alimentation électrique. Non adéquation du réseau avec la demande en électricité du fait de l'augmentation de la population.
	ALIMENTATION EN GAZ NATUREL	Présence d'un réseau de distribution du gaz	Le réseau ne dessert pas toute la commune et peu de ménages utilisent le gaz naturel (encore beaucoup de mazout).	Sensibilisation aux énergies renouvelables.	Dépendance aux combustibles fossiles.
	TELECOMMUNICATIONS	Le réseau de télédistribution, internet et téléphonie fixe couvre l'ensemble de la commune. Couverture assez large du réseau GSM.			

23 Equipements et services

23.1 PREAMBULE

23.1.1 Objectifs

Les objectifs sont :

- Identifier les équipements présents sur le territoire de la commune et présenter leurs principales caractéristiques.
- Analyser les dynamiques, les enjeux et le développement à venir de ces équipements.

23.1.2 Cartographie

Carte n°2 « Occupation du sol » échelle 1:10.000

Mise en évidence des différents équipements existants sur le territoire de la commune.

23.1.3 Références et sources des données

Site internet de la commune de Péruwelz

www.peruwelz.be

La brochure *Ô Courant : le bottin social de Péruwelz*, éditée par la Commune de Péruwelz

23.2 PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

	Nom	Description	Localisation
Accueil des 0-3 ans	La crèche communale « L'Agache »,	Elle comporte 36 places et accueille les enfants de 0 à 3 ans. Elle se situe dans la ville de Péruwelz.	Sur tout le territoire communal
	La crèche communale « Le Nid d'Anges »	Située à Wiers, sa capacité est de 24 places.	
	La crèche communale « Les Marmots »	Elle est située à dans la ville de Péruwelz et comporte 18 places.	
	La crèche « La Souris Verte »	Elle est située à Bon-Secours et a une capacité de 15 places.	
	Accueillantes agréées	Il existe également une asbl regroupant des accueillantes dans la région de Tournai. L'ASBL est agréée et subsidiée par l'ONE.	
Enfance et Petite Enfance	L'ASBL S.O.S Parents-enfants Mouscron-Tournai	Cette ASBL a pour objectif de prévenir et résoudre les situations de violence et de négligence (maltraitance physique, psychologique, sexuelles, ...) envers les enfants de 0 à 18 ans (intervention auprès des familles, collaboration avec les différents services, etc.). L'ASBL peut intervenir à domicile ou sur rendez-vous dans leurs bureaux situés à Tournai et Mouscron.	Locaux situés en dehors du territoire communal (Mouscron, Tournai, Ath, Frasnes, Leuze, Lessines, Comines)
	ONE	<p>L'Office de la Naissance et de l'Enfance est l'organisme de référence de la Communauté française pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère, au soutien à la parentalité et à l'accueil de l'enfant.</p> <p>Des consultations gratuites sont organisées sur la commune pour les enfants de 0 à 6 ans. Elles ont lieu tous les jeudis de 10h à 11h30 (les premier et troisième jeudis du mois) et de 15h30 à 17h30 (les deuxième et quatrième jeudis du mois), le deuxième mardi de chaque mois de 17h à 19h ainsi que les premier et troisième mercredis du mois de 13h30 à 15h30. Elles se déroulent au numéro 5 de la rue Astrid à Péruwelz.</p> <p>Des consultations sont également organisées dans les villages de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à Bon-Secours, les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois de 13h30 à 15h ; • à Brasménil, les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois, de 9h30 à 11h ; • à Wiers, les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois, de 14h à 16h. <p>Des consultations prénatales sont organisées tous les vendredis de 13h30 à 18h au Centre de Consultations Notre-Dame à Péruwelz.</p> <p>Des activités collectives d'éducation à la santé sont également organisées le 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h30 dans la Maison de village de Callenelle.</p>	Péruwelz, Bon-Secours, Brasménil, Wiers et Callenelle

	Nom	Description	Localisation
Jeunesse	Service Jeunesse de la Ville de Péruwelz	<p>Ce service communal organise des animations pour les jeunes de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • animations scolaires ; • animations jeunesse ; • encadrement plaines de vacances ; • conseil communal des enfants ; • journées des droits de l'enfant ; • tambours pour la paix ; • carrefour des générations ; • cellules ados ; • été solidaire. 	Péruwelz
	Amo « Graine »	<p>Cette ASBL propose un service d'aide en milieu ouvert pour les jeunes de 0 à 20 ans et leur entourage. L'association offre un accompagnement socio-éducatif, sa médiation dans les difficultés rencontrées dans le milieu scolaire ou familial, les démarches auprès d'institutions, etc. Il développe également des actions collectives et du travail en réseau. Le service est disponible les lundis, jeudis et vendredis de 15h à 18h à Antoing et les lundis et jeudis de 15h à 18h à Bernissart.</p>	Bernissart et Antoing
	Centre d'Animation pour Jeunes de Péruwelz (CAJP) (Maison des jeunes de Péruwelz)	<p>L'objectif de la maison des jeunes était de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active, responsable, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans. Plusieurs permanences d'accueil étaient mises en place : les lundi, mardi et jeudi de 12h à 18h30, le vendredi de 12h à 20h et les mercredi et samedi de 14h à 19h. Cet établissement est fermé depuis janvier 2013.</p>	Péruwelz
	Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Péruwelz	<p>Des animations sont organisées pour les jeunes entre 12 et 18 ans dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale. Elles sont de plusieurs types :</p> <ul style="list-style-type: none"> • activités sportives ; • activités ludiques ; • activités culturelles ; • sorties extérieures. <p>Elles sont organisées dans la Maison de quartier de la Roë, les lundis de 16h à 21h ; et les mercredis de 13h30 à 19h. Des animations sont également prévues durant les vacances scolaires.</p>	La Roë (Péruwelz)
	Mouvements de jeunesse	<p>Trois associations sont présentes sur la commune, il s'agit de l'Unité des Scouts catholiques de Péruwelz, des scouts et guides pluralistes de Péruwelz (287^e), ainsi que des Guides Catholiques de Péruwelz. Outre ces associations dédiées à la jeunesse, les enfants et adolescents ont la possibilité d'adhérer à des clubs ou associations sportives et culturelles de la commune. Ces derniers sont détaillés dans le présent chapitre par la suite.</p>	Sur tout le territoire communal

23.3 ENSEIGNEMENT

Péruwelz ne constitue pas un pôle d'enseignement majeur de la région mais son offre scolaire répartie sur l'ensemble du territoire communal, structuré en réseau de qualité, permet d'assurer un service de proximité à l'ensemble des habitants. Même si l'offre est principalement organisée autour de l'enseignement fondamental général, l'entité dispose également d'établissements d'enseignement secondaire ainsi que d'établissements plus spécialisés pouvant ainsi répondre à une demande diversifiée communale et supracommunale. Par ailleurs, l'enseignement est réparti de manière équilibrée entre les différents acteurs : Communauté française, Ville de Péruwelz, et acteurs de l'enseignement libre.

Nombre d'élèves résidant et étant scolarisés dans la commune:	1.004
Nombre d'élèves résidant dans la commune et étant scolarisés hors de la commune:	2.024
Nombre d'élèves résidant hors de la commune et étant scolarisés dans la commune:	419

Figure 344 : Tableau de l'origine/destination des élèves de la commune (2001)

(source : Fiche environnementale de la commune)

Type	Réseau	Noms	Localisation
Enseignement fondamental	Réseau communal	<ul style="list-style-type: none"> Ecole communale de la Roë Ecole communale de Braffe Ecole communale de Wiers Ecole communale de Bury Ecole communale du Centre, située à Péruwelz Ecole communale de Callenelle Ecole communale de Bon-Secours Ecole communale de Brasménil Ecole communale de Roucourt 	Tout le territoire communal
	Réseau libre subventionné	Ecole Notre-Dame de Bon-Secours	Bon-Secours
	Communauté française	Ecole Saint-Charles à Péruwelz	Péruwelz
Enseignement secondaire	Communauté française	Athénée Royal de Péruwelz.	
	Réseau libre subventionné	Athénée Royal de Péruwelz (enseignement général, technique et professionnel)	
Enseignement spécialisé		Institut Saint-Charles (enseignement général et technique).	
		Institut d'enseignement de Promotion sociale de Péruwelz : enseignement de promotion sociale	
		L'Académie de Musique : enseignement artistique à horaire réduit	
		Ecole Professionnelle Secondaire Inférieure Spéciale « Le Foyer » : formation professionnelle spécialisée pour les jeunes handicapés dans divers domaines : industrie, agronomie, construction, bois, horticulture, maçonnerie, etc.	Péruwelz et Roucourt

23.4 EXTRA-SCOLAIRE

Nom	Description	Localisation
Service communal de l'accueil extrascolaire	<p>Un service de coordination de l'accueil extrascolaire existe au niveau communal. Ses missions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • coordonner la réalisation des états des lieux ; • assurer le lien avec tous les acteurs concernés par l'enfance dans le secteur sportif, culturel, de jeunesse et d'éducation permanente ; • assurer le lien avec la population concernée ; • aider à l'élaboration du programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) ; • assurer le secrétariat de la Commission Communale de l'Accueil. <p>Deux structures ont été mises en place pour accueillir les enfants de 2,5 à 12 ans, scolarisés dans la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « La Ré-Création » à Péruwelz ; • « La Ré-Création » à Wiers. <p>Ces deux structures sont ouvertes de 6h à 19h30, en dehors des heures scolaires et sont également ouvertes pendant les vacances. Un transport scolaire est organisé entre les deux centres et les différentes écoles de l'entité.</p>	Péruwelz et Wiers
Ecole de devoirs	<p>Il existe une école des devoirs Elle fait partie du Centre de Soutien Familial Juridique et Scolaire (CSFJS).</p> <p>Ce service est proposé aux enfants de l'enseignement primaire issus de milieux défavorisés et en difficulté scolaire. Le Centre est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 17h. Des activités socioculturelles et sportives sont également organisées le mercredi de 14h à 16h.</p> <p>Par ailleurs, le centre organise durant les vacances d'été, trois journées de sorties consécutives, ainsi qu'une semaine de remise en route fin août.</p>	Péruwelz

23.5 3^{EME} AGE

Compte tenu du vieillissement de la population, il est nécessaire d'observer les équipements et services disponibles pour les personnes âgées sur la commune de Péruwelz.

Type	Description	Localisation
Maisons de repos, de soins, résidences services	<p>Il convient tout d'abord de définir les différents types de structures que l'on peut rencontrer sur le territoire car à chacun d'entre eux correspond un public.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Maison de Repos (MR) : il s'agit d'un établissement qui peut être public ou privé. Il doit être agréé par la région (Wallonne, Bruxelloise, Flamande). Cette institution s'adresse à des personnes de plus de 60 ans qui y résident de façon habituelle. Dans ces maisons de repos, le logement mais aussi les services collectifs, les aides à la vie journalière et, si nécessaire, des soins sont organisés. • La Maison de Repos et de Soins (MRS) consiste, la plupart du temps, en un certain nombre de lits ('de soins') intégrés dans une maison de repos. Ces " lits " sont réservés à des personnes fortement dépendantes ne nécessitant plus de soins importants mais à l'égard desquelles une garantie d'encadrement supérieur est assurée. • La Résidence Service propose le logement et des prestations proposées " à la carte ". Cette formule permet de garder une vie indépendante tout en garantissant la mise à disposition de services tels que, par exemple, le service repas. • Centre de court séjour : établissement d'hébergement, médicalisé ou non, visant à assurer la sécurité matérielle, affective et psychologique des personnes âgées pour une durée de séjour qui peut varier de quelques jours à quelques semaines. <p>Les lieux d'accueil dans la commune sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Home « Le Petit Gobert » du C.P.A.S. de Péruwelz, comportant 120 lits dont 48 MRS et 72 MR; • ISSAT- Les Jardins de Picardie, à Péruwelz; • Résidence Verseuil, à Péruwelz; • Le Manoir du Ménil MR et Résidence service à Brasménil; • Le Home « Notre Dame de la Merci, à Bon-Secours; • Maison de repos « Le Logis », situé à Péruwelz, avec 30 places en maison de repos, 30 places en court séjour et 15 places pour le centre d'accueil de jour. 	Péruwelz, Brasménil et Bon-Secours
Service d'aide communal	<p>Le CPAS met à disposition des personnes âgées un Taxi social payant (0,3€ du km) sur demande.</p> <p>Un service de repas chauds à domicile (SERVICHO) a également été mis en place dans la commune. Il est géré par le CPAS de la Commune.</p>	Tout le territoire communal
L'asbl SAFTAM	<p>Cette ASBL est active sur le territoire de Péruwelz et possèdent plusieurs activités pour une aide à domicile personnalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • service d'aide familiale (préparation de repas, courses, déplacements, etc.) ; • service d'aide-ménagère à tarification sociale et titres services ; • service proposé par des ouvriers polyvalents (jardinage, travaux de peinture, tapissage, réparations diverses, etc.). 	Tout le territoire communal

Type	Description	Localisation
L'asbl COSEDI-HO	Cette ASBL est un centre de coordination de soins et services à domicile indépendant du Hainaut-Occidental. L'objectif de cette ASBL est de maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées à leur domicile par une offre de services et de soins adaptées à leur situation. Elle est active dans la commune de Péruwelz.	Tout le territoire communal
L'ASBL Aide à domicile en Milieu Rural (ADMR)	Cette ASBL propose des services d'aide à domicile, notamment pour les personnes âgées à mobilité réduite ou désirant retarder leur séjour en Maison de repos. Elle propose donc toute une série de services pour aider quotidiennement des personnes âgées désirant vivre seule dans leur maison : aides ménagères, aides familiales, etc.	Tout le territoire communal

23.6 LES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPEES

Nom/Type	Description	Localisation
Service communal	Le CPAS met à disposition des personnes à mobilité réduite, un Taxi social payant (0,3 €/km) sur demande.	Tout le territoire communal
L'ASBL « l'Essentiel »	Cette ASBL propose un accompagnement pour les adultes présentant un handicap mental et/ou physique. Ces accompagnements peuvent être par exemple des aides administratives, des guidances budgétaires, un soutien relationnel, un soutien à la parentalité, une aide dans la recherche de formation ou d'emploi, etc. L'association organise également des activités collectives comme des visites de villes, journées dans des parcs d'attraction, barbecues, etc.	Tout le territoire communal
Le Home Delano	Cette ASBL accueille à Péruwelz des garçons âgés de 10 à 21 ans présentant des troubles du comportement, et en grande souffrance psychologique. L'objectif est de leur offrir une scolarité adaptée et une intégration dans la société par le biais de diverses activités.	Péruwelz
L'Amarrage	Cette structure est mise en place par l'ASBL « Institut le Foyer de Roucourt » et s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Les activités de l'association visent à aider les jeunes porteurs d'un handicap, dans leur passage de l'école à la vie active autonome. L'objectif est d'intégrer le jeune dans le monde professionnel, mais également dans la société.	Tout le territoire communal

23.7 ASSISTANCE ET ACCUEIL SOCIAL

Nom/Type	Description	Localisation
<p>CPAS (Centre Public d'Action Sociale)</p>	<p>Le CPAS est l'acteur central des services sociaux à l'échelle de la commune. Son fonctionnement est régi par la loi organique du 8 juillet 1976 concernant les Centres Publics d'Aide Sociale, modifiée par la loi du 7 janvier 2002, article 2 concernant les Centres Publics d'Action Sociale. Le fondement de son action repose sur le principe que toute personne a droit à l'aide sociale. Il assure aux personnes et aux familles de Péruwelz, sans distinction d'âge, de nationalité ou de ressources, l'aide due par la collectivité. Cette aide est palliative, curative ou préventive, et peut être matérielle, sociale, médicale ou psychologique.</p> <p>Les services suivants sont coordonnés par le C.P.A.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Service social général et consultations juridiques ; • le Home Petit-Gobert destiné à accueillir les personnes âgées ; • le Service pour les étrangers et initiative locale d'accueil ; • le Service logement ; • la Maison d'accueil « la Traverse » et la Maison de vie communautaire « L'autre Rive » : structures d'accueil, d'aide et d'hébergement pour les personnes en difficultés sociales; • le Service médiation de dettes et guidance énergétique « Le Phare » ; • mission locale pour l'emploi ; • SERVICHO : service de livraison de repas chauds à domicile ; • le service de réinsertion professionnelle « l'Envol » ; • la cellule d'Education Familiale « Le galion » ; • le service relations-presse ; • le taxi social du Péruwelz ; • titres-services La Source du Temps. 	<p>Péruwelz</p>
<p>Plan de Cohésion sociale de la ville de Péruwelz</p>	<p>Le Plan de Cohésion social de la Commune doit répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement social des quartiers ; • la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large. <p>Pour répondre à ces objectifs, 4 axes de travail ont été fixés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'insertion socioprofessionnelle ; • l'accès à un logement décent ; • l'accès à la santé et le traitement des assuétudes ; • le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels. <p>Ces axes de travail sont mis en œuvre via un plan d'actions entre 2009 et 2013.</p>	<p>Péruwelz</p>

Nom/Type	Description	Localisation
<p>La Maison de la Parentalité de la ville de Péruwelz</p>	<p>Ce service gratuit communal est destiné à la communauté éducative (parents, enseignants, travailleurs sociaux, etc.).</p> <p>L'objectif de ce service est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagner toute personne et lui offrir une aide spécialisée en fonction des problèmes rencontrés : difficultés familiales (divorce, enfant-roi, violence, etc.), difficultés scolaires (phobie, décrochage, ennui, etc.) et autres (hyperactivité, retard langagier, faible estime de soi, etc.) ; • mettre en place des projets de co-éducation (favoriser la bonne communication entre les différents partenaires s'articulant autour de l'enfant), assurer leur suivi et veiller à leur bonne réalisation. <p>Le travail se décompose en trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le soutien ; • l'information et la formation ; • la coordination. 	<p>Péruwelz</p>
<p>Le planning familial « Le Safran »</p>	<p>Le centre de planning et de consultation conjugale et familiale est une asbl. Il offre aux familles des consultations sociales, psychologiques, juridiques, médicales, familiales et conjugales ou encore de médiation. Les consultations d'accueil et sociales sont gratuites.</p>	<p>Péruwelz</p>
<p>Les maisons d'accueil et services au logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Service logement du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Péruwelz : Ce service coordonne les logements dans l'entité. Il gère également les candidatures pour les logements communaux et les gère d'un point de vue technique, administratif et social. • Le Service logement du C.P.A.S. de Péruwelz : Ce service du C.P.A.S. de Péruwelz aide la population en matière de logement : informations sur la législation en vigueur, aide à la recherche d'un logement, aide financière, octroi de garanties bancaires, médiation entre les propriétaires et les locataires, accompagnement social et administratif général, etc. • L'agence Immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes (IPPLF) : Cette agence est une Société Coopérative à Responsabilité Limitée. Elle propose des logements sociaux dans les entités de Péruwelz, Leuze et Frasnes, à des personnes à revenus précaires et modestes. Elle loue également des logements moyens aux personnes à revenus moyens. • La Maison d'accueil « La Traverse » du C.P.A.S. de Péruwelz : Cette Maison d'accueil dépend du C.P.A.S de la ville de Péruwelz et a pour mission l'accueil, l'aide et l'hébergement des personnes isolées ou en famille, en difficultés psycho-sociales. L'accès à l'hébergement se réalise via un entretien d'entrée réalisé au préalable. • La Maison de vie communautaire « L'Autre Rive » du C.P.A.S. de Péruwelz : Cette maison a été mise en place dans le même but que la maison d'accueil « La Traverse » : aide, accueil et hébergement de personnes en difficulté psycho-sociales. L'hébergement y est de type communautaire et a pour objectif d'autonomiser les personnes à long terme. 	<p>Péruwelz</p>

Nom/Type	Description	Localisation											
Les associations sociales	<p>Les associations à but social viennent généralement compléter les services offerts par les équipements présents sur la commune. Elles servent ainsi de relais entre les personnes en difficulté et les infrastructures d'aide sociale et permettent une action plus proche des besoins de certains habitants. Ces associations sont les suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="790 416 1359 735"> <thead> <tr> <th data-bbox="790 416 1359 443">Nom</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="790 443 1359 470">Les Ouvriers du cœur</td> </tr> <tr> <td data-bbox="790 470 1359 497">Lire et Ecrire Hainaut occidental</td> </tr> <tr> <td data-bbox="790 497 1359 525">L'Essentiel</td> </tr> <tr> <td data-bbox="790 525 1359 552">Le home Delano</td> </tr> <tr> <td data-bbox="790 552 1359 579">L'Amarrage</td> </tr> <tr> <td data-bbox="790 579 1359 606">S.O.S. Parents-Enfants</td> </tr> <tr> <td data-bbox="790 606 1359 633">Amo « Graine »</td> </tr> <tr> <td data-bbox="790 633 1359 660">SAFTAM</td> </tr> <tr> <td data-bbox="790 660 1359 687">CODESI-HO</td> </tr> <tr> <td data-bbox="790 687 1359 715">ADMR</td> </tr> </tbody> </table>	Nom	Les Ouvriers du cœur	Lire et Ecrire Hainaut occidental	L'Essentiel	Le home Delano	L'Amarrage	S.O.S. Parents-Enfants	Amo « Graine »	SAFTAM	CODESI-HO	ADMR	Tout le territoire communal
Nom													
Les Ouvriers du cœur													
Lire et Ecrire Hainaut occidental													
L'Essentiel													
Le home Delano													
L'Amarrage													
S.O.S. Parents-Enfants													
Amo « Graine »													
SAFTAM													
CODESI-HO													
ADMR													

23.8 SOINS DE SANTE

	Nom	Description	Localisation
Structures médicales	Centre de consultations N.D. de CHWAPI	/	Péruwelz
	Clinique neuropsychiatrique de Bon-Secours		Bon-Secours
	Centre Dentaire de la Petite Place à Péruwelz		Péruwelz
	C.E.R.C.L. Centre d'Epanouissement et de Rééducation par le Corps et le Langage		Péruwelz
Consultations libérales		L'offre de soins médicaux de la commune est essentiellement représentée des praticiens libéraux. On recense ainsi : 9 dentistes, 21 médecins, 1 infirmier libéral, 2 diététiciens, 6 logopèdes, 8 pharmacies, 5 psychologues/psychothérapeutes /psychiatres ainsi que 8 vétérinaires.	Tout le territoire communal
Centres de prévention et d'aide pour les assuétudes	La cellule de Prévention-Assuétudes de la Ville de Péruwelz	<p>Ce service communal offre un accompagnement psychosocial aux jeunes et adultes en rupture sociale et/ou ayant une difficulté liée de près ou de loin à une consommation de drogues. Le travail de ce service peut se décliner en plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des entretiens individuels (écoute, coaching, développement personnel....) centrés sur la personne dépendante et ses objectifs ; • l'accompagnement de la personne dépendante à son rythme dans les démarches sociales, administratives, psycho-médicales, ... afin de régulariser sa situation ; • l'aide à la réalisation de projets dans le but d'une resocialisation ; • l'orientation et le relais auprès du réseau social et de soins du Hainaut ; • le soutien à l'entourage et aux proches des personnes dépendantes ; • l'information sur les produits en circulation et les risques liés à leur consommation ; • un travail de rue de sensibilisation et de soutien. 	Péruwelz
	Projet FREEDOM (aide aux alcooliques à domicile)	Ce service est proposé par l'asbl CAHO basée à Tournai. Il est disponible dans tout le Hainaut Occidental. Il propose un service d'aide au sevrage de l'alcool et offre un accompagnement à domicile.	Tout le territoire communal
	Centre d'Aide aux Alcooliques et Toxicomanes de Péruwelz - CAAT	Cette asbl accompagne toute personne dépendante et son entourage d'un point de vue médical, social et psychologique.	Péruwelz

	Nom	Description	Localisation
Centres de prévention et d'aide pour les assuétudes	La Coordination Assuétudes du Hainaut Occidental – CAHO	<p>Cette ASBL couvre le territoire de la Commune de Péruwelz et toutes les autres Communes des régions de Tournai-Ath-Mouscron-Comines.</p> <p>L'objectif de l'association est de créer et de développer un réseau d'aide et de soins en assuétudes sur le Hainaut occidental. Les actions de l'asbl permettent une prise en charge des personnes dépendantes et de leurs proches par, par exemple, l'aide au sevrage de l'alcool au domicile, par l'organisation de groupes de parole et d'informations mensuels et itinérants.</p>	Tout le territoire communal

23.9 EMPLOI

Nom/Type	Description	Localisation
L'Agence Locale pour l'Emploi	<p>La présence d'une Agence Locale pour l'Emploi dans chaque commune résulte d'une décision fédérale datant de 1994. Les A.L.E dépendent de l'O.N.E.M et ont une mission de service à la population. L'A.L.E apporte aux chômeurs de longue durée la possibilité de retrouver une activité non rencontrée dans les circuits habituels de travail et, ainsi, d'augmenter leurs revenus. Elle permet aussi de répondre à certains besoins qui ne sont pas assez rentables pour le secteur privé. Elle offre aux demandeurs d'emploi la possibilité d'effectuer des formations et donne un certain nombre d'informations sur les aides disponibles en matière d'emploi.</p> <p>Les travailleurs A.L.E. peuvent dépanner pour différents types de travaux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • travail ménager ; • jardinage ; • garde d'enfants ; • surveillance de personnes âgées ; • petites réparations intérieures et extérieures ; • agents de prévention aux abords des écoles. <p>Il convient de mettre en évidence ici l'importance du système de Titre-Service pour la rémunération de ce type d'emploi. Rappelons que le Titre-Service est un système subventionné par l'Etat Fédéral permettant aux particuliers de disposer d'un travailleur d'une entreprise agréée pour l'exécution de tâches ménagères au domicile ou en dehors de celui-ci.</p>	Péruwelz
La Maison de l'Emploi	<p>Il s'agit d'un espace ouvert de conseil et d'accompagnement du projet du chercheur d'emploi. Elle met gratuitement à disposition toute la logistique nécessaire à une recherche d'emploi efficace : internet, ordinateurs, téléphone, fax, documentations diverses...Elle concentre en un seul lieu toute l'information sur les compétences requises et sur les filières de formation. Chaque mois, la Maison de l'Emploi organise des activités telles que des ateliers d'aide à la rédaction de CV et de lettre de candidature, des formations théoriques au permis de conduire, des formations à l'outil informatique et à Internet ou encore des préparations aux entretiens d'embauche etc.</p> <p>A Péruwelz, la Maison de l'Emploi est située au numéro 10 de la rue des Sapins, à Bon-Secours.</p>	Bon-Secours
« L'Envol » (Service de réinsertion socio-professionnelle du C.P.A.S. de Péruwelz)	<p>L'objectif de ce service du C.P.A.S. est d'aider les personnes bénéficiaires du revenu d'intégration et tout autre demandeur d'emploi de longue durée à se former et à trouver un emploi. Des préformations sont organisées par le C.P.A.S. Des formations extérieures au C.P.A.S. y sont également proposées.</p>	Péruwelz
Associations d'aide à la recherche d'emploi	<p>A côté des structures mises en place par la Commune et la Région, deux asbl sont actives sur le territoire communal : l'asbl MIRHO (Mission Régionale du Hainaut Occidental) et l'asbl MSLE (Mission de Service Local pour l'Emploi). Elles aident à l'insertion socio-professionnelle et proposent un accompagnement individualisé et collectif en partenariat avec d'autres structures comme le FOREM, la Maison de l'Emploi de Péruwelz, le CPAS, l'AWIPH, etc.</p>	

23.10 ACTIVITES CULTURELLES

Nom/Type	Description	Localisation
L'asbl « Arrêt 59 »	Le foyer culturel de Péruwelz propose diverses activités : des expositions, des spectacles de théâtre, des stages thématiques (photos, stylisme,..), des concerts, des festivals (Les Instantanées,...), etc. Les activités sont destinées aux adultes mais aux enfants et aux jeunes. Des activités proposées par le Centre d'Expression et de Créativité (Le Décli'c) sont également proposées au sein des locaux du Foyer.	Péruwelz
Centre d'Expression et de Créativité- Le Décli'c	Il organise des ateliers de dentelle, d'enluminure, de patchwork, d'éveil musical, etc.	
L'Académie de musique de Péruwelz	Située au 38 boulevard Léopold III, l'Académie communale offre une grande diversité de cours et d'activités répartis en trois domaines : la danse classique, la musique (éveil musical, cours, solfège), les arts parlés (diction, éloquence, déclamation). Elle organise également des spectacles. L'académie propose en outre un service de prêt d'instruments de musique.	
Bibliothèque	La bibliothèque de Péruwelz est située dans les locaux de la médiathèque et offre pas moins de 24.000 livres. L'inscription est gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans et payante pour les adultes (0,6 €/an). Les tarifs sont de 0,15 €/livre-revue/semaine.	Wiers
	Pour la bibliothèque de Wiers, l'inscription annuelle est gratuite pour les jeunes en âge d'obligation scolaire et est payante pour les adultes, à raison de 1,25 € par an. Le prêt des livres et revues est payants et s'élève à 0,15 €/ semaine.	
La Médiathèque	Située sur la Petite Place de Péruwelz, la médiathèque propose un grand choix de livres, CD et DVD. Un espace numérique est également disponible et dédié à la consultation d'Internet et à l'utilisation de logiciels de bureautiques.	Péruwelz
Le Bibliobus	Le Bibliobus dessert la commune plusieurs fois par mois, et ce, dans différentes localités : Péruwelz, Baugnies, Braffe, Brasménil, Bury, Callenelle, Roucourt, Wasmes-Audemez-Briffoeil et Wiers. Le prêt est accessible à tous, adultes, enfants, collectivités. La carte de lecteur donne accès aux bibliothèques du réseau. Les horaires de passage du Bibliobus sont consultables sur le site internet du réseau public de la lecture en province du Hainaut.	Tout le territoire communal
Salles	La maison de village	Braffe
	Le réfectoire de l'école communale	Brasménil
	La maison de village	Callenelle
	<ul style="list-style-type: none"> Réfectoire de l'école communale Le Cellier Le Pavillon (Espace Eugène Sarot) 	Péruwelz
	<ul style="list-style-type: none"> Salle communale Le Château d'Arondeau 	Roucourt
	<ul style="list-style-type: none"> Maison de village- Grande Salle Maison de village- Petite Salle 	Wasmes-Audremetz-Briffoeil
	<ul style="list-style-type: none"> Réfectoire de l'école communale Salle des Fêtes de l'Ecole communale 	Wiers

23.10.1 Associations culturelles

Un grand nombre d'associations, réparties sur l'ensemble des anciennes communes, structurent la vie culturelle de Péruwelz. La plupart des associations ont pour but de fédérer les habitants et d'organiser des animations dans les villages, avec comme support les salles des fêtes qui permettent d'organiser des réunions. D'autres associations proposent des activités culturelles diversifiées et originales. Les associations folkloriques et mouvements patriotiques sont aussi très présents et montrent l'attachement des habitants à leur culture.

Animations de village / Folklore / associations patriotiques

- Callenelle s'organise;
- Les amis de la tour de Briffoeil;
- Animations et Festivités Bon-Secours ;
- Baugnies Réveil;
- Comité des Fêtes du Mont de Péruwelz ;
- Asbl Rondeau des Sources.

Histoire et Patrimoine

- Amicale des Associations Patriotiques de Péruwelz;
- Prisonniers de guerre ;
- Fédération Royale des Militaires à L'Etranger ;
- Remember Day Association;
- Cercle d'Histoire et d'Archéologie des Deux Vernes;
- Musée du Cuir et des industries.

Environnement

- Cercle Royal Horticole ;
- Sauvegarde et Avenir de l'environnement du Péruwelz ;
- Guides Composteurs Péruwelz-Bernissart-Beloeil.

Musique

- Royale Chorale Notre-Dame de Bon-Secours ;
- Chorale Saint-Quentin ;
- Groupe Rythmique Ré-agir.

Seniors

- Amicale des Pensionnés de Péruwelz ;
- Gym Santé Senior ;
- Amicale des Pensionnés Socialistes.

Théâtre/cirque

- La Compagnie des Sources;

Loisirs Divers

- Des Chiffres et des Lettres;

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

23.11 ACTIVITES SPORTIVES

De manière générale, les clubs sportifs sont nombreux, diversifiés et très liés à la vie sociale de la commune. Ils intègrent les personnes âgées, et constituent en parallèle des lieux de socialisation. Ils bénéficient des quelques équipements disponibles sur le territoire communal.

23.11.1 Associations sportives

Il y a environ 33 clubs de sport répertoriés sur la commune.

L'offre est vaste dans les disciplines classiques et concerne les domaines suivants :

- Athlétisme
- Sports automobiles
- Badminton
- Basket-ball
- Cyclisme
- Danse
- Equitation
- Football
- Gymnastique
- Judo
- Karaté
- Mini-foot
- Marche
- Pêche
- Rugby
- T'ai chi chuan
- Tir à l'arc
- Tennis
- Tennis de table
- Volley-ball

Tous ces clubs de sport organisent en outre régulièrement des festivités qui constituent des moments fédérateurs importants pour la commune.

Par ailleurs, il convient de noter l'existence d'une asbl paracommunale « Péruwelz s'Porte bien » qui est en charge de gérer les infrastructures sportives communales et de créer des liens avec les différents clubs. Elle met également à disposition des organisations sportives et des jeunes, deux minibus acquis par la ville de Péruwelz.

23.11.2 Infrastructures sportives

On compte cinq infrastructures sportives sur le territoire communal :

- la piscine communale en plein air située à Péruwelz, ouverte en fonction des conditions météorologiques, les mois de juillet et d'août ;
- le Hall des sports Baudouin 1^{er}, situé à Péruwelz ;
- la salle des sports de la Roë ;
- La salle de la Verte-Chasse à Péruwelz;
- La salle de Bon-Secours.

On notera également l'existence d'infrastructures sportives appartenant à des clubs privés, comme des terrains de tennis.

Nom/Type	Description	Localisation
Lieux de culte	De nombreuses autres églises et chapelles existent sur l'ensemble du territoire.	Tout le territoire communal
La Maison Communal	Actuellement, les services communaux sont situés dans plusieurs endroits de la ville de Péruwelz.	Péruwelz
La Poste	Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, ainsi que le samedi de 9h à 12h30. Des boîtes postales sont présentes sur l'ensemble du territoire, réparties dans les différents villages de l'entité. Plusieurs points postes existent également : au Spar de Wiers et à la gare de Péruwelz	Péruwelz
La Police	Péruwelz a été intégrée à la zone de police Bernissart-Péruwelz comprenant également la Commune de Bernissart. Les compétences en la matière sont désormais exercées par un Conseil de Police ainsi qu'un Collège de Police.	Péruwelz
Service Régional d'Incendie	L'organisation des services de secours dans la province du Hainaut est établie en fonction de trois zones d'intervention distinctes. Péruwelz et ses villages font partie de la zone de secours du Hainaut-Ouest. Les locaux des pompiers sont situés à Péruwelz, rue Castiau, 13.	Péruwelz

23.12 BESOINS ET ENJEUX EXPRIMES PAR DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les différents ateliers thématiques ont permis de mettre en évidence plusieurs atouts et problèmes sur le territoire communal.

Thématique	Points positifs	Point négatifs
Equipements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre important d'établissements sur la commune et bien répartis sur le territoire communal 	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de saturation des établissements, surtout à Callenelle et Bon-Secours • Inadéquation des infrastructures avec le nombre d'élèves présents dans les établissements (manque de sanitaires, construction de préfabriqués pour pouvoir accueillir les élèves par manque de locaux, etc.)
Accueil des 0 à 3 ans		<ul style="list-style-type: none"> • L'offre est insuffisante par rapport à la demande
Enfance		<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'espaces de jeux dans le centre-ville de Péruwelz
Jeunesse		<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence d'une maison de jeunes sur le territoire communal ou d'une salle vouée à l'organisation d'activités pour les jeunes
Accueil et séjour des personnes âgées		<ul style="list-style-type: none"> • Manque de lits dans les maisons de repos (manque de 6 lits d'après les statistiques)
Services aux personnes handicapées		<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs établissements leur sont inaccessibles dont notamment le Foyer culturel
Equipements sportifs		<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une piscine communale couverte qui serait accessible toute l'année, y compris aux écoles
Equipements culturels	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un réseau de maisons de village dans le cadre du PCDR 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'un événement culturel annuel qui permettrait de regrouper les différentes associations actives sur le territoire communal

23.13 CONCLUSION

La Commune de Péruwelz offre à ses habitants des équipements de proximité adaptés à la taille de la commune.

En effet, les écoles fondamentales sont bien réparties sur le territoire et permettent un bon réseau de proximité pour les habitants qui peuvent scolariser, dans un premier temps, leurs enfants dans la commune. Quelques animations sont proposées par les écoles, mais c'est surtout les mouvements associatifs et les mouvements de jeunesse qui assurent des occupations et animations pour la jeunesse. Les infrastructures ne sont pas toujours adaptées au nombre d'élèves inscrits. En effet, on note une saturation du réseau scolaire dans la commune.

Des services performants de gardiennage pour la petite enfance sont mis en place avec des équipements complémentaires qui, malgré les projets nouveaux, restent limités face à la forte demande.

Les services proposés par le CPAS sont adaptés à la taille de la commune et celui-ci, très actif, entend mener de nouvelles actions dans les années à venir.

L'offre de soins est satisfaisante et diversifiée et doit tenir compte de l'offre existante dans les communes avoisinantes.

Les maisons de repos implantées sur la commune permettent elles aussi d'offrir un accueil aux personnes âgées, mais leur capacité semble un peu insuffisante eut égard à une demande toujours plus importante.

La culture et le sport dans la commune sont principalement portés par le fait associatif et ont une dimension locale très marquée.

En effet, les clubs sportifs sont très nombreux et les équipements, principalement centrés sur Péruwelz, semblent adaptés à l'usage des clubs sportifs. On note cependant l'absence d'une piscine communale accessible toute l'année (piscine couverte).

Dans l'ensemble, les clubs sportifs ont aussi une dimension sociale très importante et offrent l'occasion de rencontres festives entre les habitants tout au long de l'année.

Plusieurs lieux de rencontre sont mis à la disposition des habitants, en raison d'un réseau de petites salles polyvalentes (privées ou communales) très étendu. Cependant, il apparaît clairement qu'il manque une salle et des infrastructures d'accueil pour les jeunes, principalement depuis la fermeture de la Maison des jeunes de Péruwelz. Un pôle jeunesse a cependant été créé afin de pallier ce manque mais une infrastructure plus grande serait nécessaire.

Finalement, l'offre en équipements de la Commune de Péruwelz assure une fonction de proximité et de complémentarité, adaptée aux besoins ponctuels des habitants, mais aussi à la nécessité de convivialité au sein de la commune.

24 Analyse subjective

24.1 EQUIPEMENTS ET SERVICES

Questions	
<p>D'une manière générale, êtes-vous satisfaits du fonctionnement des services publics ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Pour ces services, rencontrez-vous des difficultés en termes de :</p> <p><input type="checkbox"/> Accessibilité</p> <p><input type="checkbox"/> Efficacité</p> <p><input type="checkbox"/> Horaires</p> <p>Citez les services où vous avez pu rencontrer certaines de ces difficultés :</p>

D'une manière générale, êtes-vous satisfaits du fonctionnement des services publics ?	Nombre	% cit.
Non	169	28,4%
Oui	351	59,0%
Pas de réponse	75	12,6%
Total	595	100%

Figure 345: Tableau présentant la satisfaction des services publics par les habitants

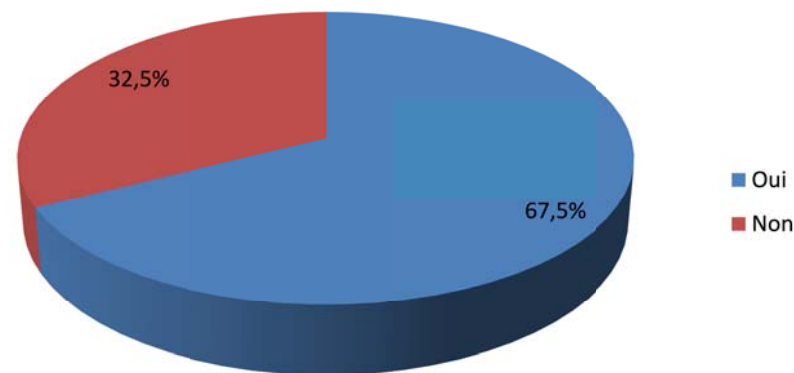


Figure 346: Graphique représentant la satisfaction des services publics par les répondants à la question

Les habitants sont plutôt satisfaits de leurs services publics, même si 32,5% ne le sont pas.

Les habitants sont très satisfaits de l'administration communale, notamment du fait qu'elle soit ouverte le samedi matin. La police et la poste sont également mentionnées comme étant des services performants.

Le manque de transports en commun est le principal aspect négatif cité.

La principale difficulté est celle des horaires. Les habitants souhaiteraient que davantage de services soient ouverts le samedi pour « ceux qui travaillent » et que l'administration communale étende sa plage d'ouverture le samedi matin.

Les problèmes d'efficacité les plus souvent évoqués sont liés au ramassage des poubelles, trop rares. Les aléas de l'hiver sont aussi évoqués: salage des routes, réactivité de la commune. Malgré un jugement globalement positif, certaines personnes ont rencontré des problèmes de délais dans leur demande de permis d'urbanisme.

Ville de Péruwelz

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Les problèmes d'accessibilité surviennent du stationnement devant les services. Des soucis se présentent pour les PMR, dus au manque de places handicapés ou aux escaliers et aux pavés.

L'analyse par villages confirme que le principal problème rencontré par les habitants avec les services est lié aux horaires, et ce pour les personnes vivant à Péruwelz et celles vivant en milieu plus rural. Les problèmes d'accessibilité se posent particulièrement pour les personnes vivant à Wasmes-Audemez-Briffoeil, Callenelle et Bon-Secours.

Pour ces services, rencontrez-vous des difficultés en termes de:	Nombre	% obs.
Accessibilité	93	15,6%
Efficacité	104	17,5%
Horaires	160	26,9%

Figure 349 : Tableau représentant les difficultés rencontrées par les habitants liées aux services

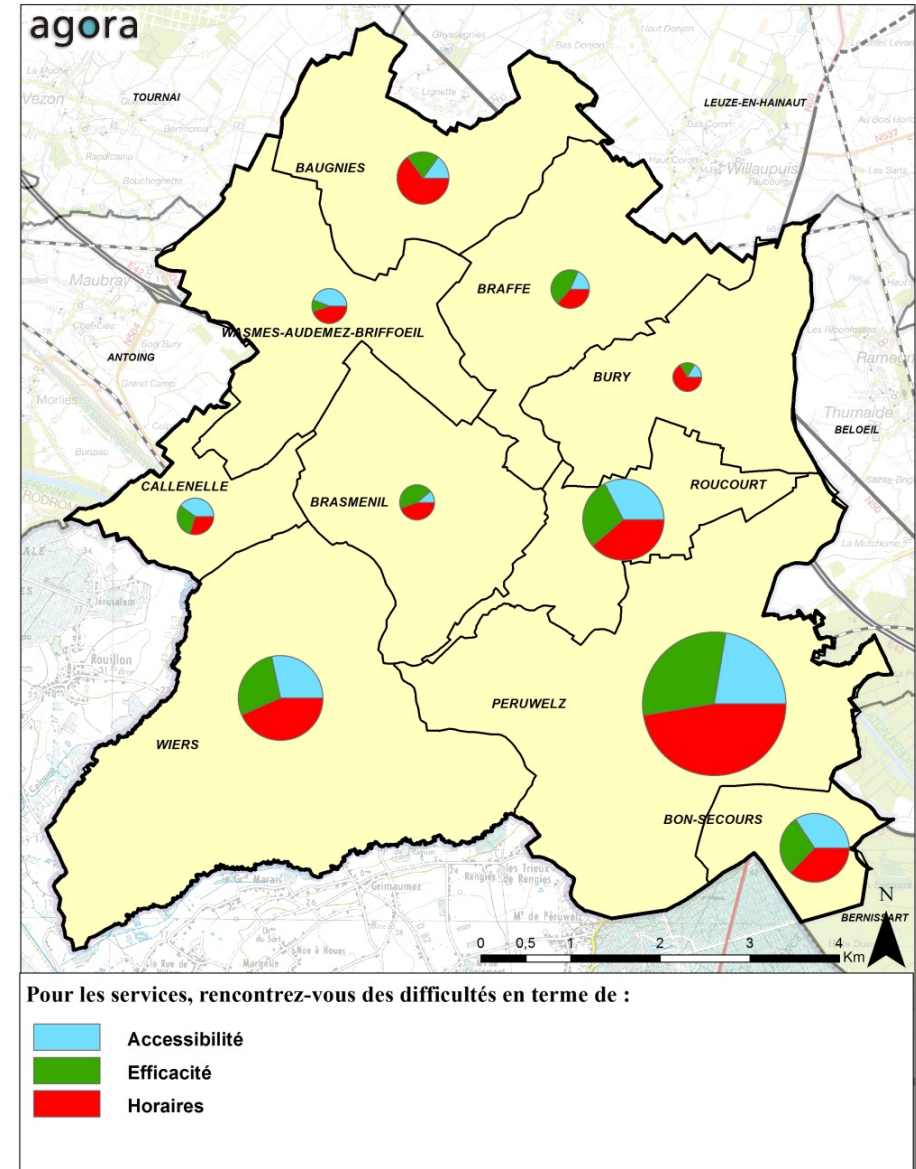


Figure 348 : Difficultés liées aux services dans les villages

Questions	
<p>Rencontrez-vous des difficultés liées aux écoles et à leurs abords ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Accessibilité <input type="checkbox"/> Parcage aux abords <input type="checkbox"/> Ramassage scolaire <input type="checkbox"/> Accueil extra-scolaire <input type="checkbox"/> Locaux <input type="checkbox"/> Transports <input type="checkbox"/> Diversités des écoles <input type="checkbox"/> Aucune 	<p>Quels sont les commentaires (positifs ou négatifs) que vous souhaiteriez faire concernant les écoles de la commune ?</p> <p>Comment évaluez-vous les services d'accueil des enfants en général (0-3 ans et plus grands en dehors des périodes scolaires) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Suffisants <input type="checkbox"/> Insuffisants

Les écoles ne sont pas perçues de la même manière par tous les habitants. Les écoles de village sont très bien perçues (Braffe, Wiers, Bury notamment) : « vive les petites écoles. Cocon familial où tout le monde se connaît ». La qualité de l'enseignement est presque toujours mise en avant : « un personnel qualifié », « bon contact avec professeurs et directrice ». Les parents déplorent cependant un « manque cruel de locaux adaptés » qui « empêche les écoles de village de grandir », l'exemple des Portakabin de l'école de Callenelle est souvent mentionné et perçu comme un manque d'anticipation des pouvoirs publics quant à l'augmentation des effectifs.

Les commentaires négatifs sont davantage liés aux abords des écoles qu'aux écoles elles-mêmes. Les parents mettent en avant la difficulté de circulation à l'entrée et à la sortie des écoles ainsi que les problèmes de stationnement aux abords des écoles. Est notamment mentionnée la rue Castiau où se trouve l'école Saint-Charles à Péruwelz. D'après certains habitants, des aménagements pour le stationnement existent à quelques mètres des écoles, mais « les gens sont tellement fainnants qu'ils vont bientôt rentrer dans les classes avec leur bagnole ». Ces problèmes de « parcage aux abords », « sécurité » et « accessibilité » ressortent logiquement majoritaires dans le tableau ci-dessus.

Rencontrez-vous des difficultés liées aux écoles et à leurs abords ?	Nombre	% obs.
Parcage aux abords	180	30,3%
Sécurité	150	25,2%
Accessibilité	93	15,6%
Aucune	86	14,5%
Locaux	34	5,7%
Transports	31	5,2%
Ramassage scolaire	17	2,9%
Accueil extra-scolaire	15	2,5%
Diversité des écoles	12	2,0%

Figure 350 : Tableau du taux de satisfaction des écoles

Ces problèmes de stationnement, sécurité et accessibilité sont confirmés par l'analyse par villages. Localement, les parents de Braffe souhaiteraient une amélioration de l'accueil extra-scolaire.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

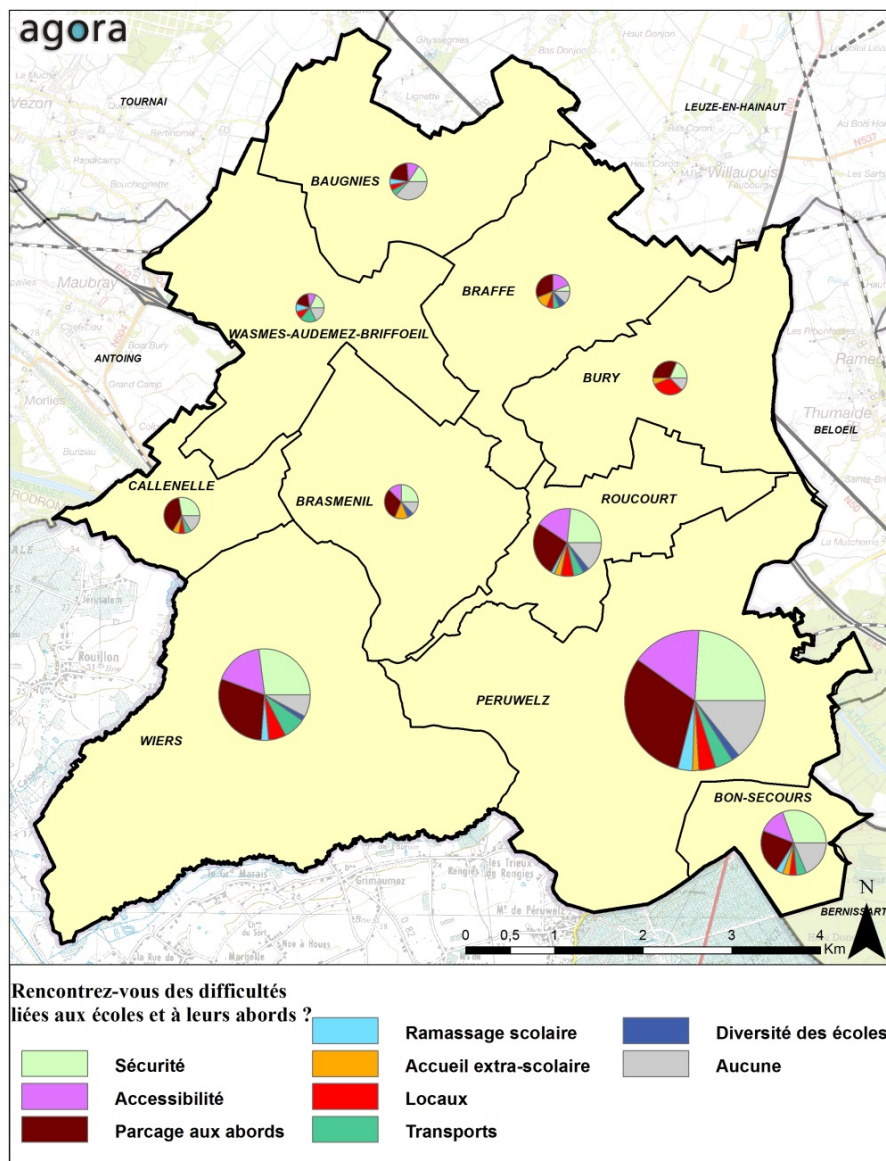


Figure 351 : Difficultés liées aux écoles et à leurs abords suivant les villages



Figure 352: Photographie d'une infrastructure d'accueil extra-scolaire à Wiers

Comment évaluez-vous les services d'accueil des enfants en général (0-3 ans et plus grands en dehors des périodes scolaires) ?	Nombre	% cit.
Insuffisants	102	35,9%
Suffisants	182	64,1%
Total	284	100%

Figure 353 : Tableau de la satisfaction des garderies pour enfants

La garde des enfants semblent globalement satisfaisantes puisque 64,1% des personnes ayant répondu à la question l'estiment suffisante.

Questions

Comment évaluez-vous les services offerts aux personnes âgées (transports, logements) ?

Satisfaisants
 Pas satisfaisants

Quels services pourrait-on développer ?

Comment évaluez-vous les services offerts aux personnes âgées (transports, logements) ?	Nombre	% cit.
Pas satisfaisants	188	52,7%
Satisfaisants	169	47,3%
Total	357	100%

Figure 354 : Tableau de la satisfaction des services offerts aux personnes âgées

60% des personnes interrogées ont répondu à cette question et se sentent concernées par cette problématique, ce qui s'explique par le nombre relativement important de retraités ayant répondu au questionnaire. Le nombre de personnes insatisfaites des services offerts aux personnes âgées est légèrement supérieur à la moyenne.

Parmi les domaines méritant d'être développés, les transports viennent en première position. Les personnes interrogées aimeraient voir la fréquence des bus augmenter, voire la mise en place de davantage de services type « taxis sociaux » et de navettes vers le centre-ville de Péruwelz. Cette demande provient surtout des personnes vivant dans les villages, mais les habitants du centre-ville sont également demandeurs, notamment pour aller faire leurs courses dans les zones commerciales de la périphérie. L'introduction d'une tarification préférentielle pour les personnes âgées est également un élément récurrent. Les répondants trouvent également que les bus ne sont pas adaptés aux personnes âgées (bus trop hauts, arrêts de bus situés sur trottoirs dangereux). La demande en commerces ambulants souligne aussi les difficultés ressenties par les personnes âgées pour se déplacer, notamment pour faire leurs courses dans les petits villages.

La seconde préoccupation touche au logement. D'après les répondants à la question, il n'y a pas assez de logements adaptés aux personnes âgées, et surtout ceux-ci sont souvent trop coûteux. Certaines personnes suggèrent la création d'une maison de repos, d'autres préféreraient le développement de services d'aide à domicile afin de permettre le maintien à domicile.

Questions

L'offre en matière culturelle au sein de la commune répond-elle à vos attentes ?	L'offre en matière sportive au sein de la commune répond-elle à vos attentes ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si non, quel(s) type(s) d'infrastructure(s) souhaiteriez-vous voir développer ?	Si non, quel(s) type(s) d'infrastructure(s) souhaiteriez-vous voir développer ?

L'offre culturelle est satisfaisante pour la majorité des habitants. Quant au développement des infrastructures et des activités, une grande part des habitants évoque la création d'une salle de cinéma, d'une plus grande salle de spectacle et d'un théâtre.

D'autres jugent que le contenu des programmations n'est pas « adapté » : « l'infrastructure est là... Le choix dans l'offre culturelle est trop « élitiste » et « théâtrale ». Des concerts, de la musique !!! ». Plus d'animations pour les jeunes enfants et les personnes âgées est demandée. Les efforts de l'Arrêt 59 sont toutefois salués.

L'offre en matière culturelle au sein de la commune répond-elle à vos attentes ?	Nombre	% cit.
Oui	287	68,2%
Non	134	31,8%
Total	421	100%

Figure 355 : Tableau de satisfaction de l'offre culturelle

L'offre en matière sportive au sein de la commune répond-elle à vos attentes ?	Nombre	% cit.
Oui	254	61,8%
Non	157	38,2%
Total	411	100%

Figure 356: Tableau de satisfaction de l'offre sportive

A l'instar de l'offre culturelle, la satisfaction de la population en matière de sport est jugée positive. La principale requête est de couvrir la piscine. De nombreux répondants souhaitent une salle multisport. Il existe aussi une demande concernant l'offre sportive dans les villages, tant au niveau de la proposition d'activités qu'au niveau des infrastructures.

25 Tableau Atouts Faiblesses Opportunités menaces

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
EQUIPEMENTS SCOLAIRES	Equipements scolaires de proximité. Ecoles fondamentales réparties sur l'ensemble du territoire. Présence d'équipements scolaires spécialisés.	Saturation du réseau scolaire → les infrastructures ne sont plus adaptées au nombre d'élèves (manque de sanitaires, construction de préfabriqués pour pouvoir accueillir les élèves par manque de locaux, etc.)	Créer des extensions dans les écoles existantes afin de pouvoir répondre à la demande.	Risque de perte d'attractivité de l'offre scolaire communale si les infrastructures restent inadaptées aux besoins existants et futurs
ACCUEIL DES 0 A 3 ANS	Plusieurs milieux d'accueil communaux et privés sont présents sur le territoire communal	Manque de places dans les crèches	Créer de nouvelles places dans les crèches ou construire de nouveaux établissements	
JEUNESSE	Présence d'associations permettant l'encadrement des jeunes	Plus de maisons des jeunes dans la commune, ni de salle mise à la disposition de ceux-ci pour organiser des activités	Créer un local pour accueillir les jeunes et leur permettre d'organiser des activités	
EXTRA-SCOLAIRE	Présence d'associations et de structures permettant l'encadrement des enfants et des jeunes en dehors des périodes scolaires, notamment une école de devoirs	Manque d'espaces de jeux pour les enfants dans le centre-ville de Péruwelz (plaines de jeux, etc.)	Créer une/des espaces de jeux dans le centre-ville	
ACCUEIL ET SÉJOUR DES PERSONNES ÂGÉES	Présence d'un service de Taxi social permettant des déplacements plus aisés des personnes âgées Présence de plusieurs infrastructures d'accueil et de séjour sur le territoire communal. Présence d'asbl d'aide à domicile	Manque de places dans les maisons d'accueil (6 lits)	Prévoir des places supplémentaires dans les infrastructures existantes	Risque que certaines personnes âgées quittent le territoire communal par manque de places en structure d'accueil
ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES	Présence d'un service de Taxi social permettant des déplacements plus aisés des personnes handicapées Présence de plusieurs associations d'accueil et de promotion du travail	Certains lieux et établissements publics ne sont pas accessibles aux PMR, notamment le Foyer culturel	Prévoir des aménagements spécifiques pour les PMR afin que les lieux et infrastructures publics leur soient accessibles, notamment au niveau du Foyer culturel	

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
ASSISTANCE ET ACCUEIL SOCIAL	Plusieurs associations et structures présentes sur le territoire communal			
SERVICE DE SANTE ET D'URGENCE	Présence de centres médicaux et d'une clinique neuropsychiatrique Existence de centres de prévention et d'aide pour les assuétudes	Plus d'hôpitaux à Péruwelz Pas de médecins spécialistes		
EQUIPEMENTS SPORTIFS	Equipements sportifs nombreux Bonne répartition sur le territoire	Manque d'une piscine couverte, accessible toute l'année	Equipements sportifs communaux utilisés par les écoles (et pour l'accueil extrascolaire) Construire une piscine couverte	
ACTIVITES CULTURELLES	Bonne attractivité des équipements culturels Réseau de petites salles développé Présence d'un Centre Culturel, du CEC Le Décli'c, de deux bibliothèques, d'une médiathèque et d'une académie de musique Fait associatif important autant dans les activités sportives que culturelles	Manque d'un événement culturel annuel qui permettrait de regrouper les différentes associations actives sur le territoire communal	Organiser un événement culturel de plus grande ampleur	

26 Infrastructures techniques

26.1 INTRODUCTION

26.1.1 Objectifs poursuivis

Ce chapitre a pour objectif d'analyser les réseaux d'équipements techniques de la commune de Péruwelz.

Sont analysés dans ce chapitre les réseaux suivants :

- Réseau d'assainissement ;
- Réseau d'alimentation en eau potable ;
- Réseau de distribution d'électricité ;
- Réseau de distribution du gaz ;
- Gestion et traitement des déchets.

26.1.2 Cartographie

Carte 12 : « Activités économiques, équipements publics et infrastructures techniques » échelle 1:10.000

La carte indique :

- le PASH et le réseau d'égouttage (collecteurs, égouts, stations d'épuration) ;
- les captages d'eau souterraine pour la consommation humaine ;
- les lignes haute-tension ;
- les points de collecte du verre, des textiles et le parc à conteneurs.

26.1.3 Références

Assainissement :

DGRNE, Ministère de la Région wallonne, 2008. Fiche environnementale, Péruwelz.

http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/

SPGE - Société Publique de Gestion de l'Eau (pour le PASH)

<http://www.spge.be>

IPALLE (pour les stations d'épuration)

<http://www.ipalle.be>

Eau de distribution :

Site de la SWDE (pour la qualité de l'eau)

<http://www.swde.be>

Electricité et gaz :

Atlas de l'énergie

<http://www.icedd.be/atlasenergie>

IEH (réseau de distribution de l'électricité)

<http://www.ieh.be>

IGH (réseau de distribution du gaz naturel)

<http://www.igh.be>

Site Antennes de l'IBPT pour la localisation de sites d'antennes

<http://www.sites.bipt.be>

Déchets :

Commune de Péruwelz.

<http://www.peruwelz.be>

Statistiques de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets ménagers

Ville de Péruwelz

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

<http://environnement.wallonie.be/data/dechets/menagers>

IPALLE

<http://www.ipalle.be>

Terre asbl

<http://www.terre.be>

Les Petits Riens

<http://www.lespetitsriens.be>

Ces références sont complétées par les données suivantes :

Données cartographiques :

Données cartographiques fournies par la SPW – DGARNE : PASH, Plan de Secteur, IGN.

Données cartographiques fournies par la commune : captages et zones de prévention de captage, pipeline OTAN, assainissement (bassins d'orage, station d'épuration, réseau d'assainissement).

Autres références :

Informations et données informatiques fournies par la commune (PCDR réalisé par IDETA) **et par le PNPE.**

Observations de terrain et reportage photographique réalisés par le chargé d'études.

26.2 RESEAU D'EAU POTABLE

26.2.1 Captages d'alimentation

La SWDE exploite plusieurs captages en eau souterraine pour alimenter le réseau de distribution d'eau potable. Les principales prises d'eau de la commune sont celles de Wiers et de Bon-Secours.

Ces captages sollicitent la nappe d'eau souterraine des calcaires carbonifères. La réserve annuelle renouvelable est estimée à 126 millions de m³. Cet aquifère présente un déséquilibre entre la recharge et les prélèvements (surexploitation). En effet, une baisse généralisée de la nappe est observée depuis quelques années.

26.2.2 Réseau de distribution d'eau

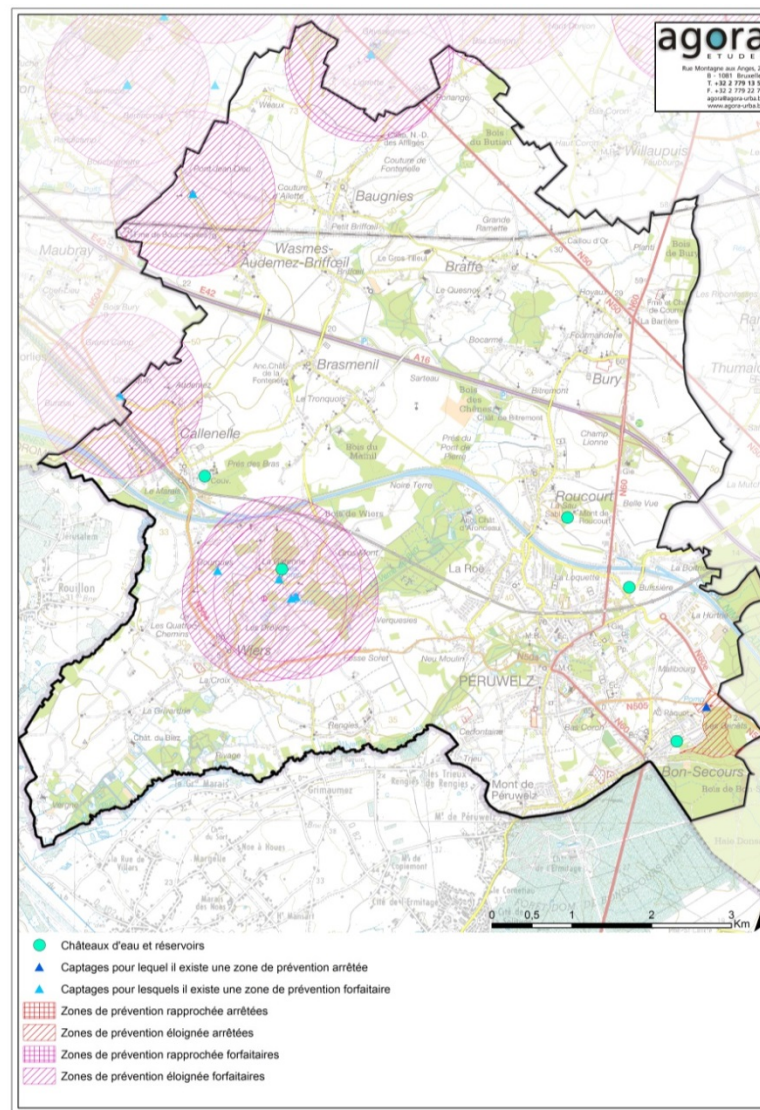
La distribution d'eau potable dans la commune est assurée par la SWDE (Société Wallonne Des Eaux).

Le réseau est notamment alimenté par plusieurs châteaux d'eau, implantés à Callenelle, Roucourt, Buissière et Bon-Secours et par des réservoirs dans lesquels l'eau est stockée.

Le territoire est divisé en plusieurs zones de distribution :

- zone de distribution de Bon-Secours alimentée par l'eau traitée des puits de Bon-Secours ;
- zone de distribution de Wiers alimentée par l'eau traitée des puits de Wiers ;
- zone de distribution de Moustier alimentée par l'eau traitée des puits de Moustier ;
- zone de distribution de Blaton alimentée par l'eau traitée des captages de Blaton ;

Le réseau d'eau de distribution est relativement complet sur le territoire communal.



SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Toutefois, un certain nombre d'habitations ne sont pas raccordées à la distribution et sont alimentées via un captage d'eau souterraine.

Figure 357 : Carte de localisation des captages et des réservoirs d'eau

26.3 EGOUTTAGE ET EPURATION

26.3.1 PASH

La commune relève du PASH Escaut-Lys pour la majorité du territoire et de celui du sous-bassin de la Dendre, approuvés par le Gouvernement wallon le 10.11.2005 (MB 02.12.2005).

L'avant-projet de modification du PASH Escaut-Lys a été approuvé le 16 mai 2013 par arrêté. Il comporte pour Péruwelz 3 demandes de modification :

- à Brasménil : rue de Briffoeil en assainissement collectif et réalisation d'un égout sous pression et d'une station de pompage ;
- à Bon-Secours – Awiches : bâtiments implantés hors zone urbanisable et situés au sein de la zone de protection de captage en assainissement collectif ;
- à Callenelle : rue du Pont de Wiers en assainissement et réalisation d'un collecteur jusqu'à la station d'épuration.

26.3.2 Régimes d'assainissement

Au niveau des régimes d'assainissement appliqués dans la commune, plus de 90 % de la population est reprise en assainissement collectif.

Le reste de la population se trouve en régime d'assainissement autonome.

Le régime transitoire n'est pas d'application sur le territoire communal.

26.3.2.1 Zones en régime d'assainissement collectif

Plus 70 % de la population se trouve en zone d'assainissement collectif de plus de 2.000 EH. Ce régime d'assainissement concerne les entités situées au sud du canal, à savoir les entités plus peuplées (Péruwelz et Wiers) ainsi qu'au niveau du hameau de Ponange.

Les 20 % restants sont repris en assainissement collectif de moins de 2.000 EH. Ce régime concerne les autres villages du territoire, Callenelle, Roucourt, Brasménil, Bury, Braffe, Wasmes et Baugnies.

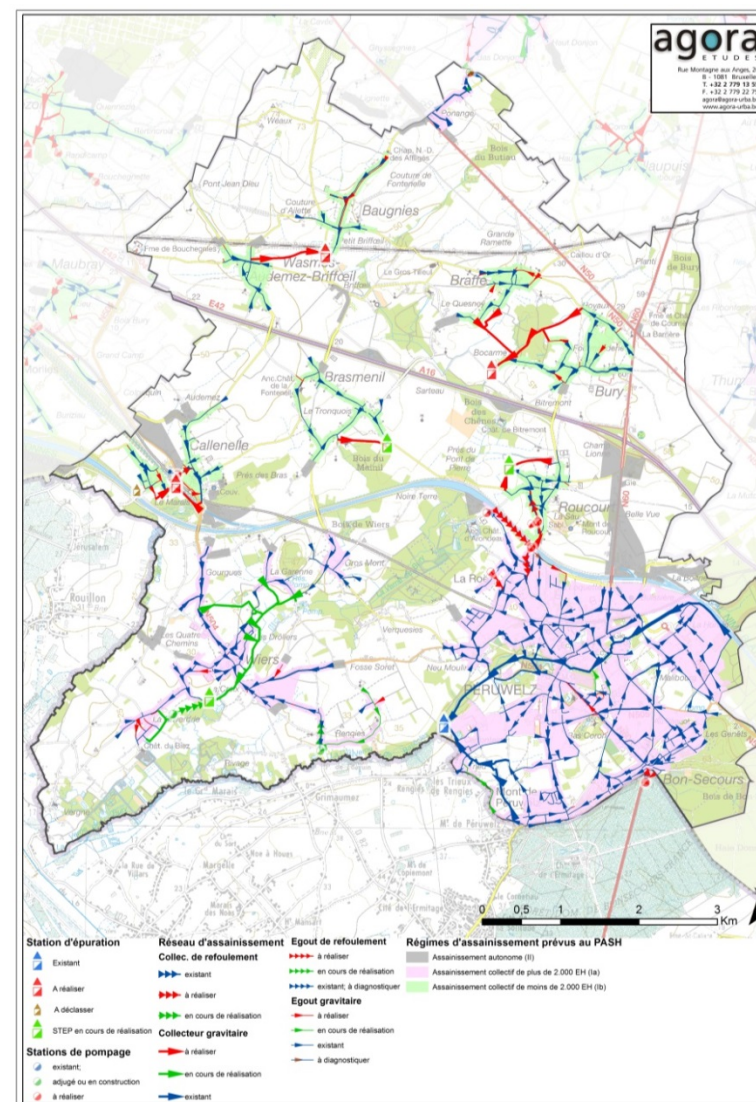


Figure 358 : Carte du réseau d'assainissement et du PASH (Agora, données SPGE)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

L'intercommunale de propreté publique IPALLE est responsable du traitement des eaux usées.

La réalisation du réseau d'égouttage est très avancée : plus de 90 % des égouts ont déjà été construits sur la commune. Le taux de collecteurs (22 km au total) est par contre encore peu élevé du fait de leur non-réalisation dans les villages au nord du canal.

Dénomination	Capacité	Statut
Péruwelz	14.000	Opérationnelle
Wiers	2.200	En cours de réalisation
Brasménil	600	En cours de réalisation
Bury	1.000	A réaliser
Roucourt	600	En cours de réalisation
Callenelle	580	En projet
Briffoeil/Baugnies	700	A réaliser

Figure 359 : Liste des stations d'épuration implantée sur le territoire communal

Si la plupart des habitations sont raccordées à l'égout, la connexion de celui-ci à une station d'épuration doit encore être réalisée. Seuls 64 % de la population en épuration collective voient leurs eaux usées épurées (selon des chiffres de 2007). En effet, seule la station d'épuration de Péruwelz est aujourd'hui opérationnelle²⁸. D'une capacité de 14.000 EH, elle traite les eaux usées de Péruwelz et de Bon-Secours (boues activées à traitement tertiaire).

Les stations d'épuration de Wiers, Roucourt et Brasménil sont en cours de réalisation et le projet de station d'épuration de Callenelle est à un stade avancé.

Le PASH Escaut-Lys prévoit également la création de stations d'épuration à Baugnies, Bury-Braffe, Wasmes-A-B afin d'assurer l'assainissement des eaux usées collectées.

Les eaux usées de Ponange sont quant à elles dirigées vers la station d'épuration de Leuze-en-Hainaut.

26.3.2.2 Zones en régime d'assainissement autonome

Ce régime d'assainissement concerne :

- à Wiers, la zone du château de Biez et le camping ;
- les abords de la N60 entre le canal et l'autoroute ainsi que La Boitrie ;
- à Callenelle, la zone entre le canal et la ligne de chemin de fer, le hameau d'Audeméz et la zone d'aménagement communal concerté ;
- les aires de parking de l'autoroute ;
- le hameau de Briffoeil ;
- quelques rues ou portions de rue en bordure des zones d'assainissement collectif (Wiers, Wasmes, Braffe, Bury, Brasménil).

L'assainissement autonome comporte certains risques étant donné qu'aucun contrôle n'est effectué et que donc l'état des installations de traitement des particuliers (vétusté, efficacité) n'est pas connu. Les eaux épurées sont rejetées de préférence par infiltration dans le sol ou éventuellement via une eau de surface ou une voie d'écoulement d'eaux pluviales.

Un problème avec les installations pourrait causer une pollution des cours d'eau, des nappes ou des captages d'eau souterraine.

En matière d'épuration individuelle, des primes sont octroyées par la région wallonne pour l'installation d'un système d'épuration individuelle des eaux usées domestiques. Elles ne concernent toutefois pas les nouvelles habitations.

Le flou législatif résidant dans l'obligation d'équipement et dans le subventionnement des stations d'épuration individuelles freine la mise aux normes des habitations existantes.

26.3.3 Travaux d'assainissement à réaliser

Le Plan triennal des travaux dressé par l'administration communale de Péruwelz vise notamment la mise en œuvre du PASH. Certains travaux vont même au-delà des recommandations du PASH dans la mesure où ils visent le raccord à l'égout d'habitations en zone d'assainissement autonome.

La commune ne compte pas d'égouttage à réaliser de manière prioritaire.

²⁸ STEP mise en en service en 2000.

26.4 RESEAUX ENERGETIQUES

26.4.1 Réseau électrique

La distribution d'électricité est assurée par l'intercommunale IEH. Des lignes à haute tension et des cabines électriques sont présentes pour assurer l'alimentation de la population en électricité.

Le réseau local de distribution de l'électricité est encore aérien dans les villages de l'entité, et généralement enterré dans la ville de Péruwelz.

A noter que le Plan de secteur comporte une ligne électrique haute tension en projet le long de l'autoroute côté nord.

26.4.2 Conduites de gaz et autres pipelines

26.4.2.1 Gaz naturel

Le territoire est desservi par un réseau de distribution de gaz naturel géré par l'intercommunale IGH. Toutefois, seule une partie de la commune est équipée par ce réseau (ville de Péruwelz notamment). Toutes les rues de la commune ne sont pas équipées de canalisations de distribution basse pression.

Le gestionnaire de réseau procède chaque année à des travaux pour placer de nouvelles canalisations pour étendre le réseau et réaliser des nouveaux raccordements ou à des travaux d'amélioration du réseau.

Le mazout est encore largement utilisé dans la commune et l'utilisation de gaz naturel est inférieure à la moyenne régionale.

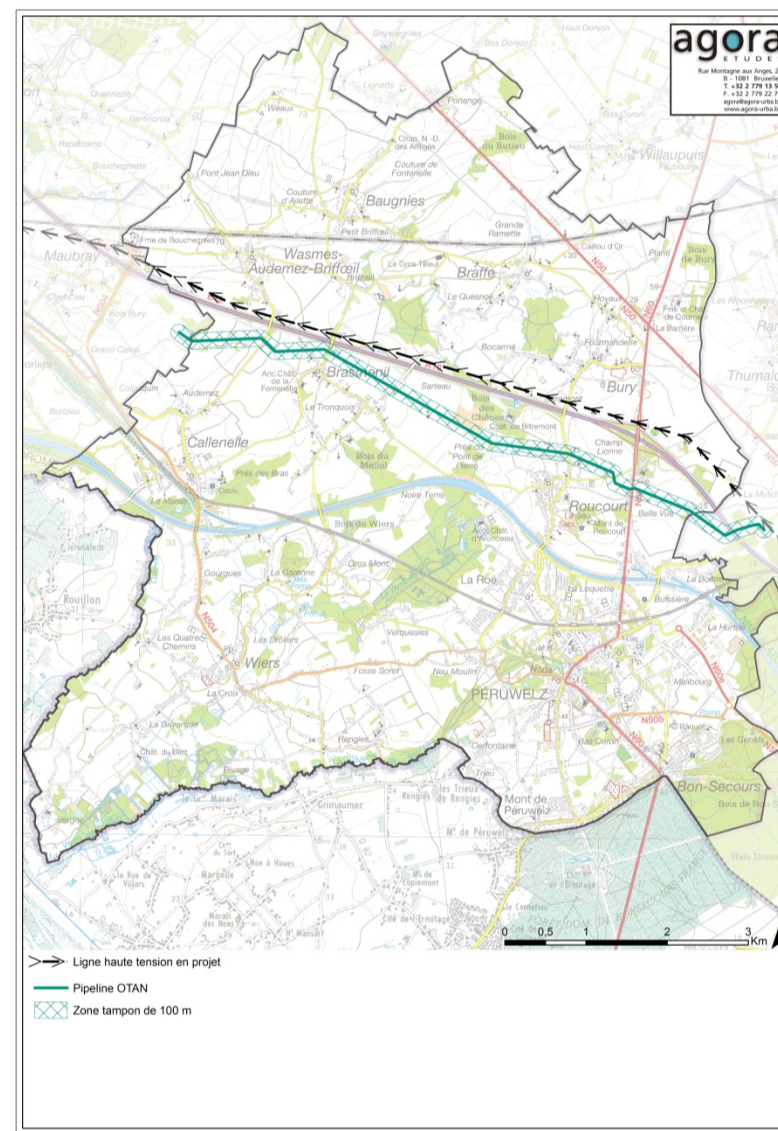


Figure 360 - Carte du tracé de la conduite de l'OTAN

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

26.4.2.2 Autre canalisation de transport de gaz

Une conduite de l'OTAN traverse la commune d'est en ouest ; elle est implantée au sud de l'autoroute. La présence du pipeline est signalée avec des bornes.

Une zone tampon de 100 m a été définie de part et d'autre du pipeline qui implique des contraintes en cas de réalisation de travaux. Cette zone traverse la zone d'habitat à caractère rural de Brasménil (et le cimetière) et de Rocourt ainsi que les zones d'activités économiques et industrielles de Roucourt.

26.4.3 Energies renouvelables

En ce qui concerne les énergies renouvelables et les panneaux photovoltaïques plus particulièrement, la commune comptait en 2012 environ 215 unités de production décentralisée pour une puissance de 1.082 kVA.

En outre, il faut signaler l'exploitation d'un moteur à biomasse sur le site de l'IMP L'ARBORETUM, à Wasmes.

A noter qu'une prime provinciale existe pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Il est à noter qu'actuellement aucune éolienne ne se situe sur le territoire communal de Péruwelz. Un projet est cependant actuellement envisagé au lieu-dit « Moulin Saint-Roch ». Ce site est situé à la limite communale, entre Péruwelz et Beloeil. Il est prévu de construire 5 éoliennes d'environ 150 mètres de hauteur.

La Région wallonne a mis au point un nouveau cadre de référence éolien qui assouplit certaines règles (distances entre deux parcs éoliens, exclusion parfois levée en zone militaire, etc.) mais qui énonce également des règles plus strictes, notamment en ce qui concerne la distance avec l'habitat. Ce nouveau cadre de référence se fixe comme objectif d'atteindre d'ici 2020, 4.500 GWh/an d'énergie éolienne produite en région wallonne. Ce nouveau cadre s'accompagne d'une cartographie reprenant les zones favorables au développement éolien. Ces zones ont été déterminées en fonction de leur potentiel venteux ainsi qu'en fonction des contraintes environnementales et urbanistiques. Cette carte a été soumise à enquête dans toutes les communes et plusieurs avis négatifs ont été formulés. A ce stade, le découpage territorial en lots géographiques est conservé mais pour chaque projet d'implantation, il y aura à nouveau consultation de la population.

La carte positive traduisant le nouveau cadre de référence éolien concerne Péruwelz. La figure ci-après reprend la carte qui a été établie pour la zone à laquelle la commune appartient :

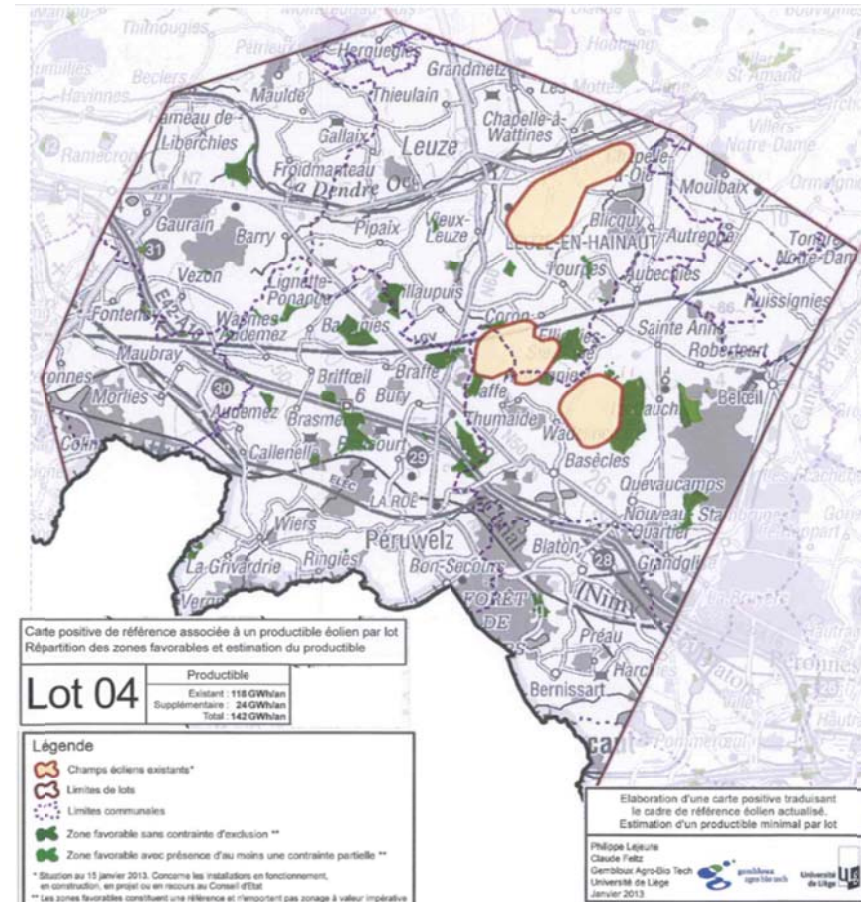


Figure 361 : Carte de référence pour le développement éolien en Région wallonne (source : commune de Péruwelz)

26.5 RESEAU DE CABLO-TELECOMMUNICATIONS

26.5.1 Télédistribution

La couverture de télédistribution de la commune est assurée par VOO.

26.5.2 Réseau téléphonique

Le réseau téléphonique est géré par Belgacom et dessert tous les villages de l'entité.

Le territoire est couvert par de nombreuses antennes GSM, notamment le long des infrastructures de transport (autoroute, ligne de chemin de fer).

SITES OPÉRATIONNELS	ADRESSE	POINT DE REPÈRE	OPÉRATEUR
1	E42	Aire Genotte	Base
2	Grand-Route	-	Proximus
3	Pont de Wiers / Rue de Gourgues	-	Mobistar/ Proximus/ Base
4	Rue Castiau 13	-	Proximus/ Base
5	Rue de Bocarmé	-	Mobistar
6	Rue de la Ferté	-	-
7	Rue de la Ferté 38	Sa All Management	Mobistar
8	Rue des Fiefs	-	Proximus
9	Rue du Gros Tilleul 12	-	Proximus
10	Rue du Petit Briffoeil	Bois de la Delwante	Mobistar/ Proximus
11	Rue Haute 17	-	Proximus
12	Rue Gavette	-	Mobistar/ Proximus
13	Rue Neuve Chaussée	-	Base/ Mobistar
14	Rue Ponchau 3	Château d'eau	Mobistar
15	Rue Saint-Hubert	Le Verger	Proximus
16	Rue Saint-Hubert / Les Quatre Chemins	-	Mobistar

Figure 362 : Liste des sites relais sur la commune

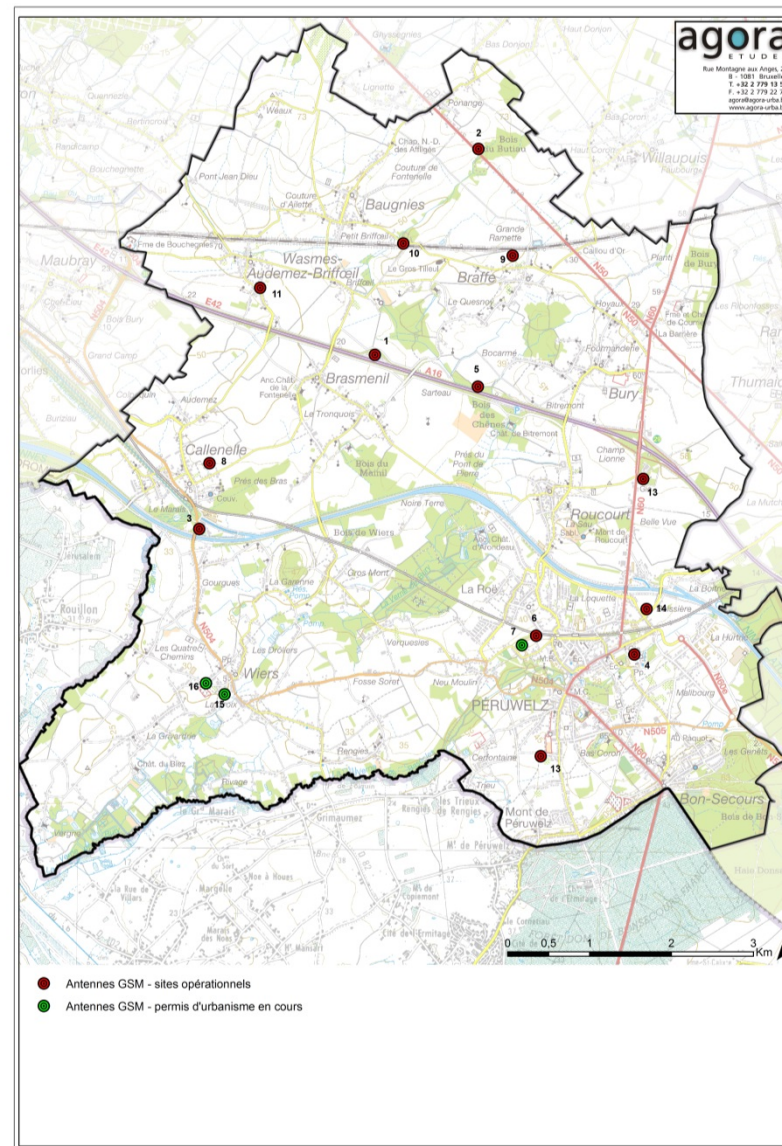


Figure 363 : Carte des sites d'antennes GSM (Agora, source des données : IBPT)

Ville de Péruwelz

Phase 1

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Peu d'antennes sont disposées sur des bâtiments ou sur des infrastructures. Plusieurs sites sont situés en zone d'habitat ou à proximité immédiate.

Le développement du réseau GSM a entraîné une diminution du nombre de cabines téléphoniques. Celles-ci sont toutefois encore présentes dans certains villages de la commune et notamment sur les places de Wiers, Grosmont, Bury et Péruwelz.

Celles-ci seront démantelées progressivement par Belgacom mais conformément à la loi en la matière, il devra rester au moins une cabine dans la commune.

26.6 INFRASTRUCTURES DE GESTION DES DECHETS

La gestion et la collecte des déchets ménagers est assurée par l'intercommunale de propreté publique IPALLE.

La **collecte des déchets** au sein de la commune est **assurée à plusieurs niveaux** :

- par des collectes en porte-à-porte ;
- via des bulles à verre et à textiles ;
- grâce à l'implantation de parcs à conteneurs.

26.6.1 Collectes en porte-à-porte

Le ramassage des déchets est organisé en plusieurs collectes en porte-à-porte et se fait selon des horaires spécifiques selon la localité (lundi, mardi, jeudi ou vendredi).

La **collecte des déchets ménagers** est réalisée via des sacs poubelles payants estampillés Ville de Péruwelz (en vente dans plusieurs magasins de l'entité).

Les ordures ménagères collectées sont incinérées à l'incinérateur de Thumaide dans la commune voisine.

Des **collectes sélectives** des PMC, des papier-cartons et des encombrants sont réalisées régulièrement, tous les 15 jours pour les PMC et tous les mois par les papiers-cartons.

Les PMC sont collectés en porte-à-porte via des sacs bleus spécifiques.

Aucune collecte des déchets verts n'est par contre organisée sur la commune.

Une collecte sélective à domicile des biens ménagers réutilisables est également réalisée en collaboration avec les ressourceries comme la Poudrière de Péruwelz.

Les déchets ramassés lors des collectes sélectives sont triés pour ensuite être recyclés.

26.6.2 Points d'apports volontaires des déchets

La commune possède un **parc à conteneurs** implanté à Péruwelz (rue des Chaufourts). Il présente l'avantage d'être ouvert du lundi au dimanche avec des horaires d'ouverture très larges. Il permet la collecte sélective des différents types de déchets produits par la population en vue de les recycler, de les valoriser ou de les traiter conformément à la législation en vigueur.

Des **bulles à verre** sont à la disposition de la population dans les différents villages de la commune. Il existe 1 site pour environ 1.000 habitants, ceux-ci sont situés à :

- Baugnies : Rue de Mortagne ;
- Bon-Secours : Vieux Chemin de Leuze ;
- Braffe : Place ;
- Brasménil : Place ;
- Bury : Place de Bury ;
- Callenelle : Place, rue de Flines ;
- Péruwelz : Rue Commandant Calonne, Cité Chassauderie (rue de l'Oisellerie), rue Verte Chasse, rue des Français (gare) ;
- Roucourt : Rue de la Brasserie ;
- Wasmes : Rue de la Gare ;
- Wiers : Place, rue Saint-Hubert, Rue Oscar 1^{er}, rue du Tilloys.

Les 17 sites sont bien répartis (1 site par village) et facilement accessibles, quoique parfois un peu écartés du noyau du village comme à Roucourt.

Des **bulles à textiles TERRE** sont également à disposition de la population rue de la Neuve Chaussée et rue de la Résistance.

Il existe également d'autres initiatives de collecte de déchets spécifiques comme les Ouvriers du Cœur ou La Poudrière Emmaüs qui a ouvert un magasin rue Neuve Chaussée.

Depuis 2004, un centre de tri et de regroupement des déchets de construction et de démolition est implanté à l'endroit de la sablière de Bury (briqueterie de Péruwelz).

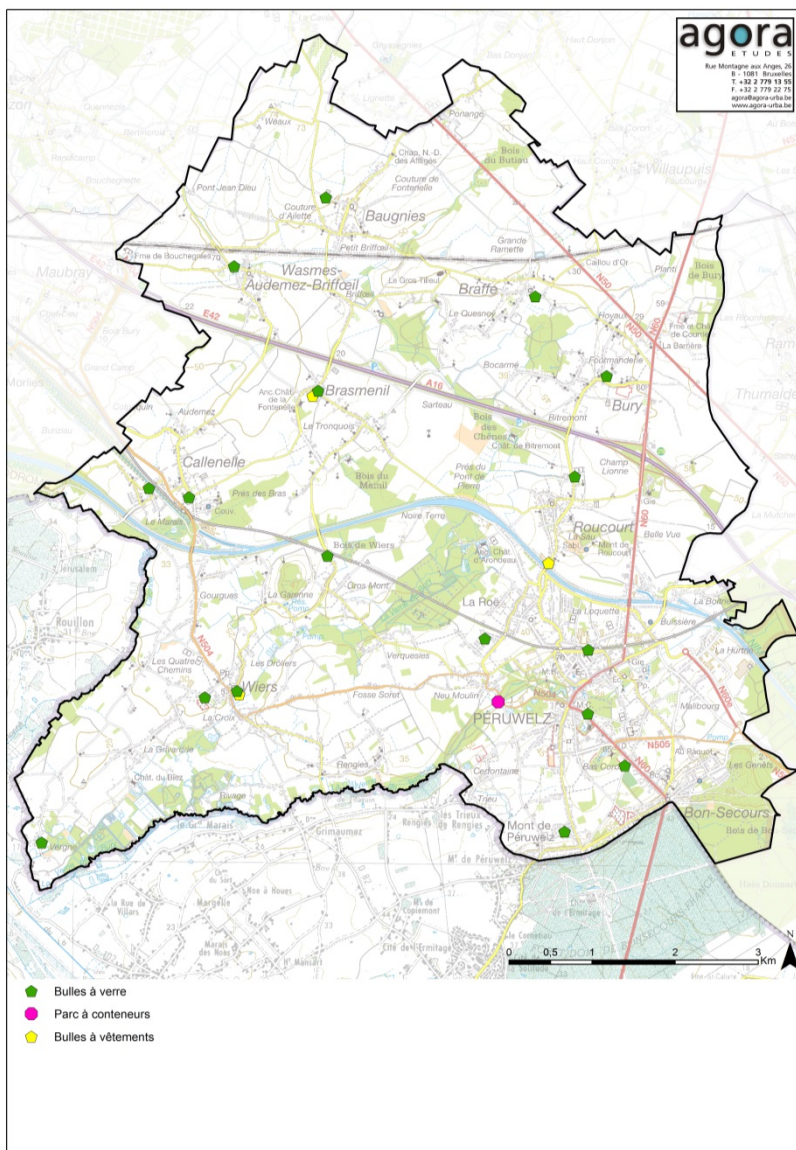


Figure 364 : Carte de localisation des points d'apport volontaire des déchets

26.6.3 Evolution des quantités de déchets

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des quantités de déchets entre 2007 et 2011 :

Déchets des ménages (T)	2007	2008	2009	2010	2011
Habitants	16.826	16.941	16.970	16.993	17.067
Encombrants	47,82	57,48	55,16	53,10	75,76
Ordures ménagères	3.784,84	3.780,96	3.741,62	3.745,38	3.673,24
Papiers cartons	206,32	212,20	218,92	223,84	232,88
PMC	74,21	75,41	78,10	78,91	86,90
Verres	224,08	240,41	252,56	251,53	253,85
Total	4.337,26	4.366,46	4.346,36	4.352,76	4.451,59

Figure 365 : Tableau de l'évolution des quantités de déchets collectés entre 2007 et 2011

Les quantités d'ordures ménagères collectées diminuent malgré l'augmentation du nombre d'habitants.

kg/habitant	2007	2008	2009	2010	2011
Encombrants	2,84	3,39	3,25	3,12	4,44
Ordures ménagères	224,94	223,18	220,48	220,41	215,22
Papiers cartons	12,26	12,53	12,90	13,17	13,64
PMC	4,41	4,45	4,60	4,64	5,09
Verres	13,32	14,19	14,88	14,80	14,87
Total	257,77	257,74	256,11	256,14	253,26

Figure 366 : Tableau de l'évolution des quantités de déchets produites par habitant entre 2007 et 2011

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

La quantité de déchets ménagers par habitant à Péruwelz est toutefois supérieure à celle des communes voisines et à la moyenne de la région wallonne.

Une partie de ces déchets sont des déchets verts et organiques qui pourraient être compostés et ainsi réduire les quantités à incinérer.

Par ailleurs, les quantités de déchets à recycler augmentent, mais également le coût lié à leur traitement qui devient de plus en plus élevé. La commune doit respecter l'obligation de coût-vérité (ni pertes ni bénéfices).

La Commune a prévu un « Plan Prévention Déchets » pour 2013-2017 afin de maîtriser la quantité de déchets produite.

Bien que le tri sélectif contribue déjà largement à alléger les sacs-poubelle, des efforts supplémentaires doivent être fournis par les ménages.

L'intercommunale IPALLE a axé sa politique de prévention des déchets en priorité sur la réduction des déchets verts et organiques en faisant la promotion du compostage à domicile, notamment via des séances d'information ou encore par la formation de guides composteurs. L'intercommunale met également en place des compostages de quartier ou collectifs permettant de réduire les déchets organiques des poubelles ménagères.

C'est ainsi qu'un compostage de quartier a été mis en place au sein de la cité de la Roë à la rue de l'Oisellerie à Péruwelz depuis septembre 2012. Les habitants du quartier peuvent venir y déposer leurs déchets lors d'une permanence.

Concernant la production de déchets issus des activités communales (environ 130 tonnes en 2011), la Ville organise des séances de sensibilisation au tri sélectif dans les écoles et dans certains services communaux. La prévention et la gestion des déchets au sein des services publics locaux sont inscrites dans le pacte de proactivité.

26.6.4 Propreté publique

Les espaces publics, comme les places, certains arrêts de bus, sont globalement équipés de poubelles publiques.

Des comportements incivils sont à signaler comme le dépôt de déchets sur la voie publique et des feux d'ordures ménagères. Des dépôts sauvages sont notamment recensés à Baugnies, Wasmes-Audemez-Briffoeil, le long du canal, de l'autoroute, des chemins de remembrement du nord de la commune et à Bon-Secours, au niveau du parc naturel. Il s'agit de dépôts d'encombrants ou de déchets verts mais parfois aussi de déchets dangereux (Eternit, pneus, etc.) qui peuvent présenter un risque de pollution pour l'environnement.

26.7 IMPACTS SUR LE PAYSAGE

Les infrastructures techniques sont également des éléments du paysage, mais qui dans certains cas peuvent dégrader des vues paysagères : antennes relais GSM, des châteaux d'eau, des lignes électriques, etc.



Figure 367 : Vue sur une antenne GSM

En effet, plusieurs de ces éléments sont présents sur le territoire de Péruwelz ou à proximité. Ceux-ci sont parfois très visibles, du fait de leur hauteur, couleur, et/ou isolement. Ainsi, ces éléments peuvent 'polluer' certains panoramas d'intérêt.

En ce qui concerne les éoliennes, ces éléments verticaux sont tantôt considérés comme un atout tantôt comme une dégradation du paysage. La relation au paysage va dépendre, pour chaque observateur, de nombreux facteurs liés à son éducation, à sa culture et à son utilisation du paysage. Des différences de perception parfois fondamentales vont apparaître entre un paysage déjà dégradé ou vierge de toute dénaturation, entre un citadin et un rural, entre les habitants d'une résidence principale et ceux d'une résidence secondaire, etc.

26.8 CONCLUSION

L'assainissement collectif est largement présent sur le territoire communal ; il représente plus de 90 % de la population. L'ensemble des eaux usées ne sont toutefois pas encore épurées car toutes les stations d'épuration prévues par le PASH ne sont pas encore réalisées.

Les réseaux de distribution d'électricité et de cablo-télécommunications desservent tous les villages de la commune. En matière d'énergies renouvelables, il faut noter l'utilisation de nombreux panneaux photovoltaïques et le projet d'éoliennes à la limite entre Péruwelz et Beloeil.

Le réseau de gaz ne dessert par contre pas toutes les rues de l'entité ; le mazout est encore largement utilisé.

En ce qui concerne la gestion des déchets, les services à la population proposent un tri et une collecte à domicile des OMB, PMC, papiers/cartons ainsi qu'un parc à conteneurs et des bulles à verre. Les quantités d'ordures ménagères brutes produites par les habitants sont encore très élevées et doivent être réduites. Les initiatives ont déjà été mises en place en matière de réduction des déchets et de réutilisation des biens matériels doivent être poursuivies.

Au vu du diagnostic présenté ci-dessus, les enjeux à prendre compte dans le cadre du développement de la commune sont :

En matière d'assainissement :

- épuration des eaux (PASH) afin d'améliorer la qualité des eaux de surface ;
- promotion d'un réseau d'égouttage séparatif et de l'épuration individuelle en zone autonome (supprimer les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau).

En matière d'énergie :

- réduction de la dépendance aux combustibles fossiles ;
- promotion des énergies renouvelables notamment en renforçant les possibilités d'utilisation de ressources locales ;
- expérimentation de nouvelles sources d'énergie tout en minimisant l'impact paysager des structures de production d'énergies renouvelables (recherche de qualité pour les aménagements).

En matière de déchets :

- poursuivre la réduction des quantités de déchets ménagers à collecter et éviter le gaspillage alimentaire ;
- encourager le compostage à domicile car la fraction organique dans les sacs poubelles est considérable ;
- encourager le tri, une meilleure valorisation des déchets et leur réutilisation.

En matière de paysage, les infrastructures techniques peuvent dégrader la qualité de certaines vues (antennes gsm, lignes à haute tension, etc.)

27 Analyse subjective

27.1 INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

Questions	
<p>Connaissez-vous des désagréments liés au traitement des eaux usées (égouttage) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Quel est votre niveau d'appréciation de la gestion des déchets dans la commune (déchets ménagers, organiques, papiers, plastiques, métaux, cartons, parc à conteneurs, emplacement des bulles à verre, etc.) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Neutre <input type="checkbox"/> Insatisfaisant</p>
<p>Si oui, de quel type ?</p> <p><input type="checkbox"/> Odeurs <input type="checkbox"/> Débordements <input type="checkbox"/> Autres (précisez)</p>	<p>Comment pourrait-elle être améliorée ? A quel endroit ?</p>

La plupart des personnes ayant répondu à la question ne connaissent pas de problèmes liés au traitement des eaux usées.

Près d'un tiers des personnes ayant répondu semblent cependant connaître des soucis liés à l'égouttage, ce qui laisse entendre s'il existe tout de même des désagréments liés à ce réseau.

Ainsi, les odeurs liées à l'égouttage sont le plus souvent citées avec pour cause des « débordements à cause des égouts bouchés » ou qu'« il n'y a pas d'égouttage ». Les habitants constatent des inondations « fréquentes » de certaines rues et lient parfois cela à un problème d'égouttage. De manière générale, c'est l'absence d'égouttage public qui est cité comme cause des difficultés rencontrées dans ce domaine.

Si oui, de quel type ?	Nombre	% cit.
Odeurs	91	39,1%
Débordements	69	29,6%
Autres (précisez)	73	31,3%
Total général	233	100%

Figure 369: Tableau présentant les désagréments liés à l'égouttage ressentis

Connaissez-vous des désagréments liés au traitement des eaux usées (égouttage) ?	Nombre	% cit.
Oui	154	30,8%
Non	346	69,2%
Total	500	100%

Figure 368: Tableau montrant le nombre et le pourcentage de personnes affectées par le traitement des eaux usées

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

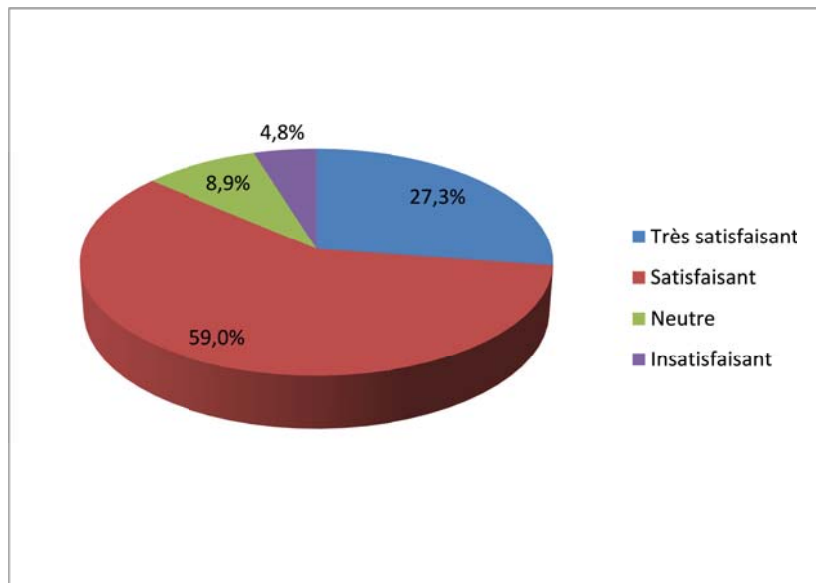


Figure 370: Graphique représentant le niveau d'appréciation de la gestion des déchets sur la commune

La gestion des déchets dans la commune est satisfaisante à très satisfaisante pour 86,3% des personnes ayant répondu à la question.

Les suggestions d'amélioration proposées tournent principalement autour de l'installation de plus de bulles à verre, notamment dans les villages.

« L'incivilité » de certains habitants est souvent évoquée, par la présence de déchets sur la voie publique, ou les feux d'ordures ménagères précédemment évoqués. Afin de remédier à ces comportements, une des solutions évoquées est d'informer davantage les habitants sur les mesures mises en place par la commune en termes de propreté.

Les désagréments dus à l'égouttage sont ressentis de manière équivalente dans toute l'entité et particulièrement à Baugnies et à Péruwelz et villages alentours.

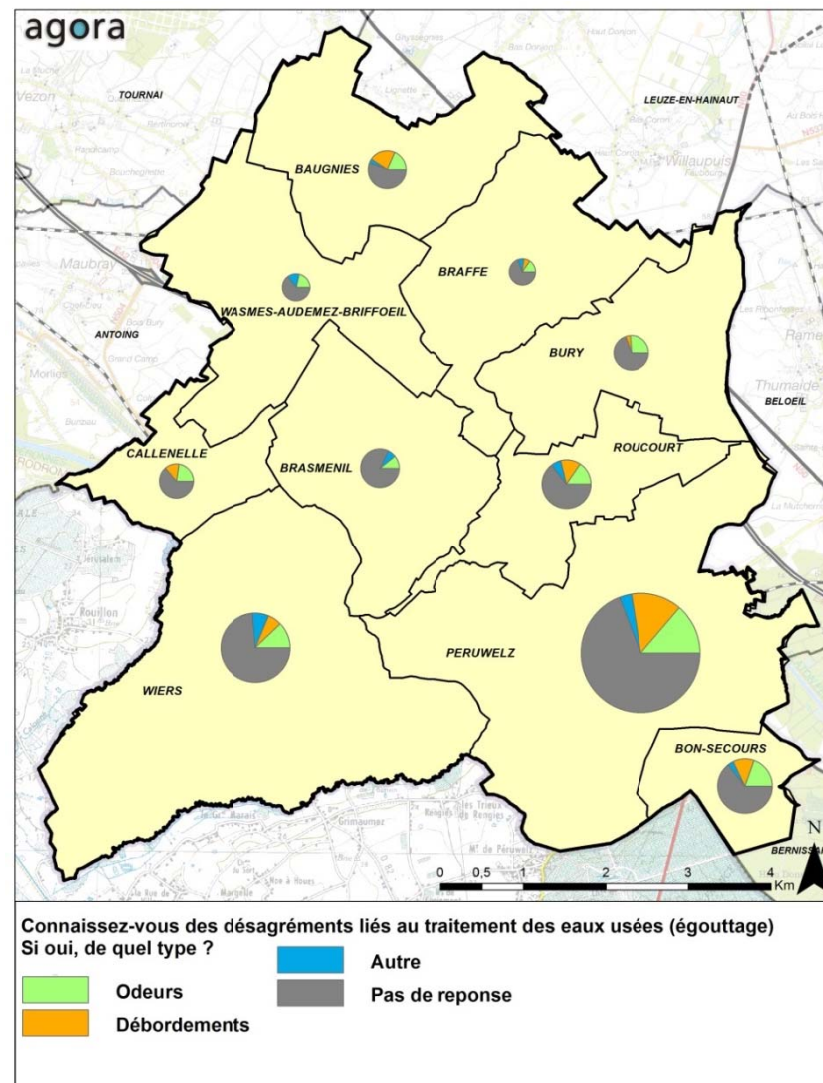


Figure 371: Carte représentant les désagréments dus à l'égouttage selon les villages

28 Tableau Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
EGOUTTAGE ET ASSAINISSEMENT	<p>90% de la population en régime d'assainissement collectif et très bon avancement dans la réalisation du réseau d'égouts (90 % réalisés)</p>	<p>Reste une partie du réseau de collecteurs à développer et STEP de Bury, Callenelle et Baugnies à réaliser.</p> <p>Seuls 64 % de la population en assainissement collectif voient leurs eaux épurées.</p> <p>Rejets d'eaux usées dans les cours d'eau avec impacts sur les zones humides et marais.</p> <p>Présence d'habitations non raccordées dans des rues équipées d'un égout.</p> <p>Quelques hameaux/rues de la commune en assainissement autonome (9 %) + habitat dispersé.</p> <p>Contrôle des dispositifs d'épuration autonome.</p>	<p>Modification du PASH pour certaines zones.</p> <p>Contrat de rivière – cartographie et inventaire des points noirs, contrôle de la qualité des eaux de surface, actions contre les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau</p> <p>Initiatives du PNPE</p>	<p>Non adéquation du régime d'assainissement au PASH avec l'habitat en certains endroits.</p> <p>Risques de pollution des milieux naturels et des nappes phréatiques par les rejets d'eaux usées.</p> <p>Difficulté d'obliger les propriétaires à se raccorder l'égout.</p>
ALIMENTATION EN EAU POTABLE	<p>Captages en eau souterraine.</p> <p>Bonne qualité de l'eau potable distribuée, pas de dépassement des normes légales pour l'ensemble des paramètres.</p> <p>Réseau de distribution d'eau relativement complet.</p>	<p>Certaines habitations ne sont pas raccordées au réseau de distribution.</p>	<p>Récupération et réutilisation de l'eau de pluie.</p>	<p>Risques de pollution de la nappe des calcaires carbonifères.</p> <p>Perte de qualité des eaux si mauvaise gestion des eaux usées et des eaux issues de l'agriculture.</p>

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
ALIMENTATION EN ELECTRICITE	Réseau local de distribution d'électricité complet (mais aérien dans la plupart des entités).	Pas de production électrique sur le territoire (électricité provenant de l'extérieur). Vétusté de certains câbles de distribution.	Projet d'éoliennes à la limite communale. Sensibilisation aux énergies renouvelables.	Coupures d'alimentation électrique. Non adéquation du réseau avec la demande en électricité du fait de l'augmentation de la population.
ALIMENTATION EN GAZ NATUREL	Présence d'un réseau de distribution du gaz	Le réseau ne dessert pas toute la commune et peu de ménages utilisent le gaz naturel (encore beaucoup de mazout).	Sensibilisation aux énergies renouvelables.	Dépendance aux combustibles fossiles.
TELECOMMUNICATIONS	Le réseau de télédistribution, internet et téléphonie fixe couvre l'ensemble de la commune. Couverture assez large du réseau GSM.			

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>GESTION DES DECHETS</p>	<p>Collectes sélectives des papiers-cartons et PMC.</p> <p>Augmentation du tri des déchets.</p> <p>Sites de bulles à verre bien répartis sur le territoire communal.</p> <p>Collecte des encombrants à la demande et initiatives de récupération et réutilisation des biens matériels.</p> <p>Présence d'un parc à conteneurs.</p> <p>Présence de guides composteurs.</p> <p>Nombreuses poubelles publiques.</p> <p>Agent constatateur des infractions environnementales.</p>	<p>Encore beaucoup d'OMB produites.</p> <p>Coût de gestion des déchets et obligation d'atteindre le coût-vérité.</p> <p>Présence de dépôts illicites de déchets le long des routes et à proximité des bulles à verre (parfois dépôts de déchets dangereux).</p>	<p>Actions de sensibilisation à la réduction des déchets et à l'éco-consommation menées par la Commune.</p> <p>Plan de prévention des déchets de la Commune.</p> <p>Agent constatateur des infractions.</p> <p>Possibilités de compostage à domicile et de quartier (actions IPALLE).</p>	<p>Quantités de déchets à collecter et à traiter avec la croissance de la population</p> <p>Dépôts clandestins (encombrants, déchets dangereux).</p> <p>Gestion des déchets dangereux.</p>

29 Tourisme

29.1 PREAMBULE

29.1.1 Objectifs

Située à la frontière française, et dotée d'éléments de patrimoine bâti et naturel susceptibles de générer une certaine attractivité, Péruwelz bénéficie d'un certain potentiel touristique.

Afin de bien cerner les enjeux de cette thématique, et de bien les discerner de ceux liés aux activités économiques et aux équipements, il nous a semblé pertinent d'y consacrer un chapitre

29.1.2 Cartographie

Carte 12 : « Activités économiques, équipements publics et infrastructures techniques »

29.1.3 Références et sources des données

Direction générale Statistique et information économique du SPF Economie (Ex-INS)

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/index.jsp>

Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité

<http://capru.fsagx.ac.be/communes-wallonnes-en-chiffres>

L'avenir

www.lavenir.net, « Péruwelz : le plus beau port de Wallonie », 13 août 2009

29.2 ANALYSE DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Située à la frontière française, et dotée d'éléments de patrimoine bâti et naturel susceptibles de générer une certaine attractivité, Péruwelz bénéficie d'un certain potentiel touristique. Elle attire d'ores et déjà quelques 120.000 visiteurs par an.

Ceux-ci se rendent à Péruwelz en poursuivant des intérêts variés. On rencontre en effet :

- un tourisme scolaire qui s'oriente essentiellement vers le parc naturel et les activités qui y sont liées ;
- un tourisme urbain et culturel, qui peut notamment être attiré par les activités du foyer culturel de Péruwelz, « Arrêt 59 » ;
- un tourisme de seniors dont le programme inclut généralement la visite de la Basilique, la Promenade des Cimes et des visites culturelles/pédagogiques comme la Maison de l'Abeille ;
- un tourisme de détente à la campagne (en gîte), qui va généralement de pair avec un tourisme vert ;
- un tourisme d'achat, concentré essentiellement à Bon-Secours (en voie de disparition).

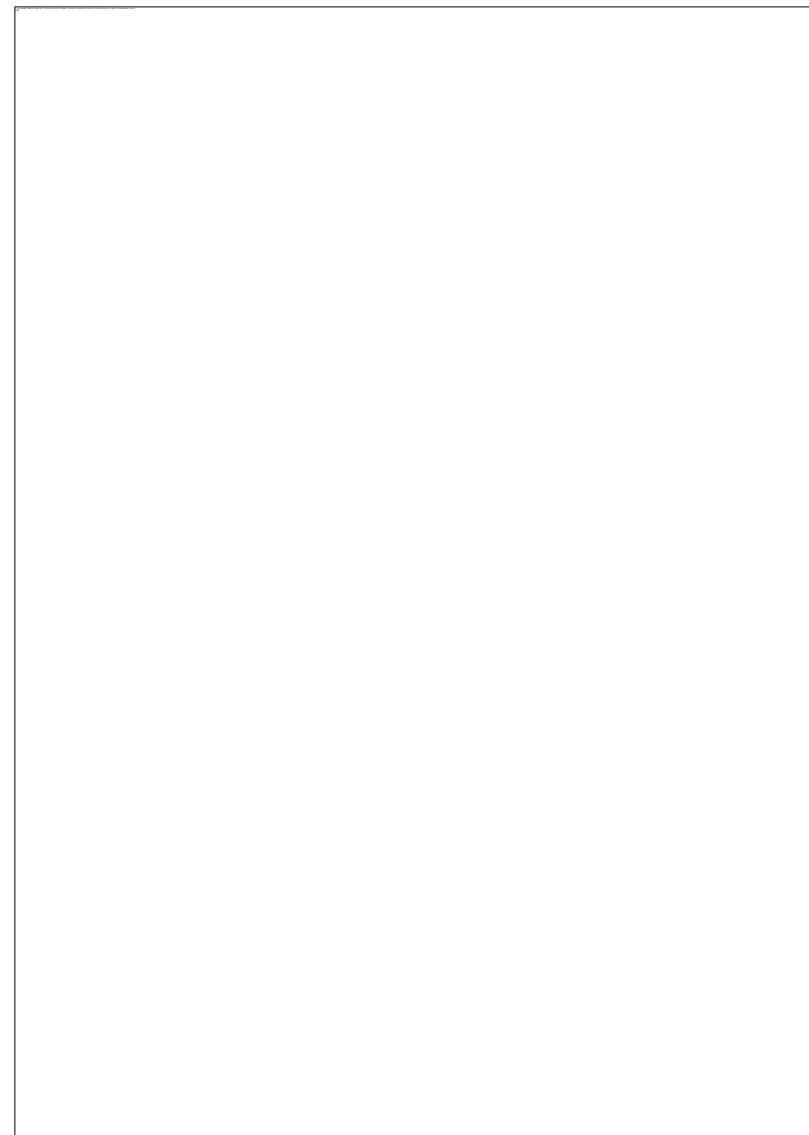


Figure 372 : Offre touristique sur le territoire de Péruwelz

29.3 LES POINTS D'INTERET TOURISTIQUE

29.3.1 Patrimoine bâti et non bâti

On recense 13 bâtiments classés sur le territoire communal.

A l'exception du Château de Fontenelle (Brasménil), de l'Eglise Saint-Géry (Roucourt) et de la Basilique de Bon-Secours (Bon-Secours), tous sont situés dans le centre de Péruwelz.

Lieu de pèlerinage depuis le XVIème siècle, Bon-Secours est aujourd'hui sans conteste le village plus touristique de la commune. Achevée en 1892, l'église de style néogothique a été promue basilique en 1910.

La tradition de pèlerinage qui lui est liée a fortement contribué au développement des établissements de commerce et de restauration dans le centre de Bon-Secours.

Aujourd'hui, si les pèlerinages sont moins développés, la Basilique présente l'avantage d'être située à proximité de la Forêt domaniale. Le massif s'étend sur 1.200 hectares de part et d'autre de la frontière, et est composé essentiellement de chênes et de hêtres mais aussi de conifères. La Maison du Parc naturel constitue un relais important de l'information et de la coordination touristiques et accueille chaque année quelques 50.000 visiteurs.



Figure 373 : Forêt domaniale de Bon-Secours

29.3.2 Itinéraires touristiques

L'attractivité touristique de la forêt domaniale est par ailleurs confortée par son accessibilité depuis les itinéraires de randonnée pédestre et cyclable (Escale forestière et Promenoir des cimes). Un « parcours découvertes » permet également au public de rencontrer et de se familiariser avec la faune et la flore des bois.

Plusieurs jardins offrent également des espaces de promenade. Un circuit d'interprétation des parcs et jardins du centre-ville a été mis en place autour de cette thématique.

Enfin, notons que le canal constitue un élément qualitatif important du cadre paysager. Ses rives sont longées par un RAVeL repris par le Schéma Directeur Cyclable de Wallonie.

29.3.3 Le Port de plaisance

Un port de plaisance a par ailleurs été inauguré en 2008. Doté de deux quais (environ 60 anneaux), il jouit de la réputation du « plus beau port de Wallonie »²⁹.

29.3.4 Folklore et traditions

Les traditions festives de Péruwelz constituent également une composante importante de son patrimoine. On citera notamment la Marche du Casseu d'Quinquet (en février-mars), le fête de Sainte-Anne (en juillet), la Fiète des Rigolos (septembre) ou encore les Instantanées (octobre), festival mêlant arts plastiques et arts vivants.

Certaines des traditions péruwelziennes sont par ailleurs perpétuées et offertes au regard du public. Ainsi, la Distillerie du Centenaire, à Wiers fait découvrir le processus de distillation de « L'Amer Lambiau », apéritif local. A Baugnies, la Distillerie artisanale Gervin organise elle aussi des visites. A Roucourt, la Maison de l'Abeille fait quant à elle découvrir le monde de l'apiculture.

²⁹ www.lavenir.net, « Péruwelz : le plus beau port de Wallonie », 13 août 2009

29.4 LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

	2008	2009	2010	2011
Nb de places en hôtels agréés par le CGT	103	83	83	83
Nb d'hôtels agréés par le CGT	2	1	1	1
Nb d'établissements de terroir agréés par le CGT	8	9	8	9
Nb de places en établissements de terroir agréés par le CGT	30	38	30	32
Nb de campings agréés par le CGT	1	1	1	1
Nb de places en campings agréés par le CGT	36	36	36	36

Figure 374 : Evolution des établissements d'accueil touristiques à Péruwelz entre 2008 et 2011

29.4.1 Etablissements hôteliers

La commune de Péruwelz compte peu d'infrastructures d'accueil touristique sur son territoire. En effet, les activités touristiques sont peu propices à de longs séjours. Ainsi, selon l'Office du Tourisme, la plupart des touristes effectuent des séjours d'une journée. Dans la plupart des cas, il s'agit de voyages organisés pour personnes pensionnées.

Il semblerait dès lors que l'activité des établissements hôteliers soit essentiellement le fait de travailleurs étrangers ayant besoin de se loger pour de courtes périodes.

Un hôtel 3 étoiles a toutefois récemment ouvert ses portes au château d'Arondeau à Roucourt et offre, outre une dizaine de chambres, 4 salles de réception. La commune compte un camping, le « Château du Biez » à Wiers. Divers gîtes et chambres d'hôtes sont également répartis au sein des différentes entités villageoises.

29.4.2 Restauration

De manière générale, le secteur de la restauration est particulièrement lié aux activités touristiques. Après une très forte baisse en 2004, le secteur semble de nouveau en croissance depuis 2005. Toutefois, sur l'ensemble de la période 1998-2007, le nombre d'établissements (hôteliers et de restauration confondus) a diminué de 14%.

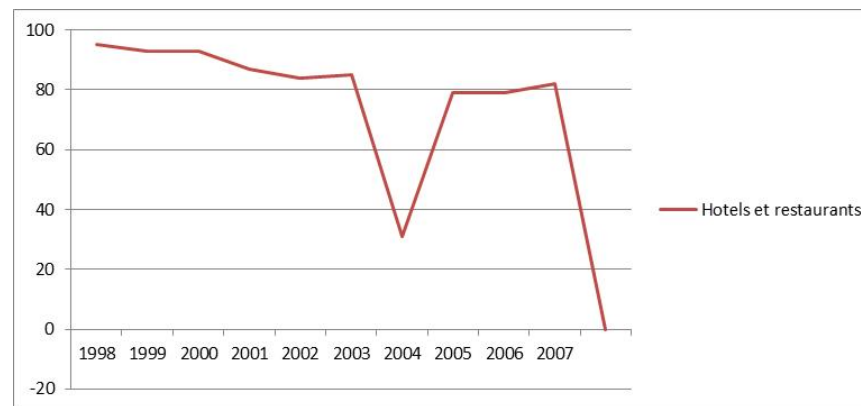


Figure 375 - Evolution du nombre d'hôtels et restaurants à Péruwelz entre 1998 et 2007 (Source : CapRu – Données IWEPS)

Ce phénomène s'inscrit dans la continuité de la disparition d'un « tourisme d'achat » qui concernait particulièrement Bon-Secours : jusque dans les années 1980, une clientèle française avait en effet l'habitude de s'y promener pour effectuer ses achats, et représentait une source de revenu non négligeable pour les établissements de restauration.

29.5 CONCLUSION

Avec 120.000 visiteurs chaque année, Péruwelz bénéficie d'une fréquentation, qui, sans être particulièrement élevée, est loin d'être négligeable pour une commune de moins de 20.000 habitants.

Si les séjours de très courte durée (moins d'une journée) représentent une activité qui a su trouver sa place, il n'en reste pas moins qu'il existe un potentiel qui gagnerait à être exploité en vue d'une image plus affirmée et d'une fréquentation plus soutenue.

Au début du XXème siècle, Péruwelz faisait en effet partie des communes les plus riches de Belgique, prospérant des revenus du secteur industriel. Les châteaux, maisons art-déco ou encore les jardins qui constituent un témoignage de cette époque sont propices au développement d'un « tourisme de nostalgie ».

Perspectives de population et de ménages pour les communes wallonnes : scénario tendanciel, Note rédigée par Marc Buisson, Thierry Eggerickx et Isabelle Reginster, 8 mars 2012

<http://www.iweeps.be/perspectives-de-population-et-du-marche-du-travail>
(actualisation au 30/06/2013)

30 Disponibilités foncières

30.1 PREAMBULE

30.1.1 Objectifs

Les objectifs sont :

- Déterminer l'évolution du nombre d'habitants à l'horizon 2016-2026-2036, et donc le nombre de ménages.

Cette étude permet d'estimer le nombre de nouveaux logements à prévoir, et d'analyser si la capacité des équipements actuels est suffisante.

30.1.2 Cartographie

Carte 13 : Synthèse 1 : Contraintes cadre naturel

Carte 14 : Synthèse 2 : Contraintes milieu humain

30.1.3 Références et sources des données

Bureau Fédéral du Plan

Perspectives de population 2012-2030 (actualisation au 16/05/2013)

Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité

<http://capru.fsagx.ac.be/communes-wallonnes-en-chiffres>

Direction générale Statistique et information économique du SPF Economie (Ex-INS)

<http://statbel.fgov.be/fr/>

Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS)

30.2 PROJECTION DE L'EVOLUTION DU NOMBRE DES MENAGES

La connaissance de l'évolution de la population et du nombre des ménages est indispensable pour mener, de manière éclairée, des politiques répondant aux besoins spécifiques de la population. En effet, par exemple, le nombre de jeunes ménages aura une incidence sur les besoins en garderies pour enfants, en infrastructures scolaires et en encadrements pédagogiques.

Les générations de jeunes adultes détermineront les entrées sur le marché du travail et l'importance de l'offre en main d'œuvre; mais aussi, les besoins en logements et en moyens de communications. D'autre part, les plus âgés quitteront le marché du travail et formeront le groupe des pensionnés.

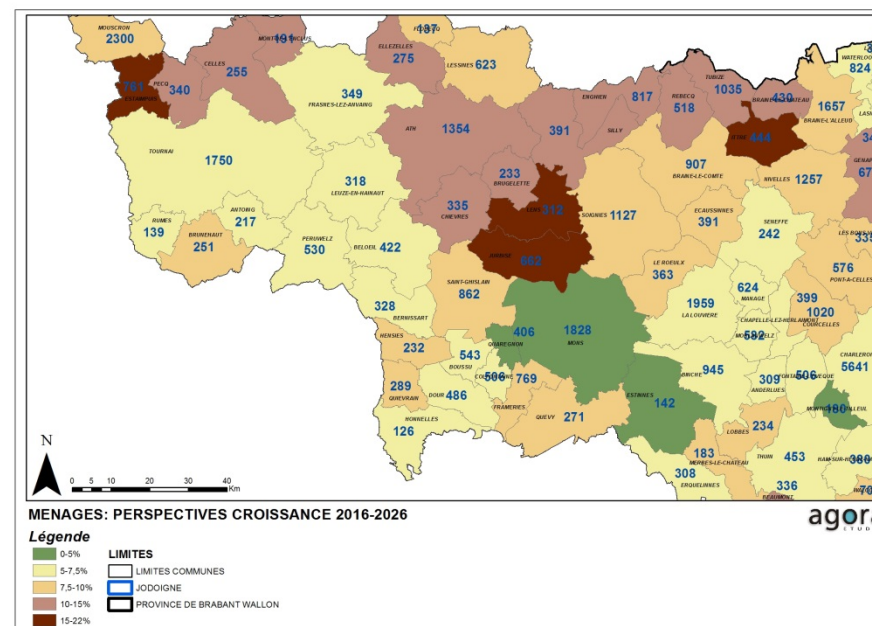
La pyramide de population '2000–2015' pour la Région wallonne montre que la population vieillit et que la part des jeunes voit son importance diminuer.

A quelques exceptions près, la croissance de la population âgée est généralisable à tous les arrondissements wallons.

Des perspectives de population et de ménages au niveau communal à l'horizon 2026 ont été produites en 2012 par le Centre de recherche en Démographie et Sociétés de l'Université catholique de Louvain, à la demande de l'IWEPS. Il s'agit d'une démarche scientifique inédite dont la particularité est de prendre en considération les spécificités locales des phénomènes de fécondité, de mortalité et de migration, mais aussi la transformation des ménages. Cette spécificité locale permet de préciser les évolutions démographiques possibles des communes en fonction des ménages qui les composent. Ces perspectives ont été développées dans un premier temps suivant un scénario tendanciel qui projette les tendances démographiques observées ces 20 dernières années. Sans grande surprise, parallèlement à l'évolution future de leur population, toutes les communes wallonnes voient leur nombre de ménages augmenter. Les taux de croissance sont cependant bien différents selon les communes, ce qui donne tout son sens à cette approche.³⁰

Pour Péruwelz, cette croissance est estimée à 530 nouveaux ménages, soit plus de 6,8% par rapport au nombre des ménages actuels.

Working paper de l'IWEPS n°11 - Perspectives communales de population à l'horizon 2026 et aménagement du territoire : Exercice d'estimation de consommations résidentielles d'espace en Wallonie suivant trois scénarios



Estimation de la croissance du nombre des ménages entre 2016 et 2026, selon les chiffres IWEPS, cartographie AGORA SA

La croissance de la population et des ménages aura évidemment un impact sur le territoire puisqu'elle nécessite le développement de nouveaux logements. Une plus ou moins grande part de ces logements mobilisera de nouveaux terrains à bâtir.

On peut donc élaborer différents scénarios pour illustrer une gamme de consommation foncière plausible à l'horizon 2026.

- Face à un scénario maximaliste au niveau de la consommation d'espace, considérant que tout nouveau ménage impliquerait un nouveau logement sur une parcelle vierge, avec une taille moyenne de 10 ares, Péruwelz aura besoin de 53 ha à l'horizon 2026.
- Face à un scénario prenant en compte une certaine part de création de logements dans le bâti existant et la construction des immeubles à appartements on peut aussi réduire cette superficie.
- Le choix de scénario sera fait dans le cadre de la partie Options politiques-la deuxième phase du travail sur le Schéma de structure.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

30.3 DISPONIBILITES FONCIERES

30.3.1 Introduction

Pour Péruwelz, l'estimation de la surface des terrains situés en zone urbanisable (résidentielle) au plan de secteur ou en ZACC et qui ne sont pas encore bâtis (réserves foncières brutes) est d'environ 341 ha. De plus, 57 ha sont libres en zone d'activité économique et en zone d'équipements et services.

La répartition des réserves foncières « brutes » par est la suivante:

Affectation au Plan de secteur	Superficie
Aménagement communal concerté (ZACC)	65,12
Habitat	76,33
Habitat à caractère rural	124,91
Services publics et équipements communautaires	12,96
Zone d'activité économique industrielle	38,17
Zone d'activité économique mixte	70,41
Zone d'Aménagement CC à Caractère Industriel	10,24

Figure 376 - Superficies de réserves foncières

Cette estimation est relativement sommaire. Il s'agit en effet d'une estimation brute en fonction des parcelles non bâties et la zone urbanisable (rouge) au Plan de Secteur. Elle ne tient pas compte du fait qu'une partie des terrains de remplissage ne seront jamais bâtis du fait d'une utilisation en cours ou jardins. Certains de ces espaces, en zone urbanisable au Plan de Secteur, sont par ailleurs aménagés en parkings et/ou des terrains interstitiels de faible dimension.

De plus, de nombreux « morceaux » de parcelles ne sont pas urbanisables, du point de vue de la structure ; mais qui représentent, en théorie, « des disponibilités foncières ».

Ainsi, chaque are de terrain concerné n'est pas forcément utilisable à des fins de construction, mais les ordres de grandeur des estimations sont suffisamment révélateurs pour renseigner sur la capacité du territoire communal à supporter des développements dans les années à venir. Souvent la différence entre la superficie brute et les réserves réelles est inférieure à 5%.

Nous avons donc procédé à une *analyse qualitative* des réserves foncières actuelles :

Plusieurs réserves foncières situées en zone d'habitat et en zone d'habitat à caractère rural au Plan de Secteur sont par ailleurs concernées par des contraintes physiques, paysagères ou écologiques.

En tenant compte des éléments analysés précédemment dans ce rapport, nous avons réalisé une première analyse des réserves foncières par rapport aux contraintes liées au cadre naturel. Les éléments retenus sont :

- o La structure physique – les zones inondables, les zones de protection des captages, les contraintes karstiques ;
- o La structure paysagère – périmètres d'intérêt paysager (plan de secteur ou ADESA) et les points ou lignes de vue remarquables ;
- o La structure écologique – présence de sites de grand intérêt biologique, de zones humides, de zones Natura 2000, etc.
- En plus des contraintes naturelles il y des éléments qui représentent les facteurs humains et de droit potentiellement contraignants pour l'urbanisation de la zone.

Les éléments retenus dans cette analyse sont :

- o Proximité des centres ou noyaux urbains, afin de voir la priorité de mise en oeuvre;
- o Accessibilité – proximité des transports en commun ;
- o Préexistence d'infrastructures techniques suffisantes ;
- o Situation de droit (PCA, permis d'urbanisation, etc.).
- o Les propriétaires.

La répartition des réserves foncières « brutes » par type de propriétaire est la suivante:

Total superficies en réserves foncières (ha)	398,18
Propriétaires privés	345,39
Commune de Péruwelz	7,63
Autres propriétaires publics	45,15

Figure 377 - Tableau des réserves foncières par propriétaire

(Calculs Agora sur base du Plan de Secteur et du Plan cadastral 01.01.2012)

La définition d'une stratégie pour le territoire communal nécessite une connaissance précise des espaces qui peuvent être considérés comme encore disponibles, notamment du point de vue de la maîtrise qu'en ont les pouvoirs publics. On constate donc que la Ville de Péruwelz ne dispose pas de terrains en réserve foncière. L'acteur public le plus important est la CPAS.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

30.3.2 Analyse de la qualité des réserves foncières

Pour affiner l'estimation, nous avons procédé à une analyse plus fine, en fonction de 3 critères :

- les propriétaires des terrains ;
- l'aptitude à l'urbanisation en fonction des contraintes physiques (voir cartographie, Carte 15 : Synthèse 1 – contraintes et potentialités – cadre naturel) : nous avons superposé la couche graphique des réserves foncières par propriétaire, et les couches graphiques des éléments qui représentent des facteurs contraignants en matière d'urbanisation.

Les éléments retenus pour cette carte sont :

- La structure physique – les zones inondables, les zones de protection des captages, les contraintes karstiques ;
- La structure paysagère – périmètres d'intérêt paysager (plan de secteur ou ADESA) et les points ou lignes de vue remarquables ;
- La structure écologique – présence de sites de grand intérêt biologique, de zones humides, de zones Natura 2000, etc.
- l'aptitude à l'urbanisation au regard des contraintes humaines (voir cartographie, Carte 14 : Synthèse 1 – Contraintes et potentialités - milieu humain) : nous avons superposé la couche graphique des réserves foncières, et les couches graphiques des éléments qui représentent les facteurs humains et de droit potentiellement contraignants pour l'urbanisation de la zone.

Les éléments retenus dans cette carte sont :

- Proximité des centres ou noyaux urbains;
- Accessibilité – proximité des transports en commun ;
- Préexistence d'infrastructures techniques suffisantes ;
- Situation de droit (PCA, permis d'urbanisation, etc.).

Une analyse foncière par village plus détaillée se trouve dans le document « Analyse

Total superficies en réserves foncières (ha ²)	398,18
Baugnies	12,36
Bonsecours	28,10
Braffe	10,21
Brasmenil	14,38
Bury	24,82
Callenelle	21,53
Péruwelz	202,53
Roucourt	19,98
Wasme-Audemez-Briffoeil	11,79
Wiers	52,48

Figure 378 - Superficies de réserves foncières par village

L'analyse des ZACC permettra d'identifier les potentialités et les contraintes pour une urbanisation future potentielle. Un des enjeux du Schéma de Structure est de déterminer les meilleures affectations des différentes zones et la priorité de mise en œuvre.

31 Analyse des réserves foncières situées dans les ZACC

NOM DE LA ZACC	SUPERFICIE TOTALE/EN RESERVE FONCIERE	CONTRAINTE KARSTIQUES	ALEA INONDATION	INTERET BIOLOGIQUE	INTERET PAYSAGER	SITUATION DE FAIT	PROXIMITE DE NOYAUX D'HABITAT ET ACCESSIBILITE
ZACC n°1, Péruwelz (Canal)		Contrainte faible.	Néant.	A proximité d'un corridor « zone humide » (rive d'en face).	A proximité d'un périmètre d'intérêt paysager au Plan de Secteur (rive d'en face).	Ces terrains ont actuellement un usage agricole.	Fait partie du noyau d'habitat Péruwelz-Bon-Secours. Bonne accessibilité.
ZACC n°2, Péruwelz (Ferté)		Contrainte faible.	Néant.	Néant.	Néant.	Ces terrains ont actuellement un usage agricole.	Fait partie du noyau d'habitat Péruwelz-Bon-Secours. Bonne accessibilité.
ZACC n°3, Péruwelz (Gavette)		Contrainte faible.	Néant.	Néant.	Néant.	Ces terrains ont actuellement un usage agricole.	Fait partie du noyau d'habitat Péruwelz-Bon-Secours. Bonne accessibilité.
ZACC n°4, Péruwelz (Bas du Rieu)		Néant.	Néant.	Néant.	Dans la continuité d'une zone d'intérêt paysager au Plan de Secteur.	Ces terrains ont actuellement un usage agricole.	Fait partie du noyau d'habitat Péruwelz-Bon-Secours. Pas d'accès direct ³¹ à l'heure actuelle.
ZACC n°5, Péruwelz (Bas Coron)		Néant.	Néant.	Néant.	Néant.	Cette ZACC est déjà partiellement bâtie.	Fait partie du noyau d'habitat Péruwelz-Bon-Secours. L'accès à cette ZACC est peu aisé.
ZACC n°6, Bon-Secours (Basilique)		7 parcelles sont exposées (partiellement ou entièrement) à une contrainte karstique faible.	Néant.	Néant.	Néant.	Ces terrains ont actuellement un usage agricole.	Fait partie du noyau d'habitat Péruwelz-Bon-Secours. Pas d'accès direct à l'heure actuelle.
ZACC n°7, Péruwelz (Pétillon)		5 parcelles sont exposées (partiellement ou entièrement) à une contrainte karstique faible.	Néant.	Néant.	Néant.	Ces terrains ont actuellement un usage agricole et accueillent un terrain de sport.	Pas d'accès direct à l'heure actuelle.

³¹ « Pas d'accès direct » : l'accès à la ZACC se fait par le biais d'autres parcelles non urbanisées mais inscrites dans une autre affectation au Plan de Secteur.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

NOM DE LA ZACC	SUPERFICIE TOTALE/EN RESERVE FONCIERE	CONTRAINTE KARSTIQUES	ALEA INONDATION	INTERET BIOLOGIQUE	INTERET PAYSAGER	SITUATION DE FAIT	PROXIMITE DE NOYAUX D'HABITAT ET ACCESSIBILITE
ZACC n°8, Bon-Secours (Esquermes)		Contrainte faible.	Néant.	Néant,	A proximité d'une zone d'intérêt paysager au Plan de secteur.	Ces terrains ont actuellement un usage agricole.	Fait partie du noyau d'habitat Péruwelz-Bon-Secours. Très bonne accessibilité.
ZACC n°9, Wiers (Blanche)		10 parcelles sont exposées (partiellement ou entièrement) à une contrainte karstique faible.	2 parcelles à proximité d'une zone soumise à un aléa d'inondation faible.	Néant.	Néant.	Ces terrains ont actuellement un usage agricole.	Se situe dans le prolongement du noyau d'habitat de Wiers. Pas d'accès direct à l'heure actuelle.
ZACC n°10, Callenelle (Devant la Ville)		Néant.	La ZACC est traversée par une zone soumise à un aléa d'inondation faible à moyen.	A proximité d'un corridor « zone humide » (rive d'en face).	La ZACC est située face à une zone d'intérêt paysager au Plan de secteur et ADESA, ce qui est à considérer au regard du caractère industriel d'une partie de la ZACC.	Ces terrains ont actuellement un usage agricole.	Relativement à l'écart du noyau d'habitat de Callenelle. Assez bonne accessibilité.
ZACC n°11, W.-A.-B. (Cure)		Contrainte faible.	Néant.	Présence de haies/bandes boisées.	Néant.	Ces terrains ont actuellement un usage agricole.	Se situe dans la continuité du noyau d'habitat de Wasmes. Pas d'accès direct à l'heure actuelle.
ZACC n°12, Bury (Moutiez)		Contrainte faible.	La ZACC est à proximité d'une zone d'aléa inondation faible.	Présence de haies/bandes boisées. Proximité de parcelles converties en prairies et en prairies naturelles.	Néant.	Ces terrains ont actuellement un usage agricole.	La ZACC est partiellement intégrée au noyau d'habitat de Bury. Assez bonne accessibilité.
ZACC n°13, Brasménil		3 parcelles non encore urbanisées sont exposées (partiellement ou entièrement) à une contrainte karstique faible.	Une parcelle non encore urbanisée est soumise à un aléa inondation faible.	Néant.	Néant.	Cette ZACC est déjà partiellement bâtie.	Cette ZACC fait partie du noyau d'habitat de Brasménil. Les parcelles non encore urbanisées ne sont pas directement accessibles.

31.1 CONCLUSION

Par rapport aux autres communes de même taille, Péruwelz présente actuellement de nombreux terrains potentiellement urbanisables.

- **341 ha des terrains situés en zone urbanisable (résidentielle) au plan de secteur ou en ZACC et qui ne sont pas encore bâtis (réserves foncières brutes)**
- **En plus, 57 ha sont libres en zone d'activité économique et en zone d'équipement et services.**

Plusieurs contraintes physiques peuvent empêcher ou conditionner l'urbanisation de certaines parcelles :

- L'entité de Péruwelz est caractérisée par une importante présence de la contrainte karstique (généralement faible) qui concerne largement les réserves foncières.
- Les zones soumises à l'aléa inondation sont généralement exposées à un risque faible.
- Les contraintes écologiques et paysagères doivent quant à elles être considérées avec attention. Ces dernières sont reprises au Plan de secteur, mais les périmètres déterminés par l'ADESA, suivant moins les contours des zones d'affectations, et donc potentiellement plus contraignantes, sont susceptibles de garantir une meilleure insertion des éventuels projets de développement.

Des perspectives de population et de ménages au niveau communal à l'horizon 2026 ont été produites en 2012 par le Centre de recherche en Démographie et Sociétés de l'Université catholique de Louvain, à la demande de l'IWEPS.

La croissance de la population et des ménages aura évidemment un impact sur le territoire puisqu'elle nécessite le développement de nouveaux logements. Une plus ou moins grande part de ces logements mobilisera de nouveaux terrains à bâtir.

On peut donc élaborer différents scénarios pour illustrer une gamme de consommation foncière plausible à l'horizon 2026.

- *Face à un scénario maximaliste au niveau de la consommation d'espace, considérant que tout nouveau ménage impliquerait un nouveau logement sur une parcelle vierge, avec une taille moyenne de 10 ares, Péruwelz aura besoin de 53 ha à l'horizon 2026.*
- *Face à un scénario prenant en compte une certaine part de création de logements dans le bâti existant et la construction des immeubles à appartements on peut aussi réduire cette superficie.*

32 Evaluation paysagère

32.1 ZONES PRESENTANT UN INTERET PAYSAGER

32.1.1 Périmètres d'intérêt paysager au Plan de Secteur

Les périmètres d'intérêt paysager (PIP) inscrits aux Plans de Secteur en hachures obliques, ont été largement inspirés du Survey national réalisé dans les années soixante qui présentaient des sites d'intérêts multiples : esthétique, archéologique, botanique, hydrologique, ornithologique, touristique, géologique, zoologique, phytosociologique, historique, pédologique.

Les périmètres d'intérêt paysager visent au maintien, à la formation ou à la recomposition du paysage et forment des espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement.

La commune de Péruwelz comprend 13 ensembles inscrits en périmètres d'intérêt paysager au Plan de Secteur. Les périmètres d'intérêt paysager recouvrent **2140,4 ha**, soit **35,3%** de la superficie communale.



Figure 379 : Vue sur un périmètre d'intérêt paysager, depuis la rue de Vergne à Wiers



Figure 381 : Vue sur un périmètre d'intérêt paysager à la Garenne, depuis la rue de Grosmont

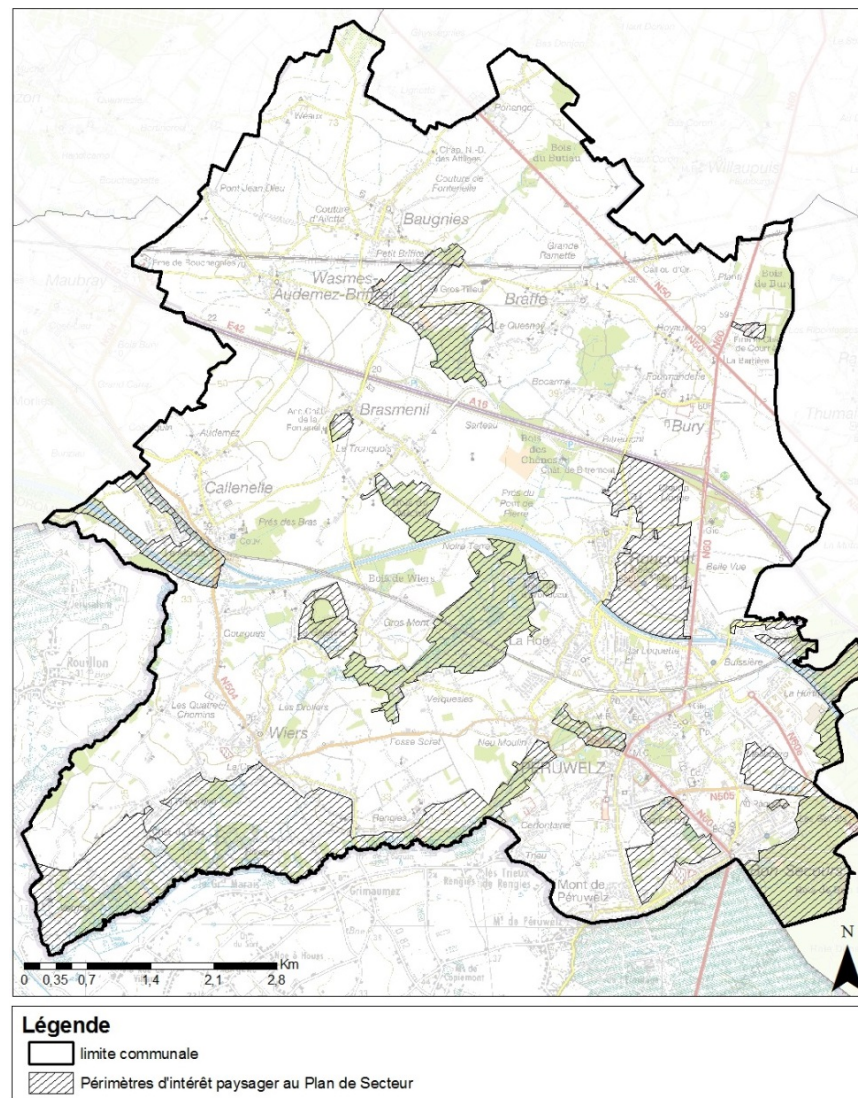


Figure 380 : Carte des périmètres d'intérêt paysager au Plan de Secteur (source : DGO4)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL
32.1.2 Entités paysagères ADESA

Outre les Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP), l'ADESA réalise (depuis 1995) une actualisation des PIP du Plan de Secteur à la demande de la Région wallonne (DGATLP).

Les critères retenus par l'ADESA afin de retenir une zone comme étant digne d'intérêt sont les suivants:

- la longueur de vue (ou profondeur de champ): la vue doit s'étendre sur au moins 300 mètres ;
- la variété (végétation, voiries, eaux, bâtiments, constructions diverses; ces éléments peuvent être valorisant ou non) ;
- la dimension verticale (relief et autres éléments), plans successifs (qualité des différents plans : avant-plan, moyen-plan et arrière-plan), harmonie, rareté.

Les enquêteurs évaluent chacun de ces critères sur une échelle à 5 degrés (valorise beaucoup, valorise un peu, sans influence, perturbe un peu, perturbe beaucoup).

Huit unités visuelles ou entités paysagères ont été définies par les membres de l'ADESA pour la commune de Péruwelz. Ces zones occupent **1382,7 ha**, soit **22,8%** de la superficie communale. Ces entités paysagères sont moins étendues que les périmètres d'intérêt paysager identifiés au Plan de Secteur.

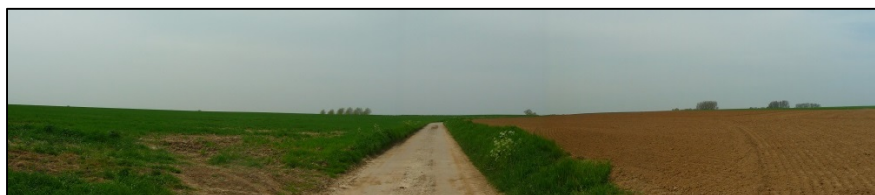
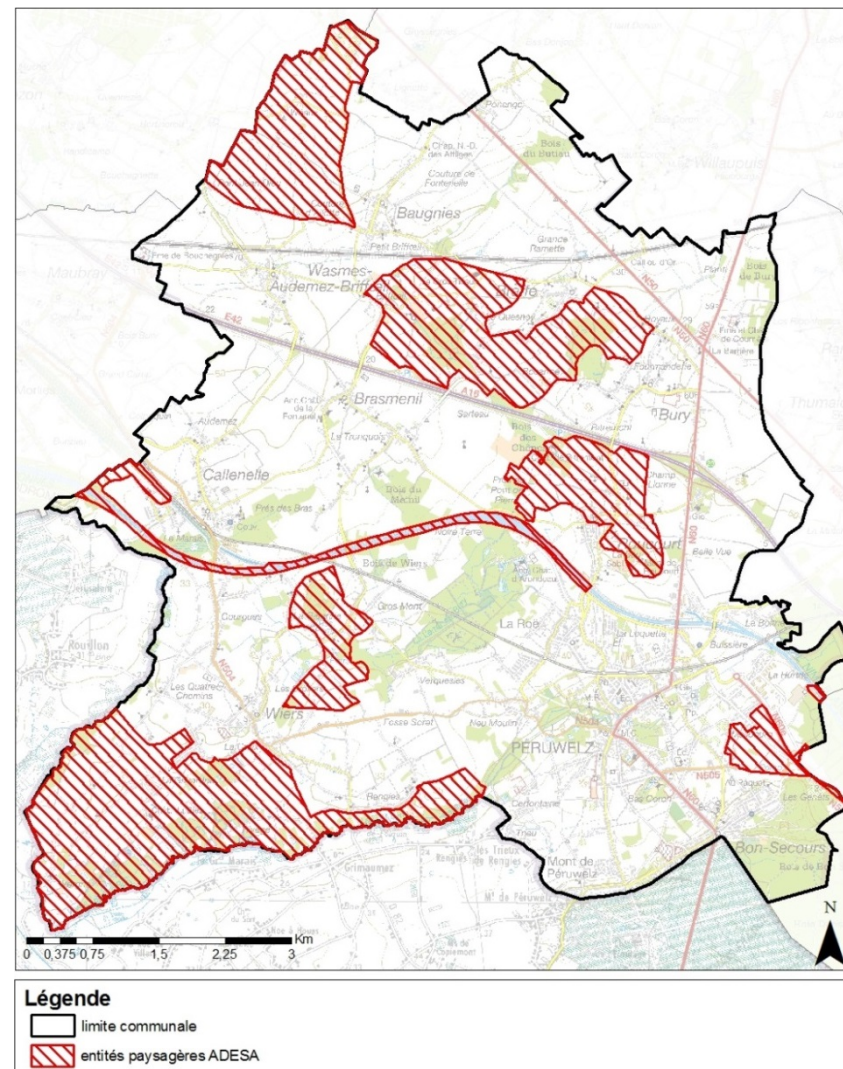


Figure 382 : Vue sur une entité paysagère ADESA, à Baugnies, depuis la rue d'Ailette



Figure 383 - Vue sur une entité paysagère ADESA, à Bury, depuis la rue d'Hoyaux

32.1.3 Pertinence des zones présentant un intérêt paysager



Ville de Péruwelz

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

A Péruwelz, les périmètres d'intérêt paysager (PIP), au Plan de Secteur, sont plus nombreux et moins étendus que ceux relevés par ADESA. En effet, ceux-ci concernent environ **35,3%** de la superficie communale, contre **22,8%** pour les entités paysagères relevées par ADESA.

Ces deux types de périmètres d'intérêt paysager concernent approximativement les mêmes zones, excepté une zone au nord de la commune, et une zone le long du canal pour lesquelles on retrouve des entités paysagères ADESA non reprises comme périmètre d'intérêt paysager au Plan de Secteur.

La majorité des périmètres d'intérêt paysager non repris par l'ADESA sont actuellement recouverts de bois, ce qui diminue considérablement leur attrait paysager.

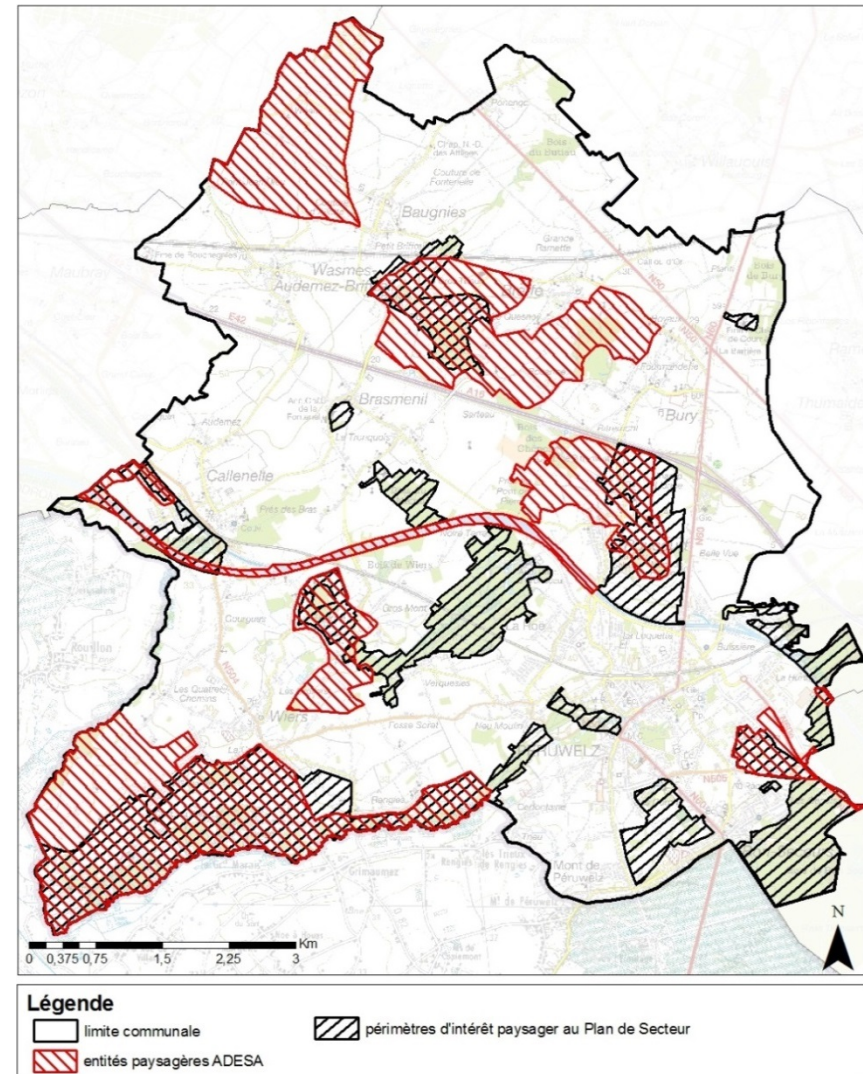


Figure 385 : Carte de comparaison des périmètres d'intérêt paysager au Plan de Secteur et des entités paysagères relevées par ADESA

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

32.2 LIGNES ET POINTS DE VUE REMARQUABLES

Les lignes paysagères ou lignes de vues remarquables (LVR), sont des points de vue linéaires, d'où l'on jouit d'une vue particulièrement belle.

Il existe également des lieux de vue de type ponctuel appelés points de vue remarquables (PVR).

Les PVR et les LVR contribuent à l'intérêt paysager d'une contrée autant que les PIP. Certains points de vue acquièrent une valeur particulière car ils marquent l'entrée des villes ou des villages; d'autres revêtent une valeur sociale parce qu'ils sont situés sur des voies de passage.

Pas moins de 7 LVR et 10 PVR ont été identifiés, par ADESA, sur territoire de la commune de Péruwelz.



Figure 386 : Vue sur la LVR situé à Wéaux, vue depuis la rue de Wéaux



Figure 387 : Vue sur la LVR situé à Roucourt,



Figure 388 : Vue sur un PVR situé le long de la rue du Fort Talon

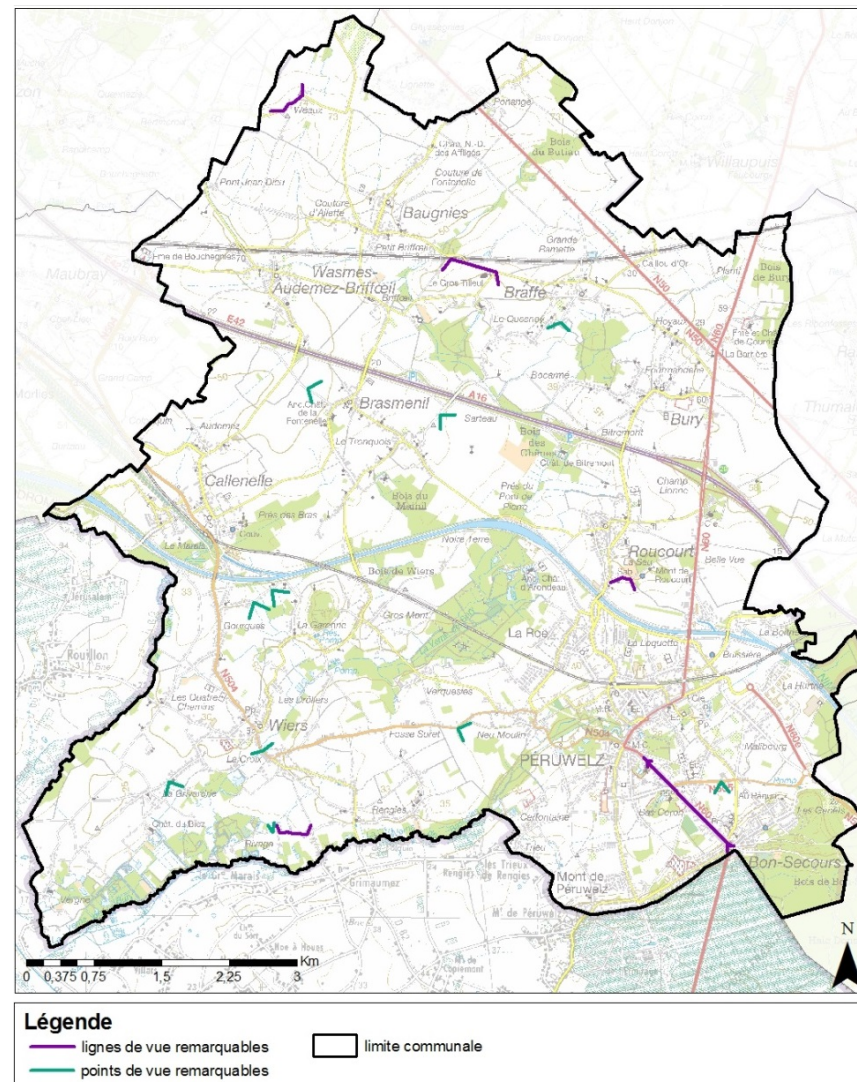


Figure 389 : Carte des PVR et LVR relevés par ADESA dans la commune de Péruwelz

Ajouter point de vue local PNPE (il est sur la carte générale)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Il est à noter également qu'un point de vue local a été identifié par le parc naturel des plaines de l'Escaut. Il se situe à Roucourt et offre une vue sur une facette différente du village. Il permet également d'apercevoir la ruine de l'ancien moulin situé entre Brasménil et Roucourt.

Par ailleurs, une analyse plus détaillée de chaque point a également été réalisée par le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut. Cette dernière est reprise ci-dessous. Elle est issue de l'Atlas des paysages du PNPE (Livre 2 – Atlas Communaux des paysages – Livret 2.5 – Péruwelz – version décembre 2010).

Le PNPE a par ailleurs réalisé pour chaque point de vue et ligne de vue remarquable, des cônes de vue permettant de visualiser l'amplitude de vue de chaque point ou ligne. Ces cônes sont repris sur la figure ci-dessous :

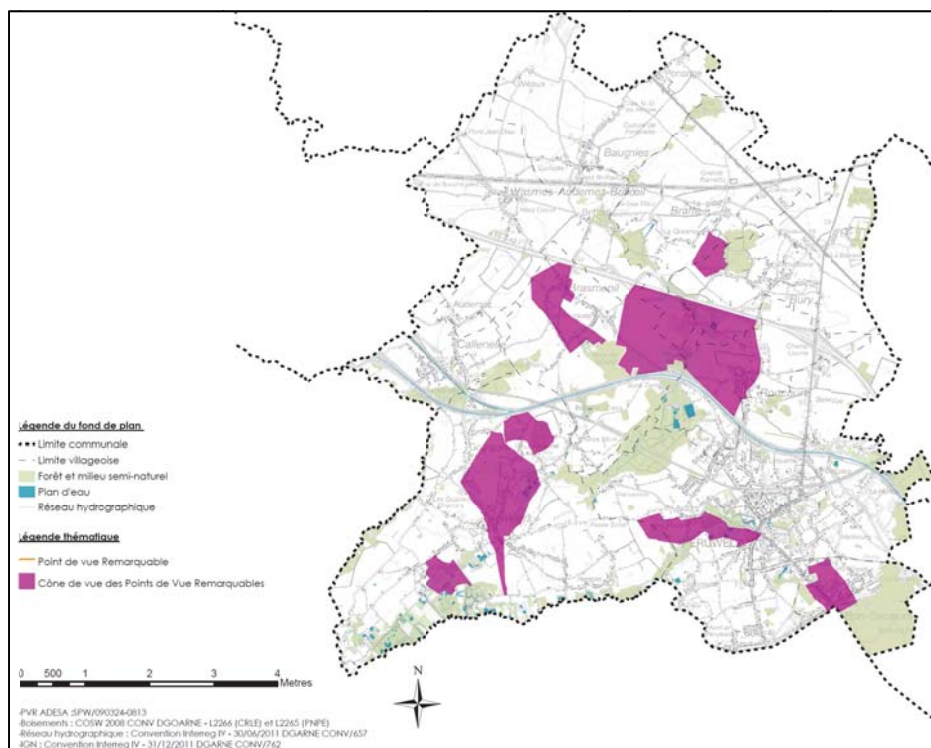
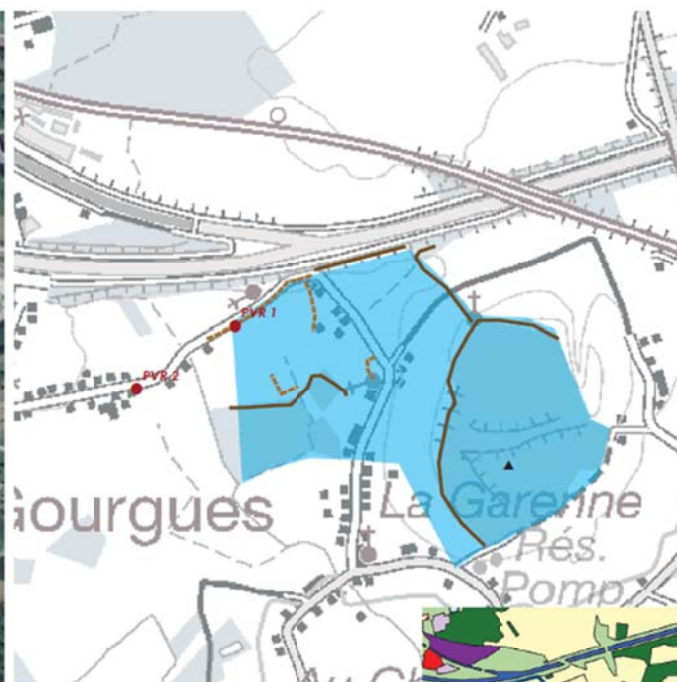


Figure 390 : Localisation des cônes de vue des points de vue et ligne de vue remarquable (source : PNPE)



PVR1 : vue vers le mont boisé de la Garenne et à son pied l'habitat rural en grès (pierre de sable) – rue du Fort Talon à Wiers

Analyse :

Les surfaces de visibilité :

- Premier plan : du point d'observation aux limites opaques végétales.

Les linéaires plus ou moins opaques :

- Lisière boisée au pied du Mont de la Garenne et au sud-ouest.
- Alignement d'arbres long de la voirie au nord qui cadre la vue.
- Alternance de haies vives et de limites jardinées.

Les points de repère du paysage :

- Sommet du Mont de la Garenne.
- Clocher de l'église de Wiers.

Recommandations :

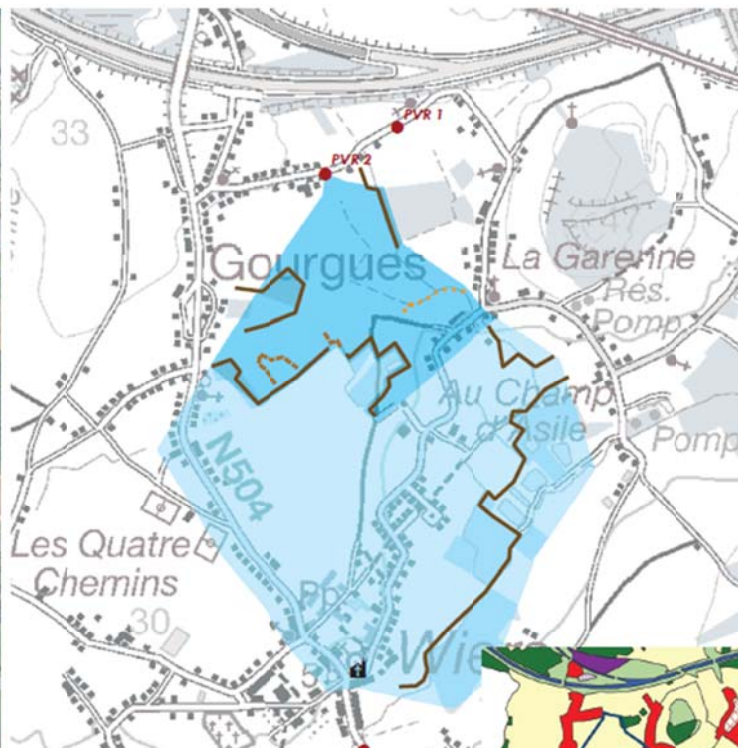
- Préserver (particulièrement pour ce qui n'est pas repris au Plan de secteur) et entretenir les petits alignements/bouquets d'arbres/haies existants tout en conservant l'ouverture de la zone agricole.
- Soigner la silhouette bâtie du hameau de la rue de la Garenne en continuité de l'habitat en grès existant.

Légende

- Points de vue remarquables de Péruwelz
- Cônes de vue des PVR
 - Premier plan
- Obstacles visuels
 - Opacité forte
 - Opacité moyenne
- ▲ Points d'appel
 - ▲ Sommet

0 100 200 400 600 800 Mètres
 -PVR ADESA : SPW/090324-0813
 -IGN : Convention Interreg IV - 31/12/2011 DGARNE CONV/762
 -Photos aériennes : SPW/090324-0813





PVR2 : position dominante permettant d'apprécier l'église de Wiers dans un écrin de verdure – rue du Fort Talon à Wiers

Analyse :

Les surfaces de visibilité :

- Premier plan : du point d'observation à la première rangée de la lisière boisée.
- Deuxième plan : espace résiduel de prairies entre deux rangées de la lisière boisée.

Les linéaires plus ou moins opaques :

- Lisières boisées qui cadrent la vue et la divisent en deux plans.
- Haies vives et saules têtards qui animent la vue.

Les points de repère du paysage :

- Clocher de l'église de Wiers.

Recommandations :

- Préserver (car non repris au Plan de secteur) et entretenir les petits alignements/bouquets d'arbres/haies existants qui donnent du charme à la vue.

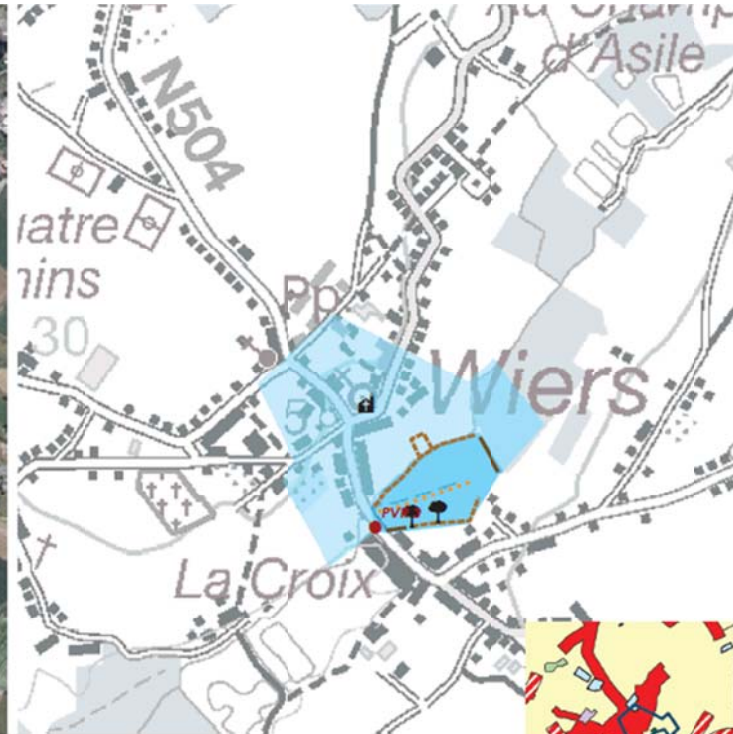
Légende

- | | | | |
|--|-----------------------------|--------------------------|-----------------------|
| ● Points de vue remarquables de Péruwelz | Cônes de vue des PVR | Obstacles visuels | Points d'appel |
| | ■ Premier plan | — Opacité forte | 🏰 Clocher |
| | ■ Deuxième plan | — Opacité moyenne | |
| | | ⋯ Opacité faible | |



-PVR ADESA : SPW/090324-0813
 -IGN : Convention Interreg IV - 31/12/2011 DGARNECONV/762
 -Photos aériennes : SPW/090324-0813





PVR3 : grâce à une trouée dans l'alignement de l'habitat le long de la voirie et le maintien d'une prairie au bord du cours d'eau, belle vue sur l'église. Une aulnaie le long du cours d'eau embellit la vue – Grand Rue à Wiers

Analyse :

Les surfaces de visibilité :

- Premier plan : du point d'observation aux limites variées qui encadrent la vue proche.
- Deuxième plan : centre du village avec l'église en point d'appel.

Les linéaires plus ou moins opaques :

- Lisière boisée, haie vive et limite jardinée (et mur) qui cadrent fortement la vue proche.
- Jeune alignement d'arbres qui divise l'avant-plan en deux.

Les points de repère du paysage :

- Clocher de l'église de Wiers.
- Arbres imposants au sein des limites jardinées.

Recommandations :

- Conserver l'ouverture dans le premier plan : adapter les constructions (composition urbanistique assurant une transition entre une zone à caractère rural et une zone construite) et prohiber les plantations trop envahissantes.
- Soigner les limites jardinées des propriétés en limite de point de vue.

Légende

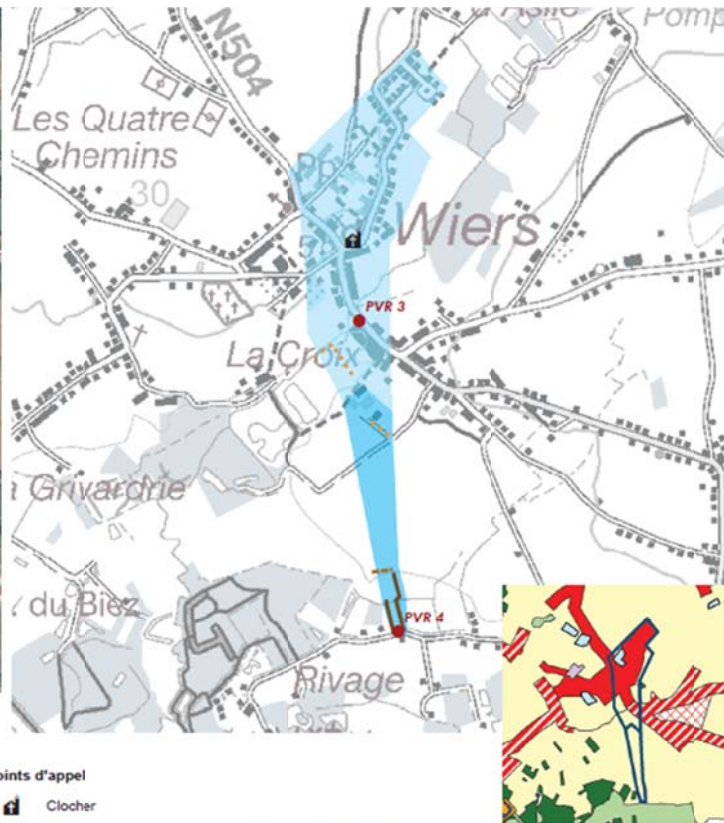
- | | | | |
|--|-----------------------------------|---------------------------------|----------------------|
| ● Points de vue remarquables de Péruwelz | Cône de vue des PVR Premier plan | Obstacles visuels Opacité forte | Points d'appel Arbre |
| | Cône de vue des PVR Deuxième plan | Opacité moyenne | Clocher |
| | | Opacité faible | |



-PVR ADESA : SPW/090324-0813
 -IGN : Convention Interreg IV - 31/12/2011 DGARNE CONV/762
 -Photos aériennes : SPW/090324-0813



SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL



PVR4 : (lieu dit le Rivage) – vue orientée par 2 rangées de saules têtards avec en point de mire le village dominé par son église - A l'intérieur du PIP de Wiers- rue du Rivage à Wiers

Analyse :

Les surfaces de visibilité :

- Premier plan : du point d'observation aux bâtiments de l'exploitation agricole.
- Deuxième plan : centre du village (en prolongement du cône de vue étroit) avec l'église en point d'appel.

Les linéaires plus ou moins opaques :

- Alignements de saules têtards qui cadrent fortement la vue (cône de vue très étroit - fenêtre).
- Haies vives.

Les points de repère du paysage :

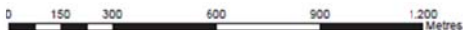
- Clocher de l'église de Wiers.

Recommandations :

- Préserver (car non repris au Plan de secteur) et entretenir les alignements de saules têtards.
- Restaurer l'alignement de saules têtards existants à l'est de la vue (point de vue alternatif -> Cela permettrait de toujours garder un point de vue intéressant tout en respectant le rythme de la croissance végétale).
- Soigner les bâtiments agricoles et leurs abords.

Légende

- | | | | |
|--|-----------------------------|--------------------------|-----------------------|
| ● Points de vue remarquables de Péruwelz | Cônes de vue des PVR | Obstacles visuels | Points d'appel |
| | ■ Premier plan | — Opacité forte | 🏰 Clocher |
| | ■ Deuxième plan | — Opacité moyenne | |
| | | ⋯ Opacité faible | |



-PVR ADESA :SPW/090324-0813
 -IGN : Convention Interreg IV - 31/12/2011 DGARNE COIV/762
 -Photos aériennes : SPW/090324-0813





PVR5 (Grivardrie) – paysage de prairies humides cloisonnées par un alignement de saules têtards vu au travers du bâti - À l'intérieur du PIP de Wiers – rue de la Croix à Wiers

Analyse :

- Les surfaces de visibilité :**
- Premier plan : cône de vue étroit qui butte sur un alignement de peupliers.
 - Deuxième plan : échappée latérale depuis le cône de vue.

Les linéaires plus ou moins opaques:

- Limites boisées ou jardinées qui cadrent la vue.
- Alignements de saules têtards qui animent la vue.
- Alignement de peuplier.

Les points de repère du paysage :

- Point de vue constituant un arrêt sur la Route Paysagère.

Recommandations :

- Conserver l'ouverture dans le premier plan: adapter les constructions (composition urbanistique assurant une transition entre une zone à caractère rural et une zone construite) et prohiber les plantations trop envahissantes.
- Préserver et entretenir les alignements et lisières boisées (pas toujours inscrites au Plan de secteur) qui donnent du charme à la vue.
- Soigner les limites jardinées des propriétés en limite de point de vue

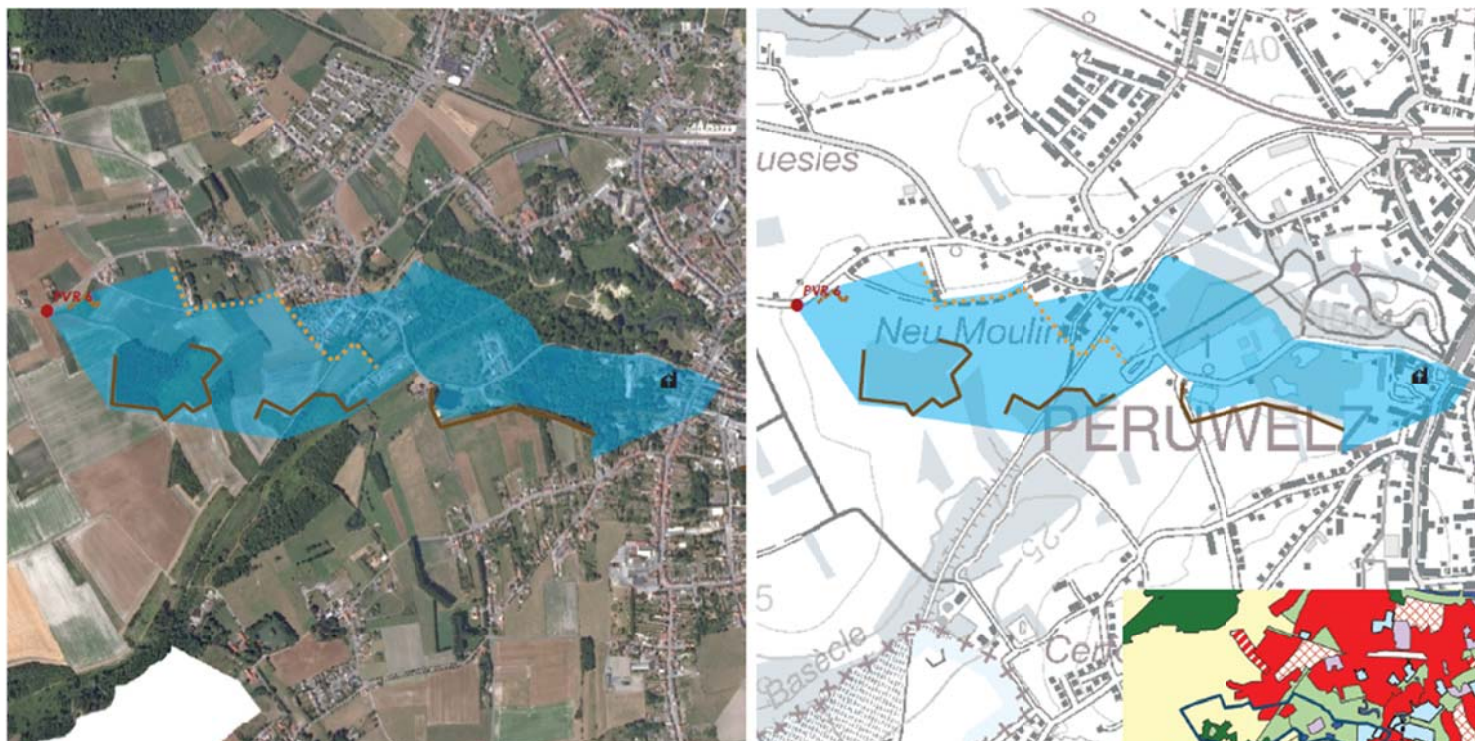
Légende

- Points de vue remarquables de Péruwelz
- Cônes de vue des PVR
 - Premier plan
 - Deuxième plan
- Obstacles visuels
 - Opacité forte
 - Opacité moyenne



-PVR ADESA :SPW/090324-0813
 -IGN : Convention Intereg IV - 31/12/2011 DGARNE CO/IV/762
 -Photos aériennes : SPW/090324-0813





PVR6 : vue sur le clocher de l'église de Péruwelz cadrée par des massifs boisés – Chemin de Wiers à Péruwelz

Analyse :

Les surfaces de visibilité :

- Premier plan : du point d'observation aux limites végétales jusqu'au clocher de l'église de Péruwelz. Alternance de cultures et de prairies.

Les linéaires plus ou moins opaques :

- Limites boisées ou jardinées qui structurent et encadrent la vue.

Les points de repère du paysage :

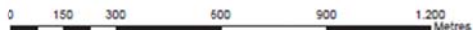
- Clocher de l'église de Péruwelz.

Recommandations :

- Conserver l'ouverture partielle du paysage : prohiber les plantations en zones agricoles.
- Maintenir une silhouette urbaine de qualité sur Péruwelz et le point d'appel vertical unique que constitue le clocher (attention à la hauteur des bâtiments en zone urbanisable).
- Soigner les limites jardinées des propriétés en limite de point de vue.
- Conserver le liseré végétal le long d'un ancien sentier.

Légende

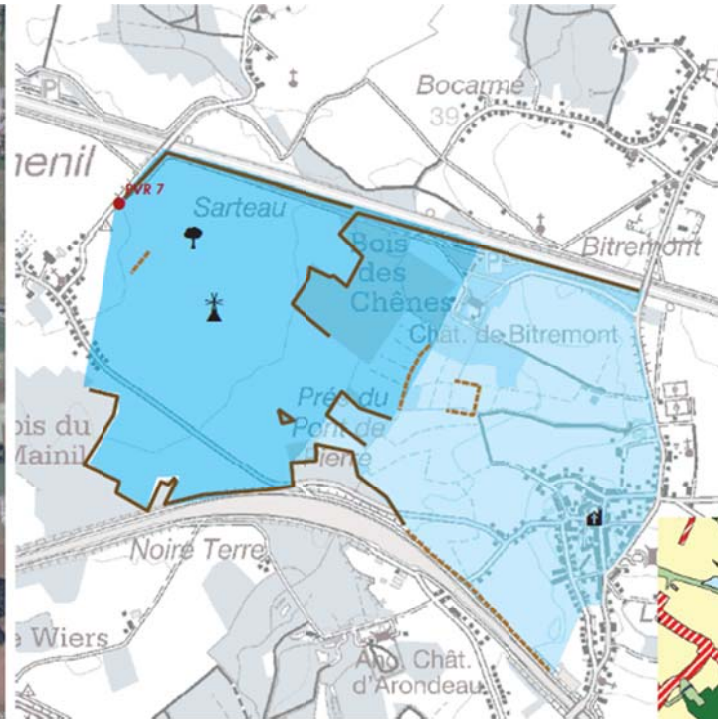
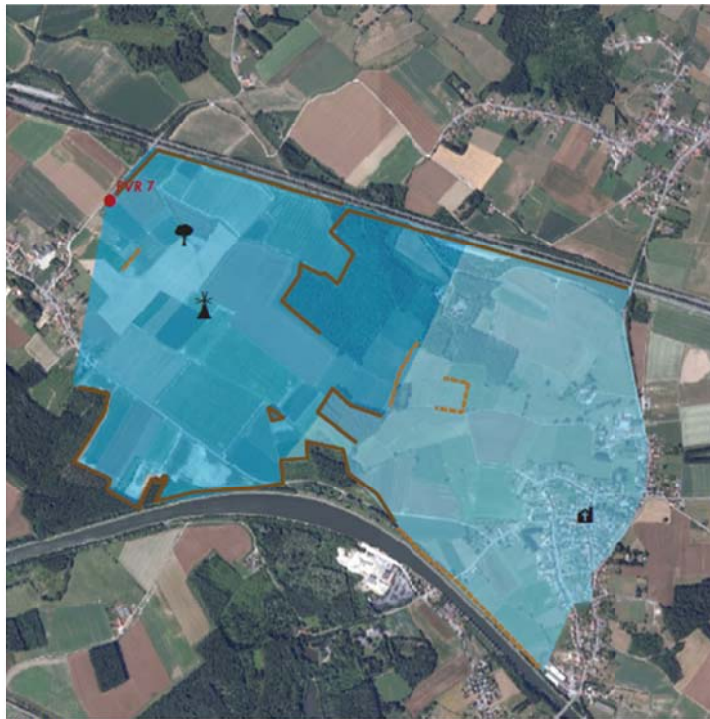
- Points de vue remarquables de Péruwelz
- Cônes de vue des PVR
 - Premier plan
- Obstacles visuels
 - Opacité forte
 - Opacité moyenne
 - Opacité faible
- 🏰 Points d'appel
 - 🏰 Clocher



-PVR ADESA : SPW/090324-0813
 -IGN : Convention Interreg IV - 31/12/2011 DGARNE CONV/762
 -Photos aériennes : SPW/090324-0813



SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL



PVR7 (Pot en Fosse) : vue sur les ruines d'un ancien moulin au milieu des champs entre Brasménil et Roucourt. Arrière fond : église de Roucourt et Basilique de Bon-Secours – rue du Chêne brûlé à Brasménil

Analyse :

Les surfaces de visibilité :

- Premier plan : du point d'observation vers les haies vives.
- Deuxième plan : rideaux d'arbres jusqu'au centre du village.

Les linéaires plus ou moins opaques :

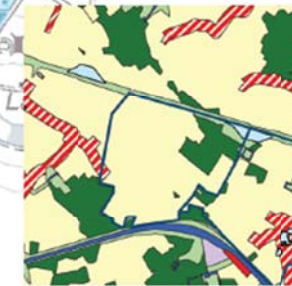
- Alignement d'arbres et lisières boisées le long d'infrastructures (route, canal, autoroute).
- Haies vives et limite boisée qui animent la vue.

Les points de repère du paysage :

- Clocher de l'église de Roucourt.
- Ancien moulin à vent.
- Arbre isolé imposant.

Recommandations :

- Conserver l'ouverture partielle du paysage: prohiber le bâti (hangar) et les plantations trop envahissantes en zone agricole.



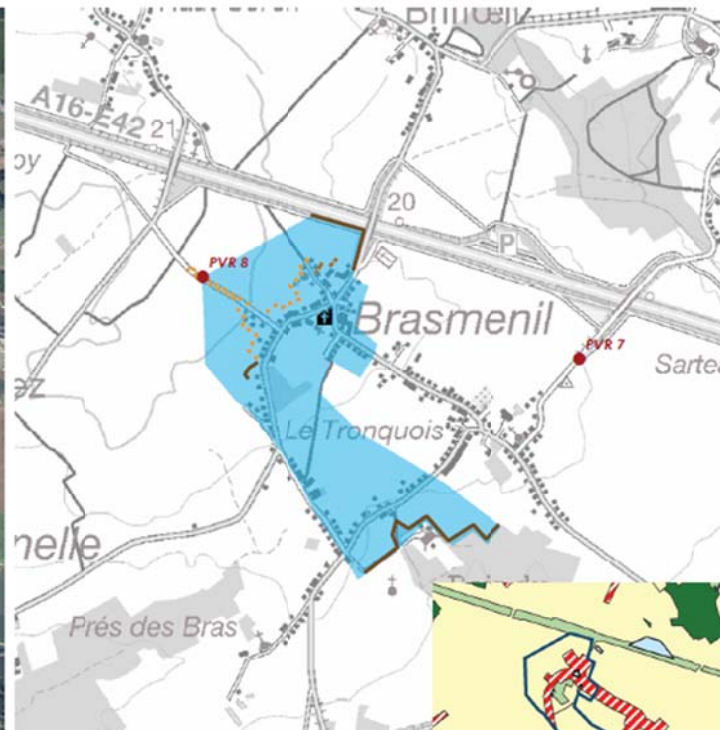
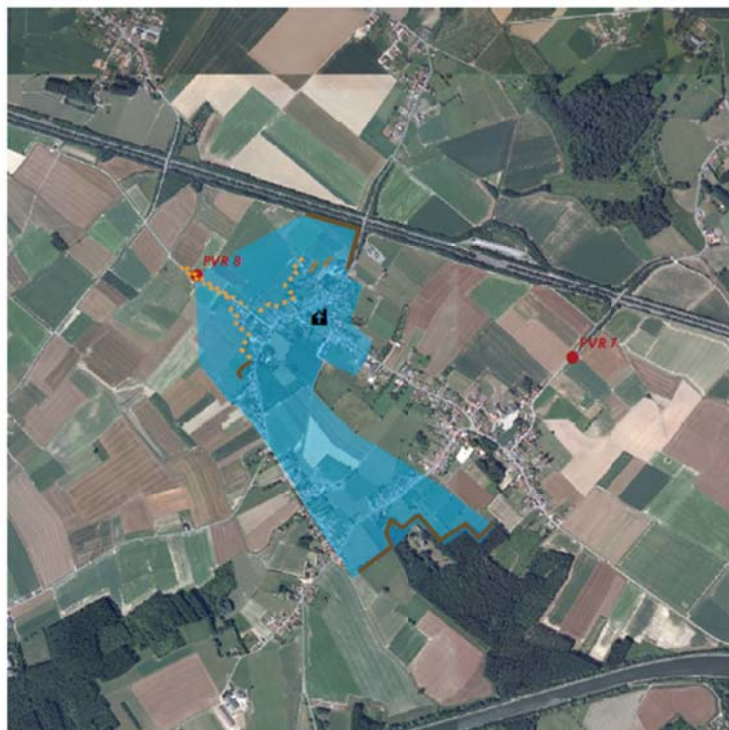
Légende

● Points de vue remarquables de Péruwelz	Cônes de vue des PVR	Obstacles visuels	Points d'appel
	■ Premier plan	— Opacité forte	☛ Moulin
	■ Deuxième plan	— Opacité moyenne	☛ Clocher
			☛ Arbre

0 200 400 800 1.200 1.500 Mètres

-PVR ADESA : SPW/090324-0813
 -IGN : Convention Interreg IV - 31/12/2011 DGARNE CONV/762
 -Photos aériennes : SPW/090324-0813





PVR8 (Grande Couture) : sur la crête séparant la Verne de Bury de la Calonne, vue sur le village de Brasmenil et son clocher (entrée de village) - rue d'Hommeriaux à Brasmenil

Analyse :

Les surfaces de visibilité :

- Premier plan : du point d'observation jusqu'aux limites boisées. Champs, prairies et bâti.

Les linéaires plus ou moins opaques :

- Limites boisées d'un boisement au sud ou le long d'une infrastructure (autoroute) au nord.
- Limites jardinées ou alignement d'arbres au sein du cône de vue.

Les points de repère du paysage :

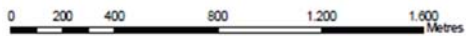
- Clocher de l'église de Brasmenil.

Recommandations :

- Conserver l'ouverture partielle du paysage : prohiber le bâti (hangar), les plantations trop envahissantes en zone agricole et les dépôts divers (amendement agricole).
- Entretien des alignements d'arbres plantés le long de la voirie (sinon fermeture de la vue quand ceux-ci arriveront à maturité).
- Maintenir une silhouette villageoise de qualité sur Brasmenil
- Soigner les limites jardinées des propriétés au sein du cône de vue.

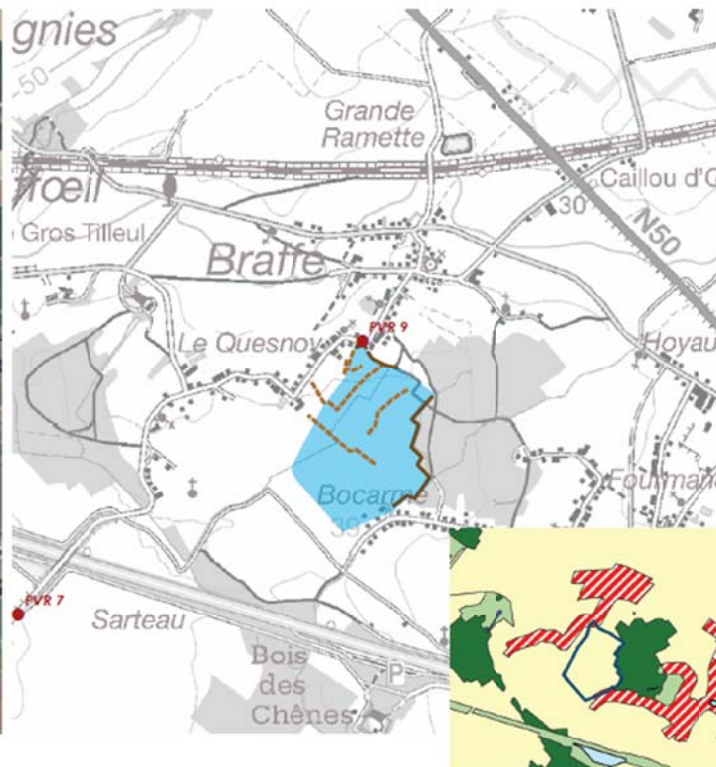
Légende

- Points de vue remarquables de Péruwelz
- Premier plan
- Obstacles visuels
 - Opacité forte
 - Opacité moyenne
 - Opacité faible
- 🏰 Clocher



-PVR ADESA : SPW/090324-0813
 -IGN : Convention Interreg IV - 31/12/2011 DGARNE CONIV/762
 -Photos aériennes : SPW/090324-0813





PVR9 : vue sur le bocage de la vallée de la Guéronde de Braffe - A l'intérieur du PIP de Bury-Braffe – rue du Quesnoy à Braffe

Analyse :

Les surfaces de visibilité :

- Premier plan : du point d'observation aux limites jardinées opaques très proches (pas d'autre plan)

Les linéaires plus ou moins opaques :

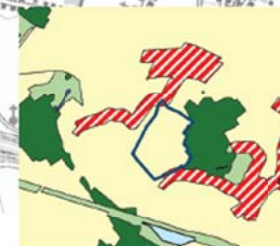
- Limites d'un boisement, mur de clôture et limites jardinées qui ferment la vue (peu de profondeur).
- Alignements d'arbres (peupliers ou saules têtards) qui animent la vue.

Les points de repère du paysage :

- Point de vue constituant un arrêt sur la Route Paysagère.

Recommandations :

- Préserver et entretenir les alignements existants qui donnent du charme à la vue tout en conservant l'ouverture de la zone agricole existante.
- Soigner les limites jardinées des propriétés en limite de point de vue.
- Conserver l'ouverture en avant-plan au sein de la zone d'habitat à caractère rural (sinon, perte de ce point de vue). Point d'arrêt sur la Route Paysagère.



Légende

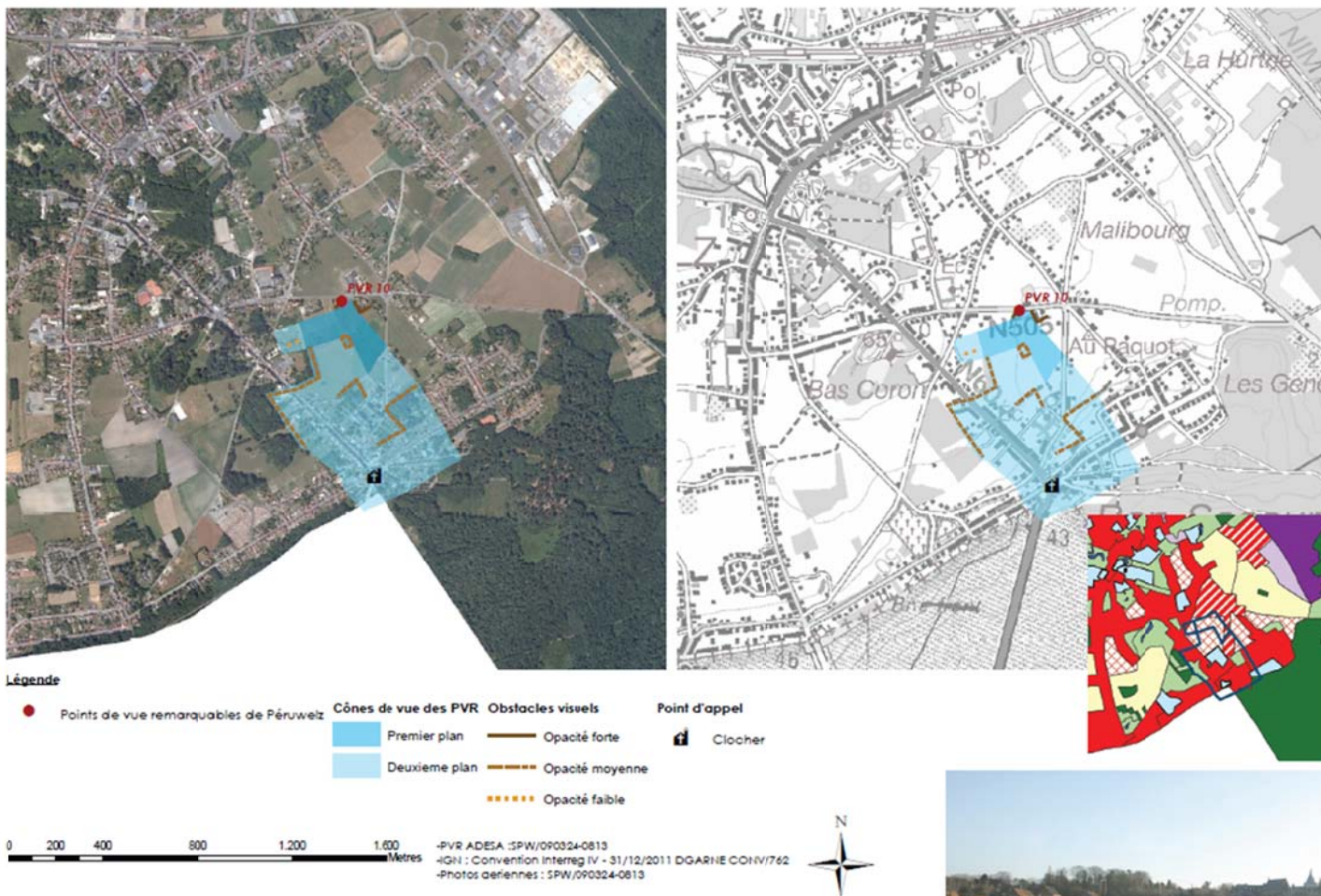
- Points de vue remarquables de Péruwelz
- Premier plan
- Obstacles visuels
 - Opacité forte
 - Opacité moyenne



-PVR ADESA : SPW/090324-0813
 -IGN : Convention Intereg IV - 31/12/2011 DGARNE CON/762
 -Photos aériennes : SPW/090324-0813



SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL



PVR10 : vue sur la Basilique de Bon-Secours et l'Espéranderie. Bosquet et haies vives qui « entourent » le Mont Bon-Secours – rue de Blaton à Péruwelz

- Analyse :**
Les surfaces de visibilité :
- Premier plan : du point d'observation jusqu'au premier petit ensemble boisé dans l'axe du point de vue qui ferme le premier plan.
 - Deuxième plan : prairies jusqu'au clocher de la Basilique de Bon-Secours. Vue sur l'aurole de prairies autour du bâti.

- Les linéaires plus ou moins opaques:
- Limites boisées (haies vives non entretenues, petits bosquets) qui animent la vue.
 - Lisière de la forêt de Bon-Secours en arrière plan et murs de clôture des jardins.

- Les points de repère du paysage :
- Clocher de la Basilique de Bon-Secours.

- Recommandations :**
- Conserver l'ouverture en avant-plan au sein de la zone d'habitat à caractère rural (sinon, perte de ce point de vue).
 - Conserver l'ouverture du paysage sur le clocher de la Basilique de Bon-Secours et son avant-plan de prairies : réflexion à intégrer si la ZACC est mise en œuvre – Vue presque similaire à 50m à l'ouest.
 - Soigner les limites jardinées ou mur des propriétés en limite de point de vue.
 - Préserver et entretenir les petits alignements / bouquets d'arbres qui donnent du charme à la vue.



32.3 CONSTRUCTIONS OU ELEMENTS D'INTERET PAYSAGERS ET POTENTIEL ATTRACTIF DE LA COMMUNE ³²

32.3.1 Le Gros Tilleul de Braffe

Cet arbre aujourd'hui fortement abimé par une rafale de vent en 2011, était déjà mentionné par Ferraris comme élément de repère dans le paysage. En 1890, la chapelle Notre-Dame de Lourdes fut installée au creux de l'arbre.

Cet arbre tricentenaire reste encore un repère dans le village de Braffe.



Figure 391 : Vue sur le Gros Tilleul de Braffe

32.3.2 Basilique Notre-Dame de Bon-Secours³³

La Basilique se situe sur le point culminant du Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Depuis le XVI^{ème} siècle, elle est un lieu de pèlerinage. Les pèlerins viennent vénérer la Vierge Notre-Dame de Bon-Secours qui est une statue taillée dans le bois du chêne originel. L'édifice est octogonal et de style néogothique, avec une touche byzantine.

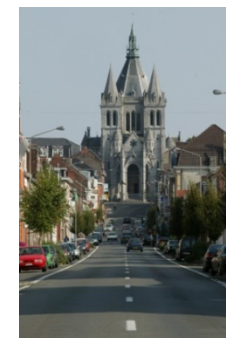


Figure 392 : Vue sur la Basilique Notre-Dame de Bon-Secours

32.3.3 Le château d'Arondeau³⁴

Ce château se situe à Roucourt, dans un vaste domaine boisé de 15 hectares. Cette demeure a été construite au XIX^{ème} siècle. Elle est actuellement utilisée pour des mariages, séminaires et également comme hôtel.



Figure 393 : Vue sur le château d'Arondeau

(source : <http://www.kortrijkconventionbureau.be>)

³² Source : les atlas paysagers du PNPE, livre 2.5 : Péruwelz

³³ Source : www.peruwelz.be

³⁴ Source : <http://www.lechateaudarondeau.com>

Ville de Péruwelz

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

32.3.4 Le château du Biez et le Planti

Ce château fut construit au Moyen-Age. Un camping et un club de pêche sont présents actuellement dans le parc.



Figure 394 : Vue sur le château du Biez (source : site officiel du camping)

32.3.5 La Ferme de Bouchegnies

Cette ferme d'abbaye datant du XVIIème siècle se situe à Wasmes-Audemez-Briffoeil et est actuellement utilisée pour des mariages, réceptions, séminaires, etc.



Figure 395 : Vue sur la ferme de Bouchegnies (source : www.toqueblanche.com)

32.3.6 Le port de plaisance de Péruwelz

Le port de plaisance de Péruwelz existe depuis 2006 et se situe le long du Canal Nimy-Blaton-Péronnes. Ce port de plaisance est bien équipé pour les plaisanciers, ce qui lui permet une certaine attractivité. Il permet en outre de mettre en valeur le canal qui traverse le territoire communal.



Figure 396 : Vue sur le port de plaisance de Péruwelz (source : www.peruwelz.be)

32.3.7 La Maison du Parc

La Maison du Parc naturel des Plaines de l'Escaut est un centre d'accueil et de pédagogie autour de la nature. Elle met en valeur également l'offre touristique présente à l'échelle du parc naturel. Par ailleurs, un promenoir des Cimes y a été construit afin de découvrir les cimes des arbres, à 16 mètres de hauteur.



Figure 397 : Vue sur la Maison du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (source : www.peruwelz.be)

32.3.8 Le canal désaffecté

L'ancien canal de Péruwelz a été désigné comme entité paysagère par l'asbl ADESA.



Figure 398 : Vue sur le canal désaffecté

D'autres éléments tels que le RAVeL, les bois (celui de Bon-Secours notamment) et les étangs sont vecteurs d'attractivité.

Plusieurs lieux dits ont également été identifiés par le PNPE :



- lieu-dit « Les Droliers » à Grosmont ;
- lieu-dit « Rengies » à Rengies ;
- lieu-dit « Le Quesnoy » à Bury.

Il est à noter qu'une route paysagère a été balisée par le PNPE sur le territoire communal et relie les différents points d'intérêt paysager présentés ci-dessus. Nous renvoyons le lecteur au chapitre « Tourisme » pour plus d'informations à ce sujet.


32.4 ENSEMBLES OU ELEMENTS MAL INTEGRES


Pour rappel, l'urbanisation et les activités humaines ont une influence considérable sur le paysage.

Nous reprenons ci-dessous quelques éléments mal intégrés dans la commune, déjà cités dans les autres domaines du diagnostic. Il s'agit de :

<ul style="list-style-type: none"> • Des routes nationales parcourent la commune 	 <p>Figure 399 : Vue sur la N60</p>
<ul style="list-style-type: none"> • De l'autoroute E42 	<p>L'autoroute traversa le territoire communal d'est en ouest, au nord de la ville de Péruwelz. Celle-ci marque fortement le paysage alentour, essentiellement de nuit lorsque les réverbères sont allumés.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les parcs d'activité économique et industries 	 <p>Figure 400 : Vue sur des activités industrielles à Bon-Secours</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Des 	<p>Plusieurs de ces éléments sont présents sur le</p>

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

<p>infrastructures techniques, telles que des antennes relais GSM, des châteaux d'eau, des lignes électriques, etc.</p>	<p>territoire de Péruwelz ou à proximité. Ceux-ci sont parfois très visibles, du fait de leur hauteur, couleur, et/ou isolement. Ainsi, ces éléments peuvent 'polluer' certains panoramas d'intérêt.</p>  <p><i>Figure 401 : Vue sur une antenne GSM</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les silos à grains et autres réservoirs 	<p>Les silos à grains, véritables réservoirs de stockage destinés à entreposer divers produits en vrac pour l'activité agricole, se présentent souvent comme des éléments cylindriques verticaux construits en divers matériaux (bois, acier, béton, etc.). Suivant leur gabarit, certains se fondent dans le paysage, d'autres se verront depuis des points de vue très éloignés et marqueront donc le paysage.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les hangars métalliques ou non 	<p>Nombreuses fermes ou entreprises de Péruwelz, possèdent des hangars. Ceux-ci, s'ils sont mal intégrés, peuvent nuire à la beauté des paysages. Ainsi, dans certains cas, un traitement peut s'avérer nécessaire; par exemple, en masquant ces infrastructures derrière des écrans végétaux.</p>

	 <p><i>Figure 402 : Vue sur des hangars agricoles</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le développement linéaire des villages 	<p>Bon nombre de villages de la commune se sont développés le long de routes. Ceci donne un aspect étendu aux villages qui, de fait, entrent parfois en conurbation. Les constructions le long de ces axes sont récentes (pas d'une architecture typique de la région) et non-mitoyennes. Ceci porte atteinte à la qualité des paysages.</p>

Au Plan de Secteur, on observe 13 périmètres d'Intérêt Paysager (PIP). Ceux-ci s'étendent sur environ 35,5% de la surface communale. Par contre, seulement 8 unités visuelles ou entités paysagères ont été définies par les membres de l'ADESA pour la commune de Péruwelz. Ces zones occupent tout de même 22,8% de la superficie communale. De plus, pas moins de 7 lignes de vue remarquables (LVR) et 10 points de vue remarquables (PVR) ont été identifiés sur territoire de la commune de Péruwelz par l'asbl ADESA.

Le paysage de la commune, peut être qualifié de rural. Les villes et villages sont dispersés au niveau du territoire communal. Une dichotomie existe de part et d'autre du canal : le nord du territoire est caractérisé par des grandes parcelles agricoles et le sud de la commune est occupé par des zones humides et des prairies.

- Il est donc nécessaire de préserver et réhabiliter le paysage de la commune en contrôlant le développement des villages et des infrastructures techniques, ainsi qu'en travaillant avec les agriculteurs. Ainsi, la gestion des paysages, dans la commune de Péruwelz, devra prendre en compte les surfaces agricoles à la fois comme ressource économique, mais aussi paysagère et patrimoniale.

33 Tableau Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
PAYSAGES	Présence de périmètres d'intérêt paysager au Plan de Secteur, ainsi que d'entités paysagères, de points et de lignes de vue remarquables relevés par ADESA	Certains des éléments d'intérêt paysager ont été dénaturés par l'urbanisation	Préserver légalement ces territoires d'intérêt paysager ainsi que les lignes de vue et points de vue remarquables	Dénaturation de ces zones par des aménagements non réfléchis
		Eléments mal intégrés : des routes nationales, des parcs d'activité économique, des silos à grains et autres réservoirs, des hangars métalliques ou non, des antennes relais GSM, des lignes à haute tension et des châteaux d'eau ; des développements linéaires de villages, la ligne TGV, l'autoroute, etc.	Limiter l'impact des éléments dénaturant le paysage, par des accroches au paysage ou des rideaux verdurissants.	Risque de voir disparaître certains paysages d'intérêt du fait de la construction d'éléments mal intégrés

BESOINS ET ENJEUX

34 Besoins et enjeux

34.1 PREAMBULE

34.1.1 Objectifs

Les objectifs sont :

- Déterminer les enjeux et les besoins suite à l'analyse de la situation existante

34.1.2 Cartographie

Néant

35 Analyse subjective

Questions
<p>Où se situent, d'après vous, les endroits stratégiques du développement de la commune ?</p>
<p>Quelles sont d'après vous les zones à urbaniser dans le futur sur le territoire de votre commune ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les zones rurales <input type="checkbox"/> Les zones urbaines <input type="checkbox"/> Les zones économiques <input type="checkbox"/> Autre

D'après les habitants, le centre-ville de Péruwelz est le lieu stratégique à développer. Les zonings sont aussi évoqués ainsi que la rue Neuve Chaussée et la mise en valeur des abords de la Basilique.

De manière générale, les zones urbaines doivent être la cible des aménagements et de l'urbanisation, ainsi que les zones économiques. A l'inverse, les habitants préconisent de ne pas trop urbaniser les zones rurales. Par ailleurs, la catégorie « autres » recouvre un important nombre de personnes pour qui « il ne faudrait plus urbaniser ». Ces réponses traduisent la crainte de voir la campagne disparaître sous un nombre trop important de nouvelles constructions.

Quelles sont d'après vous les zones à urbaniser dans le futur sur le territoire de votre commune ?	Nombre	% obs.
Les zones rurales	159	26,7%
Les zones urbaines	199	33,4%
Les zones économiques	173	29,1%
Autres	49	8,2%

Figure 403: Tableau des zones à urbaniser selon les habitants

36 Les besoins exprimés par les habitants

Questions

Quels sont, à votre avis, les besoins non satisfaits qui se manifestent aujourd'hui dans votre commune ?

464 personnes sur 595 personnes ont répondu à cette question, soit 78% des personnes interrogées.

Quels sont, à votre avis, les besoins non satisfaits qui se manifestent aujourd'hui dans votre commune ?	Nombre	% obs.
Mobilité / Accessibilité	139	23,4%
Sécurité / Police	136	22,9%
Cadre de vie / Environnement / Propreté	124	20,8%
Commerces / Activités économiques / Emploi	84	14,1%
Services Publics / Equipements (sportifs, culturels, santé, etc.)	49	8,2%
Vie de village (animations, jeux pour enfants, activités diverses)	26	4,4%
Cadre bâti / Logement / Urbanisme	19	3,2%
Infrastructures techniques (égouttage, bulles à verre, etc.)	16	2,7%
Social	13	2,2%
Sans avis	7	1,2%
N'ayant pas répondu	131	22,0%

Figure 404: Tableau des besoins exprimés par les habitants

Un certain nombre de besoins pour la commune sont évoqués spontanément par les habitants et reviennent tout au long de leurs remarques dans le questionnaire. Cette question est donc aussi l'occasion de faire le bilan de ce questionnaire.

MOBILITE / ACCESSIBILITE

- Une réflexion sur la mobilité et l'accessibilité à l'échelle de l'entité doit être menée d'après la plupart des habitants. Il est ainsi demandé d'une manière générale d'améliorer la circulation et la sécurité routière dans les villages et sur les routes inter villages, notamment en diminuant la vitesse des véhicules grâce à des casses vitesse.
- L'entretien des pistes cyclables existantes et l'aménagement de nouvelles pistes sécurisées est une demande récurrente chez les habitants.
- Concernant les transports en commun, les habitants, des villages notamment, souhaiteraient voir une augmentation de la fréquence des bus assurant la liaison avec le centre-ville de Péruwelz, afin de bénéficier d'une alternative viable à la voiture individuelle. Certains proposent la mise en place de navettes vers le centre, ou bien le développement du transport à la demande. Les mesures qui pourront être mises en œuvre pourront avoir un effet sur le sentiment qu'ont de nombreux habitants de ne pas pouvoir aller facilement au centre-ville en raison du manque de places de stationnement. De nombreux habitants expriment des difficultés de déplacement, notamment le week end. Un autre type de demande est le renforcement des liaisons de Péruwelz à Mons et Tournai, voire vers la France.
- De nombreuses demandes ont pour sujet la voirie et particulièrement les trottoirs. Les habitants demandent ainsi que l'entretien des trottoirs existants soit plus systématique et la mise en place de trottoirs sécurisants le long des voiries et dans les villages, ceux-ci faisant souvent défaut.

SECURITE

- Le sentiment d'insécurité est un problème évoqué de façon assez récurrente chez les habitants. Il est ressenti notamment le soir dans le centre-ville de Péruwelz. De nombreux habitants réclament une plus grande présence

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

policière, mais certains prônent des mesures plus « socio-éducatives » telles qu'une augmentation de l'offre d'activités encadrées, pour les jeunes notamment.

- Une autre source d'insécurité est liée quant à elle à la circulation automobile. Les piétons ne se sentent pas en sécurité notamment au niveau de la traversée des grands axes de circulation.

CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT / PROPRETE

- Les activités de promenade sont assez répandues autour de Péruwelz et notamment aux environs des villages. Du fait de leur attachement à leur cadre de vie rural, ainsi qu'aux espaces naturels qui les entourent, les habitants sont nombreux à demander un plus grand entretien des sentiers. En ville, une attention particulière envers les espaces verts est aussi souhaitée. Le thème de la nature est souvent mis en lien avec celui du tourisme, et les habitants voient en leur cadre de vie naturel un atout certain pour l'attraction touristique et souhaiteraient que celui-ci soit mieux mis en valeur et davantage connu.
- Concernant la propreté de la commune, le ramassage des poubelles est un point négatif récurrent. Certaines rues semblent d'après les habitants échapper au ramassage régulier des poubelles. De manière plus générale, sont souvent mentionnés des bas-côtés de routes peu entretenus.

COMMERCES / ACTIVITES ECONOMIQUES / EMPLOI

- De nombreux habitants regrettent la disparition des commerces du centre-ville au profit des grandes surfaces qui se concentrent en périphérie, notamment le long de la rue Neuve Chaussée (N60). Le retour des petits commerces permettrait de recréer un centre-ville plus animé. La répartition actuelle des commerces génère des problèmes au niveau des déplacements pour les personnes ne possédant pas de voiture.
- Le besoin d'attirer de nouvelles activités économiques sur la commune se fait ressentir dans les commentaires des habitants. La création d'emplois est pour eux le point de départ à partir duquel toutes les autres mesures viendront se greffer.

DIVERS

- La gestion des eaux et des réseaux divers se manifeste notamment par le besoin de pouvoir assurer le raccordement à l'égouttage collectif de tous les villages.
- Le développement de l'offre d'activités sportives au profit des habitants est souvent cité comme un besoin essentiel afin de maintenir une dynamique à l'échelle de la commune. Au niveau des équipements, sont demandés des plaines de jeux pour les enfants, et des équipements sportifs (piscine couverte, salle multisport).
- Certains habitants aimeraient voir l'arrivée d'un centre hospitalier sur la commune, le plus proche se situant à Tournai. Cette demande s'accompagne souvent du sentiment que davantage pourrait être fait pour les personnes âgées de la commune.

37 Conclusion et synthèse

37.1 CONCLUSION ANALYSE DU CADRE NATUREL ET PAYSAGE

37.1.1 SYNTHÈSE DE LA SITUATION EXISTANTE

Actuellement, la majorité du territoire communal (85 %) est non urbanisée, avec une couverture importante de surfaces agricoles. En effet, l'agriculture occupe à elle seule 84% des terrains non urbanisés, alors que les bois n'occupent que 14% de ces surfaces. Péruwelz est donc une **commune rurale** où l'activité agricole prédomine.

Le paysage est caractérisé par trois éléments principaux, le relief, la végétation et le bâti.

- Le relief de la commune est influencé par le réseau hydrographique. Il détermine des vallées, des versants et des plateaux. A Péruwelz, le relief est relativement plat dans le sud-ouest du territoire, au niveau de la plaine de l'Escaut et plus marqué / vallonné dans le nord et l'est de l'entité.
- La végétation est importante dans la commune, et elle est étroitement liée au relief, aux activités humaines et aux saisons; les grandes parcelles agricoles dans le territoire peuvent rendre le paysage morne et peu varié, surtout en hiver.
- Les terres urbanisées sont peu étendues (15% de la superficie communale); elles marquent donc peu le paysage mais peuvent cependant induire des pertes de qualité du paysage à certains endroits si leur localisation n'est pas opportune. Le territoire communal présente des villages possédant un certain intérêt paysager, notamment du fait de leurs églises, fermes, châteaux, et autres monuments. Cependant, ces dernières décennies, le développement de ces villages s'est effectué le long de routes, ce qui s'est traduit par une fermeture du paysage, un étalement du tissu urbain et, parfois, une entrée en conurbation. De plus, ce développement s'est effectué en même temps qu'une certaine banalisation de l'habitat. Il est donc important de maintenir et conserver le cachet de certains villages.

En termes de protection du paysage :

- Au Plan de Secteur, on observe 13 périmètres d'Intérêt Paysager (PIP). Ceux-ci s'étendent sur environ 35,5% de la surface communale.
- Par contre, seulement 8 unités visuelles ou entités paysagères ont été définies par les membres de l'ADESA pour la commune de Péruwelz. Ces zones occupent tout de même 22,8% de la superficie communale.

- 7 lignes de vue remarquables (LVR) et 10 points de vue remarquables (PVR) ont été identifiés sur territoire de la commune de Péruwelz par l'asbl ADESA.

Plusieurs contraintes physiques ont un impact sur l'urbanisation, existante ou future potentielle :

- Les **pent**es sont généralement faibles dans la commune et ne représentent pas une contrainte à l'aménagement du territoire. Des problèmes d'érosion des sols et de coulées de boue sont toutefois constatés.
- Les problèmes de **coulées boueuses** ont été observés lors d'événements pluvieux intenses. Ces coulées sont dues à la fois au relief, mais également aux grandes surfaces agricoles parfois laissées nues en hiver, qui rendent les sols sensibles à l'érosion.
- Les **inondations par débordement de cours d'eau** posent également des problèmes au sein des zones urbanisées et urbanisables de la commune (certaines habitations reprises en zone d'aléa d'inondation moyen). Des aménagements sont prévus afin de contrer ces problèmes d'inondation (création d'une zone de retenue).
- En termes de risques liés au sol et au sous-sol, **les contraintes karstiques** modérées nécessitent des précautions qui ont un impact sur l'urbanisation de ces zones.
- Les **risques sismiques** (la commune est reprise en zone 3) ne peuvent pas non plus être négligés, en particulier lorsqu'il est question de la construction d'infrastructures publiques.
- Il existe également sur le territoire communal des zones de consultation en lien avec les **carrières souterraines et les puits de mines** pour lesquelles la consultation de la Direction des Risques industriels, géologiques et miniers (DRIGM) est recommandée préalablement à tout projet.

La commune de Péruwelz possède plusieurs sites d'intérêt biologique, repris aux différents inventaires de la Région wallonne :

- **3 sites Natura 2000** couvrant une superficie de 324 ha, soit environ 5,6 % de la superficie communale ;
- **14 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)** sur une superficie de 1099 ha, soit environ 18 % de la superficie communale ;
- **1 réserve naturelle** privée.
- La commune possède **55 arbres remarquables, 8 groupes d'arbres, 8 alignements et 3 sites remarquables**.

Péruwelz présente une particularité : elle se situe sur le territoire du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE). Le Parc naturel a établi une carte du réseau écologique de la commune qui est principalement constitué de zones humides comme zones centrales et de zones forestières et humides comme zones de liaison. Le réseau

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

hydrographique joue un rôle clé dans les liaisons écologiques. Des écosystèmes fragiles mais très riches biologiquement tels que les carrières et sablières, les marais, ou les friches industrielles sont encore présents à Péruwelz.

La commune est caractérisée par une bonne qualité de ses habitats mais plusieurs pressions sont exercées sur le réseau écologique :

- creusement et plantation de peupliers dans les zones humides,
- présence de plantes invasives sur tout le territoire, parfois à proximité immédiate de certains sites d'intérêt biologique,
- pollution des cours d'eau,
- fragmentation des habitats par l'urbanisation,
- etc.

Il n'existe pas de station de mesure de la qualité de l'air sur le territoire communal. L'appréciation de la qualité de l'air par les riverains de la commune est plus positive que l'appréciation moyenne de la qualité de l'air au niveau de l'arrondissement ou de la région.

La commune présente une industrie « Petit SEVESO », ainsi que deux établissements E-PRTR.

En termes d'outils en faveur de l'environnement, la commune est couverte par un contrat de rivière et un parc naturel. Elle possède en outre un PCDR, un pacte de pro-activité local et la labélisation PEFC dans certains de ses bois. Elle a également signé la convention 'Combles et clochers', 'Bords de route', et la charte 'Commune Maya'. En revanche, elle ne possède ni Agenda 21 ni PCDN.

37.1.2 LES ENJEUX :

Au regard du diagnostic présenté ci-dessus, les principaux enjeux en matière de structure physique à prendre compte dans le cadre du développement de la commune sont :

- maîtrise de l'artificialisation de l'espace et de ses effets pervers ;
- préservation du caractère humide des vallées ;
- encourager les pratiques agricoles qui réduisent le ruissellement ;
- amélioration de la qualité physique et biologique des eaux de surface pour atteindre, au moins, le bon état écologique ;
- encourager des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (zones tampons aux abords des cours d'eau) ;
- amélioration de la possibilité d'autoépuration des cours d'eau ;
- encourager la réhabilitation des anciens sites d'activité afin de libérer de l'espace urbanisable ou de les réaménager pour développer la biodiversité ;
- réduire par des aménagements les inondations et coulées de boue ;
- épuration des eaux (PASH) afin d'améliorer la qualité des eaux de surface.

Afin de conserver et d'améliorer le réseau écologique communal, il conviendrait donc de mettre en place des actions visant à :

- protéger les milieux biologiques intéressants, en particulier certaines zones humides ;
- créer des éléments de liaison entre les zones centrales du réseau écologique → création de couloirs écologiques pour permettre aux espèces de se mouvoir d'une zone centrale à l'autre ;
- réduire, voire supprimer les atteintes aux milieux biologiques : plantations, rejets, dépôts sauvages, etc.

37.2 CONCLUSION ANALYSE DU CADRE BATI-HABITAT

37.2.1 SYNTHÈSE DE LA SITUATION EXISTANTE

Le territoire de la commune de Péruwelz se compose de plusieurs entités : une entité principale, Péruwelz et 9 villages. On peut classer ces différentes entités selon le degré de proximité et de continuité urbaine qu'elles ont avec Péruwelz, la ville centrale. Cela a permis d'établir la typologie suivante :

- La ville centre, Péruwelz, autour de laquelle gravitent les villages.
 - La ville, dont la structure première est greffée au tour de la Grand-Place, a connu plusieurs phases de développement. Au 19^{ème} siècle, lors de l'essor économique de Péruwelz, de nombreuses industries (textiles, lainières, tannerie, etc.) se sont érigées en périphérie du noyau urbain avec à leur proximité, d'une part les maisons ouvrières, d'autre part les vastes parcs résidentiels des industriels. Durant le 20^{ème} siècle, des zones résidentielles moins denses, des zones d'activités économiques et de commerces de grande distribution sont progressivement créées en périphérie du noyau urbain.
 - Le tissu urbain du centre-ville est assez dense et dominé par du logement ayant souvent du commerce au rez-de-chaussée (la rue Albert 1^{er}, la Grande Place et la rue Astrid dans son tronçon à proximité de la gare SNCB).
 - Dans les quartiers sud, nord-ouest et nord-est, nous observons de manière dominante du logement avec une présence d'équipements, de commerces et quelques bâtiments à caractère industriel (rue de la Résistance, rue de la Loquette).
- **Les villages - extension** : ils regroupent les entités qui présentent une continuité urbaine avec la ville centre à travers la continuité du cordon bâti. Continuité plus ou moins affirmée selon les lieux : Roucourt ; Bon-Secours.
 - Le succès des pèlerinages à Notre-Dame de Bon-Secours a contribué au développement progressif de commerces et d'activités liées à l'accueil, l'hébergement, les soins aux personnes et a favorisé l'implantation de belles propriétés le long du Boulevard Léopold III, créant ainsi un prestigieux axe de liaison avec Péruwelz.

- Roucourt, perché sur son mont, est un village compact dont les seules extensions, vers le sud, fusionnent avec les dernières extensions de Péruwelz (Quartier de la Roë).

- **Les villages périphériques** : il s'agit des villages pour lesquels il n'existe pas de continuité urbaine entre leur trame bâtie et celle de la ville centre : Bury, Braffe, Baugnies, Brasménil, Wasmes Audemez Briffueil et Callenelle.
 - Ces dernières années ont vu apparaître de nombreuses constructions, en particulier à Wiers, Baugnies et Brasménil. Il s'agit du développement le plus simple qui consiste à étendre l'urbanisation le long d'une voirie de manière rectiligne. On retrouve ce type de développement un peu partout sur le territoire dans tous les villages. Le principal inconvénient de ce type de développement réside dans le fait qu'il est très consommateur d'espace, qu'il est coûteux économiquement pour les communes (coût des réseaux), qu'il participe à l'extension du phénomène de mitage (dispersion de l'habitat dans l'espace) et qu'à terme, il participe à la dégradation progressive des paysages.

Concernant le patrimoine bâti, il y a actuellement 65 biens qui sont repris au patrimoine monumental de la Belgique. Parmi eux, on compte plusieurs monuments classés sur l'entité :

Le parc immobilier de la commune a augmenté de 614 logements depuis 2001, en 2012 étant de 7733 logements.

Les principales caractéristiques du parc de logements sont :

- Il est dominé par le logement unifamilial. Les appartements et studios ne représentent quant à eux qu'à peine plus de 8% des logements. La plus part des appartements sont situées à Péruwelz et Bon-Secours
- Il est relativement ancien : 66% des bâtiments ont été construits avant 1945.
- De manière générale, la taille des logements était inférieure à la moyenne régionale en 2001 (la superficie moyenne du logement par occupant était de 33,35 m²).
- Le degré de confort logements, en liaison directe avec l'âge et la taille et comparée aux moyennes régionale et provinciale, apparaît moins élevé à Péruwelz. Au sein de l'entité, Baugnies et Wasmes-Audemez-Briffueil se distinguent par la prédominance des logements de grand confort, tandis que Péruwelz et Bon-Secours, au profil « plus urbain » sont caractérisés par une part importante de logement de petit confort.
- Comme la plus part des communes de Wallonie Péruwelz comprend une part élevée des logements en mauvais, voire très mauvais état. Le cadre

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

urbain de PERUWELZ, et plus particulièrement son centre-ville, a terriblement souffert des effets du déclin économique, de l'accroissement de la mobilité des personnes et des biens.

- Notons enfin que les rénovations de logement, dont le nombre tend à s'accroître depuis le milieu des années 1990 participent à l'amélioration globale du confort des logements sur la commune. Ce phénomène est visible également dans les communes voisines.

La superficie comme le confort des logements, sont des paramètres importants qui déterminent notamment l'attractivité résidentielle de la commune. Ceci a un impact important sur l'état du marché immobilier.

- Sur l'ensemble des biens immobiliers, ce sont les appartements qui ont connu la plus forte hausse de prix entre 2001 et 2012. Même si une baisse a été enregistrée depuis 2011, les prix pour ce type de biens sont désormais proches de la moyenne provinciale.
- En ce qui concerne les terrains à bâtir, Péruwelz fait partie des communes où le prix au mètre carré reste relativement bas. En effet, bien qu'ayant été multiplié par plus de 4 entre 2001 et 2012, il reste de 12 à 14% inférieur aux moyennes provinciale et régionale.

Les années 2010-2011 marquent pour Péruwelz une mutation urbanistique importante avec plusieurs projets :

- les travaux de réaménagement de la Grand-Place. Ceux-ci traduisent le renouveau du centre urbain et se veulent être le moteur d'une nouvelle dynamique, le point de départ de nouvelles ambitions pour la Ville.
- En parallèle, le nouveau « Quartier Nord de la Gare » se bâtit à un excellent rythme, sur un modèle urbanistique passé, avec construction d'immeubles à appartements et d'habitations unifamiliales, porté par un partenariat public-privé dans le cadre d'une opération de revitalisation urbaine.
- De nombreux autres chantiers: rénovation des façades de la Gare, rénovation (avec économies d'énergie) ou extension de nombreux bâtiments scolaires ou publics (ex. écoles, ancienne Clinique, salle de sports), réhabilitation de certaines voiries dégradées, création d'aménagements favorisant les modes doux (ou dits actifs)
- l'extension du périmètre de rénovation urbaine
- la rédaction, en collaboration avec IDETA d'une charte et d'un programme d'actions basés sur l'amélioration du traitement des façades, des enseignes et du mobilier urbain,

D'autres projets verront bientôt le jour et contribueront à cette même émulation :

- la restauration de la Basilique,
- perspectives de requalification de plusieurs sites désaffectées, ...

Plusieurs règlements sont d'application :

- des périmètres de protection applicables aux Centres Anciens Protégés de Péruwelz et de Bon-Secours
- des Règlements des bâtisses en site rural (RBSR) pour les villages de Braffe, Baugnies, Brasménil et Wasme-A-B
- Le règlement sur les enseignes

En fin 2011, le Conseil communal a adopté « **La charte quartier durable** » un document qui a pour vocation de définir les modalités de mise en œuvre de quartiers conformément à une démarche de développement durable : Il vise principalement la création de quartier égal ou supérieur à un hectare. Ces quartiers comprennent notamment la mise en œuvre des ZACC ou d'autre zone importante à urbaniser.

37.2.2 LES ENJEUX :

Au regard du diagnostic présenté ci-dessus, les principaux enjeux en matière de cadre bâti à prendre compte dans le cadre du développement de la commune sont :

- Détermination d'un projet d'urbanisation valorisant le cadre de vie et privilégiant la qualité de l'environnement dans les perspectives d'urbanisation durable
- Trouver les moyens de mise en valeur du patrimoine bâti de la commune
- Propositions des thématiques et localisation des secteurs dans lesquels il serait bon de développer les RCU partiels
- Réflexion sur l'affectation des ZACC figurant au plan de secteur et l'ordre de leur mise en œuvre (préserver les accès, construction des éco-quartiers...) répertorier les autres zones pouvant faire l'objet des projets d'ensemble.
- Déterminer des classes densité des zones d'habitat à caractère rural et de l'habitat

37.3 CONCLUSION ANALYSE DE LA MOBILITE

37.3.1 SYNTHÈSE DE LA SITUATION EXISTANTE

La commune de Péruwelz est traversée par l'autoroute E42/A16 et par les deux axes routiers structurants que sont la N50 et la N60. La N60 est la voirie qui supporte la plus grande charge de trafic sur le territoire. La N60 offre une bonne accessibilité au centre de Péruwelz et au village de Bon-Secours et une accessibilité correcte aux villages de Bury et de Roucourt.

Par contre, les villages de Wasmes-Audemetz-Briffueil, Baugnies et Braffe sont situés en retrait du réseau structurant.

Un Plan Communal de Mobilité a été élaboré par les bureaux d'études Cooparch et Transitec en 2009. Cette étude a été initiée par le SPW Mobilité.

En matière de sécurité routière, nous constatons une baisse du nombre d'accidents entre 2008 et 2012. La répartition des accidents sur les différents types de routes montrent qu'entre 2008 et 2012, plus de 50 % des accidents ont eu lieu sur des voiries communales. Enfin, concernant les accidents sur les routes nationales, ± 50% des accidents ont eu lieu sur la N60. La seconde nationale la plus accidentogène est la N504 avec ± 1/5 des accidents entre 2008 et 2012.

Selon les témoins privilégiés il n'y a pas de carrefour accidentogène ou de zone particulièrement dangereuse sur le territoire communal.

L'offre de stationnement se caractérise par une concentration au niveau du centre de Péruwelz. Celle-ci est essentiellement constituée de stationnement en voirie, à cela il faut ajouter la présence de parking hors voirie.

La commune de Péruwelz est desservie par la ligne de chemin de fer 78, qui permet de relier la commune à Tournai et à Mons ainsi que la ligne à grande vitesse à destination de la France.

La partie structurante du réseau TEC est essentiellement située dans l'est de la commune et dessert les deux principaux pôles de Péruwelz et Bon-Secours.

Néanmoins, la lisibilité du réseau est rendue difficile par l'existence de sous-variantes dans la desserte locale. Globalement, la qualité des arrêts de bus peut être qualifiée de moyenne.

Actuellement, les aménagements cyclables en voirie concernent uniquement les N50, N60 et N504. Ces voiries sont équipées de pistes cyclables marquées qui sont parfois discontinues. Plusieurs sens uniques limités, deux itinéraires VTT ainsi que le RAVeL 1 sont également présents à Péruwelz.

Ces aménagements permettent d'organiser un premier maillage cyclable du territoire communal. Cependant, il s'agit uniquement d'itinéraires dédiés aux loisirs et peu aptes à stimuler des déplacements quotidiens à eux seuls.

Les aménagements piétonniers sont plutôt de bonne qualité dans le centre de Péruwelz. Par contre, en dehors de cette zone, d'importantes lacunes sont observables. Certains trottoirs sont absents, d'autres sont trop étroits ou ne sont pas bitumés, ce qui est problématique pour la sécurité des déplacements piétons. Les aménagements spécifiques aux PMR sont peu présents voire inexistant dans certains villages.

Les espaces minéralisés sont les plus nombreux sur le territoire communal.

37.3.2 LES ENJEUX

Au vu du diagnostic présenté ci-dessus, les enjeux à prendre compte dans le cadre du développement de la commune sont :

- L'absence de contournement du centre de Péruwelz, engendre une traversée du centre-ville par le trafic de transit se rendant soit en France, soit en direction de Gand. C'est pourquoi, le PCM avait proposé la réalisation du contournement nord-est via la N60e.
- Concernant les liaisons avec la France, il n'existe aucun service de bus permettant de relier Péruwelz à l'agglomération valenciennoise. Néanmoins, le remodelage du réseau urbain de Valenciennes pourrait permettre de créer une ligne transfrontalière.
- Aménagement des lieux de centralité dans les villages
- L'entretien des pistes cyclables existantes et l'aménagement de nouvelles pistes sécurisées est une demande récurrente chez les habitants.
- Une augmentation de la fréquence des bus assurant la liaison avec le centre-ville de Péruwelz, afin de bénéficier d'une alternative viable à la voiture individuelle.

37.4 CONCLUSION ANALYSE DES ACTIVITES ECONOMIQUES, EQUIPEMENTS PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

37.4.1 SYNTHESE DE LA SITUATION EXISTANTE

37.4.1.1 Equipements publics

La Commune de Péruwelz offre à ses habitants des équipements de proximité adaptés à la taille de la commune.

- En effet, les écoles fondamentales sont bien réparties sur le territoire et permettent un bon réseau de proximité pour les habitants qui peuvent scolariser, dans un premier temps, leurs enfants dans la commune. Les infrastructures ne sont pas toujours adaptées au nombre d'élèves inscrits. En effet, on note une saturation du réseau scolaire dans la commune, consécutive à la fermeture de plusieurs établissements.
- Des services performants de gardiennage pour la petite enfance sont mis en place avec des équipements complémentaires qui, malgré les projets nouveaux, restent limités face à la forte demande.
- Les services proposés par le CPAS sont adaptés à la taille de la commune et celui-ci, très actif, entend mener de nouvelles actions dans les années à venir.
- L'offre de soins est satisfaisante et diversifiée et doit tenir compte de l'offre existante dans les communes avoisinantes.
- Les maisons de repos implantées sur la commune permettent elles aussi d'offrir un accueil aux personnes âgées, mais leur capacité semble un peu insuffisante eut égard à une demande toujours plus importante.
- La culture et le sport dans la commune sont principalement portés par le fait associatif et ont une dimension locale très marquée. En effet, les clubs sportifs sont très nombreux et les équipements, principalement centrés sur Péruwelz, semblent adaptés à l'usage des clubs sportifs. On note cependant l'absence d'une piscine communale accessible toute l'année (piscine couverte)
- Plusieurs lieux de rencontre sont mis à la disposition des habitants, en raison d'un réseau de petites salles polyvalentes (privées ou communales) très étendu. Cependant, il apparait clairement qu'il manque une salle et des infrastructures d'accueil pour les jeunes, principalement depuis la fermeture de la Maison des jeunes de Péruwelz.

Finalement, l'offre en équipements de la Commune de Péruwelz assure une fonction de proximité et de complémentarité, adaptée aux besoins ponctuels des habitants, mais aussi à la nécessité de convivialité au sein de la commune.

37.4.1.2 Infrastructures techniques :

L'assainissement collectif est largement présent sur le territoire communal ; il représente plus de 90 % de la population L'ensemble des eaux usées ne sont toutefois pas encore épurées car toutes les stations d'épuration prévues par le PASH ne sont pas encore réalisées.

Les réseaux de distribution d'électricité et de cablo-télécommunications desservent tous les villages de la commune. En matière d'énergies renouvelables, il faut noter l'utilisation de nombreux panneaux photovoltaïques et le projet d'éoliennes à la limite entre Péruwelz et Beloeil.

Le réseau de gaz ne dessert par contre pas toutes les rues de l'entité ; le mazout est encore largement utilisé.

En ce qui concerne la gestion des déchets, les services à la population proposent un tri et une collecte à domicile des OMB, PMC, papiers/cartons ainsi qu'un parc à conteneurs et des bulles à verre. Les quantités d'ordures ménagères brutes produites par les habitants sont encore très élevées et doivent être réduites. Les initiatives ont déjà été mises en place en matière de réduction des déchets et de réutilisation des biens matériels doivent être poursuivies.

37.4.1.3 Activités économiques :

Péruwelz est caractérisée par l'importance physique du secteur agricole. Les terres qui y sont consacrées représentent ainsi plus de 60% du territoire communal. Les forêts représentent également une part significative avec 10% du territoire affecté en zone forestière au Plan de Secteur.

Comme dans la plupart des pays d'Europe occidentale, le secteur primaire a connu un phénomène de forte baisse du nombre des exploitations agricoles, accompagné d'un accroissement sensible de la taille des exploitations, de plus en plus productives. Le secteur secondaire a lui aussi été confronté à de profonds changements.

Dans les deux cas, l'enjeu n'est pas tant économique que social et environnemental, en particulier pour l'agriculture où la question de la succession des exploitants pose problème. Du point de vue environnemental, si les exploitations biologiques sont absentes du territoire, la mise en œuvre de mesures agri-environnementales témoigne d'une certaine prise de conscience des enjeux en la matière.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

En ce qui concerne le secteur tertiaire, il est principalement représenté par le commerce, dont le dynamisme en centre-ville est peu soutenu.

De manière générale, on observe donc une certaine « morosité » économique au sein de l'entité, qui se traduit notamment par un taux de chômage relativement élevé et un niveau de revenu moyen par habitant en-dessous de la moyenne régionale.

Dans ce contexte, les mesures prises par la Commune sont déterminantes pour garantir une certaine qualité de vie au sein de l'entité et initier les mécanismes nécessaires à l'insertion des personnes précarisées.

37.4.2 LES ENJEUX

Au vu du diagnostic présenté ci-dessus, les enjeux à prendre compte dans le cadre du développement de la commune sont :

En matière des équipements publics :

- Créer des extensions dans les écoles existantes afin de pouvoir répondre à la demande.
- Créer de nouvelles places dans les crèches ou construire de nouveaux établissements
- Créer un local pour accueillir les jeunes et leur permettre d'organiser des activités
- Prévoir une nouvelle piscine
- Créer une/des espaces de jeux dans le centre-ville
- Prévoir des places supplémentaires dans les infrastructures existantes pour les personnes âgées
- Prévoir des aménagements spécifiques pour les PMR afin que les lieux et infrastructures publics leur soient accessibles, notamment au niveau du Foyer culturel

En matière des activités économiques

- Suivre et soutenir le développement du parc d'activités Polaris, qui est destiné à s'y développer sera destiné aux activités d'artisanat, de service, de distribution de recherche et de petite industrie.
- Dynamiser le commerce en centre-ville
- Soutenir le tourisme et la mise en valeur des objectifs touristiques

En matière d'assainissement :

- épuration des eaux (PASH) afin d'améliorer la qualité des eaux de surface ;

- promotion d'un réseau d'égouttage séparatif et de l'épuration individuelle en zone autonome (supprimer les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau).

En matière d'énergie :

- réduction de la dépendance aux combustibles fossiles ;
- promotion des énergies renouvelables notamment en renforçant les possibilités d'utilisation de ressources locales ;
- expérimentation de nouvelles sources d'énergie tout en minimisant l'impact paysager des structures de production d'énergies renouvelables (recherche de qualité pour les aménagements).

En matière de déchets :

- poursuivre la réduction des quantités de déchets ménagers à collecter et éviter le gaspillage alimentaire ;
- encourager le compostage à domicile car la fraction organique dans les sacs poubelles est considérable ;
- encourager le tri, une meilleure valorisation des déchets et leur réutilisation.

37.5 LE ROLE DU SCHEMA DE STRUCTURE POUR PERUWELZ

Péruwelz est caractérisé par un paysage boisé articulé autour de son réseau hydrographique. Il présente différentes facettes : au nord, il est plutôt ouvert, dédié aux grandes cultures ; au centre, les bois – principalement des peupleraies – sont plus présents mais entrecoupés par les infrastructures de communication à grand gabarit qui traversent le territoire ; au sud-est, à travers les parcs et jardins installés durant sa période prospère, la zone agglomérée de Péruwelz – Bon-Secours est intimement pénétrée par la nature ; au sud-ouest, les saules têtard bordant rieux et marais offrent un paysage fermé, parfois bocager, très particulier mais aussi vulnérable

En conclusion, le paysage de la commune, peut être qualifié de rural. Les villes et villages sont dispersés au niveau du territoire communal. Une dichotomie existe de part et d'autre du canal : le nord du territoire est caractérisé par des grandes parcelles agricoles et le sud de la commune est occupé par des zones humides et des prairies.

Il est donc nécessaire de préserver et réhabiliter le paysage de la commune en contrôlant le développement des villages et des infrastructures techniques, ainsi qu'en travaillant avec les agriculteurs. Ainsi, la gestion des paysages, dans la commune de Péruwelz, devra prendre en compte les surfaces agricoles à la fois comme ressource économique, mais aussi paysagère et patrimoniale.

Le cadre urbain de Péruwelz, et plus particulièrement son centre-ville a souffert des effets du déclin économique, de l'accroissement de la mobilité des personnes et des biens. Les villages ont subi un développement exclusivement résidentiel, en ruban, encouragée par le Plan de Secteur.

Le Plan de Secteur, premier document de référence de Péruwelz en matière d'aménagement, par sa logique, a amplifié un phénomène d'urbanisation linéaire, le long des axes de communication. Ce type de développement, parce que consommateur d'espaces et économiquement coûteux, ne répond plus aux exigences relatives aux principes du Développement Durable.

Plus globalement, même si la croissance démographique de Péruwelz c'est fait jusqu'à aujourd'hui à un rythme ralenti, une urbanisation telle quelle dans le future engendrerait des problèmes liés à la ressource en eau (pollutions diffuses d'origine anthropique, étirement des réseaux, difficulté de desserte en eau potable, risque d'inondations, etc), à la gestion des déchets (rentabilité des collectes). Elle risque aussi de porter atteinte aux paysages (banalisation ou dégradation) et à la richesse de la biodiversité (réduction des espaces de nature ordinaire, fragmentation écologique) alors que Péruwelz mise une partie de son image sur l'idée d'être une « ville à la campagne ».

Par ailleurs, laisser faire un développement de l'habitat sur le seul mode du 4 façades pavillonnaire, en contradiction avec les principes de mixité des formes urbaines et de densification des noyaux villageois, risquerait d'entraîner à la fois la perte du caractère rural des villages mais aussi de compromettre la mise en œuvre de projets de réhabilitation d'habitat ancien, notamment dans le centre de Péruwelz où s'opère des projets de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine.

D'autre part, il impliquerait des surconsommations d'espaces pouvant être valorisés pour l'agriculture et la sylviculture. Ce type de développement a donc des incidences plus ou moins directes sur les dynamiques agricoles et les réserves agricoles. Cette tendance s'exerce surtout autour des villages de la commune.

Enfin, la logique de l'urbanisation linéaire qui reste le modèle principal de développement urbain, n'est pas créatrice de densité et donc de notion de pôle. Aussi, faut-il rappeler que le développement de l'urbanisation dans des secteurs éloignés des lieux de centralité ou de polarité engendre un éloignement de la population des services, commerces et équipements. Par conséquent, cela entretient la dépendance à la voiture individuelle et entraîne de fait une augmentation des émissions de polluants et gaz à effet de serre. Si écologiquement l'impact est indéniablement négatif, il l'est également socialement car il rend vulnérables, énergétiquement et économiquement, les ménages les plus précaires. Pour aller plus loin dans la réflexion, il convient de noter que des équipements tels que les transports en commun ne peuvent fonctionner de manière optimum que sur une logique de réseau et donc de centralité et de densité. Ainsi, dans une perspective de développement « au fil de l'eau », les lignes TEC existantes ne sauraient avoir un rendement et une desserte sur l'ensemble du territoire performants et attractifs.

Par la signature du Pacte de Pro-activité locale et de solidarité envers les générations futures, et la réalisation de la Charte Quartier durable, et le projet de lancement d'une opération Agenda 21 local pilote amorcent la prise en compte dans la gestion communale d'un nouveau concept de développement : le développement durable

La recherche d'un développement équilibré via l'élaboration d'un Schéma de structure prenant en compte les qualités des ressources naturelles, des sites et paysages, est indispensable au maintien de la qualité du cadre de vie de Péruwelz et permettra de préserver le cadre rural et améliorer l'attractivité résidentielle et économique du territoire.